

Sciences pour
la communication

Les formes verbales surcomposées en français

Marine Borel



PETER LANG

Marine Borel

Les formes verbales surcomposées en français

Ce livre porte sur les formes verbales surcomposées en français. Il s'intéresse à la manière dont elles ont été évaluées par les grammairiens, qui, depuis le milieu du XVI^e siècle, les ont tantôt louées pour leur contribution à la richesse et à la clarté de la langue française, tantôt condamnées pour leur redondance ou leur inélégance supposées. Il présente et discute les analyses, les hypothèses et les interprétations des linguistes qui s'y sont intéressés depuis l'étude pionnière de Lucien Foulet (1925). Mais surtout, il propose une analyse sémantique et morphologique détaillée de l'ensemble des formes attestées, des plus répandues (*j'ai eu fait, j'avais eu fait*, etc.) aux plus « exotiques » (*j'eus eu fait, que j'eusse eu fait*, etc.). Basée sur une collection de données authentiques d'une ampleur inédite (près de 7500 exemples, écrits et oraux, produits entre le XIII^e siècle et le XXI^e siècle), cette publication constitue la référence actuelle sur les surcomposés.

Marine Borel, docteure en linguistique française, est lectrice au *Romanisches Seminar* de l'Université de Zurich et chargée de cours aux Universités de Bâle et de Fribourg. Ses enseignements et ses recherches portent notamment sur la morphologie et la sémantique des temps verbaux, ainsi que sur les particularités du français de Suisse romande.

Les formes verbales
surcomposées en français



Sciences pour la communication

Vol. 136

Comité scientifique

D. Apothéloz, Université de Lorraine

J.-P. Bronckart, Université de Genève

P. Chilton, Université de Lancaster

W. De Mulder, Université d'Anvers

J.-P. Desclés, Université Paris-Sorbonne

F.H. van Eemeren, Université d'Amsterdam

V. Escandell-Vidal, UNED, Madrid

F. Gadet, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

J.-M. Marandin, CNRS et Université Paris-Diderot

F. Martineau, Université d'Ottawa

M. Milton Campos, Université de Montréal

J. Rouault, Université Stendhal (Grenoble 3)

Les ouvrages publiés dans cette collection ont été sélectionnés
par les soins du comité éditorial, après révision par les pairs.

Collection publiée sous la direction de Marie-José Béguelin,
Alain Berrendonner, Didier Maillat et Louis de Saussure

Marine Borel

Les formes verbales surcomposées en français



PETER LANG

Lausanne - Berlin - Bruxelles - Chennai - New York - Oxford

Information bibliographique publiée par Die Deutsche Nationalbibliothek.

Die Deutsche Nationalbibliothek répertorie cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <http://dnb.d-nb.de>.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique



ISSN 0933-6079 • ISBN 978-3-0343-4713-6 (Print)
E-ISBN 978-3-0343-4810-2 (E-PDF) • E-ISBN 978-3-0343-4811-9 (E-PUB)
DOI 10.3726/b21447



Open Access : Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence internet CC-BY 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/> or <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

© 2024 Marine Borel

Publié par :

Peter Lang Group AG, Lausanne, Suisse

info@peterlang.com - www.peterlang.com

Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	xv
---------------------	----

PARTIE I : INTRODUCTION

1 – Présentation de la recherche	3
1.1. Objectifs	3
1.2. Précisions terminologiques	5
2 – Collecte des données et composition du corpus	9
2.1. Sources des données écrites	10
2.1.1. Google	11
2.1.2. Frantext	16
2.1.3. Littérature scientifique	17
2.1.4. Lectures personnelles et autres sources écrites	18
2.1.5. Sms4science	19
2.1.6. Tableau de présentation des données écrites	19
2.2. Sources des données orales	21
2.2.1. Conversations spontanées	21
2.2.2. Littérature scientifique	22
2.2.3. Corpus oraux	23
2.2.4. Émissions de télévision et de radio	25
2.2.5. Transcriptions en ligne	26
2.2.6. Films et sketches	26
2.2.7. Enregistrements de français parlé réalisés à l'Université de Fribourg	27
2.2.8. Tableau de présentation des données orales	27
3 – Formes surcomposées et conscience linguistique	29
3.1. La conscience linguistique des « surcomposeurs »	29

3.2. L'exemple de « ça a eu payé »	33
3.3. Des surcomposés « irréguliers » dans les œuvres littéraires ?	38

PARTIE II : HISTOIRE DU TRAITEMENT DES FORMES SURCOMPOSÉES

4 – Comment approcher le paradigme surcomposé ?	43
4.1. Nommer le paradigme : choix terminologiques	43
4.1.1. Des formes sans nom	43
4.1.2. Les formes « tresparfaites » (Masset 1606)	45
4.1.3. Les formes « redoublées » (Maupas 1607)	45
4.1.4. Les formes « surcomposées » (Dangeau 1694)	46
4.1.5. Les formes « comparatives » (Beauzée 1765)	48
4.1.6. Les formes « de second degré d'antériorité » (Thurot 1796)	49
4.1.7. Les formes « bisantérieures » (Damourette & Pichon 1936)	50
4.2. Essais de définitions	52
4.2.1. Un auxiliaire « employé deux fois » ou « redoublé »	52
4.2.2. Un auxiliaire « de plus »	53
4.2.3. Un auxiliaire composé	53
4.2.4. Un auxilié composé	55
4.2.5. Conclusion	55
4.3. Un paradigme surcomposé complet ?	56
4.4. Formes possibles et formes attestées	57
4.5. Le problème de la rareté	61
4.5.1. La rareté des besoins : des formes rarement nécessaires	61
4.5.2. La rareté des usages : à chaque forme sa fréquence supposée	63
4.5.3. La rareté des attestations : le manque de données ..	65
4.6. Le cas des tableaux de verbes	65
4.6.1. Des tableaux complets	66

4.6.2. Des tableaux parsemés d'étoiles ou assumant des cases vides	70
4.6.3. Des tableaux sur un autre modèle ?	74
4.6.4. Des tableaux sans formes surcomposées	76
4.6.5. Conclusion : de l'usage des tableaux de verbes	77
4.7. Un choix dans les surcomposés	78
5 – Petite histoire normative des formes surcomposées	81
5.1. Défense et illustration des surcomposés	81
5.2. Le passé surcomposé : « seule forme utile et nécessaire » ?	85
5.3. Un tri dans les emplois du passé surcomposé	87
5.4. Des temps « fort lourds et désagréables à l'oreille »	88
5.5. « Les gens qui tiennent à parler correctement s'y prennent autrement »	89
5.6. De l'usage des surcomposés ou comment s'abstenir dans le doute	91
5.7. Le silence des grammairiens	93
5.8. Le traitement des formes « régionales »	97
5.9. Le débat est ouvert : dans la presse	105
5.10. Le débat continue : sur Internet	116
5.11. Conclusion	119
6 – Principales études sur les formes surcomposées	125
6.1. Première période : 1925–1950	126
6.1.1. L'étude de Foulet (1925)	127
6.1.2. L'hypothèse de Guillaume (1929)	130
6.1.3. Synthèse des discussions de la première période	134
6.2. Deuxième période : 1953–1976	139
6.2.1. L'étude de Cornu (1953)	140
6.2.2. L'hypothèse de Benveniste (1959)	144
6.2.3. Synthèse des discussions de la deuxième période	146
6.3. Troisième période : 1980–2024	152
6.3.1. Les recherches de Carruthers (1992–1999)	153
6.3.2. L'hypothèse d'Apothéloz (2009–2019)	159
6.3.3. Synthèse des discussions de la troisième période	163

PARTIE III : ANALYSE SÉMANTIQUE ET MORPHOLOGIQUE

7 – Du temps et de l’aspect	177
7.1. Temps simples, temps composés et temps surcomposés	177
7.2. Les quatre valeurs du passé composé	178
7.3. Aspect borné vs non borné	182
7.4. Aspect lexical: les types de procès	183
7.5. Le lexème verbal et son environnement actantiel	187
7.6. Combinaisons entre l’aspect grammatical et l’aspect lexical	189
8 – Le passé surcomposé dit « standard » : un passé résultatif	193
8.1. Les diverses descriptions du passé surcomposé dit « standard »	193
8.1.1. L’expression d’une double antériorité	193
8.1.2. Deux fonctions distinctes : l’expression de l’antériorité <i>ou</i> de l’accompli	195
8.1.3. Deux fonctions conjointes : l’expression de l’antériorité <i>et</i> de l’accompli	196
8.1.4. L’expression d’un « accompli d’accompli »	197
8.1.5. Le passé surcomposé dit « standard » : un passé résultatif	199
8.2. Le passé surcomposé résultatif en subordinées temporelles	204
8.2.1. « Quand », « lorsque », etc.	206
8.2.2. « Une fois que », « depuis que », etc.	207
8.2.3. « Dès que », « aussitôt que », etc.	207
8.2.4. « À peine que »	208
8.2.5. « Ne pas plutôt que » et « ne pas sitôt que »	209
8.2.6. « Tant que ne pas » et « jusqu’à ce que »	210
8.2.7. « Ne pas que »	212
8.2.8. « Après que »	213
8.3. Le passé surcomposé résultatif en propositions indépendantes	217

8.3.1. Avec une expression « de rapidité »	218
8.3.2. Sans expression « de rapidité »	222
8.3.3. Le « cas belge »	226
8.4. Aspect grammatical et aspect lexical	230
8.4.1. Premières intuitions	230
8.4.2. Premiers essais de comptage	231
8.4.3. Procès téléiques I : les achèvements	234
8.4.4. Procès téléiques II : les accomplissements	236
8.4.5. Procès atéliques I : les activités	237
8.4.6. Procès atéliques II : les états	239
8.4.7. Types de procès et types de résultativités	241
8.4.8. Remarque sur le verbe « finir »	244
8.5. Les verbes non pronominaux avec auxiliaire « être » ...	248
8.5.1. Les formes du type <i>j'ai été parti</i>	248
8.5.2. Les formes du type <i>j'ai eu été parti</i>	252
8.6. La voix passive	254
8.7. Remarque sur la négation	256
8.8. Comparaison avec le passé antérieur	258
8.9. Passé surcomposé résultatif et passé composé aoristique vs passé antérieur et passé simple	265
8.10. D'autres temps verbaux dans la proposition principale ?	272
8.10.1. L'imparfait	273
8.10.2. Le plus-que-parfait	275
8.10.3. Le conditionnel passé	275
8.10.4. Le passé simple	276
8.10.5. Le présent	278
8.11. Le passé surcomposé résultatif est-il « nécessaire » ? ...	281
8.11.1. Possibilités de remplacement	281
8.11.2. Les subordonnées temporelles au passé antérieur	285
8.11.3. Les subordonnées en « quand » au passé composé	290
8.11.4. Analyse de quelques subordonnées coordonnées	297
8.11.5. Conclusion	303

9 – Les autres surcomposés résultatifs	305
9.1. Le plus-que-parfait surcomposé (<i>j'avais eu fait</i>)	305
9.2. Le futur antérieur surcomposé (<i>j'aurai eu fait</i>)	309
9.3. Le conditionnel passé surcomposé (<i>j'aurais eu fait</i>)	314
9.4. Le subjonctif plus-que-parfait surcomposé (<i>j'eusse eu fait</i>)	317
9.5. Le passé antérieur surcomposé (<i>j'eus eu fait</i>)	320
9.6. Des formes surcomposées pour renforcer la résultativité ?	322
9.7. Le subjonctif passé surcomposé (<i>que j'aie eu fait</i>)	323
9.8. L'infinitif surcomposé (<i>avoir eu fait</i>)	327
9.9. Le participe surcomposé (<i>ayant eu fait</i>)	328
9.10. Le paradigme surcomposé résultatif est-il complet ?	330
10 – Le passé surcomposé dit « régional » : un parfait expérientiel	333
10.1. La valeur expérientielle	333
10.1.1. La valeur expérientielle du <i>present perfect</i>	333
10.1.2. La valeur expérientielle du passé composé	336
10.1.3. « Déjà » et « jamais » expérientiels	339
10.2. Gloser le sens du passé surcomposé dit « régional » ...	342
10.2.1. Avec le verbe « arriver » au passé composé	342
10.2.2. Avec le passé composé et un « déjà » expérientiel	343
10.2.3. Avec le passé composé et des marqueurs de fréquence	344
10.2.4. « Ça m'est (déjà) eu arrivé (plusieurs fois) »	346
10.3. Contraintes et possibilités de la valeur expérientielle ..	348
10.3.1. La contrainte d'une réitérabilité potentielle : « au moins une fois »	348
10.3.2. La possibilité d'une réitérabilité non réalisée I : « une (seule) fois »	349
10.3.3. La possibilité d'une réitérabilité non réalisée II : « ne jamais »	351
10.3.4. Remarque sur la négation	352

10.3.5.	La possibilité de préciser le nombre d'occurrences du procès	354
10.3.6.	La contrainte d'une répétabilité au moment de l'énonciation	356
10.4.	Intervalle de validation et localisation temporelle	360
10.4.1.	Intervalle de validation : définition	360
10.4.2.	L'intervalle de validation lié au <i>present perfect</i>	361
10.4.3.	L'intervalle de validation lié au passé composé	363
10.4.4.	L'intervalle de validation lié au passé surcomposé : premiers jalons	364
10.4.5.	L'interprétation d'un « passé lointain »	366
10.4.6.	L'interprétation d'un « passé révolu »	367
10.4.7.	Une contrainte de « non-répétabilité » au moment de l'énonciation ?	369
10.4.8.	L'intervalle de validation lié au passé surcomposé : une situation plus complexe que prévu ?	375
10.4.9.	Nature de l'intervalle de validation	378
10.4.10.	Un intervalle de validation de nature textuelle	380
10.4.11.	L'interprétation d'une « imprécision temporelle »	381
10.4.12.	Une localisation temporelle quand même ? ...	383
10.5.	Une dialectique entre deux époques	387
10.5.1.	Le parfait d'expérience : à la fois processuel et résultatif	387
10.5.2.	De l'appellation « parfait d'expérience »	390
10.6.	Des rendements du parfait d'expérience	391
10.6.1.	L'expérience passée : une connaissance présente	391
10.6.2.	La question expérientielle : une demande de conseils	395
10.6.3.	Expérientialité et argumentation	398

10.6.4. De l'art de la litote : « j'ai déjà eu été plus mal »	401
10.6.5. Exclamations expérientielles : « qu'est-ce qu'on a eu ri ! »	404
10.6.6. Proverbes : valeur expérientielle et valeur gnomique	408
10.6.7. Le passé surcomposé expérientiel : un marqueur d'exceptionnalité ?	409
10.7. Aspect grammatical et aspect lexical	416
10.7.1. Le passé surcomposé expérientiel et les types de procès	416
10.7.2. « J'ai eu été jeune »	419
10.7.3. Les environnements préférentiels du passé surcomposé expérientiel	421
10.8. Les verbes non pronominaux avec auxiliaire « être »	424
10.9. La voix passive	427
10.10. Le cas du verbe plein « avoir »	429
10.11. Affinités entre le passé surcomposé expérientiel et différents temps verbaux	431
10.11.1. Passé surcomposé expérientiel et présent	431
10.11.2. Passé surcomposé expérientiel et imparfait ..	437
10.11.3. Passé surcomposé expérientiel et passé composé	442
10.12. Varier les formules expérientielles	448
10.13. Conclusion : l'expérentialité grammaticalisée	453
11 – Les autres surcomposés expérientiels	455
11.1. Le participe surcomposé (<i>ayant eu fait</i>)	455
11.2. L'infinitif surcomposé (<i>avoir eu fait</i>)	459
11.3. Le subjonctif passé surcomposé (<i>que j'aie eu fait</i>)	463
11.4. Le plus-que-parfait surcomposé (<i>j'avais eu fait</i>)	466
11.5. Le futur antérieur surcomposé (<i>j'aurai eu fait</i>)	471
11.6. Le conditionnel passé surcomposé (<i>j'aurais eu fait</i>) ...	473
11.7. Le passé hypercomposé (<i>j'ai eu eu fait</i>)	474
11.8. Le paradigme surcomposé expérientiel est-il complet ?	479

12 – Analyse morphologique	481
12.1. Présentation de quelques hypothèses	481
12.1.1. <i>ai (+eu) fait</i> (Foulet 1925)	482
12.1.2. <i>ai eu + fait</i> (Tesnière 1935 et 1939)	483
12.1.3. <i>ai + eu fait</i> (Wilmet 2009)	484
12.2. Surcomposés résultatifs <i>vs</i> surcomposés expérientiels : deux structures différentes	486
12.2.1. La construction des verbes non pronominaux avec auxiliaire « être »	487
12.2.2. La place des insertions dans les syntagmes verbaux surcomposés	489
12.2.3. L'existence de formes expérientielles hypercomposées	501
12.3. Analyse du morphème « eu »	504
12.3.1. Le « eu » (et le « été ») des formes surcomposées résultatives : une partie de l'auxiliaire	505
12.3.2. Le « eu » des formes surcomposées expérientielles : un marqueur d'expéientialité	506
12.3.3. L'ellipse de constituants dans les syntagmes verbaux surcomposés	510
12.4. Le cas des verbes pronominaux	512

PARTIE IV : PISTES À EXPLORER ET CONCLUSION

13 – Pistes de réflexion pour des études futures	517
13.1. Précisions diatopiques	517
13.1.1. Aire géographique des formes surcomposées résultatives	517
13.1.2. Précisions sur le domaine francoprovençal	518
13.1.3. Aire géographique des formes surcomposées expérientielles	519
13.1.4. Des formes expérientielles en domaine d'oïl ?	520
13.2. Au chapitre de la variation	521
13.2.1. Des variations diamésiques ?	522

13.2.2.	Des variations diastratiques ?	523
13.2.3.	Des variations diaphasiques ?	529
13.2.4.	Des variations « micro-diachroniques » ?	530
13.2.5.	Des variations idiolectales ?	531
13.3.	Étude diachronique	534
13.3.1.	Premières attestations du passé surcomposé résultatif (XV ^e siècle)	534
13.3.2.	Premières attestations du passé surcomposé expérientiel (XVI ^e siècle)	536
13.3.3.	Des formes surcomposées anciennes ni résultatatives ni expérientielles ?	537
13.3.4.	Annuler la persistance de l'état résultant : le cas de « avoir eu épousé »	539
13.3.5.	Des formes surcomposées factuelles	542
13.4.	Des formes surcomposées modernes ni résultatatives ni expérientielles ? Le cas du conditionnel passé surcomposé	546
14 –	Conclusion : une homonymie partielle	551
RÉFÉRENCES		555
	Bibliographie	555
	Webographie	585
	Articles de presse commentant ou évoquant l'usage des surcomposés	586
	Corpus consultés	588
	Corpus oraux	588
	Corpus écrits	590
	Liste des tableaux de présentation des données	593
	Liste des figures	595

Remerciements

Cet ouvrage est la version remaniée d'une thèse de doctorat réalisée en cotutelle entre l'Université de Fribourg (CH) et l'Université de Lorraine (FR) et soutenue le 7 juin 2019 à l'Université de Fribourg.¹

Je souhaite remercier ici toutes celles et tous ceux qui m'ont épaulée, encadrée, conseillée et encouragée dans mon travail.

Je remercie chaleureusement mes directrice et directeur de thèse, la Prof. Françoise Revaz (Université de Fribourg) et le Prof. Denis Apothéloz (Université de Lorraine), pour leur soutien, leur confiance et leur enthousiasme, ainsi que pour tous les conseils, remarques et suggestions dont ils m'ont fait bénéficier durant toutes les années de rédaction de ma thèse.

Je remercie tout aussi chaleureusement les membres de mon jury de thèse, le Prof. Jacques Bres, le Prof. Laurent Gosselin et le Prof. Carl Vettters, pour leurs lectures attentives et critiques, pour leurs précieuses remarques, pour leur intérêt et leur bienveillance.

Je remercie le Prof. Louis De Saussure pour son expertise et les précieux conseils qu'il m'a donnés.

Je remercie la Prof. Marie-José Béguelin pour le temps qu'elle m'a consacré, pour les conseils dont elle m'a fait bénéficier, pour sa disponibilité et sa bienveillance.

1 Cette recherche a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) dans le cadre de la bourse de mobilité pour doctorant·e·s « Doc.Mobility » (PIFRP1–161698) ainsi que par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) dans le cadre d'une contribution financière à la cotutelle de thèse (F14/05).

J'exprime également ma reconnaissance envers mes collègues et ami·es des Universités de Fribourg, de Lausanne et de Neuchâtel, Virginie Conti, Gilles Corminboeuf, Frédéric Gachet, Richard Huyghe, Laure Anne Johnsen, Timothée Léchet, Alizée Lombard, Sandy Maillard, Matthieu Monney, Pascal Montchaud, Marjorie Mourey, Pauline Quarroz, Justine Roulin, Justine Salvadori, Martina Schlaepfer, Marion Uhlig, Arnaud Wydler et Géraldine Zumwald Küster, qui m'ont soutenue et encouragée. Merci pour les pages que vous avez relues, pour les exemples que vous m'avez fournis et pour tous les conseils que vous m'avez donnés.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont aidée à traquer les coquilles et les maladroites dans mon travail. Un grand merci à Antoine Borel, Virginie Conti, Gilles Corminboeuf, Mary-Claude Faessler, Sandy Maillard, Marjorie Mourey, Justine Roulin, Nancy Vuillamoz, Arnaud Wydler et Géraldine Zumwald Küster. En particulier, un très grand merci à Catherine Borel, qui a relu l'ensemble de cet ouvrage avant sa publication.

Merci à Gwendoline Fox, qui a relu et corrigé mes traductions de l'anglais au français.

J'aimerais également remercier ici tous mes « informateurs » et toutes mes « informatrices », qui ont traqué et relevé sans relâche et avec conviction tous les surcomposés qui ont croisé leur chemin durant tout le temps qu'ont duré mes recherches. Un très grand merci à Antoine Borel, Catherine Borel, Pascal Borel, Stéphanie Borel, Annie Challandes, Camille Collaud, Timothée Léchet, Armel Matthey et Lisa Roulin pour leur aide inestimable dans ce long et minutieux travail de collecte.

Merci à tous les « surcomposeurs » et à toutes les « surcomposées » qui m'ont fourni à leur insu la matière de mes recherches : merci d'avoir augmenté, à chaque surcomposé que vous avez produit, non seulement mon corpus mais également, très souvent, mon taux de dopamine.

Enfin, j'aimerais adresser un merci tout particulier au Prof. Denis Apothéloz qui, une fois la soutenance passée, m'a accompagnée dans le long processus de retravail de ma thèse qui a mené à la publication de cet ouvrage. Merci, cher Denis, pour toutes les pages que vous avez lues (et très souvent relues), pour tous les précieux conseils que vous m'avez donnés, merci pour tous les échanges que nous avons eus, merci pour votre soutien, pour votre disponibilité et pour votre bienveillance : en un mot, merci d'avoir été, plus qu'un directeur de thèse, un véritable *Doktorvater*, comme le disent joliment les germanophones.

PARTIE I : INTRODUCTION

1 – Présentation de la recherche

1.1. Objectifs

La présente recherche vise trois objectifs principaux. Le premier est de réunir un grand nombre d'occurrences de formes surcomposées authentiques, écrites et orales, produites entre l'époque des premières attestations (fin du XII^e siècle) et l'époque actuelle. Ce travail de collecte, dont nous rendons précisément compte au Chapitre 2, nous a semblé fondamental pour permettre un regard nouveau sur les surcomposés. En effet, la difficulté de réunir des exemples authentiques explique qu'un certain nombre d'auteurs² recourent à des exemples fabriqués, une démarche qui rend les analyses, qu'elles soient sémantiques ou morphologiques, peu fiables sur le plan scientifique. On trouve notamment, dans certaines études, des exemples forgés présentés comme « régionaux » qui semblent dissonants pour les locuteurs qui possèdent ces formes dans leur « grammaire ».

Même lorsqu'elles s'appuient sur des exemples authentiques, nombre de recherches se contentent de reprendre les exemples déjà cités dans des études précédentes. À titre d'illustration, la phrase « Quand Dieu m'a eu donné une fille, je l'ai appelée Noémi », tirée des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de Renan (1883), est citée dans plus d'une vingtaine d'études pour illustrer le type dit « standard ».³ Et on compte presque autant de textes qui mentionnent, pour illustrer les emplois

2 Par souci de lisibilité, nous employons dans tout cet ouvrage le masculin générique.

3 Notamment : Sneyders De Vogel (1919), Foulet (1925), Clédat (1926a et 1926b), Thérive (1929), Nyrop (1930), Gaiffe *et alii* (1936), Dauzat (1947), Delattre (1950), Février (1952), Georgin (1952), Cornu (1953), Lafitte-Houssat (1954), Humbert (1955), Souché & Lamaison (1955), Gamillscheg (1957), Le Bidois

« régionaux », le fameux exemple de Foulet (1925) : « Il a eu coupé, ce couteau. »⁴ Ainsi, seul un corpus riche, varié et comportant des exemples inédits nous a semblé à même de renouveler le débat existant. En dix années de recherches, nous avons collecté 7413 exemples de surcomposés en français, auxquels s'ajoutent 315 exemples de formes dialectales (dialectes d'oïl, d'oc et francoprovençaux), le total s'élevant à 7728 occurrences.⁵

Le deuxième objectif a été de parcourir de la manière la plus systématique et la plus complète possible la littérature existant sur les surcomposés. Pour ce faire, nous avons systématiquement relevé, dans les travaux que nous avons lus, les études précédentes qui s'y trouvaient mentionnées. Nous les avons ensuite toutes consultées, en notant à chaque fois les références nouvelles. Nous avons ainsi pu dresser une « carte » des écrits scientifiques, des grammaires, des manuels scolaires ou des articles de presse qui ont traité, étudié ou simplement mentionné les surcomposés. Une fois ce réseau de références établi (plus de 500 sources différentes⁶), nous les avons relues dans l'ordre chronologique, de *L'éclaircissement de la langue française* de Palsgrave (1530) aux études les plus récentes, pour comprendre l'évolution des approches, des théories et des discussions. Cette recherche nous a permis de cerner

(1962), Wagner & Pinchon (1962), Le Bidois & Le Bidois (1967), Dupré (1972), Beaujot (1980a et 1980b) et Géa (1995).

4 Notamment : Clédât (1926b), De Boer (1927, 1933 et 1947), Frei (1929), Nilsson-Ehle (1953–1954), Christmann (1958), Gougenheim (1958), Wagner & Pinchon (1962), Guiraud (1965), Jolivet (1981), Ayres-Bennett & Carruthers (1992), Carruthers (1994), Géa (1995), Squartini (1998), Paesani (2001), Ammann (2007), Schaden (2009) et De Saussure & Sthioul (2012b).

5 Même si les dialectes d'oïl, d'oc et francoprovençaux sont naturellement des langues différentes du français, nous avons trouvé que, dans un certain nombre de cas, la comparaison entre les formes françaises et les formes dialectales offrait des éclairages intéressants (notamment, dans le cas des formes dites « régionales », sur la valeur expérientielle et/ou sur la manière dont cette valeur est traduite ou expliquée par les philologues).

6 Dans la bibliographie ne sont mentionnées que les études citées dans le présent ouvrage.

au plus près l'histoire du traitement des surcomposés. Nous en proposons une synthèse dans la Partie II.

Enfin, notre troisième et principal objectif a été de réaliser une étude sémantique et morphologique des formes surcomposées (et hypercomposées) présentes dans notre corpus⁷, des plus répandues (*j'ai eu fait*, *j'avais eu fait*, etc.) aux moins courantes (*j'eus eu fait*, *j'eusse eu fait*, etc.). Cette analyse, que nous proposons dans la Partie III, constitue le cœur de notre recherche et de notre réflexion. Nous montrerons notamment qu'il existe deux paradigmes surcomposés distincts, qui contiennent des temps verbaux différents, lesquels possèdent, chacun, des caractéristiques sémantiques et morphologiques spécifiques.

1.2. Précisions terminologiques

Par commodité et par souci de clarté, nous avons gardé la nomenclature traditionnelle, à la fois pour nommer les temps verbaux simples et composés et pour étiqueter les différents temps surcomposés. Même si nous sommes consciente que ces étiquettes ne sont pas pleinement cohérentes, nous avons décidé, pour réduire les risques de mécompréhension, d'utiliser les appellations les plus usitées dans la littérature scientifique. De fait, nous nommons comme suit les différents temps surcomposés :

- | | |
|------------------------------|--|
| - <i>J'ai eu fait</i> : | passé surcomposé |
| - <i>J'avais eu fait</i> : | plus-que-parfait surcomposé |
| - <i>J'aurai eu fait</i> : | futur antérieur surcomposé |
| - <i>J'aurais eu fait</i> : | conditionnel passé surcomposé |
| - <i>J'eus eu fait</i> : | passé antérieur surcomposé |
| - <i>Que j'aie eu fait</i> : | subjonctif passé surcomposé |
| - <i>J'eusse eu fait</i> : | subjonctif plus-que-parfait surcomposé |

7 L'expression « notre corpus » (ou « le corpus ») renvoie à l'ensemble des exemples que nous avons collectés et sur lesquels est basée notre recherche.

- *Avoir eu fait* : infinitif surcomposé
- *Ayant eu fait* : participe surcomposé
- *Aie eu fait !* : impératif surcomposé

Le terme « surcomposé » désigne d'une part des formes verbales à la voix active comportant un auxiliaire (« avoir » ou « être »), le participe passé d'un de ces deux auxiliaires (« eu » ou « été ») ainsi que le participe passé du verbe conjugué. Ce terme renvoie de fait à des formes aussi diverses que *j'ai eu fait*, *j'avais eu fait*, *j'ai été parti*, *je suis eu parti* ou *je me suis eu battu*. Nous qualifions également de « surcomposées » des formes à la voix passive telles que *j'ai eu été jugé* ou *j'avais eu été jugé*. En revanche, nous ne considérons pas comme « surcomposées » les formes composées passives, telles que *j'ai été jugé* ou *j'avais été jugé*. Enfin, nous appelons « hypercomposées » les formes comportant deux participes passés auxiliaires à la voix active (*j'ai eu eu fait*, *j'avais eu eu fait*, *j'ai eu été parti*, etc.) et trois à la voix passive (*j'ai eu eu été jugé*, *j'avais eu eu été jugé*, etc.). Les termes « surcomposé » et « hypercomposé » sont des notions génériques, que nous utilisons pour désigner l'ensemble des formes correspondant à la description donnée ci-dessus. Ils ne renseignent ni sur le sens ni sur la fonction de ces formes.

Dans cet ouvrage, nous écrivons toutes les « formes de citation » (qui servent à illustrer la manière dont une forme verbale se construit) en italiques. Pour les verbes qui demandent l'auxiliaire « avoir », nous utilisons, pour la voix active, le verbe « faire ». Plus largement, nous employons ce même verbe pour illustrer la manière dont se construisent les différents temps surcomposés (ou hypercomposés). Par exemple, quand il s'agira de parler du passé surcomposé ou du plus-que-parfait surcomposé en tant que constructions verbales, nous utiliserons respectivement les formes de citation *j'ai eu fait* et *j'avais eu fait*. Pour exemplifier la manière dont les formes surcomposées se construisent avec l'auxiliaire « être », nous utiliserons le verbe « partir » : selon les cas, la forme de citation sera donc *j'ai été parti* ou *je suis eu parti*. Nous prendrons le verbe « juger » pour illustrer les surcomposés à la voix passive (*j'ai eu été jugé*). Enfin, nous nous servirons du verbe « se battre » pour les verbes pronominaux (*je me suis eu battu*). Lorsque nous nous

référerons à des formes verbales ou à des séquences spécifiques, tirées d'exemples authentiques, nous les citerons en revanche entre guillemets (« quand Dieu m'a eu donné une fille », « il a eu coupé », etc.).

Nous avons également pris la décision de garder, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, les étiquettes « standard » et « régional » pour désigner les deux emplois que connaissent le passé surcomposé et, comme nous le montrerons, les autres surcomposés. Une fois que nous aurons présenté et analysé plus en détail le sens de ces formes, nous utiliserons une terminologie plus technique et plus adaptée.

2 – Collecte des données et composition du corpus

Le corpus sur lequel se base cette recherche contient 7413 exemples de formes surcomposées et hypercomposées en français, tous authentiques, écrits et oraux, qui ont été collectés entre janvier 2013 et mars 2023. Dans ce corpus, les différents temps surcomposés sont représentés comme suit :

	Verbes à auxiliaire « avoir »	Verbes à auxiliaire « être »	Formes pronominales	Formes passives	TOTAL
Passé surcomposé	5256	360	262	145	6023
Plus-que-parfait surcomposé	310	42	7	1	360
Futur antérieur surcomposé	147	1	0	2	150
Conditionnel passé surcomposé	234	5	0	0	239
Passé antérieur surcomposé	23	6	0	0	29
Subjonctif passé surcomposé	94	6	0	2	102
Subjonctif plus- que-parfait surcomposé	32	12	0	0	44
Infinitif surcomposé	255	5	0	5	265

(suite)

	Verbes à auxiliaire « avoir »	Verbes à auxiliaire « être »	Formes pronominales	Formes passives	TOTAL
Participe surcomposé	171	1	0	2	174
Impératif surcomposé	0	0	0	0	0
Formes hypercomposées	18	8	1	0	27
TOTAL	6540	446	270	157	7413

Tableau 1 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données écrites et orales confondues, formes standard et régionales confondues)

2.1. Sources des données écrites

Les données écrites, produites entre la fin du XII^e siècle et le début du XXI^e siècle, ont été collectées grâce :

- Au moteur de recherche Google
- Au corpus Frantext
- Aux études scientifiques préalablement réalisées
- À nos lectures personnelles
- Au corpus sms4science

Dans le présent chapitre sera présentée la manière dont ces données ont été collectées. Puis, pour chaque source, les éventuels problèmes ou questionnements rencontrés seront discutés.

2.1.1. Google

Le moteur de recherche Google permet d'accéder à différents types d'exemples, qu'il convient de distinguer. Premièrement, Google donne accès à des textes ayant préalablement été publiés sous format papier. Lorsque nous jugeons l'information utile, nous indiquons, en plus du nom de l'auteur, du titre de l'ouvrage et de l'année de publication, le site Internet consulté :

- (1) Quel affront pour l'ancien, sa femme et Loïse ! Le feu du ciel serait tombé sur l'église qu'ils n'auraient pas été plus secoués ! C'est qu'il n'y a pas à dire : on **a eu vu** pour bien moins des gens d'âge mourir d'un coup de sang et des jeunes prendre des « crises ». (Huguenin, *Récits du Cosandier*, 1890 < www.ebooks-bnr.com)⁸

Internet peut ensuite servir de support parallèle à une impression papier. C'est souvent le cas pour les articles de la presse contemporaine. Dans certains cas, la version en ligne et la version imprimée sont les mêmes ; dans d'autres cas, il peut s'agir de versions différentes. Pour cette raison, la référence précise si l'exemple cité provient du site Internet du journal :

- (2) Dans son histoire, le stade « Olympique » de la Pontaise **a eu accueilli** plus de 15'000 spectateurs [. . .]. (*24 heures*, 8 déc. 2011 < <http://archives.24heures.ch>)

Enfin, Internet est parfois l'unique support de la publication. Les textes sont alors de natures extrêmement variables. Parfois, dans le cas des textes édités en ligne (revues scientifiques, thèses de doctorat, romans d'auteurs contemporains, etc.), le contenu a été travaillé, relu et corrigé. Dans d'autres cas, notamment celui des blogs, les textes semblent avoir été plus ou moins retravaillés et retouchés par leurs auteurs, mais ces textes n'ont pas été « validés » par des instances extérieures (comités scientifiques ou maisons d'édition). Enfin, dans le cas des forums de discussion, le propos se fait plus spontané encore. Quoi qu'il en soit, pour tous ces exemples, sont indiqués l'année de la mise en ligne

8 La numérotation des exemples reprend à (1) au début de chaque chapitre.

(quand elle est connue), le site Internet, ainsi que la date (mois et année) à laquelle l'exemple a été consulté :

- (3) Lorsque j'*ai eu achevé* cette photo, il m'a semblé qu'elle ressemblait au Japon, du moins à l'idée [...] que je me fais du Japon. (2011, <http://bwiti.deviantart.com>, consulté en avril 2013)

Des informations supplémentaires peuvent être données, à propos du type de texte (ex. 4), du profil de l'auteur ou du contexte communicationnel (ex. 5) :

- (4) Une fois que le Japon *a eu adopté* une structure similaire aux états-nations occidentaux, le développement de son capitalisme [...] fut beaucoup plus rapide, puisqu'accompli en quelques dizaines d'années, là où les pays occidentaux avaient mis plus d'un siècle. (*La comparaison franco-japonaise du contrôle des concentrations*, thèse de doctorat en droit, Université de Paris V, 2013 < <http://tel.archives-ouvertes.fr>, consulté en mai 2013)
- (5) L1 [un internaute] : T'as déjà eu des amendes d'excès de vitesse ?
L2 [le coureur automobile Sébastien Buemi] : Ça m'*est eu arrivé* mais pas beaucoup, une dizaine. (Discussion en ligne impliquant le coureur automobile Sébastien Buemi, 2009, www.20min.ch, consulté en mai 2015)

Les exemples tirés d'Internet sont cités avec les graphies d'origine. Pour ces exemples, la mention « sic » n'est pas employée – le nombre de graphies non standard étant trop élevé pour que cette indication soit pertinente. Les éventuelles images ou émoticônes présentes dans les textes ne sont pas reproduites.

Bien qu'extrêmement efficaces et fructueuses, les recherches sur Internet ont occasionné un certain nombre de difficultés et de questionnements. Une première difficulté réside dans le choix des mots-clefs à utiliser. Dans le cas des surcomposés, plusieurs démarches sont susceptibles d'être adoptées. Il est tout d'abord possible de proposer au moteur de recherche des séquences du type « *eu* + participe passé » (« eu chanté », « eu mangé », etc.). Cette démarche a l'avantage de prendre en compte les diverses formes du paradigme, aux différents temps et aux différentes personnes (« il aura eu chanté », « j'eusse eu mangé », etc.), d'intégrer les formes comportant des éléments insérés

entre l'auxiliaire « avoir » et le « eu » (« j'ai souvent eu chanté », « il a bien eu mangé », etc.) et de recueillir des exemples dans lesquels le pronom clitique et/ou la première forme auxiliaire sont graphiés de manière non standard, tels que « g » pour « j'ai » (ex. 6) ou « ta » pour « tu as » (ex. 7) :

- (6) Il s'est mis à table 5 minutes après que **g eu amené** l'assiette. (2004, www.familles.com, consulté en juil. 2013)
- (7) Ouaip, **ta eu fait** des choses plus intelligente ma lucette. (2006, www.forummpv.tonsite.biz, consulté en oct. 2016)

Cette façon de procéder ne permet toutefois pas de prendre en compte les cas où des éléments se trouveraient insérés entre le « eu » et le participe passé du verbe conjugué (« il a eu vite fini », « il a eu bientôt terminé », etc.) ni les cas où le (éventuellement les) participe(s) passé(s) serai(en)t accordé(s), comme en (8) ou en (9) :

- (8) J'aime plus trop les hommes. . . Mais quand je les **ai eu aimés**, je préférerais les tendres. (2012, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en oct. 2013)
- (9) Des erreurs j'en **ai eues faites** & j'en ferai encore, ça m'apprend pour ce sport [le bodybuilding] mais aussi dans la vie. (Non daté, www.imgrum.net, consulté en oct. 2016)

De plus, de telles recherches ne peuvent prendre en compte les formes comportant des participes passés graphiés « à l'ancienne » (ex. 10) ou de façon non standard (ex. 11) :

- (10) Quoy Madame, s'écria-t'il, vous pouvez m'accuser d'avoir espousé Argyrispe, apres que vous **avez eu espousé** Sitalce ! (Mlle de Scudéry, *Artamène ou le Grand Cyrus*, 1654)
- (11) Pour la mienne [ma chienne] j'**ai eu prit** la marque dog show que j'ai changer au bout du premier sac (elle arreté pas de se gratter) je suis donc passer sur du royal canin. (2010, www.chevalannonce.com, consulté en oct. 2016)

Enfin, ce procédé n'offre pas de résultats probants pour les verbes dont les participes passés sont des formes morphologiquement brèves,

c'est-à-dire trop peu « spécifiques » pour le moteur de recherche. Ainsi, une requête comme « eu vu » donne 381'000 résultats sur Google (essai fait en octobre 2022), mais l'immense majorité de ces résultats ne sont pas pertinents pour l'étude des surcomposés – une des raisons étant que les lettres EU sont l'acronyme de *European Union* :

- (12) Vietnamese Ambassador to Belgium and Luxemburg, and head of the Vietnamese Delegation to the *EU Vu* Anh Quang highlighted the deals' contributions to stepping up Vietnam's economic reform and integration. (2019, <https://en.vietnamplus.vn>, consulté en oct. 2022)

Afin de produire des résultats probants pour les formes trop peu spécifiées, des formes complètes ont donc été proposées (« aura eu bu », « eusse eu vu », etc.).

La longueur des séquences à soumettre au moteur de recherche n'est ainsi pas toujours facile à déterminer : entrer dans Google des séquences trop courtes ou trop peu spécifiées se révèle non pertinent ; mais taper des séquences plus longues (« j'ai eu bientôt fait », « il aura eu vite fini », etc.) a pour défaut de préfigurer trop fortement les résultats qui seront obtenus, cette démarche ne permettant, au mieux, que de confirmer que les séquences en question sont bien attestées.

Il peut également être difficile d'évaluer, notamment dans les forums de discussion, si certaines formes ont été « volontairement » produites, ou « pensées comme telles » par les internautes. Par exemple, l'auteur de l'exemple (13) a-t-il vraiment voulu former un passé antérieur surcomposé – une forme extrêmement rare, tellement rare que son existence est régulièrement remise en cause par les grammairiens et les linguistes ?

- (13) *J'eus eu fait* des études de pharmacie et ça me prenait tout mon temps. (Non daté, <http://lmda.guild-heberg.fr>, consulté en oct. 2013)

Nombreux sont également les cas où des formes qui apparaissent morphologiquement comme des futurs antérieurs surcomposés doivent en réalité, d'après le contexte, être comprises comme des conditionnels passés surcomposés graphiés de façon non standard :

- (14) Veux juste vous donner a toute un conseil que j'*aurai eu aimé* avoir lors de ma précédente grossesse, ne vous mettez JAMAIS au soleil sans protection 50. (2011, www.mamanandco.fr, consulté en oct. 2013)

Enfin, un dernier problème est qu'il est souvent difficile d'obtenir des renseignements précis sur l'identité des locuteurs, notamment concernant leur âge, leur origine géographique, leur langue maternelle ou leur statut socio-professionnel. D'ailleurs, même dans le cas où de telles informations sont données, il reste impossible de les vérifier.

Pour diminuer l'impact de ces différents biais, les suites minimales présentes dans les différents surcomposés (« eu chanté », « eu mangé », etc.) ont été recherchées, de manière systématique, pour les principaux verbes, d'après la liste des verbes proposée à la fin de *La conjugaison* de Bescherelle (nous avons pris ces verbes dans l'ordre alphabétique et nous nous sommes arrêtée lorsque nous avons estimé avoir assez d'exemples). Puis, les mêmes formes ont été proposées avec les insertions les plus répandues (« eu bien chanté », « eu vite mangé », etc.). Afin de produire des résultats probants pour les formes trop peu spécifiées (« eu bu », « eu vu », etc.), les différentes formes verbales ont été recherchées, à tous les temps et à toutes les personnes (« aurions eu bu », « eussiez eu vu », etc.). Enfin, lorsqu'il s'agissait de chercher des exemples spécifiques pour certains chapitres en particulier, des séquences plus spécifiques ont parfois été proposées (« j'ai eu pesé jusqu'à », « je n'ai jamais eu fait », etc.).

Lorsque certains sites offraient de « bons filons », des recherches systématiques ont été faites à partir des sites en question. Par exemple, le site <https://books.google.ch> donne accès à l'ensemble des *Chroniques de la ville de Metz : 900–1552*, publiées par Huguenin en 1838 (86 occurrences de formes surcomposées). Le site <https://babel.hat-hitrust.org> contient quant à lui les *Tales from the French Folk-lore of Missouri*, publiés par Carrière en 1937 (91 occurrences). Enfin, le site www.ebooks-bnr.com propose les œuvres littéraires d'un certain nombre d'écrivains romands, dont celles du Neuchâtelois Oscar Huguenin (41 occurrences).

2.1.2. Frantext

La base de données Frantext permet de préciser la catégorie grammaticale des éléments recherchés. Grâce à cette fonction, il a été possible de chercher des formes surcomposées en définissant une « cooccurrence » – la première séquence étant le participe passé du verbe « avoir » (que nous avons successivement graphié « eu », « eue », « eus » et « eues ») ; la seconde, un élément catégorisé et reconnu par Frantext comme étant un participe passé. Une distance maximale de 3 mots entre la première et la seconde séquence a été prévue, laissant ainsi la place à d'éventuels éléments insérés dans le syntagme verbal. De fait, toutes les séquences du type « *eu(e)(s)* + [insertion éventuelle de maximum 3 mots] + participe passé (accordé ou non) » ont pu être prises en considération. Cette requête a donné accès à des exemples aussi variés que (15), (16) ou (17) :

- (15) Quand [...] un régiment de cavalerie lui **aura eu défilé** sur le corps, elle ne baisera plus la main de son amant du jour [...]. (Matzneff, *Ivre du vin perdu*, 1981 < Frantext)
- (16) Je ne lui **ai pas eu** plus tôt **parlé** de ce mariage qu'il l'a approuvé tout de suite. (Leclercq, *L'esprit de désordre*, 1835 < Frantext)
- (17) Les cinquante hommes de la barricade, depuis seize heures qu'ils étaient là, **avaient eu vite épuisé** les maigres provisions du cabaret. (Hugo, *Les misérables*, 1862 < Frantext)

En utilisant la graphie « eu » pour le participe passé d'« avoir », 341 résultats ont été obtenus (recherche faite en 2016), lesquels ont ensuite été triés manuellement. Sur ces 341 exemples, 268 (c'est-à-dire près de 80 %) se sont avérés pertinents. Les résultats non pertinents correspondaient généralement à une forme composée du verbe « avoir » suivie d'un participe passé adjectivisé attribut du complément :

- (18) Oui, il y a des moments où je pense à lui tout seul. Dernièrement, quand il **a eu** le bras **cassé**, je me disais [...]. (Philippe, *Le Père Perdrix*, 1902 < Frantext)

Le même travail a été fait pour la graphie « eue » qui a fourni deux exemples pertinents (2/9). La graphie « eus » a quant à elle donné un

nombre élevé de résultats (à cause de toutes les formes de passés antérieurs), mais aucun surcomposé (0/602). La graphie « eues » n'a pour sa part rien donné.

Les recherches avec auxiliaire « être » se sont révélées infructueuses, la suite « *été* + participe passé » donnant trop de résultats (env. 50'000) pour qu'il soit pertinent de les dépouiller ; pour les verbes se construisant avec l'auxiliaire « être », les formes verbales complètes (« ai été sorti », « as été parti », etc.) ont ainsi été chacune recherchées.

2.1.3. *Littérature scientifique*

Les exemples authentiques précédemment répertoriés par les grammairiens et les chercheurs ont également été pris en compte. Lorsqu'un même exemple se trouve mentionné par plusieurs auteurs, tous sont indiqués dans notre base de données :

- (19) Ces premières fréquentations de Molière [...] sont devenues pires quand il *a eu lié* connaissance avec les Bégart. (Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1913 < Foulet, 1925, p. 226 ; Delattre, 1950, p. 99 ; Cornu, 1953, p. 104)

Cette démarche permet de savoir précisément quels sont les exemples qui ont déjà été pris en compte par les chercheurs, de retrouver rapidement quels sont les commentaires ou les analyses qui en ont été donnés, enfin, de savoir, à l'inverse, quels sont les exemples qui n'ont encore jamais été répertoriés. Par souci de clarté, nous ne notons toutefois, dans cet ouvrage, que l'auteur qui a – à notre connaissance – cité l'exemple en premier. De fait, la référence donnée pour un exemple comme (19) renverra seulement à l'article de Foulet (1925).

Il est arrivé que des exemples considérés dans certaines études comme des surcomposés n'ont pas été retenus dans le corpus de la présente recherche. Il en va notamment ainsi des cas où la suite *avoir eu fait* doit selon nous être traitée non comme un syntagme surcomposé mais comme une forme composée du verbe « avoir » suivie d'un participe passé attribut du complément :

- (20) Vous dites, seigneur licencié, que tes Espagnols ne sont jamais allés en Danemarck ? Eh ! n'y suis-je pas allé moi [. .] ? et n'ai-je pas manqué, vive Dieu ! d'y laisser mon nez ? Je *l'ai eu gelé*, parbleu ! qu'on l'aurait pris pour un morceau de glace. (Mérimée, *Le théâtre de Clara Gazul*, 1825 < Havu, 2013, p. 39–40)

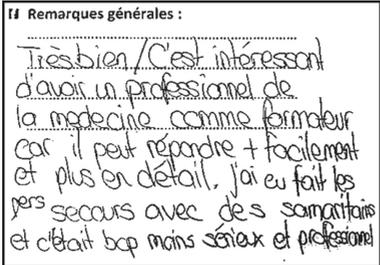
Dans cet exemple, le participe passé « gelé » est un attribut du pronom « l' », anaphorique reprenant « mon nez ». Quant au pronom clitique sujet « je », il n'est pas l'agent du procès « geler ». Nous n'analysons donc pas la séquence « ai eu gelé » contenue dans cet exemple comme une forme surcomposée.

N'ont pas non plus été pris en compte les exemples qui ont été produits par des locuteurs apparemment non francophones qui nous semblaient posséder une maîtrise insuffisante de la langue française :

- (21) Et vers 15h10 on *a eu entendu* très grosse tonnerre et une foudre s'est tombé sur un sapin en face de ma maison et il est abîmé et légèrement brulé. . . et le chien de ma grand mère a tellement peur ! (Non daté, <http://meteonature.forumactif.com> < Havu, 2013, p. 51)

2.1.4. Lectures personnelles et autres sources écrites

Certains exemples ont été trouvés lors de lectures personnelles (hors lectures scientifiques) ou nous ont été indiqués par des connaissances. Ce sous-corpus contient des exemples provenant de sources extrêmement variées, non seulement de textes littéraires ou d'articles de presse, mais également de tout autre support potentiel : messages Whatsapp, évaluations de cours (ex. 22), bandes dessinées (ex. 23), etc.

- (22) 

Évaluation d'un cours de « Premiers secours », Suisse romande, déc. 2017

(23)



« B12 et Vitamine », *20 Minutes*, 7 fév. 2017

Lorsque certaines sources contenaient un nombre important de surcomposés, des dépouillements systématiques ont été réalisés. Grâce à cette méthode, 2553 occurrences de surcomposés ont par exemple pu être trouvées dans les 17 volumes des *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin* publiés à ce jour (édition Kingdon et alii), 80 occurrences dans les 5 volumes du *Journal de ma vie* du pasteur jurassien Théophile Rémy Frêne (qu'il a tenu entre 1741 et 1804) et 62 occurrences dans les 2 volumes de la *Géographie universelle* (1790) du Suisse Henri Descombes.

2.1.5. *Sms4science*

Le corpus « sms4science » – conçu par le CENTAL (Centre de Traitement Automatique du Langage de l'Université catholique de Louvain) et qui contient 30'000 SMS belges, 12'660 SMS réunionnais, 4'732 SMS québécois et 3'889 SMS suisses – a également été consulté. Cette base de données a permis de collecter 12 occurrences de surcomposés.

2.1.6. *Tableau de présentation des données écrites*

Le tableau suivant présente l'ensemble des données écrites contenues dans notre corpus, pour chaque temps verbal et chaque type de verbe :

DONNÉES ÉCRITES	Verbes à auxiliaire « avoir »	Verbes à auxiliaire « être »	Formes pronominales	Formes passives	TOTAL
Passé surcomposé	4129	253	213	135	4730
Plus-que-parfait surcomposé	251	39	4	0	294
Futur antérieur surcomposé	140	1	0	1	142
Conditionnel passé surcomposé	188	3	0	0	191
Passé antérieur surcomposé	23	6	0	0	29
Subjonctif passé surcomposé	82	5	0	2	89
Subjonctif plus-que-parfait surcomposé	32	12	0	0	44
Infinitif surcomposé	249	4	0	4	257
Participe surcomposé	171	1	0	2	174
Impératif surcomposé	0	0	0	0	0
Formes hypercomposées	16	8	1	0	25
TOTAL	5281	332	218	144	5975

Tableau 2 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données écrites, formes standard et régionales confondues)

2.2. Sources des données orales

Les données orales proviennent :

- De conversations spontanées
- D'études scientifiques préalablement réalisées
- De corpus oraux
- D'émissions de télévision et de radio
- De diverses transcriptions (hors corpus oraux) publiées en ligne
- De films ou de sketches
- D'enregistrements de français parlé réalisés en 2016 et 2017 par des étudiants et étudiantes de l'Université de Fribourg

Comme pour les données écrites, la méthodologie de récolte des données orales sera présentée dans le présent chapitre. Puis, les éventuelles difficultés rencontrées seront discutées.

2.2.1. *Conversations spontanées*

La plupart des exemples oraux contenus dans notre corpus ont été recueillis « à la volée » lors de conversations spontanées, entre janvier 2013 et mars 2023 (902 occurrences). Neuf enquêteurs et enquêtrices volontaires, qui avaient reçu les consignes suivantes, nous ont épaulée dans cette recherche :

- Ne prendre en compte que les exemples à même d'être notés au moment où ils ont été entendus.
- Noter tout ce qui a été dit, tel que cela a été dit, sans correction, reformulation, ni ajout d'aucune sorte.
- Noter entre crochets les éléments ajoutés pour la compréhension de l'exemple.
- Indiquer, pour chaque exemple, la date à laquelle il a été prononcé.
- Dans le cas où ces informations sont connues, noter : le sexe, l'âge, la profession, le lieu de domicile et/ou le lieu d'origine des locuteurs.

Les exemples ainsi retranscrits n'ont pas été ponctués, à moins que la ponctuation n'ait semblé pertinente pour la compréhension de l'exemple. Ainsi, les énoncés qui ont été prononcés avec une intonation

particulière (exclamations, injonctions, etc.) sont suivis d'un point d'exclamation (ex. 24). Les questions sont suivies d'un point d'interrogation (ex. 25 et 26). Enfin, dans certains cas, les guillemets ont été utilisés pour indiquer des passages au discours direct (ex. 26) :

- (24) on **a eu vendu** 2 tonnes [de pommes] en une journée ! (Oral, Suisse romande, 2016)
- (25) tu te rappelles quand on **a eu fait** du bob [luge en plastique] ensemble ? (Oral, Suisse romande, 2016)
- (26) je le lui ai dit quand on **s'est eu engueulés** « veux-tu que je renonce à cette amitié ? » (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans ce sous-corpus, la grande majorité des exemples ont été recueillis en Suisse romande ; quelques-uns ont toutefois été relevés en France et en Belgique. Dans tous les cas, le lieu où les exemples ont été entendus se trouve indiqué.

Lorsque les exemples contiennent des noms propres qui pourraient permettre d'identifier soit le locuteur soit la personne évoquée dans le passage, nous les avons anonymisés comme suit :

- (27) mon amie PRÉNOM m'**a eu dit** « jamais PRÉNOM n'est venu à côté de moi sur la plage » (Oral, Suisse romande, 2017)

Nous avons de fait systématiquement anonymisé les noms de famille. Nous avons en revanche parfois maintenu les prénoms lorsque nous avons estimé qu'ils ne pouvaient pas mener à une identification du locuteur ou de la personne évoquée.

2.2.2. *Littérature scientifique*

Comme pour les données écrites, les données orales authentiques citées dans les études scientifiques préalablement réalisées ont été intégrées dans le corpus. Elles proviennent notamment des travaux de Foulet (1925), de Damourette & Pichon (1936), de Cornu (1953) et de Caruthers (1993, 1994, 1996 et 1998).

Les exemples de Carruthers proviennent d'enregistrements qu'elle a réalisés ; les exemples des autres auteurs ont été recueillis « à la volée ». Dans tous les cas, lorsque ces exemples sont cités dans la présente étude, leur source est indiquée et ils sont reproduits selon les conventions de transcription propres aux différents auteurs.

2.2.3. *Corpus oraux*

Dans le cadre de cette recherche, les corpus oraux suivants ont été consultés :

- le Corpus Oral de français de Suisse Romande (OFRM)
- les deux corpus Enquêtes SocioLinguistiques à Orléans (ESLO1 et ESLO2)
- le Corpus de Français Parlé au Québec (CFPQ)
- le corpus Phonologie du Français Contemporain (PFC)
- le Corpus de Français Parlé Parisien des années 2000 (CFPP2000)
- le Corpus de LAngue Parlée en Interaction (CLAPI)

Ces différents corpus ont permis de recueillir, en tout, 98 exemples de surcomposés.

Chacun de ces corpus a été dépouillé manuellement. Pour ce faire, le « plus petit dénominateur commun » de la majorité des surcomposés, à savoir le participe passé « eu », a d'abord été recherché. Les graphies « eus », « eue » et « eues » ont également été testées, afin de prendre en considération les cas où le participe passé aurait été accordé. La forme « eut » a en outre été recherchée, ce qui a permis de trouver des exemples dans lesquels les surcomposés avaient été mal interprétés (et donc rendus par les transpositeurs comme des formes de passés antérieurs).

Pour trouver les formes surcomposées des verbes demandant l'auxiliaire « être », la suite « *été* + participe passé » (« *été allé* », « *été arrivé* », etc.) a été proposée. Cette recherche n'a pas permis de prendre en considération les cas où des éléments auraient été insérés dans le syntagme verbal entre « *été* » et le participe passé du verbe conjugué. En revanche, dans la mesure où ce sont des suites de graphèmes et non

des mots exacts qui ont été recherchés, cette méthode a permis d'accéder à toutes les formes accordées (« été allée », « été allés », etc.).

Deux difficultés principales sont apparues lors de ces recherches. D'une part, comme nous l'avons souligné, certains surcomposés n'ont à l'évidence pas été transcrits correctement. Par exemple, dans l'extrait (28), tiré de ESLO1, nous entendons « a eu appelé », là où le transcripteur a écrit « eut appelé ». Et dans l'extrait (29), tiré d'OFROM, nous comprenons « est eu parti », là où le transcripteur a noté « a eu parti ». On notera pourtant que dans ces deux exemples, d'autres formes surcomposées – « a eu fini » (ex. 28), « a eu fait » et « ai eu été » (ex. 29) – ont été correctement transcrites :

- (28) puis quand il *eut appelé* [correction : *a eu appelé*] tous les autres j'ai bien vu d'après les chiffres puis alors à la fin quand il *a eu fini* bien il a dit voyez monsieur Gochain c'est pas mal (Oral, Orléans, 1970 < ESLO1 ; réf. ESLO1_ENT_024)
- (29) et euh sinon après on *a eu fait* on a fait deux fois des croisières | _ | on *a eu parti* [correction : *est eu partis*] euh en Tunisie | _ | en Turquie | _ | avec les croisières on a fait | _ | Malte Ibiza | _ | | _ | euh une partie de l'Italie | _ | la Grèce | _ | la Turquie | _ | Tunisie | _ | Chypre | _ | euh voilà c'est un peu près tout | _ | j'ai | _ | *j'ai eu été* euh avec euh en en sortie avec euh des amis à Europa Park (Oral, Suisse romande, 2011 < OFROM ; réf. unine11c07m)

Une deuxième difficulté concerne les cas où les séquences du type *j'ai eu fait* ne doivent vraisemblablement pas être considérées comme des surcomposés, mais comme le résultat de phénomènes de bribes. Par exemple, en (30), il semble, en écoutant l'extrait, que le locuteur commence par formuler sa pensée avec « avoir », avant de choisir le verbe « faire », dans l'expression « faire l'erreur ». En (31) également, le locuteur semble changer de verbe en cours de formulation, employant d'abord « avoir » avant de reformuler sa pensée avec le verbe « devoir », dans l'expression « devoir subir une opération » :

- (30) je pense même que *j'ai eu fait* l'erreur de pas voyager quand j'étais jeune (Oral, Orléans, 2010 < ESLO2 ; réf. ESLO2_ENT_1049)
- (31) et alors là naturellement j'avais une très bonne une très bonne place mais alors vu les conditions dans lesquelles ça s'est produit euh j'ai *j'ai eu dû* subir

une opération et alors euh je suis restée un peu à j'avais demandé un an de dis- de mise en disponibilité pour élever euh mon fils et me rétablir (Oral, Orléans, 1969 < ESLO1 ; réf. ESLO1_ENT_138)

Après plusieurs écoutes des extraits sonores, seules les formes véritablement analysables comme des surcomposés ont été retenues.

Lorsque des exemples provenant de corpus oraux sont cités dans la présente étude, le nom du corpus ainsi que la référence de l'exemple sont indiqués. Les conventions de transcription propres à chaque corpus sont maintenues.

2.2.4. *Émissions de télévision et de radio*

Le corpus contient également des exemples provenant d'émissions de télévision ou de radio. Toutes les fois où cela a été possible, les émissions d'où provenaient ces exemples ont été recherchées sur Internet, pour que les passages concernés puissent être réécoutés et retranscrits. Les conventions de transcription appliquées sont les suivantes :

- Tiret : amorce de mots ou de structure.
- XXX : passages inaudibles (dans la mesure du possible, le nombre de XXX indique le nombre de syllabes apparemment prononcées).
- Soulignement : chevauchements de paroles entre plusieurs locuteurs.

Les transcriptions ne sont pas ponctuées. Mais, comme pour les exemples recueillis « à la volée », des points d'interrogation sont utilisés pour marquer les questions, des points d'exclamation pour marquer une intonation particulière et des guillemets pour noter les passages de discours direct. Sont ajoutées entre crochets les éventuelles précisions nécessaires à la bonne compréhension de l'exemple. Enfin, sont signalés entre parenthèses d'éventuels éléments paraverbaux pertinents (gestes, rires, etc.). Citons l'exemple (32) à titre d'illustration :

- (32) L1 [Miss Beauté Suisse 1961] : ça a bien changé les miss (rires)
L2 [journaliste] : qu'est-ce qui a changé justement ?
L1 : ben c- ça change c'est-à-dire qu'elles ont beaucoup plus de elles se maquillent elles sont belles elles sont moins euh bon nous on était plus

naturelles ça c'est vrai alors c'était tout à fait un autre style puis les poses alors bien sûr qu'on nous faisait faire des poses ça j'*ai eu fait* hein j'ai des certaines photos mais mais voilà non c'est pas c'est pas du tout pareil (rires) (Interview de « Miss Beauté Suisse 1961 », émission télé, Suisse romande, « C'était mieux avant ? », *RTSI*, 12 oct. 2016)

2.2.5. *Transcriptions en ligne*

Les recherches sur Google ont parfois permis d'accéder à des surcomposés figurant dans des transcriptions d'oral publiées en ligne (hors corpus oraux). Lorsque de tels exemples sont cités dans cette étude, ils sont reproduits selon les transcriptions d'origine – donc avec la ponctuation si cette dernière a été ajoutée par les transcripteurs :

- (33) Ils avaient la fête du Cardinal à la fin de l'année, moi j'en connaissais une ou deux [des autres femmes d'employés] parce que mon mari connaissait les hommes et on *s'est eu vus* le samedi, le dimanche quand on sortait avec les enfants, mais par hasard, on allait boire un verre, non ils ont jamais fait de pique-nique familial. (Transcription d'une interview, *Pro Fribourg* 175, 2012 < <https://doc.rero.ch>)
- (34) L1 : Toi, tu n'as pas spécialement de lien avec les enseignants de langue et de culture ?
L2 : Si, je les *ai eu vus*, ouais ouais, je les ai vus quelques fois. (Transcription d'un entretien réalisé dans le cadre d'un Master en sciences sociales, Université de Lausanne, 2005 < <https://serval.unil.ch>, consulté en nov. 2017)

2.2.6. *Films et sketches*

D'autres exemples proviennent de films ou de sketches. Même s'il est évident qu'il s'agit d'oral planifié, ces exemples ont été intégrés dans les données orales. Donnons à titre d'illustration l'exemple (35), qui provient d'un sketch de l'humoriste François Rollin :

- (35) [Le personnage raconte comment il a trouvé le titre de sa conférence :] je suis passé par une ou deux idées un peu farfelues comme « diagamarche » [..]

et puis « filet de truite au beurre blanc » bon je pense que j'avais un petit peu faim à ce moment-là mais dès que j'*ai eu mangé* un morceau j'ai écarté l'idée et puis *in extremis in extremis* j'ai trouvé « progression diagonale » qui n'a pas toutes les qualités mais qui va bien (François Rollin, sketch « Début de conférence », 2003 < www.youtube.com)

2.2.7. *Enregistrements de français parlé réalisés à l'Université de Fribourg*

Enfin, nous avons pu bénéficier de 5 exemples présents dans des enregistrements de français parlé réalisés en 2016 et 2017 à l'Université de Fribourg (CH) par des étudiantes et des étudiants. Dans cette étude, les transcriptions sont citées, elles aussi, sous leur forme originale :

- (36) L1 [le fils] : elle discutait pas + non maman nous racontait pas non plus
L2 [le père] : non non elle était pas comme ça
L1 : non non + mais elle elle elle l'a jamais fait même après + elle *a* jamais *eu aimé* nous raconter des choses sur elle (Oral, Suisse romande, 2016 < Unifr)

2.2.8. *Tableau de présentation des données orales*

Le tableau suivant présente l'ensemble des données orales contenues dans notre corpus, pour chaque temps verbal et chaque type de verbe :

DONNÉES ORALES	Verbes à auxiliaire « avoir »	Verbes à auxiliaire « être »	Formes pronominales	Formes passives	TOTAL
Passé surcomposé	1127	107	49	10	1293
Plus-que-parfait surcomposé	59	3	3	1	66
Futur antérieur surcomposé	7	0	0	1	8
Conditionnel passé surcomposé	46	2	0	0	48
Passé antérieur surcomposé	0	0	0	0	0
Subjonctif passé surcomposé	12	1	0	0	13
Subjonctif plus-que-parfait surcomposé	0	0	0	0	0
Infinitif surcomposé	6	1	0	1	8
Participe surcomposé	0	0	0	0	0
Impératif surcomposé	0	0	0	0	0
Formes hypercomposées	2	0	0	0	2
TOTAL	1259	114	52	13	1438

Tableau 3 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données orales, formes standard et régionales confondues)

C'est sur l'ensemble des données présentées dans ce Chapitre 2 que sont basées les observations que nous proposons et les hypothèses que nous développons dans la suite de cet ouvrage.

3 – Formes surcomposées et conscience linguistique

3.1. La conscience linguistique des « surcomposeurs »

Durant nos années de recherches, nous avons régulièrement parlé du sujet de notre thèse aux personnes qui nous ont demandé sur quoi nous travaillions. Nos interlocuteurs se sont souvent montrés interloqués : beaucoup nous ont indiqué « ne jamais employer ces formes » voire « ne jamais les avoir entendues ». Nous avons pourtant été confrontée au fait que régulièrement, ces mêmes interlocuteurs ont, parallèlement à leurs affirmations, employé ces formes devant nous. Nous avons notamment été marquée par la conversation que nous avons eue avec une locutrice neuchâteloise, licenciée en lettres et ancienne directrice adjointe d'un des lycées du canton. Cette dernière, après avoir indiqué qu'elle n'avait jamais entendu le terme « surcomposé », qu'elle ne connaissait pas ces formes et qu'elle ne les employait pas, en a produit plusieurs (que nous avons notées au passage), aussi bien au passé surcomposé qu'au plus-que-parfait surcomposé, à la fois avec l'auxiliaire « avoir » (ex. 1) et avec l'auxiliaire « être » (ex. 2) :

(1) mais toi tu *as eu fumé* ? (Oral, Suisse romande, 2017)

(2) tu *es eu allée* [à Nancy] pour le voir ? (Oral, Suisse romande, 2017)

Nous le lui avons à chaque fois fait remarquer et à la fin de la conversation, notre interlocutrice est revenue d'elle-même sur ses propos : elle nous a indiqué que les surcomposés faisaient effectivement partie de ses pratiques langagières. Elle a même souligné qu'elle ne saurait, dans certains cas, comment exprimer sa pensée autrement.

Il est amusant de constater qu'il y a plus de 250 ans, Desgrouais (1766), dans son ouvrage *Les gasconismes corrigés*, racontait une anecdote tout à fait similaire à la nôtre :

Les Gascons ajoutent *eu* à ces prétérites. Ils ne disent pas, *j'ai aimé* la musique, mais, *j'ai eu aimé* la musique. [. . .] Un homme d'esprit faisait très-souvent cette faute ; je hasardai de l'en faire apercevoir. Il nia d'abord d'avoir parlé ainsi [. . .]. Quelques momens après, lorsqu'il ne pensait plus à ma critique, il m'arriva de lui contester un fait. *Un tel*, me dit-il, *me l'a eu dit* ; et comme je m'étonnais de ce qu'il connaissait M. un tel, il me dit : *Bon ! je lui ai eu parlé souvent, j'ai eu joué quelquefois avec lui*. Je le pris sur le fait, et c'est ce qu'il faut toujours faire, autrement on ne tient rien. Il avoua et reconnut la faute avec étonnement. (Desgrouais, 1766, p. 99)

Mis à part le fait qu'il ne s'agissait plus, en 2017, de « reconnaître la faute », on ne peut que sourire de la ressemblance entre les deux anecdotes : dans les deux cas, des « personnes d'esprit » commencent par indiquer qu'elles n'utilisent pas les surcomposés régionaux, puis les emploient, se trouvent mises devant le fait accompli par leur vis-à-vis grammairien ou linguiste et sont ainsi amenées à reconnaître le fait « avec étonnement ».

Ce que nous avons relevé, de manière tout à fait incidente, durant nos années de recherches a été souligné par beaucoup de chercheurs avant nous. À titre d'exemple, Cohen (1970b) mentionne des échanges tout à fait comparables à ceux que nous venons de rapporter :

Un architecte préhistorien m'a dit : « Ces choses-là, on en a *eu parlé* à la séance. » Interrogé, il m'a déclaré n'avoir aucunement conscience de cet emploi [. . .]. Une Niortaise de 28 ans a dit devant moi : « Je me souviens *avoir eu fait* des jours à Venise. » Elle n'était pas non plus consciente de cet emploi. (Cohen, 1970b, p. 166)

Walter (1981) écrit quant à elle que sur les 111 locuteurs qui ont participé à l'enquête qu'elle a menée sur les surcomposés, 10 ont indiqué ne jamais employer ces formes alors même qu'ils les ont par ailleurs utilisées devant elle de façon spontanée. Cet écart entre les pratiques des locuteurs et le discours qu'ils tiennent sur leurs propres pratiques semble particulièrement marqué dans le cas des surcomposés régionaux ; mais Majumdar & Morris (1980) et Mahmoudian (*in* : Jolivet, 1981, p. 144) font le même constat à propos du type standard.

Tous les surcomposeurs ne pratiquent toutefois pas les surcomposés sans le savoir. Certains montrent au contraire, notamment, à l'écrit, par l'emploi des guillemets, qu'ils ont pleinement conscience d'employer des formes qui, peut-être, s'éloignent du canon grammatical ou qui pourraient ne pas être comprises par leurs interlocuteurs. Il en va régulièrement ainsi sur les forums de discussion en ligne, en particulier lorsque les formes régionales sont utilisées. Certains internautes mettent en évidence toute la forme verbale (ex. 3). D'autres soulignent la suite « *eu* + participe passé » (ex. 4) ou la suite « *auxiliaire* + *eu* » (ex. 5). D'autres encore – c'est le cas le plus fréquent – ne mettent entre guillemets que le participe passé « *eu* » (ex. 6) :

- (3) J'en « *ai eu fait* » quelques uns [des dessins], mais on en trouve sur certains sites, tellement meilleurs. Alors... copier, coller. (2012, www.weightwatchers.fr, consulté en août 2016)
- (4) J'*ai* « *eu été* » un jeune surfer à une lointaine époque et c [sais] exactement les sensations éprouvées quand on se prend des gamelles d'enfer !!! (2013, www.tahiti-infos.com, consulté en mars 2016)
- (5) Oui, dans une lointaine jeunesse, « j'*ai eu* » *tricoté* ! Mais sais pas si je saurais toujours ! (2010, <http://forums.france2.fr>, consulté en juil. 2016)
- (6) Hello chère DADA ! Tiens ! Tiens ! J'*ai* « *eu* » *tricoté* ce même genre de crochetage... Voici déjà quelques années... Et j'en *ai* « *eu* » *fait* des napperons... Gros bisous ma Jolie ! (2010, <http://ackimbogulp.over-blog.com>, consulté en août 2016)

Une telle mise en évidence du « *eu* » dans les formes régionales apparaît également dans les textes de certains écrivains. Il en va par exemple ainsi dans les écrits de l'auteur neuchâtelois Oscar Huguenin, qui marque régulièrement le « *eu* » par les guillemets (ex. 7) ou par l'italique (ex. 8) :

- (7) Ceux qui avaient femme et enfants faisaient emplette de nippes et de lingerie ; les plus jeunes qui n'en étaient encore qu'à courtiser, choisissaient pour leur donzelle quelque brimborion, de ces orgueils que les femmes *ont* « *eu* » *aimé* de tout temps, parce qu'elles s'imaginent que ça les rend belles. (Huguenin, *Récits du Cosandier*, 1890 < www.ebooks-bnr.com)

- (8) Et qu'est-ce qu'il dit ce confrère-là ? du diantre si je le sais ! peut-être que je l'**ai eu lu**, mais ma foi ! il doit y avoir beau temps ! (Huguenin, *Josué le Magister*, 1886 < www.ebooks-bnr.com)

Les surcomposeurs accompagnent également parfois les surcomposés qu'ils emploient de commentaires métalinguistiques concernant la catégorie de locuteurs qu'ils associent à ces formes – que ces précisions soient d'ordre sociologique (ex. 9), diachronique (ex. 9) ou diatopique (ex. 10) :

- (9) je le connais plus je l'**ai eu connu** comme disaient les paysans à l'époque (Oral, Suisse romande, 2013)
- (10) J'en **ai « eu vu »** [une sorte de plante] comme on dit ici [dans le Languedoc-Roussillon]. (2015, <http://fjpower.forumgratuit.org>, consulté en mars 2016)

Dire que certains locuteurs sont conscients d'employer les surcomposés ne signifie toutefois pas qu'ils sont pour autant prêts à assumer ou à défendre leurs pratiques. En effet, comme nous le verrons au Chapitre 5, les surcomposés sont régulièrement déconseillés par les grammairres qui les mentionnent : le type standard est considéré comme lourd, inélégant et impropre à la langue écrite ; le type régional est quant à lui présenté comme incorrect car étranger au « bon français ». Ainsi, quand les locuteurs sont interrogés à ce propos, ils estiment souvent que les surcomposés sont incorrects. Jolivet (1981) raconte même que certaines personnes interrogées dans le cadre de son enquête se sont senties offensées par la tournure des phrases qui leur étaient proposées :

Il y a des gens qui s'indignent qu'on leur propose des phrases en aussi mauvais français [. . .]. Est-ce que vous nous prenez pour des étrangers ? des péque-nots ? Qu'est-ce que vous croyez qu'on parle ? On parle français comme tout le monde. . . (Jolivet, 1981, p. 135–136)

Beaujot (1980b), qui s'est quant à lui intéressé à l'enseignement du passé surcomposé dans les écoles de France, a également relevé que dans un certain nombre de cas, les élèves, même conscients de l'existence des surcomposés, ont renoncé à s'en servir, par crainte d'employer des formes « non correctes » (p. 27).

3.2. L'exemple de « ça a eu payé »

La conscience que les locuteurs ont de l'existence des surcomposés et leur capacité à les analyser (ou non) comme tels peuvent être illustrées à l'aide d'un exemple, anecdotique et pourtant symptomatique : l'histoire de la célèbre formule de l'humoriste Fernand Raynaud, « ça a eu payé » (ou éventuellement « ç'a eu payé »), que son personnage de l'agriculteur prononce à plusieurs reprises dans le sketch du « Paysan » (1955) – une histoire qui a connu, jusqu'à aujourd'hui, de multiples rebondissements.

Comme le soulignent Blanche-Benveniste & Jeanjean (1987), la formule de Raynaud a été mal comprise dès le départ, puisque la maison de disques l'a elle-même graphiée comme un passé antérieur : « ça eut payé ». Le « eut » est également régulièrement graphié avec un accent circonflexe, comme un plus-que-parfait du subjonctif : « ça eût payé ». Mais outre que ce temps verbal cadre mal avec le profil sociolinguistique du personnage mis en scène, il exprime une valeur conditionnelle qui ne correspond pas au sens visé par Raynaud, lequel oppose un temps passé où l'agriculture était encore rentable à une époque à laquelle il ne fait plus bon être paysan :

- (11) Moi, vous savez, je suis qu'un pauvre paysan [. . .]. Je fais un peu le blé, remarquez, qu'est-ce que j'ai comme blé, j'ai pas grand-chose [. . .]. Le blé ça paye pas. . . **Ça a eu payé** ! Mais ça paye plus. . . [. . .] J'ai du muscat, mais la vigne, ça paye pas, la vigne ça paye pas. . . **Ça a eu payé** ! Mais ça paye plus. . . [. . .] J'fais un peu l'orge, je fais un peu l'avoine. J'suis obligé de faire l'avoine, parce que je fais le cheval. [. . .] Mais le cheval ça paye pas. . . **Ça a eu payé** ! Je préfère faire le cheval que faire la vache. J'aime pas faire la vache. Remarquez, que de père en fils, on fait la vache. . . [. . .] Mais la vache ça paye pas. . . **Ça a eu payé** ! (Raynaud, 1975, « Le paysan », *Heureux*)

La version « correcte » de la formule de Raynaud ne fait aucun doute : il s'agit d'un passé surcomposé (en l'occurrence, de type régional). C'est d'ailleurs cette forme que l'on trouve dans la version écrite des sketches de Raynaud publiée en 1975 dans le recueil *Heureux* (d'où est tiré le passage cité en 11). Mais la méprise originelle de la maison de disques a ouvert la porte au doute – et fait couler beaucoup d'encre.

Nombreux sont ainsi ceux qui ont commenté la formule (il faudrait sans doute dire « les formules ») de l’humoriste pour tenter de mettre de l’ordre dans les comptes. À titre d’exemple, *La Voix du Nord* est revenue sur ce débat en juin 2011, dans un article signé Bruno Dewaele et précisément intitulé « Ça eut payé ? Ça eût payé ? Ça a eu payé ? En tout cas, ça ne paye plus ! » (www.parmotsetparvaux.fr, consulté en oct. 2016). Comme tant d’autres, l’auteur de l’article part à la recherche de la formule correcte. Après avoir rapidement disqualifié la forme au passé antérieur (« Qu’irait faire un passé antérieur dans cette galère ? ») et la forme au subjonctif plus-que-parfait (improbable dans la bouche du « pauvre paysan »), il arrive à la conclusion, *Le bon usage* à l’appui, qu’il ne peut s’agir que d’un passé surcomposé. Il reste pourtant plutôt circonspect face à cet emploi régional, et conclut qu’« isolée de son contexte, la tournure est à prendre avec des pincettes ».

Bien que l’Académie française se soit à son tour engagée dans le débat – « Chez l’humoriste F. Raynaud : “Ça a eu payé” (et non, comme on le voit parfois écrit, “ça eut ou eût payé”) » (www.academie-francaise.fr) –, le malentendu ne semble, aujourd’hui encore, pas entièrement dissipé. Ainsi, nombre de locuteurs continuent à user des formules « ça eut payé » ou « ça eût payé » pour exprimer le sens que Raynaud visait en employant le surcomposé régional. Même en Suisse romande, où, pourtant, les surcomposés régionaux, à valeur expérientielle, sont extrêmement vivants, il n’est pas rare que les locuteurs graphient la formule de Raynaud comme un passé antérieur ou un subjonctif plus-que-parfait.

On trouve ainsi régulièrement, dans la presse romande, la graphie « ça eut payé ». Citons, à titre d’illustration, deux articles du quotidien fribourgeois *La Liberté* (ex. 12 et 13) et un article du journal régional *La Gruyère* (ex. 14) :

- (12) AGRICULTURE. Comme le disait si joliment Fernand Raynaud, le lait, « **ça eut payé** mais ça paye plus ». Avec la dégringolade du prix du lait [. . .], de plus en plus de producteurs mettent la clé sous le paillason [. . .]. (*La Liberté*, 1^{er} sept. 2015)
- (13) LA PRODUCTION DE LAIT, **ÇA EUT PAYÉ**. [. . .] L’offre de lait est actuellement pléthorique et les ventes de fromages à pâte dure [. . .] sont à la baisse. L’interprofession a demandé aux producteurs de diminuer de 10 % leur volume laitier. (*La Liberté*, 15 juin 2016)

- (14) LES TIMBRES, *ÇA EUT PAYÉ*. Quand on parle de Pro Juventute, la première image qui vient à l'esprit est celle des timbres [. . .]. « Longtemps, la vente de timbres par les enfants constituait l'essentiel du financement de la fondation », rappelle Monique Ryf, responsable Pro Juventute pour la Suisse romande. Mais au début des années 1990, cette manne a commencé à diminuer. (*La Gruyère*, 25 août 2016)

Dans les trois cas, il s'agit d'exprimer l'idée qu'il a existé une époque durant laquelle certaines activités (en l'occurrence, produire du lait ou vendre des timbres) ont pu être rentables – cette époque étant, au moment de la publication de ces articles, considérée comme révolue. Or dans un tel contexte, l'emploi du passé antérieur est impropre, à la fois pour des raisons sémantiques et pour des raisons syntaxiques.

À côté de la forme « ça eut payé », la presse romande utilise également régulièrement la forme « ça eût payé », avec circonflexe. Ainsi, c'est cette forme (pourtant correctement qualifiée de « passé surcomposé régional » par le journaliste) que l'on retrouve dans un article de l'hebdomadaire romand *Construire* (édition du 13 février 2001) qui propose une interview du linguiste Bernard Cerquiglini. L'erreur sera d'ailleurs corrigée (et longuement expliquée) quelques semaines plus tard (édition du 13 mars 2001) par une lectrice, dans la rubrique « Votre opinion ». On retrouve encore cette même graphie, avec circonflexe, dans le titre d'une rubrique hebdomadaire de l'émission financière « TTC » (Toutes Taxes Comprises) diffusée sur la chaîne nationale suisse *RTSI*. Or bien sûr la rubrique en question n'est pas consacrée à des secteurs économiques qui *auraient pu* être rentables, mais à des secteurs économiques autrefois florissants et aujourd'hui en perte de vitesse.

Si l'on peut commenter les différentes graphies choisies par les scripteurs, il est plus difficile de savoir ce que les locuteurs qui utilisent, à l'oral, la formule [saypɛje] ont l'impression – ou la volonté – d'exprimer : « ça eut payé », « ça eût payé », « ç'a eu payé » ou, simplement, une sorte de formule figée, unique et idiomatique, à graphie variable ou, même, à graphie non déterminée, qui aurait seulement gardé du sketch de Raynaud l'idée d'une époque révolue ? On relève à ce propos qu'en matière de français oral, aussi bien les journalistes helvétiques

(ex. 15), qui évoluent *a priori* dans un environnement propice à l'emploi et à la reconnaissance du surcomposé régional, que les journalistes français des chaînes nationales (ex. 16), qui ont plutôt tendance à gommer les régionalismes, usent de la formule [saypɛje] :

- (15) les paysans s'apprêtent à élire leur président cette semaine pour remplacer le Thurgovien Hansjörg Walter [...] un président de l'Union Suisse des Paysans qui par le passé pesait de tout son poids il fut même un temps où il passait pour le huitième conseiller fédéral [saypɛje] mais ça paie plus disaient certains si cette époque est révolue le lobby paysan a néanmoins de beaux restes (Journaliste romande, émission télé, Suisse romande, « Mise au point », RTSI, 18 nov. 2011)
- (16) le lait [saypɛje] mais ça paie plus on parle du prix du lait évidemment celui auquel un éleveur vend sa production aux coopératives ou aux industriels début 2014 le litre était payé 39 centimes aujourd'hui il a fondu comme beurre au soleil à 29 centimes (Voix off, émission télé, France, « Envoyé spécial », France 2, 13 oct. 2016)

Dans le premier cas, l'usage de la formule [saypɛje] est étonnant, puisqu'*a priori* un locuteur romand possédant le surcomposé régional dans sa « grammaire » aurait plutôt tendance à prononcer [saaypɛje], c'est-à-dire « ça a eu payé », sans élider le « a » du pronom « ça » (voir ex. 19 ci-dessous). Dans le second cas, l'emploi d'une formule régionale dans la bouche d'un journaliste de la télévision nationale française pourrait paraître surprenant – mais il est clair que ce dernier compte sur le fait que les auditeurs reconnaîtront la formule de Raynaud. Relevons néanmoins que, dans le cas helvète comme dans le cas français, une certaine « distance » est suggérée, par le ou la journaliste, vis-à-vis de la forme employée. Dans le cas de l'émission romande, la journaliste appuie et allonge exagérément le [y] (elle indique, de plus, le statut de citation du [say::pɛje] en précisant « disaient certains »). Quant à la voix off du documentaire français, elle change clairement de ton entre le moment où elle cite Raynaud, de manière faussement bourrue, et le moment où, avec une intonation « standard », elle poursuit le propos et explique : « On parle du prix du lait évidemment. »

Si, dans la presque totalité des cas, ces formules en « *ça eut* » ou « *ça eût* + participe passé » sont (logiquement) employées avec le verbe

« payer » – et presque toujours dans des contextes mettant en scène un monde paysan confronté à des difficultés financières –, on les rencontre parfois avec d'autres verbes. À titre d'exemple, dans un de ses reportages (édition du 20 novembre 2016), l'émission romande de télévision « Mise au point » fait apparaître à l'écran le titre « Ça eut skié » après que la voix off a introduit le propos qui va être traité, à savoir celui du manque de neige, chaque année plus important, dans les stations de ski helvétiques. Or il est clair que la formule « ça eut skié » est directement construite, avec une sorte de volonté parodique, sur la formule de Raynaud, pour exprimer l'idée d'une époque révolue.

La référence à l'humoriste est d'ailleurs souvent présente, directement « comme disait / dirait Fernand Raynaud », ex. 12, 17 et 18) ou indirectement (« disaient certains », « comme disait / dirait l'autre », ex. 15, 19 et 20), lorsque les locuteurs emploient des formules « calquées » sur le [sa(a)ypɛje] :

- (17) « Faut être honnête, c'est la fin », convient Bernard. [. . .] [P]lus d'argent dans les caisses [. . .]. **Ça a eu payé**, ça paye plus, comme dirait Fernand Raynaud. (1995, www.liberation.fr, consulté en sept. 2016)
- (18) Ils veulent « s'amuser », disent-ils. Eh ! Pourquoi pas ? Ils ont bien le droit. Perso, ça ne m'amuse pas, ou plutôt ça ne m'amuse plus, même si **ça « m'a eu amusé »**, comme dirait Fernand Raynaud. (2010, www.onf-contrebasse.com, consulté en juil. 2013)
- (19) on fait plus de vaches non **ça a eu payé** [saaypɛje] mais ça paie plus comme disait l'autre (Agriculteur jurassien, émission télé, Suisse romande, « Temps présent », RTSI, 4 fév. 2016)
- (20) – Vous travaillez encore ?
– Oh ! non ; **j'ai eu fait**, comme dirait l'autre. Aujourd'hui, je m'occupe de mes plantes [. . .]. (Ploquin, *La rançon du bonheur*, 2010)

C'est ainsi le surcomposé régional en lui-même que les locuteurs – ou, du moins, ceux qui reconnaissent la forme verbale comme telle – semblent associer à l'humoriste. Ce fait est particulièrement frappant en (20), où la formule « comme dirait l'autre » fait suite à un simple verbe « faire » (ici anaphorique de « travailler ») surcomposé.

3.3. Des surcomposés « irréguliers » dans les œuvres littéraires ?

Nous avons montré qu'il faut être prudent à l'égard des formes provenant d'Internet. On ne peut toutefois s'empêcher de s'interroger également sur le statut de certains exemples trouvés dans des œuvres littéraires. Citons d'abord la forme pronominale « j'm'ai eu arraché » que l'on trouve dans un passage de *Ceux de 14* de Maurice Genevoix :

- (21) À un moment, j'étais tellement vanné, dégoûté d'tout, qu'j'ai eu envie de m'laisser couler à même ; et une fois que j'*m'ai eu arraché*, ça m'a fait un si drôle d'effet d'me r'trouver su' mes deux pattes que j'ai pas pu m'empêcher d'chialer [...]. (Genevoix, *Ceux de 14*, 1949 < Havu, 2013, p. 48)

Cet exemple est étonnant, car il contient l'unique attestation de notre corpus d'une forme pronominale en « *s'avoir eu* + participe passé », tous les autres exemples recueillis (oraux comme écrits, standard comme régionaux) étant formés, comme nous le verrons au Chapitre 12, en « *s'être eu* + participe passé ». Face à un tel exemple, on doit ainsi se demander si l'écrivain cherche à produire une forme qui lui paraît attestée (et qu'il a peut-être réellement entendue, dans une région particulière ou dans un groupe sociolinguistique donné) ou s'il cherche plutôt à donner une couleur, un relief, un accent particulier aux propos du personnage mis en scène, en forgeant une forme qui lui paraît à même de mimer ou de symboliser le parler du personnage en question. Il nous semble que la seconde hypothèse est ici à privilégier.⁹ On constate d'ailleurs qu'à côté du surcomposé « j'm'ai eu arraché » se trouvent, mises dans la bouche du même personnage (en l'occurrence le

9 C'est également dans ce sens que va Havu (2013) : « Étant donné qu'il s'agit d'une seule occurrence de ce type morphologique dans le corpus dépouillé, il est bien entendu possible que l'auteur ait tout simplement voulu imiter le parler populaire (ce qui est d'ailleurs indiqué par l'orthographe) sans bien connaître ses particularités et que l'exemple ne corresponde pas à une réalité langagière. » (p. 48)

« simple » soldat Pannechon), des formes pronominales « simplement » composées telles que « j'm'ai occupé » (ex. 22) ou « j'm'ai pas trompé » (ex. 23) :

- (22) Mais pendant qu'vous étiez à traîner, sans bon sens ni utilité, j'**m'ai occupé**, moi, d'mon côté ! (Genevoix, *Ceux de 14*, 1949)
- (23) Oh ! c'te pagaille ! Ça y est, pardi ! J'**m'ai pas trompé** : on est fait. (Genevoix, *Ceux de 14*, 1949)

La formation des verbes pronominaux avec l'auxiliaire « avoir » est depuis longtemps attestée – et depuis toujours associée à la langue « populaire » (on trouve déjà des exemples tels que « je m'ai fait mal » ou « je m'ai trompé » dans *Le langage populaire* de Bauche, paru en 1929). Ainsi, la forme « je m'ai eu arraché » est théoriquement possible. Mais reste que l'extrait de Genevoix contient l'unique exemple que nous possédons d'un passé surcomposé pronominal ainsi conjugué. De fait, cet exemple renseigne vraisemblablement moins sur la manière dont les surcomposés sont, de manière générale, susceptibles de se construire dans la langue française que sur la manière dont un personnage donné, clairement typé comme populaire, est, sous la plume de Genevoix, supposé conjuguer les verbes pronominaux composés et surcomposés.

Jolivet (1981) propose le même type de réflexion. Après s'être interrogé sur la place des insertions dans le syntagme verbal surcomposé et après avoir repéré certaines régularités en la matière (nous revenons plus en détail sur la question de la place des insertions dans les syntagmes surcomposés au point 12.2.2), il est amené à s'interroger sur la crédibilité de l'exemple suivant, tiré d'un roman de Pierre Benoît :

- (24) Elle semblait jaillie maintenant de quelque parade espagnole, avec sa sombre jupe à volants, avec son châle jaune et rose [. . .]. J'**avais vite eu fait** de le reconnaître, qu'on s'en fie à moi là-dessus. (Benoît, *La dame de l'ouest*, 1936 < Jolivet, 1981, p. 146)

Jolivet remarque que l'adverbe « vite » n'est pas placé là où on aurait pu l'attendre. En effet, comme il le démontre par ailleurs, les adverbes « de rapidité » se placent très majoritairement, dans les formes surcomposées

de type standard, non avant mais après le « eu ». Pour Jolivet, la tournure choisie par Benoît n'est ainsi rien de moins qu'« invraisemblable » (p. 146).

Prenons encore et pour conclure un extrait du *Dom Juan* de Molière. Comme on le voit, ce passage grossit clairement, comme l'extrait de Genevoix, le caractère populaire du personnage mis en scène (en l'occurrence, Pierrot le paysan). Dans cet exemple, l'adverbe « plutôt » (d'ailleurs graphié « putost ») se trouve lui aussi inséré avant le « eu », ce qui ne correspond pas, là non plus, aux régularités observées :

- (25) [J]'ai bravement bouté à tarre quatre pièces tapées, et cinq sols en doubles, jergniguenne, aussi hardiment que si j'avais avalé un verre de vin : car je suis hasardeux, moi, et je vas à la débandade. [. . .] Enfin donc, je n'avons pas putost eu gagé que j'avons vu les deux hommes tout à plain qui nous faisaient signe de les aller quérir, et moi de tirer auparavant les enjeux. (Molière, *Dom Juan*, 1665 < Foulet, 1925, p. 222)

Ainsi, s'il faut traiter avec précaution les exemples tirés des forums de discussion en ligne, il faut également aborder les exemples littéraires avec un certain recul. Toutefois, même si ces derniers contiennent parfois des surcomposés qui ne correspondent pas aux régularités observées par ailleurs, ils restent intéressants en ce qu'ils nous renseignent sur l'image que les auteurs se font de certains faits de langue – et des locuteurs supposés les employer.

PARTIE II : HISTOIRE DU TRAITEMENT DES FORMES SURCOMPOSÉES

4 – Comment approcher le paradigme surcomposé ?

4.1. Nommer le paradigme : choix terminologiques

Les formes aujourd'hui qualifiées de « surcomposées » ont reçu, au cours des siècles, diverses appellations, inspirées tantôt par la morphologie (formes « redoublées » ou « surcomposées »), tantôt par la sémantique, dans une perspective plutôt fonctionnelle (formes « comparatives »), plutôt aspectuelle (formes « tresparfaites ») ou plutôt temporelle (formes « de second degré d'antériorité » ou « bisantérieures »).

4.1.1. *Des formes sans nom*

Les premiers grammairiens qui mentionnent les surcomposés en parlent souvent sans leur donner d'appellation spécifique, en les présentant comme des variantes possibles des temps « simplement » composés. Par exemple, Meigret (1550) présente la forme *j'aurai eu fait* comme une variante de la forme *j'aurai fait*. Toutes deux sont considérées comme des futurs du subjonctif.¹⁰ Seule diffère leur fréquence d'emploi supposée, la forme composée étant présentée comme plus usitée. Les surcomposés sont également parfois présentés comme les équivalents de temps composés qui ne sont par ailleurs pas les temps composés correspondants. Ainsi, R. Estienne (2003 [1557]) présente la forme *j'ai eu fait* comme un équivalent (dans ses tableaux, il note « autrement »,

10 Meigret (1887 [1550]) qualifie le futur simple de « futur de l'indicatif » (p. 124). Il qualifie en revanche le futur antérieur de « futur du subjonctif » (p. 133).

p. 75) de la forme *j'eus fait*. Cette dernière est d'ailleurs elle-même présentée comme un homologue de *j'ai fait*, considéré comme équivalant à *je fis*. Ces quatre formes (*j'ai eu fait*, *j'eus fait*, *j'ai fait* et *je fis*) sont ainsi présentées comme autant de représentantes du « preterit parfait » (p. 75).¹¹

Il n'est pas rare que les auteurs utilisent des adjectifs numériques ordinaux ou l'adjectif « autre » pour qualifier les surcomposés. Par exemple, Meigret (1887 [1550]) considère *j'ai eu fait* comme un « tiers plusque perfet » (p. 148), « troisième » forme qui s'ajoute aux deux autres préalablement désignées comme plus-que-parfaites : *j'avais fait* et *j'eus fait*. Le recours aux adjectifs numériques ordinaux ou au qualificatif « autre » perdure même lorsque parallèlement certains grammairiens commencent, au XVII^e siècle, à proposer des étiquettes destinées à qualifier spécifiquement les surcomposés (formes « tresparfaites », « redoublées », « surcomposées », etc.). Ainsi, pour Festeau (1701 [1667]), *j'ai eu fait* est un « third preterpluperfect » (p. 180), après *j'avais fait* et *j'eus eu fait*. Pour Düez (1973 [1669]), *j'ai eu fait* est un « autre plus-que-parfait » (p. 295). Quant à De Saint-Maurice (1672), il considère *j'ai eu fait* comme un quatrième « parfait composé » (après *j'ai fait*, *j'eus fait* et *j'eus eu fait*). Le passé surcomposé est ainsi présenté par De Saint-Maurice non seulement comme un équivalent de la forme composée correspondante (*j'ai fait*), mais également comme un équivalent du passé antérieur et de son surcomposé (*j'eus eu fait*). On retrouvera parfois cette attitude au XVIII^e et même au XIX^e siècle. Par exemple, Lhomond (1780) et Letellier (1817) qualifient *j'ai eu fait* de « quatrième prétérit » après *je fis*, *j'ai fait* et *j'eus fait*. Quant à Noël & Chapsal (1823), ils parlent de « quatrième passé ».

11 Cette façon de regrouper différents temps verbaux sous la même étiquette est vraisemblablement due au fait que les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles s'appuient très souvent sur les modèles grammaticaux des langues grecque et latine. Or, en latin classique, il n'existe qu'un seul « indicatif parfait », du type AMAVI.

4.1.2. Les formes « tresparfaites » (Masset 1606)

Masset (1606) est le premier grammairien à forger un terme pour qualifier spécifiquement les surcomposés. Les temps « tresparfaits » mentionnés par Masset sont le « parfait tresparfait » (*j'ai eu fait*), l'« optatif prétérit suppositif tresparfait » (*j'aurais eu fait*), l'« optatif prétérit parfait tresparfait » (*que j'aie eu fait*), l'« optatif prétérit plusque parfait tresparfait » (*j'eusse eu fait*), l'« infinitif tresparfait » (*avoir eu fait*) et les trois « gérondifs tresparfaits » (*ayant eu fait*, *d'avoir eu fait* et *pour avoir eu fait*). Masset justifie brièvement son choix terminologique dans le passage suivant, consacré à la formation des temps du mode optatif :

Ces trois temps [de l'optatif] : Parfait [*que j'aie fait*], parfait suppositif [*j'aurais fait*], & plusque-parfait [*j'eusse fait*] en peuvent comporter trois autres, avec le participe passif *eu* & nous les appellerons *tresparfaits*, puis qu'ils signifient une action du tout parfaite & accomplie, & non seulement encommencée [. . .].¹²
(Masset, 1979 [1606], p. 16)

L'étiquette proposée par Masset apparaît ainsi comme la première tentative de rendre compte de la sémantique des surcomposés, supposés exprimer des actions « parfaites et accomplies ». À notre connaissance, la notion de « tresparfait » proposée par Masset ne sera toutefois reprise par aucun grammairien après lui.

4.1.3. Les formes « redoublées » (Maupas 1607)

Dans sa *Grammaire françoise*, Maupas (1607) qualifie les surcomposés de « redoublés ». *J'ai eu fait* est ainsi un « redoublé indéfini » (p. 211). Quant aux autres formes, elles sont nommées « plus-que-parfait redoublé » (*j'avais eu fait*), « futur subjonctif redoublé » (*j'aurai eu fait*), « optatif parfait redoublé » (*que j'aie eu fait*), « premier optatif

12 Notons toutefois que la grammaire de Masset (1606) n'est pas pleinement cohérente, puisque les formes du type *j'ai eu fait* sont également qualifiées, dans d'autres passages du même ouvrage, de « parfait composé ».

plus-que-parfait redoublé » (*j'eusse eu fait*) et « second optatif plus-que-parfait redoublé » (*j'aurais eu fait*). Contrairement à la notion de « tresparfait », le terme « redoublé » rend compte de la morphologie des surcomposés. La description et l'étiquetage de ces formes n'ont toutefois rien de très systématique chez Maupas. Premièrement, le terme « redoublé » est parfois remplacé par le terme « renforcé ». Deuxièmement, à la fois « redoublé » et « renforcé » sont également utilisés pour désigner *j'eus fait*, qualifié de « redoublé défini » ou de « défini renforcé ».

Dans la deuxième édition du même ouvrage, rebaptisé *Grammaire et syntaxe française*, Maupas (1618) ne mentionnera plus que deux temps surcomposés : *j'ai eu fait* et *ayant eu fait*. Quant au terme « redoublé », il sera désormais réservé aux formes *j'ai eu fait* et *j'eus fait*, respectivement qualifiées de « redoublé indéfini » et de « redoublé défini ».¹³

4.1.4. Les formes « surcomposées » (Dangeau 1694)

Les linguistes s'accordent à dire que le terme « surcomposé » a été forgé par l'abbé de Dangeau,¹⁴ qui explique son choix terminologique dans le passage suivant :

Quelquefois les parties composées du Verbe *avoir* servent d'auxiliaire au Verbe simple, étant jointes au Participe passif, l'on dit, *j'ai eu chanté*, par exemple *dès que j'ai eu chanté je suis parti pour venir*. [. . .] Je nome ces sortes de parties du Verbe des parties *surcomposées*, parce qu'il y a deux auxiliaires ou si

13 Oudin (1632) reprendra cette terminologie. Par la suite, le terme « redoublé » sera parfois utilisé pour expliquer la formation des surcomposés, mais ne sera plus employé comme étiquette pour désigner des formes verbales.

14 Comme l'indiquent notamment le *Dictionnaire historique de la langue française* de Rey (1992) et le *TLFi*, le terme « surcomposé » est également utilisé en botanique (« feuilles surcomposées ») et en chimie (« corps surcomposés »). Néanmoins, c'est bien l'acception grammaticale qui est première, et c'est donc bien à Dangeau que l'on doit la création du terme « surcomposé », tous emplois confondus.

vous voulés l'auxiliaire *avoir* y est amployé deus fois. (Dangeau, 1927 [1694], p. 106–107)

L'apparition du terme « surcomposé » est souvent datée du milieu du XVIII^e siècle, puisque c'est en 1754 que l'éditeur Olivet publie, dans ses *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, la plupart des textes rédigés par Dangeau. Le terme de « surcomposé » apparaît toutefois déjà dans la première version des *Essais de grammaire* de Dangeau, datée de 1694. Cela explique que certains grammairiens de la première moitié du XVIII^e siècle, tel Vallart (1744), se réfèrent déjà à cette terminologie :

Outre les temps composez que je viens de marquer il y en a encore d'autres que nous appellerons avec le savant abé de Dangeau des *temps surcomposez*, parce que l'auxiliaire *avoir* y entre deux fois, comme quand je dis : *J'ai eu fait dans un moment*, on voit que le verbe *avoir* y est employé deux fois [. . .]. Ces temps surcomposez sont au même nombre que les temps composez, & ils ont le même nom. (Vallart, 1744, p. 235)

Vallart est le premier à mentionner l'existence de tout un paradigme surcomposé, symétrique au paradigme composé. Il n'indique toutefois pas s'il existe des différences sémantiques entre les deux séries de formes, qui, dit-il, portent le même nom.

Au XVIII^e siècle, le terme « surcomposé » se répand peu à peu dans les grammaires. Après Vallart, Restaut (1745), dans la troisième édition de ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*,¹⁵ et De Wailly (1754), dans ses *Principes généraux et particuliers de la langue française*, font usage de cette notion. À la même époque, le terme « surcomposé » fait également son entrée dans les dictionnaires. On le trouve notamment dans la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1762) et dans le *Dictionnaire critique de la langue française* de l'abbé Féraud (1787–1788).

15 Comme le souligne Brunot (1966), Restaut ne mentionne pas les surcomposés dans les deux premières éditions de ses *Principes* (datant respectivement de 1730 et 1732). Il est donc probable que son édition de 1745 est, en ce qui concerne les surcomposés, directement influencée par la *Grammaire* de Vallart (1744).

4.1.5. Les formes « comparatives » (Beauzée 1765)

Dans l'article « Temps » du seizième volume de *L'Encyclopédie*, Beauzée (1765) émet une triple critique à l'encontre de la terminologie proposée par Dangeau. La notion, d'abord, lui semble floue : elle est, dit-il, « trop générale pour exciter dans l'esprit aucune idée précise » (p. 107). Le terme « surcomposé », ensuite, ne porte que sur la morphologie, contingente, de ces temps et non sur leur « nature ». Enfin, dit Beauzée, ce terme peut aussi bien décrire les formes surcomposées actives (*j'ai eu fait*) que les formes composées passives (*j'ai été jugé*).¹⁶ La notion se révèle donc équivoque. Pour renommer adéquatement les surcomposés, il faut étudier leur fonction :

L'un des deux auxiliaires y caractérise, comme dans les autres [les temps composés], l'antériorité ; le second, si nos procédés sont analogiques, doit désigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idée est accessoire à l'égard de la première qui est fondamentale. (Beauzée, 1765, p. 108)

Ainsi, dans un énoncé comme « dès que j'ai eu chanté, je suis parti pour vous voir » (p. 108), le procès « chanter » et le procès « partir » sont tous deux antérieurs au moment de l'énonciation (Beauzée dit : « le moment où je parle », p. 108). Tous deux marquent donc une relation d'antériorité fondamentale. Mais en plus, le surcomposé marque (par rapport au passé composé) une seconde antériorité, dite « accessoire » (au sens de « seconde », parce qu'elle dépend de l'antériorité « fondamentale ») :

C'est [. . .] cette antériorité accessoire, qui distingue des prétérêts ordinaires ceux dont il est ici question ; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il est possible, ce caractère qui les différencie des autres. [. . .] Je donnerais à ces tems le nom de *prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui constitue la nature commune de tous les prétérêts, est mise en comparaison avec une autre antériorité accessoire [. . .].¹⁷ (Beauzée, 1765, p. 108)

16 Précisons que Dangeau (1927 [1694]) lui-même utilise le terme « surcomposé » dans les deux cas : « Les parties de la seconde Section du Verbe *être* servent aussi à former des parties surcomposées qui ranferment une idée de Passif & une idée de Prétérit, *il a été batu, èle auroit été louée* [. . .]. » (p. 110)

17 Beauzée nomme « positifs » les prétérêts qui ne sont pas « comparatifs ».

Beauzée ne mentionne, dans le corps du texte, que quatre temps « comparatifs » (p. 108) : le « prétérit indéfini comparatif » (*j'ai eu fait*), le « prétérit antérieur simple comparatif » (*j'avais eu fait*), le « prétérit postérieur comparatif » (*j'aurai eu fait*) et le « prétérit antérieur périodique comparatif » (*j'eus eu fait*). Dans ses tableaux (p. 111–114), il ajoute toutefois le « suppositif prétérit comparatif » (*j'aurais eu fait*), le « subjonctif prétérit indéfini comparatif » (*que j'aie eu fait*), le « subjonctif prétérit défini antérieur comparatif » (*j'eusse eu fait*), l'« infinitif prétérit comparatif » (*avoir eu fait*) et le « participe prétérit comparatif » (*ayant eu fait*).¹⁸

Le terme « comparatif » sera ensuite utilisé par les auteurs qui, comme Court de Gébelin (1774), Sicard (1798) ou Thiébault (1802), s'inspireront de la vision de Beauzée et de son hypothèse de l'« antériorité accessoire ».

4.1.6. Les formes « de second degré d'antériorité » (Thurot 1796)

En 1796, Thurot publie un ouvrage intitulé *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*. À première vue, ce traité se présente comme la traduction d'une grammaire publiée à Londres en 1751 par l'Anglais James Harris.¹⁹ Mais en réalité, l'ouvrage français est bien plus qu'une traduction, car Thurot ajoute, à la fin de chaque chapitre, des « remarques », qui lui servent à présenter ses propres hypothèses. À la fin du chapitre consacré aux temps verbaux, il se penche ainsi sur la question des surcomposés.²⁰ Il propose un tableau contenant

18 Les différents éléments présentés par Beauzée dans l'article « Temps » de *L'Encyclopédie* (1765) seront repris deux ans plus tard, presque inchangés, dans sa *Grammaire générale* (1767).

19 Le titre de l'ouvrage de Thurot porte le nom de « Jacques Harris ». Néanmoins, c'est bien le prénom « James » que l'on trouve sur l'ouvrage du grammairien anglais, *Hermes or a Philosophical Inquiry Concerning Language and Universal Grammar*.

20 Harris, qui base sa réflexion sur les systèmes verbaux du grec et du latin classiques, ne mentionne lui-même pas les surcomposés.

neuf formes,²¹ qui se trouvent, chacune, dans la même case que la forme composée correspondante. Comme chez Vallart (1744), composés et surcomposés portent ainsi le même nom (par exemple, *j'eus fait* et *j'eus eu fait* sont deux « antérieurs correspondant au passé »). Mais tandis que les premières portent l'indication « 1^{er} degré », les secondes sont notées « 2^e degré » :

[A]u présent *je fais* correspond une forme composée qui pourrait se diviser en deux autres, dont l'une, que nous pourrions appeler *simplement composée*, exprime un degré d'antériorité, *j'ai fait* ; et l'autre, que l'on appellera, si l'on veut, *doublement composée*, exprime un degré d'antériorité plus marquée, *j'ai eu fait*. Mais il m'a paru plus simple de comprendre ces deux formes sous une seule dénomination, et de ne les distinguer que par leurs degrés d'antériorité. (Thurot, 1796, p. 131–132)

Comme Dangeau (1694), Thurot avance ainsi l'idée que, d'un point de vue morphologique, les surcomposés sont des formes « doublement composées ». Et, comme Beauzée (1765), il soutient que, d'un point de vue fonctionnel, ces formes expriment une double antériorité. La terminologie qu'il utilise, celle de « formes de second degré d'antériorité », est en revanche nouvelle. Elle n'aura toutefois que peu de succès. Certes, l'adjectif « antérieur » est toujours utilisé pour référer à certains temps composés ou surcomposés (« futur antérieur », « futur antérieur surcomposé », etc.). Mais aucun auteur n'utilisera plus le concept d'« antériorité » pour qualifier l'ensemble des formes du paradigme. Personne, jusqu'à ce que Damourette & Pichon publient, dans la première moitié du XX^e siècle, leur *Essai de grammaire*.

4.1.7. Les formes « bisantérieures » (Damourette & Pichon 1936)

En 1936 paraît le cinquième tome de l'*Essai de grammaire de la langue française* de Damourette & Pichon. C'est dans ce volume que sont

21 Le tableau de Thurot (1796) est reproduit au point 4.6.1.

traités les surcomposés. Ils sont qualifiés de « bisantérieurs », en référence à ce qui semble être, pour les auteurs, leur emploi principal :

L'emploi-clef, c'est celui où le bisantérieur figure dans une subordonnée temporelle pour représenter un fait plus ancien que le fait principal exprimé par un antérieur pur. [...] En somme, la fonction du bisantérieur est d'exprimer un fait que, du point de vue du présent, on aperçoit par réflexion comme antérieur à un autre fait aperçu directement comme antérieur [...]. (Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 292 et 300)

Damourette & Pichon emploient la notion de « bisantérieur » pour qualifier toutes les formes du paradigme. Ainsi, outre le simple « bisantérieur » (*j'ai eu fait*), ils parlent de « toncal bisantérieur » (*j'avais eu fait*), de « futur bisantérieur » (*j'aurai eu fait*), de « toncal futur bisantérieur » (*j'aurais eu fait*), de « priscal bisantérieur » (*j'eus eu fait*), de « subjonctif bisantérieur » (*que j'aie eu fait*), de « participe bisantérieur » (*ayant eu fait*) et d'« impératif bisantérieur » (*Aie eu fait !*). Les formes du type *j'eusse eu fait*, pourtant illustrées avec un exemple authentique repris à Tallemant des Réaux, ne reçoivent pas de dénomination. Quant à l'infinitif surcomposé, il n'est pas évoqué.

Après Damourette & Pichon, les auteurs recourront parfois au concept de « bisantériorité » pour décrire et expliquer la fonction des surcomposés,²² mais plus pour nommer l'ensemble de ces temps verbaux.

22 On lit par exemple chez Grevisse & Goosse (2016 [1936]) : « Ces temps marquent le bisantérieur, comme disent Damourette & Pichon [...], c'est-à-dire des faits *antérieurs* et *accomplis* par rapport à des faits qui, eux-mêmes antérieurs à d'autres faits, s'exprimeraient par les temps composés correspondants. » (p. 1135) On trouve d'autres renvois à la terminologie de Damourette & Pichon chez Delattre (1950), Remacle (1956), Henry (1957), Imbs (1960), Pohl (1962), Beaujot (1980a) ou Barceló & Bres (2006).

4.2. Essais de définitions

Le terme « surcomposé » créé par Dangeau (1694) s’est peu à peu imposé, non seulement dans les grammaires et les dictionnaires, mais également dans le discours des linguistes. Or cette notion, forgée pour rendre compte de la particularité morphologique du paradigme, a indiscutablement influencé la façon dont ces formes ont ensuite été décrites. Comme l’écrit Beaujot (1984), « en ce qui concerne les formes surcomposées, l’appellation vaut définition » (p. 597).

4.2.1. Un auxiliaire « employé deux fois » ou « redoublé »

Une première manière de définir les surcomposés consiste à les décrire comme des formes composées dont l’auxiliaire serait « dupliqué ». L’auxiliaire est alors considéré comme étant « employé deux fois » (Dangeau 1694, Landais 1834, Littré 1872–1877, etc.) ou « redoublé » (*Dictionnaire de l’Académie*, Féraud 1787–1788, etc.) – une idée que l’on retrouve dans la *Grande grammaire du français* (2021), qui note que les temps surcomposés « comportent deux auxiliaires » (p. 279).

Certains auteurs (citons Ritter 1905) tentent d’élargir cette première définition, qui véhicule implicitement l’idée que c’est l’auxiliaire « avoir » qui est « redoublé », en mentionnant la possibilité d’utiliser l’auxiliaire « être ». Le problème est que l’auxiliaire « être » n’est jamais, à proprement parler, « redoublé » ou « employé deux fois », puisqu’il n’existe pas, en français, de formes du type **je suis été parti*. Quelques ouvrages précisent ainsi la définition des surcomposés en « listant » simplement les éléments susceptibles d’y entrer : « Se dit des formes verbales constituées d’une suite de deux auxiliaires “avoir” (ou d’un auxiliaire “avoir” et d’un auxiliaire “être”) et d’un participe passé [. . .] » (*Grand Larousse de la langue française*, 1971–1978, vol. VI, p. 5834)

4.2.2. *Un auxiliaire « de plus »*

Foulet (1925) reproche aux définitions reposant sur l'idée d'un auxiliaire « employé deux fois » ou « redoublé » non seulement d'englober les tournures passives « simplement » composées (*j'ai été jugé*), qui ne doivent selon lui pas être considérées comme « surcomposées » même si elles contiennent bien deux auxiliaires, mais encore de rejeter les formes passives réellement surcomposées (*j'ai eu été jugé*), qui contiennent quant à elles trois auxiliaires :

Qu'entend-on par formes surcomposées ? [...] Essayons d'en préciser le sens. Soit la phrase : « Dès que je l'ai eu appelé, il a répondu » ; dirons-nous que le premier temps est surcomposé parce qu'il fait précéder le participe passé de deux auxiliaires ? Mais « j'ai été appelé » est dans ce cas, et ce n'est pas un temps surcomposé. D'autre part, on peut concevoir une phrase du type « dès qu'il a eu été appelé, il est parti », où la définition précédente ne suffirait pas, puisque nous avons ici trois auxiliaires. [...] Si nous voulons que la définition proposée ne convienne qu'au défini et convienne à tout le défini, il est clair qu'il faut la modifier. Nous serons ainsi conduit à dire qu'un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. Un temps surcomposé suppose donc toujours un temps composé correspondant [...]. (Foulet, 1925, p. 203)

Cette définition, qui repose sur la notion de « formes composées » (lesquelles ne font toutefois pas l'objet d'une définition chez Foulet), présente ainsi les surcomposés comme des formes composées ayant « un auxiliaire de plus ». Dans la première moitié du XX^e siècle, elle sera reprise par Nyrop (1930), Šesták (1933) et Delattre (1950). Après avoir été popularisée par Cornu (1953), elle se retrouvera également chez Humbert (1955), Henry (1957), Christmann (1958), Walter (1988) ou Picoche & Marchello-Nizia (1989).

4.2.3. *Un auxiliaire composé*

Comme beaucoup d'auteurs, Ayres-Bennett (1994) commence par reprendre la définition de Foulet : « Un temps surcomposé est celui

qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. » Mais elle ajoute ensuite : « Autrement dit, l'auxiliaire est une forme composée soit d'*avoir* [. . .], soit d'*être*. » (p. 149) Or ce qu'Ayres-Bennett présente comme deux définitions équivalentes cache en réalité deux conceptions différentes. En effet, l'idée que les surcomposés seraient des formes composées dont l'auxiliaire est lui-même composé a été défendue par Tesnière (1935), en réaction, précisément, à la définition de Foulet :

[La définition de Foulet] est exacte, mais elle me paraît insuffisante. On peut en effet serrer la réalité de beaucoup plus près en définissant un temps surcomposé comme un temps composé dont le premier élément est lui-même composé. On peut même faire mieux encore, depuis que Damourette & Pichon ont fait cette trouvaille terminologique d'opposer au verbe auxiliaire le verbe auxilié, ce qui permet de définir un temps composé comme le groupement de deux éléments, l'auxiliaire et l'auxilié [. . .]. Cette terminologie permet d'améliorer la définition [. . .] en définissant un temps surcomposé comme un temps composé dont l'auxiliaire est lui-même composé. (Tesnière, 1935, p. 56)

Précisons toutefois que si l'analyse des surcomposés comme des formes composées dont l'auxiliaire est lui-même composé a été théorisée, défendue et popularisée par Tesnière, on la rencontre en réalité dès le XVII^e siècle. À titre d'exemple, on lit chez De Saint-Maurice (1672) que le passé surcomposé « se fait du parfait composé du Verbe auxiliaire & du Participe passif du Verbe que l'on conjugue » (p. 103). On trouve des descriptions similaires au XVIII^e siècle, par exemple chez Vallart (1744) – « Ces *temps surcomposés* se forment en joignant les temps composez du verbe *avoir* avec le participe auxiliaire d'un verbe » (p. 235) – ou chez Demandre (1769) : « Il y a encore certains tems qu'on appelle *surcomposés* ; ce sont ceux qui se conjuguent avec les tems composés du verbe *avoir* & le participe passif du verbe principal [. . .]. » (p. 236)

Cette conception de la formation des surcomposés sera très souvent reprise, non seulement dans les grammaires (Chevalier *et alii* 1964, Arrivé *et alii* 1986, etc.) et les dictionnaires (*Le Petit Robert* 2012, *TLFi*, etc.), mais également dans les travaux des linguistes (Remacle 1956, Gougenheim 1958, Le Goffic 1997, etc.).

4.2.4. Un auxilié composé

Tesnière (1935) insiste sur le point suivant : « C'est [. . .] une des caractéristiques essentielles des temps surcomposés, qu'ils procèdent toujours du dédoublement de l'auxiliaire [. . .], jamais du dédoublement de l'auxilié. » (p. 57) Pourtant, c'est précisément cette hypothèse que défend Wilmet (2009) : « Comment s'effectue la surcomposition d'un verbe français ? Réponse : non pas en composant l'auxiliaire, ainsi qu'on l'affirme généralement, mais en composant l'auxilié. » (p. 381) Cette vision rejoint d'ailleurs celle de Guillaume (1929), selon lequel les temps surcomposés auraient, à l'origine, été construits à partir du participe passé composé du verbe (*eu fait*), auquel aurait été ajouté un auxiliaire (*avoir*).²³

4.2.5. Conclusion

Les seuls éléments qui varient, dans les diverses définitions présentées ci-dessus, sont les hypothèses morphologiques sous-jacentes à ces définitions.²⁴ Mais rien ne renvoie jamais au sens de ces formes ou à leurs fonctions. Ainsi, alors que les différents temps simples et composés du système verbal tendent à être définis individuellement, d'après leurs caractéristiques morphologiques *et* sémantiques, c'est, pour les temps surcomposés, le seul terme « surcomposé » qui est défini. À titre d'exemple, le *TLFi* définit l'imparfait de l'indicatif comme un « temps simple [. . .] exprimant notamment qu'une action s'est déroulée ou répétée pendant une certaine période dans un passé réel ou imaginaire, qu'elle a été concomitante ou antérieure à une autre action passée ». Mais ce même dictionnaire définit les surcomposés d'un point de vue uniquement morphologique, comme des « temps composé[s] dont

23 Sur la théorie de Guillaume, voir le point 6.1.2.

24 Les arguments avancés par les différents auteurs pour défendre l'une ou l'autre conception morphologique sont présentés et discutés plus en détail au point 12.1.

l'auxiliaire est lui-même composé » (www.cnrtl.fr). Aucun temps du paradigme ne sera défini individuellement.

4.3. Un paradigme surcomposé complet ?

Les trois types de définitions des surcomposés (comme des formes avec un auxiliaire « de plus », un auxiliaire composé ou un auxilié composé) ont en commun de définir les surcomposés par rapport aux formes composées correspondantes. Foulet (1925) précise d'ailleurs qu'« un temps surcomposé suppose [. . .] toujours un temps composé correspondant » (p. 203). Pour Tesnière (1939) également, tout surcomposé suppose une forme composée, puisque « tout temps surcomposé procède du dédoublement de l'auxiliaire du temps composé à la puissance immédiatement inférieure » (p. 170). Or, pour certains auteurs, si toute forme surcomposée présuppose une forme composée, inversement, toute forme composée est susceptible de donner lieu à une forme surcomposée. Nombreux sont ainsi les auteurs qui, comme Cornu (1953), insistent sur le fait que le système verbal du français se compose de trois paradigmes de temps « symétriques » :

Il est évident que celle-ci [la forme surcomposée *j'ai eu fini*] se rattache au « temps composé » *j'ai fini* [. . .] et qu'elle prend place, dans le système temporel élargi, à côté du couple *je finis* / *j'ai fini*. Elle constitue avec celui-ci une série homogène tripartite partant d'une forme simple pour aboutir, à travers une forme composée, à une forme doublement composée [. . .]. Un temps surcomposé suppose [. . .] toujours un temps composé. Inversement, en application de la symétrie du schéma traditionnel du système temporel du verbe français, chaque couple formé d'un « temps simple » et d'un « temps composé » demande [. . .] à être complété par un « temps surcomposé ». (Cornu, 1953, p. 1–2)

Pour beaucoup d'auteurs, l'existence de tout un paradigme surcomposé est ainsi particulièrement intéressant en ce qu'il témoigne de la régularité du système verbal dans son ensemble (Henry 1957), de sa cohérence globale (Imbs 1960) ou de sa vitalité (Fournier 2013).

Cette idée se rencontre d'ailleurs déjà chez les auteurs des XVIII^e et XIX^e siècles. Les plus exhaustifs d'entre eux (citons Vallart 1744, Thiébault 1802 et Ayer 1876) recensent ainsi dix surcomposés : cinq formes indicatives (*j'ai eu fait, j'avais eu fait, j'aurai eu fait, j'aurais eu fait* et *j'eus eu fait*), deux formes subjonctives (*que j'aie eu fait* et *j'eusse eu fait*), un infinitif (*avoir eu fait*), un participe (*ayant eu fait*) et un impératif (*Aie eu fait !*).

4.4. Formes possibles et formes attestées

On sent, chez certains auteurs, une tension entre deux approches : d'une part, le souhait de montrer la symétrie et la complétude du système verbal d'un point de vue théorique ; d'autre part, la volonté de rendre compte des usages réellement observés. Ainsi, Thiébault (1802), qui fait mention des dix surcomposés cités plus haut, dont l'impératif (non attesté dans notre corpus), se montre tout de même hésitant face à *ayant eu dû faire*, qu'il juge possible mais trop peu employé pour être pris en considération. Ayer (1876), qui propose également un tableau contenant dix surcomposés, note quant à lui que parmi ces formes, certaines (en l'occurrence *j'eus eu chanté* et *Aie eu chanté !*) ne sont pas en usage.

Plus récemment, Yvon (1956) met également en avant le fait que les trois paradigmes verbaux – qu'il nomme « états » – sont parfaitement symétriques. Il peine toutefois à assumer sa logique jusqu'au bout, car s'il n'hésite pas à intégrer l'impératif surcomposé dans les formes de la voix active, il rejette en revanche les formes pronominales pour cause de « rareté ». Quant aux surcomposés passifs, il les passe simplement sous silence.²⁵ Wilmet (2009) commence également par indiquer qu'il

25 Précisons qu'Yvon (1956) considère que les formes passives du type *je suis jugé* sont des formes composées. Les formes du type *j'ai été jugé* sont donc décrites comme des formes surcomposées. Les formes du type *j'ai eu été jugé* ne sont pas prises en considération.

devrait logiquement exister dix formes surcomposées ; mais il précise ensuite qu'on n'en compte en réalité que neuf. La dixième forme, que Wilmet rejette, n'est pas la forme impérative (sur laquelle il ne s'arrête pas), mais le participe passé surcomposé, du type **eu eu fait*. Pour lui, cette forme ne peut exister, car son existence ne se justifierait que par la construction de temps verbaux hypercomposés. Or ces temps, dit Wilmet, n'existent pas dans la langue standard. Mais concernant le reste du tableau, « aucune case n'est artificielle » (p. 385) – et pour soutenir son propos, il cite les formes « eût eu acquis » et « aurait eu vu », trouvées respectivement chez Queneau et Barbusse.

On peut toutefois se demander si le « facétieux subjonctif plus-que-parfait surcomposé » (Wilmet, 2009, p. 385) trouvé chez Queneau suffit à soutenir l'existence de la forme *j'eusse eu fait*. Si tel est le cas, ne faudrait-il pas alors accepter les tout aussi facétieuses formes « surjonctives » (*que je chantassasse*) créées par l'auteur des *Fleurs bleues* ? Toutefois, il est vrai que la forme « eût eu acquis » de Queneau, reproduite en (1), est construite de manière régulière et ne semble pas dénuée de sens (on peut y voir une volonté de renforcer le caractère résultatif de la forme verbale – idée que nous approfondirons au Chapitre 9) :

- (1) De par la rage de sa passion Jacques *eût eu acquis* des boutons sur la face s'il n'eût eu Martine pour s'exercer. (Queneau, *Loin de Rueil*, 1944 < Wilmet, 1997, p. 341)

Ni la morphologie ni la sémantique ne semblent plaider pour une exclusion de la forme verbale. Pourtant, il est difficile de ne pas ressentir son côté burlesque. Imbs (1960) rend bien compte de cette situation paradoxale :

On est [...] frappé du caractère peu ferme et inégalement développé du système morphologique des surcomposés : on dirait que dans chaque cas la forme employée est créée dans l'instant, comme si elle n'existait [...] pas encore dans la mémoire sociale. Certes le degré de nouveauté varie suivant les formes [...] ; mais même pour les formes statistiquement les plus fréquentes l'impression d'avoir à fournir à chaque emploi un effort créateur subsiste. On objectera que s'il en était ainsi, on ne comprendrait pas que les inventions individuelles et instantanées aboutissent à des formes toujours régulières. L'objection tombe si

l'on considère que même les inventions du moment ont lieu suivant des normes permanentes, qui dans notre cas sont le sens de l'*analogie* et de la *symétrie* dans la structure. (Imbs, 1960, p. 135)

Produire en discours certains surcomposés reviendrait ainsi, à chaque fois, à innover dans la régularité. Mais reste que pour certains linguistes, de telles créations isolées ne suffisent pas à rendre pertinente l'intégration de ces formes dans le système verbal « de base » du français. Tel est l'avis d'Havu (2012) qui, tout en reconnaissant que tous les surcomposés cités par Wilmet sont attestés, s'interroge sur la « validité linguistique » et la « pertinence psychologique » (p. 178) de prendre en compte le paradigme complet – une interrogation qui le pousse d'ailleurs à ne traiter, dans sa propre étude, que les cas du passé et du plus-que-parfait surcomposés.

Benvenistien convaincu, Bleton (1982) s'étonne quant à lui que Benveniste (1959) « semble admettre par un “etc.” que le paradigme des temps surcomposés est entièrement disponible ». Et s'interroge : « Cet “etc.” ne nous inviterait-il pas à retomber dans le mirage des tableaux morphologiques [. . .] ? » (p. 34) Bleton parle de « mirage ». Au début du siècle précédent, Destutt de Tracy (1803–1815) se demandait s'il ne fallait pas considérer certains surcomposés comme « chimériques » (p. 202). Pour Martin (1971), la plupart sont « imaginaires » (p. 132). Quant à Beaujot (1984), il considère comme « virtuelles » (p. 599) toutes les formes autres que le passé surcomposé. Face aux tableaux exhaustifs qui présentent le paradigme surcomposé complet, nombre d'auteurs se demandent ainsi si certaines de ces formes n'existeraient pas « que dans quelques grammaires fabriquant de fausses fenêtres » (Imbs, 1960, p. 135).

Il faut toutefois souligner que parmi les grammairiens les plus exhaustifs, tous ne revendiquent pas l'existence effective des formes qu'ils citent. Certains reconnaissent que parmi les formes qu'ils intègrent dans leurs tableaux, certaines restent virtuelles. Pour eux, l'important est avant tout de préserver la régularité formelle du système. On lit ainsi déjà chez Destutt de Tracy (1803–1815), à propos du futur antérieur surcomposé :

Après ce futur passé [*j'aurai fait*], le tableau nous en présente encore un autre qui est encore plus passé [*j'aurai eu fait*]. Mais celui-là est si inutile, qu'on ne le trouve nulle part, et que Condillac lui-même, qui multiplie si prodigieusement les temps, n'en parle point du tout dans la conjugaison du verbe *être*. Il dit seulement dans celle du verbe *faire* que quelques-uns l'admettent. Cependant j'en ai fait mention pour conserver l'analogie ; car ce second futur passé est rigoureusement, avec le premier, dans les mêmes rapports que le second passé absolu [*j'ai eu fait*] avec le précédent [*j'ai fait*]. (Destutt de Tracy, 1970 [1803–1815], p. 207–208)

L'attitude de Destutt de Tracy préfigure la posture qu'adopteront certains linguistes deux siècles plus tard. En effet, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, les auteurs soulignent régulièrement que la possibilité *théorique* de construire des surcomposés (à partir des formes composées correspondantes) n'implique pas un usage *réel* de ces formes. Selon ces auteurs, il est ainsi impératif de distinguer les formes qui peuvent exister dans le système de la langue des formes effectivement produites en discours. À titre d'exemple, on lit chez Moignet (1981) :

Une forme peut exister en système sans jamais être employée. Il est clair que le grammairien n'a qu'une chance infime, quasi nulle, de trouver jamais dans un corpus *nous eussions eu déjeuné*. Il faut pourtant en faire état en système, car la forme est théoriquement possible ; rien de ce qu'elle comporte ne heurte le principe constructeur du français. (Moignet, 1981, p. 60)

Plus récemment, Barceló & Bres (2006) optent pour une approche similaire. Ils distinguent les emplois possibles en langue des emplois effectivement réalisés en discours (qui peuvent être plus ou moins fréquents et donc plus ou moins bien documentés). Cette approche, qui sera aussi la nôtre,²⁶ a l'avantage de conserver l'idée d'un système verbal complet, régulier et dynamique, sans présumer de l'existence (ou de l'absence) de certains faits de langue.

26 Dans la suite de cet ouvrage, nous nous intéresserons ainsi d'abord aux différents temps surcomposés attestés dans notre corpus (plus ou moins bien représentés suivant les temps) avant de nous interroger sur la possibilité (ou l'impossibilité) théorique d'employer les surcomposés qui ne sont pas attestés dans nos données.

4.5. Le problème de la rareté

La question de la rareté (réelle ou supposée) des surcomposés et, surtout, de la manière dont cette rareté a été thématifiée et analysée par les auteurs sera traitée ici sous trois angles distincts. Premièrement, il sera question de la rareté supposée des besoins, un certain nombre d'auteurs avançant l'idée que les locuteurs n'auraient que peu besoin des (trop) subtiles nuances sémantiques apportées par les surcomposés. Nous aborderons ensuite un second type de rareté, celle des emplois effectifs en discours : il s'agit ici d'une rareté relative, estimée pour chaque temps surcomposé (le plus souvent d'après les « sentiments » propres aux différents auteurs) à la fois par rapport à la fréquence d'emploi des temps simples et composés et par rapport à la fréquence d'emploi des autres surcomposés. Enfin, les auteurs qui travaillent à partir de données authentiques soulignent souvent la rareté des attestations.

Naturellement, ces trois perspectives finissent par se rejoindre, puisque la rareté supposée des besoins engendre logiquement la rareté des emplois, qui elle-même explique la difficulté des chercheurs à collecter des exemples authentiques.

4.5.1. *La rareté des besoins : des formes rarement nécessaires*

Une première manière d'aborder la problématique de la rareté des surcomposés consiste à souligner la rareté des contextes dans lesquels le besoin d'employer ces formes se ferait sentir. L'idée selon laquelle les situations adéquates seraient rares se trouve déjà dans les *Éclaircissements sur les principes de la langue française* de Grimarest (1773 [1712]). Ce dernier fonde sa réflexion sur l'énoncé « quand j'eus eu fait cela, je m'étais préparé à tout, lorsque vous arrivâtes » (p. 76). Il propose pour cet exemple le commentaire suivant :

Il est certain que l'action du premier verbe [*j'eus eu fait*] précède celle du second [*je m'étais préparé*], qui est consommée, lorsque celle du troisième arrive [*vous arrivâtes*]. Ainsi voilà trois temps différents, qui ne sauraient être exprimés que

de trois diverses manières, si l'on veut parler de trois actions successives, dont la dernière est rendue par le parfait. Ce qui arrive rarement à la vérité : mais comme on voit, par l'exemple ci-dessus, que cela peut arriver, je crois que l'on doit admettre ce second plus que parfait pour éviter l'équivoque. (Grimarest, 1973 [1712], p. 77–78)

Grimarest accepte le passé antérieur surcomposé, parce qu'il peut, dans certains cas, se révéler utile en exprimant des nuances de sens particulières ; mais il reconnaît que les situations dans lesquelles de telles formes sont nécessaires ne se présentent que rarement. Près de deux siècles et demi plus tard, Cornu (1953) fait un constat similaire. Il écrit, pour expliquer la faible fréquence du plus-que-parfait surcomposé, que « sa rareté correspond tout simplement à la rareté de la situation dans laquelle il peut s'employer » (p. 120). Riffaterre (1956) et Cohen (1970a) posent le même diagnostic, à propos des surcomposés dans leur ensemble : « [L]es cas où la nuance requiert le surcomposé ne sont pas très fréquents », écrit le premier (p. 156–157) ; « le besoin de cette tournure insistante ne se fait pas vraiment sentir dans [la] langue », note le second (p. 160). Schogt (1968) arrive à une conclusion comparable : après avoir cité les sept surcomposés mentionnés par Grevisse, il souligne que leur emploi « est enfreiné par le manque d'un besoin urgent sur le plan des signifiés » (p. 27).²⁷

Les divers auteurs cités ci-dessus ne condamnent toutefois pas l'usage des surcomposés. Ils ne considèrent en effet pas ces formes comme incorrectes ; ils les voient plutôt comme les « victimes » de leur trop grande subtilité sémantique.

27 Cornu (1953), le premier, soulève l'hypothèse selon laquelle le besoin de recourir aux surcomposés pourrait varier d'un genre textuel à l'autre. Peu nécessaires dans la « langue documentaire » – car, dit-il, les faits s'y trouvent généralement racontés au présent –, ces formes se révéleraient en revanche utiles dans celle des « romanciers » (p. 107). Stéfanini (1970) va dans le même sens.

4.5.2. La rareté des usages : à chaque forme sa fréquence supposée

Certains auteurs expliquent la rareté des surcomposés par la rareté des situations dans lesquelles le besoin de les employer se ferait sentir. Mais la plupart d'entre eux se contentent de souligner que, quelle qu'en soit la raison, les surcomposés sont « rarement employés ».

Parfois, c'est tout le paradigme surcomposé qui est déclaré « rare ». On lit déjà chez Dangeau (1927 [1694]) – qui considère pourtant que les surcomposés font partie du « génie de notre Langue » – qu'« on ne les emploie pas souvent » (p. 107). On retrouve ce genre de remarques tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles (citons Buffier 1709, Boniface 1829 ou Chassang 1876). C'est également ce que l'on trouve dans nombre de travaux modernes : à titre d'exemple, Barceló & Bres (2006) écrivent que les surcomposés sont « de manière générale assez peu usités » (p. 181).

Plus souvent, les diverses formes reçoivent toutefois des traitements différenciés, les grammairiens proposant alors des sortes d'« échelles de rareté ». On trouve déjà cela chez Maupas (1607). Selon lui, certaines formes ne sont pas employées du tout : « [O]n ne se sert point du [subjonctif] redoublé *l'aye eu aymé*. » (p. 219) D'autres formes sont usitées, mais peu souvent : *j'avais eu fait* « ne vient gueres en service » (p. 217). D'autres semblent plus fréquentes : *j'eusse eu fait* et *j'aurais eu fait* « viennent quelquefois en service » (p. 219). Maupas ne commente en revanche pas la fréquence d'emploi du passé surcomposé.

Les auteurs distribuent ainsi régulièrement divers qualificatifs, tels que « fréquent », « usuel », « rare », « très rare » ou « non usité » pour les différents surcomposés. Toutefois, faute de corpus suffisants à partir desquels faire des comptages, les ressentis des auteurs varient souvent considérablement. Un bon exemple est le cas du futur antérieur surcomposé, un des surcomposés les plus discutés par les grammairiens. À toutes les époques, certains (par ex. Arnauld & Lancelot 1660, Fromant 1756, Vet 1980 ou, plus récemment, *La grande grammaire du français* 2021) considèrent que la forme n'existe pas. Parallèlement, d'autres auteurs indiquent qu'elle existe, mais qu'elle est très rare (Maupas 1607, Mozin 1802, Brunot 1887, Von Wartburg & Zumthor 1947,

Cornu 1953, Le Bidois & Le Bidois 1967, Martin 1971, Riegel *et alii* 1994, etc.), qu'elle est peut-être même la forme surcomposée la plus rare de toutes (Nilsson-Ehle 1953–1954). Ce sentiment ne fait toutefois pas l'unanimité. En effet, certains auteurs (Rocherolles & Personneaux 1888, Bénac & Burney 1975 ou Chevalier *et alii* 1964) considèrent au contraire que ce temps fait partie des surcomposés les plus employés. Le chroniqueur Février (1952) écrit même : « En parlant, je ne surcompose guère que le futur antérieur et dis couramment comme vous tous : *Attendez, j'aurai eu vite fait.* »²⁸ (p. 4)

On pourrait faire le même genre d'observations à propos des autres temps surcomposés : telle forme sera jugée rare ou non existante par certains, tout à fait usuelle par d'autres. Seul le passé surcomposé semble faire consensus, puisqu'il est généralement considéré comme étant la forme la plus fréquente. Certes, cette fréquence est parfois exprimée négativement, en ce que *j'ai eu fait* est la seule forme à ne pas être qualifiée de « rare ». ²⁹ Toutefois, l'idée que le passé surcomposé aurait un statut et donc une fréquence particulière est, depuis l'étude de Foulet (1925), le plus souvent formulée explicitement par les auteurs (Clédât 1926b, Perrot 1956, Hanse 1983, Le Goffic 1997, Havu 2012, etc.). Cela dit, présenter le passé surcomposé comme la forme la plus employée *au sein du paradigme surcomposé* ne revient pas forcément à le présenter comme « fréquent » *au sein du système verbal* considéré dans son ensemble. Dans un certain nombre de grammaires des XVIII^e et XIX^e siècles (Lhomond 1780, Letellier 1817, Noël & Chapsal 1823,

28 Nous avouons nous être demandé – notamment à cause de la remarque « comme vous tous » – si Février était ironique en écrivant ces mots. Cependant, au vu du ton général de l'article, rien ne permet, nous semble-t-il, de douter du sérieux de l'auteur.

29 Par exemple, dans la rubrique « Temps surcomposé » du site de l'Académie française, chaque forme reçoit un commentaire particulier quant à sa fréquence supposée : *j'avais eu fait* et *j'aurai eu fait* sont qualifiés d'« assez rares » ; *j'eus eu fait* est dit « très rare » ; quant aux autres temps, ils sont qualifiés, de manière globale, de « tout aussi rares ». Seul le passé surcomposé ne reçoit pas d'indication de fréquence.

etc.), le passé surcomposé est ainsi simplement traité dans une note de bas de page, qui précise qu'il est utilisé, mais rarement.

4.5.3. *La rareté des attestations : le manque de données*

Pour les auteurs modernes, le problème de la « rareté » des surcomposés réside surtout dans le manque de données authentiques, un manque qui complique, comme le soulignent notamment Burger (1962) ou Havu (2013), l'analyse du sens et de la fonction de ces formes. Certains auteurs – Foulet (1925), Damourette & Pichon (1936), Cornu (1953), etc. – ont certes patiemment recueilli et référencé des dizaines d'exemples oraux et écrits. Mais ce sont souvent les mêmes exemples qui sont ensuite inlassablement repris d'étude en d'étude, par des dizaines d'auteurs. Le corpus peine ainsi à s'agrandir, et les auteurs à progresser dans leurs recherches. Notons enfin que si le manque de données rend difficile le travail des synchroniciens, il complique plus encore la tâche des diachroniciens qui, comme Ayres-Bennett (1994), soulignent que même si les surcomposés sont attestés en ancien français,³⁰ ils restent rares avant le XVI^e siècle.

4.6. Le cas des tableaux de verbes

Lorsqu'ils sont amenés à établir des tableaux présentant les différents temps verbaux du français, les linguistes, les grammairiens ou

30 Ayres-Bennett (1994), qui reprend ses informations à Cornu (1953), indique que le passé surcomposé est attesté dès le XV^e siècle et le plus-que-parfait surcomposé dès le XIII^e siècle. Mais certains auteurs – citons Wagner (1954) et Stéfani (1962 et 1970) – ont trouvé des exemples de passés surcomposés datant du XII^e siècle (pour plus de détails, voir l'étude diachronique que nous proposons au point 13.3).

les auteurs de manuels scolaires se trouvent confrontés à la question des formes à intégrer dans les tables. Proposer des tableaux implique en effet de se positionner quant au statut accordé aux différents temps verbaux. En ce qui concerne les surcomposés, on relève plusieurs attitudes. Certains auteurs présentent des tableaux parfaitement symétriques, composés de trois paradigmes complets, qui contiennent donc autant de formes surcomposées que de formes simples et composées. D'autres remplissent également toutes les cases, mais précisent aussitôt, en note ou par des astérisques, que certaines formes ne sont pas en usage. D'autres encore choisissent de ne faire figurer dans les tableaux que certaines formes, assumant de présenter des tables asymétriques. Quelques-uns tentent de proposer des tableaux qui rendent compte d'une autre organisation possible du système verbal. Enfin, certains font le choix de mentionner l'existence des surcomposés, mais de ne pas les intégrer dans les tables.

4.6.1. Des tableaux complets

C'est chez Vallart (1744) que l'on trouve le premier tableau contenant tous les surcomposés théoriquement possibles (dix formes), conjugués non seulement avec les verbes qui demandent l'auxiliaire « avoir » mais également avec les verbes qui demandent l'auxiliaire « être ». Le paradigme est complet, même pour l'impératif. La seule restriction émise par Vallart concerne les verbes pronominaux, qui, dit-il, « n'ont point de temps surcomposez » (p. 278–279).

C'est Beauzée (1765) qui intègre pour la première fois dans un tableau de verbes les formes surcomposées pronominales. Mais lui en revanche ne retient pas l'impératif. Les surcomposés sont ainsi présents dans les cinq autres modes qu'il identifie (indicatif, suppositif, subjonctif, infinitif et participe). À titre d'exemple, le tableau de l'indicatif se présente ainsi :

SYSTÈME DES TEMS DE L'INDICATIF.								
				I.	II.	III.		
PRÉSENTS.	indéfini. définis.	antérieurs. postérieur.	simple. périodique.	je chante.	j'arrive.	je me révolte.		
				je chantois.	j'arrivois.	je me révoltois.		
				je chantai.	j'arrivai.	je me révoltai.		
				je chanterai.	j'arriverai.	je me révolterai.		
PRÉTÉRITS.	indéfini. définis.	antérieurs. postérieur.	simple. périodique.	j'ai	chanté.	je suis	révoldé ou	
				j'avois	chanté.	j'étois	été.	
				j'eus	chanté.	je fus	été.	
					j'aurai	je serai	je me ferai	révoldé ou
	indéfini. définis.	antérieurs. postérieur.	simple. périodique.	j'ai eu	chanté.	j'ai été	je me suis eu	révoldé ou
				j'avois eu	chanté.	j'avois été	je m'étois eu	été.
j'eus eu				chanté.	j'eus été	je me fus eu	été.	
				j'aurai eu	j'aurai été	je me ferai eu	révoldé ou	
Prochains.	indéfini. défini.	antérieur. postérieur.		de chan-	je viens	je viens	de mis ré-	
			je viens	ter.	je venois	ven.	voler.	
			je venois	ter.	je viendrai	je viendrai	je viendrai	
FUTURS.	indéfini. définis.	antérieur. postérieur.		chanté.	je dois	je dois	me ré-	
			je dois	chanté.	je devois	devoir.	voler.	
			je devois	chanté.	je devrai	je devrai	je devrai	
					je devrai	je devrai	je devrai	me ré-
	Prochains.	indéfini. défini, antérieur.			chanté.	je vais	je vais	voler.
			je vais	chanté.	j'allois	j'allois	j'allois	me é-
j'allois			chanté.				voler.	

Figure 1 : Système des temps de l'indicatif (Beauzée, 1765, p. 109)

Le tableau de Beauzée ne met pas (encore) en parallèle les trois paradigmes (simple, composé et surcomposé). Il suit une autre logique. Les trois colonnes contiennent, respectivement, les verbes avec auxiliaire « avoir » (colonne I), les verbes non pronominaux avec auxiliaire « être » (colonne II) et les verbes pronominaux (colonne III). Les lignes, quant à elles, sont organisées selon les temps, eux-mêmes rangés en trois grandes catégories : « présents », « prétérits » et « futurs ».

L'organisation du tableau de Thurot (1796) diffère de celle choisie par Beauzée. Cette fois, les colonnes sont organisées selon les modes (attributif, affirmatif, complétif, etc.). Quant aux lignes, elles mettent en évidence deux catégories : les « formes simples » et les « formes composées ». C'est dans cette seconde catégorie que l'on trouve, en plus des temps composés proprement dits, les temps surcomposés :

T A B L E A U						
De la conjugaison du verbe ou attribut combiné FAIRE.						
FORMES SIMPLES.	MODE D'ATTRIBUTION OU ATTRIBUTIF.	MODE D'AFFIRMATION OU AFFIRMATIF.	MODE DE COMPLÈMENT OU COMPLÉTIF.	MODE DE SIMULTANÉITÉ OU SIMULTANÉE.	MODE D'INDETERMINATION OU INDEFINI.	OBSERVATIONS.
	Attribut particulier signifiant l'action, ou l'état, élément des formes simples.	<i>Passé.</i> Je fis, &c.	<i>Passé.</i> Que je fisse, &c.			
FAISANT.	<i>Futur.</i> Je ferai, &c.	<i>Présent et futur.</i> Que je fasse, &c.	<i>Passé.</i> Je faisois, &c.	<i>Présent et futur.</i> Je ferois, &c.		
FORMES COMPOSÉES. Correspondant à chacune des formes simples, et exprimant deux degrés d'antériorité relative à chacune d'elles.	Attribut particulier signifiant l'acte, élément des formes composées.	<i>Antérieur corresp.⁴¹ au passé.</i> J'eus fait, &c. <i>1.^{er} deg. d'antériorité.</i> J'eus eu fait, &c. <i>2.^e deg. d'antériorité usité.</i>	<i>Idem.</i> Que j'eusse fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> Que j'eusse eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>		<i>Idem.</i> Avoir fait, <i>1.^{er} degré.</i> Avoir eu fait, <i>2.^e degré.</i>	
	<i>Antérieur corresp.⁴¹ au passé.</i> Ayant fait, <i>1.^{er} degré.</i> Ayant eu fait, <i>2.^e degré.</i>	<i>Antérieur corresp.⁴¹ au présent.</i> J'ai fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> J'ai eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>	<i>Antér. corresp.⁴¹ au présent et futur.</i> Que j'aye fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> Que j'aye eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>	<i>Antér. corresp.⁴¹ au passé.</i> J'avois fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> J'avois eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>		
		<i>Antérieur corresp.⁴¹ au futur.</i> J'aurai fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> J'aurai eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>		<i>Antér. corresp.⁴¹ au présent et futur.</i> J'aurais fait, &c. <i>1.^{er} degré.</i> J'aurais eu fait, &c. <i>2.^e degré.</i>		

Figure 2 : Conjugaison du verbe « faire » (Thurot, 1796, p. 132)

Thurot intègre ainsi dans son tableau neuf surcomposés qui sont rattachés, chacun, à la forme composée correspondante. Le couple formé par la forme composée et la forme surcomposée est ensuite relié à la forme simple. Thurot précise, dans la marge gauche de son tableau : « Formes composées, correspondant à chacune des formes simples, et exprimant deux degrés d'antériorité relative à chacune d'elles. » (p. 132)

Pour Yvon (1954), le tableau proposé par Thurot est une innovation : c'est la première fois qu'est présenté « un système simple où peuvent être rangés tous les tiroirs verbaux existant dans la langue, simples, composés et surcomposés » (p. 21). Yvon (1956) propose d'ailleurs également une table contenant tous les surcomposés possibles. Mais le tableau, cette fois, est organisé pour mettre en évidence le parallélisme entre les trois « états » considérés :

		ÉTAT SIMPLE	ÉTAT COMPOSÉ	ÉTAT SURCOMPOSÉ
		I. <i>Formes nominales</i>		
<i>Infinitif gérondif</i>		faire, en faisant	avoir fait	avoir eu fait
<i>Participe</i>		faisant	ayant fait	ayant eu fait
		II. <i>Formes verbales ou modes</i>		
<i>Indicatif</i>	{ <i>Présent</i>	je fais	j'ai fait	j'ai eu fait
	{ <i>Prétérit imparfait</i>	je faisais	j'avais fait	j'avais eu fait
	{ <i>Prétérit parfait</i>	je fis	j'eus fait	j'eus eu fait
<i>Suppositif</i>	{ <i>Probable</i>	je ferai	j'aurai fait	j'aurai eu fait
	{ <i>Incertain</i>	je ferais	j'aurais fait	j'aurais eu fait
<i>Impératif</i>	{ <i>Présent</i>	fais	aie fait	aie eu fait
<i>Subjonctif</i>	{ <i>Présent</i>	(que) je fasse	(que) j'aie fait	(que) j'aie eu fait
	{ <i>Prétérit</i>	(que) je fisse	(que) j'eusse fait	(que) j'eusse eu fait

Figure 3 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Yvon, 1956, p. 167)

Wilmet (1997) propose un tableau similaire :

Simple	Composé	Surcomposé
marcher	avoir marché	avoir eu marché
marchant	ayant marché	ayant eu marché
marché	eu marché	*eu eu marché
marche/marchions	aie marché	aie eu marché
marchasse	eusse marché	eusse eu marché
marche/marchons	ai marché	ai eu marché
marchai	eus marché	eus eu marché
marchais	avais marché	avais eu marché
marcherai	aurai marché	aurai eu marché
marcherais	aurais marché	aurais eu marché

Figure 4 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Wilmet, 1997, p. 284)

Le tableau de Wilmet, comme celui d'Yvon, rend compte du mécanisme régulier de la composition et de la surcomposition qui caractérise, selon l'auteur, le système verbal du français : « Les dix formes *simples* en abscisse sont flanquées en ordonnée de dix formes *composées* et de neuf formes *surcomposées*, obtenues selon le principe

immuable que l'*auxiliaire* adopte la forme simple précédente suivie du "participe passé" simple ou composé. » (p. 284) Comme nous l'avons déjà souligné, la seule forme précédée d'un astérisque dans le tableau de Wilmet est la forme **eu eu marché*.

Dans ces différents tableaux, les formes surcomposées figurent à côté des formes simples et composées. Toutes ont un statut comparable : aucune forme n'est mise en avant, aucune n'est « marginalisée ». Le tiraillement présent chez certains auteurs entre un désir d'exhaustivité et une volonté d'objectivité n'apparaît pas chez ces théoriciens qui, cohérents avec le modèle qu'ils présentent, ne se soucient pas de la fréquence d'usage réelle de ces formes. Cet état de fait est d'ailleurs pleinement assumé par Wilmet (2009), qui écrit, après avoir cité tous les surcomposés qu'il considère comme possibles, qu'il ne se prononcera pas « sur la représentation absolue ou relative de ces neuf formes » (p. 385).

4.6.2. *Des tableaux parsemés d'étoiles ou assumant des cases vides*

Tous les auteurs qui optent pour des tableaux complets n'assument toutefois pas aussi facilement de présenter dans des cases *a priori* identiques des formes qui revêtent, selon eux, des statuts différents. Martin (1971), par exemple, se réfère au système établi par Beauzée. Il s'en inspire même pour composer son propre tableau, dans lequel il intègre les formes avec *auxiliaire* « avoir », les formes non pronominales avec *auxiliaire* « être » et les formes pronominales. Martin rajoute même une place pour les formes passives. Mais il précise plus loin : « Ce tableau théorique est loin de correspondre à la réalité : quasiment inusitées [. . .], les formes pronominales ou passives sont aussi imaginaires que celles du PA, du FUT antérieur et du subjonctif PQP surcomposés. » (p. 132) Le tableau présenté par Martin est ainsi émaillé d'étoiles :

	ACTIF AVOIR	ÊTRE
PR → PC → Passé surcomposé	<i>j'ai eu chanté</i>	<i>j'ai été arrivé</i>
IMP → PQP → PQP surcomposé	<i>j'avais eu chanté</i>	<i>j'avais été arrivé</i>
PS → PA → *PA surcomposé	<i>*j'eus eu chanté</i>	<i>*j'eus été arrivé</i>
FUT → FUT ant. → *FUT surcomposé	<i>*j'aurai eu chanté</i>	<i>*j'aurai été arrivé</i>
COND → COND passé → COND surcomposé	<i>j'aurais eu chanté</i>	<i>j'aurais été arrivé</i>
SUBJ PR → SUBJ passé → SUBJ passé surcomposé	<i>j'aie eu chanté</i>	<i>j'aie été arrivé</i>
SUBJ IMP → SUBJ PQP → *SUBJ PQP surcomposé	<i>*j'eusse eu chanté</i>	<i>*j'eusse été arrivé</i>
INF → INF passé → INF surcomposé	<i>avoir eu chanté</i>	<i>avoir été arrivé</i>
PART PR → PART passé → PART surcomposé	<i>ayant eu chanté</i>	<i>ayant été arrivé</i>
	*PRONOMINAL	*PASSIF
Passé surcomposé	<i>je me suis eu révolté</i>	<i>j'ai eu été blessé</i>
PQP surcomposé	<i>je m'étais eu révolté</i>	<i>j'avais eu été blessé</i>
*PA surcomposé	<i>*je me fus eu révolté</i>	<i>*j'eus eu été blessé</i>
*FUT surcomposé	<i>*je me serai eu révolté</i>	<i>*j'aurai eu été blessé</i>
COND surcomposé	<i>je me serais eu révolté</i>	<i>j'aurais eu été blessé</i>
SUBJ passé surcomposé	<i>je me sois eu révolté</i>	<i>j'aie eu été blessé</i>
*SUBJ PQP surcomposé	<i>*je me fusse eu révolté</i>	<i>*j'eusse eu été blessé</i>
INF surcomposé	<i>s'être eu révolté</i>	<i>avoir eu été blessé</i>
PART surcomposé	<i>s'étant eu révolté</i>	<i>ayant eu été blessé</i>

Figure 5 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Martin, 1971, p. 132)

Certains auteurs, reconnaissant que seule une partie des surcomposés est utilisée, renoncent à maintenir la symétrie des tableaux. On pourrait penser que cette attitude est récente et qu'elle correspond à un certain souci, au XX^e siècle, de favoriser une approche plus descriptive des faits de langue. En réalité, il n'en est rien. Ainsi, un auteur comme Meigret (1550) assume déjà de ne faire figurer, dans ses tables, que six des sept surcomposés qu'il mentionne par ailleurs :

Ao regard de çeluy [le temps surcomposé] q'on pourroët former du preterit plusqe perfet, come *j'auoë u fet*, il me semble superflu : car *j'auoë fet* vaot tout aotant. Le ne l'ey toutefoës pas voulu lesser en derriere : combien que je ne le met-tray pas aoz exemples de' conjugezons. (Meigret, 1887 [1550], p. 124)

On ressent dans ce passage un certain tiraillement entre, d'une part, la volonté de ne « pas laisser en arrière » un temps qui contribue par ailleurs à la richesse du français et, d'autre part, le souci de ne pas

mentionner des temps qui pourraient être redondants par rapport aux formes composées correspondantes.

Comme Meigret, Restaut (1745) mentionne l'existence de plusieurs surcomposés. Mais il ne fait figurer dans ses tables que le « prétérit antérieur indéfini » (*j'ai eu fait*). Landais (1835) fait de même. Il mentionne différents surcomposés mais n'intègre dans ses « modèles » de conjugaison que le passé surcomposé. Précisons toutefois que si les tables de Restaut ou de Landais ne contiennent que le passé surcomposé, elles n'apparaissent pas pour autant comme « asymétriques ». En effet, dans la mesure où les auteurs ne présentent pas les temps verbaux par « paradigmes » (simple, composé et surcomposé) mais par modes, et non en tableau à double entrée mais sous forme de listes (temps de l'indicatif, temps du subjonctif, etc.), l'effet d'« asymétrie » ne se manifeste pas. L'asymétrie apparaît d'autant moins que, chez ces auteurs, le passé surcomposé trouve parfaitement sa place dans l'organisation des temps verbaux. À titre d'exemple, chez Landais, le « prétérit antérieur indéfini » (*j'ai eu fait*), se présente comme le binôme du « prétérit indéfini » (*j'ai fait*), tous deux apparaissant comme symétriques au « prétérit antérieur défini » (*j'eus fait*) et au « prétérit défini » (*je fis*). Nous reviendrons plus loin (point 8.9) sur la relation entre les « couples » formés par le passé simple et le passé antérieur d'une part, et le passé composé et le passé surcomposé d'autre part.

L'impression d'asymétrie ne se fait sentir que lorsque les temps verbaux sont présentés dans des tableaux qui mettent en parallèle les trois paradigmes. C'est le cas dans la *Grammaire du français contemporain* de Chevalier *et alii* (2005 [1964]), qui range les temps verbaux en « formes simples », « formes composées » et « formes surcomposées ». Or comme on le voit, les différents surcomposés font, dans cette grammaire, l'objet de traitements différenciés :

FORMES SIMPLES	FORMES COMPOSÉES	FORMES SURCOMPOSÉES			
INDICATIF			IMPÉRATIF		
<i>Présent</i>	<i>Passé composé</i>	<i>Passé surcomposé</i>	<i>Présent</i>	<i>Passé</i>	
Je chante	J'ai chanté	J'ai eu chanté	Chante	Aie chanté	
Tu chantes	Tu as chanté	Tu as eu chanté	Chantons	Ayons chanté	
Il chante	Il a chanté	Il a eu chanté	Chantez	Ayez chanté	
Nous chantons	Nous avons chanté	Nous avons eu chanté	SUBJONCTIF		
Vous chantez	Vous avez chanté	Vous avez eu chanté	<i>Présent</i>	<i>Passé</i>	<i>Passé surcomposé</i>
Ils chantent	Ils ont chanté	Ils ont eu chanté	Que je chante	Que j'aie chanté	Que j'aie eu chanté
<i>Imparfait</i>	<i>Plus-que-parfait</i>	<i>Plus-que-parfait surcomposé</i>	Que tu chantes	Que tu aies chanté	Que tu aies eu chanté
Je chantais	J'avais chanté	J'avais eu chanté	Que tu chantes	Que tu aies chanté	Que tu aies eu chanté
Tu chantais	Tu avais chanté	Tu avais eu chanté	Qu'il chante	Qu'il ait chanté	Qu'il ait eu chanté
Il chantait	Il avait chanté	Il avait eu chanté	Que n. chantions	Que n. ayons chanté	Que n. ayons eu chanté
Nous chantions	Nous avions chanté	Nous avions eu chanté	Que v. chantiez	Que v. ayez chanté	Que v. ayez eu chanté
Vous chantiez	Vous aviez chanté	Vous aviez eu chanté	Qu'ils chantent	Qu'ils aient chanté	Qu'ils aient eu chanté
Ils chantaient	Ils avaient chanté	Ils avaient eu chanté	<i>Imparfait</i>	<i>Plus-que-parfait</i>	<i>Plus-que-parfait surcomposé</i>
<i>Passé simple</i>	<i>Passé antérieur</i>	<i>Passé antérieur surcomposé</i>	Que je chantasse	Que j'eusse chanté	
Je chantai	J'eus chanté	<i>Forme peu usitée</i>	Que tu chantasses	Que tu eusses chanté	
Tu chantas	Tu eus chanté	J'eus eu chanté	Qu'il chantât	Qu'il eût chanté	
Il chanta	Il eut chanté	Il eut eu chanté	Que n. chantassions	Que n. eussions chanté	<i>Peu usité</i>
Nous chantâmes	Nous eûmes chanté	Nous eûmes eu chanté	Que v. chantassiez	Que v. eussiez chanté	
Vous chantâtes	Vous eûtes chanté	etc...	Qu'ils chantassent	Qu'ils eussent chanté	
Ils chantèrent	Ils eurent chanté		INFINITIF		
<i>Futur</i>	<i>Futur antérieur</i>	<i>Futur antérieur surcomposé</i>	<i>Présent</i>	<i>Passé</i>	<i>Passé surcomposé</i>
Je chanterai	J'aurai chanté	J'aurai eu chanté	Chanter	Avoir chanté	Avoir eu chanté
Tu chanteras	Tu auras chanté	Tu auras eu chanté			
Il chantera	Il aura chanté	Il aura eu chanté			
Nous chanterons	Nous aurons chanté	Nous aurons eu chanté			
Vous chanterez	Vous aurez chanté	Vous aurez eu chanté			
Ils chanteront	Ils auront chanté	Ils auront eu chanté			
<i>Conditionnel</i>	<i>Conditionnel passé</i>	<i>Conditionnel passé surcomposé</i>	PARTICIPE		
Je chanterais	J'aurais chanté	J'aurais eu chanté	<i>Présent</i>	<i>Passé</i>	<i>Passé surcomposé</i>
Tu chanterais	Tu aurais chanté	Tu aurais eu chanté	Chantant	Chanté	Ayant eu chanté
Il chanterait	Il aurait chanté	Il aurait eu chanté			
Nous chanterions	Nous aurions chanté	Nous aurions eu chanté			
Vous chanteriez	Vous auriez chanté	Vous auriez eu chanté			
Ils chanteraient	Ils auraient chanté	Ils auraient eu chanté			
	<i>Futur périphrastique</i>				
Je vais chanter	J'allais chanter				
Tu vas chanter	Tu allais chanter				
Il va chanter	Il allait chanter				
Nous allons chanter	Nous allions chanter				
Vous allez chanter	Vous alliez chanter				
Ils vont chanter	Ils allaient chanter				

Figure 6 : Conjugaison du verbe « chanter » (reproduit d'après : Chevalier *et alii*, 2005 [1964], p. 300–301)

Sept surcomposés (*j'ai eu fait*, *j'avais eu fait*, *j'aurai eu fait*, *j'aurais eu fait*, *que j'aie eu fait*, *avoir eu fait* et *ayant eu fait*) sont pleinement intégrés dans le tableau et bénéficient d'un statut comparable à celui des formes simples et composées. Ces formes reçoivent des appellations spécifiques (« passé surcomposé », « plus-que-parfait surcomposé », etc.) et sont déclinées à toutes les personnes. Une huitième forme, *j'eus eu fait*, a un statut différent : même si elle reçoit un nom spécifique (« passé antérieur surcomposé »), elle est marquée comme « peu usitée ». Le temps n'est d'ailleurs pas conjugué à toutes les personnes : après « nous eûmes eu chanté », un « etc. » vient compléter la série. Le type *j'eusse eu fait* est quant à lui étiqueté « subjonctif

plus-que-parfait surcomposé », mais l'espace à disposition n'est rempli que par l'indication « peu usité ». Enfin, les espaces prévus pour des hypothétiques futur périphrastique et impératif surcomposés sont tout simplement laissés blancs, sans étiquettes ni commentaires.

4.6.3. *Des tableaux sur un autre modèle ?*

Selon Beaujot (1984), les tableaux qui contiennent un grand nombre de surcomposés présentent « l'inconvénient de *noyer* le PSC, seule forme utile et nécessaire, dans le nombre des autres formes qui demeurent virtuelles » (p. 599). Pour éviter de « noyer » le passé surcomposé, Beaujot propose de repenser la manière dont les tableaux de verbes sont traditionnellement conçus. Selon lui, les grammaires et les manuels scolaires gagneraient à présenter les temps verbaux non pas sous la forme de trois paradigmes (pseudo-)symétriques mais de « façon fonctionnelle » (p. 599), d'après le système des plans d'énonciation établi par Benveniste. Le tableau proposé par Beaujot se présente ainsi :³¹

31 Précisons que Beaujot (1984) s'inspire lui-même du tableau proposé dans le manuel *Français et exercices structuraux au CM2* de Genouvrier & Gruwez (1973) – lequel ne prévoit toutefois pas de place pour le passé surcomposé.

			Discours	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> 1e 2e 3e </div>	personnes	:	Présent
P S	Imp	:	C S	:	F.S.	:	P C
P A	PQP	:	C C	:	F.A.	:	?
Récit 3e p. sauf (transgression)							

Figure 7 : Les temps verbaux organisés selon les deux plans d'énonciation (Beaujot, 1984, p. 599)

Le tableau de Beaujot contient sept temps, qui sont à la fois classés selon leur morphologie (temps simples vs temps composés)³² et selon le plan d'énonciation auquel ils appartiennent (discours vs récit). Le passé composé est logiquement classé parmi les temps simples, puisque, selon l'hypothèse benvenistienne, lorsque ce temps est utilisé comme aoriste du discours, il fonctionne comme un temps simple.³³ Certains temps (passé simple et passé antérieur) n'appartiennent qu'au récit. D'autres (futur simple, futur antérieur, présent et passé composé) sont

32 Nous déduisons que les mentions « CS » et « CC » renvoient aux temps « simples » (S) vs « composés » (C). Quant au premier « C », nous supposons qu'il signifie « conjugaison ».

33 Les hypothèses de Benveniste quant au rôle des formes composées et quant à l'existence de deux plans d'énonciation distincts sont présentées au point 6.2.2.

réservés au discours. D'autres encore (imparfait et plus-que-parfait) appartiennent aux deux plans. Le point d'interrogation placé en bas à droite marque l'endroit prévu pour *j'ai eu fait*, huitième temps verbal de ce tableau, qui vient « équilibrer le couple Passé Simple – Passé Antérieur du récit » (p. 600). Le passé surcomposé, antérieur du discours, trouve ainsi pleinement sa place, dans une position symétrique à celle du passé antérieur.

4.6.4. Des tableaux sans formes surcomposées

Certains auteurs choisissent de n'intégrer aucune forme surcomposée dans leurs tableaux. À titre d'illustration, la fameuse *Conjugaison* de Bescherelle (1995 [1990]) contient une remarque préliminaire qui relève l'existence des surcomposés : « Mentionnons encore les temps surcomposés de l'indicatif, qui, usités dans la proposition subordonnée, doivent exprimer l'antériorité d'une action par rapport à l'action mentionnée – déjà à un temps composé – dans la proposition principale [. . .]. » (p. 26) Mais les tableaux ne contiennent aucune de ces formes. On retrouve la même attitude dans la *Nouvelle méthode de langue française : classes de 4^e et 3^e* de Lafitte-Houssat (1954). Le passé surcomposé, absent des tableaux de conjugaison – Beaujot (1984) dit « exclu » (p. 600) –, est uniquement signalé en annexe, comme un homologue du passé antérieur.

Si la *Conjugaison* de Bescherelle et la *Méthode* de Lafitte-Houssat n'indiquent pas pourquoi les surcomposés sont absents des tableaux, d'autres grammaires sont plus explicites. D'Allais (1681), par exemple, mentionne le passé surcomposé et en donne des exemples. Mais il précise ensuite : « [C]omme l'usage de ce double composé est rare, & que tout le monde n'en convient pas, je n'oserois l'établir dans la conjugaison. » (p. 205–206) Boniface (1843 [1829]) a la même attitude. Il mentionne différents surcomposés, mais renonce à les inscrire dans son tableau qui, selon ses propres dires, est « déjà assez compliqué » (p. 41). Enfin, plus récemment, on lit dans le *Grand Larousse de la langue française* (1971–1978) que si les grammaires classiques ne mentionnent

pas les surcomposés, « c'est qu'il s'agit de formes rares, qui encombreraient inutilement les tableaux » (vol. II, p. 901–902). Voilà qui est dit.

Outre la rareté des surcomposés, c'est parfois leur non-reconnaissance par une partie des locuteurs francophones qui est invoquée par les auteurs pour justifier leur non-intégration dans les tables. Ainsi, Bloch & Georquin (1937) précisent que même si « la langue moderne emploie [...] assez souvent des temps surcomposés » (la rareté n'est donc plus le problème), ils « ne les [ont] pas portés sur les tableaux [...] parce qu'ils ne sont pas usités partout » (p. 121). Riegel *et alii* (2016 [1994]) indiquent eux aussi : « [Ces formes] ne sont pas toujours reconnues par un locuteur français standard. Pour cette raison, elles ne figurent pas ici dans les tableaux de conjugaisons. » (p. 451)

4.6.5. Conclusion : de l'usage des tableaux de verbes

Pour comprendre les différentes solutions proposées par les auteurs, il est important de prendre en considération le rôle de ces tableaux de verbes. Vraisemblablement, il faut différencier deux types de tables. Une première catégorie a pour fonction d'illustrer la manière dont le système verbal s'organise. C'est notamment le cas chez Yvon (1956) ou Wilmet (1997), qui présentent trois paradigmes verbaux symétriques, ou chez Beaujot (1984), qui met en évidence la fonction des temps d'après le système benvenistien. Dans cette première catégorie, il est essentiel que soit représentée chacune des formes verbales considérées comme jouant un rôle dans l'organisation du système verbal. Pour Yvon et Wilmet, il est de fait important que soient intégrés tous les surcomposés possibles. Pour Beaujot en revanche, la seule forme pertinente est le passé surcomposé, antérieur du passé composé à valeur aoristique dans le plan d'énonciation du « discours ».

Une seconde catégorie de tableaux poursuit un but différent. Leur raison d'être est avant tout de montrer la manière dont les différentes familles de verbes se conjuguent. Il ne s'agit plus, dès lors, de réfléchir de manière théorique à l'organisation du système verbal. Il s'agit de montrer, dans une visée didactique, comment les verbes, réguliers

ou irréguliers, se conjuguent. C'est dans cette seconde catégorie de tableaux qu'apparaissent généralement des cases vides : les auteurs renoncent à conjuguer des temps qu'ils jugent peu usités, dont la formation est par ailleurs régulière et dont la conjugaison demanderait, sur un plan matériel, une place conséquente. Cet état de fait se trouve d'ailleurs souligné explicitement au début des *Formes conjuguées du verbe français* de Le Goffic (1997). L'ouvrage, nous dit-on, « laissera de côté » les temps surcomposés, non seulement parce que leur emploi est « rare », mais également parce que ces temps sont de « formation régulière » (p. 6).

4.7. Un choix dans les surcomposés

Derrière la question particulière des tableaux de verbes se cache une autre question, celle des sélections que les grammairiens opèrent, dès le XVI^e siècle, au sein du paradigme surcomposé. Dès cette période, on constate que la liste des formes retenues varie grandement d'un ouvrage à l'autre. Ainsi, Dubois (1531) cite seulement *j'ai eu fait* et *j'eusse eu fait*. En 1550, Meigret mentionne déjà, en plus de ces deux formes, *j'aurai eu fait*, *j'aurais eu fait* et *que j'aie eu fait*. Sept ans plus tard, R. Estienne (1557) rajoute *avoir eu fait* mais enlève *j'eusse eu fait*. Parmi toutes ces formes, Cauchie (1586) n'en retient que quatre : *j'aurai eu fait*, *j'aurais eu fait*, *j'eusse eu fait* et *avoir eu fait*. En 1606, Masset reprend l'ensemble des formes citées précédemment, auxquelles il ajoute encore *j'eus eu fait* et *ayant eu fait*. Mais trente ans plus tard, Oudin (1632) ne garde plus que la forme *j'ai eu fait*. Les choix des grammairiens varient ainsi du tout au tout, le plus souvent sans explications.

Lorsque les grammairiens exposent les raisons qui les poussent à rejeter certaines formes, c'est le plus souvent une crainte de la redondance fonctionnelle qui apparaît. Ainsi, chaque fois que la forme surcomposée semble équivalente, sur le plan sémantique, à la forme

composée correspondante, la première est rejetée au profit de la seconde. Cette tendance est particulièrement forte au XIX^e siècle. À titre d'exemple, on lit chez Laveaux (1818) : « [C]es deux passés *j'eus eu fait* et *j'avois eu fait* n'expriment que ce qu'on auroit pu dire avec les passés *j'eus fait* et *j'avois fait*, ils sont [donc] au moins tout à fait inutiles et on doit les rejeter. » (p. 752)

La crainte de la redondance concerne d'ailleurs tous les cas qui impliquent des formes considérées comme équivalentes. Ainsi, certains auteurs, comme Landais (1835), acceptent les deux formes conditionnelles *j'aurais fait* et *j'aurais eu fait*, mais rejettent les formes *j'eusse fait* et *j'eusse eu fait*. Pour Destutt de Tracy (1970 [1803–1815]) également, il ne s'agit guère que de « formes parasites » : « [I]l est évident que *j'eusse été*, conditionnel, ne présente pas à l'esprit une idée de plus que *j'aurais été*, et que *j'eusse eu été* est également identique à *j'aurais eu été*. Nous pouvons donc et nous devons même supprimer absolument l'un et l'autre. » (p. 211)

Destutt de Tracy s'interroge également quant à la pertinence du passé antérieur et du passé surcomposé. Le passage qui traite de ce point est plutôt amusant. On y découvre un grammairien hésitant, qui tente d'abord de définir la différence sémantique entre les deux temps verbaux, qui juge ensuite que cette différence n'est pas assez tangible pour que les deux temps soient gardés, qui déduit de ce constat qu'un des deux est inutile, qui pense alors à rejeter *j'eus fait*, puis qui, dans un dernier revers, conclut en proscrivant *j'ai eu fait* :

J'eus été est [. . .] le même temps que *j'ai eu été* ; c'en est une seconde forme. [. . .] Il a donc la même valeur passée que *j'ai eu été*, en y ajoutant la petite circonstance de ne pouvoir s'appliquer qu'à une époque finie ; circonstance toujours peu importante, et qui devient tout-à-fait illusoire quand il s'agit d'un passé antérieur à un autre passé ; car, par cela même, la période dont il parle est nécessairement finie. *J'eus été* est complètement inutile et vide de sens, à moins que ce ne fût *j'ai eu été* que l'on préférât proscrire, si l'on croyait devoir en garder un des deux. Je serais assez de cette [sic] avis. (Destutt de Tracy, 1970 [1803–1815], p. 203)

Ainsi, moins les grammairiens parviennent à préciser le sens des surcomposés et plus ils tendent à les rejeter. Le même phénomène apparaît d'ailleurs dans les jugements d'acceptabilité portés par les locuteurs

eux-mêmes. L'enquête menée par Jolivet (1984) montre en effet que moins les locuteurs perçoivent de différences sémantiques entre les formes surcomposées et les formes composées correspondantes, et plus ils se montrent sévères à l'égard des premières.

On peut repérer les raisons qui poussent certains grammairiens à opérer une sélection parmi les surcomposés (rareté de certaines formes, redondance fonctionnelle par rapport aux formes composées, etc.). Mais il est difficile de repérer des tendances qui seraient propres à certaines époques, tant la sélection varie d'un auteur à l'autre. La seule chose que l'on peut souligner est que les grammairiens des XVI^e, XVIII^e et XX^e siècles tendent à citer plusieurs surcomposés différents (quelle que soit la sélection opérée parmi ces formes), souvent pour mettre en avant la richesse, la complétude ou la symétrie du système verbal du français, tandis que les grammairiens des XVII^e et XIX^e siècles ont plutôt tendance à ne mentionner que le passé surcomposé, par souci de rationalisme ou par volonté de limiter l'emploi de formes qui semblent redondantes ou trop liées à la langue orale.³⁴

34 Nous présentons plus précisément au Chapitre 5 les jugements que le discours normatif a portés sur les surcomposés. Au point 13.2.1, nous revenons également sur l'idée, souvent exprimée par les grammairiens et les linguistes, selon laquelle ces formes seraient propres à la langue parlée.

5 – Petite histoire normative des formes surcomposées³⁵

5.1. Défense et illustration des surcomposés

Nommées et définies depuis le XVI^e siècle, les formes surcomposées sont régulièrement défendues et valorisées par des auteurs qui voient en elles le symbole de la clarté ou de la richesse de la langue française. Beauzée (1765), le premier, s'en fait le fervent défenseur :

Si elles ne sont pas encore dans le langage écrit, elles méritent du moins de n'en être pas rejetées : tout les y réclame, les intérêts de cette précision philosophique qui est un des caractères de notre langue [. . .], qu'on ne saurait trop enrichir dès qu'on peut le faire sans contredire les usages de l'analogie. (Beauzée, 1765, p. 108)

Sicard (1798) souligne lui aussi, dans le premier volume de sa *Grammaire*, que les surcomposés concourent au caractère exact de la langue française, en ce qu'ils permettent d'exprimer les rapports d'antériorité « avec la plus rigoureuse précision » (p. 226). Dans le second volume, il insiste également sur le fait que ces formes contribuent à la richesse de la langue :

Ces temps [. . .] servent à déterminer avec une précision rigoureuse l'instant où a commencé une action [. . .]. Voilà pourquoi ils ont été introduits dans la conjugaison des langues modernes, où leur rôle ne pouvoit être rempli par aucun autre temps. Il n'est donc pas permis de les remplacer par d'autres ; et nous ne sommes pas assez riches pour nous condamner à n'en jamais user. (Sicard, 1798, vol. II, p. 247)

35 Sur la manière dont le discours normatif a traité les surcomposés, on pourra également consulter Sthioul (2021).

Au XX^e siècle, les linguistes (Foulet 1925, Clédat 1926b, Šesták 1933, Cornu 1953, etc.) plaident eux aussi à l'unisson en faveur des surcomposés, qui « répondent [. . .] admirablement au génie de la langue française et à sa clarté » (Cornu, 1953, p. 150). Le Bidois (1962) publie même, dans *Le Monde*, un « Plaidoyer pour les temps “surcomposés” », dont les premiers mots font eux aussi référence à l'« étonnante richesse » (p. 10) du système verbal français.

Les linguistes et les grammairiens qui prennent la plume pour défendre les surcomposés insistent régulièrement, comme Beauzée (1765), sur le fait que ces temps sont « dignes » de la langue écrite. Ainsi, suite à la publication, en 1932, de la *Grammaire de l'Académie française*, qui note seulement, dans la rubrique consacrée au passé antérieur, que « la langue parlée, par suite de l'abandon qu'elle a fait du passé simple, emploie un passé antérieur surcomposé » (p. 171), Brunot répond, dans ses *Observations sur la Grammaire de l'Académie* :

[P]ourquoi l'exclure du tableau des formes des verbes ? La langue française est une des plus riches en formes du passé. Convient-il de la mutiler ? *Sitôt qu'on a eu reconnu la composition de l'air, la chimie s'est trouvée transformée. C'est là une forme tout à fait digne de la langue écrite comme de l'autre. L'usage abandonnant le passé simple, ainsi que l'Académie le constate, non sans regret, je l'eus reconnu est entraîné dans la même chute. Je l'ai eu reconnu prend sa place, et la tient avec avantage.* (Brunot, 1932, p. 80–81)

Les défenseurs des surcomposés se réfèrent d'ailleurs régulièrement aux pratiques des « meilleurs » écrivains, garants du bon usage. Dans son article « Si le passé surcomposé n'existait pas, il faudrait l'inventer », Beaujot (1980b) propose ainsi un paragraphe intitulé « Les lettres de noblesse du passé surcomposé », dans lequel il cite de nombreux exemples « tirés des meilleurs auteurs » (notons que, sur son site Internet, l'Académie française fait de même). Aux voix des linguistes et des grammairiens se joignent d'ailleurs parfois celles des écrivains. Dans son essai *Discours aux nuages*, Georges Duhamel consacre ainsi un passage de sa réflexion à la défense du système verbal français, dans toute sa richesse et sa complexité :

C'est en invoquant l'harmonie que certaines personnes essaient de justifier leur coupable hostilité pour divers temps de la conjugaison. Grave débat, celui que j'aborde ici. Le verbe est l'âme d'une langue. [. . .] Je prétends que tout homme doit s'intéresser au maintien de notre riche conjugaison française : le chimiste qui rédige les procès-verbaux de ses expériences, l'industriel qui fixe par écrit les différentes opérations d'une méthode technique, le magistrat qui reconstitue l'histoire d'un crime [. . .]. Un verbe riche en formes nombreuses et diversement efficaces est une fortune, un trésor national et, plus généralement, un trésor humain. (Duhamel, 1934, p. 43–44)

Or c'est justement le passé surcomposé que Duhamel met en avant comme preuve de la richesse du système verbal, un temps qui, regrette-t-il toutefois, a fini par tomber dans l'oubli :

[J]e vais vous parler d'un temps du mode indicatif [. . .]. Il s'agit du prétérit antérieur surcomposé. Ce temps ne figure plus dans aucune grammaire. Il semble définitivement rayé du langage. [. . .] Nous l'avons oublié. Nous nous arrangeons sans lui tant bien que mal et plutôt mal que bien. Nous risquons les confusions et les erreurs. Nous sommes appauvris, dépossédés [. . .]. Je n'entreprendrai pas de remettre en honneur ce pauvre prétérit. Que son histoire nous donne à réfléchir. (Duhamel, 1934, p. 45–50)

Si Duhamel se montre résigné quant au sort qu'il imagine être celui des surcomposés (même s'il écrira onze ans plus tard, dans *Le Figaro* du 7 septembre 1945, que « tout le monde emploie » le surcomposé), d'autres, dans un geste presque militant, joignent le geste à la parole en se servant eux-mêmes des temps dont ils défendent par ailleurs l'usage. À titre d'exemple, l'Académie française, en plus de souligner la pertinence des surcomposés, en démontre toute l'utilité, son *Dictionnaire* contenant, dans différentes entrées, des exemples dans lesquels ces formes sont employées. Citons les articles « ricochet » (ex. 1), « langue » (ex. 2) et « peupler » (ex. 3), qui contiennent des surcomposés résultatifs et, de fait, légitiment leur emploi :

- (1) RICOCHET [. . .]. Prov. et fig., *Cette nouvelle est venue par ricochet*, se dit d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, et qu'on n'a reçue qu'après qu'elle **a eu fait** des circuits. (*Dictionnaire de l'Académie*, 6^e édition < Barceló & Bres, 2006, p. 183)

- (2) LANGUE [. . .]. Fig. et fam., *Se mordre la langue d'avoir parlé*, S'en repentir. *Je n'ai pas eu plutôt lâché cette parole que je m'en suis mordu la langue.* (*Dictionnaire de l'Académie*, 8^e édition < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1136)
- (3) PEUPLER [. . .]. Il se dit également des animaux. *Des bœufs, des chevaux, des chèvres qu'on laissa dans cette île déserte, la peuplèrent en peu d'années.* [. . .] *L'alevin qu'il a jeté dans son étang l'a eu bientôt peuplé.* (*Dictionnaire de l'Académie*, 6^e, 7^e et 8^e éditions < <http://artflx.uchicago.edu>)

Certains grammairiens, linguistes ou chroniqueurs, utilisent également, par goût du clin d'œil, conviction linguistique ou volonté argumentative, les surcomposés qu'ils analysent par ailleurs. Ainsi, Février (1952), dans un article intitulé « Langue française mon beau souci : surcomposons », commence son propos par deux surcomposés (ex. 4). Quant à Jolivet (1981) et Schaden (2009), ils ne résistent pas non plus à les employer dans les études qu'ils leur consacrent (ex. 5 et 6) – le premier soulignant d'ailleurs cet emploi par un point d'exclamation :

- (4) Quand j'ai *eu fabriqué* le billet que vous allez lire, dès qu'il *a eu été tapé* à la machine, je l'ai soigneusement mis sous enveloppe, de peur qu'il ne tombe sous les yeux de ma petite-fille et ne lui complique encore sa grammaire. (Février, 1952, p. 4)
- (5) Quand on *a eu construit* le questionnaire (!) de cette façon, le premier travail a consisté à essayer de vérifier ce qu'on avait trouvé dans la littérature [. . .]. (Jolivet, 1981, p. 149)
- (6) Revenons maintenant à l'idée, défendue par Foulet (1925), que le passé surcomposé constitue une tentative de regagner une forme grammaticale purement résultative, après que les temps composés *ont eu perdu* cette valeur sémantique. (Schaden, 2009, p. 201)

Si certains auteurs défendent l'utilité de tout le paradigme surcomposé, d'autres tendent toutefois à opposer très nettement le passé surcomposé, dont la fonction est au cours des siècles de plus en plus précisément définie, aux autres surcomposés, souvent ressentis comme « marginaux » ou redondants par rapport aux formes composées correspondantes.

5.2. Le passé surcomposé : « seule forme utile et nécessaire » ?

L'idée que le passé surcomposé occupe une place spécifique au sein du paradigme surcomposé – parce qu'il « remplace » le passé antérieur dans les contextes où le passé composé « remplace » le passé simple – est souvent soulignée. Ainsi, Foulet (1925) précise, après avoir donné des exemples des différents surcomposés qu'il a recensés :

Toutes ces phrases ne sont pas exactement sur le même pied. Le passé surcomposé est évidemment des [...] temps ici représentés de beaucoup le plus employé. Il ne faut pas oublier qu'il remplace une forme de la langue littéraire et que son rôle apparaît dès lors à tous comme plus justifié. (Foulet, 1925, p. 225)

C'est également, comme nous l'avons vu précédemment, l'avis des auteurs qui reprennent le système benvenistien. Dans ce système en effet, seul le passé surcomposé remplit une fonction spécifique. Les autres formes tendent plutôt, comme le souligne Bleton (1982), à déséquilibrer le système. Beaujot (1984) souligne lui aussi la place particulière occupée par le passé surcomposé, seule forme « utile et nécessaire » ; il rejette ainsi les autres surcomposés, qui, selon lui, « demeurent virtuels » (p. 599). Le Bidois (1962) fait de même dans son article pourtant intitulé « Plaidoyer pour les temps “surcomposés” » : pour mieux défendre la pertinence et la nécessité du (seul) passé surcomposé, il écarte les autres formes du paradigme, qu'il juge « peu employées ou fabriquées pour les besoins de la symétrie ». (p. 10)

Le passé surcomposé est ainsi le seul temps surcomposé régulièrement présenté comme « nécessaire » ou « indispensable » – et ce dès le XVII^e siècle. En conséquence, les grammairiens condamnent régulièrement l'usage du passé composé dans les subordinées temporelles où, jugent-ils, le passé surcomposé aurait été requis. On lit ainsi, dans les *Remarques* que l'Académie française publie entre 1719 et 1720 à propos du *Quinte-Curce* de Vaugelas (paru après la mort de l'auteur, en 1657), que la phrase citée en (7) est « vicieuse » (au sens de « incorrecte ») :

- (7) La Renommée ne les a mis dans le Ciel, qu'après qu'ils *ont dépouïllé* ce qu'ils avoient de mortel. (Vaugelas, *Quinte-Curce*, 1657)

La phrase de Vaugelas n'est pas correcte, dit l'Académie, car la présence du passé composé dans la proposition principale demande le passé surcomposé dans la subordonnée temporelle : « Ainsi M. D. V. devoit dire *La Renommée ne les a mis dans le Ciel qu'après qu'ils ont eu dépouïllé &c.* »³⁶

Qu'ils invoquent la règle des 24 heures, qu'ils opposent une période dans laquelle « on n'est plus » à une période dans laquelle « on est encore » ou qu'ils en appellent à la distinction benvenistienne entre récit et discours, les grammairiens insistent également sur le fait qu'il ne faut pas mélanger le système passé simple et passé antérieur d'une part, et le système passé composé et passé surcomposé d'autre part (l'opposition entre ces deux systèmes est discutée plus en détail au point 8.9). En 1756, De Mauvillon considère ainsi comme incorrect l'emploi du passé antérieur dans l'extrait (8), tiré de *Phèdre et Hippolyte* de Pradon (1677) :

- (8) Après qu'il *eut parlé* quelque tems à la Reine,
Cher Idas, m'a-t-il dit, abandonnons Trézène. (Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, 1677)

Le passé antérieur est incorrect, dit De Mauvillon, car il enfreint la règle des 24 heures : « [E]n ce que l'action de parler à la Reine s'étant passée le même jour, Idas ne peut employer le prétérit défini simple [le passé antérieur]. Il falloit dire *après qu'il a eu parlé quelque tems &c.* » (p. 123–124)

La nécessité de distinguer les couples *je fis* et *j'eus fait*, d'une part, et *j'ai fait* et *j'ai eu fait*, d'autre part, sera ensuite soulignée tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Dans les contextes au passé composé à valeur aoristique, le passé surcomposé est ainsi régulièrement présenté comme « la seule forme légitime » (Delattre, 1950, p. 108). Pour nombre d'auteurs, ce temps est donc « nécessaire » (Thérive 1929) ou

36 Nous citons ici l'Académie française d'après : Ayres-Bennett & Caron (1997, p. 303).

« indispensable » (Clédat 1926a). Pourtant, même si le passé surcomposé est régulièrement recommandé, il n'en est pas moins souvent soumis à toute une série de restrictions.

5.3. Un tri dans les emplois du passé surcomposé

Les formes régionales sont généralement condamnées pour leur caractère « provincial ». Les formes passives (*j'ai eu été jugé*) sont rejetées à cause de leur « lourdeur ». Les formes pronominales (*je me suis eu battu*) choquent, car l'auxiliaire « être » se retrouve devant le participe passé « eu ». Les formes standard avec auxiliaire « être » (*j'ai été parti*) créent des difficultés en ce qu'elles seraient incompatibles avec certains verbes, tels « aller » ou « venir » (Meigret 1550, Maupas 1607 ou, plus récemment, Wilmet 1997). Les verbes pleins « être » (*j'ai eu été*) et « avoir » (*j'ai eu eu*) ne sont pour certains pas acceptables (Restaut 1745, De Beauclair 1795, Caminade 1799, Sicard 1798, etc.). Les formes hypercomposées (*j'ai eu eu fait*) entrent en contradiction avec les prévisions théoriques (voir notamment Wilmet 2009) et ne sont, de toute manière, que très peu attestées. Enfin, certains verbes semblent mal s'accorder, de par leur aspect lexical, avec le surcomposé. Ces diverses considérations expliquent qu'à toutes les époques, certains auteurs, comme De Beauclair (1795) ou Dauzat (1945), soulignent, de manière particulièrement appuyée, que le passé surcomposé ne doit être utilisé que dans certains contextes et toujours avec précaution :

Au reste, il s'en faut [de] beaucoup que l'usage de ce temps soit général pour tous les verbes ; il souffre au contraire beaucoup de restrictions. Car il ne peut avoir lieu – 1°. Dans les verbes auxiliaires *avoir* et *être* ; 2°. Dans les verbes passifs ; les pronominaux, réfléchis ou réciproques ; 3°. Dans tous les verbes qui empruntent l'auxiliaire *être* ; enfin, dans ceux dont l'action est purement intérieure et spirituelle. Ainsi ce serait abuser de la nouveauté que de dire : *j'ai eu pu, j'ai eu voulu, j'ai eu douté, j'ai eu craint, j'ai eu espéré, j'ai eu pensé*, etc. (De Beauclair, 1795, vol. II, p. 167)

Pour le passé antérieur [. . .], le substitut, employé par la langue parlée, évité par la langue écrite, est un surcomposé, lourd en lui-même, et auquel la langue répugne encore dans les verbes conjugués avec *être*, les verbes composés, passifs, etc. « Dès qu'il a eu fini » est supportable dans la conversation familière, « quand il a été sorti » est plus discutable, « quand on lui a eu fait faire » est au moins inesthétique et « quand il a eu été battu » pourrait être difficilement risqué dans les milieux cultivés. (Dauzat, 1945, p. 81)

Ainsi, même si le passé surcomposé est régulièrement présenté comme une forme verbale utile voire nécessaire, l'éventail de ses emplois est ensuite souvent restreint par les auteurs – qui recommandent à leurs lecteurs, comme De Beauclair ou Dauzat, de ne pas « abuser de la nouveauté » et, surtout, de surveiller leurs formes verbales « dans les milieux cultivés ».

5.4. Des temps « fort lourds et désagréables à l'oreille »

Comme nous l'avons vu, certains auteurs rejettent les surcomposés pour des raisons fonctionnelles, parce que, disent-ils, ces formes n'exprimeraient rien de plus que les formes composées correspondantes. Mais ce sont également des raisons « esthétiques » qui sont invoquées pour déconseiller leur emploi.

Selon Ayres-Bennett & Carruthers (1992), De La Touche est, à la fin du XVII^e siècle, le premier à formuler un jugement négatif sur la « sonorité » des surcomposés. Dans *L'art de bien parler français* (1696), il note en effet que ces temps ont « quelque chose de fort dur » (p. 243). Au siècle suivant, Desgrouais (1766) souligne quant à lui que les surcomposés produisent, avec certains verbes, des sons désagréables : « Observez que *j'ai eu vu* [. . .] ne se dit jamais, à cause de la cacophonie des sons [. . .]. » (p. 100)

À la fin du siècle, Sicard (1798) tente de redresser la barre : ces formes, dit-il, n'ont « rien qui doive blesser les oreilles les plus délicates » (p. 313). Mais l'idée que les surcomposés produiraient des sons

peu harmonieux aura la vie longue. À titre d'exemple, Hamel & Schneegans (1912) notent que ces temps sont « fort lourds et désagréables à l'oreille » (p. 144) – avis que rejoignent Galichet *et alii* (1977 [1965]), qui écrivent que le surcomposé est une « forme assez désagréable pour l'oreille » (p. 69). C'est d'ailleurs pour cette raison que le chroniqueur Février (1952) déconseille à ses lecteurs l'emploi de ces formes, qui, dit-il, « manquent souvent d'élégance et prêtent à des jeux de cacophonies » (p. 4).

Dauzat (1943) semble ainsi résumer la pensée dominante en écrivant que ces temps sont « lourds et inélégants, sinon vulgaires » et que « les écrivains font sagement de les éviter » (p. 158). Dans la même veine, Riffaterre (1956) souligne que l'esthétique doit primer sur la précision sémantique : « La complexité des formes, leur cacophonie inciteront sans doute le locuteur et surtout l'écrivain à des équivalents plus esthétiques aux dépens d'une stricte exactitude dans le rendu de la pensée » (p. 156–157). Comme nous le verrons plus loin (point 5.10), l'idée que les temps surcomposés seraient particulièrement inélégants ou disgracieux se retrouve encore aujourd'hui dans les commentaires exprimés sur la toile par les internautes.

5.5. « Les gens qui tiennent à parler correctement s'y prennent autrement »

La condamnation des surcomposés s'accompagne régulièrement de propositions concrètes de changement, les auteurs offrant à leurs lecteurs, sur le modèle du « Ne dites pas, dites plutôt », diverses formules de remplacement, présentées comme plus élégantes. On trouve déjà cette attitude au XVII^e siècle. De La Touche (1696), après avoir souligné la « dureté » du surcomposé, indique qu'on peut le remplacer par des tournures nominales ou infinitives, apparemment plus douces à l'oreille du grammairien. Au XVIII^e siècle, Restaut (1745) et Lévizac (1822 [1797]) ont la même attitude.

Le XIX^e siècle ne s'épanche guère sur l'emploi des surcomposés. Mais au XX^e siècle apparaissent de nouvelles préventions contre ces formes et, de fait, de nouvelles « suggestions » pour les éviter. Martinon (1927), dans son ouvrage au titre programmatique *Comment on parle français : la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, condamne ainsi le passé surcomposé – et n'épargne pas sa peine pour lister toutes les solutions qu'il juge préférables :

Ce passé indéfini surcomposé commence même à s'écrire [...] et il n'en est pas meilleur pour cela [...]. Les gens qui tiennent à parler correctement [...] s'y prennent autrement, et ne sont point embarrassés. Ils emploient par exemple le plus-que-parfait, ou une tournure quelconque qui supprime l'auxiliaire : à peine avait-il fini qu'il est parti, ou après avoir fini, ou son travail fini, il est parti ; à peine ou une fois arrivé, ou de retour ou quand il a été de retour ; en trois minutes il avait fini ou il était revenu, etc. (Martinon, 1927, p. 352)

Étonnamment, les auteurs proposent également des possibilités de remplacement même quand ils ne rejettent pas le passé surcomposé. Ce fait est frappant dans le *Guide de conjugaison française* de Bénac & Burney (1977 [1975]). Cet ouvrage présente en effet comme équivalentes des subordonnées temporelles au passé surcomposé – du type « quand j'ai eu fini mon travail, je suis allé voir mon ami » (p. 47) – et des subordonnées similaires contenant un passé « simplement » composé, dans lesquelles « l'antériorité [est] suffisamment marquée par le contexte », du type : « quand j'ai fini mon travail, je suis allé voir mon ami » (p. 47). Or non seulement l'emploi du passé composé dans un tel contexte est, comme nous l'avons vu, critiqué par certains grammairiens (pensons à la remarque de l'Académie sur la phrase du *Quinte-Curce* de Vaugelas), mais en plus il pose des problèmes complexes sur le plan aspectuel (ces problèmes seront discutés au point 8.11.3).

5.6. De l'usage des surcomposés ou comment s'abstenir dans le doute

Selon qu'ils consultent un ouvrage ou un autre, les lecteurs sont tantôt exhortés à renoncer aux surcomposés et tantôt incités à en faire (bon) usage. À tous ceux qui décideraient d'écouter les discours encourageants d'un De Saint-Maurice (1672) – qui précise que « chacun s'en peut former des exemples selon qu'il lui semblera bon » (p. 104) – se pose toutefois une nouvelle question : comment utiliser ces formes ? Or si l'on consulte les grammaires, force est de constater que le mode d'emploi de ces temps reste souvent des plus flous et que les grammairiens peinent à en préciser le sens. À titre d'exemple, on lit dans *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française* de Lévizac (1822 [1797]) que *j'avais eu fait* et *j'aurai eu fait* « servent à exprimer des nuances d'expression qu'une longue habitude de la langue peut seule apprendre à saisir » (p. 91). Le grammairien précise simplement, à destination des locuteurs non francophones : « Il suffit qu'ils sachent qu'ils expriment certaines idées qu'on ne pourrait pas rendre, sans leur concours, avec la même précision [. . .]. » (p. 91) Rien n'explique toutefois quelles sont ces « idées ».

On trouve une attitude comparable dans la *Nouvelle grammaire française* de Chassang (1882 [1876]). Ce dernier indique en effet à ses lecteurs que « les *temps composés* eux-mêmes peuvent, en multipliant les auxiliaires, former des *temps surcomposés*, qui rendent des nuances diverses du passé » (p. 111). Mais, à nouveau, l'explication s'arrête là : les lecteurs ne sauront pas quelles sont ces « nuances ». Septante ans plus tard, Perrot (1956) se contente quant à lui de noter que les surcomposés autres que le passé surcomposé ne s'emploient que dans des « conditions spéciales et rares » (p. 160), dont on ne saura rien. À la même époque, Mauger (1968) écrit qu'il est possible, dans certains contextes, d'employer le futur antérieur surcomposé. Il ne peut cependant expliquer en quoi *j'aurai eu fait* se distingue sémantiquement de *j'aurai fait*, la différence de sens entre les deux formes n'étant que « peu

perceptible » (p. 241). La situation est similaire dans la *Grammaire d'aujourd'hui* d'Arrivé *et alii* (1986). On lit, à propos des formes *j'eus eu fait* et *j'eusse eu fait*, qu'elles « sont [. . .] disponibles pour peu que les circonstances se prêtent à leur emploi » (p. 659). Mais rien ne dira quelles sont ces « circonstances ». Même le passé surcomposé semble poser problème. À titre d'exemple, on lit dans la *Grammaire française* de Togeby (1982) que ce temps « en plus de son rôle de substitut du passé antérieur [. . .], peut avoir une fonction précise dans la langue littéraire » (vol. II, p. 428). Mais l'analyse se termine à ces mots et la fonction – pourtant présentée comme « précise » – du passé surcomposé dans la langue littéraire restera un mystère.

La difficulté des auteurs à expliquer les emplois des surcomposés et à préciser en quoi ils diffèrent sémantiquement des formes composées correspondantes a pour corollaire une tendance à inciter les usagers à la prudence. Dans un article intitulé « Die “hyperperiphrastischen Tempora” im Französischen und im Deutschen », Appuhn (1966) raconte avoir contacté un professeur de l'Université de Bordeaux pour lui demander comment employer les surcomposés en français. La réponse obtenue, qu'il cite dans son article, est aussi concise que révélatrice : « Ne pas recommander l'emploi des temps surcomposés à des élèves étrangers. L'emploi en est délicat et exige un sens aigu de la langue. » (p. 242) On trouve un conseil similaire chez Chevalier *et alii* (1964) ou chez Bénac & Burney (1977 [1975]), qui notent : « Les formes surcomposées [. . .] ne sont pas toujours possibles. Utilisez-les donc avec précaution, et évitez-les tant que vous ne vous sentirez pas très sûrs de vous. » (p. 47) Les usagers de la langue sont donc priés de n'utiliser les surcomposés qu'une fois sûrs d'eux, mais rien, dans le *Guide de conjugaison* du moins, ne leur permet de s'exercer, le mode d'emploi s'arrêtant à la citation donnée ci-dessus.³⁷

37 Notons que certains auteurs tentent d'expliquer l'imprécision de la description sémantique qu'ils donnent des surcomposés non par leur propre difficulté à en saisir ou à en expliquer le sens, mais par le fait que la signification de ces temps serait en elle-même floue. Galichet (1947), par exemple, écrit que les surcomposés sont mentionnés en dernier dans son ouvrage « parce qu'ils sont peu nombreux et qu'ils ne marquent pas toujours l'aspect d'une façon nette » (p. 85).

Braun & Steiner (1976), qui ont quant à eux consulté 80 grammaires et manuels scolaires, font une constatation similaire :

The textbook writers excuse their lack of treatment with comments such as « for recognition only » or the statement that the student must only « recognize and understand » the forms. But these same writers often include no explanations or examples so that the student *can* recognize and understand the forms.³⁸ (Braun & Steiner, 1976, p. 737)

En matière de compréhension des surcomposés, la meilleure école pourrait ainsi être l'intuition que les locuteurs ont de leur propre langue. Et plutôt que de consulter les grammaires, ils feraient peut-être mieux de suivre le conseil de Clédat (1926b) : « Si compliquées qu'elles paraissent quand on veut les expliquer, toutes ces différences de valeurs sont extrêmement faciles à appliquer par le sujet parlant et à saisir par le sujet écoutant [. . .]. » (p. 43) Toutefois, l'intuition linguistique des locuteurs en matière de surcomposés se révèle également souvent vacillante – une instabilité qui n'est d'ailleurs vraisemblablement pas sans lien avec le flottement du discours normatif.

5.7. Le silence des grammairiens

Les points précédents ont passé en revue la manière dont les grammairiens ont traité les surcomposés, qu'ils les aient défendus ou condamnés. Cela ne doit toutefois pas faire oublier qu'une part importante des grammaires n'en font simplement pas mention. Ce fait est déjà souligné

38 « Les auteurs de manuels tentent d'excuser leur lacune dans le traitement des formes surcomposées avec des commentaires tels que "formes seulement à reconnaître" ou avec l'indication que l'étudiant doit seulement "reconnaître et comprendre les formes". Mais souvent, les mêmes auteurs ne proposent aucune explication ni aucun exemple qui permettraient à l'étudiant de reconnaître et de comprendre ces formes. » (Notre trad.)

par Foulet (1925), qui déplore, en parlant des ouvrages de son époque, qu'« à très peu d'exceptions près, les grammaires font le silence sur les temps surcomposés » (p. 224). Après Foulet, Cornu (1953), Hill (1984) ou Walter (1988) font un constat similaire. Walter, notamment, souligne que nombre d'ouvrages passent ces formes « sous silence, comme si elles n'existaient pas » (p. 172).

Foulet et Walter parlent de « silence ». Hill évoque un « manque d'intérêt » (*neglect* en anglais). Mais parfois, les mots sont plus forts. Frontier (1997) évoque une « suspicion » (p. 495). Martinet parle de « tabou » (*in* : Jolivet, 1981, p. 144). Quant à Beaujot (1980b), il n'hésite pas à utiliser le mot « censure » (p. 23). Pour Chervel (1977) non plus, le silence des grammairiens autour des surcomposés n'est pas innocent. Dans son fameux ouvrage *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, il l'attribue à une volonté, consciente et affirmée, particulièrement forte au XIX^e siècle, d'opérer une sélection parmi les faits de langue :

Dès le début, la tradition grammaticale scolaire prend le relais du purisme réactionnaire du XVIII^e siècle qui cherchait sa norme dans les classiques du XVII^e. Elle enseigne scrupuleusement les passés simples et les imparfaits du subjonctif, mais évacue les temps surcomposés [. . .]. (Chervel, 1977, p. 280)

Stéfanini (1954), sans nier que les surcomposés sont loin d'être systématiquement pris en compte par les grammairiens, donne toutefois une autre lecture des faits. Selon lui, le silence des grammairiens serait dû à un « souci pédagogique de simplicité » (p. 72). Il est en effet logique, dit Stéfanini, que les ouvrages plus élémentaires, notamment destinés à des sujets non natifs, parlent moins des surcomposés que les ouvrages de perfectionnement, destinés à des gens plus avertis. Si le tableau peint par Stéfanini est sans doute quelque peu optimiste, son analyse n'est toutefois pas non plus sans fondement. Comme le constate en effet Holtus (1984), plus les ouvrages sont destinés à des niveaux scolaires avancés et plus la question des surcomposés a de probabilités d'être abordée.

L'école tend cependant également à brider l'emploi des surcomposés. Dans les premières pages de la monographie qu'il leur consacre, Cornu raconte en effet avoir mené une petite expérience dans une classe

d'un lycée de Seine-et-Oise (1953, p. 8–9). Il indique avoir demandé à une classe de cinquième, composée de jeunes filles entre 12 et 13 ans, de conjuguer le verbe contenu dans la phrase « à trou » suivante : « Quand (finir) mon devoir, j'ai pu m'amuser. » Près de 50 % des élèves (16/33), raconte Cornu, ont complété la phrase avec le passé surcomposé (« quand j'ai eu fini »). Puis, il a posé la même question à une classe de première, composée de jeunes filles entre 16 et 17 ans, et indique que plus personne ne s'est « hasardé » à employer spontanément le surcomposé. Toutes ont toutefois signalé que cette forme était possible à l'oral, mais qu'à l'écrit il fallait préférer le passé antérieur – en relation avec le passé simple (« quand j'eus fini mon devoir, je pus m'amuser »).

Peu d'auteurs donnent toutefois des chiffres pour tenter de circonscrire la véritable étendue du « silence » supposé régner autour des surcomposés. Seule l'étude d'Ayres-Bennett & Carruthers (1992), qui passe en revue les principales grammaires publiées entre le milieu du XVI^e et la fin du XX^e siècle, nous permet de nous rendre compte de la proportion des grammairiens qui – pour quelque raison que ce soit – n'ont pas intégré les surcomposés dans leurs ouvrages.

Ayres-Bennett & Carruthers indiquent que, pour le XVI^e siècle, 10 des 16 grammaires consultées (soit 63 %) ne mentionnent pas les surcomposés.³⁹ Au XVII^e siècle, sur 27 ouvrages consultés⁴⁰, 16 (soit 59 %) ne les abordent pas.⁴¹ Au XVIII^e siècle, seuls 4 ouvrages parmi

39 Selon ces auteures, les 10 ouvrages du XVI^e siècle qui ne mentionnent pas les surcomposés sont : Du Wes (1532), Pillot (1550), Garnier (1558), Desainliens (1573 et 1576), De La Pichonnaye (1576), H. Estienne (1582), Bosquet (1586) et Bellot (1578 et 1588). En réalité, H. Estienne (1582) mentionne un certain nombre de formes surcomposées – *j'ai eu fait, j'aurai eu fait, que j'aie eu fait, j'eusse eu fait et avoir eu fait* –, ce qui fait descendre à 56 % le taux des grammairiens qui passent les temps surcomposés sous silence au XVI^e siècle (9/16).

40 Ayres-Bennett & Carruthers (1992) indiquent le nombre de 26 ; mais d'après leur bibliographie, il semble qu'elles ont consulté 27 grammaires datant du XVII^e siècle.

41 Selon ces auteures, les 16 ouvrages du XVII^e qui ne mentionnent pas les surcomposés sont : Du Val (1604), Erondell (1605), Du Terme (1619), Wodroephe (1623), Vaugelas (1647), Arnauld & Lancelot (1660), Chiflet (1668), Bouhours (1674 et 1675), Miège (1678), Alemand (1688), Berault (1688), Andry de Boisregard

les 21 consultés⁴² ne mentionnent pas ces formes (19 %).⁴³ Au XIX^e siècle, le silence grandit à nouveau : sur 32 grammaires, 14 (soit 44 %) n'en parlent pas.⁴⁴ Enfin, au XX^e siècle, sur les 50 ouvrages consultés, seuls 7 (soit 14 %) ne les mentionnent pas.⁴⁵ Ainsi, en moyenne, selon les chiffres indiqués par Ayres-Bennett & Carruthers, 35 % des ouvrages pris en compte dans leur étude ne font pas du tout allusion aux surcomposés (51/146).

Ayres-Bennett & Carruthers ne donnent pas de chiffres aussi précis concernant le traitement du passé antérieur. Mais elles soulignent que ce dernier est traité de manière beaucoup plus systématique dans les ouvrages qu'elles ont consultés. Ainsi, même si elles sont amenées à nuancer un peu les propos de Chervel (1977) à propos du XIX^e siècle, elles reconnaissent que le passé antérieur est mentionné plus souvent que le passé surcomposé dans les grammaires prises en considération dans leur étude.

(1689), Mauger (1689) et De Fenne (1696) et Mauger & Festeau (1696). Comme le corrige toutefois Ayres-Bennett (1994), Arnauld & Lancelot mentionnent en réalité les surcomposés, ce qui fait descendre à 56 % le taux des grammaires qui passent ces temps sous silence au XVII^e siècle (15/27).

42 Ayres-Bennett & Carruthers (1992) indiquent le nombre de 19 ; mais d'après leur bibliographie, il semble qu'elles ont consulté 21 grammaires datant du XVIII^e siècle.

43 Les 4 ouvrages du XVIII^e qui ne mentionnent pas les surcomposés sont : Régnier-Desmarais (1706), *The Royal French Grammar* (1709), Girard (1747) et Chambaud (1758).

44 Les 14 ouvrages du XIX^e qui ne mentionnent pas les surcomposés sont : Saint Phorien André (1830), Dunne (1831), Brasseur (1840), Bescherelle (1842), Droz (1842), Jullien (1852a, 1852b et 1853), Leclair (1866 et 1872), Larive & Fleury (1871), Leclair & Rouzé (1885), Hanriot & Huleux (1889) et Rotgès (1896).

45 Les 7 ouvrages du XX^e qui ne mentionnent pas les surcomposés sont : Dussouchet (1904), Brunot & Bony (1908), Gross (1968), Dubois & Lagane (1973), Baylon & Fabre (1978), Gosset, Trouilhé & Quiédeville (1979) et Descoubes & Paul (1988).

5.8. Le traitement des formes « régionales »

Comme les surcomposés dits « standard », les surcomposés dits « régionaux » ont été jugés de manières extrêmement diverses au cours des siècles. La plus ancienne attestation d'une condamnation explicite de ces formes semble être le passage suivant, de Poullain de La Barre (1691), qui écrit : « ON NE DOIT JOINDRE, *j'ai eu, nous avons eu*, avec aucun verbe. » (p. 27) Les exemples donnés par Poullain de la Barre ne sont pas de simples syntagmes verbaux. Il s'agit d'énoncés complets : « On ne dit point, *j'ai eu dit cela ; nous l'avons eu payé ; nous avons eu fait partie ensemble ; l'on a eu trouvé des gens.* » (p. 27) Dans ces exemples, les surcomposés ne correspondent pas au type standard, à valeur résultative. Ces formes peuvent en revanche tout à fait être lues avec la valeur expérientielle des formes régionales. Elles acceptent en effet la glose en « il (nous) est arrivé de » : par exemple, « il nous est arrivé de faire partie ensemble » ou « il nous est arrivé de trouver des gens ». Notons d'ailleurs que cet extrait est issu des *Remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, une ville pour laquelle nous possédons nombre d'attestations de surcomposés régionaux datant des XVI^e et XVII^e siècles.⁴⁶ Il est ainsi probable qu'en écrivant ces lignes, Poullain de La Barre devient, à la fin du XVII^e siècle, le premier grammairien à condamner l'emploi du surcomposé dit « régional ».

Un siècle plus tard, François-Urbain Domergue donne également des exemples de surcomposés expérientiels dans la quatrième version de sa *Grammaire française simplifiée élémentaire* (1791)⁴⁷ : « J'ai eu prié Dieu avec ferveur, maintenant je suis toujours distrait » et « j'ai

46 Notre corpus contient notamment 2553 occurrences de surcomposés provenant des *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin* (XVI^e siècle). Différents exemples tirés de ces *Registres* seront présentés dans la suite de cet ouvrage.

47 La *Grammaire* de Domergue a connu quatre versions : 1778, 1782, 1788 et 1791. Ce n'est toutefois que dans la dernière version que les formes surcomposées sont mentionnées.

eu fait mon devoir sans fautes ; maintenant mon devoir en fourmille » (p. 83). Ces deux exemples illustrent un emploi prototypique des formes régionales, dans des contextes qui opposent explicitement une époque passée, dans laquelle une certaine situation était susceptible de se produire, à l'époque présente, dans laquelle cette situation ne se produit plus. Dans la *Grammaire* de Domergue, ces exemples ne sont toutefois pas accompagnés de commentaires normatifs particuliers. Cet emploi n'est donc pas condamné par le grammairien. Mais si Domergue ne rejette pas cet usage, c'est vraisemblablement parce qu'il ne l'a pas identifié comme étant un régionalisme. En effet, quand on connaît le combat de ce « grammairien patriote » – pour reprendre la formule Busse & Dougnac (1992) – contre les régionalismes et, plus largement, contre tous les phénomènes linguistiques susceptibles de nuire à l'unité de la langue française, il semble clair que Domergue n'a pas dû se rendre compte du caractère régional des exemples qu'il citait.⁴⁸

Chaque fois que les formes expérientielles sont repérées comme étant des régionalismes, elles sont pointées du doigt. Ainsi, Desgrouais (1766) propose, dans *Les gasconismes corrigés : ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens dont l'éducation n'est point encore formée*, un

48 Domergue est né à Aubagne, dans l'actuel département des Bouches-du-Rhône, une région où sont pratiqués les surcomposés expérientiels. Il les possédait donc vraisemblablement dans sa « grammaire », ce qui expliquerait qu'il ne s'est pas rendu compte de leur caractère régional (Cornu 1953 est également de cet avis). S'il s'en était rendu compte, il les aurait vraisemblablement condamnés. En effet, on lit, dans la deuxième édition de sa *Grammaire française simplifiée* (1782) : « Chaque pays [région] a ses vices de langue, et la capitale elle-même. J'invite les instituteurs des différentes provinces à faire, pour leurs élèves, un tableau de toutes les fautes locales. C'est un moyen sûr pour les extirper ; elles fuiront avec l'ignorance qui en est la mère. » (p. 246) Citons encore un extrait de son *Journal de la langue française* : « Tous ces vices de langage présentés en tableau avec les correctifs nécessaires perfectionner[ont] peu à peu notre idiome dans les 83 départements, et nous finir[ons] par avoir une langue pure dans toutes les bouches, comme notre constitution l'est pour tous les bons esprits. » (1791, IV.1, p. 9)

chapitre au titre tout aussi évocateur : « EU, de trop ». Dans ce chapitre, déjà évoqué plus haut, il écrit :

On dit, *j'ai aimé, j'ai acheté, j'ai vendu*, et ainsi des autres verbes. Les Gascons ajoutent *eu* à ces prétérits. Ils ne disent pas, *j'ai aimé* la musique, mais, *j'ai eu aimé* la musique. Voici d'autres exemples.

<i>J'ai eu plaidé</i> une cause toute semblable.	<i>J'ai plaidé</i> une cause toute semblable.
<i>J'ai eu mangé</i> plusieurs fois chez un tel.	<i>J'ai mangé</i> plusieurs fois, etc.
<i>J'ai eu lu</i> ce livre autrefois.	<i>J'ai lu</i> ce livre autrefois.
<i>J'ai eu pris</i> jusqu'à sept tasses de café.	Il m'est arrivé de prendre jusqu'à sept tasses de café.
<i>J'ai eu semé</i> certaines années 200 setiers de blé.	<i>J'ai semé</i> certaines années, etc.

Un homme d'esprit faisait très-souvent cette faute ; je hasardai de l'en faire apercevoir. Il nia d'abord d'avoir parlé ainsi : il n'y avait pourtant qu'un moment qu'il avait dit, en parlant de quelqu'un, *J'ai eu perdu ma peine à lui vouloir faire entendre raison* ; et que, ne pouvant se rappeler le nom d'un religieux, il avait dit, pour le désigner : *Il a eu prêché à Saint-Étienne*.

Quelques momens après, lorsqu'il ne pensait plus à ma critique, il m'arriva de lui contester un fait. *Un tel*, me dit-il, *me l'a eu dit* ; et comme je m'étonnais de ce qu'il connaissait M. un tel, il me dit : *Bon ! je lui ai eu parlé souvent, j'ai eu joué quelquefois avec lui*. Je le pris sur le fait, et c'est ce qu'il faut toujours faire, autrement on ne tient rien. Il avoua et reconnut la faute avec étonnement.

Voici la source de l'erreur. *Eu* se met après ces mots, *quand, dès, à peine, aussitôt que, lorsque*, etc., comme : « Quand j'ai eu retrouvé votre livre, je vous l'ai renvoyé. Dès que j'ai eu dit cela, je me suis retiré. Aussitôt que j'ai eu reçu de vos nouvelles, j'en ai été faire part à vos amis. » Mais les Gascons ne font pas cette distinction ; ils mettent des *eu* avec les prétérits, quoique les conjonctions que je viens de nommer ne les précèdent pas. (Desgrouais, 1766, p. 99–100)

Ce passage est intéressant à plusieurs égards. Tout d'abord, Desgrouais, originaire d'Île-de-France, ne possédait pas le surcomposé régional dans sa « grammaire ». ⁴⁹ Pourtant, les exemples qu'il propose montrent qu'il en avait extrêmement bien senti le sens. En effet, les surcomposés

49 La « Préface » des *Gasconismes corrigés* commence ainsi : « Lorsque j'arrivai de Paris, je fus extrêmement frappé des mauvaises expressions, des tours

qu'il produit sont employés dans des contextes linguistiques typiques des emplois expérientiels, avec des indicateurs de fréquence (« plusieurs fois », « souvent », « quelquefois »), avec des expressions qui renvoient à un passé lointain ou indéterminé (« autrefois », « certaines années ») ou avec des indications qui rendent compte de contextes « record » (« jusqu'à sept tasses de café », « 200 setiers de blé »). Les paraphrases qu'il donne sont, de même, tout à fait pertinentes, avec des passés composés (qui, en contexte, ont une valeur expérientielle) ou avec l'expression « il m'est arrivé de ». Enfin, les exemples donnés par Desgrouais se trouvent dans des contextes argumentatifs typiques des énoncés expérientiels. C'est en effet pour prouver qu'il connaît bien « M. un tel » que l'interlocuteur de Desgrouais lui a dit : « je lui ai eu parlé souvent » et « j'ai eu joué quelquefois avec lui ».

Un deuxième élément que l'on peut relever dans ce passage concerne l'analyse morphologique des surcomposés régionaux. Dans cet extrait, Desgrouais décrit ces formes comme des formes composées dans lesquelles un « eu » aurait été « ajouté ». Or il s'agit d'une analyse que l'on trouve fréquemment à propos des surcomposés régionaux (voir le point 12.3.2). À l'inverse, les auteurs qui analysent la morphologie des surcomposés standard les décrivent plutôt, dès cette époque (citons De Saint-Maurice 1672 ou Vallart 1744), comme des formes composées dont l'auxiliaire serait lui-même composé.

Un dernier élément digne d'intérêt est la petite anecdote, déjà citée précédemment, que Desgrouais rapporte à propos de l'« homme d'esprit » de sa connaissance qui aurait pratiqué les surcomposés régionaux sans le savoir. Même s'il n'est pas impossible que l'anecdote ait été quelque peu « arrangée » pour les besoins de la cause, elle témoigne d'un phénomène dont nous avons déjà parlé (point 3.1) et dont les chercheurs rendent régulièrement compte : le fait que les locuteurs ne semblent souvent pas « conscients » d'employer les surcomposés

vicieux, des phrases singulières, enfin des gasconismes que j'entendois de toutes parts dans les conversations. Je m'étonnois surtout de ce que personne, au moins à ce qu'il me sembloit, ne remarquoit ces fautes & n'en étoit aussi choqué que moi. [. . .] Je me proposai d'observer ces gasconismes, & je me mis à les recueillir et à les écrire, à mesure que j'en entendais. » (Desgrouais, 1766, p. iii)

régionaux et commencent par s'en défendre lorsqu'ils sont interrogés à ce sujet.

Septante ans après le propos de Desgrouais contre les « gasconismes » en général et les surcomposés régionaux en particulier, c'est De Gabrielli (né à Beaucaire, dans ce qui venait tout juste de devenir le département du Gard) qui tente de corriger les « provincialismes » de ses compatriotes :

On en fait [du passé surcomposé] un usage fréquent en Provence. On l'emploie pour *il m'est arrivé de*. . . *il lui est arrivé de*. . . Ainsi l'on dit : *je lui ai EU prêté de l'argent ; nous lui avons EU fait cette proposition ; j'ai EU employé des ouvriers qui*. . . Évitez ce prétérit, et servez-vous simplement du prétérit indéfini [passé composé], en y joignant quelque adverbe [. . .] qui complète votre pensée : *je lui ai prêté plus d'une fois de l'argent ; nous lui avons souvent fait cette proposition ; j'ai employé quelques fois des ouvriers qui*. . . ou bien, *il m'est arrivé d'employer des ouvriers*, et non pas, *il m'est EU arrivé (m'és agu arriba)*. (De Gabrielli, 1836, p. 53–54)

Ce passage montre que De Gabrielli avait, comme Desgrouais, très bien saisi le sens des formes régionales, comme en témoignent les paraphrases avec la formule « il est arrivé de » ou avec des passés composés dont la valeur expérientielle est soulignée par des quantificateurs de fréquence (« plus d'une fois », « souvent », « quelquefois »). Comme Desgrouais, De Gabrielli met également en évidence, dans les exemples qu'il donne, le « eu » des formes surcomposées. Enfin, on note que De Gabrielli témoigne de l'existence de la forme « ça m'est eu arrivé », ainsi que de sa version en occitan, « m'és agu arriba ».

Pendant que, dans le Sud, De Gabrielli lutte contre les « provincialismes », à Paris, l'éditeur des *Mémoires sur Voltaire* (paru chez le « libraire-éditeur » Aimé André en 1826) s'insurge contre les « eu » que le Suisse Jean-Louis Wagnière (originaire du canton de Vaud) s'obstine à employer. Ainsi, au début de l'ouvrage, après la phrase de Wagnière : « Un grand nombre de gens de lettres [. . .] pourraient aussi certifier les bienfaits et les secours qu'ils ont reçus de lui », l'éditeur précise, en note :

Wagnière écrit ici : *les secours qu'ils ont eu reçus*. Cet emploi inusité du verbe auxiliaire *avoir* est une de ces expressions étrangères dont nous avons parlé dans

la Préface. Elle revient assez souvent [. . .]. Nous nous sommes permis d'ôter partout cette répétition de l'auxiliaire, pour le moins inutile, et très-choquante pour l'oreille. (Wagnière, *Mémoires sur Voltaire*, 1826, note de l'éditeur)

Comme Desgrouais et De Gabrielli, l'éditeur des *Mémoires sur Voltaire* repère le caractère régional de cet emploi – « une de ces expressions étrangères » – et, comme eux, il insiste sur le caractère redondant du « eu ». Mais contrairement à eux, l'éditeur des *Mémoires* ne semble pas saisir le sens de cette « répétition de l'auxiliaire », qu'il juge « inutile ».

Les grammairiens et les écrivains du XX^e siècle ne sont pas toujours plus encourageants. Ainsi, Duhamel (1934) qualifie l'emploi régional d'« usage défectueux » propre aux « paysans » (p. 46). Le Bidois (1962) indique pour sa part que les formes régionales ne sont « point à imiter » (p. 10). Quant aux auteurs de la *Grammaire Larousse du XX^e siècle* (1936), ils notent que cet emploi est « incorrect » (p. 329).

La régularité avec laquelle les surcomposés régionaux ont été condamnés au cours des siècles conduit Ayres-Bennett & Carruthers (1992) et Carruthers (1998) à émettre l'hypothèse selon laquelle c'est le caractère stigmatisé du surcomposé régional qui expliquerait la suspicion généralisée qui règne également autour du surcomposé standard. Cette hypothèse, que nous rejoignons, pourrait expliquer pourquoi un auteur comme l'écrivain neuchâtelois Oscar Huguenin – qui « marque » régulièrement, comme nous l'avons vu, soit par des guillemets soit par l'italique, le « eu » des surcomposés régionaux – emploie les mêmes procédés de marquage dans le cas des surcomposés standard :

- (9) [O]n s'est amusés avec les enfants [. . .] ; puis quand la mère les « *a eu* » *mis* au lit, on s'est oubliés à parler de choses et d'autres avec le père. (Huguenin, *Madame l'ancienne*, 1892 < www.ebooks-bnr.com)
- (10) Alors je ne serais pas venue, vous comprenez, si le grand-père ne s'était pas mis à tauquer [frapper] et puis à ronfler, après qu'il *a eu bu* toute la bouteille de brantevin qu'il avait achetée avec le reste de notre argent. (Huguenin, *Josué le Magister*, 1886 < www.ebooks-bnr.com)

Les « scrupules » que semble avoir Oscar Huguenin (ou son éditeur) au moment d'utiliser des surcomposés pourtant tout à fait standard paraît conforter l'hypothèse d'Ayres-Bennett & Carruthers : il

est effectivement possible que le caractère hautement stigmatisé de l'emploi régional tende à semer le doute, dans l'esprit des locuteurs comme des écrivains, quant à l'acceptabilité grammaticale du type standard.

En Suisse romande toutefois, certains auteurs ont, et ce depuis le milieu du XX^e siècle, ouvertement défendu les surcomposés régionaux, précisément parce qu'ils font partie du patrimoine linguistique de leur région. Par exemple, Camille Dudan (qui dirigea le Collège Classique Cantonal de Lausanne) écrit, dans un ouvrage intitulé *Le français notre langue* :

Nous aimons le temps surcomposé : *Quand il a eu fini, quand il a eu tout dit, on a toujours eu dit ça, on a toujours eu fait ça*. Ce n'est pas ce que nous faisons de plus mal. Les grammairiens ont tort de ne pas se pencher sur ce nouveau temps composé ; il est dans la ligne analytique du français, il marque une nuance de sens, et l'exprime non sans charme. (Dudan, 1943, p. 39)

Dans cet extrait, Dudan ne distingue toutefois pas l'emploi standard résultatif (« quand il a eu fini », « quand il a eu tout dit ») de l'emploi régional expérientiel (« on a toujours eu dit ça », « on a toujours eu fait ça »), même s'il donne des exemples propres à chacun de ces types. Il semble considérer, de manière globale, le passé surcomposé comme typique du parler romand (le « nous » désignant, dans cet extrait, les locuteurs de Suisse romande).

Cinq ans plus tard, l'écrivain vaudois Charles-François Landry prend à son tour la plume pour défendre les formes surcomposées (et hypercomposées) régionales. Dans un bref article paru dans *Le Nouveau Conteur vaudois* et intitulé « Découvrir ce qui est nôtre ! Richesses vaudoises » (1948), il loue non seulement le terroir, la culture et les mœurs des gens du pays de Vaud, mais également leur manière de s'exprimer : « Nous possédons un passé surcomposé, une sorte d'aoriste second qui eût enchanté Rabelais : “Il me semble que je l'ai eu connu. . .”, quand ce n'est pas encore : “Il me semble que je l'ai eu eu connu. . .”. [...] Ces petits riens sont nos merveilles. Gardons-les précieusement. » (p. 334) Pour Landry, les surcomposés (et hypercomposés) régionaux font ainsi partie du patrimoine vaudois, à préserver et à valoriser.

Relevons enfin les propos de Jean Humbert, qui avait consacré sa thèse au patois⁵⁰ gruérien et à l'auteur patoisant Louis Borney, et qui fut professeur au Collège Saint-Michel de Fribourg :

Si la plupart de nos mots indigènes sont condamnés à rester provinciaux [. . .], il est des phénomènes syntactiques qui ont plus de chance de rayonnement. Ainsi le passé surcomposé, qui nous vient du patois (*on n'a pa jou yu = on n'a jamais eu vu ! a-t-on jamais vu ?*) et que d'aucuns dénomment avec audace « passé fribourgeois », encore qu'il ne nous soit pas propre et ressortisse à tout le domaine romand, sinon à toute la Romania. Quoi qu'il en soit, nous en usons volontiers et à bon droit [. . .]. Succédané du passé antérieur [. . .], le passé composé [sic] a l'agrément des grammairiens de la nouvelle école. Des écrivains, et non des moindres, ne les dédaignent pas [. . .]. Il est bien dans la ligne analytique de notre langue [. . .]. Au demeurant, il nous est indispensable en certaines circonstances et il faut reconnaître avec Duhamel que sans lui nous risquons parfois les confusions et les erreurs. S'il est indiqué de ne se servir qu'avec mesure [. . .] de ces éléments de français localisé, il faut se garder de dédaigner et de répudier des reliques du vieux langage. Ce vocabulaire dru et guilleret traduit l'âme de notre petite province. Par sa robustesse, sa naïveté juvénile [. . .], il reflète le régionalisme, de quoi est tissée une part de notre originalité que nous ne saurions récuser sans dommage essentiel. (Humbert, 1956, p. 124–125)

Comme Dudan, Humbert ne semble pas réellement distinguer l'emploi standard résultatif de l'emploi régional expérientiel. En effet, quand il parle de « succédané du passé antérieur », parfois « indispensable » et sans lequel nous risquons, d'après Duhamel, « les confusions et les erreurs », il s'agit clairement de l'emploi standard. Mais quand il parle des formes qui viennent du patois (« on n'a pa jou yu »), il renvoie à l'emploi régional. Humbert défend ainsi l'un et l'autre surcomposé en les présentant comme une seule forme. Pourtant, il leur attribue deux origines différentes (le recul du passé antérieur vs l'influence du patois). Et il considère simultanément le passé surcomposé comme une

50 Nous utilisons le terme « patois » pour référer aux dialectes francoprovençaux, sans aucune connotation péjorative. Nous en faisons usage, puisque c'est ainsi que non seulement les locuteurs de ces dialectes (cf. la *Fondation du patois*, la *Société cantonale des patoisants fribourgeois*, l'*Amicale des Patoisants de Savigny-Forel*, etc.), mais également les philologues romands (cf. le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*) qualifient ces parlers.

ressource « normale » de la langue (agrée par les grammairiens et utilisée par les écrivains) et comme en marge du langage standard (étant à la fois « français localisé » et « relique du vieux langage »). Mais toujours est-il que comme Dudan et Landry, Humbert ressent le passé surcomposé comme faisant partie de l'identité romande : il « traduit l'âme de notre petite province ».

5.9. Le débat est ouvert : dans la presse

Les questions autour de l'emploi ou de l'acceptabilité des surcomposés apparaissent avec une régularité remarquable dans la presse écrite du XX^e siècle, non seulement dans les périodiques consacrés à la langue française ou à la littérature (*Le Courrier de Vaugelas*, *Le Figaro littéraire*, *Les Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, etc.), mais également dans la presse généraliste, nationale (*La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, etc.) ou régionale (*Midi libre*, *La Liberté*, *Le Rhône*, etc.). Souvent, la question des surcomposés est abordée dans des rubriques consacrées à la langue française (par exemple, les « Querelles de langage » des *Nouvelles littéraires*, les « Leçons de grammaire » de *L'Écho de Paris* ou « Le coin du linguiste » de *La Liberté*). Le nombre élevé d'articles qui abordent la question des surcomposés mérite d'être souligné. Ayres-Bennett & Carruthers (1992) indiquent avoir trouvé 13 articles portant sur le sujet entre 1952 et 1969. Nous-même avons trouvé 65 articles abordant cette question dans la presse (française ou suisse romande) entre 1879 et 2018.⁵¹

Les échanges dans la presse sont intéressants à double titre : d'une part, parce qu'ils sont révélateurs de l'incertitude qui règne autour du

51 La plupart de ces articles ont été trouvés grâce à des sites d'archives de presse qui disposent d'un moteur de recherche (notamment : www.retronews.fr, <http://gallica.bnf.fr> et <http://newspaper.archives.ro.ch>). La liste complète des articles est donnée à la fin de cet ouvrage.

statut et de l'acceptabilité des surcomposés ; d'autre part, parce qu'ils témoignent de la capacité des surcomposés à faire débat – journalistes, critiques littéraires, écrivains, grammairiens, linguistes et lecteurs prenant tour à tour la plume pour donner leur point de vue. . . ou critiquer celui des autres.

Le plus ancien débat de ce type que nous avons trouvé commence le 9 juillet 1912 dans la « Gazette des Lettres » de *Paris-Midi*, une rubrique tenue par Jean de l'Escritoire (pseudonyme derrière lequel se cache l'écrivain français André Billy). Ce jour-là, l'auteur de la rubrique propose un petit compte rendu du roman *Le duel de Lolotte*, que viennent de publier Max et Alex Fischer. Mais en réalité, le commentaire, plutôt bref, ne rend compte que des temps verbaux, ou plutôt *du* temps verbal employé par les frères Fischer, puisque Jean de l'Escritoire leur reproche de n'en employer qu'un seul : le passé composé. Il concède toutefois, sur le ton de l'ironie :

À l'occasion cependant, les frères Fischer ne craignent pas de créer, pour leur usage personnel, des temps inédits, et ils écrivent : « Lorsqu'il a eu *décacheté* l'enveloppe. . . » Les frères Fischer vont entreprendre, dit-on, dans l'intérêt général, une *Réforme de la grammaire*. (*Paris-Midi*, 9 juil. 1912)

Après qu'un ami les a avertis que *Paris-Midi* leur reprochait d'avoir fait une faute de français et après s'être procuré l'édition du 9 juillet, c'est avec une volée de bois vert que les frères Fischer répondent à Jean de l'Escritoire :

Quoi ? Comment ? Que dites-vous, mon cher confrère ? En écrivant « lorsqu'il a eu *décacheté*. . . », nous avons inventé un temps pour notre usage ? *Cristi, cristi*, mon cher confrère, que la situation dans laquelle vous nous mettez est donc embarrassante ! Nous voilà obligés de prendre, pour une fois, un ton doctoral [. . .], de faire concurrence à MM. Larive et Fleury et de rédiger un cours de grammaire. Enfin ! Tant pis ! Puisqu'il le faut, résignons-nous. (*Paris-Midi*, 13 juil. 1912)

Les frères Fischer proposent alors un « petit abrégé de grammaire française [. . .] pas encore réformée », dans lequel ils rappellent l'existence, « dans notre belle langue si merveilleusement précise », de tout un paradigme de temps surcomposés. Après avoir cité le courrier des

frères Fischer, Jean de l'Escritoire conclut : « Après avoir eu écrit cette lettre, une des plus drôles que leur génie humoristique leur eût eu jamais inspirées, les frères Fischer ont été allés au café et ils y ont eu bu un bock. Ils ne l'avaient pas eu volé. » Le « feuilleton surcomposé » de *Paris-Midi* s'arrête là, mais une semaine plus tard (le 19 juillet 1912), la rubrique « Question grammaticale » de la revue *Gil Blas* rend compte de cet échange entre les frères Fischer et Jean de l'Escritoire – en laissant le mot de la fin aux frères Fischer.

En 1926, le journaliste, essayiste et romancier français Louis Latzarus partage à son tour, dans l'*Excelsior* du 14 août, une petite anecdote, qui témoigne elle aussi de l'incertitude qui continue à régner autour du caractère correct ou incorrect des temps surcomposés. Il raconte comment, pris de doute, il s'est « tu lâchement » face à une de ses amies qui critiquait en ces termes les formes surcomposées employées par une autre de leurs amies :

[O]n voit qu'elle n'a pas été élevée avec beaucoup de soin. Avez-vous remarqué les fautes qu'elle fait en parlant ? Elle a dit : « Quand j'ai eu dîné. . . » Je croyais à une inadvertance. Mais, quelques minutes après, elle a récidivé. Elle a dit : « Quand nous avons eu fini. . . » Quel jargon ! Elle devrait apprendre ses conjugaisons, si elle n'en a pas eu le temps lorsqu'elle était petite. (*Excelsior*, 14 août 1926)

Latzarus raconte être rentré chez lui et avoir consulté la grammaire « moderne » qu'il possédait. N'ayant trouvé nulle mention des temps surcomposés dans cet ouvrage, il dit s'être rendu chez un bouquiniste et lui avoir demandé une « ancienne grammaire ». Le libraire lui a alors apporté deux ouvrages (la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier et un autre livre dont le titre n'est pas donné mais qui, nous dit-on, a été « approuvé par le conseil de l'Instruction publique en 1856 ») lesquels, nous dit Latzarus, faisaient tous deux mention du « passé antérieur surcomposé ». De cette anecdote particulière, Latzarus tire la conclusion générale que les ouvrages « modernes » ont abandonné le passé surcomposé, dont parlaient encore les grammaires du siècle précédent. L'article finit par ces mots : « [A]u voleur ! au voleur ! On nous a dérobé un temps [. . .]. Pourquoi ? Que veut-on faire ? Et trouve-t-on que nous en soyons trop riches ? »

L'idée que le passé surcomposé aurait soudainement « disparu » de la langue est, comme cela a été précédemment mentionné, partagée par Georges Duhamel. Entre 1931 et 1933, l'écrivain donne en effet une série de conférences consacrées à la langue française – conférences qui lui donneront la matière de ses *Discours aux nuages* publiés en 1934 – dans lesquelles il parle avec chaleur du passé surcomposé et avec regret de sa prétendue « disparition ». Bien que Duhamel défende naturellement la forme standard du surcomposé, les journaux suisses romands, ayant peut-être l'impression (erronée) que l'écrivain parle en faveur d'un de leurs régionalismes, ne manquent pas de rendre compte de ses propos. Ainsi, le journal *La Sentinelle* (21 décembre 1929) raconte le succès que la conférence de Duhamel a rencontré à La Chaux-de-Fonds, et précise qu'au cours de cette conférence, le passé surcomposé a été « réhabilité ». Même écho dans *Le journal du Jura* (27 mars 1931) : on lit, dans la rubrique « Parlons mieux ! Écrivons mieux ! » de Gaultier-Garguille, que « dans sa délicieuse causerie de l'an passé », Duhamel « regrettait la disparition du prétérit surcomposé [...] et déclarait préférer la perte d'une province de son pays à la perte d'un temps de sa langue ». Les propos de Duhamel sur le passé surcomposé « oublié » se retrouveront encore dans de nombreux journaux, qui se référeront soit à l'une ou l'autre de ses conférences (*Comoedia*, 28 janvier 1933 ; *Journal du Jura*, 16 février 1933 ; *L'Alsace française*, 22 avril 1934), soit à son ouvrage *Discours aux nuages* (*L'Œuvre*, 1^{er} mai 1934 ; *L'Étudiant français*, 27 avril 1937). On trouvera un dernier écho de la conférence de Duhamel dans l'article que lui consacre le journal chaux-de-fonnier *L'Impartial* (13 juillet 1966) suite au décès de l'écrivain : « Quant à “surcomposé”, il se dit des temps de verbes que l'on conjugue en redoublant l'auxiliaire *avoir*. C'est Duhamel qui nous l'apprit. »

En parallèle, une autre discussion autour des surcomposés prend place dans la presse, suite à la publication tant attendue, en 1932, de la *Grammaire de l'Académie française* d'une part, et, peu de temps après, la parution des *Observations sur la Grammaire de l'Académie française* de Ferdinand Brunot d'autre part. Comme évoqué précédemment, l'Académie, dans sa *Grammaire*, se contente de mentionner rapidement

l'existence des formes surcomposées, en précisant simplement que « la langue parlée [. . .] emploie un passé antérieur surcomposé » (p. 171) – ce à quoi Brunot (1932) répond que ce temps est pleinement « digne » de la langue écrite et qu'il ne convient pas de « mutiler » la langue française (p. 81). Suite à cela, le débat engagé entre l'Académie et Brunot se poursuit dans la presse. Ainsi, José Vincent note, dans les « Pages littéraires » de *La Croix* (8 mai 1932), que l'Académie aurait pu défendre la richesse du système verbal du français « avec plus de chaleur ». Mais en août de la même année, Pierre Reynaud – vraisemblablement, un lecteur du journal – prend à son tour la plume et écrit, en faisant allusion à la phrase de Brunot, que pour sa part, il « ne déplore pas trop cette “mutilation” de la langue » (*La Croix*, 7 août 1932). Le 11 août, un chroniqueur de *l'Action française* – qui signe « François Navarre » – va dans le même sens. À Brunot qui écrit que le passé surcomposé prend la place du passé antérieur « et la tient avec avantage », il répond :

Nous ne voyons nullement cet avantage et n'apprécions pas ce qu'a pu apporter d'harmonie dans notre idiome ce « passé surcomposé ». L'Académie le relève dans la langue parlée. « Alors », lui objecte M. Brunot, « pourquoi l'exclure du tableau des formes du verbe. La langue française est une des plus riches en formes du passé. Convient-il de la mutiler ? » S'il ne convient pas de la mutiler, il n'y a pas lieu de prendre si légèrement la mort du passé défini [le passé simple] [. . .]. D'autre part, la multiplicité ou la surcharge des formes composées ne nous paraissent point choses si souhaitables pour l'art et nous ne saurions nous pâmer devant : « Je l'ai eu reconnu. » (*Action française*, 11 août 1932)

Il est amusant de constater que cinq ans plus tard, dans *L'Œuvre* du 8 mai 1938, le grammairien Maurice Schöne prend à son tour le parti de la *Grammaire* de l'Académie. . . mais cette fois pour lui rendre hommage d'avoir mentionné le passé surcomposé, quand, dit-il, tant d'autres grammaires l'ignorent ! Il faut dire que Schöne attendait impatientement à la fois que la *Grammaire* de l'Académie paraisse et que l'on s'occupe du surcomposé. Quelques années auparavant, dans *L'Œuvre* du 12 mai 1931, il répondait en effet à un lecteur qui l'interrogeait à propos de la forme « quand il a eu tout chambardé » : « Vous ne trouverez pas [. . .] ce temps dans les grammaires classiques [. . .]. Les grammairiens ne lui ont pas donné de nom [et] l'omettent dans les tableaux de

conjugaison. » Toujours est-il qu'en 1938, Schöne loue la *Grammaire* de l'Académie et souligne que, suite à la disparition du passé antérieur, il faut bien employer le passé surcomposé. Il donne alors en exemple la phrase suivante : « Après que tu as été partie, il est retourné chez ta mère. » Deux semaines plus tard (*L'Œuvre*, 22 mai 1938), Schöne se voit toutefois contraint de se justifier, suite aux messages qu'il a reçus d'« un grand nombre de correspondants », qui rejettent la forme « as été partie » et suggèrent diverses tournures de remplacement – dont « après ton départ ». Schöne se défend alors, en soulignant qu'« après ton départ » ne fait, d'une part, qu'« esquiver la difficulté » et, d'autre part, convient mieux à « l'atmosphère des gares et des quais d'embarquement » (!) qu'au contexte de sa phrase. Schöne reviendra une dernière fois, dans *L'Œuvre* du 11 décembre 1938, sur le pas décisif qui a, selon lui, été franchi par la *Grammaire* de l'Académie : « [C]es formes ignorées ou méprisées ont de nos jours réapparu dans les grammaires. On peut même dire que celle de l'Académie a été une des premières à les ramener sous nos yeux [. . .]. »

L'écrivain, romancier, journaliste et critique littéraire André Thérive (de son vrai nom Roger Puthoste) revient lui aussi plusieurs fois sur la question des surcomposés, dans les *Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*. Dans l'édition du 26 juin 1926, il explique ainsi à un lecteur – qui l'interroge à propos d'un surcomposé trouvé dans *La Revue des deux mondes* – que la création du surcomposé est « instinctive » et donc « louable », et que c'est « en somme un nouveau passé antérieur qui devient nécessaire lorsque le récit est déjà au passé composé ». Toutefois, Thérive n'en finit pas moins son article en précisant que « si l'on a trop de scrupules » à employer les surcomposés, « on peut toujours frauder » et trouver des tournures de remplacement.

Le même Thérive reparlera du caractère « nécessaire » du surcomposé dans son ouvrage *Querelles de langage*, publié en 1929. Cela ne sera toutefois pas sans agacer l'écrivain André Billy – celui-là même qui, sous le pseudonyme de « Jean de l'Escritoire », avait critiqué le surcomposé employé par les frères Fischer –, qui écrira dans *L'Œuvre* du 7 mai 1929 : « L'auteur de *Querelles de langage* défend les temps surcomposés qui sont pourtant bien laids et bien lourds et que je me refuse à trouver nécessaires. Ils ne l'étaient pas il y a cent ans, pourquoi

le seraient-ils devenus ? » Thérive, toutefois, ne se laisse pas impressionner et, quelques mois plus tard, profite de – ou met en scène ? – « un correspondant attardé [qui le] questionne encore sur l’emploi du passé surcomposé », pour insister sur le fait que le passé surcomposé n’est « ni moderne ni [. . .] fantaisiste » et qu’il est même, dans certains cas, « nécessaire » (9 novembre 1929). Nous ne savons pas si cela aura suffi à convaincre André Billy, mais l’auteur des *Querelles de langage* emportera au moins l’adhésion de José Vincent qui, dans *La Croix*, dira que la plupart des vues de Thérive sont « aussi sages que jolies » et que, pour s’en convaincre, il suffit de lire ce que ce dernier a écrit sur le passé surcomposé.

Un autre échange, plutôt amusant et tout aussi caractéristique des discussions existant autour de la correction ou de l’incorrection des temps surcomposés, eut lieu dans *Le Figaro littéraire*, à la fin de l’année 1950. Tout commence le 16 décembre 1950, quand un certain Jacques Mouchot, originaire des Hauts-de-Seine, écrit à la rédaction du journal pour condamner la forme « a eu fini » utilisée par l’un des journalistes dans l’édition du 9 décembre. Le lecteur qualifie la forme de « temps barbare », regrette avec force que « l’emploi de ce temps, jusqu’ici inconnu des grammairiens, se généralise de plus en plus » et déplore que les rédacteurs du journal cèdent à cette mode des plus contestables. Suite à la lettre de M. Mouchot, la rédaction reconnaît, penaude, dans un encadré intitulé « Temps barbare », que la forme incriminée a « échappé aux stylos bousculés par l’actualité » et qu’il s’agit là d’« un monstre regrettable » quoique « savoureux ». Mais bientôt, la défense s’organise. Et la semaine suivante, le journal publie un nouveau papier – cette fois intitulé « Au temps pour le “temps barbare” » – qui annonce que « de tous les coins de la France [. . .], des protestataires, bardés de références irréfutables, mettent le nez de M. Mouchot dans son erreur ». Les défenseurs des surcomposés (qui écrivent de Paris, de Strasbourg ou de Carcassonne) se réfèrent, pour appuyer leur propos, aussi bien à des grammairiens (Brunot, Dauzat, Grevisse, etc.) qu’à des écrivains (Flaubert, Bossuet, Mme de Sévigné, etc.). Le feuilleton, toutefois, ne s’achève pas là. La semaine suivante, le 30 décembre 1950, la rédaction écrit qu’elle a reçu six nouvelles lettres (de France, de Suisse et du Luxembourg), qui « s’accordent à accabler M. Mouchot ».

La rédaction précise que ce dernier a néanmoins trouvé « un allié en la personne de M. Louis, de Lyon », qui écrit :

Je ne suis ni professeur, ni grammairien. J'ai un peu de lecture. C'est tout. Peu m'importent les extraits de Flaubert ou de Bossuet. Dans les meilleurs auteurs on trouve des fautes et des faiblesses. Il est peu généreux de les souligner et encore moins indiqué d'en faire une règle. (*Le Figaro littéraire*, 30 déc. 1950)

L'échange du *Figaro littéraire* se terminera sur ces mots. Mais moins de deux ans plus tard, une nouvelle discussion s'engage, à nouveau dans le journal *La Croix* :

Voyez cette lettre d'un ingénieur des Mines : « Notre langue possède une belle variété de temps passés, au mode indicatif. Pourquoi faut-il que de bons auteurs en inventent un cinquième, que j'appellerai le *sur-composé*. On dit et on écrit : *quand il a eu terminé*. Et j'ai lu dans la *Vie de Pie X*, par René Bazin, p. 112 : *Quand il a eu publié le catalogue des erreurs*. . . Est-ce une faute ? Je le crois. L'auteur aurait pu exprimer aussi nettement sa pensée par le passé antérieur : *Quand il eut publié*. . . » (*La Croix*, 20 avril 1952)

Tout en reconnaissant l'existence du surcomposé, à l'écrit comme à l'oral, l'ingénieur des Mines qui écrit au journal souligne que, de son point de vue, ce temps est à considérer comme une « faute ». Dans sa réponse, l'auteur de l'article, qui signe « Jean Février » (pseudonyme derrière lequel se cache l'écrivain Paul Cazin), se montre d'abord moins sévère. Il commence en effet par rendre compte des explications qu'il a trouvées dans les grammaires et cite, en guise d'illustration, des exemples tirés de diverses œuvres littéraires. Il poursuit pourtant en disant de la forme *j'avais eu fait* qu'elle est « bien pesante » et qu'« à lire cela, on se sent exténué soi-même, écrasé ». Et il conclut en disant que, de manière générale, « les temps surcomposés sont peu recommandables ».

Tous ne se sont toutefois pas aussi méfiants vis-à-vis des surcomposés. Certains se montrent même plutôt enthousiastes. À titre d'exemple, citons l'extrait suivant – tiré de la rubrique « Leçons de grammaire » que tient le grammairien Henri Cuvillier dans *L'Écho de Paris* – qui allie la défense des surcomposés à un doux mélange d'anti-germanisme (nous sommes en 1934) et de patriotisme (rappelons que Poincaré,

cité dans cet extrait, fut le chef de l'État français pendant la Première Guerre mondiale) :

[S]i l'on ignore qu'il existe en français [...] un passé surcomposé, comment pourra-t-on, par exemple, se bien rendre compte du passage suivant d'un des plus célèbres discours de M. Raymond Poincaré, de l'Académie Française : « Sans l'appui de l'Allemagne [...], la monarchie austro-hongroise n'aurait pas médité et préparé l'écrasement de la Serbie. Après que l'Autriche *a eu envoyé* son ultimatum, après qu'elle *a eu* ensuite *bombardé* Belgrade, c'est encore l'Allemagne qui a écarté ou laissé écarter par son alliée toutes les tentations de médiation. . . (Permettez-moi de citer le reste) et aux heures suprêmes c'est encore l'Allemagne, par sa déclaration de guerre à la Russie et à la France, qui a créé l'irréparable. Il n'y a point de mensonges qui puissent prévaloir contre ces indestructibles vérités. » (*L'Écho de Paris*, 12 mars 1934)

Le débat autour des surcomposés revient ensuite avec une certaine régularité dans la presse, avec, notamment, des références aux études linguistiques qui commencent à paraître sur les surcomposés. Ainsi, Albert Dauzat publie, dans *Le Monde* du 31 décembre 1954, un plutôt long article consacré aux surcomposés, dans lequel il commence par faire référence à l'étude de Cornu publiée l'année précédente – ce qui ne l'empêche toutefois pas de proposer un regard on ne peut plus normatif sur ces formes qui, le passé surcomposé mis à part, sont « lourdes » et doivent être « évitées ». Comme mentionné précédemment, Le Bidois publie lui aussi un long article (dans *Le Monde* du 24 octobre 1962) intitulé « Plaidoyer pour les temps “surcomposés” », dans lequel il souligne que si ces formes sont « lourdes et inélégantes », elles ne le sont, somme toute, pas plus que les formes composées passives.

Les formes régionales, à valeur expérimentielle, sont elles aussi régulièrement évoquées dans la presse. Dans la première moitié du XX^e siècle, la condamnation est sans appel. L'écrivain Émile Manceau écrit ainsi, dans *La Lumière* du 7 octobre 1933, qu'il espère que « cette horrible expression ne gagnera jamais droit de cité dans notre langue ». On trouve la même attitude dans l'article d'Henri Cuvillier cité plus haut, qui louait le passé surcomposé standard employé par Raymond Poincaré, mais qui, à côté de cela, précise : « On l'emploie très souvent à tort dans certaines provinces, j'en conviens ; mais à côté de l'abus et

de la faute, il y a le bon usage et la correction ». « Abusif » et « fautif », le surcomposé régional est ainsi clairement condamné.

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'attitude vis-à-vis des formes régionales devient globalement moins hostile, même si les auteurs restent circonspects – pour ne pas dire suspicieux. Ainsi, dans la rubrique « Langue française » du journal *La Croix*, le chroniqueur qui signe du nom de « Félicien Mars » (il s'agit en réalité de l'écrivain Gaëtan Monfet) indique avoir reçu une lettre d'un lecteur du Finistère, professeur à l'école d'agriculture du Nivot. Ce lecteur s'interroge quant à l'emploi de certaines tournures, du type « j'ai eu pris mon bain sur cette plage », utilisées par ses élèves. Mars tente d'abord de comprendre le sens de cette forme régionale (« l'emploi du surcomposé correspond au besoin de souligner "l'aspect achevé" du procès »), puis, sans les condamner ouvertement (« on ne peut pas dire que ce soit incorrect »), il fait toutefois montre d'un engouement limité :

C'est de l'artillerie lourde, on ne peut pas dire que ce soit incorrect. Au siècle des « bulldozères » [sic], la racine des arbres ne suffit plus à maintenir le terrain. Je veux finir sur une note consolante pour mon ami de l'école d'agriculture du Nivot. Je lui dirai : laissez passer le train des équipages, laissez les lourds camions de nos phrases encombrées défoncer nos routes ; ils n'empêcheront pas les oiseaux de voler. Vous pouvez sans danger permettre à notre langue d'évoluer à sa guise, pourvu que vous mainteniez en même temps chez vos élèves le goût des belles formes du passé. Tous les Spoutniks du monde n'éteindront pas le ciel étoilé. (*La Croix*, 23 fév. 1958)

Autrement dit, le passé surcomposé, même lourd et régional, n'éclipsera pas le (beau) passé antérieur. Même si l'article de Mars ne déborde pas d'enthousiasme, il se révèle toutefois nettement moins hostile vis-à-vis des formes régionales que les écrits publiés dans les années 1930 par un Émile Manceau ou un Henri Cuvillier.

Dans d'autres journaux – notamment locaux – de la même époque, les formes surcomposées régionales sont mises en parallèle avec leurs emplois dans les dialectes occitans ou francoprovençaux. José Vincent publie ainsi deux brefs articles (dans *La Croix* du 19 janvier 1941 et du 16 mai 1942) dans lesquels il vante la richesse des systèmes verbaux du français et de l'occitan, en rappelant notamment l'existence, à la fois

dans le français régional et dans les dialectes d'oc, de formes surcomposées permettant d'exprimer la « nuance de sens *il m'est arrivé de* ». Quant au journal du canton de Fribourg, *La Liberté*, il publie un article plutôt long sur les formes surcomposées et fait le parallèle avec les surcomposés existant en patois gruérien. Un peu plus tard, la rubrique patoise du même journal, intitulée « Chu le ban dévan la méjon » (« Sur le banc devant la maison »), reviendra elle aussi par deux fois (le 12 janvier et le 24 août 1957) sur les surcomposés.

Plus récemment, la presse romande (*24 heures*, *La Tribune de Genève* et *20 Minutes* du 3 novembre 2015) a largement fait écho au sondage réalisé par Mathieu Avanzi et Federica Diémoz (entre mai et octobre 2015) auprès de 10'000 francophones européens sur leur emploi des régionalismes, dont le passé surcomposé à valeur expérientielle.⁵² On notera toutefois que le journal *20 Minutes* se contente d'écrire à ce propos que « le passé surcomposé est un temps verbal surtout utilisé par les aînés », ce que rien, nous semble-t-il, ne permet de confirmer. Enfin, le 14 février 2018, Frédéric Pagès, journaliste et écrivain, rappelle, dans *Le Canard enchaîné*, que « si la conjugaison française ne connaît pas d'aoriste [contrairement au grec ancien], elle garde, dans un recoin de sa mémoire, le subtil passé “surcomposé”, qui mériterait bien un comité de défense (“je l'ai eu su”, “ça a eu payé”, comme disait Fernand Raynaud) ».

Vraisemblablement, le « comité de défense » existe déjà – pour les formes standard depuis le XVII^e siècle (pensons à Beauzée) et pour les formes régionales depuis le milieu du XX^e siècle, quand les intellectuels romands (tels que Camille Dudan, Charles-François Landry ou Jean Humbert) se mirent à louer à l'unisson la valeur patrimoniale de ces formes verbales.

52 Pour plus de précisions sur ce sondage, voir Avanzi (à paraître).

5.10. Le débat continue : sur Internet

Au cours du XX^e siècle, la presse a servi de lieu d'échange pour les locuteurs soucieux de compléter leurs connaissances grammaticales. Aujourd'hui, c'est Internet qui sert le plus souvent de plateforme de dialogue. En ce qui concerne les surcomposés, le débat est à la fois particulièrement vivant (on ne compte plus les discussions portant sur le sujet, dans des forums de toutes sortes) et particulièrement vif (les avis sont souvent des plus tranchés).

Sur Internet, le débat est souvent lancé par un ou une internaute qui indique avoir entendu ou lu, dans une grammaire ou un roman, une forme surcomposée qui lui était jusque-là inconnue et qui l'a intrigué :

Bonjour [. . .]. En lisant le *Bon Usage* de Grevisse, j'ai appris l'existence de temps surcomposés, que je n'ai absolument JAMAIS lus ni entendus de toute ma vie [. . .]. Où ces tournures sont-elles dont utilisées ? (2005, <http://forum.unilang.org>, consulté en oct. 2022)

Je lisais « les démons » de Dostoïevski, et tout à coup je tombe sur [. . .] : « cher ami, si j'avais refusé, elle se serait mise dans une colère terrible, terrible ! [. . .] malgré tout quand j'ai eu accepté » [. . .]. *J'ai eu accepté* ? Je ne connais pas du tout ce « temps ». . . Pourriez-vous m'éclairer ? (2008, www.etudes-litteraires.com, consulté en oct. 2022)

D'autres fois, la discussion est lancée par des internautes soucieux de vérifier si leurs pratiques langagières (ou celles des locuteurs qu'ils côtoient) sont correctes et, si les surcomposés sont acceptables, quel est le profil de ceux qui les utilisent :

Je l'ai eu pris, est ce français ? Je n'arrive pas à le trouver sur internet [. . .]. (2009, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en août 2016)

[E]n parlant de participe passé, qui emploie encore la forme « si jolie » d'après un de mes anciens professeurs de lettres du [. . .] double passé composé (je ne sais pas comment ça s'appelle exactement) : « j'ai eu fait » ? Personnellement mon père l'a employée une fois devant moi. . . ça fait très bizarre. (2004, <http://forum.lokanova.net>, consulté en oct. 2022)

Parmi les internautes qui répondent aux questions posées, certains renvoient directement aux auteurs ou instances de référence (Grevisse, l'Académie française, etc.). D'autres font part de leurs impressions personnelles. On constate toutefois que souvent, les idées qu'ils expriment rejoignent les idées que l'on peut trouver dans les grammaires. Par exemple, on lit régulièrement que les surcomposés seraient peu employés. Il est toutefois amusant de constater que certains internautes considèrent qu'ils sont en voie de disparition, quand d'autres considèrent au contraire qu'ils représentent un phénomène récent :

[C]es temps surcomposés sont devenus plutôt rares. (2006, www.languefrancaise.net, consulté en oct. 2022)

Aujourd'hui, il n'y a plus que quelques dinosaures qui l'emploient (et dinosaures) à l'oral, oui, je pense. (2006 www.languefrancaise.net, consulté en nov. 2022)

L'emploi du « temps surcomposé » [...] n'est pas à proprement parler une faute [...] même si ces constructions sont tombées en désuétude. (2014, <http://dansmonlabo.com>, consulté en oct. 2022)

Ne voit-on pas apparaître à l'oral les sur-passés « je l'ai eu fait » [...] qui d'ici peu intégreront nos grammaires ? (2014, <http://dansmonlabo.com>, consulté en oct. 2022)

On retrouve souvent l'idée que les surcomposés seraient propres à la langue orale et que, en conséquence, il vaut mieux les éviter à l'écrit :

Ça s'emploie, probablement plus à l'oral. (2006, www.languefrancaise.net, consulté en oct. 2022)

Je dirais que c'est toléré à l'oral mais à éviter à l'écrit. (2009, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en août 2016).

On lit également régulièrement que ces formes seraient peu élégantes et que l'« ajout » d'un « eu » serait inutile ou bizarre. Les internautes soulignent tout aussi fréquemment que les surcomposés témoigneraient d'un registre de langue populaire, voire vulgaire, et qu'il s'agirait, tous emplois confondus, de formes provinciales ou dialectales :

[J]e trouve pas ça très agréable niveau sonorités, ces temps surcomposés. (2009, www.ffsmk.org, consulté en août 2016)

Moi je vois ces emplois comme saugrenus. Il n'y a pas de raison d'introduire un auxiliaire dans le passé composé. (2006, www.achyra.org, consulté en oct. 2022)

Si on l'a supprimé de l'écrit, c'est bien pour une raison je crois, non ? Parce que c'est moche (j'aurais limite tendance à dire que je trouve même cette pseudo conjugaison carrément vulgaire [. . .]). (2006, www.languefrancaise.net, consulté en oct. 2022)

J'ai la même impression d'un parler patoisant. Et je suis toujours réticent [. . .] car je ne l'entends pas dans la Région parisienne. (2006, www.achyra.org, consulté en oct. 2022)

De fait, beaucoup d'internautes concluent, comme les grammairiens cités précédemment que, dans le doute, il vaut mieux employer d'autres tournures :

Je ne les condamne pas, je m'étonne qu'ils soient employés [. . .] lorsqu'un passé antérieur, un simple passé composé ou un passé simple seraient préférables. (2006, www.achyra.org, consulté en oct. 2022).

Il est tellement plus simple et plus agréable à l'oreille ou aux yeux, de dire ou d'écrire : « j'eus fait ceci » ou « quand j'eus fait cela », plutôt que « j'ai eu fait ceci » ou « quand j'ai eu fait cela ». (2006, www.languefrancaise.net, consulté en nov. 2022)

Certains internautes défendent toutefois les surcomposés. Ainsi, à l'image de Le Bidois (1962) publiant son « Plaidoyer pour les temps “surcomposés” », un anonyme signant « Le grammaturge » propose (sur le site <http://storage.canalblog.com>) un petit article consacré au surcomposé standard et aux emplois selon lui « abusifs » du passé antérieur, dont le sous-titre est : « Hommage aux temps surcomposés ».

Les internautes se font également régulièrement les porte-paroles des formes régionales. Relevons à cet égard les deux petits dialogues suivants :

- (11) L1 : Bonsoir, je ne les connais pas toutes [les sortes de tomates], mais je pense que tu as fait un très bon choix ! Celles que l'on retrouve dans pas mal de potagers et qui arrivent en tête [...] sont : Noire de Crimée – Rose de Berne – Orange Bourgoin et Ananas ! Puis viennent aussi : Andine Cornu, Cœur de Bœuf. Marmande est plus classique, je l'*ai eu faite*, avant de connaître toutes les autres variétés ! [...]
- L2 : et... euh... ça eu payé ? Nézida... comment ne pourrait-on pas t'aimer ? (2010, <http://tomodori.com>, consulté en sept. 2016)⁵³
- (12) L1 : Habitant sur la croix rousse, j'*ai eu* beaucoup *pecher* de 5 à 15 ans avec mon grand père.
- L2 : et en plus, il parle au surcomposé (« j'ai eu pêché »), comme ma Mémé ! Et au mépris du Grévisse et du Bécherelle, on les emmerde !!! Oh la belle langue... Dans mes bras ! (2013, <http://fishingurbanklubb.forumactif.org>, consulté en fév. 2016)

Précisons que ces deux extraits ne proviennent pas de forums consacrés à la langue française : le premier site est consacré à la culture des tomates ; le second, à la pêche à la ligne. Mais ils montrent bien les réactions enthousiastes de certains internautes suite à l'emploi, par d'autres internautes, de formes surcomposées régionales.

5.11. Conclusion

Il est difficile de résumer la manière dont les grammairiens ont jugé les surcomposés au cours des siècles. En effet, même si l'on trouve certaines « constantes » (par exemple, l'idée que ces formes seraient inélegantes), leurs avis n'ont cessé de varier, non seulement d'une époque à l'autre, mais également d'un ouvrage à l'autre. Dans certains cas, il n'est même pas besoin de comparer les grammaires entre elles pour sentir des tensions ou des contradictions. On repère en effet fréquemment, au sein d'un même ouvrage, des tâtonnements, des oscillations,

53 Sur la formule de l'humoriste Fernand Raynaud « ça a eu payé » et les diverses manières dont elle est graphiée et analysée par les locuteurs, voir le point 3.2.

des hésitations. Les linguistes qui s'intéressent au discours normatif portant sur les surcomposés rendent tous compte de ce flou qui règne dans les grammaires. Hill (1984) résume bien la situation :

Despite seven centuries of authenticated existence in the literacy language, and long (though less well documented) roots in the oral tradition, the *passé surcomposé* « the double compound perfect » is apparently not firmly established in modern French usage as might be expected. Certain grammarians have ignored them completely; purists have cast doubt upon its legitimacy [. . .].⁵⁴ (Hill, 1984, p. 89)

Il est ainsi probable que l'inconséquence du discours normatif explique, du moins en partie, l'incertitude qui règne parmi les locuteurs quant au statut des surcomposés. Comme le souligne Walter (1988), les usagers du français sont en effet profondément divisés sur le sujet :

Posez donc la question autour de vous et vous constaterez que beaucoup de personnes cultivées l'emploient en toute bonne conscience, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, en étant intimement persuadées que c'est la seule forme correcte. Mais d'autres personnes, tout aussi cultivées, et avec le même sentiment de détenir la vérité, refusent de l'employer, en affirmant avec la même vigueur que ce sont là des formes incorrectes et absolument non conformes à la norme. (Walter, 1988, p. 170)

Jolivet (1981) et Carruthers (1998) se sont également intéressés au sentiment linguistique des locuteurs. Tous deux arrivent toutefois à des résultats apparemment opposés. Pour Jolivet, les zones dans lesquelles les surcomposés seraient les plus utilisés – dont la Suisse romande – correspondraient aux zones où ces formes seraient le plus sévèrement jugées, l'explication proposée étant qu'on ne peut condamner que ce que l'on connaît. Pour Carruthers en revanche, les surcomposés (notamment régionaux) seraient mieux évalués là où ils sont les plus pratiqués

54 « Malgré sept siècles d'existence attestée dans la littérature et des racines profondes (quoique moins documentées) dans la tradition orale, le passé surcomposé n'est apparemment pas fermement établi dans l'usage du français moderne, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre. Certains grammairiens l'ont complètement ignoré, et des puristes ont jeté le doute quant à sa légitimité. » (Notre trad.)

(notamment en Suisse romande). L'explication qu'elle donne est que le statut régional de la forme employée renforcerait le sentiment d'appartenance des locuteurs à leur communauté linguistique. Bien que les conclusions des deux chercheurs semblent à première vue opposées, il est possible qu'en réalité elles rendent compte de deux tendances qui coexistent : d'une part, les locuteurs, notamment romands, tendent effectivement à rejeter les faits de langue qu'ils ressentent comme s'éloignant de la norme (dont les régionalismes) ; mais d'autre part, ces mêmes locuteurs tendent également à valoriser ces formes (justement parce qu'elles sont régionales) pour marquer leur appartenance à leur communauté linguistique.

Concernant la Suisse romande, Matthey (2003) souligne également que « les locuteurs romands entretiennent [...] avec leur langue un rapport ambigu qui repose sur un double mouvement de distanciation identitaire » (p. 99). Pour les Romands, il faut en effet, d'une part, se différencier du « grand voisin » français et revendiquer, pour ce faire, l'emploi des régionalismes (sur ce point, voir également Knecht & Rubattel 1984). Mais, en même temps, il faut se distinguer de l'autre grand voisin qu'est la Suisse allemande (la Suisse compte 62 % de germanophones contre 22.8 % de francophones, www.eda.admin.ch). Ainsi, pour prouver leur pleine appartenance au monde francophone, les Romands adoptent parfois une attitude critique vis-à-vis des helvétismes – et en particulier vis-à-vis des helvétismes qui sont ressentis (à tort ou à raison) comme des germanismes (De Pietro & Matthey 1993).

De fait, on trouve bien, en Suisse romande, un certain sentiment d'insécurité linguistique⁵⁵ notamment dû à la peur de parler un français « contaminé » par l'allemand (voir notamment Knecht & Rubattel 1984 ou Matthey 2003). Pour preuve, dans l'enquête menée par Singy (1996) dans le canton de Vaud, 30.5 % des sondés ont répondu que les Romands se trouvent dans une « situation d'infériorité » lorsqu'ils parlent avec des Français. Et 76.9 % des participants à l'enquête ont

55 On peut définir l'« insécurité linguistique », d'après Labov (1976), comme l'écart estimé par le locuteur entre sa propre manière de parler et ce qu'il considère comme étant la norme. Plus l'écart est important, plus l'insécurité linguistique est grande.

répondu « oui » à la question : « Certains Suisses essaient-ils d’effacer leur accent devant des Français ? » Toutefois, dans cette même enquête, 75 % des sondés ont par ailleurs indiqué que les Vaudois peuvent être fiers de leur parler. De fait, s’il existe un sentiment d’insécurité linguistique en Suisse romande, il semble moins fort que dans d’autres régions francophones. C’est du moins l’avis de Thibault (2008), qui écrit que les Suisses sont « très fiers de leur identité collective » et que si les Québécois sont « affligés d’un énorme complexe d’insécurité linguistique face à la France », c’est « très loin d’être le cas des Suisses romands » (p. 8).

Plus récemment, l’enquête menée par Prikhodkine (2011) dans les cantons de Vaud, de Genève et de Fribourg montre elle aussi que les Romands tendent à la fois à valoriser et à dévaloriser les faits de langue propres à leur région. Il faut toutefois noter que ces fluctuations ne sont pas complètement arbitraires. En effet, la plupart des helvétismes évalués dans l’enquête de Prikhodkine sont moins bien jugés que leurs équivalents français sur l’axe « correct vs incorrect » (en réalité, *tous* sont moins bien évalués sur cet axe-là, *sauf* les archaïsmes, tels que « souper » ‘dîner’ ou « septante » ‘soixante-dix’, qui sont mieux notés). Mais la majeure partie de ces helvétismes sont mieux évalués que leurs équivalents français sur l’axe « chaleureux vs froid » (en réalité, *tous* sont mieux jugés sur cet axe-là, *sauf* les germanismes, tels que « witz » ‘blague’ ou « poutzer » ‘faire le ménage’, qui sont moins bien notés).

De fait, il semble logique que les surcomposés (qui viennent du substrat francoprovençal et qui n’appartiennent donc ni à la catégorie des archaïsmes, toujours jugés positivement, ni à celle des germanismes, toujours jugés négativement) soient évalués positivement par les Romands d’un point de vue affectif, mais qu’ils soient jugés plutôt négativement d’un point de vue normatif. D’ailleurs, comme le soulignent De Pietro & Matthey (1993), il n’est pas certain que l’attitude normative des Suisses romands vis-à-vis des régionalismes soit réellement due – ou uniquement due – à un sentiment d’insécurité linguistique. Il se peut en effet que leur attitude parfois critique vis-à-vis des régionalismes soit « un simple reflet de la domination de fait, objective, qu’exercent la France et ses normes exogènes sur le plan linguistique » (p. 126). En effet, en même temps que les Suisses romands ont adopté

la langue française, ils ont adopté les codes de son discours normatif. C'est la raison pour laquelle ils tendent à juger positivement les archaïsmes (le discours normatif valorisant généralement les faits de langue attestés de longue date), mais tendent à rejeter les germanismes (le discours normatif se montrant habituellement plutôt méfiant vis-à-vis des emprunts, notamment lorsque des équivalents « bien français » existent). De fait, il semble assez logique que les Romands non seulement portent des jugements contrastés sur les helvétismes, mais également qu'ils jugent parfois de manière différente un même fait de langue, suivant qu'on leur demande de s'exprimer d'un point de vue affectif ou d'un point de vue normatif.

Durant les années que nous avons consacrées à l'étude des surcomposés, nous avons également eu affaire à des réactions contrastées de la part des personnes à qui nous avons parlé du sujet de notre travail. Certains locuteurs nous ont indiqué qu'ils n'avaient jamais réfléchi à l'existence des surcomposés, mais qu'en nous entendant donner des exemples, ils voyaient tout à fait de quoi il s'agissait. Dans ce cas-là, il est souvent arrivé que les locuteurs en question reviennent vers nous quelque temps plus tard pour nous indiquer que depuis notre première conversation, ils avaient entendu des surcomposés ou s'étaient eux-mêmes entendus les employer. Nous avons alors régulièrement eu le sentiment de déceler, chez les locuteurs pratiquant les surcomposés régionaux, une certaine fierté et une certaine « satisfaction » de marquer, par l'emploi de ces formes, leur rattachement à la communauté des locuteurs romands. Cependant, un nombre tout aussi important de locuteurs ont réagi en nous indiquant, parfois avec une grande véhémence, qu'il s'agissait-là d'un emploi fautif. Comme on peut s'y attendre, ce genre de réaction concerne surtout l'emploi régional. Nous nous souvenons notamment d'un locuteur suisse romand, doctorant en biologie, qui avait été choqué que l'on puisse « consacrer son doctorat à une faute de français »⁵⁶.

56 Sur la manière dont les Suisses romands évaluent les surcomposés régionaux, on pourra également consulter Apothéloz & Borel (à paraître).

Cette réaction de rejet concerne toutefois également l'emploi standard. Nous nous rappelons, là aussi, une anecdote plutôt amusante. Une doctorante québécoise, à qui nous avons parlé de notre recherche, avait souligné avec force que le passé surcomposé n'était pas employé partout dans le monde francophone, puisqu'on ne l'employait pas au Canada. Nous lui avons alors envoyé quelques exemples québécois, écrits et oraux. Après avoir pris connaissance de ces exemples et reconnu qu'à l'évidence, les locuteurs étaient bien des Québécois de souche, la doctorante en question nous a recontactée pour nous expliquer que si certains, au Québec, parlaient aujourd'hui un tel français, c'était à cause de la (mauvaise) influence linguistique des « Filles du roi », envoyées au XVII^e siècle par Louis XIV pour épouser les colons de la Nouvelle-France. Si nous avons bien compris l'importance historique d'envoyer des représentantes de la gent féminine dans les colonies d'Amérique du Nord, nous avouons en revanche ne pas avoir saisi pourquoi, d'un point de vue linguistique, les futurs maris qui attendaient leurs promises de l'autre côté de l'océan n'auraient pas pu avoir préalablement emporté avec eux les surcomposés standard, attestés en France avant que Christophe Colomb ne pose le pied sur le Nouveau Monde. . . Mais nous n'avons pas poursuivi le débat, et c'est donc sur cette interrogation que nous concluons ce chapitre.

6 – Principales études sur les formes surcomposées

Dans ce chapitre sont présentées les principales analyses et théories linguistiques qui ont été consacrées aux formes verbales surcomposées depuis 1925, date de l'étude, pionnière en la matière, de Lucien Foulet. Pour plus de clarté, les recherches ont été regroupées en trois périodes, qui couvrent chacune environ un tiers de siècle et qui, surtout, présentent une certaine homogénéité dans la manière d'aborder les surcomposés : chaque époque considérée est en effet marquée par des approches, des méthodes, des hypothèses ou des questionnements qui témoignent, le plus souvent, de préoccupations similaires. Chacune des périodes considérées nous semble enfin marquée par des moments-pivots, lesquels correspondent à la parution de certaines études-clefs qui viennent lancer ou relancer le débat et, dans tous les cas, influencer les discussions et les réflexions en cours.⁵⁷

Pour chacune des périodes considérées ont été retenus deux auteurs, dont les recherches donnent lieu à des présentations détaillées. Le nombre d'auteurs retenus pour chaque période n'a pas été déterminé *a priori* : il nous a semblé s'imposer de lui-même. Les travaux de ces différents auteurs se démarquent parfois par leur originalité, en ce qu'ils proposent des idées nouvelles, soulèvent des hypothèses

57 Dans son article « Le *passé surcomposé* sous la loupe », Wilmet (2009) propose un découpage similaire du panorama des études consacrées aux surcomposés : « Vu de Sirius, il serait tentant de cerner trois étapes dans une production abondante, qu'orchestre en quelque sorte la thèse de Cornu (1953) : une étape philologique au début du XX^e siècle [. . .], une étape d'enrichissement documentaire vers le milieu du siècle [. . .], une étape pragmatique-sociologique à la fin du siècle [. . .]. » (p. 381)

inédites ou tentent des pistes jusque-là inexplorées. Parfois, c'est par l'ampleur des données collectées que ces études font date : grâce à l'apport de nouveaux exemples authentiques, elles renouvellent la discussion et offrent la possibilité de confirmer ou d'infirmer les hypothèses qui avaient précédemment été posées. Dans tous les cas, les études retenues ont en commun l'influence notable qu'elles ont eue sur la manière dont les surcomposés ont ensuite été abordés, étudiés ou analysés.

Après la présentation détaillée des hypothèses développées par les deux auteurs retenus, nous rendons compte, pour chaque période, des prises de position de leurs contemporains, de leurs démarches ou de leurs hypothèses. Chaque époque se termine ainsi par une « synthèse des discussions », qui présente, résume ou discute les questions qui ont été soulevées et les hypothèses qui ont été développées durant la période considérée.

L'ensemble du Chapitre 6 poursuit deux buts principaux. D'une part, il offre une présentation « historique », étape par étape, des discussions scientifiques qui ont été menées autour des surcomposés et propose de comprendre comment les connaissances que nous possédons aujourd'hui ont peu à peu été élaborées. D'autre part, il offre un panorama des hypothèses qui ont été développées dans le champ d'études des surcomposés : il nous permet ainsi d'introduire les auteurs, les études ou les concepts qui seront ensuite cités, commentés ou utilisés dans la suite du présent ouvrage.

6.1. Première période : 1925–1950

Entre 1925 et 1950, près d'une dizaine d'auteurs se penchent sur la question des surcomposés. C'est Foulet qui ouvre le débat, en publiant, en 1925, le premier article qui leur soit entièrement consacré. Plusieurs linguistes rédigent ensuite leurs propres hypothèses, souvent sous forme de réponses à Foulet : Clédat (1926b), De Boer (1927), Šesták (1933) et

Tesnière (1935 et 1939) s'interrogent à leur tour quant à l'origine des surcomposés, leur développement, leur extension géographique, la manière dont ils s'emploient ou la façon dont ils se construisent. Un peu en marge de ces discussions, Guillaume, dans son ouvrage *Temps et verbe* (1929), considère quant à lui que les surcomposés se caractérisent par leur aspect « bi-extensif », qu'il définit par rapport à l'aspect « tensif » des temps simples et à l'aspect « extensif » des temps composés. Dans le cinquième volume de leur *Essai de grammaire*, Damourrette & Pichon (1936) s'intéressent pour leur part à la valeur temporelle des surcomposés, qui marqueraient une double antériorité, qualifiée de « bisantériorité ». Un peu plus tard, Delattre (1950) publie une étude qu'il consacre spécifiquement aux surcomposés pronominaux. Dans cette première période, on peut enfin citer Dauzat, qui, s'il ne développe pas de véritable théorie des surcomposés, s'y intéresse avec une grande régularité durant toute la première moitié du XX^e siècle. Même si la plupart de ses publications sur le sujet datent d'après 1930 (donc après l'article de Foulet, raison pour laquelle nous faisons démarrer cette première période en 1925), il faut relever que Dauzat avait déjà abordé la question des surcomposés dans sa thèse consacrée à la morphologie du dialecte de Vinzelles (Saône-et-Loire), soutenue en 1899 et publiée l'année suivante.

Parmi ces études, celles de Foulet (1925) et de Guillaume (1929) revêtent une importance particulière, tant par leur originalité (toutes deux présentent des recherches et des hypothèses inédites) que par l'influence durable qu'elles exerceront (à l'heure actuelle, ces deux études restent des références).

6.1.1. *L'étude de Foulet (1925)*

En 1925, Lucien Foulet, romaniste et médiéviste français, publie, dans la revue *Romania*, le premier article d'importance consacré aux surcomposés – sujet qu'il avait déjà brièvement traité dans sa *Petite syntaxe de l'ancien français* (1919). Pour cette étude, qu'il intitule « Le développement des formes surcomposées », Foulet entreprend des recherches

d'envergure. Il collecte des exemples authentiques, écrits et oraux,⁵⁸ de différentes époques (il cite notamment des formes de plus-que-parfaits surcomposés datant du XIII^e siècle) et de différentes régions (il se montre sensible aux variations d'emploi liées aux substrats) ; il consulte les spécialistes des dialectes ; il se penche sur le discours des grammairiens ; il observe les pratiques des écrivains ; il tente de comprendre l'évolution des usages ; il propose, le premier, un essai de définition (« un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus », p. 203) ; enfin, et surtout, il développe des hypothèses pour tenter de comprendre et d'expliquer non seulement l'origine et le rôle des surcomposés en français, mais également leurs possibles développements.

Selon Foulet, les surcomposés seraient apparus dans la langue française dès le moment où les locuteurs francophones auraient favorisé, pour exprimer la valeur de prétérit, le passé composé au détriment du passé simple. Cette évolution aurait également affecté le passé antérieur, peu à peu « remplacé », notamment à l'oral, par le passé surcomposé. Ce dernier peut ainsi, dit Foulet, être considéré comme un « substitut du passé antérieur à l'usage de la langue parlée » (p. 204).

Foulet compare le fonctionnement du passé surcomposé à celui du passé composé. Selon lui, c'est dans la capacité à exprimer l'éloignement temporel que résiderait la caractéristique principale du surcomposé, le passé composé « répugnant », selon le terme de Foulet, à renvoyer à un passé éloigné du présent. Foulet illustre son propos en prenant pour exemple l'énoncé « il a passé trois mois à la campagne ». Cet énoncé, dit Foulet, se verra interprété, hors contexte, comme « il vient de passer trois mois à la campagne ». Pour empêcher cette lecture, il est nécessaire de préciser une localisation temporelle : « il a passé trois mois à la campagne l'année dernière / il y a cinq ans » (p. 228). Mais lorsque l'on ajoute de telles précisions, la valeur du passé composé

58 Foulet (1925) insiste sur l'authenticité des exemples oraux qu'il a recueillis : « Toutes les phrases reproduites et discutées aux p. 231–6 de cet article ont été entendues par nous personnellement, et elles proviennent de gens qui ignoraient tout à fait l'intérêt que nous portions à ces formes. » (p. 243)

change : de parfait, elle devient prétérit. Le passé composé peut ainsi, dit Foulet, être soit parfait soit prétérit, mais jamais les deux en même temps. Or ce que le passé composé ne peut faire, le passé surcomposé va le réaliser :

[L]e passé surcomposé est [...] une forme qui nous permet de maintenir à la fois l'idée de parfait et celle d'éloignement dans le temps. [...] « J'ai eu fini » au contraire [du passé composé] unit admirablement les deux idées [un « état présent » et une « action terminée »] et les fonde en une impression unique. [...] « J'ai eu fini » est un parfait tout comme « j'ai fini » et en tant que tel il marque les conséquences de l'action, mais *en même temps* c'est un prétérit qui situe l'action [...] dans le passé. (Foulet, 1925, p. 228–230)

Foulet remarque ensuite que dans certaines régions, les surcomposés ont un sens différent : ils permettent aux locuteurs qui les emploient de faire « un mélancolique retour sur un passé disparu » (p. 231) ou d'exprimer un « passé lointain » (p. 232). Foulet cite, pour appuyer son analyse, de nombreux exemples oraux, parmi lesquels :

- (1) Il *a eu coupé*, ce couteau. (Oral < Foulet, 1925, p. 232)
- (2) Je *l'ai eu apprise*, cette poésie. (Oral < Foulet, 1925, p. 232)

Dans le premier cas, dit Foulet, le couteau ne coupe plus. Dans le deuxième cas, le locuteur a oublié la poésie qu'il avait autrefois sue. Dans les deux cas, le surcomposé renvoie à un « passé révolu » (p. 234). Foulet parvient à estimer, avec une précision digne d'être soulignée, que les emplois de ce type apparaissent « dans une large région qui comprend d'une part une grande partie du domaine de la langue d'oc et d'autre part tout le territoire franco-provençal » (p. 247).⁵⁹

Foulet propose de distinguer les deux emplois de la forme *j'ai eu fait* : celui du « français correct », pour lequel il propose de garder le nom de « passé surcomposé » ; et celui du français régional, qu'il nomme « parfait surcomposé » (p. 242). Foulet ne développe pas les

59 En réalité, les formes surcomposées dites « régionales » sont attestées sur l'ensemble du domaine occitan (nous revenons plus en détail sur l'extension géographique de ces formes aux points 13.1.3 et 13.1.4).

raisons qui le poussent à qualifier l'emploi régional de « parfait ». Mais ce qui est sûr, c'est que pour Foulet, le passé surcomposé (autrement dit, la forme standard) doit être considéré comme le type primitif. Le parfait surcomposé (la forme régionale) représenterait un stade plus avancé dans l'évolution des surcomposés :

[Les temps surcomposés] ne jouent pendant longtemps qu'un rôle modeste et il faut attendre quatre siècles et plus avant de voir clairement, sur un coin éloigné du domaine linguistique français, quelle était l'intention profonde de la langue. C'est bien un parfait qu'elle avait entendu créer. Il est trop tôt pour dire si ce parfait sera accueilli par la langue tout entière. Mais il est dès maintenant possible d'apercevoir comment il finira : il est guetté par le sort de son prédécesseur immédiat, il deviendra prétérit. Et il y aura de nouveau un prétérit et plus de parfait, et le cycle recommencera peut-être. (Foulet, 1925, p. 252)

Foulet commence ainsi par présenter le surcomposé comme une forme créée par la langue pour exprimer en même temps la valeur de parfait et celle de prétérit. Puis, il juge que l'aboutissement de cette forme réside dans sa capacité à exprimer le parfait (au travers de l'emploi régional). Enfin, il émet l'hypothèse que l'avenir de cette même forme est de (re)devenir prétérit.

Notons encore que l'hypothèse de Foulet préfigure le concept de « dérive aoristique », théorisé notamment par Kuryłowicz (1960 et 1966). Cet auteur montre en effet que dans de nombreuses langues, dont le français, les formes de parfait construites de manière périphrastique tendent à se « prétériser » avec le temps, ce qui a pour conséquence d'ouvrir la voie à la création de nouveaux parfaits.

6.1.2. *L'hypothèse de Guillaume (1929)*

En 1929, Gustave Guillaume publie son ouvrage *Temps et verbe*, dans lequel il développe sa théorie des temps verbaux – et notamment du rapport entre formes simples, composées et surcomposées –, une théorie que l'on retrouvera, pratiquement inchangée, dans le quatrième volume de ses *Leçons de linguistique* (enseignées entre 1945 et 1946,

et publiées en 1987 par Valin, Hirtle & Joly) ainsi que dans le traité *Langage et science du langage* (1964).⁶⁰

Pour illustrer sa théorie du temps *in posse*⁶¹ dans le verbe *et*, de là, montrer l'organisation du système verbal français, Guillaume (1929) prend l'exemple du verbe *MARCHER*, qui possède (ou représente) une certaine durée. Cette temporalité interne au verbe peut être figurée par une ligne allant d'une borne gauche A à une borne droite B. Tout le long de cette ligne diminue peu à peu ce que Guillaume appelle la « tension » du verbe, que l'on peut décrire comme le « potentiel temporel » qui reste à mesure que l'on se déplace sur la ligne AB. Selon la théorie de Guillaume, il existe trois positions fondamentales. La « position initiale », que Guillaume appelle t_0 , se trouve à la hauteur de la borne A. À cet endroit, le verbe a encore tout son potentiel temporel, puisque « rien de cette tension n'[a] encore été dépensé » (p. 16). Pour Guillaume, c'est la forme infinitive (*marcher*) qui correspond à cette représentation entièrement tensive du verbe. Un nombre indéterminé de « positions médianes » (t_1, t_2, t_3 , etc.) viennent ensuite. Dans chacune d'entre elles, « le verbe a devant lui la partie non encore dépensée de sa tension et derrière lui la détension correspondante à la tension déjà dépensée » (p. 16). Selon Guillaume, c'est la forme du participe présent (*marchant*) qui correspond à cette représentation du verbe à la fois tensive et détensive. Enfin, la « position finale », que Guillaume appelle t_n , se trouve à la hauteur de la borne B. À cet endroit, « le verbe n'a plus devant lui aucune possibilité de tension et la détension est seule à entrer dans la composition de l'image verbale » (p. 17). C'est le participe passé du verbe (*marché*) qui correspond à cette représentation uniquement détensive. Pour Guillaume, la position finale est toutefois fondamentalement paradoxale :

60 L'ouvrage *Langage et science du langage* a été publié en 1964. Mais les différents chapitres qu'il contient ont tous (sauf l'article liminaire) été précédemment publiés dans différentes revues (entre 1933 et 1958).

61 Guillaume (1929) définit ainsi le temps *in posse* : « Il existe dans la langue des mots qu'il suffit de prononcer, même isolément, pour que l'idée de temps s'éveille dans l'esprit. Cette idée de temps que le mot emporte avec soi, qui fait partie intégrante de sa signification, c'est le temps *in posse*, qui peut se définir : le temps intérieur à l'image de mot. » (p. 15)

Voici en quoi consiste ce problème : la position finale t_n fait partie intégrante du verbe puisqu'elle l'achève. Elle doit donc, étant incluse dans le verbe, avoir forme de verbe. Or le verbe suppose tension [. . .] et la position t_n , par cela même qu'elle achève le verbe, ne comporte plus de tension [. . .]. Ainsi cette limite t_n est verbe par position, mais n'est plus verbe par sa composition. (Guillaume, 1929, p. 18)

Selon Guillaume, et là réside le cœur de sa démonstration, la langue résout ce paradoxe « en reprenant en tension par le moyen d'un verbe *ad hoc*, dit auxiliaire, la détension exprimée par le participe » (p. 18). Autrement dit, la langue crée, grâce à l'utilisation d'un verbe auxiliaire, un nouveau verbe, en l'occurrence un verbe composé (AVOIR MARCHÉ). Pour Guillaume (1987), c'est dans cette capacité de renouvellement de la « forme éteinte du verbe » (p. 118) que réside la fonction essentielle des auxiliaires en français.

Comme le verbe MARCHER, le verbe AVOIR MARCHÉ, créé grâce à l'ajout d'un auxiliaire, suppose une certaine « carrière » s'écoulant entre une borne A et une borne B. Comme MARCHER, AVOIR MARCHÉ comporte ainsi une position initiale, un nombre indéterminé de positions médianes et une position finale. Guillaume (1929) indique que « tout se passe dans cette nouvelle série exactement de la même manière que dans la série précédente » (p. 19). À la position initiale correspond la forme infinitive *avoir marché*. Aux positions médianes correspond la forme participiale *ayant marché*. Et à la position finale correspond la forme *eu marché*. Mais à nouveau, cette dernière forme est paradoxale en ce qu'elle appartient de plein droit au verbe (en l'occurrence au verbe composé) mais que, contrairement à ce qui définit en propre le verbe, elle n'a plus de tension. Comme *marché*, *eu marché* est en effet entièrement détensif. Et comme pour *marché*, la solution vient de l'auxiliaire :

La contradiction se résout, comme à la fin de la première série analytique, en reprenant en tension, par le moyen de l'auxiliaire, la détension exprimée cette fois par les deux participes, celui du verbe et celui de l'auxiliaire qui a servi une première fois déjà à rétablir la tension. D'où [la] création d'un nouveau et troisième verbe : *avoir eu marché*. (Guillaume, 1929, p. 19)

Ce nouveau verbe AVOIR EU MARCHÉ comporte, comme MARCHER et AVOIR MARCHÉ, une position initiale entièrement tensive

(*avoir eu marché*) et un certain nombre de positions médianes à la fois tensives et détensives (*ayant eu marché*). Toutefois, le parallèle s'arrête là, car ce nouveau verbe, dit Guillaume, n'a pas de position finale :

On a en effet tiré déjà de l'auxiliaire tout ce qu'on en pouvait obtenir : il a servi une première fois à rétablir la tension du verbe, puis quand le nouveau verbe ainsi créé s'est à son tour détensé, le même auxiliaire en a de nouveau rétabli la tension, en sorte que dans le troisième verbe obtenu par ce moyen, il figure sous les deux formes tensives (*avoir*) et détensive (*eu*) : *avoir eu marché*. Visiblement ses capacités sont épuisées. (Guillaume, 1929, p. 19–20)

Pour Guillaume, il existe ainsi « trois aspects du verbe, dont l'ensemble recompose [sic] le verbe français » (p. 20) : un aspect simple, représenté par MARCHER, qu'il nomme « aspect tensif », parce qu'il représente le verbe en tension ; un aspect composé, représenté par AVOIR MARCHÉ, qu'il nomme « extensif », parce qu'il permet de « renouveler la tension du verbe au moment où elle expire et [de] la prolonger au-delà d'elle-même, en extension » (p. 20) ; enfin, un aspect surcomposé, représenté par AVOIR EU MARCHÉ, qu'il nomme « bi-extensif », parce qu'il « reprend en tension, au moment où elle expire, l'extension précédemment obtenue par le même moyen » (p. 20).

Guillaume s'interroge ensuite sur les fonctions de ces trois aspects. Il se penche plus particulièrement sur la distinction entre l'aspect extensif et l'aspect bi-extensif. Pour préciser cette différence, Guillaume se sert des énoncés « dès qu'il a déjeuné, il s'en va » et « dès qu'il a eu déjeuné, il s'en est allé » (p. 23). Selon lui, dans ces deux exemples, la forme composée « a déjeuné » et la forme surcomposée « a eu déjeuné » permettent de marquer l'antériorité, respectivement par rapport à la forme simple « s'en va » et par rapport à la forme composée « s'en est allé ». Mais cette antériorité ne provient pas d'une différence temporelle entre les formes. Elle est due à une différence aspectuelle. C'est ce que Guillaume appelle la « chronologie par changement d'aspect » ou « chronologie en profondeur dans le temps *in posse* » (p. 23) :

[Dans *dès qu'il a déjeuné, il s'en va*] l'antériorité de *déjeuner* par rapport à *s'en aller* [est exprimée] à l'aide d'un changement d'aspect, ce qui permet de ne pas changer d'époque et d'exprimer le passé sans quitter du regard le présent. Soit maintenant la phrase avec parfait surcomposé : *Dès qu'il a eu déjeuné, il s'en est*

allé. Les mêmes conditions s’y retrouvent. D’une part une action passée « s’en est allé » qui, quoique passée, s’exprime, grâce à l’aspect, au présent, et d’autre part une autre action passée « avoir déjeuné » qui est antérieure à la première. Il s’agit d’exprimer cette antériorité sans avoir à changer d’époque, c’est-à-dire sans quitter le présent. (Guillaume, 1929, p. 23–24)

Ainsi, les différences aspectuelles entre les formes « tensives » (*je marche, je marchais*, etc.), « extensives » (*j’ai marché, j’avais marché*, etc.) et « bi-extensives » (*j’ai eu marché, j’avais eu marché*, etc.) permettent de marquer divers rapports de chronologie tout en restant au sein de la même époque.

6.1.3. Synthèse des discussions de la première période

La première période considérée (1925–1950), dont le début est marqué par l’importante étude de Foulet (1925), est caractérisée à la fois par un intérêt inédit pour les surcomposés et par une démarche visant à collecter des exemples authentiques : Foulet (1925), mais également Šesták (1933), Tesnière (1935) et Damourette & Pichon (1936) rendent compte, dans leurs études respectives, des exemples qu’ils ont eux-mêmes collectés, écrits comme oraux. Cette première période se termine par la première enquête de terrain, réalisée par Delattre (1950), qui présente une recherche menée auprès d’une quinzaine de locuteurs francophones pour tenter de cerner leurs pratiques langagières en matière de surcomposés (en l’occurrence pronominaux).

Une interrogation qui revient souvent dans les publications de cette période concerne les raisons qui peuvent expliquer l’apparition des surcomposés dans la langue française. Certains, comme Foulet (1925), considèrent que c’est le recul subi par le passé simple et, partant, par le passé antérieur qui explique la formation du passé surcomposé et, de là, la création de tout le paradigme surcomposé. D’autres – notamment Clédat (1926b), qui sera en cela suivi par Šesták (1933) – font plutôt l’hypothèse que l’apparition des surcomposés est indépendante du déclin du passé simple et du passé antérieur, car, selon ces auteurs, le mécanisme même de la surcomposition verbale fait partie, comme le mécanisme de la « simple » composition, des possibilités fondamentales

de la langue. Ainsi, dès qu'il a été possible d'utiliser la forme *j'ai fait* à côté de *je fis*, il a également été possible d'utiliser la forme *j'ai eu fait* à côté de *j'eus fait*.

Les auteurs de cette période proposent également de définir les surcomposés et – ce qui va généralement de pair – de décrire la manière dont ils se construisent. Pour Foulet (1925), dont la définition sera souvent reprise, ces formes doivent être décrites comme des formes composées (*ai fait*) auxquelles s'ajoute un auxiliaire additionnel (*eu*), selon le modèle : *ai (+eu) fait*. Guillaume (1929) propose une autre analyse. Selon lui, c'est le participe passé composé (*eu fait*) qui est premier et qui permet, par l'ajout d'un nouveau verbe auxiliaire (*avoir*), la création du paradigme surcomposé. La structure des surcomposés correspondrait donc plutôt au schéma : *ai + eu fait*. Pour Tesnière (1935 et 1939) enfin, les surcomposés se construiraient selon un troisième modèle : *ai eu + fait*. Selon lui, les surcomposés doivent être décrits comme des formes composées (*ai fait*) dont l'auxiliaire (*ai*) est lui-même composé (*ai eu*).

Parmi les auteurs de cette période, certains font une distinction nette entre les emplois standard et les emplois régionaux. Selon Foulet (1925), les deux types sont si distincts qu'ils doivent être nommés différemment : « passé surcomposé » pour le type standard, « parfait surcomposé » pour le type régional (p. 242). Clédats (1926b) insiste lui aussi sur la nécessité de distinguer les deux types. Pour Dauzat (1930) également, les formes régionales méritent un traitement particulier : « [L]'idée de recul dans le passé (*je l'ai eu fait*) est, aujourd'hui comme aux XIV^e-XV^e siècles, totalement étrangère au pur français, même à la langue populaire de Paris, du Nord et de l'Ouest, mais est particulière au français des Méridionaux et des Franco-provençaux. » (p. 305) Tesnière (1935) va dans le même sens. Après la parution de l'article de Šesták (1933), il réagit en insistant sur la nécessité de distinguer les deux types :

J'ai été frappé, à la lecture de son article [de Šesták], d'y voir cités un peu pêle-mêle des exemples que j'emploierais moi-même sans sourciller, à côté d'autres qui choquent mon sens linguistique du français. Ainsi, lorsque M. Šesták cite [...] des exemples comme « j'ai eu vendu des cartes à 5 sous la douzaine », il néglige de dire que Foulet les situe uniquement dans des régions assez excentriques, et plus particulièrement dans la vallée du Rhône et dans le sud-est

de la France. Or cette remarque de Foulet, qui est essentielle, est parfaitement exacte. (Tesnière, 1935, p. 58)

Tesnière conclut d'ailleurs son article en proposant, comme Foulet (1925), d'utiliser deux termes différents : il appelle « parisien » le surcomposé standard et nomme « méridional » le surcomposé régional, qui exprime, dit-il, « une certaine durée dans un passé reculé » (p. 59).

Certains auteurs, toutefois, ne se soucient pas de cette distinction. De Boer (1927), par exemple, ne fait aucune différence entre les formes standard et les formes régionales. Dans ses commentaires, il cite ainsi « à la suite » et sans les distinguer des exemples standard et des exemples régionaux. Pour lui, toutes ces formes remplissent la même fonction : elles servent à « renforcer » le sens des formes composées, qui se serait « affaibli ». Šesták (1933) non plus ne distingue pas les deux types. Précisons toutefois que les auteurs qui, comme De Boer ou Šesták, proposent un traitement commun pour les formes standard et les formes régionales le font de manière plutôt incidente. Ces auteurs ne cherchent pas réellement à prouver que les deux passés surcomposés sont une seule et même forme verbale ou qu'ils possèdent un noyau sémantique commun : ils appliquent, simplement, la même analyse à tous les exemples présents dans leurs corpus.

Parmi les auteurs qui estiment qu'il existe deux passés surcomposés distincts, certains abordent la question d'une éventuelle filiation, sur le plan diachronique, entre les deux types. Toutes les hypothèses se trouvent représentées dans les études de cette période. Pour certains, comme Foulet (1925), c'est le type standard, apparu suite au déclin du passé antérieur, qui est premier. C'est de lui que proviendrait le type régional, plus tardif. Pour Damourette & Pichon (1936) au contraire, l'emploi régional est comparable aux formes anciennes. Le type régional, considéré comme un archaïsme, précéderait donc le type standard. Pour Clédat (1926b) enfin, rien ne permet d'établir de telles filiations, car selon lui, les deux types ont pu apparaître parallèlement, et évoluer indépendamment l'un de l'autre. Ainsi, à Foulet (1925) qui écrit qu'« il a fallu dire bien des fois “j'ai eu mangé en un clin d'œil” [emploi standard en propositions indépendantes] avant de songer à dire “j'en ai eu mangé autrefois” [emploi régional] » (p. 247), Clédat répond : « Il me

paraît au contraire que le passage d'un de ces sens à l'autre est invraisemblable, et qu'il ne peut y avoir aucune parenté directe entre les deus [sic] valeurs, ce sont deus dérivations parallèles de la valeur propre du passé antérieur. » (p. 45)⁶²

La plupart des auteurs de cette époque tentent de préciser le rôle des surcomposés en français. Concernant le type aujourd'hui qualifié de « standard », on constate deux approches principales. Certains, comme Damourette & Pichon (1936), optent pour une description purement temporelle. Selon eux, ces formes marquent une double antériorité ou, pour reprendre leur terminologie, une « bisantériorité ». D'autres, comme De Boer (1927) ou Guillaume (1929), insistent en revanche, comme nous l'avons déjà indiqué, sur la nécessité de décrire ces formes d'après leurs particularités aspectuelles. Pour De Boer, les surcomposés permettent de renforcer les valeurs aspectuelles du passé composé – de « réalisation » et de « subjectivité » – qui se sont affaiblies. Pour Guillaume, les surcomposés sont caractérisés par leur aspect « bi-extensif », lequel permet de produire, par rapport à l'aspect « extensif » des temps composés, des effets d'antériorité. Comme nous l'avons vu, Guillaume (1929) insiste sur le fait que dans des phrases telles que « dès qu'il a déjeuné, il s'en va » et « dès qu'il a eu déjeuné, il s'en est allé », toutes les formes verbales sont, sur le plan temporel, des formes de présent. L'antériorité qui se dégage dans ces deux exemples n'est donc pas due aux caractéristiques temporelles des formes verbales, mais à leurs caractéristiques aspectuelles : « [A]u lieu de marquer la chronologie en rangeant les images verbales l'une à côté de l'autre sur la ligne du temps *in esse*,⁶³ on indique cette chronologie en les disposant en profondeur

62 Même s'il refuse l'idée d'une filiation, Clédat (1926b) semble néanmoins considérer, comme le feront après lui Damourette & Pichon (1936), que les emplois régionaux correspondent aux emplois anciens : « Il est une autre utilisation des tens [sic] surcomposés, dont on trouve trace dans un certain nombre d'anciens textes et qui a persisté dans le langage populaire de certaines régions. » (p. 43)

63 Le temps *in esse* correspond aux trois époques que sont le passé, le présent et le futur. Pour Guillaume, *je fais, j'ai fait* et *j'ai eu fait* se trouvent « à la même place » sur la ligne du temps *in esse*, puisqu'elles se situent toutes les trois dans l'époque du présent.

l'une sous l'autre sur une ligne qui recoupe le temps *in esse* en un point unique, le présent [. . .]. » (p. 24)

Toujours en ce qui concerne le type standard, certains chercheurs opèrent une distinction nette entre les emplois en subordonnées temporelles (ex. : *quand j'ai eu mangé, je suis parti*) et les emplois dans des propositions indépendantes contenant un élément marquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps (ex. : *j'ai eu vite mangé*). Clédat (1926b) propose même d'utiliser de deux étiquettes différentes : « passé antérieur » pour le premier emploi et « passé de l'action accomplie » pour le second – une distinction notionnelle qui sera parfois reprise, notamment par Šesták (1933). D'autres, comme Damourette & Pichon (1936), tout en reconnaissant l'existence de ces deux emplois, insistent plutôt sur leurs caractéristiques communes.

En ce qui concerne le type régional, il est généralement décrit comme une forme verbale permettant de renvoyer à une époque révolue et éloignée dans le passé ; Foulet (1925) parle d'un « passé lointain » ; De Boer (1927), d'un « passé définitivement passé » ; Dauzat (1930), d'un « recul dans le passé » ; Tesnière (1935), d'une « certaine durée dans un passé très reculé ». Enfin, Damourette & Pichon (1936) parlent d'une « nuance spéciale de passé » (une notion aux contours un peu flous que l'on retrouvera néanmoins chez Cornu 1953).

Une autre question qui occupe les auteurs de cette époque est de savoir s'il faut ranger les surcomposés, qu'ils appartiennent au type standard ou au type régional, dans la catégorie des prétérits ou dans celle des parfaits – ou bien s'il faut considérer que ces formes appartiennent à la fois à l'une et à l'autre catégorie. Pour Foulet (1925), le surcomposé standard se caractériserait, comme nous l'avons vu, par sa capacité à exprimer en même temps une valeur de prétérit et une valeur de parfait. Le surcomposé régional aurait en revanche évolué pour n'être plus qu'un parfait. Pour Šesták (1933), une même forme ne peut pas remplir simultanément deux fonctions. Il classe donc l'emploi standard dans la famille des prétérits, et range l'emploi régional, comme Foulet, dans la catégorie des parfaits. De Boer (1927) a une troisième interprétation. Selon lui, le passé surcomposé, quel que soit son emploi, doit être décrit comme un parfait, car il permet d'accentuer

l'idée de « réalisation » du passé composé. Enfin, pour Clédat (1926b), la forme régionale, que l'on peut paraphraser par une forme composée accompagnée de « jadis » (*j'ai eu fait = j'ai fait jadis*), ne peut pas être considérée comme un parfait : il s'agit d'un pur prétérit, comparable à l'aoriste du grec ancien.

Cette première période se termine par l'article de Delattre (1950), qui porte sur les surcomposés pronominaux (*je me suis eu battu*), dont il tente de comprendre la formation ainsi que l'usage qu'en font (ou non) les locuteurs francophones. La recherche de Delattre s'effectue un peu en marge de la discussion engagée par des chercheurs qui, Guillaume (1929) mis à part, se répondaient jusque-là les uns aux autres. Ainsi, si Delattre consulte des auteurs que personne n'avait cités avant lui – Brunot (1922), Nyrop (1930), Gougenheim (1938) ou Hooke & Miller (1945) – il semble en revanche passer à côté des travaux publiés par Clédat (1926b), De Boer (1927), Guillaume (1929), Šesták (1933) et Tesnière (1935 et 1939).

6.2. Deuxième période : 1953–1976

Près de 30 ans après Foulet, Cornu relance le débat autour des surcomposés en publiant, en 1953, la première monographie sur le sujet. Cette étude d'envergure ravive l'intérêt des linguistes pour les surcomposés. Durant la même époque, Benveniste (1959) développe quant à lui une théorie du système verbal français, dans lequel il intègre pleinement le passé surcomposé : ce dernier trouve en effet une place spécifique dans le plan d'énonciation du *discours*, où il joue, vis-à-vis du passé composé à valeur aoristique, le même rôle que celui du passé antérieur vis-à-vis du passé simple dans le plan du *récit*.

Les études de Cornu (1953) et de Benveniste (1959) nous semblent se distinguer tout particulièrement. La première se démarque par son influence (elle provoque un intérêt jusque-là inédit pour les surcomposés) et par son envergure (en plus de dresser un état complet de la

question, elle contient un grand nombre d'occurrences authentiques). La seconde se distingue par l'originalité de ses vues et par l'influence durable qu'elle exercera sur la manière dont le système verbal du français et le rôle du passé surcomposé seront désormais perçus.

Dans la synthèse que nous proposerons après la présentation de ces deux études, nous ferons dialoguer d'autres auteurs qui se sont penchés sur les surcomposés durant cette seconde période, en particulier : Nilsson-Ehle (1953–1954), Dauzat (1954a), Stéfanini (1954), Sneyders de Vogel (1955), Bonnard (1960), Burger (1962) et Braun & Steiner (1976).

6.2.1. *L'étude de Cornu (1953)*

En 1953, Maurice Cornu publie sa thèse de doctorat intitulée *Les formes surcomposées en français*. Le corpus avec lequel Cornu travaille est d'une richesse remarquable. Il cite plus de 500 exemples authentiques, datant de toutes les époques et provenant de tous les types de textes. Cornu étudie la manière dont ces formes ont été traitées par les grammairiens, de Palsgrave (1530) à Grevisse (1936), en passant par Meigret (1550), Beauzée (1767) ou Noël & Chapsal (1823). Il s'intéresse aux jugements portés sur les surcomposés par les locuteurs. Il commente et critique les quelques théories linguistiques qui ont été proposées jusque-là, notamment celles de Foulet (1925), de Clédat (1926b), de De Boer (1927) et de Guillaume (1929).⁶⁴ Il prend en compte la dimension diachronique, en étudiant l'apparition et l'évolution des formes surcomposées (et hypercomposées). Il tente de préciser le rôle que chacune d'entre elles joue en français. Il s'attache également à comprendre la rareté (voire l'absence) de certains temps. Il s'intéresse aux questions de variations, notamment diatopiques, et propose même

64 Cornu ne semble pas avoir eu connaissance de l'étude de Šesták (1933), absente de sa bibliographie. Cette dernière contient en revanche l'article de Delattre (1950) ainsi que les études de Tesnière (1935 et 1939) ; mais, sauf erreur, Cornu ne fait pas allusion à ces travaux dans sa thèse.

quelques considérations d'ordre sociolinguistique. Enfin, il observe les surcomposés existant dans les dialectes gallo-romans, gallo-italiens et rhéto-romans.

Très bien documenté, l'ouvrage de Cornu a grandement renouvelé l'intérêt des linguistes pour les surcomposés. En témoigne notamment le nombre impressionnant de comptes rendus dont cette étude a fait l'objet (Wagner 1954, Sandmann 1954–1955, Bourciez 1955, Klein 1956, Riffaterre 1956, Henry 1957, Gougenheim 1958, Lüdtke 1959, Bonnard 1960). Également inspirés par le travail de Cornu, Nilsson-Ehle (1953–1954), Dauzat (1954a et 1954b), Stéfanini (1954) et Sneyders de Vogel (1955) publieront à leur tour de nouvelles études pour exposer leurs vues sur la question.

La thèse de Cornu a le triple mérite d'agrandir de manière considérable le corpus de travail, de présenter un état des lieux complet de la manière dont les surcomposés ont été analysés et de relancer la discussion au sein de la communauté des linguistes. Son travail, toutefois, développe assez peu d'hypothèses nouvelles. Les analyses proposées par Cornu se révèlent en effet très dépendantes de la théorie guillaumienne, qu'il présente au début de son étude et qu'il ne remet ensuite plus en question, le postulat étant que la fonction des surcomposés est d'exprimer l'aspect « bi-extensif » :

Dans *j'ai écrit* l'idée exprimée par *j'écris* est perçue dépassée ; *j'ai écrit* nous transporte donc dans la séquelle de l'action *écrire* [. . .]. Dans *j'ai eu écrit*, c'est l'idée exprimée par *j'ai écrit* qui est perçue dépassée ; *j'ai eu écrit* nous transporte dans la subséquence de la séquelle de l'action *écrire* [. . .]. Nous voyons donc que le passage du passé composé au passé surcomposé *dès que j'ai eu écrit ma lettre, je l'ai cachetée* sert, comme celui du présent au passé composé *dès que j'ai écrit ma lettre, je la cache*, à marquer le rapport chronologique d'antériorité unissant la première à la seconde action. C'est ce que M. Guillaume appelle la chronologie par changement d'aspect ou chronologie en profondeur, grâce à laquelle la pensée peut opérer sans avoir à changer d'époque [. . .]. (Cornu, 1953, p. 31–32)

Cornu ne parvient toutefois pas réellement à convaincre le lecteur de la pertinence et de la fonctionnalité de la notion d'aspect « bi-extensif », car si la théorie de Guillaume est cohérente sur le plan théorique, elle

montre rapidement ses limites dans l'analyse concrète des exemples authentiques que Cornu a – contrairement à Guillaume – patiemment recueillis. La dépendance de Cornu vis-à-vis de la théorie guillaumienne lui sera d'ailleurs souvent reprochée, notamment par Martin (1971) ou par Jolivet (1981), qui écrit que cette approche « teintée de “guillaumisme” [. . .] n'éclaire pas toujours les problèmes » (p. 144). Le moins que l'on puisse dire en effet, c'est que si l'utilisation de la théorie de Guillaume n'aide pas toujours le lecteur à y voir plus clair, elle ne facilite pas non plus la tâche à Cornu lui-même. La rigidité du modèle guillaumien l'empêche notamment de préciser les différences sémantiques entre formes standard et formes régionales, comme le soulignent Bourciez (1955) ou Dauzat (1954a) :

Sa classification [. . .] a l'inconvénient de juxtaposer, sinon de confondre, des temps à valeurs très différentes comme le surcomposé provençal et franco-provençal (à valeur *spéciale*, suivant la terminologie de l'auteur) et le surcomposé français exprimant l'antériorité. [Or] l'opposition fondamentale de ces deux types domine tout le sujet. (Dauzat, 1954a, p. 260)

De plus, Cornu ne distingue pas les formes anciennes des formes régionales modernes, qu'il considère comme autant de formes « à valeur spéciale » (p. 57). Cette notion, qui revient sans cesse sous sa plume, est employée systématiquement pour décrire le sens véhiculé par l'ensemble des surcomposés qui ne correspondent pas aux emplois standard du français moderne. Pourtant, même s'il utilise cette formule à de multiples reprises, il ne prend pas réellement le temps de la définir.⁶⁵ Il l'introduit presque incidemment, au début de son étude, pour commenter la forme « el a eu mon père épousé » tirée du *Mistère du Viel Testament* :

65 Les auteurs ont souvent soulevé le caractère flou des notions utilisées par Cornu. Bonnard (1960) note ainsi : « M. C. n'a défini les sens principaux de ces formes [surcomposées] que par petites touches, au hasard des discussions relatives aux exemples. » (p. 63) Schaden (2009) relève également que Cornu ne spécifie pas « quel serait ce sens spécial, et en quoi il se distingue exactement du sens fondamental » (p. 190).

[A]u XV^e siècle déjà l'on trouve un emploi absolu du passé surcomposé où cette forme verbale exprime une nuance qui se précisera à la lumière de nombreux passages de l'époque moderne et qui constitue probablement un usage secondaire, dérivé. [Dans l'exemple du *Mistère du Viel Testament*], Adonyas, qui ambitionne d'être le roi des Juifs, aspire à la main d'Abisac afin de parvenir à cet honneur. Pourquoi dit-il *el a eu épousé* et non pas simplement *el a épousé* ? Parce que le passé composé laisserait entendre qu'Abisac est présentement l'épouse de David, alors qu'à la vérité elle a perdu son mari depuis un certain temps [. . .]. Et c'est à cette nuance de « autrefois » que répond ici le passé surcomposé. (Cornu, 1953, p. 17–18)

Cornu présente ainsi rapidement cette « valeur spéciale » comme une « nuance de “autrefois” » (p. 18) ou comme une « nuance spéciale de passé » (p. 39). Il emploiera ensuite systématiquement ces notions (mais sans toutefois les définir plus avant) pour renvoyer à tous les emplois « non standard » des surcomposés, aussi bien anciens que régionaux.⁶⁶

Cornu, enfin, ne parvient pas à estomper deux contradictions qui émergent au fil des pages. Tout d'abord, il n'explique pas pourquoi les seules formes réellement expliquées et justifiées par la théorie guillaumienne (à savoir les formes standard en subordonnées temporelles), formes qu'il considère comme premières dans l'évolution de la langue, sont attestées, selon lui, bien plus tardivement que les formes « à valeur spéciale ». Ensuite, Cornu, qui reprend à Foulet l'idée que le passé surcomposé serait apparu suite au déclin du passé simple et du passé antérieur, n'explique pas pourquoi toutes ces formes coexistent encore, à l'oral comme à l'écrit, dans certains dialectes, ni pourquoi les

66 On notera que la formule « nuance spéciale de passé » se trouve déjà chez Damourette & Pichon (1936, vol. V, p. 300) qui l'emploient, comme Cornu, pour qualifier à la fois les emplois anciens et les emplois régionaux. Mais même si Cornu semble avoir lu les commentaires des deux grammairiens – auxquels il se réfère parfois –, il n'indique pas, sauf erreur, qu'il leur doit cette expression. De toute façon, Damourette & Pichon ne précisent guère plus que Cornu le sens qu'ils donnent à cette formule. Notons enfin que, plus récemment, la notion de « valeur spéciale » a été reprise par Melchior (2012), qui cherche toutefois à la préciser en la rapprochant des concepts d'« expérientialité » (sur lequel nous reviendrons plus loin) et d'« itérativité » (voir son article : « Tra esperienzialità e iteratività: il “passé surcomposé à valeur spéciale” in francese (e in altri idiomi romanzi) »).

surcomposés existent en français écrit, où ni le passé simple ni le passé antérieur n'ont disparu.

6.2.2. *L'hypothèse de Benveniste (1959)*

En 1959, Émile Benveniste publie, dans le 54^e volume du *Bulletin de la Société de Linguistique*, un article intitulé « Les relations de temps dans le verbe français ». Dans cet article, qui deviendra plus tard l'un des chapitres du premier volume de ses *Problèmes de linguistique générale* (1966), Benveniste se propose de « chercher dans une vue synchronique du système verbal en français moderne, les relations qui organisent les diverses formes temporelles » (1966, p. 238). Benveniste part du constat que le système verbal du français est partiellement redondant, puisque la langue dispose de deux formes de passé : *il fit* et *il a fait*.⁶⁷ Traditionnellement, dit-il, ces deux formes sont considérées comme deux variantes, la première appartenant à la langue écrite, la seconde à la langue orale. Pour Benveniste cependant, ce n'est pas la distinction entre écrit et oral qui explique l'emploi de l'une ou l'autre forme. Ce qui distingue *il fit* de *il a fait*, c'est leur appartenance à deux systèmes d'énonciation distincts, respectivement qualifiés de système de l'« histoire » (ou du « récit ») et de système du « discours » :

Les temps d'un verbe français [. . .] se distribuent en deux *systèmes* distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours*. (Benveniste, 1966, p. 238)

Le plan d'énonciation de l'histoire est aujourd'hui, dit Benveniste, réservé à la langue écrite. Dans ce premier plan, les événements sont racontés sans intervention d'une quelconque instance narratrice,

67 Par souci de cohérence avec la théorie benvenistienne, nous citons ici les formes types non à la première mais à la troisième personne.

comme si les événements « se racont[aient] d'eux-mêmes » (p. 241). Se trouvent donc exclues de ce premier système toutes les expressions déictiques, dont les formes personnelles de première et de deuxième personne. Quant aux temps verbaux utilisés, il s'agit du passé simple, du passé antérieur, de l'imparfait, du plus-que-parfait, ainsi que des « formes en *-rait* ». Pour Benveniste, le passé simple français n'est donc aucunement menacé par l'emploi du passé composé : « [C]e temps verbal demeure aussi nécessaire qu'il l'était, dans les conditions strictes de sa fonction linguistique. » (p. 243)

Le plan d'énonciation du discours appartient quant à lui aussi bien à la langue écrite qu'à la langue parlée. Relève du discours « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur » (p. 242). Le discours emploie aussi bien les formes de troisième personne (qui sont, du point de vue de Benveniste, des formes de « non-personne ») que les formes de première et de deuxième personne (formes « personnelles » au sens fort du terme). La palette des temps verbaux du discours est plus large que celle de l'histoire. En effet, même si le discours s'organise surtout autour du présent, du futur et du passé composé, tous les temps sont en réalité possibles. Tous, sauf le passé simple et le passé antérieur, qui n'appartiennent qu'à l'histoire.

La question du passé composé amène Benveniste à se pencher sur les relations qui existent, dans le système verbal, entre les temps simples et les temps composés. Pour Benveniste, les temps composés remplissent, vis-à-vis des temps simples, deux fonctions distinctes. D'une part, chaque temps composé joue, vis-à-vis de la forme simple correspondante, un rôle de « parfait » : « Nous appelons “parfait” la classe entière des formes composées [. . .] dont la fonction [. . .] consiste à présenter la notion comme “accomplie” par rapport au moment considéré, et la situation “actuelle” résultant de cet accomplissement temporelisé. » (p. 246) D'autre part, chaque temps composé sert à marquer l'antériorité par rapport à la forme simple. Comme les autres temps composés, le passé composé fonctionne donc (en l'occurrence vis-à-vis du présent) à la fois comme une forme de parfait et comme une forme d'antériorité.

Le passé composé ne se limite toutefois pas à ces deux fonctions, puisque ce temps est également utilisé, dans le plan d'énonciation du discours, comme un équivalent fonctionnel du passé simple : « [D]e la forme de parfait *j'ai lu ce livre*, où *j'ai lu* est un accompli de présent, on glisse à la forme temporelle de passé *j'ai lu ce livre l'année dernière* [. . .]. » (p. 249) Or quand *j'ai fait*, à l'origine forme de parfait, devient une forme d'aoriste, il ne se différencie plus, sur le plan fonctionnel, des temps simples. C'est précisément dans la capacité du passé composé à fonctionner comme un temps simple que résiderait l'origine du passé surcomposé :

[P]uisque *j'ai fait* glisse au rang de temps simple, il aura besoin d'un nouveau temps composé qui exprime à son tour l'accompli : ce sera le surcomposé *j'ai eu fait*. Fonctionnellement, *j'ai eu fait* est le nouveau parfait d'un *j'ai fait* devenu aoriste. [. . .] En outre le parallélisme est rétabli entre les deux plans d'énonciation : au couple *il mangea* (aoriste) : *il eut mangé* (parfait) du récit historique, le discours répond maintenant par *il a mangé* (nouvel aoriste) : *il a eu mangé* (nouveau parfait). (Benveniste, 1966, p. 249)

Il est inutile de souligner le formidable retentissement et l'influence durable qu'aura sur les générations suivantes – de linguistes, de grammairiens, d'auteurs de manuels scolaires et d'enseignants – la théorie des plans d'énonciation de Benveniste. Dans ce système, le passé surcomposé, à la fois parfait et antérieur du passé composé, aoriste du discours, trouve pleinement sa place, en face du passé antérieur, parfait et antérieur du passé simple, aoriste du récit.

6.2.3. Synthèse des discussions de la deuxième période

Comme durant la première période, les chercheurs de la deuxième période s'interrogent sur les raisons de l'apparition des surcomposés dans la langue. Comme Foulet (1925), Cornu (1953) soutient que la cause est à chercher dans le recul du passé simple et du passé antérieur. Pour Benveniste (1959), c'est surtout l'emploi aoristique du passé composé qui aurait conduit à l'apparition du passé surcomposé, en coexistence avec le couple formé par le passé simple et le passé antérieur. Pour

Nilsson-Ehle (1953–1954), c’est plutôt la construction « *avoir eu* + participe passé attribut de l’objet » (*avoir eu qqch de cassé*), qui aurait mené à la création des surcomposés, lorsque le participe passé, d’abord attribut, serait devenu un élément à part entière de la forme verbale (*avoir eu cassé qqch*). Comme Clédât (1926b) – auquel il ne se réfère pourtant pas –, Nilsson-Ehle considère ainsi que les surcomposés standard ont pu exister dès les origines de la langue française :

En fait, les temps surcomposés du type A [surcomposés standard en subordonnées temporelles] doivent être aussi vieux que la langue française elle-même : en l’espèce, le passé surcomposé a dû exister, depuis l’origine, pour exprimer une action achevée avant une autre action exprimée au passé composé. (Nilsson-Ehle, 1953–1954, p. 160)

Sneyders de Vogel (1955) exprime un autre avis. Comme De Boer (1927), il considère que le passé surcomposé est apparu dans la langue pour renforcer un passé composé qui se serait affaibli : « Ceci a amené l’emploi de la forme *j’ai eu fait* toutes les fois qu’il s’agissait de marquer nettement le sens de définitivement passé, car, d’après l’heureuse définition de M. De Boer : “Le passé surcomposé est un parfait, avec accentuation de l’idée de ‘réalisation définitive’.” » (p. 62)

Durant cette période, certains auteurs (Nilsson-Ehle 1953–1954, Dauzat 1954a et Bonnard 1960) insistent sur la nécessité de traiter séparément les formes standard et les formes régionales. Nilsson-Ehle distingue ainsi les emplois en subordonnées temporelles ou avec une expression « de rapidité », présents « dans tout le domaine français », de l’emploi « nettement régional » que l’on rencontre « dans des provinces de l’est et notamment dans la Suisse romande » (p. 159). Pour Dauzat (1954a) également, les formes régionales doivent faire l’objet d’un traitement différencié :

Pour la période moderne, il faut d’abord mettre à part le surcomposé provençal et franco-provençal à « valeur spéciale », commun aux dialectes et au français régional [. . .]. Non seulement « *j’ai eu fait* » est étranger au français, même du peuple, mais il choque, il donne l’impression, bien plus que d’une incorrection, d’une expression *qui n’est pas française*. Et le même Parisien, Tourangeau ou Normand, qui rejette, froissé dans son sens linguistique, « *je l’ai eu fait* », dira l’instant d’après : « quand j’ai eu fait mon travail, je suis

parti ». [Ce sont] deux emplois totalement différents [...]. (Dauzat, 1954a, p. 260–261)

Bonnard (1960) insiste quant à lui sur le fait que ce n'est pas le statut syntaxique (en subordinées temporelles *vs* en propositions indépendantes) qui distingue fondamentalement les deux types. La vraie différence réside dans l'aspect de ces formes :

Ce qui distingue essentiellement le type B [régional] du type A [standard], ce n'est pas, croyons-nous, son emploi absolu [en propositions indépendantes] – car il le partage avec le type 2A [emploi standard avec expression « de rapidité »] –, c'est sa valeur aspective [sic] de super-parfait, qui en autorise l'emploi dans un contexte manifestement présent : « *À propos, dites donc, les plantages d'aujourd'hui, vous avez eu fait mieux que ça.* » (Bonnard, 1960, p. 65)

Cornu (1953), pour sa part, reconnaît également que les formes régionales se distinguent des formes standard en ce qu'elles expriment une « nuance spéciale de passé » (p. 39). Mais comme De Boer (1927) ou Guillaume (1929), il analyse tous les exemples avec le même outil d'analyse – en l'occurrence la notion d'aspect « bi-extensif » développée par Guillaume.

Si la distinction entre type standard et type régional semble plutôt bien établie par certains auteurs de cette époque, la plupart des chercheurs tendent toutefois à ranger dans une même classe tous les exemples qui ne correspondent pas aux emplois standard du français moderne. Autrement dit, la plupart des auteurs (Cornu 1953, Nilsson-Ehle 1953–1954, Stéfanini 1954 et 1970 et Bonnard 1960) ne distinguent pas les formes anciennes des formes régionales modernes, qu'ils regroupent dans une seule et même catégorie. Seul Dauzat (1954a) estime qu'en matière de temps surcomposés, l'ancien français « mérite une étude spéciale » (p. 260).

Les auteurs de cette période se penchent également sur la question des filiations qui peuvent exister entre les différents emplois. Comme Foulet (1925), Cornu (1953) estime que c'est le type standard, apparu suite au déclin du passé antérieur, qui est premier. Comme Clédat (1926b), Nilsson-Ehle (1953–1954) estime en revanche que rien ne permet de défendre l'idée d'une filiation entre les deux emplois : que

les surcomposés standard en subordonnées temporelles (qu'il appelle de « type A ») aient pu exister dès les premiers temps de la langue française ne signifie pas pour autant qu'ils aient donné naissance au « type C » (catégorie qui, dans son étude, regroupe à la fois les emplois anciens et les emplois régionaux).⁶⁸

Certains auteurs de cette époque reprennent le débat autour des notions de « prétérit » et de « parfait ». Bonnard (1960) considère que les formes standard sont des prétérits, au contraire des formes « non standard » – qu'il appelle de « type B »⁶⁹ – qui sont à considérer comme des parfaits, ou plutôt des « super-parfaits ». Bonnard décrit les super-parfaits comme des formes appartenant au paradigme du présent mais permettant de renvoyer au passé grâce à leur « double aspect achevé » (ce qui rejoint l'approche de Guillaume) :

[Le passé surcomposé de type B] n'est aucunement prétérit, mais exprime dans le présent un double aspect achevé : il montre en quelque sorte une seconde séquelle de l'action ; [. . .] *Épouser* entraîne une première séquelle ; être marié ; *avoir eu épousé*, dans les exemples du XV^e siècle [. . .], montre la seconde séquelle : être veuf. (Bonnard, 1960, p. 64)

Stéfanini (1954) élabore quant à lui un modèle théorique des différents effets de sens susceptibles d'être produits par les surcomposés. Il part de l'idée qu'un temps surcomposé doit logiquement posséder deux fois plus de valeurs qu'un temps composé. Il classe ainsi les différents emplois du passé surcomposé en quatre catégories. La première est celle de « prétérit de prétérit », illustrée par l'exemple « après qu'il a eu couru le 800 mètres, il a voulu s'aligner dans le relais 4x400 mètres » (p. 91). La seconde est celle de « prétérit de parfait », du type « le soir même il a eu bientôt dîné et est reparti aussitôt » (p. 91). La troisième, appelée

68 Chez Nilsson-Ehle, le « type B » désigne les formes standard en propositions indépendantes avec un élément indiquant que la phase faisant suite au procès a été atteinte au bout de peu de temps (ex. : *j'ai eu vite mangé*).

69 La catégorie « type B » de Bonnard correspond donc à la catégorie « type C » de Nilsson-Ehle (!) : elle regroupe aussi bien les emplois anciens que les emplois régionaux.

« parfait de parfait », est illustrée par deux exemples : « j'ai eu épousé cette femme » (p. 91) et « j'ai eu joué au bridge » (p. 93). Enfin, la quatrième catégorie, « parfait de prétérit », est illustrée par l'énoncé : « moi qui vous parle, j'ai eu couru le 100 mètres en 11 secondes » (p. 91).

Chez Stéfanini, les catégories 1 et 2, où le prétérit est premier, correspondent aux emplois dits « standard », respectivement en subordonnées temporelles et en propositions indépendantes avec un élément indiquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps. Quant aux deux autres catégories, où le parfait est premier, elles semblent regrouper – mais l'article de Stéfanini n'est pas pleinement clair à cet égard – tous les emplois « non standard ». La catégorie 3 contient ainsi à la fois des emplois anciens (« j'ai eu épousé cette femme ») et des emplois régionaux (« j'ai eu joué au bridge »). Quant à la catégorie 4, elle ne contient vraisemblablement que des emplois régionaux.⁷⁰

Burger (1962), de son côté, crée une nouvelle étiquette, celle de « suraccompli », pour décrire la nuance sémantique apportée par les surcomposés. Il défend l'idée, comme Benveniste (1959), que le rapport entre formes composées et formes surcomposées est comparable au rapport entre formes simples et formes composées. Burger insiste sur le fait que cette symétrie est avant tout sémantique. Il propose ainsi de modifier la terminologie : « Par analogie avec *surcomposé*, je risquerai [l'étiquette] de *suraccompli* qui indique bien le caractère graduel des oppositions : non accompli – accompli – suraccompli. » (p. 75) Malheureusement, Burger ne définit pas vraiment la notion de « suraccompli », qui reste de fait difficile à interpréter. Est-elle à comprendre comme un synonyme de l'aspect « bi-extensif » de Guillaume (1929) ?

Plus d'une décennie plus tard, Braun & Steiner (1976) se penchent quant à eux sur la manière dont les surcomposés ont été traités par les

70 Nous avouons ne pas percevoir la différence de sens que Stéfanini semble repérer entre un énoncé tel que « j'ai eu joué au bridge » et un énoncé tel que « j'ai eu couru le 100 mètres en 11 secondes ». De fait, nous ne pouvons pas déterminer avec certitude les caractéristiques respectives des catégories 3 et 4 établies par Stéfanini.

grammairiens. Ils dépouillent 80 grammaires et manuels scolaires⁷¹ et comparent le traitement du passé surcomposé à celui du passé antérieur. De leur tour d'horizon, ils tirent la conclusion que le passé antérieur jouit de plus de considération que le passé surcomposé. Braun & Steiner indiquent en effet n'avoir trouvé aucun ouvrage où le passé surcomposé soit mentionné sans qu'il ne soit également question du passé antérieur – alors même que le passé antérieur est souvent mentionné sans qu'il ne soit fait mention du passé surcomposé. Notons enfin que c'est chez Braun & Steiner qu'apparaissent pour la première fois des considérations d'ordre didactique sur les surcomposés, pour l'enseignement du français en général et pour l'enseignement du français langue étrangère en particulier. Ils suggèrent en effet, à la fin de leur article, de faire faire aux élèves des exercices qui leur permettraient de bien saisir les différences (de sens et d'emploi) entre le passé antérieur et le passé surcomposé d'une part, et le plus-que-parfait d'autre part. Pour aider les élèves à comprendre cette différence, ils proposent la « règle générale » suivante :

As a summary rule, the *passé antérieur* and the *passé surcomposé* are used to express anteriority in a subordinate clause beginning with temporal conjunctions *quand, lorsque, aussitôt que, dès que, après que, sitôt que, pendant que, tant que, au moment où, à peine. . . que, ne pas plus tôt. . . que*, and any others, when the verb in the main clause is in the *passé simple* and the *passé composé*, respectively. In all other cases, the notion of anteriority in the past is expressed by the *plus-que-parfait*. (Braun & Steiner, 1976, p. 741)⁷²

71 La liste des 80 grammaires consultées par les auteurs n'est pas précisée. Le seul ouvrage auquel il est explicitement fait référence est *Le bon usage* de Grevisse & Goosse.

72 « On peut donner comme règle générale que le passé antérieur et le passé surcomposé sont utilisés pour exprimer l'antériorité dans une proposition subordonnée commençant par les subordonnants temporels *quand, lorsque, aussitôt que, dès que, après que, sitôt que, pendant que, tant que, au moment où, à peine. . . que, ne pas plus tôt. . . que* et tous les autres, lorsque le verbe de la proposition principale est respectivement au passé simple ou au passé composé. Dans tous

Braun & Steiner concluent leur article en encourageant les enseignants, quel que soit le niveau enseigné, à présenter aux élèves l'ensemble des temps du français marquant l'antériorité dans le passé et en invitant les auteurs de manuels scolaires à inclure ces différents temps dans leurs ouvrages.

6.3. Troisième période : 1980–2024

Mis à part Braun & Steiner (1976), peu d'auteurs se sont intéressés aux surcomposés entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970. La situation change au début des années 1980. Entre 1980 et 1988 en effet, cinq auteurs se penchent de près sur ces formes, auxquelles ils consacrent, dans ce court laps de temps, une dizaine d'études (Beaujot 1980a, 1980b et 1984, Jolivet 1981, 1984 et 1986, Walter 1981 et 1988, Hill 1984 et Holtus 1984).

Les années 1990 sont quant à elles avant tout marquées par les travaux de Carruthers (1992, 1993, 1994, 1996, 1998 et 1999). Mais d'autres auteurs (Ayres-Bennett 1994, Géa 1995, Holtus 1995, Engel 1996) participent également au débat. Quant aux années 2000–2020, elles voient paraître toute une série de nouvelles recherches (Paesani 2001, Engel 2002, Barceló & Bres 2006, Sthioul 2006 et 2021, Bürgi 2007, Verbeke 2007, Apothéloz 2009, 2010a, 2010b, 2012 et 2019, Schaden 2009, Wilmet 2009, Havu 2012 et 2013, Melchior 2012, De Saussure & Sthioul 2012a et 2012b, Hass 2016, Borel 2017, 2018, 2019 et 2020, Apothéloz & Borel à paraître).

Désormais, les auteurs utilisent de nouvelles méthodes et de nouvelles ressources : ils font des enquêtes sur le terrain, soumettent les locuteurs à des questionnaires, procèdent à des enregistrements d'oral, consultent les bases de données et les corpus en ligne, parcourent les

les autres cas, l'antériorité dans le passé est exprimée par le plus-que-parfait. »
(Notre trad.)

forums de discussion sur Internet. Les approches se font plus synchroniques (mis à part Hass 2016 et Borel 2017) mais ouvrent de nouvelles pistes de réflexion, notamment en matière de sémantique, de morphologie ou de sociolinguistique. Certaines études proposent enfin des approches comparatives sur les formes surcomposées du français et de l'allemand (Schaden 2009 et Hass 2016)⁷³ ou sur les formes surcomposées à valeur expérientielle en français et dans d'autres idiomes romans, tels que l'occitan, le frioulan ou le vénitien (Melchior 2012).

Avant de résumer les diverses problématiques en jeu durant cette troisième période, nous présentons plus particulièrement les travaux de Carruthers, qui renouvellent la discussion, offrent une vue d'ensemble sur les diverses problématiques touchant aux surcomposés et développent une hypothèse nouvelle quant à leur fonction, ainsi que ceux d'Apothéloz, qui représentent une étape fondamentale dans la compréhension et l'analyse des formes régionales.

6.3.1. *Les recherches de Carruthers (1992–1999)*

Les articles que Janice Carruthers publie entre 1992 et 1999 marquent un nouveau temps fort dans la recherche autour des surcomposés. Carruthers réalise tout d'abord des études de terrain. D'une part, elle mène des enquêtes par questionnaires, et teste auprès de 398 francophones (de Voiron, de Roanne et de Paris) non seulement la capacité des locuteurs à produire des surcomposés de type standard, mais encore la manière dont ces locuteurs jugent les surcomposés, standard comme régionaux. D'autre part, elle procède à plus d'une centaine d'entretiens dirigés (à Dijon, à Saint-Étienne et à Neuchâtel). Ces entretiens, enregistrés puis transcrits, lui permettent de recueillir des formes produites oralement, par des locuteurs francophones, dans des situations de communication aussi spontanées que possible. Les données qu'elle

73 Sur les formes surcomposées en allemand, nous renvoyons également à : Klare (1964), Litvinov (1969), Eroms (1984), Litvinov & Radčenko (1998) et Rödel (2007).

recueille représentent un apport indéniable pour l'étude des surcomposés, notamment pour la compréhension des formes régionales (parmi les exemples qu'elle collecte, près des trois quarts appartiennent au type régional) jusque-là moins bien documentées que les formes standard.

Un autre élément remarquable des recherches de Carruthers est qu'elle balaie, pour la première fois, toutes les facettes touchant aux surcomposés. Elle s'intéresse (1992) au statut socio-professionnel ou socio-scolaire des locuteurs utilisant les formes standard ou régionales. Avec Ayres-Bennett (1992), elle retrace la façon dont les grammairiens ont traité les surcomposés depuis le XVI^e siècle. Elle étudie (1993 et 1996) la place et le rôle du surcomposé standard dans le système verbal du français, tout en s'interrogeant sur les raisons de son apparente rareté. Elle rédige (1994) le premier article spécifiquement consacré à la sémantique du surcomposé régional. Elle revient (1998) sur la distinction entre emploi standard et emploi régional en étudiant les différences, mais également les points communs entre les deux formes. Enfin, elle traite (1999) des difficultés méthodologiques soulevées par l'étude empirique des surcomposés et propose une réflexion critique sur sa propre démarche.

Dans les chapitres qui suivront, il sera régulièrement question des travaux de Carruthers, puisque ses hypothèses nourriront certaines de nos réflexions et de nos analyses. Le présent chapitre se concentre ainsi sur l'une des hypothèses présentées dans ses nombreux travaux, une hypothèse importante au sein des recherches de l'auteure, mais qui ne sera plus abordée dans la suite de cet ouvrage : il s'agit de l'hypothèse selon laquelle la spécificité des surcomposés, régionaux comme standard, résiderait dans leur qualité « expressive ».

Dans un article consacré au surcomposé régional, Carruthers (1994) remarque que la manière de décrire le sens de ces formes varie grandement d'un auteur à l'autre. Elle liste un certain nombre d'idées ou de notions, de natures diverses, qui ont jusque-là été utilisées :

A number of notions – some temporal, some aspectual, others more pragmatic or expressive by nature – have been associated with the *surcomposé régional*, in works both on regional French and on dialects. These include the ideas that the *surcomposé* marks: an action or state which is definitively complete and unlikely

to recur; an action or state which took place or existed in a distant past; an action or state which occurred at an indeterminate point or points in time; an action or state which is in some way exceptional; heightened subjective involvement in the action or state on the part of the speaker.⁷⁴ (Carruthers, 1994, p. 172)

Pour tenter de cerner, parmi ces différentes caractéristiques, lesquelles sont centrales et lesquelles sont incidentes, Carruthers analyse les 104 exemples de type régional qu'elle a recueillis, en leur attribuant, à chacun, une ou plusieurs des caractéristiques qu'elle a listées. Les principales conclusions auxquelles Carruthers arrive sont les suivantes : dans plus d'un tiers des cas (43/104), les formes régionales contribuent à souligner le caractère exceptionnel de l'action ou de l'événement ; sur un plan temporel, elles renvoient le plus souvent (76/104) à un passé lointain ; sur un plan aspectuel, elles expriment généralement (85/104) le caractère révolu de l'action ou de l'événement ; dans la grande majorité des cas (91/104), l'implication du locuteur est particulièrement importante ; enfin, dans presque tous les exemples (99/104), ces formes réfèrent à des événements qui se sont produits à un ou plusieurs moments indéterminés dans le passé.

En étudiant de plus près les transcriptions qu'elle a réalisées, Carruthers fait toutefois une découverte paradoxale. Elle remarque que quand les locuteurs parlent d'événements exceptionnels qui les engagent profondément et qui ont eu lieu dans une époque indéterminée, éventuellement située dans un passé lointain, c'est, dans la grande majorité des cas, le passé « simplement » composé qui est employé. En quoi, alors, *j'ai eu fait* se distingue-t-il de *j'ai fait* ?

74 « Un certain nombre de notions – certaines d'ordre temporel ou aspectuel, d'autres de nature plus pragmatique ou expressive – ont été associées au passé surcomposé régional, dans des travaux portant aussi bien sur le français régional que sur les dialectes. Ces notions renvoient notamment à l'idée que le surcomposé marquerait : une action ou un état définitivement achevé et peu susceptible de se reproduire ; une action ou un état qui s'est produit ou qui a existé dans un passé lointain ; une action ou un état qui a eu lieu à un ou plusieurs moments indéterminés ; une action ou un état à certains égards exceptionnel ; un engagement subjectif élevé, dans l'action ou dans l'état, de la part du locuteur. » (Notre trad.)

Pour cerner la spécificité du surcomposé régional, Carruthers se concentre sur les passages de son corpus où le passé surcomposé et le passé composé sont tous deux utilisés. En comparant les emplois respectifs des deux temps, elle conclut que le surcomposé se distinguerait du passé composé par sa qualité « expressive », une notion qui renvoie à la fois au caractère exceptionnel d'un événement et à un engagement important de la part du locuteur :

A close analysis of a number of examples where the two tenses [the *passé composé* and the *passé surcomposé régional*] appear together suggests strongly that the expressive qualities of the *passé surcomposé*, in particular its ability to stress the exceptional nature of an action and/or heightened subjective involvement on the part of the speaker, are of central importance when assessing its function.⁷⁵ (Carruthers, 1994, p. 184)

Carruthers se penche ensuite (1993 et 1998) sur le cas du surcomposé standard. Pour déterminer ses caractéristiques, Carruthers procède à nouveau par comparaison. Elle compare les cas dans lesquels le surcomposé standard est employé aux cas dans lesquels des constructions alternatives sont préférées. Elle remarque que le surcomposé standard permet d'exprimer, de manière absolument claire et univoque, une relation d'antériorité entre deux procès. Pourtant, ce temps est plutôt rare : dans la plupart des cas, c'est le passé composé qui est préféré, même dans des subordonnées en « quand » et même pour marquer l'antériorité par rapport à un autre passé composé, dans des énoncés comme « quand il est décédé elle a pris sa place » (1998, p. 146). Carruthers constate, de plus, que quand le surcomposé standard est employé, d'autres éléments linguistiques viennent en général renforcer le rapport d'antériorité pourtant déjà exprimé par la forme verbale. Il devient dans ce cas difficile de défendre l'idée selon laquelle le

75 « Une analyse approfondie d'un certain nombre de cas où les deux temps [le passé composé et le passé surcomposé régional] apparaissent conjointement nous incite fortement à penser que les qualités expressives du passé surcomposé – en particulier sa capacité à souligner la nature exceptionnelle d'une action et/ou l'engagement subjectif élevé du locuteur – sont centrales dans la détermination de sa fonction. » (Notre trad.)

marquage non ambigu de l'antériorité suffit à expliquer les emplois du surcomposé standard. Carruthers (1993) en déduit que le surcomposé standard est, comme le surcomposé régional, employé pour répondre à des besoins d'expressivité : « [Le type régional] a une force affective assez marquée mais ces traits d'affectivité et de subjectivité ne sont pas normalement attribués au surcomposé employé dans une subordonnée temporelle. Notre corpus suggère pourtant qu'il existe un lien entre les deux [. . .]. » (p. 119–120) Ainsi, c'est dans leur capacité expressive que résiderait le point commun entre les deux passés surcomposés :

Bien que l'interaction des notions sémantiques et pragmatiques qui entrent en jeu dans le cas du type B [régional] soit beaucoup plus complexe que la fonction de type A [standard], il est néanmoins vrai que les deux surcomposés [. . .] semblent être des formes marquées, des formes verbales qui auraient une force expressive et affective [. . .]. Ce sont, toutes les deux, des formes dont la valeur expressive est un élément fondamental de leur définition. (Carruthers, 1998, p. 147)

Si la qualité de la démarche, de la réflexion et de l'hypothèse de Carruthers mérite d'être soulignée, quelques points de son analyse nous paraissent toutefois pouvoir être discutés. Outre le fait qu'elle n'accorde finalement qu'une importance plutôt secondaire aux caractéristiques temporelles et aspectuelles des deux types de passés surcomposés, son hypothèse nous semble soulever trois questions. La première concerne la notion même d'« expressivité ». Que signifie exactement de dire que les surcomposés possèdent une « force expressive et affective » ou une « valeur expressive » particulière ? Certes, Carruthers (1998) indique que ce concept renvoie à la fois à « une action ou un état qui est exceptionnel » et à « un niveau de subjectivité plus élevé, un intérêt plus profond de la part du locuteur » (p. 145). Mais comment décider du caractère « exceptionnel » d'un événement ? Et quels sont les critères pour repérer un « engagement particulier » du locuteur ?

La deuxième remarque concerne le trait « expressivité » que Carruthers (1994) repère dans les formes régionales. Les deux composantes de ce trait, à savoir le caractère exceptionnel de l'événement et l'engagement du locuteur, semblent en effet (selon les chiffres qu'elle donne) loin d'apparaître dans tous les exemples. Le caractère exceptionnel

de l'événement n'est évident, dit Carruthers, que dans 41 % des cas (43/104). Et quand ce trait apparaît, il est, dans la majorité des cas (30/43), également exprimé par d'autres éléments linguistiques. Quant au fort engagement du locuteur, Carruthers le repère certes dans 91 cas sur 104. Mais en comparaison, le trait « indétermination temporelle » est plus fréquent (99 cas sur 104). Pourquoi donc, dans ce cas, est-ce le trait « expressivité » qui est retenu comme définitoire ?

La question se pose d'autant plus que le passé composé est, lui aussi, présenté comme capable de référer à « des événements qui peuvent être exceptionnels et/ou qui montrent un engagement subjectif élevé de la part du locuteur »⁷⁶ (p. 180–181). Or si, d'une part, le passé composé possède également une qualité expressive, et si, d'autre part, cette propriété n'apparaît pas systématiquement dans les emplois du passé surcomposé, pourquoi la considérer comme un élément central dans la description des surcomposés, dans une démarche qui, justement, recherche les spécificités de chaque forme verbale en procédant par comparaison ?

Une troisième remarque concerne le trait « expressivité » que Carruthers (1993 et 1998) repère dans les surcomposés standard. Ces formes paraissent en effet n'hériter de ce trait que par défaut, une fois établi que leur spécificité supposée (à savoir l'expression d'un rapport non ambigu d'antériorité) n'explique pas tous leurs emplois. De plus, Carruthers (1998) laisse entendre que le trait « expressivité » pourrait, dans le cas du type standard, être hérité du type régional, dans la mesure où, dit-elle, la presque totalité des formes standard de son corpus sont produites par des locuteurs qui emploient par ailleurs les formes régionales. Mais elle ne vérifie pas, ensuite, la manière dont le surcomposé standard est employé chez les locuteurs qui ne pratiqueraient que ce type-là. Rien ne dit ainsi si le trait « expressivité » des formes standard est bien un trait définitoire de ces formes ou s'il n'apparaît, par une sorte de « contamination », que dans l'usage qu'en font les locuteurs pratiquant parallèlement les formes régionales.

76 En anglais : « events, which may be exceptional and/or show heightened subjective involvement on the part of the speaker ».

6.3.2. L'hypothèse d'Apothélos (2009–2019)

Entre 2009 et 2019, Denis Apothélos publie une série d'articles consacrés aux formes surcomposées et, plus particulièrement, à la sémantique des formes régionales : « La quasi-synonymie du passé composé et du passé surcomposé dit “régional” » (2009), « Le passé surcomposé et la valeur de parfait existentiel » (2010a), « Le passé surcomposé existentiel » (2010b), « La concurrence du passé composé et du passé surcomposé dans l'expression de la valeur de parfait d'expérience » (2012) et « La surcomposition verbale et ses emplois en français » (2019). La principale hypothèse développée dans ces différentes publications est, comme leurs titres le laissent entendre, que les formes régionales serviraient, pour les locuteurs qui les emploient, à grammaticaliser la valeur dite de « parfait expérientiel » (aussi appelé « existentiel »).

En français « standard », la valeur expérientielle est normalement associée à l'emploi des temps composés (notamment du passé composé), qui peuvent être désignés, dans cette utilisation précise, comme des « parfaits d'expérience ». Les locuteurs qui ne possèdent pas le passé surcomposé régional dans leur « grammaire » emploient ainsi le passé « simplement » composé pour exprimer cette valeur ; mais contrairement au surcomposé régional, le passé composé a besoin du contexte pour l'exprimer.

Si la valeur « expérientielle » a été bien théorisée dans le cas de l'anglais (elle est généralement présentée comme l'un des emplois-clefs du *present perfect* – nous y reviendrons au point 10.1.1), elle est abordée de manière plutôt marginale dans la tradition française (même si Apothélos souligne que quelques auteurs, tels que Vet 1992, Ritz 2002 ou Desclés & Guentchéva 2003, en font mention). En effet, non seulement les ouvrages généraux mais également les articles consacrés au passé composé se contentent généralement de rappeler les deux valeurs « principales » de ce temps : celle de « parfait », que l'on peut décrire comme un présent résultatif et qui met l'accent sur le résultat actuel d'un procès s'étant précédemment déroulé (ex. : *à présent, la situation a changé*) ; et celle de « prétérit », que l'on peut décrire comme un passé processuel et qui met l'accent sur le déroulement passé du

procès (ex. : *en 1995, la situation politique a radicalement changé*). Or Apothéloz rappelle qu'à côté de ces deux valeurs « de base » en existe une troisième : la valeur expérientielle.⁷⁷ C'est celle que l'on trouve par exemple dans les extraits suivants :

- (3) À Sarralbe, et plus tard à Trèves, j'*ai vu* pire : j'*ai vu* des hommes disputer à des chiens moins faméliques qu'eux le contenu des poubelles. (Ambrière, *Les grandes vacances*, 1946 < Apothéloz, 2012, p. 41)
- (4) J'*ai déchiré* jusqu'à des vingt-cinq pages d'une envolée superbe. (Nourissier, *Lettre à mon chien*, 1975 < Apothéloz, 2012, p. 41)

Les exemples (3) et (4), comme tous les énoncés expérientiels, présentent plusieurs caractéristiques. Premièrement, ils prédisent qu'une certaine situation « a eu lieu » ou « a été le cas » (2012, p. 40) : ce sont, dit Apothéloz, des *event-reporting sentences* au sens de Lambrecht (1994). Les énoncés de ce type peuvent ainsi être reformulés au moyen de la glose « il est arrivé que », laquelle met en évidence la prédication d'existence qui leur est liée.

Une autre caractéristique des énoncés expérientiels est qu'ils ne peuvent référer qu'à des situations susceptibles de se reproduire (ou de s'être reproduites). Ainsi, un énoncé comme « il a passé son bac à Toulouse » (2012, p. 43), qui renvoie à un événement ponctuel et unique, ne peut recevoir de lecture expérientielle : il n'est donc pas possible de le gloser par « il est arrivé que ».

La dernière caractéristique fondamentale des énoncés expérientiels est qu'ils impliquent toujours un « intervalle de validation ». Il s'agit de l'intervalle temporel à l'intérieur duquel le procès a pu, peut ou pourra se reproduire un certain nombre de fois. Apothéloz (2012) insiste sur le fait que l'existence de cet intervalle est impliquée par la prédication d'existence elle-même : de fait, cet intervalle existe, même quand il n'est pas explicitement formulé.

77 Comme nous le verrons plus loin (point 7.2), il en existe encore une quatrième : la valeur factuelle.

Après avoir présenté la valeur expérientielle, Apothéloz (2012) se penche plus particulièrement sur le cas du surcomposé dit « régional » – qu’il nomme « surcomposé-E ». Apothéloz remarque que les énoncés contenant des surcomposés régionaux partagent toutes les caractéristiques des énoncés expérientiels : ils acceptent toujours la glose « il est arrivé au moins une fois que », ils ne peuvent être utilisés qu’avec des situations susceptibles de se reproduire et ils sont par définition liés à un intervalle de validation. L’hypothèse d’Apothéloz est ainsi que, pour les locuteurs qui les emploient, les formes surcomposées régionales « grammaticalisent » la valeur expérientielle.

Apothéloz s’interroge ensuite sur la différence sémantique qui peut exister entre des énoncés contenant des passés « simplement » composés à valeur expérientielle (tels que 3 et 4) et des énoncés contenant des surcomposés régionaux, qui sont par définition expérientiels (tels que 5 et 6) :

- (5) L1 : Vertige nausée, ça ressemble à l’oreille interne.
L2 : Oui c’est effectivement probablement l’oreille interne mais le problème est de trouver pourquoi. En effet elle *a eu fait* des vertiges de positionnement par le passé. (2004, www.plongeur.com < Apothéloz, 2012, p. 50)

- (6) *J’ai eu lu* qu’il était possible de récupérer sur le mac les appels qui arrivaient sur un téléphone mobile couplé par le bluetooth. Le numéro de tel apparaissant en gros sur l’écran. Qu’en est-il vraiment ? (2005, <http://forum.machidouille.com> < Apothéloz, 2012, p. 59)

Selon lui, ces deux types d’énoncés diffèrent essentiellement sur deux points. La première différence est que, contrairement au surcomposé régional, le passé composé a besoin du contexte pour produire une lecture expérientielle. Cette lecture tient, dans l’immense majorité des cas, à la présence d’adverbiaux de fréquence (« souvent », « parfois », etc.), à la présence d’adverbiaux quantificateurs d’occurrences (« deux fois », « trois fois », etc.), à la présence d’un « déjà » à valeur expérientielle, à la formulation explicite de l’intervalle de validation (« dans ma vie », « depuis que je connais Ben », etc.) ou à l’emploi de déterminants indéfinis (« Messire a-t-il déjà mangé *du* bortch » vs « Messire a-t-il déjà

mangé *le bortch* ? »).⁷⁸ Le passé surcomposé régional, en revanche, n'a pas besoin du contexte pour produire cette valeur.

La deuxième différence entre le passé composé expérimentiel et le passé surcomposé régional concerne l'extension de l'intervalle de validation. L'hypothèse d'Apothéloz est que dans le cas du passé composé, l'intervalle de validation s'étendrait, à défaut de spécification, jusqu'au moment de l'énonciation. Dans le cas du surcomposé régional en revanche, cet intervalle serait situé entièrement dans le passé. Cet état de fait expliquerait notamment pourquoi le surcomposé expérimentiel apparaît avec une fréquence particulière dans des énoncés qui mettent explicitement en contraste une époque passée, durant laquelle une situation était susceptible de se produire, avec l'époque englobant le moment de l'énonciation, durant laquelle cette situation ne se produit plus :

- (7) L1 : Et les cakes / vous en prenez aussi / enfin les biscuits vous en faites aussi /
L2 : mais j'en *ai eu fait* ou bien mon amie en avait fait mais maintenant je préfère le thé c'est plus rapidement fait (2008, lexpress.ch < Apothéloz, 2012, p. 51)
- (8) Ce n'est franchement pas un produit naturel, c'est un produit de l'industrie agro-alimentaire et nocif pour la santé. Il *m'est eu arrivé* autrefois d'en manger, mais maintenant je suis tout à fait soulagée de ne pas contribuer à l'exploitation de ces malheureuses bêtes. (Non daté, <https://forums.france3.fr> < Apothéloz, 2012, p. 51)

Les articles publiés entre 2009 et 2012 portent essentiellement ou exclusivement sur le passé surcomposé : les autres formes surcomposées sont quant à elles analysées plus en détail dans l'article de 2019. Dans cette étude, Apothéloz montre que ces formes connaissent, comme le passé surcomposé, à la fois des emplois « standard », à valeur résultative, et

78 Les exemples cités ici sont repris à Apothéloz (2012, p. 48–49). Comme il le souligne, les observations qu'il propose pour le français concernant les éléments susceptibles de déclencher une lecture expérimentielle du passé composé rejoignent les observations faites à propos du *present perfect* anglais (voir notamment Leech 1971).

des emplois « régionaux », à valeur expérientielle. Ainsi, en face de chaque forme composée susceptible d'exprimer une valeur expérientielle existe, pour les locuteurs qui possèdent l'emploi régional dans leur « grammaire », une forme surcomposée qui « grammaticalise » cette valeur.

Les recherches d'Apothéloz sur la sémantique des surcomposés dits « régionaux » ont permis de préciser ce qu'un certain nombre d'auteurs semblaient avoir pressenti lorsqu'ils rendaient le sens de ces surcomposés par la glose « il est (déjà) arrivé que » ; mais Apothéloz est le premier à démontrer que derrière cette glose se cache la valeur « expérientielle », une valeur que les formes composées *peuvent* exprimer (en contexte et grâce au contexte) mais que les surcomposés dits « régionaux », en revanche, grammaticalisent. Ainsi, non seulement ces derniers ne dépendent pas du contexte pour exprimer l'expérientialité, mais de plus ils refusent les contextes qui entrent en contradiction avec cette valeur.

Les travaux d'Apothéloz marquent un pas décisif dans la description et la compréhension des surcomposés expérientiels. Nous reviendrons ainsi à plusieurs reprises à ces différents travaux, notamment aux Chapitres 10 et 11, respectivement consacrés au passé surcomposé expérientiel et aux autres formes surcomposés expérientiels.

6.3.3. Synthèse des discussions de la troisième période

La troisième période est d'abord marquée par l'essor des études de terrain. Il ne s'agit plus uniquement de consulter les textes écrits : il s'agit de tester les pratiques des locuteurs. Auparavant, seul Delattre (1950) s'était essayé à une telle démarche. C'est Beaujot (1980a) qui, trente ans plus tard, reprend le premier la méthode des questionnaires. Il s'adresse cette fois non plus à des professeurs mais à des élèves. Et ce ne sont plus 15, mais 275 sujets qu'il interroge dans le cadre de sa réflexion sur la manière dont les temps verbaux sont (ou devraient être) enseignés dans les écoles de France. Le test distribué contenait, entre autres, quatre phrases « à trous » dans lesquelles le passé surcomposé

aurait été adéquat. Or comme le relève Beaujot, ce temps n'a été utilisé que dans 0.7 % des cas. Les élèves ont préféré, pour marquer l'antériorité par rapport au passé composé, les temps verbaux qu'ils avaient étudiés en classe, à savoir le passé composé, le plus-que-parfait et le passé antérieur.

C'est ensuite Walter (1981) qui mène l'enquête. Dans son questionnaire, elle intègre pour la première fois, à côté des formes standard, des surcomposés régionaux. Et pour la première fois, elle tente d'atteindre l'ensemble des locuteurs francophones européens pour déterminer plus précisément quels sont ceux qui emploient les formes standard et quels sont ceux qui utilisent les formes régionales. Elle souligne cependant les limites d'une telle démarche, son expérience lui montrant l'écart qui existe entre les pratiques des locuteurs et le discours que ces mêmes locuteurs tiennent sur leurs propres pratiques.

Jolivet (1981 et 1984) interroge lui aussi des locuteurs francophones de différentes régions (en l'occurrence, de France, de Suisse et de Belgique). Jolivet s'intéresse notamment à la manière dont les locuteurs jugent – grammaticalement ou esthétiquement – les surcomposés. Il établit, pour la première fois, une échelle d'acceptabilité, qu'il soumet aux participants de son enquête. Hill (1984) teste quant à elle, auprès de 68 locuteurs francophones, les différents temps verbaux préférentiellement utilisés pour marquer, dans des subordonnées temporelles, l'antériorité par rapport au passé composé. Après Hill, ce sont encore Carruthers (de 1992 à 1999), Engel (2002) et Verbeken (2007) qui utilisent des questionnaires pour cerner les pratiques des locuteurs.

À côté des enquêtes menées sur le terrain, cette période est marquée, notamment dans les années 1980, par la discussion de la théorie benvenistienne des deux plans d'énonciation : le plan du récit (ou de l'histoire) et le plan du discours. Si les auteurs d'obédience benvenistienne – citons Beaujot (1980a) et Bleton (1982) – restent fidèles à ce modèle, ils sont toutefois forcés d'en constater les limites. Beaujot, d'abord, remarque que la frontière entre les deux plans n'est pas toujours étanche. Ainsi, on trouve des cas dans lesquels le passé simple (temps du récit) est utilisé en relation avec le passé surcomposé (temps du discours) :

- (9) À peine *ai-je eu manifesté* l'intérêt que je prenais à l'histoire de ces fondations que l'archiviste passionné *se révéla* en moi. (Bazin, *Terre d'Espagne*, 1895 < Beaujot, 1980a, p. 88)

Mais surtout on trouve des cas (et leur fréquence intrigue Beaujot) dans lesquels le passé composé (temps du discours) est utilisé en relation avec le passé antérieur (*a priori* temps du récit) :

- (10) Après que Jacques *fut reparti*, je *me suis agenouillé* auprès d'Amélie. (Gide, *La symphonie pastorale*, 1919 < Beaujot, 1980a, p. 88)

Pour rendre compte des faits observés tout en préservant la théorie benvenistienne, Beaujot fait l'hypothèse qu'il existerait, en français, deux passés antérieurs distincts. Le premier, propre au récit, serait utilisé en relation avec le passé simple (et, comme lui, serait défectif, car susceptible d'être employé seulement à la troisième personne, que Benveniste considère comme une « non-personne »). Le second, propre au discours, serait utilisé en relation avec le passé composé (et, comme lui, serait non défectif, car susceptible d'être également employé à la première et à la deuxième personne, c'est-à-dire avec les « personnes » au sens fort du terme). Selon Beaujot, le passé antérieur « discursif », que l'on trouve dans des exemples tels que (10), est ainsi à considérer comme un synonyme du passé surcomposé, dont il représente une variante socialement plus valorisée (nous reviendrons sur cette question au point 8.11.2).

Bleton (1982) se voit lui aussi confronté aux divergences qui peuvent exister entre ce que la théorie benvenistienne prévoit et les faits observés. Le système de Benveniste, dit Bleton, met en lumière l'utilité du passé surcomposé. Mais si la théorie benvenistienne explique et justifie l'existence de ce temps, elle ne peut en revanche expliquer la présence des autres surcomposés, pourtant attestés :

Le processus de surcomposition est le fait d'un vide créé dans le discours, d'un vide qui, [...] selon Benveniste, n'affectait que le parfait et l'antérieur de l'*aoriste de discours*. Aussi peut-on questionner la nécessité – à l'intérieur des règles fixées par Benveniste – de la surcomposition de l'imparfait, de l'aoriste [passé simple] et du futur. (Bleton, 1982, p. 34)

L'existence de ces surcomposés est paradoxale, puisque, contrairement au passé surcomposé, « ces formes déséquilibrent l'agencement des temps proposé par Benveniste en créant une redondance » (p. 37). On se retrouve ainsi, dit Bleton, face à deux possibilités. Ou bien les surcomposés (passé surcomposé mis à part) sont redondants par rapport aux formes composées correspondantes, et c'est cette redondance qui explique leur rareté. Ou bien cette redondance n'est qu'apparente, et les surcomposés remplissent une fonction distincte des formes composées. C'est cette deuxième piste que va creuser Bleton.

L'hypothèse de Bleton est la suivante : lorsqu'une forme « simplement » composée (ex. : *j'avais fait*) se retrouve dans une subordonnée temporelle (ex. : *quand j'avais fait. . .*), elle « perd » le statut de parfait au profit du statut d'antérieur. En revanche, dit Bleton, les surcomposés peuvent, eux, remplir simultanément les deux rôles. Ainsi, dans un énoncé comme « sitôt qu'il avait eu pris son pinceau, il se mettait à barbouiller » (p. 37), la forme surcomposée exprimerait à la fois une valeur de parfait et une valeur d'antériorité. Bleton doit cependant reconnaître que l'hypothèse qu'il propose n'éclaire que l'emploi des surcomposés en subordonnées temporelles.

Les années 1990 sont principalement marquées par les travaux de Carruthers, qui, comme nous l'avons montré, ouvrent de nouvelles pistes de recherche et de réflexion sur les surcomposés et font l'hypothèse que ces formes seraient caractérisées par leur qualité « expressive ». D'autres auteurs s'intéressent toutefois également aux surcomposés durant cette décennie. Outre les études de Géa (1995) et d'Engel (1996), mentionnons les recherches d'Ayres-Bennett (1994) et de Holtus (1995).

Ayres-Bennett (1994) compare les propos des grammairiens avec les pratiques des écrivains entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Ayres-Bennett tire de sa recherche trois conclusions principales. Premièrement, elle remarque qu'au fil des siècles, les grammairiens font de plus en plus mention des surcomposés. Mais elle note ensuite que si les tableaux de verbes ont tendance à intégrer de plus en plus de formes verbales différentes, l'étude des textes littéraires montre que c'est toujours le passé surcomposé qui est, à toutes les époques, la forme la plus utilisée. Ainsi, « les descriptions les plus complètes qui incluent toute

forme surcomposée imaginable [. . .] ne reflètent pas fidèlement l'usage contemporain des textes » (p. 161). Enfin, Ayres-Bennett constate qu'il y a, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, une grande stabilité dans la manière dont sont employés les surcomposés, lesquels sont très majoritairement utilisés en subordonnées temporelles.

Holtus (1995) propose pour sa part un résumé, très dense et bien documenté, des surcomposés attestés dans les langues romanes et de la manière dont ces formes ont été définies ou étiquetées par les auteurs. Si la démarche d'Holtus offre un intéressant panorama de la situation, on notera toutefois que l'auteur traite sans distinction les formes dont l'existence est attestée et les formes simplement mentionnées par les grammairiens. Or ce choix méthodologique n'est pas sans poser problème, puisque l'écart est souvent grand entre les formes citées dans les grammaires et les formes pour lesquelles des attestations existent aux différentes époques.

Une nouvelle problématique abordée durant cette période est la question des combinaisons (préférentielles ou non préférentielles) entre l'aspect grammatical des surcomposés et l'aspect lexical des différents types de procès. Cette question, effleurée par Ayres-Bennett (1994), est notamment abordée par Paesani (2001), Havu (2012), De Saussure & Sthioul (2012a) et Hass (2016). Pour sa recherche, Paesani travaille à la fois avec des exemples authentiques (principalement repris à Caruthers) et avec des exemples modifiés ou construits pour le besoin des analyses. Havu se base quant à lui sur des exemples authentiques trouvés dans le corpus Frantext. Paesani arrive à la conclusion que certains emplois du passé surcomposé sont difficilement combinables avec certains types de procès (elle souligne notamment que les états peuvent poser problème). Havu conclut en revanche que le passé surcomposé est, de manière générale, possible avec tous les types de procès. Les recherches menées par Paesani et Havu n'évitent toutefois pas, selon nous, certains biais méthodologiques qui nous semblent fausser quelque peu les résultats obtenus. La recherche de Paesani pâtit du fait que les exemples utilisés sont, dans un certain nombre de cas, forgés pour la démonstration (en particulier, de nombreux exemples présentés par l'auteure comme « régionaux » nous paraissent dissonants). Quant à

l'étude d'Havu, même si elle se base sur des exemples authentiques, elle souffre du fait que l'auteur tend à définir les types de procès sans tenir compte du contexte dans lequel les verbes sont employés. Pour notre part, nous avons défendu l'idée (Borel 2018), sur laquelle nous reviendrons plus loin (voir les points 8.4 et 10.7), que si le passé surcomposé régional se combine aussi bien avec les procès téléiques (achèvements et accomplissements) qu'avec les procès atéiques (activités et états), le passé surcomposé standard se combine en revanche mieux, comme par ailleurs le passé antérieur, avec les procès téléiques. Nous avons également montré que si l'on « force » la combinaison entre le passé surcomposé standard et un procès atéique, cela provoque une lecture téléique du procès en question (par exemple, « dès qu'il a eu été malade » prend le sens de « dès qu'il est tombé malade »).

Une autre question régulièrement soulevée durant cette « troisième période » est celle de l'unicité (ou au contraire, de la dualité) sémantique des formes surcomposées. Rappelons que jusque-là, même si les auteurs des première et deuxième périodes divergeaient sur ce point, aucun d'entre eux ne plaidait réellement pour un traitement unifié de tous les emplois du surcomposé. Ceux qui traitaient sans distinction les formes régionales et les formes standard le faisaient plutôt incidemment, en appliquant à toutes les formes de leurs corpus la même lecture ou la même analyse. À la fin des années 1990, la situation change. Certains chercheurs, comme Géa (1995) ou Carruthers (notamment 1998), commencent à se prononcer explicitement en faveur d'une description unifiée de tous les emplois du passé surcomposé. Après eux, Paesani (2001), Barceló & Bres (2006), Sthioul (2006), Verbeke (2007) ou De Saussure & Sthioul (2012a et 2012b) défendront également l'hypothèse selon laquelle tous les emplois du surcomposé se rattacheraient à un même noyau sémantique fondamental : toutes les valeurs habituellement associées aux divers emplois du surcomposé (antériorité, accompli, achèvement de l'action, éloignement dans le passé, recul dans le passé, etc.) ne seraient que des effets de sens produits en contexte.

Cette hypothèse est notamment au cœur du débat dans les articles de Sthioul (2006) et de De Saussure & Sthioul (2012a et 2012b). Dans un article précisément intitulé « Formes et interprétations du passé

surcomposé : unité sémantique d'une variation diatopique », les auteurs (2012a) défendent l'idée selon laquelle tous les emplois du surcomposé « sont en réalité des actualisations diverses d'un seul noyau sémantique fondamental » (p. 77) : les significations additionnelles qui peuvent apparaître (telles l'antériorité ou l'expression d'un passé lointain) ne seraient que des effets de sens. La « position pragmatique » adoptée par les auteurs consiste ainsi « à considérer des emplois plus ou moins enrichis en fonction des impératifs de recherche de pertinence » (p. 86).

L'hypothèse défendue par De Saussure & Sthioul est la suivante : il existerait deux grands types d'interprétation du passé surcomposé, suivant que l'accent est mis sur la « pertinence du procès à R » (emploi standard) ou sur « la pertinence à S » (emploi régional). Dans le modèle de Reichenbach (1947) auquel il est fait référence ici, trois « moments » sont en jeu dans la sémantique des temps verbaux : le moment S (*Speech Time*), qui correspond au moment de l'énonciation ; le moment E (*Event Time*), qui correspond au moment où le procès s'est déroulé, se déroule où se déroulera ; et le moment R (*Reference Time*), que l'on peut décrire comme le moment à partir duquel le procès est « observé ». Ainsi, dans un énoncé comme « à cette époque, j'avais déjà fait la connaissance de Marguerite », la localisation temporelle « à cette époque » correspond au moment « R » de Reichenbach : c'est « depuis » ce moment que le procès « faire la connaissance », qui s'est précédemment déroulé (à un moment E, dont on sait seulement qu'il est antérieur à R), est « regardé ».

Selon De Saussure & Sthioul, lorsque le passé surcomposé est employé dans des séquences narratives et/ou avec des localisateurs temporels situant le procès dans le passé, il déclenche une interprétation de « pertinence à R » (emploi standard). Plus précisément, ce surcomposé exprime l'*émergence* (De Saussure & Sthioul insistent sur ce terme) d'un état résultant à R :

- (11) Quand la France **a eu réalisé** son programme révolutionnaire, elle a découvert à la Révolution toute espèce de défauts. (Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, 1887 < De Saussure & Sthioul, 2012a, p. 86)
- (12) Ce petit vin nouveau [. . .] **a eu vite grisé** tous ces buveurs de bière. (Daudet, *Robert Helmont*, 1888 < De Saussure & Sthioul, 2012a, p. 86)

En (11), disent les auteurs, le passé surcomposé « sert à communiquer » (p. 86) à propos du moment exprimé dans la principale, à savoir celui où la France a découvert toute espèce de défauts à la Révolution. En (12), l'adverbe « vite » qualifie l'émergence de l'état résultant ; si le passé composé avait été employé (« ce petit vin nouveau a vite grisé tous ces buveurs de bière »), « vite » aurait qualifié non l'émergence de l'état résultant, mais le procès « griser » lui-même (« vite » aurait alors eu le sens de « de manière rapide »). Les auteurs concluent ainsi que dans son emploi standard, le passé surcomposé « permet de situer R, ou plutôt *demande de construire R* comme moment pertinent d'émergence d'état résultant » (p. 86).

Lorsque le passé surcomposé est employé sans localisateur temporel renvoyant à un moment du passé et hors de séquences narratives, il déclenche cette fois une interprétation de « pertinence à S » (emploi régional). De Saussure & Sthioul rejoignent sur ce point l'idée défendue par Apothéloz (2009), selon laquelle le surcomposé dit « régional » viserait à « asserter l'existence d'une situation passée, mais seulement dans la mesure où cette existence est pertinente dans le présent sous forme de traces psychologiques » (p. 88). Ils partagent également le point de vue d'Apothéloz selon lequel la forme verbale implique un intervalle de validation (c'est-à-dire d'une période durant laquelle le procès a été susceptible de se produire, une ou plus d'une fois) entièrement situé dans le passé. Le fait que cet intervalle soit entièrement situé dans le passé a pour corollaire, disent les auteurs, que la situation désignée par le procès « a été le cas » à un moment du passé, puis « n'a plus été le cas » à un moment postérieur (p. 88). Les auteurs soulignent toutefois (et nous les rejoignons sur ce point) que cela ne dit rien de la capacité (ou de la non capacité) du procès à se reproduire au moment de l'énonciation : la seule chose qu'implique le passé surcomposé « régional », disent les auteurs, est qu'un procès, après avoir été le cas, n'a plus été le cas. Que ce procès soit ou non amené à se reproduire par la suite ne remet pas en question la « pertinence à S » : dans tous les cas, la « séquelle » du procès (qu'Apothéloz, cité plus haut, décrit comme une « trace psychologique ») reste vraie et pertinente au moment de l'énonciation.

Pour résumer, De Saussure & Sthioul considèrent que si les deux surcomposés ont bien deux interprétations possibles, ils ont néanmoins « fondamentalement la même sémantique » :

[L]e PSC, qu'il soit dans la bouche d'un locuteur français standard ou de la variété régionale, a fondamentalement la même sémantique, au-delà du fait que la pertinence du procès peut aussi être recherchée au moment de la parole chez les locuteurs du français régional, tandis que cet effet est indisponible aux locuteurs du français standard. (De Saussure & Sthioul, 2012a, p. 91)

Ainsi, les locuteurs régionaux peuvent à la fois produire et interpréter un « effet » inconnu aux locuteurs du français standard : celui de la « pertinence à S ». L'hypothèse de De Saussure et Sthioul n'explique toutefois pas ce qui empêche une partie des locuteurs du français d'accéder à cet effet de sens.

Une autre question demeure : quel est le noyau sémantique commun aux formes appelant une « pertinence à R » et à celles demandant une « pertinence à S » ? Les auteurs développent peu ce point dans leur article, mais l'idée sous-jacente est, nous semble-t-il, que cet invariant sémantique correspond à l'existence d'une situation passée (située au moment E, *Event Time*) dont la terminaison donne le point R (*Reference Time*), situé lui aussi dans le passé et marquant l'émergence d'un état résultant. Si nous avons bien suivi leur propos, ce qui distinguerait le passé surcomposé du passé antérieur ou du plus-que-parfait (qui impliquent les mêmes points E et R) serait la capacité du passé surcomposé à déclencher, lorsque le contexte le demande, une pertinence à S (*Speech Time*) – ce que ne peuvent ni le passé antérieur ni le plus-que-parfait.

Ainsi, malgré ce que le titre suggère (« Formes et interprétations du passé surcomposé : unité sémantique d'une variation diatopique »), l'accent est finalement moins mis, dans cette étude, sur « l'unité sémantique » que sur la « variation » (en l'occurrence la variation des effets de sens produits en contexte). En ce sens, nous rejoignons l'avis d'Havu (2013), qui, après s'être référé aux études de Sthioul (2006) et De Saussure & Sthioul (2012a), écrit :

Le souci de trouver un dénominateur commun à toutes les formes peut être justifié par des considérations diachroniques mais ne contribue pas, à notre avis, à mieux comprendre son fonctionnement. [. . .] [L]a combinatoire syntaxique et l'interprétation sémantique de ces deux passés surcomposés présentent tellement de différences que même les chercheurs qui leur appliquent un traitement de base unifié se voient obligés de les traiter séparément. (Havu, 2013, p. 53)

C'est également la conclusion à laquelle arrive Schaden (2009). Dans sa monographie intitulée *Composés et surcomposés : le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol*, il prend pour sa part distance par rapport à la description unifiée de tous les surcomposés proposée par Paesani (2001) et défend l'idée que les deux types de surcomposés du français correspondraient à deux types de parfaits différents.

Le chapitre que Schaden (2009) consacre aux « emplois types » (à la fois standard et régionaux) des temps surcomposés en français ne nous semble toutefois pas très novateur, puisqu'il est basé exclusivement sur les études de Cornu (1953), de Régnier (1974) et de Paesani (2001). En outre, les descriptions sémantiques qui sont proposées dans ce chapitre pour les surcomposés régionaux nous semblent insuffisantes. Schaden reprend en effet à Régnier l'idée que les surcomposés régionaux auraient deux fonctions différentes, en ce qu'ils permettraient soit d'indiquer que le locuteur « est très fier de ce qu'il a accompli dans le passé », soit d'exprimer « un recul dans un passé aboli » (p. 190).

Pour Schaden, ce qui distingue les emplois standard des emplois régionaux est leur relation au moment de l'énonciation : les premiers en seraient coupés, la preuve étant qu'on peut les remplacer par des passés antérieurs ; les seconds lui seraient liés, puisque « l'éventualité de base a encore une certaine pertinence actuelle » (p. 191). Cette analyse rejoint ainsi, dans les grandes lignes, l'idée de De Saussure & Sthioul (2012a) selon laquelle les formes régionales se caractériseraient par leur rapport particulier au moment de l'énonciation. Schaden tire toutefois de cette observation la conclusion inverse : selon lui, c'est justement parce que le rapport au moment de l'énonciation varie qu'il faut considérer que les deux surcomposés ont des « représentations sémantiques différentes » (p. 192). Comme d'autres avant lui, il propose ainsi de donner deux appellations distinctes à ces formes : il parle (comme Régnier,

auxquels il reprend ces concepts) de « surcomposés antérieurs » pour les emplois standard et de « surcomposés superparfaits » pour les emplois régionaux. Schaden donne, comme argument supplémentaire pour distinguer les deux formes, le fait que seuls les « superparfaits » sont susceptibles d'être hypercomposés (*j'ai eu eu fait*).

Depuis la fin du XVII^e siècle, les grammairiens ont été conscients de l'existence de surcomposés « régionaux », différents des surcomposés du français standard. On se souvient des *Remarques particulières sur la langue françoise pour la ville de Genève* de Poullain de la Barre (1691), qui soulignait, le premier, l'existence de surcomposés « non standard » attestés dans la cité de Calvin. Lorsque, plus de deux siècles plus tard, Foulet (1925) publie le premier article entièrement consacré aux surcomposés, il insiste lui aussi sur la nécessité de distinguer l'emploi standard (qu'il nomme « passé surcomposé ») de l'emploi régional (qu'il propose d'appeler « parfait surcomposé »). Aujourd'hui, il n'est pour ainsi dire plus un article sur les surcomposés qui ne commence par établir cette distinction.

Si l'on essaie de synthétiser les connaissances actuelles sur chacun de ces deux types en s'appuyant sur les points de convergence entre les auteurs, on pourrait formuler les choses comme suit. Le passé surcomposé dit « standard », attesté dans l'ensemble du monde francophone, peut être décrit comme un homologue du passé antérieur : tandis que le premier est principalement utilisé en relation avec le passé composé à valeur aoristique, le second est généralement employé en relation avec le passé simple. Le passé surcomposé dit « régional », uniquement en usage dans les régions à substrats occitan et francoprovençal, sert quant à lui à indiquer qu'il est arrivé une ou plus d'une fois, durant une certaine époque, qu'une situation se produise, une situation qui, bien que passée, garde un lien particulier avec le moment de l'énonciation.

Si ces descriptions nous semblent aujourd'hui faire assez largement consensus, le débat reste toutefois ouvert quant au rapport entre les deux types de surcomposés. Comme nous l'avons vu, certains auteurs défendent l'idée selon laquelle il existerait un noyau sémantique commun aux surcomposés standard et régionaux, les différentes valeurs de ces formes correspondant à des effets de sens produits en

contexte. D'autres, en revanche, mettent en avant les différences qui existent entre les deux formes pour s'interroger sur la pertinence d'une description unifiée. Pour notre part, nous défendrons dans les prochains chapitres la thèse (également présentée dans Borel 2018, 2019 et 2020) selon laquelle les surcomposés dits « standard », à valeur résultative, et les surcomposés dits « régionaux », à valeur expérientielle, doivent être considérés comme des formes verbales distinctes.

PARTIE III : ANALYSE SÉMANTIQUE ET MORPHOLOGIQUE

7 – Du temps et de l'aspect

7.1. Temps simples, temps composés et temps surcomposés

Sur le plan morphologique, les temps verbaux du français se répartissent en trois séries : une série de formes simples, une série de formes composées et une série de formes surcomposées. Dans cet ouvrage, il sera principalement question des temps surcomposés. Mais parce que ces derniers font système avec les deux autres séries, nous proposons ici quelques considérations générales sur le système verbal du français.

Sur le plan sémantique, les temps verbaux se définissent à la fois par des caractéristiques temporelles et par des caractéristiques aspectuelles. Le premier élément définitoire, le temps, implique que la plupart des temps verbaux localisent le procès, de manière déictique, par rapport au moment de l'énonciation. Il y a donc trois époques, suivant que le procès est situé avant le moment de l'énonciation (passé), qu'il est concomitant au moment de l'énonciation (présent) ou qu'il est situé après le moment de l'énonciation (futur). Toutefois, certains temps verbaux (en l'occurrence, les formes impératives, infinitives, participiales ainsi que, en français moderne, les formes subjunctives) sont neutres sur le plan temporel : ils ne situent donc pas le procès temporellement. De fait, contrairement à ce que les étiquettes traditionnelles laissent entendre, l'infinitif dit « présent » ne localise pas le procès dans le présent, pas plus que l'infinitif dit « passé » ne situe le procès dans le passé. La différence entre ces deux temps verbaux n'est donc pas d'ordre temporel, mais d'ordre aspectuel.

Le second élément définitoire, l'aspect, concerne non pas l'époque dans laquelle le procès est localisé, mais la manière dont le procès est représenté. En particulier, le procès peut être saisi dans sa phase

pré-processive (qui précède le déroulement du procès), dans sa phase processive (qui montre le déroulement du procès proprement dit) ou dans sa phase post-processive (qui fait suite au déroulement du procès). Dans cet ouvrage, il sera uniquement question de phase processive et de phase post-processive.

Les temps verbaux qui présentent le procès dans sa phase processive sont dits « processuels ». Cette caractéristique aspectuelle concerne en premier lieu les temps simples, qui sont tous processuels – quel que soit le mode concerné et quelle que soit la caractéristique temporelle (passé, présent, futur ou neutre) du temps verbal. Mais elle concerne également les temps composés qui, comme nous le verrons plus en détail au Chapitre 9, peuvent tous (passé antérieur mis à part) produire une interprétation processuelle.

Les temps verbaux qui présentent le procès dans sa phase post-processive sont quant à eux dits « résultatifs ». Ce trait concerne uniquement les temps composés et surcomposés, puisque les temps simples ne sont pas susceptibles de produire une interprétation résultative.

Dans la suite de cet ouvrage, nous reviendrons en détail sur les caractéristiques temporelles et aspectuelles des différents temps composés et surcomposés. Mais pour introduire ces réflexions et présenter les éléments théoriques dont nous nous servirons par la suite, nous proposons de nous pencher ici de manière plus détaillée sur les différentes valeurs que le passé composé est susceptible de produire en contexte.

7.2. Les quatre valeurs du passé composé

Suivant le contexte dans lequel il est employé, le passé composé est susceptible de produire quatre valeurs différentes :

- Une valeur de présent résultatif
- Une valeur de passé processuel
- Une valeur expérientielle
- Une valeur factuelle

Lorsque le passé composé a une valeur de présent résultatif, il présente le procès dans sa phase post-processive et localise cette phase dans le présent :

- (1) D'abord, une grande nouvelle : nous sommes définitivement débarrassés du maharadjah de Rawhajpoutalah. À l'heure où je vous parle, il **a perdu** la raison. (Hergé, *Les cigares du pharaon*, 1935)
- (2) Un homme explique que le camp **est désormais devenu** « une ville dans la ville ». « En 2015, les Grecs étaient très solidaires pendant la crise syrienne, ils voulaient toujours aider. Maintenant, les choses **ont changé**. » (2019, www.rts.ch, consulté en mai 2020)

Les trois formes verbales surlignées présentent chacune le résultat actuel du procès. On peut d'ailleurs gloser chacun de ces passés composés par des formules au présent : « à l'heure où je vous parle, il est fou », « le camp est désormais une ville », « maintenant les choses sont différentes ». Comme nous le verrons par la suite (point 10.1.1), cet emploi du passé composé correspond en tout point à l'emploi du *present perfect* appelé « perfect of result ».

Cette valeur du passé composé, que l'on appelle traditionnellement « parfait » (même si la notion de « parfait » est parfois étendue, comme par exemple chez Benveniste, à toutes les formes résultatives), est historiquement la première. À l'origine en effet, le passé composé ne pouvait exprimer que la résultativité dans le présent. Toutefois, comme nous l'avons vu, les parfaits formés de manière périphrastique tendent à se prêter avec le temps : c'est la « dérive aoristique ». Il en est allé ainsi du passé composé : sans perdre sa capacité à exprimer la résultativité dans le présent, il a développé une valeur prétéritale (ou « aoristique »).

Le passé composé peut donc également montrer le procès en lui-même – et, ce faisant, le localiser dans le passé :

- (3) Il **a laissé** Jean préparer le dîner, il **a mangé**, puis il **est allé** dans la grange. Là, il était bien. Il **s'est installé** dans le fenil, dans son fauteuil, et il **a parlé** aux rats laveurs, jusqu'à ce qu'ils en aient assez de lui, puis il **est allé** contrôler la clôture du pré situé à l'ouest. (Spragg, *Une vie inachevée*, 2005)

Dans cet emploi, sur lequel nous reviendrons plus longuement dans les chapitres qui suivent, le passé composé peut être considéré, sur les plans temporel et aspectuel, comme un homologue du passé simple. En anglais standard, cette valeur est d'ailleurs exprimée non par le *present perfect* mais par le *simple past*.

La troisième valeur du passé composé, qui a déjà été précédemment discutée (point 6.3.2) et sur laquelle nous reviendrons plus en détail aux Chapitres 10 et 11, est appelée « expérientielle ». Dans cet emploi, le passé composé indique que le procès s'est déroulé une ou plus d'une fois à l'intérieur d'un certain intervalle temporel. De fait, les formes verbales expérientielles sont toujours susceptibles d'être glosées par « il est arrivé au moins une fois que » :

- (4) Bonjour, je m'appelle Timothée et j'ai 16 ans. Je suis issu d'une famille de 6 enfants. J'ai souvent gardé mes petits frères et j'ai un peu d'expérience dans le babysitting. J'ai gardé plusieurs enfants âgés de 3 à 12 ans. (Non daté, www.nounou-top.fr, consulté en nov. 2022)

Comme toujours, la valeur du passé composé est héritée du contexte. En l'occurrence, ce sont l'adverbe « souvent » et les compléments de verbe pluriels « mes petits frères » et « plusieurs enfants âgés de 3 à 12 ans » qui orientent ici vers une lecture expérientielle des formes verbales.

Sur le plan aspectuel, le passé composé expérientiel est à la fois processuel et résultatif, puisqu'il désigne à la fois la ou les occurrences passées du procès et la trace actuelle laissée par ce procès. Comme nous le montrerons plus en détail par la suite (Chapitre 10), cet emploi du passé composé est comparable à la valeur de « perfect of experience » du *present perfect*.

Enfin, nous qualifierons de « factuelle » la quatrième valeur du passé composé. Comme le souligne Apothéloz (2021), « les énoncés factuels ont pour enjeu la question de savoir si un procès est ou non advenu » (p. 41). Comme la valeur expérientielle, la valeur factuelle indique donc qu'un certain procès « a eu lieu » ou « a été le cas ». Sur le plan aspectuel, le passé composé factuel est, comme le passé composé expérientiel, à la fois processuel (il indique qu'un procès s'est déroulé

dans le passé) et résultatif (il désigne la trace actuelle laissé par ce procès). Mais le passé composé factuel n'implique pas que le procès se soit produit « une ou plus d'une fois » : il dit seulement du procès qu'il est advenu. De fait, la glose qui rend le mieux la valeur factuelle est « il est effectivement arrivé que » :

- (5) *J'ai étudié] les civilisations humaines. . . j'ai même fait un peu d'archéologie, j'ai lu la thora, j'ai lu la bible, j'ai lu le coran. . . je me suis documenté. . .* (2012, www.forum-algerie.com, consulté en janv. 2023)

Contrairement au passé composé aoristique, le passé composé factuel n'inscrit pas les procès dans une séquence actionnelle ou narrative : il indique simplement qu'ils sont advenus. De fait, il est souvent utilisé, comme en (5), dans des contextes argumentatifs.

Le passé composé est ainsi susceptible de produire quatre interprétations, qui sont déterminées par le contexte : résultative (ex. 7), procesuelle (ex. 8), expérientielle (ex. 9) et factuelle (ex. 10). Si le contexte est sous-déterminé, plusieurs lectures sont donc théoriquement possibles (ex. 6) :

- (6) Je me suis tordu la cheville.
- (7) Je ne peux pas venir marcher avec toi ce week-end : *je me suis tordu la cheville*.
- (8) Quand j'avais 18 ans, je suis allée faire une randonnée en montagne, *je me suis tordu la cheville*, je n'arrivais plus à faire un pas et j'ai dû passer la nuit toute seule là-haut en attendant les secours.
- (9) Je vais souvent courir sur des petits sentiers forestiers pleins de cailloux et de racines et même si je fais attention, je peux te dire que *je me suis tordu la cheville* plus d'une fois !
- (10) J'ai eu plusieurs ennuis de santé en 2022 : j'ai attrapé le Covid, je me suis cassé le bras, j'ai fait une embolie pulmonaire et *je me suis tordu la cheville* !

Dans les chapitres suivants, nous reviendrons plus en détail sur ces quatre valeurs, qui concernent tous les temps composés (à l'exception du passé antérieur, qui est toujours résultatif).

Les temps surcomposés ne sont quant à eux concernés que par trois de ces quatre valeurs. En effet, comme nous le monterons, les formes surcomposées dites « standard » sont toujours résultatives ; les formes dites « régionales » sont toujours expérientielles ; enfin, certains exemples « anciens » (dont l'emploi est notamment attesté entre le XIV^e et le XVII^e siècle dans l'Est de la France) produisent une interprétation factuelle. Aucune forme surcomposée n'est en revanche susceptible de déclencher une lecture processuelle.

7.3. Aspect borné vs non borné

Le français possède deux temps verbaux qui localisent le procès dans le passé et qui sont toujours processuels : le passé simple et l'imparfait. De fait, ce qui distingue ces deux temps verbaux, c'est un deuxième type d'opposition aspectuelle : le passé simple présente le procès de manière « bornée », tandis que l'imparfait le présente de manière « non bornée ».

Le passé simple est aspectuellement borné (on parle aussi d'aspect « global »), car il représente le procès dans son entier, bornes gauche et droite comprises. Ainsi, quand plusieurs procès sont au passé simple, l'aspect borné du temps verbal fait que chaque procès apparaît comme se déroulant *après* la fin du précédent et *avant* le début du suivant. C'est ce qui explique que le passé simple est considéré comme le temps narratif par excellence :

- (11) Le loup *tira* la chevillette, et la porte *s'ouvrit*. Il *se jeta* sur la bonne femme et la *dévora* en moins de rien [. . .]. *Ensuite* il *ferma* la porte et *s'alla* coucher dans le lit de la mère-grand, en attendant le Petit Chaperon rouge qui quelque temps après *vint* heurter à la porte : toc, toc. (Perrault, *Contes*, 1697)

Contrairement au passé simple, l'imparfait est non borné (on parle également d'aspect « sécant »), car il représente le procès comme ayant déjà commencé et comme n'étant pas encore terminé. Le caractère non borné de l'imparfait fait que dans un exemple comme (12), les différents procès apparaissent comme se déroulant en parallèle. C'est pour

cette raison que l'imparfait est souvent présenté comme un temps verbal descriptif :

- (12) Paris *semblait* désert à cette heure de minuit qui *retentissait* lugubrement dans l'espace [. . .]. Un silence de mort *pesait* sur les deux rives du fleuve et *permettait* d'entendre à de grandes distances le pas sonore et régulier des patrouilles [. . .]. Sur le quai Saint-Paul [. . .], un homme enveloppé dans son manteau *cheminait* lentement [. . .]. (Ponson du Terrail, *Rocamboles : l'héritage mystérieux*, 1857)

La différence entre aspect borné et aspect non borné fait que l'on interprète différemment le rapport chronologique (et logique) entre les procès « revenir » et « pleurer » des exemples (13) et (14) :

- (13) Le père *revint*. L'enfant *pleurait*.

- (14) Le père *revint*. L'enfant *pleura*.

L'aspect non borné de l'imparfait fait qu'en (13) le procès « pleurer » est présenté comme ayant commencé avant et comme se poursuivant après le déroulement du procès « revenir ». En revanche, l'aspect borné du passé simple fait qu'en (14), le procès « pleurer » apparaît comme se déroulant après le procès « revenir » (et, déduit-on, à cause de celui-ci).

7.4. Aspect lexical : les types de procès

Ce que nous avons désigné par la notion d'« aspect » peut être qualifié, de manière plus précise, d'« aspect grammatical ». En effet, l'aspect dont il a été question est exprimé par les morphèmes grammaticaux qui forment les différents temps verbaux. On oppose l'aspect grammatical à l'aspect dit « lexical », qui est exprimé non par le temps verbal, mais par le lexème verbal lui-même – et, comme nous le verrons, par son environnement actanciel. Autrement dit, l'aspect lexical concerne le sens même du verbe, indépendamment du temps verbal auquel le verbe est conjugué.

Pour préciser cette notion d'« aspect lexical », on peut faire une première distinction entre les procès dits « téléiques » et les procès dits « atéliques ». Ce critère de la « téléicité » (du grec τέλος, « la fin ») repose sur l'existence d'une limite interne au procès, au-delà de laquelle ce dernier ne peut pas se poursuivre. Les procès dits « téléiques » (tels « trouver la solution » ou « traverser la rue ») possèdent une telle borne : une fois que l'on « a trouvé la solution », on ne peut pas « continuer à la trouver » ; une fois que l'on « a traversé la rue », on ne peut pas « continuer à la traverser ». Les procès dits « atéliques » (tels « marcher » ou « posséder une maison ») ne possèdent en revanche pas de telle limitation.

Vendler (1957) subdivise la classe des procès téléiques en deux catégories : les « achèvements » et les « accomplissements ».

La catégorie des achèvements regroupe les procès du type « apercevoir un avion » ou « atteindre le sommet ». Ces procès, téléiques, ne possèdent pas de durée interne : ils sont dits « ponctuels ». Du fait de leur caractère ponctuel, ils acceptent facilement les compléments en « à », qui précisent le moment de déroulement du procès (*j'ai aperçu un avion à midi pile*). En revanche, ils peuvent difficilement répondre à la question : « Qu'es-tu en train de faire ? » Réponse : « *Je suis en train d'apercevoir un avion. »⁷⁹ Enfin, ils acceptent tout aussi difficilement les compléments en « en » (**j'ai aperçu un avion en une heure*) que les compléments en « pendant » (**j'ai aperçu un avion pendant une heure*).

La catégorie des accomplissements contient quant à elle des procès tels que « peindre un tableau » ou « construire une maison ». Ces procès, bien que téléiques, ont, contrairement aux achèvements, une certaine durée interne : ils sont dits « non ponctuels ». Du fait de leur caractère non ponctuel, ils acceptent difficilement les compléments en « à » (**j'ai peint un tableau à midi pile*). Ils peuvent en revanche répondre à la question : « Qu'es-tu en train de faire ? » Réponse : « Je suis en train de peindre un tableau. » Enfin, s'ils acceptent facilement

79 Dans ce chapitre, les astérisques sont utilisés pour la clarté du propos. Ils servent à indiquer non que certains énoncés sont « agrammaticaux » ou « impossibles », mais qu'ils sont *a priori* « non favorables ». Nous nuancerons ensuite ces affirmations en tentant de voir quels effets de sens des combinaisons *a priori* non favorables peuvent créer en contexte.

l'ajout de compléments en « en » (*j'ai peint un tableau en une heure*), ils se combinent mal avec les compléments en « pendant » (**j'ai peint un tableau pendant une heure*).

Vendler (1957) propose de diviser également la classe des procès atéliques – qui ne possèdent pas de borne interne au-delà de laquelle le procès ne peut se poursuivre – en deux catégories : les « activités » et les « états ».

La catégorie des activités regroupe des procès du type « marcher » ou « faire du shopping ». Comme les accomplissements, les activités possèdent une durée interne : ce sont donc des procès « non ponctuels ». Du fait de leur caractère non ponctuel, ils acceptent difficilement les compléments en « à » (**j'ai marché à midi pile*). En revanche, ils peuvent aisément répondre à la question : « Qu'es-tu en train de faire ? » Réponse : « Je suis en train de marcher. » Enfin, ils refusent *a priori* les compléments en « en » (**j'ai marché en une heure*) mais se combinent bien avec les compléments en « pendant » (*j'ai marché pendant une heure*).

La dernière catégorie, celle des états, contient des procès du type « aimer le chocolat » ou « avoir les yeux bleus ». Comme les accomplissements et les activités, les états possèdent une durée interne : comme eux, ils sont donc « non ponctuels ». Du fait de leur caractère non ponctuel, ils acceptent difficilement les compléments en « à » (**j'ai aimé le chocolat à midi pile*). Comme les achèvements, les états peuvent difficilement répondre à la question : « Qu'es-tu en train de faire ? » Réponse : « *Je suis en train d'aimer le chocolat. » Et comme les achèvements, les états acceptent tout aussi difficilement les compléments en « en » (**j'ai aimé le chocolat en une heure*) que les compléments en « pendant » (**j'ai aimé le chocolat pendant une heure*). Enfin, parce que les états n'impliquent aucun changement interne, ils sont dits « non dynamiques » : ils s'opposent sur ce point aux trois autres classes de procès. Notons encore que l'on peut faire une distinction, qui nous sera d'ailleurs utile par la suite, entre les états *a priori* non transitoires (tels que « avoir les yeux bleus » ou « s'appeler Henri ») et les états transitoires (tels que « habiter Berne » ou « être jeune »), lesquels acceptent les compléments en « pendant » (*j'ai habité Berne pendant dix ans*).

On peut résumer ainsi la situation :

	Achèvement	Accomplissement	Activité	État
Dynamacité	OUI	OUI	OUI	NON
Télicité	OUI	OUI	NON	NON
Ponctualité	OUI	NON	NON	NON
	<i>Apercevoir</i>	<i>Peindre un tableau</i>	<i>Marcher</i>	<i>Aimer le</i>
	<i>un avion</i>	<i>Construire une</i>	<i>Faire du</i>	<i>chocolat</i>
	<i>Atteindre le</i>	<i>maison</i>	<i>shopping</i>	<i>Avoir les yeux</i>
	<i>sommet</i>			<i>bleus</i>

Figure 8 : Caractéristiques sémantiques des différents types de procès

Soulignons encore que des combinaisons présentées comme *a priori* non favorables parviennent en réalité souvent, en contexte, à résoudre les contradictions apparentes en acceptant des « glissements de sens ». Par exemple, les achèvements sont des procès ponctuels. Ils ne sont donc *a priori* pas compatibles avec la périphrase verbale « être en train de ». Pourtant, comme le souligne Gosselin (1996), un énoncé tel que « je suis en train d'apercevoir un avion » devient acceptable si le sens du procès glisse de « l'achèvement proprement dit » à « la phase préparatoire à la culmination » (p. 44). Autrement dit, cet énoncé est possible si le contexte permet une interprétation telle que, par exemple : « Je suis en train de voir le ciel s'éclaircir et je devine dans les nuages une forme qui pourrait bien se révéler être un avion. »

Un autre glissement de sens se produit si l'on combine des procès atéliques (activités ou états) avec des compléments en « en », une combinaison présentée comme *a priori* non favorable. Si l'on force cette combinaison, c'est « le changement initial (l'entrée dans l'état ou le commencement de l'activité), ou, plus exactement, la phase qui précède immédiatement ce changement initial » (Gosselin, 1996, p. 45) qui se trouve mise en avant. Ainsi, un énoncé tel que « il a été malade en cinq minutes » recevra une lecture télique du type « il est tombé malade en cinq minutes » (p. 45).

7.5. Le lexème verbal et son environnement actantiel

Nous avons écrit plus haut que l'aspect lexical est avant tout exprimé par le lexème verbal. Comme le souligne Borillo (1991), ce dernier semble en effet jouer un rôle-clef dans la détermination de l'aspect lexical :

Lorsqu'on tente de déterminer la valeur aspectuelle d'un énoncé [...], on a le sentiment que le verbe joue un rôle prépondérant dans la caractérisation que l'on veut établir. Procédant de manière opératoire, dès le départ, on a envie d'appliquer une première catégorisation aspectuelle au verbe lexical, au niveau du dictionnaire, tant il est vrai que chaque verbe comporte en lui-même un ensemble de propriétés sémantiques qui l'orientent vers un type de procès particulier. (Borillo, 1991, p. 97)

Un verbe tel que « boire » tendra ainsi à être classé, en langue, dans la catégorie des activités, puisqu'*a priori*, il répond aux critères précédemment établis pour cette catégorie. Il s'agit en effet d'un verbe atélique (*j'ai bu, puis j'ai continué à boire*), non ponctuel (*je suis en train de boire*), qui accepte facilement les compléments en « pendant » (*j'ai bu pendant de longues minutes*) mais qui se combine mal avec les compléments en « en » (**j'ai bu en cinq minutes*). Les choses se complexifient toutefois lorsqu'on se penche sur les différents emplois du verbe « boire » en discours. « Boire » peut, certes, être employé comme un procès de type activité, comme en (15) :

- (15) Il a montré l'étang. Et la jeune fille s'est approchée du bord. Elle s'est penchée sur l'eau et elle s'est mise à boire. Elle **a bu**, elle **a bu**, pendant des heures. Et jusqu'au soir. Et toute la nuit. . . (Conte, non daté < <http://prosper.andko.free.fr>, consulté en juil. 2017)

Dans cet exemple, le procès « boire », utilisé sans complément d'objet mais avec la précision « pendant des heures », correspond en tout point à un procès de type activité.

En (16) en revanche, « boire » est suivi du complément défini « la ciguë » (qui possède ici une valeur générique). Il a de fait une valeur téléique (on ne peut pas, du fait de la nature même du complément, boire

la ciguë puis continuer à la boire) et s'apparente à un achèvement. Dans cet exemple, « boire la ciguë » est d'ailleurs accompagné d'un élément qui localise le procès dans le temps (ici, c'est l'âge d'Aristote qui est indiqué comme référence temporelle) :

- (16) Aristote (384–322 av. J.-C.), philosophe grec, fondateur du Lycée. Sa mort demeure un mystère. Selon certaines sources, il mourut tout simplement de maladie ; selon d'autres, il fut exposé aux lions lors de la découverte de la conjuration d'Hermolaos contre Alexandre ; d'autres enfin prétendent qu'il **but la ciguë à l'âge de soixante-dix ans** ou qu'il se précipita dans l'Europe. (Non daté, <http://agora.qc.ca>, consulté en juil. 2017)

En (17), la situation est encore différente. Le verbe « boire » est cette fois employé avec le complément indéfini « un litre de bière ». Ce complément rend à nouveau le procès télique, en lui donnant une limite interne au-delà de laquelle le procès ne peut pas continuer. Mais contrairement au procès « boire la ciguë », le procès « boire un litre de bière » possède une durée interne : il est de fait tout à fait compatible avec des compléments en « en » (en l'occurrence, il est employé avec le complément « en 1.3 seconde ») qui indique en combien de temps le procès a été mené à son terme (c'est d'ailleurs tout l'enjeu du propos). Le procès « boire un litre de bière » de (17) appartient ainsi à la catégorie des accomplissements :

- (17) Le recordman mondial de la descente de bière. Il se nomme Steven Petrosino et a établi son record du monde en 1977. À cette occasion, il **a bu 1 litre de bière en 1,3s** !!! Il a atomisé l'ancien record de 2,3s détenu par l'anglais Peter Dowdeswell. (2007, www.buveurs.com, consulté en juil. 2017)

Enfin, c'est à la catégorie des états qu'appartient le procès « boire » de l'exemple (18), « boire » signifiant, en contexte, « être alcoolodépendant » :

- (18) Quand maman ou papa **boit**. Vivre dans une famille dont la mère ou le père est alcoolodépendant est un fardeau très lourd pour un enfant. (2012, www.addictionsuisse.ch, consulté en juil. 2017)

Lorsqu'on tente de déterminer l'aspect lexical d'un procès, on remarque ainsi rapidement que même si le verbe joue effectivement un rôle

important, les autres composants de l'énoncé (et en particulier l'environnement actanciel du verbe) doivent également être pris en considération – comme le souligne également Borillo (1991) dans la suite de son article.

7.6. Combinaisons entre l'aspect grammatical et l'aspect lexical

Comme le remarquent notamment Barceló & Bres (2006), il existe des préférences, des « affinités » particulières (p. 16), entre certains temps verbaux (aspect grammatical) et certains types de procès (aspect lexical). Pour introduire ici cette problématique, nous prendrons l'exemple du passé simple et de l'imparfait.

Le caractère borné du passé simple fait qu'il se combine préférentiellement avec les procès téléquies, qui contiennent une limite interne au-delà de laquelle ils ne peuvent pas se poursuivre :

- (19) Il *se leva* lentement et *sortit* de la baignoire. (2015, www.gyyv.vd.ch, consulté en déc. 2020)
- (20) Il *se coucha* près du feu et *s'endormit*. (Les frères Grimm, *Conte de celui qui partit pour apprendre la peur*, 1812)

Le caractère borné de l'imparfait explique qu'il connaît en revanche des affinités fortes avec les procès atéléliques, précisément parce que ces derniers ne contiennent pas de borne interne :

- (21) La petite fille *cheminait* avec ses petits pieds nus, qui *étaient* rouges et bleus de froid ; elle *avait* dans son vieux tablier une grande quantité d'allumettes, et elle *portait* à la main un paquet. (Andersen, *La petite fille et les allumettes*, trad. de Soldi, 1876)

Des « couplages préférentiels » (Barceló & Bres, 2006, p. 16) existent ainsi, d'une part, entre l'aspect grammatical borné et l'aspect lexical téléquie et,

d'autre part, entre l'aspect grammatical non borné et l'aspect lexical atélique. Mais de la même manière que certains types de procès peuvent tolérer des glissements de sens lorsqu'on les force à entrer en combinaison avec des éléments de cotexte *a priori* non compatibles, on peut obtenir différents effets de sens en créant des couplages non préférentiels.

Premièrement, le couplage entre le passé simple et un verbe *a priori* atélique produit un effet de sens appelé « inchoatif » ou « ingressif », qui consiste à mettre en évidence le début du procès (les verbes latins *inchoare* et *ingredi* signifient tous deux « commencer ») :

- (22) Quand vint l'heure de se coucher,
Un beau lit était préparé ;
L'orphelin se mit au repos,
Épuisé, il *dormit* bientôt. (Gadbois, « Légende canadienne », XX^e siècle)
- (23) Chemin faisant, elle entendit la sirène d'une voiture de la brigade mobile, tendit l'oreille et *sut* qu'ils s'étaient arrêtés devant chez elle. [. . .] Et soudain, elle *sut* que la voiture de la police était repartie. L'esprit absent, elle entendit la sirène s'évanouir au loin. (Bloom, *Mort d'un nègre*, 1958)

Les procès « dormir » et « savoir » sont *a priori* atéliques. Mais le caractère borné du passé simple « force » ces procès à présenter leur borne initiale. De fait, « dormir » prend le sens télélique de « s'endormir » ; et « savoir », le sens, également télélique, de « comprendre ».

Deux effets de sens sont produits par le couplage entre l'imparfait et des verbes téléliques. Le premier effet de sens, des plus fréquents, est l'effet d'itérativité. En effet, lorsqu'on combine des procès qui comportent *a priori* une limite interne au-delà de laquelle ils ne peuvent pas se poursuivre avec un temps verbal qui présente le procès comme ayant déjà commencé et comme n'étant pas encore terminé, un effet d'itérativité se produit. De fait, c'est la répétition elle-même qui est présentée de manière non bornée :

- (24) Toutes les fois que [la petite poule rousse] *sortait*, elle *fermait* sa porte, et *prenait* sa clef, et quand elle *rentrait*, elle *s'enfermait* soigneusement, et *mettait* la clef dans la poche de son tablier, avec son dé et ses ciseaux. (*La petite poule rousse* < <https://portail.rpn.ch>, consulté en fév. 2023)

Dans cet exemple, tous les procès sont téléliques. Conjugués à l'imparfait, non borné, ils reçoivent une lecture itérative (l'extrait commence d'ailleurs par la locution subordonnante « toutes les fois que »). L'aspect non borné de l'imparfait se reporte donc, pour chaque procès, sur la série itérative.

Un second effet de sens produit par la combinaison entre l'imparfait non borné et des verbes téléliques est l'effet, plus rare (et plus littéraire), généralement appelé « conclusif ». Comme on le voit dans les exemples suivants, cet effet de sens est toujours « annoncé » (et co-créé) par des indications temporelles qui expriment une postériorité par rapport à la situation précédente :

- (25) Et lorsque le notaire arriva avec M. Jeoffrin, ancien raffineur de sucre, elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail. Un mois plus tard, elle **signait** le contrat de vente et **achetait** en même temps une petite maison. (Maupassant, *Une vie*, 1883 < Barceló & Bres, 2006, p. 66)
- (26) Ma résolution fut prise. Cette femme serait ma maîtresse. Je commençai mon rôle de postulant en dansant avec Olympe. Une demi-heure après, Marguerite, pâle comme une morte, **mettait** sa pelisse et **quittait** le bal. (Dumas Fils, *La dame aux camélias*, 1848 < Imbs, 1960, p. 93)

Dans ces deux extraits, les procès sont téléliques. Mais parce que les formes verbales sont à l'imparfait, elles donnent l'impression que les procès en question ne vont pas jusqu'à leur terme, qu'ils restent « suspendus » – et donc que le récit « se fige ». Ces imparfaits permettent ainsi de conclure un épisode narratif en présentant, comme le dit Imbs (1960), « les événements comme des états dans lesquels le narrateur voit les héros installés et [qui] caractérisent l'atmosphère finale du drame » (p. 93).

Dans les chapitres suivants, nous nous pencherons sur les combinaisons préférentielles qui existent entre le passé surcomposé (d'abord « standard », à valeur résultative, puis « régional », à valeur expérientielle) et les différents types de procès, ainsi que sur les éventuels effets de sens produits par des couplages *a priori* non préférentiels.

8 – Le passé surcomposé dit « standard » : un passé résultatif

8.1. Les diverses descriptions du passé surcomposé dit « standard »

8.1.1. *L'expression d'une double antériorité*

Le passé surcomposé standard est parfois décrit de manière purement temporelle, comme une forme verbale permettant de marquer l'antériorité par rapport à un procès lui-même antérieur au moment de l'énonciation. Le plus souvent, ce sont toutefois uniquement les emplois en subordonnées temporelles qui sont pris en compte, l'« antériorité » renvoyant au rapport chronologique qui s'établit entre le procès exprimé au surcomposé dans la subordonnée et le procès exprimé dans la principale (généralement au passé composé à valeur aoristique). Le passé surcomposé est ainsi présenté comme un antérieur du passé composé, lui-même antérieur du présent. C'est l'idée que l'on trouve déjà chez Thurot (1796), précédemment cité, ou dans la *Grammaire raisonnée* de Boinvilliers (1803), qui note que « [l]e *passé antérieur indéfini* [passé surcomposé] énonce une existence passée antérieurement à une époque non déterminée » (p. 61).⁸⁰

Les auteurs qui privilégient une description purement temporelle du surcomposé (« temporel » étant ici à comprendre comme

80 L'idée d'« époque indéterminée » renvoie ici à la valeur du passé composé, décrit comme un « passé indéfini ». Il s'oppose en cela au passé simple, appelé « passé défini ».

« exprimant une relation temporelle entre deux procès ») peinent toutefois à décrire l'usage de ce même surcomposé en propositions indépendantes. Damourette & Pichon (1936), qui, comme nous l'avons vu, articulent l'ensemble de leur analyse autour de la notion de « bisantériorité », expliquent ainsi difficilement l'emploi du surcomposé dans un exemple comme (1) :

- (1) Quelque temps après, il *a eu évacué* son lipiodol [. . .]. (Oral, 1933 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 299)

Même s'ils continuent à parler de « bisantériorité », Damourette & Pichon doivent recourir à une autre notion pour expliquer un tel emploi, celle de « fait acquis » :

En somme, la fonction du bisantérieur est d'exprimer un fait que, du point de vue du présent, on aperçoit par réflexion comme antérieur à un autre fait aperçu directement comme antérieur ; autrement dit d'exprimer un fait qu'on aperçoit comme déjà acquis lors de la survenance d'un autre fait lui-même maintenant acquis. (Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 300)

Damourette & Pichon présentent les deux descriptions comme équivalentes (« autrement dit »). Pourtant, elles ne sont pas de même nature : le terme « bisantérieur » exprime une relation temporelle entre deux procès, tandis que le terme de « fait acquis » est de nature aspectuelle. Sthioul (2006) résume bien la situation :

Lorsque les analyses prennent en compte l'ensemble des passés surcomposés standard, des notions aspectuelles viennent s'ajouter aux notions temporelles. Deux cas de figure sont alors généralement distingués. Le passé surcomposé en subordonnée est analysé comme exprimant l'antériorité par rapport à un moment passé [. . .], le passé surcomposé avec un complément de durée, [comme] exprimant l'accomplissement du procès à un moment du passé [. . .]. (Sthioul, 2006, p. 120)

Les auteurs peinent ainsi à décrire l'ensemble des emplois du surcomposé dit « standard » en recourant uniquement à la notion d'« antériorité ». Pour cette raison, certains d'entre eux recourent également, pour compléter leurs descriptions, à des notions d'ordre aspectuel.

8.1.2. Deux fonctions distinctes : l'expression de l'antériorité ou de l'accompli

Face à la difficulté de décrire de manière unifiée les deux emplois du surcomposé standard, certains auteurs optent pour deux descriptions très différentes, l'une d'ordre temporel, l'autre d'ordre aspectuel. Ainsi, le surcomposé standard en subordonnées temporelles est décrit comme permettant de marquer l'antériorité. Quant au surcomposé standard avec un élément marquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps, il est décrit comme une forme exprimant le caractère « accompli » de l'action. Judge & Healey (1983) notent ainsi que le surcomposé est utilisé *soit* « pour exprimer l'antériorité », *soit* « pour accentuer la complétion »⁸¹ (p. 113). On trouve une description comparable chez Arrivé *et alii* (1986) :

La valeur des formes surcomposées est double : – en emploi libre, elles fonctionnent comme formes d'accompli par rapport à la forme composée correspondante [. . .] : *il a eu terminé son repas en dix minutes* ; – dans une subordonnée temporelle, elles tiennent lieu de formes d'antérieur à la forme composée correspondante : *dès qu'il a eu terminé son repas, il est parti*. (Arrivé *et alii*, 1986, p. 659)

Ainsi, le passé surcomposé standard serait une forme d'« accompli » dans les propositions indépendantes, mais une forme d'« antérieur » dans les subordonnées temporelles – une double description, qui, naturellement, n'est pas sans faire écho à la description que donne Benveniste (1966) des formes composées. Comme nous l'avons vu précédemment, ce dernier avance en effet l'idée que « les temps composés ont un double statut », en ce qu'« ils entretiennent avec les temps simples deux types distincts de relations » (p. 246). D'une part, chaque temps composé « fournit à chaque temps simple un corrélat au *parfait* » (rappelons que Benveniste qualifie de « parfait » toute forme aspectuellement résultative). D'autre part – et Benveniste insiste sur le fait qu'il s'agit d'« une autre fonction, distincte de la précédente »

81 En anglais : « Either to express anteriority [. . .] or to stress completion. »

(p. 247) –, les temps composés expriment l'antériorité. Contrairement à Guillaume, qui juge que l'antériorité n'est qu'un effet produit par le caractère extensif des formes composées vis-à-vis du caractère tensif des formes simples (voir le point 6.1.2), Benveniste considère ainsi que l'expression du parfait et l'expression de l'antériorité sont deux fonctions distinctes des temps composés. Selon cette théorie, le passé surcomposé – créé pour être le pendant composé du passé composé devenu « aoriste du discours » – remplit donc également deux fonctions. Il peut être : « 1° un accompli d'aoriste (p. ex. “j'ai eu mangé mon repas en dix minutes”) ; 2° un antérieur d'aoriste (p. ex. “quand j'ai eu mangé, je suis sorti”) » (p. 249).

Ainsi, pour un certain nombre d'auteurs, le surcomposé standard fonctionne soit comme un marqueur d'antériorité, soit comme un marqueur d'accompli. Mais ces auteurs soulignent que la forme verbale ne remplit jamais les deux fonctions en même temps : le surcomposé est *soit* une forme d'antérieur, *soit* une forme d'accompli – le problème étant naturellement que, comme nous l'avons déjà souligné, ces deux descriptions ne sont pas sur le même plan, l'une exprimant une relation de nature temporelle entre deux procès, l'autre étant de nature aspectuelle.

8.1.3. Deux fonctions conjointes : l'expression de l'antériorité et de l'accompli

La plupart des auteurs cherchent cependant à proposer une description unifiée, toujours vraie, de tous les emplois du surcomposé standard. Ces auteurs recourent alors généralement à des formules mêlant des notions de type temporel et des notions de type aspectuel. Cohen (1970b), par exemple, souligne que ces formes expriment « l'antériorité en même temps que l'achèvement » (p. 163). C'est également ce que l'on trouve dans *Le bon usage* (2016, p. 1135) et, avec exactement les mêmes mots, sur le site de l'Académie française. Dans les deux cas, on lit que les temps surcomposés expriment « des faits *antérieurs* et *accomplis* par rapport à des faits qui, eux-mêmes antérieurs par rapport à d'autres faits, s'exprimeraient par les temps composés correspondants ».

Les auteurs qui décrivent le passé surcomposé comme une forme exprimant à la fois l'« antérieur » et l'« accompli » peinent toutefois – comme d'ailleurs les auteurs qui privilégient une approche uniquement temporelle – à expliquer où se trouve la valeur d'antériorité dans les emplois du type *j'ai eu vite mangé*. Ainsi, dans *Le français d'aujourd'hui*, Cayrou *et alii* (1948) commencent par décrire le sens du surcomposé de manière à la fois aspectuelle et temporelle : « Le passé surcomposé exprime une action passée entièrement accomplie, mais antérieure à une autre action passée exprimée au passé composé. » (p. 296) Mais au moment de décrire la valeur du surcomposé dans l'énoncé « Du lait restait : Minet l'a eu vite lapé » (p. 297), les auteurs ne parlent plus d'antériorité : ils indiquent seulement que la forme exprime « une action promptement accomplie » (p. 297).

8.1.4. L'expression d'un « accompli d'accompli »

Face aux difficultés liées à la description des surcomposés comme des formes marquant l'antériorité, certains auteurs privilégient une description purement aspectuelle. C'était déjà l'approche de Guillaume (1929), qui soutient que dans un énoncé comme « dès qu'il a eu déjeuné, il s'en est allé » (p. 23), la chronologie entre les procès « déjeuner » et « s'en aller » n'est pas due aux caractéristiques temporelles des temps verbaux (comme nous l'avons vu, Guillaume considère que le passé composé et le passé surcomposé appartiennent à la même époque, celle du présent), mais à leurs caractéristiques aspectuelles : le passé composé est « extensif », tandis que le surcomposé est « bi-extensif ». Selon Guillaume, c'est la différence d'aspect entre les procès qui provoque un effet de chronologie. On trouve une approche comparable chez Cornu (1953), qui reprend globalement l'approche guillaumienne, et chez Stefanini (1954), qui souligne lui aussi que le surcomposé ne se définit pas par sa capacité à exprimer l'antériorité, mais par son aptitude à marquer l'« aspect achevé » (p. 95) du procès.

De manière générale, on retrouve ce type de description chez les auteurs d'obédience guillaumienne, notamment chez Moignet (2002

[1973]), qui indique que les surcomposés « signifient un accompli au second degré » (p. 191), ou chez Burger (1962), qui parle quant à lui de « suraccompli » (p. 75). Plus récemment, Barceló & Bres (2006) indiquent également que, selon eux, les surcomposés (bi-extensifs) se distinguent des temps composés (extensifs) et des temps simples (tensifs) uniquement sur le plan aspectuel (puisque les surcomposés possèderaient les mêmes « instructions » temporelles que les formes simples et composées correspondantes).

Notons que même s'il a été cité en tête de ce chapitre, Guillaume (1929) n'est pas le premier à décrire les surcomposés sans recourir à la notion d'« antériorité ». Comme nous l'avons vu, Masset (1979 [1606]) avait en effet déjà proposé de décrire les surcomposés de manière uniquement aspectuelle, comme des temps « tresparfaits », qui « signifient une action du tout parfait & accomplie » (p. 16). On retrouve cette idée au XVIII^e siècle, chez un auteur tel que Buffier (1729 [1709]), qui décrit les surcomposés comme permettant de signifier un « entier accomplissement de l'action » (p. 206), ou au XIX^e siècle, chez Mätzner (1843), qui souligne que ces formes expriment la « pleine complétion de l'action » (en allemand : *vollendete Tätigkeit*). Mätzner – comme Guillaume (1929), Stéfanini (1954) ou Barceló & Bres (2006) – insiste d'ailleurs sur le fait que les surcomposés appartiennent à la même « sphère temporelle » (en allemand : *Zeitsphäre*) que les formes composées correspondantes (p. 114).

Relevons toutefois que si une notion telle que celle de « bisantériorité » proposée par Damourette & Pichon (1936) se laisse assez facilement appréhender (on voit bien comment un événement peut être antérieur à un événement lui-même antérieur à un point de référence), il n'en va pas de même des formules aspectuelles proposées par les différents auteurs cités plus haut : que signifie exactement de parler d'« aspect bi-extensif » (Guillaume 1929), de « bi-transcendance » (Guillaume 1987), de « suraccompli » (Burger 1962), de « double vision d'accompli » (Lafont 1967), d'« accompli au second degré » (Moignet 1973) ou d'« accompli de l'accompli » (Buridant 2000) ? À quoi renvoient exactement ces concepts ? Comment peut-on appréhender l'idée d'un aspect qui marquerait l'accompli par rapport à l'accompli ?

Selon nous, si la valeur d'« accompli d'accompli » (ou l'aspect « bi-extensif ») existait, elle devrait être susceptible d'être décrite en elle-même et pour elle-même. Il devrait, de plus, être possible d'imaginer des effets de sens produits par chacune des trois combinaisons : bi-extensif vs extensif, extensif vs tensif, bi-extensif vs tensif. Or les auteurs qui utilisent des formules de ce type soit ne les définissent pas, soit les définissent uniquement de manière relative, en indiquant que le rapport qui existe entre les formes bi-extensives et les formes extensives est le même que celui qui existe entre les formes extensives et les formes tensives. Les auteurs qui tentent de décrire les valeurs respectives des formes surcomposées, des formes composées et des formes simples de manière uniquement aspectuelle recourent ainsi à trois concepts distincts. Mais avec ces trois concepts, ils ne décrivent qu'un seul type de rapport (l'aspect bi-extensif est à l'aspect extensif ce que l'aspect extensif est à l'aspect tensif) et, de fait, un seul effet de sens (la mise en contraste de ces aspects crée des effets d'antériorité).

8.1.5. *Le passé surcomposé dit « standard » : un passé résultatif*

Pour comprendre les caractéristiques temporelles et aspectuelles du surcomposé dit « standard », revenons d'abord au cas du passé « simplement » composé et à l'hypothèse de Benveniste (1966 [1959]). Selon ce dernier, le passé composé remplit à l'origine (c'est-à-dire avant de fonctionner comme un « aoriste du discours ») deux fonctions distinctes, celle d'« accompli de présent » ou « parfait » (ex. 2) et celle d'« antérieur de présent » (ex. 3) :

(2) *J'ai mangé* : je n'ai plus faim. (< Benveniste, 1966, p. 249)

(3) Quand *j'ai mangé*, je sors me promener. (< Benveniste, 1966, p. 249)

Comme nous l'avons déjà souligné, le problème est toutefois que ces deux descriptions ne sont pas sur le même plan : la première est d'ordre aspectuel, tandis que la seconde est d'ordre temporel. Nous abondons ainsi dans le sens de Sthioul (2006) :

[1] nous semble que l'opposition entre *antérieur* et *accompli* ne peut être mise à plat comme deux cas de figure de niveau équivalent. En ce qui concerne le passé composé du moins, un certain nombre d'arguments militent en faveur d'une conception, fidèle aux postulats de Guillaume (1929), selon laquelle la valeur d'accompli est basique et la valeur d'antériorité dérivée par inférence. (Sthioul, 2006, p. 121–122)

Comme Sthioul, nous défendons l'idée que, contrairement à l'hypothèse de Benveniste, le passé composé possède, en (2) et en (3), exactement la même valeur : dans les deux cas, il sélectionne la phase qui fait suite au procès « manger ». Que le passé composé soit employé dans une proposition indépendante (ex. 2) ou dans une subordonnée temporelle (ex. 3) ne change rien : le passé composé a dans les deux cas une valeur d'accompli ou, comme nous l'avons nommée plus haut, « résultative ». Ainsi, en (3), le procès « manger » apparaît comme antérieur au procès « sortir » parce que, résultatif, il présente le procès « manger » comme terminé au moment où se déroule le procès « sortir ».

L'analyse, toutefois, se complexifie, car comme nous l'avons vu, le passé composé n'a pas toujours, en français moderne, une valeur de présent résultatif. Il peut également présenter la phase processive du procès et, ce faisant, localiser le procès dans le passé. Dans ce cas-là, le passé composé ne correspond plus à un parfait mais à un prétérit (ou aoriste). C'est le cas en (4) :

- (4) Nous allions partir quand Raymond, tout d'un coup, *m'a fait* signe de regarder en face. *J'ai vu* un groupe d'Arabes adossés à la devanture du bureau de tabac. [...] Raymond *m'a dit* que le deuxième à partir de la gauche était son type, et il *a eu* l'air préoccupé. Il *a ajouté* que, pourtant, c'était maintenant une histoire finie. Marie ne comprenait pas très bien et nous *a demandé* ce qu'il y avait. Je lui *ai dit* que c'étaient des Arabes qui en voulaient à Raymond. (Camus, *L'étranger*, 1942)

Aoriste, le passé composé fonctionne comme un temps narratif, comparable, sur les plans temporel et aspectuel, au passé simple. Or c'est justement dans des séquences actionnelles ou narratives au passé composé à valeur aoristique que le besoin du surcomposé dit « standard » se fait ressentir, que ce soit en subordonnées temporelles (ex. 5) ou dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps (ex. 6) :

- (5) Je l'**ai vu** [mon frère] boire le vin d'adieu, chanter gaiement et monter à cheval, et de loin me saluer de la main en faisant caracolier son cheval. J'**ai** longtemps **aperçu** la pointe de son plumet ; puis, **quand** un détour de la route me l'**a eu fait perdre** de vue, je **suis** tristement **reparti**. (Karr, *Sous les tilleuls*, 1832)
- (6) L'ombre de deux rangées de hauts espaliers [. . .] **ont** [sic] **nui** à la plantation ; les morceaux de pomme de terre **ont** en outre **été recouverts** de six pouces de terre, au lieu de trois seulement [. . .]. Cette circonstance, jointe à l'intempérie du temps, **a retardé** l'apparition des tiges [. . .]. Mais à peine levées, ces tiges **se sont fait** remarquer par une vigueur extraordinaire, et **ont eu bientôt atteint** la grosseur d'un pouce et une hauteur de trois pieds. (*Annales agricoles du département de l'Aisne*, 1835)

En (5), le personnage de Stephen raconte le départ de son frère. La narration est au passé composé à valeur aoristique. Dans cet extrait, l'ordre dans lequel les procès sont narrés correspond à l'ordre dans lequel les événements sont supposés s'être déroulés. Au milieu de cette séquence narrative au passé composé, Stephen utilise un passé surcomposé dans une subordonnée en « quand ». Contrairement aux passés composés processuels, le surcomposé a une valeur résultative. Or la combinaison entre l'aspect résultatif du passé surcomposé et l'aspect processuel du passé composé crée un effet d'antériorité : c'est après avoir perdu son frère de vue que Stephen « est tristement reparti ».

L'extrait cité en (6), tiré des *Annales agricoles* de l'Aisne, raconte quant à lui la manière dont ont poussé des plants de pommes de terre qui n'avaient *a priori* pas joui des conditions idéales. Le temps principal est, là encore, le passé composé à valeur aoristique : il montre les procès dans leur phase processive. Le surcomposé (« a eu atteint ») montre en revanche la phase qui suit le procès : associé à l'adverbe « bientôt », il permet de souligner la rapidité avec laquelle les plants ont atteint « la grosseur d'un pouce et une hauteur de trois pieds » une fois sortis de terre.

Dans tous les cas, le passé surcomposé apparaît, comme on le voit en (5) et en (6), dans des contextes narratifs. Lorsqu'il est employé avec un élément indiquant que la phase faisant suite au procès a été atteinte au bout de peu temps, il permet de « sauter » directement du précédent procès à l'état résultant du procès suivant. De fait, l'élément marquant la rapidité ne fait que renforcer un effet déjà créé par la succession entre une forme processuelle et une forme résultative. Comme le soulignent

Barceló & Bres (2006), l'effet qui en résulte est que « l'action s'est faite si vite qu'elle n'a pu guère être saisie que déjà réalisée » (p. 83).

Comme nous l'avons déjà souligné, certains auteurs (Guillaume 1929, Stéfanini 1954, Barceló & Bres 2006, etc.) considèrent que, quels que soient leurs emplois, les temps verbaux du présent, du passé composé et du passé surcomposé ont la même instruction temporelle (celle du présent). Selon eux, c'est donc l'existence de trois aspects distincts qui explique les effets d'antériorité dans des contextes tels que (7) ou (8) :

- (7) PRÉSENT Quand il *a mangé* [extensif], il *sort* [tensif].
- (8) PRÉSENT Quand il *a eu mangé* [bi-extensif], il *est sorti* [extensif].

Nous rejoignons ces auteurs lorsqu'ils soulignent que, dans de tels exemples, c'est la différence aspectuelle entre les formes verbales qui provoque l'effet d'antériorité. Mais selon nous, il n'y a aucune raison de postuler l'existence de trois aspects distincts. Deux suffisent. Le premier est l'aspect résultatif : il caractérise le passé composé à valeur de parfait (« a mangé », ex. 7) et le surcomposé standard (« a eu mangé », ex. 8). Le second est l'aspect processuel : il caractérise le présent (« sort », ex. 7) et le passé composé à valeur aoristique (« est sorti », ex. 8). Les deux formes résultatives présentent le procès une fois terminé. Quant aux deux formes processuelles, elles montrent le moment du procès proprement dit. Dans les deux cas, c'est donc la même cause – la confrontation entre une forme résultative et une forme processuelle – qui crée la même conséquence : un effet d'antériorité. Les énoncés (7) et (8) sont ainsi semblables sur le plan aspectuel. La différence entre eux est d'ordre temporel. En (7), « a mangé » et « sort » sont des formes de présent. En (8) en revanche, « a eu mangé » et « est sorti » sont des formes de passé :

- (7) PRÉSENT Quand il *a mangé* [résultatif], il *sort* [processuel].
- (8) PASSÉ Quand il *a eu mangé* [résultatif], il *est sorti* [processuel].

Le passé composé a ainsi, dans ces deux exemples, deux valeurs distinctes. En (7), la forme « a mangé » est un présent résultatif (c'est une

forme de parfait). En (8) en revanche, la forme « est sorti » est un passé processuel (c'est une forme d'aoriste). Quant au passé surcomposé dit « standard », il s'agit d'un passé (caractéristique temporelle) résultatif (caractéristique aspectuelle).

Précisons qu'on trouve déjà la description du surcomposé standard comme un passé résultatif (certes avec un autre vocabulaire) chez certains auteurs du XVIII^e ou du XIX^e siècle. À titre d'exemple, on lit chez De Condillac (1798, p. 178–179) que, parmi les temps « qui se rapportent à une période où l'on est encore », ⁸² il y a deux sortes de passés : la forme *j'ai fait*, qui renvoie au « temps où la chose se faisait » (c'est la valeur que nous décrivons comme processuelle) et la forme *j'ai eu fait*, qui renvoie au temps « où la chose étoit faite » (c'est la valeur que nous décrivons comme résultative). On trouve une approche similaire chez Laveaux (1818). Ce dernier décrit le passé composé et le passé surcomposé comme deux temps du passé. Mais tandis que le premier renvoie au « temps où l'on agissoit », le second renvoie au « temps où l'on a fini d'agir » (p. 752).

Ainsi, le surcomposé dit « standard » n'est pas un « présent accompli d'accompli ». D'une part, parce que le passé surcomposé est bien, sur le plan temporel, un temps du passé. D'autre part, parce que, selon nous, l'aspect « accompli d'accompli » n'existe pas. Non seulement on peine à voir le sens qu'aurait une telle notion. Mais encore, le surcomposé standard ne marque jamais l'accompli par rapport à un temps verbal qui serait lui-même accompli : s'il marque l'accompli (ou, selon la terminologie adoptée, l'aspect résultatif), c'est par rapport à un temps verbal (le passé composé à valeur aoristique) qui, dans cet emploi, n'est pas résultatif mais processuel. Nous rejoignons ainsi l'avis de Le Guern (1986) :

La valeur première des formes composées étant une valeur d'accompli, les surcomposés marqueraient en quelque sorte des accomplis d'accomplis, dont on

82 Il s'agit du passé composé et du passé surcomposé, décrits en opposition au passé simple et au passé antérieur, quant à eux présentés comme des passés se rapportant « à une période où l'on n'est plus » (De Condillac, 1798, p. 178). Pour plus de détails sur cette opposition, voir le point 8.9.

voit mal en quoi ils pourraient consister. Si Benveniste dit du « passé du passé » que cette expression est aussi peu intelligible que le serait « infini d’infini », que dire alors d’« accompli d’accompli » ? Ce ne peut être qu’un accompli du passé [. . .]. (Le Guern, 1986, p. 38)

Après Le Guern, nous considérons ainsi le surcomposé standard comme un « accompli du passé » ou, dans notre terminologie et comme Apothéloz (2009), comme un « passé résultatif ».

8.2. Le passé surcomposé résultatif en subordonnées temporelles

Depuis le début du XVII^e siècle, les grammairiens soulignent régulièrement qu’il existe des restrictions d’ordre syntaxique dans l’emploi des surcomposés. On lit ainsi chez Maupas (1607) que les temps « redoublés » s’utilisent après des subordonnants ou des locutions subordonnantes comme « *quand, après que, lors que, depuis que, si tost que, incontinant que, soudain que* » (p. 298). On trouve des énumérations similaires chez Oudin (1632), Irson (1662), De Saint-Maurice (1672), De La Touche (1696) ou Restaut (1745).

Les surcomposés semblent tellement liés aux subordonnées temporelles que certains grammairiens les font précéder, dans les tableaux de verbes, du subordonnant « quand » – de la même manière que l’on fait parfois précéder les formes subjunctives de « que ». Ainsi en va-t-il par exemple chez Cauchie (2001 [1586]), qui intègre, dans ses tableaux, les formes « quand j’aurai eu reçu » (p. 56) et « quand il eut eu fallu » (p. 66). Il en va également ainsi chez Arnould & Lancelot (1966 [1660]), qui proposent de « simples » syntagmes verbaux pour illustrer les formes composées (« j’ay disné », « j’avois disné », etc.), mais qui font précéder les surcomposés de « quand » (« quand j’ay eu disné », « quand j’eusse ou j’aurais eu disné », etc.).

Dans notre corpus, le passé surcomposé résultatif figure effectivement le plus souvent dans des subordonnées temporelles : sur les 1539

occurrences de passé surcomposé résultatif qu'il contient, un peu plus de 89 % des exemples (1373 occurrences) se trouvent dans des subordonnées.

Le tableau ci-dessous présente ces 1373 occurrences selon le type de subordonnée dans laquelle ils sont employés et selon la source (écrite ou orale). Nous proposons de distinguer 8 catégories de subordonnées, qui sont listées dans la colonne de gauche du tableau et données dans l'ordre dans lequel nous les commentons dans les pages qui suivent :

PASSÉ SURCOMPOSÉ RÉSULTATIF EN SUBORDONNÉES TEMPORELLES	DONNÉES ÉCRITES	DONNÉES ORALES	TOTAL
1. « Quand », « lorsque », etc.	608	89	697
2. « Une fois que », « depuis que », etc.	132	16	148
3. « Dès que », « aussitôt que », etc.	183	12	195
4. « À peine que »	22	1	23
5. « Ne pas plutôt que » et « ne pas sitôt que »	15	0	15
6. « Tant que ne pas » et « jusqu'à ce que »	16	3	19
7. « Ne pas que »	2	0	2
8. « Après que »	253	21	274
TOTAL	1231	142	1373

Tableau 4 : Nombre de passés surcomposés résultatifs en subordonnées temporelles contenus dans le corpus, classés selon le type de subordonnée et la source (écrite ou orale)

8.2.1. « Quand », « lorsque », etc.

« Quand » est le subordonnant le plus représenté dans notre corpus : sur les 1373 exemples de passés surcomposés résultatifs en subordonnées temporelles qu'il contient, « quand » est utilisé 587 fois (ce qui représente près de 43 % des cas). Le sens de ce subordonnant et l'aspect résultatif du surcomposé standard se combinent parfaitement, puisque le premier ouvre un espace temporel correspondant à la phase post-processive désignée par la forme verbale. En (9), la subordonnée temporelle « quand tout le monde a eu quitté la bibliothèque » désigne ainsi l'intervalle temporel faisant suite au procès « quitter » (c'est-à-dire le moment où il n'y a plus personne dans la bibliothèque) dans lequel prend place le procès « montrer », au passé composé à valeur aoristique :

- (9) Quand tout le monde *a eu quitté* la bibliothèque [. . .] je lui ai montré l'étoile [juive]. (Berr, *Journal*, 1942)

La même analyse peut être proposée pour le subordonnant « lorsque » (ex. 10), qui marque lui aussi la « co-présence dans un même intervalle temporel » (Apothéloz, 2020, p. 12) entre la phrase qui a suivi un premier procès (en l'occurrence « abaisser ») et le moment où s'est déroulé un ou plusieurs autres procès (ici « cesser » et « diminuer ») :

- (10) Ce que nous disons de ces diverses fontaines est parfaitement prouvé pour celle de la Monzie et pour celle de Toulon ; car lorsque M. de Vignéras *a eu abaissé* le niveau de sa source, au moyen de sa tranchée, la première a cessé de couler, et les eaux de la seconde ont considérablement diminué de hauteur. (Larchier, *Antiquités de Vésone*, 1826)

On peut également ranger dans cette même catégorie les subordonnants ou locutions subordonnantes qui, comme « quand » et « lorsque », mettent en co-présence dans un même intervalle temporel la phase post-processive (exprimée par le passé surcomposé) et la phase processive (exprimée par le passé composé). Parmi les exemples figurant dans notre corpus, on peut mentionner des expressions telles que « le jour où » (ex. 11) ou « au moment où » (ex. 12) :

- (11) Je suis parti de Rome le jour où j'ai eu terminé mon travail, mais pas un jour avant. (Ampère, *Correspondance*, 1864 < Frantext)
- (12) L'Eden a disparu au moment où le premier homme *a eu mangé* du fruit de l'arbre de la science. (Karr, *Les guêpes*, 1859)

8.2.2. « Une fois que », « depuis que », etc.

Comme « quand » et « lorsque », les locutions subordonnantes « une fois que » (ex. 13) et « depuis que » (ex. 14) ouvrent un intervalle temporel ; mais ils ont pour spécificité de mettre en évidence le début de cet intervalle (en l'occurrence, le début de la phase post-processive). Associées au passé surcomposé résultatif, ces locutions subordonnantes indiquent que c'est à partir du moment où la phase faisant suite à un premier procès a débuté qu'un second procès (exprimé au passé composé à valeur aoristique) s'est déroulé :

- (13) Et pourquoi, une fois que tu as eu bousillé la bonne femme, n'as-tu pas éliminé le mari ? (Exbrayat, *Barthélémy et sa colère*, 1964 < Beaujot, 1980a, p. 86)
- (14) Ces médicaments peuvent être employés ainsi à l'état liquide ou consistant ; mais depuis que Desault *a eu adopté* l'usage des sondes flexibles [. . .], les grands avantages qu'on a reconnus à ce moyen [. . .] ont fait renoncer presque entièrement aux bougies médicamenteuses de Daran. (Jadelot, *De l'art d'employer les médicaments*, 1805)

Dans cette même catégorie peuvent être rangées les locutions subordonnantes du type « à partir du moment où » :

- (15) À partir du moment où j'ai eu fini l'école, le football est devenu mon métier, constate l'ancien joueur niçois. (2020, www.ouest-france.fr, consulté en janv. 2023)

8.2.3. « Dès que », « aussitôt que », etc.

Comme « une fois que » et « depuis que », « dès que » et « aussitôt que » mettent en évidence la borne gauche de l'intervalle temporel.

Mais, en plus de cela, ils indiquent qu'il ne s'est écoulé qu'un laps de temps très court entre le moment où la phase post-processive a débuté et le moment où un autre procès (exprimé au passé composé à valeur aoristique) s'est déroulé :

- (16) Dès que je l'*ai eu épousé*, j'ai bien vu que ce n'était qu'un garçon de bureau. (Birabeau, *Fiston*, 1936 < Sneyders De Vogel, 1955, p. 59)
- (17) Aussitôt que l'on m'*a eu remis* votre lettre, je suis allé chez vos parents. (Dormoy, *L'initiation sentimentale*, 1929 < Šesták, 1933, p. 298)

En contexte, ces subordonnants soulignent la rapidité avec laquelle les événements se sont enchaînés : le mariage et la déception (ex. 16), la réception de la lettre et le départ qui s'en est suivi (ex. 17). Dans cette même catégorie peuvent être rangés les subordonnants ou locutions subordonnantes du type « *sitôt que* » (ex. 18) ou « *dès l'instant que* » (ex. 19) :

- (18) Je vous prie de croire, mon cher directeur, que, sitôt que j'ai eu aperçu la petite affiche bleue se prélasser derrière la vitrine de Méra, je me suis empressé d'acheter la pièce et de la lire. (Ponsard, *Simple lettre sur ce qui plaît aux femmes*, 1860)
- (19) [I]l est probable que le procédé employé à l'égard de la flûte a été adapté à la lyre, dès l'instant que l'on *a eu conçu* l'idée de faire de cette lyre un instrument accompagnateur constant de la voix [. . .]. (Framery, De Momigny & Ginguéné, *Encyclopédie méthodique*, vol. II, 1818)

8.2.4. « *À peine que* »

Sur le plan sémantique, les structures temporelles en « *à peine que* » peuvent être rattachées au groupe des subordonnées en « *dès que* » ou en « *aussitôt que* ». Comme ces dernières, elles indiquent en effet qu'il s'est écoulé un laps de temps minimal entre le moment où la phase consécutive à un procès donné a débuté et le moment où s'est déroulé un second procès. Comme le souligne Gachet (2010), les grammairiens traitent toutefois souvent ces subordonnées différemment sur le plan syntaxique (soit comme des « pseudos-propositions », soit comme des subordonnées « inverses ») ; lui-même les rapproche d'ailleurs plutôt

des structures corrélatives. Les particularités syntaxiques des structures temporelles en « à peine que » ne changent toutefois rien au fait que sur le plan sémantique, ces dernières sont en tout point comparables aux subordonnées en « dès que » ou en « aussitôt que » :

- (20) À peine celle [la frégate] qui portait le Lieutenant-Colonel de Longueville [...] a eu abordé dans le Port que l'on a arrêté cet Officier, par ordre du Roi. (*Journal historique et littéraire*, 1753)

Le sens de (20) est ainsi qu'il s'est écoulé un temps minimal, presque nul, entre le moment où l'embarcation s'est trouvée dans le port et celui où son passager a été arrêté.

8.2.5. « Ne pas plutôt que » et « ne pas sitôt que »

Sur le plan syntaxique, les structures en « ne pas plutôt que » (ex. 21) – aussi graphiées « ne pas plus tôt que » (ex. 22) – sont, comme les structures en « à peine que », généralement décrites différemment des subordonnées temporelles « standard ». Par exemple, pour *Le bon usage*, il s'agit d'un type particulier de « propositions corrélatives ». Quant à la *Grammaire méthodique du français* (2016 [1994]), elle les traite (comme les structures temporelles en « à peine que ») comme des subordinations inverses. Sur le plan sémantique, ces constructions permettent de *faire comme si* la phase consécutive au procès exprimé au passé surcomposé n'était « juste pas encore atteinte » au moment où un second procès (généralement exprimé au passé composé à valeur aoristique) se déroule. Pour Gachet (2010), cela provoque un effet de « télescopage temporel » (p. 2) :

- (21) Il n'a pas eu plutôt approuvé ce projet que je lui ai proposé de le mener à Jouy l'exécuter. (Beaumarchais, *Correspondance*, 1756 < Havu, 2012, p. 179)

- (22) Je ne lui ai pas eu plus tôt parlé de ce mariage qu'il l'a approuvé tout de suite. (Leclerc, *L'esprit de désordre*, 1835 < Frantext)

L'exemple (21) présente la phase consécutive au procès « approuver » comme « juste pas encore été atteinte » au moment où la personne désignée par « je » propose de l'exécuter. Mais il s'agit bien sûr d'une

figure, puisque, dans les faits, la proposition d'exécuter le projet n'a pu être faite qu'une fois le projet exposé. En (22) également, le mariage n'a pu être approuvé qu'après que la personne désignée par « je » en a parlé. Mais dans les deux cas, l'effet de télescopage temporel demeure : la phase consécutive au premier procès étant présentée comme juste pas encore atteinte au moment où le second procès se déroule, cela souligne la rapidité avec laquelle les deux procès se sont enchaînés.

À cette même catégorie peuvent être rattachées les structures en « ne pas sitôt que » (ex. 23) – aussi graphiées « ne pas si tôt que » (ex. 24) –, dont les caractéristiques, syntaxiques comme sémantiques, sont similaires aux structures en « ne pas plutôt que » :

(23) À l'ouverture de la porte de votre chambre [. . .], je n'ai pas eu sitôt fait le premier pas, que le premier objet qui s'est présenté à mes yeux a été votre royale personne. (Bussy-Rabutin, *L'histoire amoureuse des Gaules*, 1665 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 299)

(24) Je ne luy ay eu si tost dict que Vincent seroit bien aise de veoir sa fille, qu'il m'a répondu : Que ne me le disiez-vous plutôt ? (Larivey, *Les Jaloux*, 1611 < Cornu, 1953, p. 54)

On retrouve, une fois encore, l'effet de télescopage temporel. En contexte, cela permet de souligner la rapidité avec laquelle les événements se sont enchaînés : l'entrée dans la chambre et la vision de la personne qui s'y trouve (ex. 23) ; la prise de parole du locuteur et la réponse de son interlocuteur (ex. 24).

Notons enfin que même s'ils sont très souvent discutés par les auteurs qui s'intéressent aux surcomposés, les exemples en « ne pas plutôt que » et en « ne pas sitôt que » sont plutôt peu fréquents dans notre corpus (ensemble, ils représentent à peine plus d'1 % des emplois en subordonnées).

8.2.6. « Tant que ne pas » et « jusqu'à ce que »

Parmi les environnements syntaxiques dans lesquels les surcomposés résultatifs sont susceptibles d'apparaître, un exemple intéressant est offert par les structures en « tant que ne pas » :

- (25) Tant qu'on n'a pas eu enlevé jusqu'au moindre brin, on a été envahis. (Oral, 1933 < Damourrette & Pichon, 1936, vol. V, p. 296)

Comme toujours, le passé surcomposé résultatif montre la phase faisant suite au procès. En (25), la forme verbale « a eu enlevé » désigne ainsi la phase où le désherbage s'est trouvé achevé. Mais contrairement aux cas étudiés jusqu'ici, le procès exprimé au passé composé dans la principale (« on a été envahis ») ne renvoie pas à un événement qui se serait déroulé durant la phase en question. Il renvoie à une situation qui a existé *avant* qu'elle ne commence : les personnes désignées par « on » ont en effet été « envahies » *jusqu'au moment où* tous les brins se sont trouvés enlevés. Dans cet exemple, le procès au passé surcomposé est formulé négativement (« tant qu'on n'a pas eu enlevé jusqu'au moindre brin »). En revanche, le procès au passé composé est formulé positivement (« on a été envahis »). Mais le plus souvent dans ce type d'énoncés, ce sont les deux procès qui sont exprimés de manière négative, comme dans les exemples suivants :

- (26) [J]e n'ai pas lâché l'histoire tant que je n'ai pas eu fini de la lire entièrement. (2011, www.amazon.fr, consulté en sept. 2017)
- (27) Une personne m'a harcelée au téléphone pour que je m'abonne pour les tirages d'euromillions, je ne voulais pas car il fallait donner les coordonnées de ma carte bancaire et ça ne me faisait pas confiance. . . et bien cette personne ne m'a pas lâchée tant que je n'ai pas eu accepté son offre. . . (2012, <http://forums.comusaf.com>, consulté en avril 2013)

En (26) comme en (27), les locuteurs expriment l'idée que quelque chose n'a pas pu se produire (arrêter de lire une histoire, être laissé en paix par un vendeur) tant que la phase consécutive à un certains procès (finir la lecture, accepter l'offre du vendeur) n'a pas été atteinte.

Comparables à ces exemples sont les cas en « jusqu'à ce que » (ex. 28) ou en « jusqu'au moment où » (ex. 29) :

- (28) J'ai été transporté par l'histoire et je n'ai pas quitté mon livre jusqu'à ce que je l'ai eu fini. (2016, www.amazon.fr, consulté en sept. 2017)
- (29) Les courts chapitres lui apportent [au roman] également un excellent rythme : j'ai ouvert le livre et ne l'ai pas reposé jusqu'au moment où je l'ai eu fini. (2017, <http://clairegratias-claire.blogspot.ch>, consulté en sept. 2017)

Dans ces exemples également, le passé composé est accompagné d'une négation. L'intervalle temporel auquel il renvoie est donc caractérisé négativement, comme un laps de temps durant lequel un événement donné ne s'est pas produit (ne pas quitter le livre, ne pas reposer le livre). Cet intervalle peut toutefois également être formulé positivement, soit avec un passé composé (comme nous l'avons vu en 25), soit avec l'imparfait (comme en 30) :

- (30) J'ai passé aux libérations conditionnelles deux fois, et puis ils me remettaient ça, j'avais pas d'adresse, j'avais pas de job [. . .], il n'y avait pas de place dans les maisons de transition, ils remettaient [ils repoussaient le projet d'une libération conditionnelle] jusqu'à ce que j'ai eu fini ma peine. (Interview d'un ex-détenu < Pires, Landreville & Blankevoort, *Système pénal et trajectoire sociale*, 1981)

Dans cet exemple, le locuteur exprime, à l'aide d'un imparfait à valeur habituelle, l'idée qu'un même événement (le report de sa libération conditionnelle) s'est reproduit aussi longtemps que la phase consécutive à un autre procès (finir entièrement la peine de prison) n'a pas été atteinte.

8.2.7. « Ne pas que »

Mentionnons encore ici les cas (très rares dans notre corpus) où le passé surcomposé se trouve dans des structures du type « ne pas *avoir eu fait* que », comme dans les exemples suivants :

- (31) Je n'ai pas eu fini de parler que le jeune homme s'est levé et [. . .] a couru vers le bout du wagon. (2013, www.co-belluard.ch, consulté en déc. 2017)
- (32) Il n'a pas eu fait six pas qu'il en a indiqué [qu'il a indiqué avoir trouvé de l'eau]. (Abbé Rozier, *Observations sur la physique*, 1782)

Pour Gachet (2010), les structures de ce type peuvent être rattachées aux structures en « ne pas plutôt que » : elles ont en commun de contenir une première proposition qui contient un temps résultatif (ici le passé surcomposé) qui présente aspectuellement le procès comme achevé, et de présenter la phase consécutive à ce procès comme n'ayant pas encore

commencé au moment où un autre procès (ici exprimé au passé composé à valeur aoristique) se déroule : on retrouve l'effet de télescopage temporel présenté plus haut.

8.2.8. « *Après que* »

Le subordonnant « après que » soulève des questions particulières. Aussi ouvrons-nous ici la discussion. Pour cela, commençons par observer les cas où c'est le passé composé à valeur aoristique qui est employé, à la fois dans la proposition principale et dans la subordonnée temporelle, comme en (33) :

- (33) Une jeune femme *s'est mis* le feu devant le commissariat de Muzaffargarh, après que la police *a refusé* d'enregistrer sa plainte pour viol [. . .]. (Application *Le Matin*, 14 oct. 2015)

Dans les exemples de ce type, la situation est claire : les deux passés composés aoristiques montrent les procès proprement dits (en l'occurrence « se mettre » et « refuser »). Quant au subordonnant « après que », il ouvre l'intervalle temporel qui suit le refus d'une part et indique l'ordre dans lequel les procès se sont succédé d'autre part. La situation est en revanche plus complexe lorsque c'est un surcomposé qui se trouve dans la subordonnée temporelle, comme en (34) :

- (34) Après que M. Mirski *a eu convié* ses collègues à assister comme d'habitude à la fête du surlendemain, M. de Martyn [. . .] a pris la parole. (Lichtenberger, *Le petit roi*, 1910 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 294)

Contrairement au passé composé, le surcomposé montre la phase post-processive. À proprement parler, une séquence du type « *après que* + passé surcomposé » devrait ainsi désigner le moment *qui a suivi* (« après que ») la phase *qui a suivi* le procès (passé surcomposé). De fait, il serait logique que des séquences telles que « après que je me suis eu mariée » ou « après que son père a eu perdu la vie dans un accident » provoquent des effets de « seconde séquelle », tels que décrits par Bonnard (1960). Les séquences en question devraient ainsi désigner,

respectivement, le moment où la personne désignée par « je » est veuve (ou divorcée) et, pourquoi pas, le moment où le père est ressuscité. Pourtant – on s'en doute – ce n'est jamais l'effet de sens produit par les subordinées en « *après que* + passé surcomposé » :

- (35) Les premiers temps, après que j'ai eu quitté de boire, il avait l'air tout content que je vienne lui dire bonjour en passant. (Huguenin, *Constant*, 1900 < www.ebooks-bnr.com)

Dans cet exemple, la subordinée « après que j'ai eu quitté de boire » ne renvoie pas à une période qui ferait suite (« après que ») à la phase post-processive (« j'ai eu quitté »), donc à une période durant laquelle le locuteur aurait, par exemple, recommencé à boire. Elle renvoie bien à la période durant laquelle le locuteur est sobre. La même constatation peut être faite pour l'exemple (36) :

- (36) Enfin nous sommes arrivés à Croisset à 1 heure du matin et nous nous sommes couchés à 2, après que j'ai eu rangé ma table. (Flaubert, *Correspondance*, 1853 < Frantext)

Dans cet exemple, la subordinée « après que j'ai eu rangé ma table » ne renvoie pas au moment qui ferait suite (« après que ») à la phase consécutive au procès (« j'ai eu rangé ») – et donc à un moment où, peut-être, la table serait à nouveau en désordre. Elle renvoie, exactement comme le ferait une subordinée en « quand », au moment où la table est effectivement rangée. Comment expliquer dans ce cas le choix du subordinant « après que » ? Et surtout, comment expliquer que ce subordinant, qui exprime la postériorité, marque le même rapport de chronologie entre les procès que le subordinant « quand », qui exprime quant à lui la co-présence dans un même intervalle temporel ?

Une première solution consiste à postuler que dans des exemples tels que (35) ou (36), le surcomposé change de valeur, c'est-à-dire qu'il perd sa valeur résultative au profit d'une valeur processuelle – ce qui ferait du surcomposé un exact équivalent du passé composé à valeur aoristique. C'est l'hypothèse que propose Apothéloz (2010a) au moment de commenter l'exemple suivant :

- (37) *Après que j'ai eu parlé*, un Anglais s'est approché de M. Talbot [. . .]. (Hugo, *Correspondance*, 1873 < Apothéloz, 2010a, p. 114)

Pour Apothéloz, la forme verbale « ai eu parlé » n'est pas (ou plus ?) résultative. Comme le passé composé à valeur aoristique, elle est (devenue ?) processuelle :

[Dans l'exemple 37], la forme surcomposée est processuelle. Cette différence d'avec les exemples précédents tient au sens même de la conjonction *après que* et à la manière dont elle se combine avec la forme verbale. La forme verbale qui suit *après que* désigne nécessairement la phase processuelle de la situation, et cela jusqu'à sa borne terminale. [Dans l'exemple 37], il s'agit du temps que dure la prise de parole. Certes, la subordonnée désigne ici la phase qui suit la phase processuelle : *après que j'ai eu parlé* désigne le moment à partir duquel la prise de parole est terminée. Mais compte tenu du sens de *après que*, la forme verbale *j'ai eu parlé* de cette proposition désigne, elle, le moment même de la prise de parole. (Apothéloz, 2010a, p. 115)

Il nous semble toutefois qu'on peut estimer que le surcomposé garde, dans tous les cas, la valeur de passé résultatif qui le caractérise. Selon cette hypothèse, la forme verbale « j'ai eu parlé » de l'exemple (37) désignerait ainsi non « le moment même de la prise de parole » (Apothéloz 2010a), mais, selon la valeur propre au surcomposé, le moment où le procès « parler » s'est trouvé achevé dans le passé. Si l'on fait cette hypothèse, il faut toutefois expliquer comment un passé résultatif peut se retrouver combiné avec le subordonnant « après que » sans que l'espace temporel ouvert par la subordonnée ne corresponde au moment *faisant suite* (« après que ») à la phase *faisant suite* au procès (valeur post-processive). Il faut également expliquer en quoi une subordonnée telle que « après que j'ai eu parlé » se différencie, sur le plan sémantique, de « quand j'ai eu parlé », et pourquoi un certain nombre de locuteurs font le choix de la première solution plutôt que de la seconde.

Soulignons que dans notre corpus, le subordonnant « après que » est, avec 271 occurrences, le deuxième subordonnant le plus représenté (après « quand » : 587 occurrences) et que les plus anciens exemples avec « après que » datent de la même époque que les plus anciens exemples avec « quand », à savoir du milieu du XV^e siècle (nous présentons au point 13.3.1 quelques exemples de cette époque).

Notre hypothèse est que le surcomposé possède, dans tous les contextes, une valeur résultative. Les emplois dans des subordinées en « après que » ne font pas exception. C'est toujours la phase qui suit le procès qui se trouve sélectionnée par la forme verbale. Ce qu'apporte le subordonnant, c'est, nous semble-t-il, que contrairement à « quand », « après que » a besoin d'un point de référence par rapport auquel il peut exprimer la consécutive : tandis que « quand » ouvre un espace temporel correspondant à l'ensemble de la phase post-processive, ce qu'« après que » met en évidence, c'est le début de cette phase. Ainsi, selon nous, dans l'exemple (37), la subordinée « après que j'ai eu parlé » ne signifie pas, à proprement parler, « après le moment même de la prise de parole » (comme l'analyse Apothéloz), mais « dès le moment où la prise de parole s'est trouvée terminée ».

Le sens de « après que » semble ainsi rejoindre celui de « dès que ». Mais « après que » a ceci de fort commode qu'il permet, contrairement aux autres subordonnants, d'être précédé de diverses indications de durée : « une demi-heure » (ex. 38), « quinze jours » (ex. 39), « un mois » (ex. 40), « 25 ans » (ex. 41), etc.

- (38) [J]'ai su votre arrivée une demi-heure après que vous **avez eu passé** la barrière [. . .]. (Dumas père, *Le comte de Monte-Cristo*, 1844 < Cornu, 1953, p. 160)
- (39) Je donne des soins à une bonne dame qui ne peut pas se rappeler sans pleurer qu'un de ses enfants a été attaqué d'épilepsie [. . .] quinze jours après qu'elle **l'a eu conçu** [. . .]. (Jouard, *Des monstruosités et bizarreries de la nature*, 1806)
- (40) Eh bien l'on assure que Monseigneur le dauphin a aimé Madame Diane un mois après qu'elle **a eu accueilli** votre demande. (Dumas père, *Les deux Diane*, 1846)
- (41) J'ai fait une folie étant jeune ; et le bonhomme Heinsius l'a publiée 25 ans après que je **l'ai eu faite**. (Balzac, *Correspondance*, 1837 < Ritter, 1905, p. 513)

Dans ces exemples, le laps de temps indiqué correspond donc au temps qui s'est écoulé entre le *début* de la phase consécutive au procès

exprimé au surcomposé et le moment où le second procès, exprimé au passé composé, se déroule.

8.3. Le passé surcomposé résultatif en propositions indépendantes

Düez (1669) est, nous semble-t-il, le premier à indiquer que les surcomposés peuvent être employés non seulement dans des subordonnées temporelles, mais également dans des propositions indépendantes telles que « vous avez eu bientôt disné » (p. 296). Soixante ans plus tard, Restaut (1745) relève également que si les surcomposés se trouvent « presque toujours [. . .] à la suite des mots *quand, lorsque, dès que, aussi-tôt que, après que, &c.* », il arrive néanmoins « qu'ils n'en soient pas précédés, comme quand on dit [. . .] *j'ai eu bien-tôt dîné* » (p. 206). Restaut précise toutefois que dans un cas comme dans l'autre, le passé surcomposé – lui-même l'appelle « *prétérit antérieur indéfini* » – a le même sens : il marque « la chose ou l'action comme faite et consommée » (p. 206).

Dans les grammaires modernes, la possibilité d'employer le surcomposé résultatif en propositions indépendantes est souvent mentionnée (Damourette & Pichon 1936, Grevisse & Goosse 2016 [1936], Riegel *et alii* 1994, Wilmet 1997, etc.) – même si certains ouvrages indiquent seulement l'emploi en subordonnées temporelles (Bonnard 1950, Bénac & Burney 1975, Chartrand *et alii* 1999, etc.).

Dans notre corpus, les emplois du surcomposé résultatif en propositions indépendantes représentent un peu plus de 10 % des cas (166 occurrences sur 1539). Le plus souvent, ces surcomposés sont accompagnés d'un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps (102 occurrences) ; mais cela n'est pas toujours le cas (64 occurrences).

EMPLOIS DU PASSÉ SURCOMPOSÉ RÉSULTATIF	DONNÉES ÉCRITES	DONNÉES ORALES	TOTAL
En subordonnées temporelles	1231	142	1373
En propositions indépendantes avec expression « de rapidité »	92	10	102
En propositions indépendantes sans expression « de rapidité »	37	27	64
TOTAL	1360	179	1539

Tableau 5 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus, classés selon leur emploi (en subordonnées temporelles ou en propositions indépendantes, avec ou sans expression « de rapidité ») et selon la source (écrite ou orale)

8.3.1. Avec une expression « de rapidité »

Parmi les emplois en propositions indépendantes, les cas les plus fréquents sont ceux où le surcomposé est accompagné d'éléments indiquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps (61 % des cas). Il s'agit le plus souvent d'adverbes comme « bientôt », « vite » ou « rapidement » :

- (42) Ensuite du surchauffement de la machine, la toiture a pris feu. L'alarme ayant été donnée en ville, des pompiers *ont eu bientôt écarté* tout danger. (*L'impartial*, 11 déc. 1901 < <http://doc.rero.ch>)
- (43) Il faut que je vous dise aussi que le major ayant le grade de commandant a passé la revue, il *a eu vite fini* il n'a regardé personne. (Lettre de soldat, 1915 < Géa, 1995, p. 76)
- (44) Et pourtant, on *a eu fait très rapidement*, là encore, le tour de la question. (Bayon, *Le lycéen*, 1987 < Apothéloz, 2012, p. 44)

La valeur du surcomposé est, dans les exemples de ce type, exactement la même que dans les emplois en subordonnées : il s'agit toujours d'un passé résultatif. De fait, comme le souligne Apothéloz (2012), les

adverbes « de rapidité » n’expriment pas, dans de tels exemples, que le procès a été réalisé « de manière rapide » : ils indiquent que le procès s’est retrouvé achevé « au bout peu de temps ». Ainsi, dans un exemple comme (44), la séquence « on a eu fait très rapidement le tour de la question » ne signifie pas littéralement que la question a été traitée de manière rapide (même si cette information est implicitement véhiculée par l’énoncé), mais que la question s’est trouvée réglée au bout de peu de temps. De la même manière, en (45), la séquence « a eu vite dépensé » ne signifie pas que le locuteur a payé de manière rapide, mais qu’il s’est rapidement retrouvé désargenté :

- (45) À l’audience, Sertillange fait des aveux complets : « Pour m’habiller en civil, j’ai dépensé 190 francs. J’ai pris le premier train pour Paris. [. . .] J’ai payé 90 francs. *J’ai eu vite dépensé* le reste dans les restaurants et les théâtres. Je me suis alors constitué prisonnier. » (*L’Express du midi*, 12 janv. 1899)

Dans ces cas-là, les adverbes « vite » ou « rapidement » peuvent toujours être remplacés par « bientôt » :

- (44’) On *a eu bientôt fait* le tour de la question.

- (45’) *J’ai eu bientôt dépensé* le reste dans les restaurants et les théâtres.

Ouvrons ici une parenthèse pour indiquer que, comme le remarque Apothéloz (2009), avec certains de ces adverbes – dans notre corpus, il s’agit de « vite », « bientôt », « tôt » et « tantôt » – le verbe lexical est régulièrement auxilié par la proforme « faire » :

- (46) Mais d’autres [. . .] *ont eu vite fait de discerner* que mon pays, dans ses profondeurs, refusait de s’abandonner. (De Gaulle, *Mémoires de guerre : l’unité*, 1956 < Frantext)

- (47) Douée comme elle est, elle *a eu bientôt fait d’apprendre* le chant et la danse. (Willy, *L’envers du music-hall*, 1928 < Šesták, 1933, p. 297)

- (48) Mais la nuit, qui arrivait dans son grand suaire de silence, *a eu tôt fait d’interrompre* notre puéril amusement [. . .]. (Loti, *Vers Ispahan*, 1904 < Frantext)

- (49) Bertillon *a eu tantôt fait de lui constituer* un état civil avec un rare paquet de condamnations. (Clémenceau, *L’iniquité*, 1899 < Frantext)

On peut ranger dans cette même catégorie des emplois en propositions indépendantes avec un élément marquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps les exemples contenant des compléments en « en », tels que « en cinq minutes » (ex. 50), « en un quart d'heure » (ex. 51), « en deux semaines » (ex. 52), etc.

- (50) En cinq minutes, il **a eu disparu**. (Alain-Fournier, *Correspondance*, 1914 < Apothéloz, 2009, p. 101)
- (51) En un quart d'heure j'ai eu fait le tour de la partie habitée de ce désert. (Dumas fils, *La dame aux perles*, 1854 < Cornu, 1953, p. 98)
- (52) La Conférence de Bruxelles pour la suppression de la traite africaine siège depuis bien des mois [. . .]. Quelle différence avec la Conférence de Berlin ! Cette dernière **a eu accompli** sa tâche en deux semaines. (*La Liberté*, 3 mai 1890 < <http://doc.rero.ch>)

Comme le montrent ces exemples, l'emploi conjoint du surcomposé résultatif et d'un complément en « en + durée » présente *a priori* la durée en question comme brève, quelle que soit la durée « objective » du laps de temps considéré. En (50), la durée de cinq minutes est présentée comme un laps de temps court pour disparaître. En (51), la durée d'un quart d'heure apparaît comme courte pour faire le tour de la partie habitée du désert (ce qui contribue en contexte à souligner que le désert en question n'est pas très habité). Enfin, en (52), la durée de deux semaines, qu'il a fallu à la Conférence de Berlin pour statuer sur une question, est présentée comme brève (en opposition, la Conférence de Bruxelles, qui « siège depuis bien des mois », est présentée comme s'éternisant).

On trouve d'ailleurs également des compléments en « en » qui expriment explicitement la brièveté du temps écoulé : « en très peu d'instant » (ex. 53), « en moins de rien » (ex. 54), « en un clin d'œil » (ex. 55), etc.

- (53) Le 29 du courant, le feu s'est déclaré au hameau de Vert [. . .]. En très peu d'instant, le redoutable fléau **a eu accompli** son œuvre de destruction [. . .]. (*Journal d'Annonay*, été 1878 < www.memoireetactualite.org)
- (54) En moins de rien j'ai eu tâté toutes les portes, toutes les fenêtres [. . .]. (Simonin, *Touchez pas au grisbi*, 1953 < Frantext)

- (55) En un clin d'œil, il **a eu jugé** de la situation. (Jean d'Esme, *Leclerc*, 1947 < Wilmet, 2009, p. 394)

Enfin, la rapidité avec laquelle la phase consécutive à un procès donné a été atteinte peut également être exprimée par des subordinées temporelles en « avant que » :

- (56) C'est lui qui l'a pris, il **l'a eu cassé** avant que je n'y touche. (Oral, 1933 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 300)
- (57) Avant même qu'on ait pu faire ouf, il **a eu gravi** l'escalier en trois bonds [. . .]. (Simonin, *Touchez pas au grisbi*, 1953 < Frantext)
- (58) On **a eu fini** nos 2 plats avant que la troisième personne ne reçoive le siens. (2016, <https://fr.tripadvisor.ch>, consulté en juin 2017)

Dans les trois cas, les subordinées en « avant que » jouent le même rôle que les adverbes du type « bientôt » ou les expressions du type « en un clin d'œil » : elles soulignent la rapidité avec laquelle la phase post-processive a été atteinte. En (56), la subordinée « avant que je n'y touche » exprime le peu de temps qui s'est écoulé avant que l'objet ne se retrouve cassé. En (57), l'expression consacrée « avant même qu'on ait pu faire ouf » indique le peu de temps écoulé avant que la personne désignée par « il » ne se retrouve en haut de l'escalier. Enfin, en (58), le locuteur se plaint du dysfonctionnement du service dans un restaurant : ici, la subordinée « avant que la troisième personne ne reçoive le sien [de plat] » souligne la rapidité avec laquelle les deux personnes désignées par « nous » ont terminé leur assiette – et, par opposition, présente comme trop lent le service pour la troisième personne.

Quel que soit l'élément indiquant que la phase faisant suite au procès a été atteinte au bout de peu de temps, l'effet est toujours le même : parce qu'on « saute » directement de la phase processive du procès qui précède à la phase post-processive du procès qui suit, cela présente le second procès comme s'étant déroulé si vite qu'il n'a pu être saisi qu'une fois terminé.

8.3.2. Sans expression « de rapidité »

Notre corpus contient 64 occurrences de passés surcomposés résultatifs qui sont employés dans des propositions indépendantes sans aucun marqueur « de rapidité ». Parmi ces exemples, près d'un tiers (20 occurrences) contiennent une localisation temporelle désignant une heure de référence, comme dans les exemples suivants :

- (59) À neuf heures, le Roi **a eu achevé** le tour de la galerie ; il est rentré, suivi des princes et de sa cour [. . .]. (Presse, 1816 < www.memoirectactualite.org, consulté en avril 2013)
- (60) Ensuite mon après-midi, je l'ai passée à plier des lettres. La machine prévue à cette effet n'étant plus en état de fonctionnement, **j'ai eu fini à 17 heures**. (2014, <http://slam.lu>, consulté en nov. 2017)
- (61) Il a fallu la relever [l'automobile]. À une heure du matin, nous **avons eu fini** ! (Oral, 1930 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 298)

Même si les exemples de ce type sont moins fréquents que les exemples avec des expressions « de rapidité », ils n'ont rien de dissonant. Le surcomposé standard possède, comme toujours, une valeur de passé résultatif. Quant à la localisation temporelle, elle marque le moment où la phase post-processive a débuté. On trouve d'ailleurs, dès la fin du XVII^e siècle, des exemples de ce type dans diverses grammaires :⁸³

- (62) Aujourd'hui **j'ai eu déjeûné à huit heures**. (< Fontaine, 1795, p. 50)
- (63) **J'ai eu fini** aujourd'hui mon ouvrage à quatre heures. (< Lévizac, 1822 [1797], p. 88)

Ce sont souvent, comme dans ces exemples, des heures qui précisent la localisation temporelle. D'autres cas de figure existent néanmoins. En (64), il s'agit d'un jour (« vendredi »). En (65), l'énoncé « je pense qu'elle

83 Ces exemples, forgés par les grammairiens, n'ont pas été intégrés à notre corpus : ils ne sont donc pas pris en considération dans les comptages que nous indiquons.

avait à peu près vingt-deux ans » donne une localisation temporelle approximative par rapport à l'âge de la personne désignée par « elle ». Enfin, en (66), la localisation « en même temps qu'eux » procède par comparaison :

- (64) Je *l'ai eu terminée* vendredi [une cure]. (Oral, 1935 < Damourette & Pichon 1936, vol. V, p. 298)
- (65) et puis voilà je pense qu'elle *a eu terminé* cette formation oh – je pense qu'elle avait à peu près vingt-deux ans (Oral, 1989 < Paesani, 2001, p. 210 < corpus Carruthers)
- (66) *J'ai eu fini* en même temps qu'eux. (Oral, Deux-Sèvres < Cohen, 1970b, p. 164)

On pourrait penser que les exemples de ce type véhiculent toujours l'idée que la phase processive a été atteinte « rapidement ». Toutefois, on remarque que certains exemples comportent des éléments, tels que « enfin » ou « ne que », qui expriment au contraire l'idée que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout d'un laps de temps considéré comme long par le locuteur :

- (67) Après j'ai balayé la cave. J'ai remué un tas de choses pour avoir le peu de charbon qui était tombé derrière, tels que caisses, garde-manger, planches, casiers à bouteilles. Enfin, j'ai eu fini, midi sonnait et j'étais dans un drôle d'état. (Lettre, 1917 < <http://a-lucien.fr>, consulté en janv. 2023)
- (68) Il n'était pas quatre heures lorsque j'ai, pour ma part, tiré mon premier coup de fusil, et je n'ai eu fini qu'à huit heures et demie. (Lahure, *La guerre d'Italie : récit illustré de la campagne de 1859*, 1859)

Rien, dans ces énoncés, n'entre en contradiction avec la valeur résultative du surcomposé. Ce dernier montre toujours la phase post-processive. Ce qu'expriment les locuteurs, c'est simplement que cette phase a démarré non plus tôt, mais plus tard que ce qu'ils avaient imaginé. On trouve d'ailleurs également des exemples avec l'adverbe « enfin » sans autre localisation temporelle :

- (69) Petit à petit, j'ai tricoté mes petites bandes, les ai mouillées et bloquées au fur et à mesure. Enfin, j'ai eu fini une des faces du cube, et je les ai assemblées

soigneusement par un surjet apparent en noir. (2013, <http://genevievechmiel.canalblog.com>, consulté en janv. 2023)

- (70) Enfin il **a eu** tout **jacté**. . . tout **déroulé**. . . tout ce qui était survenu, dans le détail, toutes les bricoles de son business [. . .] du coup, c'était à mon tour de raconter mes histoires. . . (Céline, *Mort à crédit*, 1936 < Frantext)

L'idée d'une entrée tardive dans la phase consécutive au procès peut également être simplement suggérée par le contexte. Il en allait d'ailleurs ainsi dans les exemples (60) et (61). En (60), le locuteur indique que c'est à cause de la panne d'une machine qu'il s'est trouvé avoir fini de plier les lettres à 17h. Quant au locuteur de (61), qui raconte l'incident qu'il a eu avec sa voiture, il semble considérer comme tardive la localisation temporelle « à une heure du matin ». C'est d'ailleurs l'analyse qu'en donnent Damourette & Pichon (1936), qui soulignent que le locuteur accentue, par l'emploi du surcomposé, l'« heure si tardive » (p. 298) à laquelle le procès s'est enfin trouvé achevé.

Mentionnons encore ici les cas où la forme surcomposée est utilisée dans des énoncés négatifs, comme en (71) ou en (72) :

- (71) Coucou ! Sorry pr yèr [hier] mé on **a pa u fini** **avan 22h30**, alor jalé [j'allais] plu vs aplé. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 63666, BE_54)
- (72) Tes journées sont elle aussi longue que les miennes ? Exemple, hier soir j'ai fait mon repassage et j'**ai pas eu fini avant minuit** et je dois avouer que s'est souvent comme ça [. . .]. (2009, www.forums.supertoinette.com, consulté en déc. 2017)

Dans ces exemples, la négation permet de mettre l'accent sur le fait que la phase consécutive au procès n'a pas pu démarrer avant un certain repère temporel. En (71), la négation présuppose que la phase consécutive au procès « finir » aurait pu commencer « avant 22h30 ». Mais elle pose que cela n'a pas été le cas. On ne saura d'ailleurs pas l'heure exacte à laquelle la phase en question a finalement démarré, si ce n'est que cela a été plus tard que 22h30. Il en va de même en (72) : de la phase faisant suite au procès « finir », il est seulement dit qu'elle n'a pas été atteinte avant minuit. Rien ne dit quand cet état a effectivement commencé (techniquement, cela peut être à minuit ou après minuit) : on

saura seulement qu'il a commencé trop tard aux yeux de la locutrice⁸⁴, qui trouve ses journées « longues ».

Il arrive parfois que le surcomposé résultatif soit utilisé sans localisations temporelles ni marqueurs de survenance précoce ou tardive. Mais c'est alors le plus souvent le contexte large qui fournit des éléments de repère temporel :

- (73) Je m'y suis remise avec ardeur, il fallait avoir fini le 15. *J'ai eu fini*, et sans trop manquer ma sauce, à ce que j'espère [. . .]. (Sand, *Correspondance*, 1846 < Frantext)
- (74) Je bouffais à plein bec, moi, pendant que tu chipotais, *j'ai eu fini le premier*, je n'ai plus d'appétit. (Huysmans, *Les sœurs Vatard*, 1879 < Havu, 2013, p. 40)
- (75) J'écoutais ce qu'il me disait, et j'étais bien [. . .] tout en étant mal à l'aise par instants, à rire des bêtises qu'il débitait. Et puis, il *a eu fini* de baffrer. Pas trop tôt. Il était minimum sept heures. (Bayon, *Le lycéen*, 1987 < Frantext)

En (73), le contexte indique que la phase consécutive au procès « finir » avait déjà démarré à la date du 15. En (74), le locuteur met en contraste le moment où il s'est trouvé avoir fini son repas et le temps (plus long) que la personne à laquelle il s'adresse prend pour manger. Enfin, en (75), le locuteur précise que la phase consécutive au procès « finir » a démarré « pas trop tôt » (il précise qu'il « était minimum sept heures »). Mais répétons que rien, dans ces exemples, n'entre en contradiction avec la valeur résultative de la forme verbale : les locuteurs, au lieu de choisir un passé composé à valeur aoristique, qui aurait montré la phase processive, choisissent le surcomposé, qui désigne le procès une fois terminé. De tels emplois peuvent même figurer dans des suites narratives comme en (76) :

- (76) Ils *ont traité*, ils *ont eu fini* de traire ; les lampes, là-haut, *n'étaient* toujours pas éteintes. (Ramuz, *La grande peur dans la montagne*, 1926 < Cornu, 1953, p. 100)

84 Lorsque nous savons qu'un exemple (écrit ou oral) a été produit par une femme, nous désignons l'auteur de l'exemple en question par des formules au féminin (« la locutrice », « une internaute », etc.), même lorsqu'aucune marque linguistique de féminin n'est contenue dans le passage cité.

Dans cet exemple, le procès « traire » est d'abord présenté dans sa phase processive, avec un passé composé à valeur aoristique (« ils ont trait »). Puis, précédé du verbe « finir » et intégré dans un syntagme verbal surcomposé (« ils ont eu fini de traire »), il est présenté une fois terminé. Ici, rien n'indique le temps qu'il a fallu pour traire ; rien n'indique non plus si la durée de la traite est considérée comme brève ou longue. Quant à l'imparfait (« n'étaient toujours pas éteintes »), il indique, de par son aspect non borné, qu'au moment où la phase faisant suite à « finir de traire » a commencé, une autre situation (grammaticalement négative) se poursuivait.

Ainsi, en conclusion, rien n'empêche l'usage du surcomposé résultatif dans des propositions indépendantes qui ne contiennent pas d'expressions « de rapidité ». Toutefois, force est de constater : premièrement, que ces cas semblent plutôt récents (même si certains grammairiens mentionnent des exemples en propositions indépendantes avec localisation temporelle dès la fin du XVII^e siècle, le plus ancien exemple authentique de ce type que nous possédons date de 1816 – il s'agit de l'exemple reproduit en 59) ; deuxièmement, que les emplois en propositions indépendantes sans marqueurs de rapidité restent globalement rares (dans notre corpus, ils représentent seulement 4 % des exemples au passé surcomposé résultatif) ; troisièmement, que ces cas sont très majoritairement attestés avec le verbe « finir » (nous revenons sur la fréquence de ce verbe au point 8.4.8) ; quatrièmement, que, pour une raison que nous ignorons, ces emplois semblent produits plutôt en Belgique.

8.3.3. *Le « cas belge »*

Les surcomposés résultatifs qui ne sont employés ni dans des subordonnées temporelles ni dans des propositions indépendantes contenant un élément marquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps sont, comme nous l'avons montré, plutôt rares. Pourtant, les exemples de ce type (ex. : *hier, j'ai eu fini à midi*) semblent étonnamment fréquents en Wallonie. À titre d'illustration, lorsque nous avons consulté le corpus sms4science (qui contenait, rappelons-le, 30'000 SMS belges, 12'660 SMS réunionnais, 4'732 SMS québécois et

3'889 SMS suisses), nous avons trouvé 12 exemples de passés surcomposés résultatifs employés dans des propositions indépendantes sans adverbes de rapidité. Or ces 12 exemples (qui, précisons-le, ont été produits par 12 locuteurs différents) proviennent tous de la partie belge du corpus.

Sur ces 12 exemples, le verbe « finir » est employé 11 fois. Et c'est le verbe « terminer », sémantiquement proche de « finir », qui est employé dans le douzième cas. Le plus souvent (dans 8 cas sur 12), ces exemples contiennent des indications temporelles (ce sont toujours des heures) qui précisent le moment où la phase post-processive a débuté :

- (77) Hello vs ! Als ca a été la glande ? Moi c t [c'était] peinar on **a u terminé** à 13h15 ! [. .] (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 6656, BE_2598)
- (78) Ouais 30kil [tranquille], **g eu fini a midi**, g pu me reposer de ma dure semaine. Merci pour le message. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 62007, BE_3356)
- (79) Sl mchou ! cva ? [. .] **g u fini a 12h40**. La klas ! a dm1 [demain] alor. gr bisou bon sré ! jtadoor tr fort. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 4668, BE_373)
- (80) Le concer a été cour cet foi-ci, on **a eu fini à 6h10**. Aprè jss retournée au marché d noel. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 69102, BE_45)
- (81) Ca va ? Moi ça va à part que je suis un peu malade. **J'ai eu finis** mon exam à 10h30 +/- au lieu de midi. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 69865, BE_1158)

Dans tous ces exemples, le contexte indique que les heures données sont considérées par les locuteurs comme des localisations temporelles précoces. En (77), le locuteur indique qu'il trouve « pénard » d'avoir terminé à 13h15 ; en (78), qu'il considère comme « tranquille » le fait d'avoir fini à midi ; en (79), qu'il trouve que c'est « la classe » d'avoir terminé à 12h40. En (80), le locuteur précise que le concert, qui s'est trouvé achevé à 6h10, a été « court ». Enfin, le locuteur de (81) indique avoir fini à 10h30 un examen qui aurait normalement dû se terminer à midi. Deux autres exemples du même corpus contiennent d'ailleurs les indications « tôt » (ex. 82) et « plus tôt » (ex. 83), qui explicitent cette idée d'une entrée précoce dans la phase post-processive (en 83, le locuteur précise d'ailleurs que grâce à cela, il sera là « un quart d'heure à l'avance ») :

(82) T as de la chance, t **as eu fini** tot today [. . .]. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 6721, BE_167)

(83) On **a eu fini** plu t0, On sra la un kar deu [un quart d'heure] alavance. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 1841, BE_2918)

Comme nous l'avons déjà constaté, le surcomposé résultatif en propositions indépendantes semble ainsi apparaître préférentiellement dans des contextes qui véhiculent l'idée que la phase consécutive au procès a été atteinte « plus tôt que prévu ». Insistons toutefois sur le fait que cette idée est transmise par le contexte : elle n'est pas grammaticalisée par la forme verbale. Dans le corpus de sms4science, comme dans le reste de notre corpus, on trouve en effet des cas (certes moins fréquents) où le surcomposé est combiné avec des éléments qui expriment au contraire l'idée que la phase post-processive a débuté « plus tard que prévu ». Il en va ainsi dans l'exemple (84). Le locuteur indique qu'il s'est trouvé avoir fini « en retard » – et qu'il a de fait manqué son bus :

(84) Man **g eu fini** en retard et dc [donc] g pas eu mon bus. . . [. . .] (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 66967, BE_1916)

Les emplois de ce type (en propositions indépendantes, sans marqueurs de rapidité) sont selon nous susceptibles d'apparaître n'importe où dans le monde francophone, puisque rien, dans ces emplois, ne contredit la valeur résultative des formes « standard ». Nous possédons d'ailleurs quelques exemples de ce type produits par des écrivains français (Beauvoir et Guérin, cités ci-après, sont tous deux nés à Paris) :

(85) Enfin, à quatre heures, nous en **avons eu fini**. (Beauvoir, *Tout compte fait*, 1972 < Togeby, 1982, p. 427)

(86) Tonton Nicolas s'excusait d'avoir déjeuné sans l'attendre. Du meuble à livrer dans le quartier, tu comprends. Deux commodes anciennes. **J'ai eu fini à midi**. Quelle bonne tête d'ébéniste il avait, Tonton Nicolas ! Impossible de l'imaginer faisant un autre métier. (Guérin, *L'apprenti*, 1946 < Frantext)

En (85), l'entrée dans la phase post-processive est explicitement présentée comme tardive (« enfin »). En (86) en revanche, le contexte la

présente plutôt comme précoce. En effet, l'énoncé « j'ai eu fini à midi » se trouve dans un passage au discours direct libre, qui met en scène les paroles de Tonton Nicolas, lequel s'excuse d'avoir commencé à manger sans attendre son interlocuteur (il a donc déjeuné plus tôt que prévu). Mais mis à part quelques exemples littéraires, l'immense majorité des emplois de ce type contenus dans notre corpus ont été produits par des locuteurs belges.

Il est difficile de confirmer notre impression d'une « particularité belge » en faisant des recherches sur Internet dans la mesure où l'origine des locuteurs n'est jamais assurée, n'importe quel internaute pouvant *a priori* intervenir sur n'importe quel forum. Néanmoins, si l'on tape sur Google la suite « a eu fini à » (essai effectué le 1^{er} novembre 2017) – composée du verbe « finir », particulièrement fréquent avec le surcomposé résultatif en propositions indépendantes, et de la préposition « à », susceptible d'être suivie par une localisation temporelle –, force est de constater que nous ne sommes tombée sur aucun site en « .fr » (adresses françaises) ou en « .ch » (adresses suisses). Les résultats obtenus nous ont tous renvoyée soit à des sites en « .com » ou en « .net », donc internationaux, soit à des sites en « .be », donc belges (ex. 87 à 89) :

- (87) Minuit, orage carabiné, je m'inquiète pour le ciment qui n'a pas encore eu le temps de sécher (on **a eu fini** à 18h30) et je ne peux pas m'empêcher d'aller faire un saut à la maison, je suis curieux de voir ce qu'il se passe [. . .]. (Non daté, <https://blog.bricozone.be>, consulté en nov. 2017)
- (88) Je ne sais pas dans ce cas, dans le secondaire ce sont des horaires variables [. . .] ainsi mon fils **a eu fini** à 12h30 aujourd'hui. (2015, www.sudinfo.be, consulté en nov. 2017)
- (89) Mais, ça y est ! Le spi [spinnaker, sorte de voilier] est [. . .] prêt à bondir. On **a eu fini** à 19h30 hier soir [. . .] et pour mieux jouir du spectacle de cette belle voile orange qui se gonfle [. . .] on a préféré attendre le lever du jour [. . .]. (2007, www.sailaway.be, consulté en nov. 2017)

Si on parcourt les données recueillies par les linguistes, on constate également que les exemples de ce type sont pour la plupart localisés en Belgique. Dans son étude *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlars français de Belgique*, Pohl (1962) mentionne d'ailleurs – outre des exemples « standard » tout à fait typiques, en

subordonnées temporelles – des exemples (oraux et écrits) comparables à ceux que nous avons trouvés dans les SMS belges de sms4science et sur les sites belges, à savoir avec le verbe « finir » et avec des localisations temporelles correspondant à des heures :

(90) alors elle *a eu fini à quatre heures* (Oral, Belgique < Pohl, 1962, p. 75)

(91) Nous avons fait un gros savonnage, nous *n'avons eu fini qu'à 4 heures après-midi*. (Lettre, Belgique < Pohl, 1962, p. 75)

Relevons encore qu'en (91), l'entrée dans la phase post-processive est considérée comme tardive (« ne que »).

La Belgique francophone paraît ainsi se particulariser dans la fréquence des emplois de formes surcomposés résultatives en propositions indépendantes sans marqueurs de rapidité, même si ces emplois impliquent très majoritairement le verbe « finir », accompagné, le plus souvent, d'une localisation temporelle, soit absolue (en général, indication d'une heure), soit relative (avec des marqueurs comme « en avance », « plus tôt », « en retard », etc.).

8.4. Aspect grammatical et aspect lexical

8.4.1. Premières intuitions

Le premier auteur à exprimer clairement l'idée d'une restriction entre le passé surcomposé et certains types de procès est De Beauclair (1795), déjà cité, qui écrit : « [Ce temps] ne peut avoir lieu [. . .] dans ceux [les verbes] dont l'action est purement intérieure et spirituelle. Ainsi ce seroit abuser de la nouveauté que de dire : *j'ai eu pu, j'ai eu voulu, j'ai eu douté, j'ai eu craint, j'ai eu espéré, j'ai eu pensé*, etc. » (vol. II, p. 167) Il faut ensuite attendre le XX^e siècle pour retrouver des réflexions sur les combinaisons plus ou moins favorables entre le surcomposé résultatif et le sens de certains procès. On trouve d'abord de telles observations

chez Dauzat (1952 [1947]), qui souligne que les « puristes ne récuseront pas “à peine *a-t-il eu fini* de parler”, mais auront de la répugnance pour “à peine *a-t-il eu parlé*” » (p. 217). L'idée que le verbe « finir » fonctionnerait mieux que d'autres verbes avec les surcomposés se retrouve dans un certain nombre de grammaires (Gross 1968, Dubois & Dubois-Charlier 1970, Togeby 1982, etc.). Dans leur *Manuel de conjugaison*, Bénac & Burney (1977 [1975]) notent également que s'ils proposent, pour illustrer les temps surcomposés, un tableau avec les formes du verbe « finir », c'est parce que ces dernières sont « plus fréquemment employées que celles d'*aimer* » (p. 47). La question qui se pose alors est : si effectivement les surcomposés sont plus fréquents avec « finir » qu'avec « aimer », pourquoi en est-il ainsi ?

Une première tentative d'explication apparaît chez Dauzat (1952 [1947]), qui remarque que « le surcomposé s'emploie surtout avec les verbes exprimant l'achèvement » (p. 216–217). Des observations similaires sont faites par Le Bidois (1962) : « [L]e surcomposé exprime ce que les linguistes appellent l'aspect d'accomplissement [. . .]. Il est donc naturel que cette forme soit fréquente avec les verbes d'achèvement. » Et par Jolivet (1984) : « [L]es temps surcomposés paraissent davantage compatibles avec des verbes dont le sens est aisément combinable avec la valeur d'accompli [. . .]. » (p. 171) Pour reformuler les choses, il semble que ces auteurs soulignent que l'*aspect résultatif* du surcomposé (que Le Bidois désigne par « aspect d'accomplissement » et Jolivet par « valeur d'accompli ») explique que cette forme fonctionne mieux avec les *procès téléliques* (c'est vraisemblablement ainsi qu'il faut comprendre la notion de « verbes d'achèvement » chez Dauzat et Le Bidois) qu'avec les *procès atéliques*.

8.4.2. Premiers essais de comptage

Peu d'auteurs ont effectué des études sur corpus pour tenter de déterminer avec quels types de procès le surcomposé résultatif se combinerait préférentiellement. Nous pouvons néanmoins citer les études d'Ayres-Bennett (1994) et d'Havu (2012). Ayres-Bennett, tout d'abord, s'est intéressée aux différents verbes employés dans les exemples qu'elle

a recueillis pour la période allant du début du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle. Ce qui semble la frapper, c'est surtout la variété des verbes utilisés. Elle note, respectivement pour les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles :

Il y a une grande variété de verbes lexicaux utilisés (en tout 19 verbes différents). Notons que le verbe *dire* est employé trois fois, et *achever*, *disner*, *trouver* et *parler* apparaissent chacun deux fois. (Ayles-Bennett, 1994, p. 154)

On observe de nouveau toute une série de verbes différents [. . .]. Les verbes qui figurent plus d'une fois dans les citations sont, en ordre de fréquence décroissante : *partir* (4 fois), *venir* (3), *faire* (3), *arriver* (2), *passer* (2), *manger* (2). (Ayles-Bennett, 1994, p. 157)

[O]n continue à remarquer la même diversité dans le choix des verbes utilisés par les auteurs (27 en tout). Les verbes dans nos citations qui prennent l'auxiliaire *être* sont *partir*, *venir*, *rentrer*, *revenir* et *arriver* [. . .]. Il y a de plus deux cas de *parler* [. . .] et deux de *faire*. (Ayles-Bennett, 1994, p. 160)

Havu (2012) rend quant à lui compte des différents verbes employés avec les surcomposés dans les exemples qu'il a recueillis dans Frantext pour la période allant de 1600 à 1800 :

dire 8	achever	entrer	placer
finir 8	acquérir	éprouver	prendre
mourir 8	apprendre	établir	prononcer
arriver 6	arranger	être	publier
partir 6	arriver	éviter	quitter
sortir 6	baisser (le prix)	expliquer	rapporter
faire 4	casser	gager	remercier
connaître 3	cesser	gagner	rendre
donner 3	considérer	guarir	répondre
lire 3	couvrir	manger	reprandre
découvrir 2	débarrasser	mêler	retirer
naître 2	démêler	mettre (un peu de confusion)	revenir
réduire 2	dîner	ouvrir	séparer
souper 2	distinguer	passer	voir
	doubler	perdre	
	éclairer	perfectionner	

Figure 9 : Verbes surcomposés dans Frantext 1600–1800 (reproduit d'après : Havu, 2012, p. 183)

Le tableau présenté par Havu nous semble toutefois soulever deux interrogations. Premièrement, il n'indique pas avec quels temps surcomposés ces différents verbes sont employés (dans son article, il cite non seulement des exemples de passés mais également de plus-que-parfaits surcomposés) ni si les surcomposés recueillis sont résultatifs ou expérimentiels. Deuxièmement, ce tableau cite les verbes à l'infinitif et hors des contextes dans lesquels ils sont employés. Or, comme nous l'avons vu au point 7.5, cela n'est pas suffisant pour que l'on puisse préciser les types de procès en jeu.

Havu, bien que conscient des limites de sa démarche, tire de son tour d'horizon des verbes employés avec les surcomposés un certain nombre de conclusions. Il indique notamment que les surcomposés sont compatibles avec tous les types de procès. Il donne ainsi, sur la base d'une typologie inspirée de Vendler, des exemples (un pour chaque catégorie) où les surcomposés sont employés avec des accomplissements (ex. 92), des achèvements au sens de Vendler, qu'Havu nomme « prédicats momentanés téliques » (ex. 93), des « prédicats momentanés atéliques », une catégorie rajoutée par Havu (ex. 94), des activités (ex. 95) et des états (ex. 96) :

- (92) [A]près, dis-je, que par une longue et puissante coction, il **a eu séparé** dans cette boule les corps les plus contraires et réünj les plus semblables, cette masse outrée de chaleur a tellement sué, qu'elle a fait un déluge qui l'a couverte plus de quarante jours. (Cyrano de Bergerac, *Les estats et empires du soleil*, 1655 < Havu, 2012, p. 183)
- (93) Quand j'**ai eu fini** tous ces charmes, il a fallu aller aux hêtres, puis aux chênes. (Mme de Sévigné, *Correspondance*, 1696 < Havu, 2012, p. 183)
- (94) [D]ès que j'**ai eu découvert** la violence de cet amour, j'ai su tenir toujours ma fille enfermée. (Molière, *Le médecin malgré lui*, 1667 < Havu, 2012, p. 183)
- (95) L'esclave par qui il s'était fait suivre était revenu dès qu'il **avait eu soupé**, et il y avait quelques temps qu'il était là, tout prêt à recevoir ses commandements. (Galland, *Les mille et une nuits*, 1715 < Havu, 2012, p. 183)
- (96) [Q]uand toutes y **ont eu été** [prendre l'offrande], Edmée a vu encore une offrande de reste ; & elle l'a été prendre fondant en larmes en disant : Ne voyez-vous pas que c'est l'offrande d'Ursule ? (Restif de la Bretonne, *Le paysan perversi*, 1776 < Havu, 2012, p. 184)

Les résultats nous semblent toutefois discutables, compte tenu du fait que les types de procès semblent définis *a priori*, sans tenir compte du contexte dans lesquels les verbes sont employés. Ainsi, la catégorie des états est illustrée par un exemple comportant le verbe « être » (ex. 96). Mais dans l'exemple en question, le verbe « être », remplaçable par « aller (prendre l'offrande) », n'a vraisemblablement pas une valeur d'état : il nous semble qu'il s'agit plutôt d'un procès téléique. En outre, nous ne voyons pas ce que le procès « découvrir la violence de cet amour » (ex. 94) a d'atélique (une fois qu'on a découvert une vérité, on ne peut pas continuer à la découvrir). Il nous semble ainsi difficile de tirer du tableau d'Havu de réelles conclusions quant aux combinaisons favorables ou défavorables entre le passé surcomposé et les différents types de procès. Dans la suite de ce chapitre, nous poursuivons ainsi la réflexion à partir des exemples contenus dans notre corpus.

8.4.3. Procès téléiques I : les achèvements

Comme tous les procès téléiques, les achèvements (« apercevoir un avion », « atteindre le sommet », etc.) contiennent une borne interne au-delà de laquelle le procès ne peut plus se poursuivre (l'avion est aperçu, le sommet est atteint). L'existence de cette borne fait que les achèvements se combinent de manière idéale avec le passé surcomposé, qui montre les procès dans leur phase post-processive :

- (97) J'ai vu un *Homère illustré*, mais Sacredieu quand j'**ai eu aperçu** la mine seulement de leur déesse Thétis qui n'a pas même l'air d'un plâtre sans chemise j'ai bien vite refermé [le livre]. (Töpffer, *Correspondance*, 1841)
- (98) Très vite j'ai escaladé la montagne d'immondices [. . .], puis quand j'**ai eu atteint** le sommet, j'ai creusé un tour dans les détritrus avec mes jambes [. . .]. (Veu, *Les leçons d'amour*, 2010)
- (99) Quand il m'**a eu quitté**, j'ai réfléchi que certains vont naturellement à Dieu, et ce sont les saints. (Green, *Journal*, 1950 < Frantext)

Ces trois exemples contiennent des procès téliques : une fois que l'on a aperçu (la mine de la déesse), atteint (le sommet) ou quitté (quelqu'un), on ne peut pas continuer à apercevoir, atteindre ou quitter.

À la différence des accomplissements, les achèvements ne possèdent pas de durée interne. Mais qu'il y ait ou non durée interne n'a pas d'incidence dans les emplois en subordonnées temporelles : accomplissements et achèvements fonctionnent aussi bien l'un que l'autre. L'absence de durée interne dans les achèvements a en revanche pour conséquence qu'il leur est *a priori* difficile de se combiner avec des compléments en « en » – puisque, justement, ces compléments indiquent le temps qu'il a fallu pour qu'un procès soit mené à son terme. On peut pourtant imaginer des exemples :

(100) *J'ai eu aperçu* un avion en cinq minutes.

(101) *J'ai eu atteint* le sommet en deux heures.

(102) En deux jours, il *a eu quitté* la ville.

Dans ce cas, la durée exprimée par le complément en « en » est reportée sur la phase qui précède le déroulement du procès à proprement parler. Ainsi, l'exemple (100) prend le sens de « j'ai réussi à apercevoir un avion après cinq minutes d'observation ». L'exemple (101) est interprété comme « il m'a fallu deux heures pour atteindre le sommet ». Quant à l'exemple (102), il signifie quelque chose comme « il lui a fallu deux jours pour organiser son départ ». Il en va de même pour l'exemple (103), déjà cité plus haut :

(103) En cinq minutes, il *a eu disparu*. (Alain-Fournier, *Correspondance*, 1914 < Apothéloz, 2009, p. 101)

A priori, le procès « disparaître » appartient plutôt à la catégorie des achèvements. Mais combiné avec le complément « en cinq minutes », qui lui donne une durée interne, il s'apparente plus à un accomplissement.

8.4.4. Procès téléliques II : les accomplissements

Le passé surcomposé standard se combine également parfaitement avec la seconde catégorie de procès téléliques, les accomplissements (« peindre un tableau », « construire une maison », etc.) :

- (104) Quand il **a eu construit** son asile, il a désiré quelques meubles, quelques ustensiles, ne fût-ce que pour puiser de l'eau à la fontaine ou pour préparer sa nourriture. (Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, 1847)
- (105) Quand j'**ai eu peint** et **tapissé** le meuble, je l'ai ensuite ciré au pinceau, avec une cire transparente de chez Rust-o-leum. (2019, <https://mymeltingblog.wordpress.com>, consulté en janv. 2023)
- (106) Quand M. de Borrelli **a eu écrit** la pièce « Alain Chartier », il me l'a envoyée. (Dumas fils, préface de *Alain Chartier* de Borrelli, 1889 < Bastin, 1892, p. 221)

« Construire son asile », « peindre et tapisser le meuble », « écrire la pièce *Alain Chartier* » sont des accomplissements. Comme les achevements, ces procès sont téléliques et se combinent donc idéalement avec l'aspect résultatif du passé surcomposé. Mais contrairement aux achevements, les accomplissements possèdent une durée interne. C'est ce qui explique qu'ils se combinent également bien avec les compléments en « en », qui indiquent en combien de temps le procès a été mené à son terme. Or, comme nous l'avons vu au point 8.3.1, ces compléments en « en » constituent justement l'un des environnements préférentiels du surcomposé résultatif : « en un quart d'heure » (ex. 107), « en douze à quinze jours » (ex. 108), « en moins d'un mois » (ex. 109), etc.

- (107) En un quart d'heure j'ai eu fait le tour de la partie habitée de ce désert. (Dumas fils, *La dame aux perles*, 1854 < Cornu, 1953, p. 98)
- (108) Nous n'étions que cinq personnes chargées de faire la topographie de la ville de Toulouse, et nous **avons eu fini** en douze à quinze jours. (*Gazette médicale de Paris*, 1834)
- (109) Alors pourquoi ce prêtre devrait-il renoncer à « sa carrière » ? Qu'est-ce qui est le plus important ? La bonne conscience dans la pauvreté et l'incognito,

ou la réussite ? Son choix a été vite fait. . . en moins d'un mois il **a eu achevé** sa révolution. Peut-on vraiment le lui reprocher ? (2009, <http://plus.lefigaro.fr>, consulté en avril 2013)

Les procès « faire le tour de la partie habitée de ce désert », « finir (de faire la topographie de la ville de Toulouse) » et « achever sa révolution » sont des procès téléiques, qui comportent une durée interne. Cette dernière se trouve ici précisée, puisque les compléments en « en » indiquent en combien de temps la phase post-processive a été atteinte.

8.4.5. Procès atéliques I : les activités

Les activités, comme « manger » ou « chanter », semblent à première vue tout à fait possibles avec le surcomposé résultatif :

- (110) [E]lle a nettoyé ses bêtes jusqu'à près de midi. . . Quand elle **a eu mangé**, elle est venue tomber là comme un plomb. (Zola, *La faute de l'abbé Mouret*, 1875 < Cornu, 1953, p. 155)
- (111) [Le chanteur] Yves Cantin se remémore des élans spontanés du public, des ovations qui viennent du coeur et qui sont des moments précieux, inoubliables : « Toulouse. Lors du concours, le public était prévenu de ne pas applaudir afin de ne pas influencer le jury. Mais quand j'**ai eu chanté**, les gens se sont levés, ont crié, applaudi. » (*Le Quotidien*, 24 oct. 1987 < <https://numerique.banq.qc.ca>)

Cependant, même si les deux verbes sont ici employés sans compléments, on peut se demander s'il s'agit véritablement d'« activités » au sens vendliérien du terme. Dans le premier cas, il est clair que le complément sous-entendu de « manger » est « son repas » ; dans le second cas, il s'agit soit de « sa chanson » soit de « ses chansons ». Or « manger son repas » et « chanter sa chanson » (ou « ses chansons ») sont des procès de type accomplissement, donc des procès téléiques avec durée interne. On remarque d'ailleurs que souvent, les verbes qui semblent appartenir à la catégorie des activités, comme « dormir », sont utilisés avec différents éléments qui limitent l'extension du procès dans le temps :

(112) Alors quand j'**ai eu dormi** quarante-huit heures, l'temps m'a paru long.
(Boylesve, *Le bonheur à cinq sous*, 2013)

(113) Elle [ma tortue] a commencé à s'endormir vers la mi octobre si mes souvenirs sont bons (je n'ai pas mon carnet de notes ici) et quand elle **a eu dormi huit jours** enterrée sous la cabane je l'ai mise en caisse. (2012, <https://tortues-terrestres.forumactif.com>, consulté en juin 2022)

À nouveau, si le verbe « dormir » peut, « au niveau du dictionnaire » (pour reprendre la formule de Borillo 1991), être considéré comme une activité, les compléments « quarante-huit heures » et « huit jours » télévisent en réalité les procès de (112) et (113).

Parfois, ce sont des adverbes, tels qu'« assez » ou « bien », qui donnent une limite interne aux procès :

(114) [Q]uand vous **avez eu assez pleuré**, vous vous êtes retiré à Patmos avec votre aigle [. . .]. (Sainte-Beuve, préface des *Consolations* de Hugo, 1830 < Ritter, 1905, p. 513)

(115) Quand je l'**ai eu bien regardée**, je l'ai ôtée de mon doigt et je l'ai jetée dans la mer. (Le Clézio, *Désert*, 1980 < Havu, 2013, p. 51)

À nouveau, hors contexte, on tendrait à considérer « pleurer » et « regarder » comme des activités. Mais parce que les adverbes leur donnent une borne interne, « pleurer assez » et « bien regarder » se rapprochent plutôt des accomplissements. Nous pouvons bien sûr imaginer des exemples dans lesquels rien ne viendrait sur le plan linguistique (mis à part la forme verbale elle-même) téléviser l'activité :

(116) Quand elle **a eu nagé**, elle s'est reposée sur la plage.

(117) ? Quand il **a eu plu**, le soleil est revenu.

Mais si l'exemple (116) nous paraît acceptable, l'exemple (117) nous paraît en revanche quelque peu dissonant. La différence tient, nous semble-t-il, au fait qu'en (116), il s'agit d'une activité humaine : il nous semble donc que « quand elle a eu nagé » prend le sens de « quand elle a eu nagé le temps qu'elle avait prévu de nager » – une telle interprétation télévisant naturellement le procès. En (117) en revanche,

une telle glose n'est plus possible. Certes, cet exemple n'est pas ininterprétable : le passé surcomposé ne peut que désigner la phase post-processive de « pleuvoir », autrement dit le moment où il ne pleut plus. Mais reste que de tels exemples sont absents de notre corpus.

En conclusion, les verbes que l'on tendrait à classer, en langue, dans la catégorie des activités ne sont pas impossibles avec le surcomposé résultatif. Mais ces verbes sont généralement employés dans des contextes linguistiques qui les font tendre, en discours, vers un sens téléique. Et quand rien, dans le contexte, ne télécise le procès, c'est alors la forme verbale elle-même, de par son aspect résultatif, qui s'en charge.

8.4.6. Procès atéliques II : les états

Comme nous l'avons vu, certains auteurs soutiennent l'idée que le surcomposé résultatif est compatible avec les états. Havu (2012), qui défend cette hypothèse, donne en guise d'illustration l'exemple (118), déjà cité :

- (118) Ma femme, toutes nos sœurs & les femmes de nos frères ont été à l'offrande.
[. . .] Et voilà que quand toutes y *ont eu été*, Edmée a vu encore une offrande de reste ; & elle l'a été prendre fondant en larmes en disant : Ne voyez-vous pas que c'est l'offrande d'Ursule ? (Restif de la Bretonne, *Le paysan perversi*, 1776 < Havu, 2012, p. 184)

Dans cet exemple, le procès « être (à l'offrande) » n'a pourtant pas, selon nous, une valeur d'état au sens vendlérien du terme et s'apparente plutôt à un verbe téléique de type accomplissement. L'emploi du verbe « être » au sens de « aller » est d'ailleurs des plus courants. Mais reste que, de manière générale, lorsqu'on « force » la combinaison entre le surcomposé résultatif et des verbes qui appartiennent *a priori* à la catégorie des états, les procès acquièrent en contexte un caractère téléique. Plus précisément, ces « états télécisés » se rapprochent des accomplissements, puisqu'ils gardent leur durée interne. À titre d'illustration, on peut relever que dans notre corpus, tous les emplois du verbe « posséder » – que l'on aurait *a priori* tendance à considérer comme atélique – reçoivent en contexte un sens clairement téléique. Il en va ainsi en (119) et en (120) :

- (119) – Dis-moi, avant que nous n’ayons mis cette Bilichilde dans son lit, quel était le caractère de mon petit-fils Theudebert ?
 – Violent, actif, déterminé, opiniâtre et surtout fort glorieux. . . [. . .]
 – Et deux ans. . . un an même après qu’il **a eu possédé** cette esclave brune aux yeux verts et aux cheveux crépus [. . .], quel était le caractère de mon petit-fils ?
 – Oh ! Madame, Theudebert était méconnaissable. . . (Sue, *Les mystères du peuple*, 1849–1857)
- (120) La femme aux yeux verts [. . .], Baudelaire lui a couru longtemps après et une fois qu’il l’**a eu possédée**, il l’a éjectée : « Hier vous étiez un[e] déesse, aujourd’hui vous n’êtes plus qu’une femme, adieu ». (2007, <https://universd evazion.wordpress.com>, consulté en mars 2016)

Dans ces deux exemples, le verbe « posséder » ne signifie pas « être le possesseur de quelque chose » mais « avoir une relation charnelle avec quelqu’un ». « Posséder » n’a ainsi plus rien d’un verbe d’état : il appartient clairement à la catégorie des accomplissements (procès téléique avec durée interne). Si l’on se penche à présent sur l’un des rares exemples que nous possédons avec le verbe « aimer », on remarque que le verbe prend cette fois-ci une couleur inchoative :

- (121) [Q]uand j’ai voulu lui [à mon bébé] donner des fruits il n’en voulait pas. J’en ai essayé pas mal mais rien à faire et puis j’ai essayé les crèmes (bledicrem) et ça il a bien aimé. Une fois qu’il **a eu aimé** un aliment sucré, je lui ai reproposé des fruits et il a fini par les manger [. . .]. (2007, <http://bebes.aufeminin.com>, consulté en mars 2016)

Dans cet extrait, la locutrice raconte qu’il lui a été difficile d’amener son bébé à manger des fruits et qu’elle l’a aidé à développer son goût en commençant par lui donner des aliments sucrés. Dans cet exemple, le verbe « aimer » ne signifie pas « apprécier un aliment » mais « *commencer à apprécier un aliment* » (une lecture renforcée ici par la locution subordonnante « une fois que »).

Nous pouvons imaginer de nombreux autres exemples dans lesquels des états acquerraient, en contexte, une valeur inchoative. Toutefois, dans notre corpus, les exemples de ce type ne sont pas très fréquents. À titre d’illustration, notre corpus ne contient pas d’exemples de surcomposés résultatifs avec les procès « être malade » ou « être

adulte ». Si on forge de tels exemples, ils ne sont bien sûr pas ininterprétables. Mais ils produisent, là encore, des lectures inchoatives (et donc téléliques), du type « tomber malade » ou « devenir majeur » :

(122) Quand il *a eu été* malade, il a arrêté de travailler.

(123) Quand il *a eu été* adulte, il a quitté la maison.

Nous ne possédons que très peu d'exemples authentiques qui seraient comparables à (122) ou (123). Nous pouvons toutefois citer les exemples (124) et (125), dans lesquels le surcomposé est utilisé avec le procès « être enceinte » :

(124) Lorsque ma mère *a eu été* enceinte de moi, elle a souffert un peu. (2021, <https://m.facebook.com>, consulté en janv. 2023)

(125) et dès que | # | *a eu été* enceinte du deuxième enfant | on a bifurqué on est revenu à | # | _ | et là on a essayé de | _ | de de rester un peu dans l'hôtellerie (Oral, Suisse romande, 2016 < OFROM ; réf. unifr16a10m)⁸⁵

Comme attendu, l'emploi du passé surcomposé avec l'état « être enceinte » produit un effet de sens inchoatif (« tomber enceinte »), d'ailleurs renforcé dans le second exemple par le subordonnant « dès que » : c'est dès le début de la grossesse que, d'une part, la mère du locuteur a souffert (ex. 124) et que, d'autre part, les personnes désignées par « on » sont revenues habiter là où elles vivaient précédemment (ex. 125).

8.4.7. *Types de procès et types de résultativités*

Le passé surcomposé résultatif se combine préférentiellement avec les procès téléliques ou, du moins, avec les procès qui acceptent en contexte une lecture télélique ou télécisante. Cette lecture peut être déduite du contexte (par exemple, « manger » prend le sens de « manger *son repas* » ou « chanter », celui de « chanter *sa chanson* ») ou, simplement, être

85 Le corpus OFROM utilise les dièses # pour anonymiser les noms propres.

impliquée par la résultativité de la forme verbale. Nous rejoignons ainsi la première observation que fait Schaden (2009) dans l'extrait suivant :

Comme [le surcomposé résultatif] a besoin d'un état résultant, il n'est pas étonnant que les éventualités qui fournissent des états résultants bien définis, à savoir les téliques, soient privilégiées. De plus, les éventualités statives, qui ne disposent pas d'états résultants définis, ne sont pas acceptables à ce temps : [...]
**Quand il a eu été millionnaire, il a arrêté de travailler.* (Schaden, 2009, p. 230)

Nous prenons en revanche distance par rapport à sa conclusion et enlèverions pour notre part l'astéristique devant l'exemple qu'il propose. Il nous semble que si l'on « force » des procès de la catégorie des états à fonctionner avec le surcomposé, cela va automatiquement créer l'existence de phases consécutives *ad hoc* et/ou créer un effet de sens inchoatif. Ainsi, même si nous reconnaissons que l'exemple proposé par Schaden n'est pas des plus favorables, il nous semble néanmoins susceptible d'accepter une lecture inchoative du type « à partir du moment où il est devenu millionnaire » (de la même manière que « être enceinte » prenait, dans les exemples cités plus haut, le sens de « tomber enceinte »). Toutefois, force est de reconnaître que les exemples de ce type sont rarissimes dans notre corpus et que nous n'avons pas obtenu un seul résultat probant sur Google (essai fait en octobre 2018 et refait en janvier 2023) pour les séquences : « [ai, as, a, etc.] eu été riche / pauvre / grand·e / vieux / vieille / malade / adulte » (ces mêmes procès sont en revanche bien attestés pour le passé surcomposé dit « régional », à valeur expérientielle). Il est ainsi clair que les procès qui ne disposent pas d'« états résultants définis » (pour reprendre la formule de Schaden) sont plus difficiles à combiner avec le surcomposé.

Apothéloz & Nowakowska (2010) et Apothéloz (notamment 2020 et 2021) développent plus avant la réflexion en distinguant deux types de résultativités : la résultativité « sémantique » et la résultativité « pragmatique ». D'un côté, les verbes téliques (Apothéloz parle de verbes « transitionnels ») produisent « un état résultant spécifique, dont le contenu est impliqué par la signification du verbe » (2021, p. 32). Par exemple, l'état résultat de « s'endormir » est « dormir » ; celui de « partir » est « ne plus être là ». En revanche, les verbes atéliques (Apothéloz dit « non-transitionnels ») ne sont pas associés à un état résultant

impliqué par le sens même du verbe. Dans ce cas-là, dit Apothéloz (2021), il y a aussi résultativité. Mais cette dernière n'est pas de type sémantique : elle est le fruit de « processus interprétatifs, donc inférentiels » (p. 35). Il donne en exemple la forme « il a plu » (passé composé à valeur de présent résultatif) contenue dans l'extrait suivant :

- (126) De la pièce où j'écris ces mots, je vois les monts Alleghanys, au loin, et tout près, sous les arbres, deux vieux messieurs qui jouent gravement à lancer devant eux un fer à cheval. Il **a plu** et le jour se retire du ciel. Tout est calme. (Green, *Journal*, 1946 < Apothéloz, 2020, p. 5)

Dans cet exemple, le verbe « pleuvoir » au passé composé désigne bien la phase post-processive, donc le moment qui fait suite à la pluie. Mais cet état résultant ne se laisse pas déduire de la signification du verbe « pleuvoir » : il résulte d'inférences pragmatiques. En l'occurrence, la forme « il a plu » nous « invite à inférer, sur la base d'expériences et de connaissances diverses, un certain nombre de conséquences de cette pluie : sol mouillé, lumière, odeur ou atmosphère particulières, etc. » (p. 5). Il en va de même dans l'exemple (127), qui contient la forme « a pleuré » :

- (127) Elle se relève. Elle **a pleuré**, son visage est bouffi de larmes, de mauvais sommeil, de fatigue. (Garat, *Pense à demain*, 2010 < Apothéloz, 2021, p. 33)

Dans un tel exemple, la résultativité est également de type pragmatique : elle renvoie, dit Apothéloz, « aux traces de pleurs actuellement visibles sur le visage » (p. 34).

La question qui se pose alors est : si des verbes tels que « pleuvoir » et « pleurer » sont susceptibles de produire une résultativité de type pragmatique, pourquoi les exemples (126') et en (127'), transposés aux temps du passé, ne fonctionnent-ils pas ?

- (126') De la pièce où j'écrivais ces mots, je voyais les monts Alleghanys, au loin, et tout près, sous les arbres, deux vieux messieurs qui jouaient gravement à lancer devant eux un fer à cheval. ? Il **a eu plu** et le jour se retirait du ciel. Tout était calme.

- (127') Elle s'est relevée. ? Elle **a eu pleuré**, son visage était bouffi de larmes, de mauvais sommeil, de fatigue.

Ils pourraient pourtant théoriquement fonctionner. Nous avons en effet vu, d'une part, que le passé surcomposé résultatif était parfois possible dans des séquences narratives, comme dans l'exemple (128) déjà cité :

- (128) Enfin il **a eu tout jacté**. . . tout **déroulé**. . . tout ce qui était survenu, dans le détail, toutes les bricoles de son business [. . .] du coup, c'était à mon tour de raconter mes histoires. . . (Céline, *Mort à crédit*, 1936 < Frantext)

Et nous avons observé, d'autre part, qu'il n'est pas impossible avec les verbes atéliques (par exemple « pleurer », ex. 129), ces derniers se voyant télécisés par la forme verbale et créant de fait un état résultant *ad hoc* :

- (129) Trebun, quand il **a eu pleuré**, lui a dit : « C'est trop ! . . . C'est trop fort ! . . . Je n'y saurais tenir ! » (Rétif de la Bretonne, *Le père-valet*, 1788)

On pourrait donc imaginer que des exemples tels que (126') ou (127') soient également acceptables. Mais vraisemblablement, il faut conclure que c'est « trop demander » au passé surcomposé non seulement de fonctionner hors de ses contextes syntaxiques préférentiels mais encore de produire des états résultants non impliqués par le sens même du verbe. La raison de cela tient peut-être au fait que contrairement au passé composé, le passé surcomposé n'est jamais processuel. Il ne peut même jamais tendre vers la processualité. Il est toujours, seulement et uniquement, résultatif. Il peut, de fait, être parfois employé dans des contextes syntaxiques non préférentiels *ou* être utilisé avec des verbes atéliques, mais pas les deux à la fois.

8.4.8. Remarque sur le verbe « finir »

Comme nous l'avons précédemment indiqué, nombre d'auteurs (Dauzat 1947, Gross 1968, Dubois & Dubois-Charlier 1970, Bénac & Burney 1975, Togeby 1982, Hill 1984, etc.) soulignent que le passé surcomposé résultatif est plus fréquemment employé avec le verbe « finir » qu'avec les autres verbes. C'est également ce que note Apothéloz (2009), qui relève

que le surcomposé est « spécialement fréquent avec les verbes désignant la phase terminale d'une situation (*finir, achever, terminer*) » (p. 113).

Nous constatons pour notre part qu'effectivement, le verbe « finir » est, dans notre corpus, le verbe le plus représenté avec le surcomposé résultatif. Dans le sous-corpus de formes écrites, il représente près de 10 % des emplois (132/1360). Et si l'on prend encore en compte « achever » (70 occurrences) et « terminer » (33 occurrences), alors on constate que ces trois verbes représentent à eux seuls un peu plus de 17 % des emplois (235/1360) :

PASSÉ SURCOMPOSÉ RÉSULTATIF DONNÉES ÉCRITES	En subordonnées temporelles	En propositions indépendantes		TOTAL
		Avec expression « de rapidité »	Sans expression « de rapidité »	
Total des formes verbales au PSC résultatif	1231	92	37	1360
Dont « finir »	108	2	22	132
Dont « achever »	65	4	1	70
Dont « terminer »	31	0	2	33
« Finir », « terminer » et « achever »	204	6	25	235
	16.6 %	6.5 %	67.6 %	17.3 %

Tableau 6 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus employés avec les verbes « finir », « achever » et « terminer » (données écrites)

La situation est encore plus nette dans le sous-corpus de formes orales. Sur les 179 occurrences de passés surcomposés résultatifs qu'il contient, le verbe « finir » est employé dans un peu plus de 27 % des cas (49/179). Et si on ajoute à cela les emplois d'« achever » (1 occurrence) et de « terminer » (9 occurrences), l'ensemble représente 33 % des cas (59/179) :

PASSÉ SURCOMPOSÉ RÉSULTATIF DONNÉES ORALES	En subordonnées temporelles	En propositions indépendantes		TOTAL
		Avec expression « de rapidité »	Sans expression « de rapidité »	
Total des formes verbales au PSC résultatif	142	10	27	179
Dont « finir »	39	0	10	49
Dont « achever »	1	0	0	1
Dont « terminer »	6	1	2	9
« Finir », « terminer » et « achever »	46	1	12	59
	32.4 %	10 %	44.4 %	33 %

Tableau 7 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus employés avec les verbes « finir », « achever » et « terminer » (données orales)

La fréquence particulière du verbe « finir » et de ses synonymes nous semble due d'une part au fait que le verbe « finir » est un verbe téléique typique, qui, comme tous les procès téléiques, se combine bien avec la valeur résultative (ce qui n'empêche pas, naturellement, de l'employer dans des contextes « atélécisants » pour créer différents effets de sens, comme dans *ça fait dix ans qu'elle est en train de finir sa thèse*). D'autre part, cette fréquence paraît tenir au fait que « finir » est souvent utilisé pour téléiciser des procès *a priori* atéléciques. Nous avons en effet recherché tous les cas où, dans notre corpus, le passé surcomposé résultatif des verbes « finir », « terminer » et « achever » est suivi d'un infinitif (par ex. : *quand elle a eu fini de manger, elle a eu vite fini de manger* ou *elle eu fini de manger à midi*), ce qui représente en tout 79 exemples. Or sans surprise, on constate que ce sont principalement des activités qui se trouvent à cette place. Les verbes les plus fréquents à cette position sont, dans l'ordre, « dîner » (11 occurrences), « parler » (8 occurrences), « manger » (4 occurrences), « écrire » (4 occurrences)

et « lire » (3 occurrences). On note également que les deux verbes les plus fréquents – « parler » et « dîner » – sont des verbes qui se laissent peut-être plus difficilement « téléciser » que d'autres par l'ajout de compléments, et pour lesquels l'emploi du verbe « finir » apparaît donc comme une bonne « solution de télécisation » :

(130) [Q]uand il [le juge] **a eu fini de parler**, toute la canaillerie politique, qui préparait dans l'ombre de nouveaux crimes et de nouveaux mensonges, s'est trouvée mise à néant sous la pleine lumière. (Clémenceau, *Vers la réparation*, 1889 < Frantext)

(131) Quand monsieur **a eu fini de dîner**, il est allé dans la bibliothèque. (*Revue des deux mondes*, 1891 < Cornu, 1953, p. 161)

Certes, le verbe « parler » au surcomposé résultatif est également attesté dans notre corpus (10 occurrences). Mais il est alors employé soit avec des indications de durée qui en limitent l'extension dans le temps (ex. 132), soit avec un complément datif de personne qui donne au verbe le sens de « avoir un entretien avec quelqu'un » (ex. 133) :

(132) Toutes nos écolières aiment mieux une belle robe que la grâce de Dieu. Après qu'on **a eu parlé** ce matin à une pendant une heure, voilà tout ce qu'elle avait retenu : Qu'est-ce que Dieu ? Réponse : Oui. (D'Aumale, *Correspondance*, XVII^e s. < Ritter, 1905, p. 513)

(133) J'ai été si violemment agité depuis que j'**ai eu parlé à Mme de Maintenon**, que j'ai peur de me commettre à tout le temps de la matinée. (Saint-Simon, *Mémoires*, 1714 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 293)

Quant au verbe « dîner » au surcomposé résultatif, il n'est présent qu'une seule fois dans notre corpus :

(134) Si tost que mon maistre **a eu disné**, il s'est allé mettre entre deux draps [. . .]. (Larivey, *Le morfondu*, 1579 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 293)

La fréquence du verbe « finir » semble ainsi s'expliquer parce que ce verbe donne *ipso facto* une borne interne aux procès avec lesquels il est combiné.

Notons encore, en conclusion, que si les verbes qui désignent la phase finale d'un procès sont particulièrement bien représentés dans notre corpus, tous les verbes « phasiques » se combinent adéquatement avec le surcomposé résultatif. De fait, un verbe comme « commencer », qui sélectionne la phase initiale du procès, est également possible avec le surcomposé :

- (135) Un après-midi, je me suis disputée avec ma famille, et de rage je me suis enfermée dans la salle de bains avec le livre tout neuf. Je voulais en ressortir au bout d'une quinzaine de minutes, mais une fois que j'ai eu commencé de lire, je n'ai pas pu lâcher le livre avant de l'avoir terminé. (2015, <https://inkopatchworkwordpress.com.wordpress.com>, consulté en oct. 2018)
- (136) C'est donc elle, un peu ironiquement, qui est à l'origine de ce livre. Une fois que j'ai eu commencé à écrire, j'ai trouvé que cela me venait facilement, et Nan – qui a été ma première lectrice et continue depuis de relire toute ma prose – trouvait que c'était agréable à lire. (Entretien avec Thomas Rain Crowe, 2012 < www.auxforgesdevulcain.fr, consulté en janv. 2023)

Contrairement à « lire » et à « écrire », qui sont *a priori* des procès atéliques (même si, en contexte, il s'agit de lire et d'écrire « un livre », ce qui télicise implicitement le procès), « commencer » est clairement télique. De fait, comme « finir », « commencer » fonctionne bien avec le passé surcomposé, notamment quand il précède des procès à l'infinitif de nature *a priori* atélique.

8.5. Les verbes non pronominaux avec auxiliaire « être »

8.5.1. Les formes du type j'ai été parti

Les formes surcomposées résultatives avec auxiliaire « être » sont bien attestées dans notre corpus, notamment avec les procès téliques, tels que « sortir », « partir », « arriver » ou « venir » (nous traitons le cas des surcomposés pronominaux, résultatifs et expérientiels, au point 12.4) :

- (137) Et aussitôt qu'il [l'homme] **a été sorti** de la bergerie, ma Marie m'a dit comme ça : « Sauvons-nous [. . .] » (Sand, *La mare au Diable*, 1846 < Christmann, 1958, p. 75)
- (138) Anecdote amusante : mon compagnon s'est fracturé la jambe lors de notre dernière croisière. . . j'ai demandé de la glace au crew qui s'occupait de notre chambre. . . Il est arrivé avec 2 grands sacs poubelles remplis de glaçons !! Je l'ai remercié et quand il **a été parti** nous avons nous avons ri de bon cœur ! (Non daté, <https://fr.tripadvisor.ch>, consulté en janv. 2023)
- (139) Quand tout le monde **a été arrivé**, on l'a fait descendre dans la nef d'entrée [. . .]. (Abbé Rozier, *Observations sur la physique*, 1782 < Havu, 2012, p. 179)
- (140) [Q]uand la nuit **a été venue**, je suis parti de la maison. (Dumas, *Les mille et un fantômes*, 1849)

En (137), la forme surcomposée, résultative, désigne le moment où l'homme s'est trouvé hors de la bergerie ; en (138), le moment où le membre d'équipage n'était plus dans la chambre ; en (139), le moment où tout le monde était là ; en (140), le moment où il faisait nuit. La question qui se pose n'est donc pas de savoir si les formes du type *j'ai été parti* existent, mais de savoir comment les analyser. Comme le souligne en effet Apothéloz (2010a) :

[Il n'est pas sûr que] *il a été parti* soit un surcomposé, étant donné l'ambivalence que peuvent présenter les verbes auxiliés par « être » : séquence « copule + attribut », ou tiroir verbal. On sait que le passé composé peut parfois être confondu avec une construction avec attribut de l'objet (cf. les deux interprétations de *il l'a cassé*). Il en va de même du passé surcomposé. (Apothéloz, 2010a, p. 113)

De fait, les formes du type *j'ai été parti* sont-elles de véritables surcomposés ? Ou faut-il considérer qu'il s'agit du verbe « être » au passé composé, suivi d'un participe passé adjectivisé attribut du sujet ? La question est complexe, puisque toutes les séquences du type *j'ai été parti* peuvent être remplacées par des formes du verbe « être » au passé composé, suivies de différents compléments :

- (137') Aussitôt qu'il **a été hors de la bergerie**, ma Marie m'a dit [. . .].

(138') Quand il n'a plus *été là*, nous avons nous avons ri de bon cœur !

(139') Quand tout le monde *a été là*, on l'a fait descendre dans la nef.

(140') Quand il *a fait nuit*, je suis parti de la maison.

Naturellement, comme le souligne Apothéloz, les mêmes observations peuvent être faites à propos du passé « simplement » composé à valeur de présent résultatif :

(141) On peut toujours régler la chatière pour : soit qu'il n'y ait que des chats qui puissent sortir (donc quand il *est sorti* il ne peut plus rentrer [...]) soit qu'il n'y ait que des chats qui puissent rentrer (dans ce cas il ne peut pas ressortir une fois qu'il *est rentré*). (2007, <http://boulesdeplumes.forumactif.com>, consulté en sept. 2017)

(142) Quand l'hiver *est arrivé* et le thermomètre frôle zéro degré, il est grand temps de préparer votre voiture pour l'hiver. (2017, <http://suzuki.be>, consulté en sept. 2017)

En effet, comme ces formes verbales montrent la phase post-processive dans le présent, elle se laissent aisément remplacer par des tournures au présent suivies de divers compléments :

(141') Quand il *est à l'extérieur*, il ne peut plus rentrer. Il ne peut pas ressortir une fois qu'il *est à nouveau à l'intérieur*.

(142') Quand l'hiver *est là*, il est grand temps de préparer votre voiture.

L'« existence » du passé composé avec l'auxiliaire « être » n'est toutefois jamais remise en cause (contrairement au passé surcomposé, déclaré par bon nombre de grammairiens « fautif » ou « non existant » avec cet auxiliaire – citons notamment De Beauclair 1795, Sicard 1798, Georgin 1952, Perrot 1956, Benveniste 1974 ou Braun & Steiner 1976). Si l'existence du passé composé avec auxiliaire « être » n'est jamais discutée, c'est parce qu'à côté des emplois résultatifs existent des emplois à valeur de passé processuel, qui ne posent pas de problèmes d'analyse :

(143) Là-dessus, il a tourné les talons et il *est sorti en claquant la porte* derrière lui aussi fort que possible. (Grishma, *Le manipulateur*, 2013)

(144) Il *est arrivé en trombe* vers trois heures de l'après-midi. (Cunéo, *Zaïda*, 2016)

Dans ces deux exemples, les compléments « en claquant la porte » et « en trombe » confirment la valeur processuelle de la forme verbale, puisqu'ils donnent des informations sur la manière dont les procès ont été réalisés. Mais le passé surcomposé dit « standard » ne connaît pas d'emploi comparable : contrairement au passé composé, il est toujours résultatif.

À notre sens, la seule manière de trancher le cas du passé surcomposé est d'adopter la démarche du naturaliste : si un individu possède toutes les caractéristiques des membres d'une espèce, c'est vraisemblablement qu'il appartient à l'espèce en question. Or les surcomposés qui demandent l'auxiliaire « être » partagent toutes les propriétés des surcomposés qui demandent l'auxiliaire « avoir ». En effet, ils connaissent les mêmes emplois préférentiels, très majoritairement en subordonnées temporelles (ex. 137 à 140) et, même si notre corpus ne contient pas beaucoup d'exemples de ce type, dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps :

(145) Ce pauvre grand-père *a été bientôt parti*. Quand j'ai appris la mort de grand-mère, ça a été ma première pensée. (Lettre de soldat, 1915 < Bosshard, *Si je reviens comme je l'espère*, 2003)

(146) Ma mère cuisinait et je regardais la télé. Puis on a eu une violente secousse. Ma mère s'est vite jeté sur moi pour me protéger. Elle a cherché à nous cacher mais on a été vite trouvé [pas les attaquants] dans la maison. Mon père *a été vite arrivé*. Ils étaient deux contre lui. (2019, <http://reve-of-manga.centerblog.net>, consulté en janv. 2023)

En outre, comme le passé surcomposé avec auxiliaire « avoir », le passé surcomposé avec auxiliaire « être » se combine préférentiellement avec des procès téléiques, tels que « partir », « sortir », « arriver », « mourir », etc. Enfin et surtout, les formes avec auxiliaire « être » ont, dans tous les exemples présentés dans ce chapitre, la même valeur de passé résultatif que les formes avec auxiliaire « avoir ». Pour toutes ces raisons, nous considérons les formes du type *j'ai été parti* comme de véritables surcomposés.

8.5.2. Les formes du type *j'ai eu été parti*

Si l'on décide de considérer les formes du type *j'ai été parti* comme des surcomposés (ce que nous faisons), force est toutefois d'accepter que la possibilité de double analyse demeure. En effet, formellement, *j'ai été parti* peut toujours être analysé comme une forme composée du verbe « être » suivie d'un participe passé adjectivisé attribut du sujet. C'est peut-être cette ambiguïté qui explique que l'on trouve, à côté des formes du type *j'ai été parti*, des formes morphologiquement plus complexes, du type *j'ai eu été parti* :

- (147) [Q]uand tout le monde **a eu été parti**, il a gobé son machin [une pilule de viagra] comme prévu, sa femme est illico passée prendre une rapide douche puis l'attendre dans le plumard. (2015, <https://fr.audiofanzine.com>, consulté en sept. 2017)
- (148) Et enfin levée à 6h45 pour le préparer pour l'école et je n'ai même pas pu me rendormir une fois qu'il **a eu été parti** ! (Non daté, <http://forum.aufeminin.com>, consulté en janv. 2014)
- (149) Ma BM [belle-mère] n'arrêterai pas de prendre ma fille, la bisouiller et tout le tralalala des mon retour en chambre le jour de sa naissance [...] du coup sur le coup de la fatigue et de l'agacement je lui ai répondu sechement et ça l'a vexée... quand on **a eu été rentré**, je lui ai fait un mail [...] en disant [...] pourquoi il est important pour moi de m'occuper de ma fille [...]. (2014, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en juil. 2015)

Ces formes soulèvent toutefois les mêmes interrogations que les formes du type *j'ai été parti*. En effet, faut-il les considérer comme des formes « hypercomposées », respectivement de « partir » (ex. 147 et 148) et de « rentrer » (ex. 149) ? Mais si tel est le cas, y a-t-il une différence aspectuelle par rapport aux formes du type *j'ai été parti* ? Sinon, s'agit-il de formes surcomposées du verbe « être » suivies d'un participe passé adjectivisé (en l'occurrence « parti » et « rentré ») ?

Notre hypothèse est que les formes du type *j'ai eu été parti* sont des doublets, morphologiquement plus complexes, de *j'ai été parti*. Sur les plans temporel et aspectuel, *j'ai eu été parti* et *j'ai été parti* nous semblent identiques : il s'agit dans les deux cas de passés résultatifs. En

effet, les subordonnées « quand tout le monde a eu été parti » (ex. 147) et « une fois qu'il a eu été parti » (ex. 148) désignent la phase qui, dans le passé, fait suite au procès télélique « partir ». Quant à la subordonnée « quand on a eu été rentré » (ex. 149), elle renvoie à la phase qui fait suite au procès, également télélique, « rentrer » – la subordonnée signifiant « une fois de retour à la maison ».

Selon nous, ce n'est toutefois pas un hasard si ces formes à trois morphèmes auxiliaires n'apparaissent, dans le cas du surcomposé résultatif, que pour les verbes avec auxiliaire « être » (puisqu', comme nous l'avons vu, les formes du type *j'ai été parti* peuvent donner lieu à deux analyses différentes). Les formes surcomposées avec auxiliaire « avoir » n'étant analysables que comme des formes surcomposées, les locuteurs n'ont pas de raison de « rajouter » un « eu ». ⁸⁶ L'exemple (150) est à cet égard intéressant. Dans cet extrait, la locutrice emploie successivement deux formes surcomposées résultatives, dans deux structures syntaxiques semblables (en l'occurrence, des subordonnées temporelles en « lorsque »). Mais tandis qu'elle emploie une forme verbale « normalement » surcomposée pour le verbe « raconter » (auxiliaire « avoir »), elle emploie une forme à trois morphèmes auxiliaires pour le verbe « arriver » (auxiliaire « être ») :

- (150) Pendant mon absence, je ne sais quel petit sauvageon a encore trouvé le moyen d'entrer dans notre demeure. En rentrant [. . .], lorsque j'ai voulu accrocher mon manteau, à la place du porte-manteau, il y avait quatre véritables pieds de biche empaillés [. . .] et lorsque j'ai pénétré dans le salon il y avait une tête de sanglier accrochée au mur [. . .]. J'ai appelé mon époux qui a quitté son bureau pour venir me réconforter car j'étais sous le choc, et lorsque j'ai voulu lui montrer les objets affreux, ils avaient disparu. Il a appelé le docteur et est reparti travailler lorsque celui-ci **a eu été arrivé** (il travaille tous les jours). Lorsque je lui **ai eu raconté** ce qui se passait, le docteur a eu l'air dubitatif et m'a demandé si je consommais des drogues ! (Non daté, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en sept. 2017)

86 En effet, si l'on rencontre bien des formes du type *j'ai eu été parti*, on ne trouve en revanche, dans le cas du type résultatif, pas de formes du type **il a eu eu fait* ou **je me suis eu eu battu*. Ces formes sont en revanche attestées avec le surcomposé expérientiel : nous y reviendrons aux points 11.7 (analyse sémantique) et 12.2.3 (analyse morphologique).

Dans cet exemple, les formes « a eu été arrivé » et « a eu raconté » montrent toutes deux la phase qui, dans le passé, fait suite au procès – en l’occurrence le moment où le médecin se trouve au domicile de la locutrice et le moment où cette dernière a fini de raconter son récit. Selon nous, les formes du type *j’ai eu été parti* ne se distinguent ainsi aucunement, sur le plan sémantique, des formes « normalement » surcomposées. Mais parce qu’elles présentent des structures morphologiques plus complexes, ces formes permettent aux locuteurs de « confirmer » le caractère résultatif de la forme verbale.

8.6. La voix passive

Les formes verbales à la voix passive peuvent également poser certaines difficultés d’analyse. En effet, une séquence comme « la porte est ouverte » peut être analysée soit comme une « vraie » forme passive (ex. : *la porte est ouverte tous les jours à sept heures par le gardien*) soit comme une forme de présent suivie d’un participe passé adjectivisé (ex. : *tu peux entrer, la porte est ouverte*). C’est peut-être cela qui explique que nombre d’auteurs (De Beauclair 1795, Girault-Duvivier 1811, Dauzat 1900, GeorGIN 1952, Yvon 1956, Benveniste 1974, Guillaume 1987, etc.) indiquent que les formes surcomposées passives n’existent pas. On lit par exemple chez Benveniste (1998 [1974]) :

L’auxiliation de diathèse s’arrête à un degré plus haut que l’auxiliation de temporalité. En effet, l’auxiliation de temporalité, comme on l’a vu, comporte deux degrés au passé : « il a frappé » et « il a eu frappé ». Le premier « il a frappé » se convertit en passif « il a été frappé ». Mais « il a eu frappé » n’est pas convertible en passif : une telle forme du passif eût exigé deux participes simultanés, l’un de *avoir* pour l’auxiliation de temporalité, l’autre de *être* pour celle de la diathèse. Cette exigence est contradictoire. (Benveniste 1998 [1974], p. 187)

En réalité, cette « double exigence » n’est nullement contradictoire, comme le montrent les exemples suivants :

(151) Hier dimanche, 14 du courant, avons fait annoncer la fête par une salve de boîtes [. . .], il y a eu ensuite, vers les huit heures, une cérémonie religieuse à l'église de Reynier, où il a été chanté solennellement un « Salve », et ensuite le « Te Deum », qui a été suivi d'un bal public, qui a été prolongé très avant dans la nuit, après qu'un feu de joie **a eu été allumé**. (*Délibérations communales de Six-Fours*, 1801–1810 < <http://metairie.claude.free.fr>)

(152) Arrêt 1 : Un conducteur heurte un piéton sur le passage protégé, il est blessé à la jambe, il est transporté à l'hôpital. Durant l'opération il a eu une infection et il est mort après qu'il **a eu été opéré** [. . .]. Le conducteur a été condamné pour homicide involontaire, sans établir une causalité entre le décès et l'accident. (Non daté, www.studocu.com, consulté en janv. 2023)

Dans ces exemples, il est clair que les formes « a eu été allumé » et « a eu été opéré » sont de « véritables » formes passives. Il s'agit ainsi non de procès atéliques « être + participe passé adjectivisé », mais bien de procès téliques, qui soulignent le passage, pour le « patient » (au sens actanciel du terme) d'un état à un autre par l'intervention d'un agent (qui, dans ces deux exemples, reste implicite). Autrement dit, le procès « être allumé » de (151) ne signifie pas « être en feu », mais bien « être mis en feu ». Quant au procès « être opéré » de (152), il ne signifie pas « avoir subi une opération » (comme quand on dit par exemple d'un animal castré qu'il « est opéré »), mais « subir une opération ». On trouve d'ailleurs des exemples de formes surcomposées passives où le procès est suivi d'un complément d'agent explicite, comme en (153) et en (154) :

(153) Les autorités n'auraient rien fait après qu'il **a eu été battu par d'autres prisonniers** [. . .]. (Article datant de 1990 posté sur www.refworld.org, consulté en août 2015)

(154) Les funérailles de la jeune lycéenne Evelyne Sincère qui a trouvé la mort par strangulation après qu'elle **a eu été violée et maltraitée par son ami de cœur, Obed Joseh (KiKi) et d'autres complices**, ont été chantées le jeudi 12 novembre 2020, à Plaisance du Sud. (2020, www.rhinews.com, consulté en janv. 2023)

De tels exemples suffisent à prouver que, contrairement à ce qui est avancé par beaucoup d'auteurs, les surcomposés résultatifs sont tout à fait possibles à la voix passive et que ces formes sont on ne peut plus régulières, aussi bien sur le plan sémantique que sur le plan morphologique.

8.7. Remarque sur la négation

Comme le montrent les exemples suivants au passé composé, la valeur résultative n'est *a priori* pas incompatible avec la négation :

(155) J'ai faim : je n'ai pas mangé.

(156) J'ai mal à la tête : je n'ai pas assez *dormi*.

Pourtant, on constate que le passé surcomposé résultatif connaît d'importantes restrictions avec la négation. En effet, les énoncés (157) et (158) ne fonctionnent pas :

(157) *Quand je n'ai pas eu mangé, j'ai été de mauvaise humeur.

(158) *Quand je n'ai pas eu assez *dormi*, j'ai eu mal à la tête.

Pourtant, la combinaison entre des formes verbales résultatives et la négation ne produit pas automatiquement des énoncés agrammaticaux. On pourrait en effet remplacer le passé surcomposé par un passé composé à valeur de présent résultatif et le passé composé par un présent, ce qui produirait alors des énoncés tout à fait acceptables :

(157') Quand je n'ai pas mangé, je suis de mauvaise humeur.

(158') Quand je n'ai pas assez *dormi*, j'ai mal à la tête.

En (157') et (158'), les formes verbales, résultatives, renvoient bien à des états résultants de procès grammaticalement négatifs, en l'occurrence l'état de « ne pas avoir mangé » et celui de « ne pas avoir assez dormi ». Mais ce qu'on remarque, c'est que de tels exemples ne peuvent recevoir qu'une lecture habituelle. Ils ne peuvent pas recevoir de lecture épisodique.

Il nous semble que c'est cela qui bloque l'emploi du passé surcomposé résultatif dans le même contexte. Car le surcomposé, employé en concordance avec le passé composé à valeur aoristique, ne peut jamais

avoir de lecture habituelle. Ensemble, l'« aoriste du discours » et son acolyte le passé surcomposé fonctionnent comme des temps narratifs. Vraisemblablement, c'est à cela que tient l'agrammaticalité de (157) et (158) : on ne peut pas dire qu'un procès épisodique s'est déroulé à l'intérieur d'une phase qui ferait suite à un procès qui n'aurait pas eu lieu. On peut en revanche, comme nous l'avons vu plus haut (nous reproduisons ici des exemples cités précédemment), dire d'un procès (au passé composé) qu'il n'a pas pu se dérouler tant que la phase consécutive à un autre procès (au passé surcomposé) n'a pas été atteinte (ex. 159) ; et l'on peut dire d'un procès (au passé composé) qu'il n'a pas « attendu » la phase consécutive à un autre procès (au passé surcomposé) pour se produire (ex. 160) :

(159) [C]ette personne ne m'a pas lâchée tant que je n'ai pas eu accepté son offre. . . (2012, <http://forums.comusaf.com>, consulté en avril 2013)

(160) Je n'ai pas eu fini de parler que le jeune homme s'est levé [. . .]. (2013, www.co-belluard.ch, consulté en déc. 2017)

Dans les deux cas, la négation ne porte ni sur les procès en eux-mêmes ni sur l'existence d'une phase faisant suite au procès. Le procès « accepter » de (159) et le procès « finir » de (160) ont tous les deux « eu lieu » ; quant à la forme verbale, résultative, elle implique bien l'existence de la phase post-processive. Ce qu'exprime ici la négation, c'est seulement que la phase consécutive au procès n'était pas atteinte à un moment donné.

On peut faire des observations similaires pour les emplois en propositions indépendantes (nous redonnons également, en 161 et 162, des exemples cités précédemment) :

(161) Coucou ! Sorry pr yèr [hier] mé on a pa u fini avan 22h30, alor jalé [j'allais] plu vs aplé. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 63666, BE_54)

(162) Tes journées sont elle aussi longue que les miennes ? Exemple, hier soir j'ai fait mon repassage et j'ai pas eu fini avant minuit et je dois avouer que s'est souvent comme ça [. . .]. (2009, www.forums.supertoinette.com, consulté en déc. 2017)

Les négations de (161) et de (162) ne nient pas l'advenue des procès. Elles ne nient pas non plus l'existence des phases post-processives. Ce qu'elles nient, c'est que les phases en question aient commencé avant un moment repère (respectivement « 22h30 » et « minuit »).

Le passé surcomposé résultatif (notons qu'il en va de même du passé antérieur) connaît ainsi d'importantes restrictions avec la négation. Les quelques exemples que nous présentons ici sont d'ailleurs des « curiosités » dans notre corpus (nous ne possédons que quelques exemples de ce type ; c'est pourquoi nous avons repris ici des exemples déjà cités plus haut). Comme nous le verrons plus loin, la situation est très différente dans le cas du passé surcomposé expérientiel, qui accepte sans difficulté différentes formes de négation (*ne jamais, ne pas, ne plus*, etc.).

8.8. Comparaison avec le passé antérieur

Les diverses descriptions du passé surcomposé standard ressemblent beaucoup à celles que l'on trouve dans les discussions autour du passé antérieur. Comme le souligne Wilmet (1973), ce temps est en effet lui aussi régulièrement décrit de manière uniquement temporelle, comme un « antérieur d'antérieur » ou comme un « passé du passé » (Wilmet cite notamment Damourette & Pichon 1936, Sten 1952 et Grevisse 1969 [1936]). Comme dans le cas du passé surcomposé, ce type de description ne semble toutefois adéquat que pour les emplois en subordonnées temporelles, où le procès au passé antérieur apparaît effectivement comme antérieur au procès contenu dans la proposition principale (généralement exprimé au passé simple) :

- (163) Quand ils *furent arrivés* au milieu du boulevard, ils s'assirent, à la même minute, sur le même banc. (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, 1881)

Cette approche peine en revanche à rendre compte du sens et de la fonction du passé antérieur dans les propositions indépendantes contenant un

élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps :

- (164) L'on vint un jour porter au bienheureux un grand filet tout levé d'esturgeon. Tenté par le présent, Ivan se l'appropriâ. Il l'*eut bientôt mangé*. (*Saint Théophile le fol en Christ*, trad. de Presbytéra, 1999)

En (164), le passé antérieur ne marque pas l'antériorité par rapport au dernier procès exprimé au passé simple : le procès « manger » est au contraire postérieur au procès « se l'approprier ». Les exemples de ce type poussent certains auteurs à remettre en question l'étiquette de « passé antérieur ». Certains vont même jusqu'à défendre l'idée que ce temps verbal ne servirait pas à marquer l'antériorité, mais la postériorité. C'est du moins la thèse défendue par Rohrer (1982) dans un article intitulé « *Why the Passé Antérieur should be called Passé Postérieur* » :

As the title suggests I want to defend the claim that the « passé antérieur » is not a past of the past but in analogy to the « passé simple » a tense form which denotes an event which is posterior to the last reference point in the text.⁸⁷ (Rohrer, 1982, p. 322)

Rohrer peine toutefois à maintenir cette hypothèse quand il s'agit d'expliquer le fonctionnement du passé antérieur dans les subordonnées temporelles (comme en 163), où le procès exprimé au passé antérieur apparaît bien comme antérieur à celui exprimé au passé simple.

Comme dans le cas du passé surcomposé, il est ainsi difficile de décrire l'ensemble des emplois du passé antérieur uniquement d'après la relation temporelle qui s'établit par rapport aux procès exprimés au passé simple – que ce soit en invoquant l'« antériorité » ou la « postériorité ». Face à ces difficultés, certains auteurs recourent alors, en plus des notions temporelles, à des notions d'ordre aspectuel. Comme dans le cas du surcomposé, le passé antérieur est ainsi régulièrement décrit

87 « Comme le titre [de l'article] le suggère, je souhaite défendre la thèse selon laquelle le passé antérieur n'est pas un passé du passé mais, par analogie avec le passé simple, un temps verbal qui réfère à un événement postérieur au dernier point de référence indiqué dans le texte. » (Notre trad.)

soit comme une forme pouvant exprimer, suivant les cas, l'antérieur ou l'accompli (Riegel *et alii* 1994), soit comme une forme marquant en même temps l'antérieur et l'accompli (Grevisse & Goosse 2016 [1936]).

Comme dans le cas du surcomposé standard, certains auteurs (citons Martin 1971) considèrent toutefois que le passé antérieur, malgré son nom, n'est aucunement défini par son aptitude à marquer l'antériorité par rapport au passé simple. C'est uniquement par son caractère « accompli » que la forme composée se distingue de la forme simple :

[E]st-il possible que le PA livre [...] un effet de sens accompli et un autre d'antériorité ? Une telle richesse d'application paraît absolument exclue. [...] [D]ans la langue moderne, le PA se caractérise nettement par son affinité avec la notion d'accompli : elle explique que son usage se limite pratiquement à la proposition temporelle. (Martin, 1971, p. 115 et 117)

Pour notre part, nous pensons également que ce qui distingue le passé antérieur du passé simple est uniquement de l'ordre de l'aspect. Sur le plan temporel, ces deux temps verbaux sont des temps du passé. Mais sur le plan aspectuel, le passé simple est processuel tandis que le passé antérieur possède, quel que soit le contexte dans lequel il est employé, une valeur résultative. Dans les subordinées temporelles, c'est donc la confrontation entre l'aspect résultatif du passé antérieur et l'aspect processuel du passé simple qui crée des effets de chronologie. Ainsi, le passé antérieur est, comme le passé surcomposé dit « standard », un passé résultatif.

Comme le passé surcomposé résultatif, le passé antérieur est le plus souvent employé dans des subordinées temporelles – il est dans ce cas généralement employé en relation avec le passé simple (ex. 163 ci-dessus et ex. 165) – ou dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps (ex. 164 ci-dessus et ex. 166) :

- (165) Quand les anges les *eurent quittés* pour le ciel, les bergers se dirent entre eux : « Allons donc jusqu'à Bethléem et voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur nous a fait connaître. » (Évangile de Luc 2,15 < *Traduction Œcuménique de la Bible*)

- (166) En septembre 1902, Double, resté sans un sou, fit à nouveau appel à sa mère. Celle-ci [. . .] lui envoya quelque 500 francs [. . .]. Il **eut bientôt dépensé** l'argent de sa mère. (Artières, *État psychologique et mental d'un inverti parricide*, 1905)

Comme le passé surcomposé résultatif, le passé antérieur est également régulièrement employé avec des compléments en « en », qui indiquent le temps – objectif (ex. 167) ou subjectif (ex. 168) – qu'il a fallu pour atteindre la phase post-processive :

- (167) En quatre mois, il **eut dépensé** ainsi près d'un dixième de sa fortune. (Aymé, *Le passe-muraille*, 1941 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1192)
- (168) En un clin d'œil, il **eut disposé** les voiles ; puis il s'assit à l'arrière du canot [. . .]. (Collectif, *Paris-Londres : keepsake français*, 1837)

Le passé antérieur peut également être employé avec un élément qui localise le début de la phase post-processive :

- (169) À neuf heures du matin, Arsène **eut vendu** ses deux taurillons. (Aymé, *La vouivre*, 1943 < Rohrer, 1982, p. 324)
- (170) Dès le lendemain, M. Verdier commença à quatre heures du matin à boire le premier verre d'eau chaude [. . .] et il **eut fini** à quatre heures après-midi les quarante-huit verres ordonnés. (*Journal d'économie rurale et domestique*, 1804)

Dans ces deux exemples, la lecture par défaut est, comme dans le cas du surcomposé résultatif, que l'entrée dans la phase post-processive est considérée comme précoce par le locuteur. Le trait de « précocité » n'est toutefois pas grammaticalisé par la forme verbale. La preuve en est que le passé antérieur peut, comme le passé surcomposé résultatif, être accompagné de l'adverbe « enfin », qui indique que le narrateur ou le locuteur estiment que la phase post-processive a démarré tardivement :

- (171) Enfin l'écureuil **eut mangé**. (Genevoix, *Rrouû*, 1931 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1192)
- (172) Enfin il **eut terminé** et il alla déposer son diable dans un coin d'une remise [. . .]. (Arnaud, *La défroque*, 2014)

Le fait que les environnements syntaxiques préférentiels du passé surcomposé résultatif soient les mêmes que ceux du passé antérieur n'est pas passé inaperçu aux yeux des chercheurs. Pour beaucoup, il est clair que si les emplois des deux formes verbales sont les mêmes, c'est parce que leur fonction est la même :

Les environnements grammaticaux [du surcomposé résultatif] font évidemment penser au passé antérieur. En effet, il a été noté depuis longtemps que dans cet emploi, le passé surcomposé joue relativement au passé composé le même rôle que le passé antérieur relativement au passé simple. À cet égard, on peut dire que c'est une sorte de « passé antérieur de discours ». (Apothéloz, 2009, p. 102)

Il nous semble ainsi pouvoir à présent répondre à la question de Martin (1971) :

Une théorie des temps surcomposés doit [...] expliquer [...] pourquoi, à l'image du PA de la langue littéraire, les temps surcomposés ne se rencontrent pratiquement jamais qu'en proposition subordonnée temporelle ou en alliance avec une indication lexicale de temps qui marque la brièveté du procès auquel ils se trouvent appliqués. (Martin, 1971, p. 133)

Si le passé surcomposé dit « standard » et le passé antérieur connaissent les mêmes environnements syntaxiques préférentiels, c'est parce qu'ils possèdent tous les deux, dans tous leurs emplois, une valeur résultative. Or cette valeur se combine de manière particulièrement favorable avec les subordonnées temporelles, qui ouvrent un espace temporel dans lequel un procès s'est trouvé achevé, ainsi qu'avec les propositions indépendantes contenant un élément marquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps. Comme nous l'avons vu, l'existence de contextes syntaxiques préférentiels n'empêche toutefois pas ces deux temps verbaux d'apparaître à l'occasion dans d'autres environnements.

Les observations que nous avons faites à propos de la manière dont le passé surcomposé résultatif se combine avec les différents types de procès rejoignent les observations faites par certains auteurs à propos du passé antérieur. Bertinetto (1987), qui s'est penché sur les combinaisons entre aspect grammatical et aspect lexical dans le cas du

passé antérieur du français et de son équivalent en italien (le *trapasato remoto*), note également que si les verbes téliques se combinent idéalement avec le passé antérieur, les verbes atéliques connaissent en revanche certaines restrictions. Bertinetto se penche en particulier sur le cas des activités (lui-même les appelle *action verbs*). Il propose d'abord des exemples (en italien), qui, selon lui, fonctionnent mal avec le passé antérieur. L'un d'entre eux, reproduit en (173), contient le verbe *passeggiare* (« se promener ») :

(173) ? Nonappena ***ebbe passeggiato***, riprese il lavoro. (< Bertinetto, 1987, p. 356)
Trad. *Dès qu'il se fut promené, il reprit le travail.* (Notre trad.)

Pour Bertinetto, le couplage entre le passé antérieur et le procès atélique *passeggiare* rend l'énoncé quelque peu dissonant. Mais moyennant quelques petits changements, dit-il, les énoncés de ce type deviennent tout à fait acceptables. Bertinetto propose ainsi deux nouvelles versions de l'exemple (173), l'une avec l'adverbe *abbastanza* (« suffisamment »), l'autre avec le verbe *finire* (« finir ») :

(173') Nonappena ***ebbe passeggiato abbastanza***, riprese il lavoro. (< Bertinetto, 1987, p. 356)
Trad. *Dès qu'il se fut suffisamment promené, il reprit le travail.* (Notre trad.)

(173'') Nonappena ***ebbe finito di passeggiare***, riprese il lavoro. (< Bertinetto, 1987, p. 356)
Trad. *Dès qu'il eut fini de se promener, il reprit le travail.* (Notre trad.)

Ces exemples, dit Bertinetto, sont plus favorables. Mais, comme il le souligne, procéder à des telles modifications équivaut en réalité à transformer le procès original, une activité, en un procès télique. Ainsi, comme dans le cas du surcomposé résultatif, les procès *a priori* rattachables à la catégorie des activités ne fonctionnent avec le passé antérieur que si le contexte permet une lecture télicisante. On trouve une observation similaire chez Martin (1971). Ce dernier note également que même si le passé antérieur s'utilise de préférence avec les procès téliques (lui-même parle de « lexèmes perfectifs »), il est possible de l'employer avec des procès atéliques (ou « lexèmes

imperfectifs ») ; mais dans ce cas, ces derniers « tendent vers la perfectivité » (p. 116).

La même observation peut être faite pour les verbes qui se rattachent à la catégorie des états. Quand ils sont employés avec le passé antérieur, ces verbes se voient « télécisés ». Ainsi, en (174) et en (175), les verbes « posséder » et « aimer », *a priori* atéliques, signifient tous deux – comme dans les exemples (119) et (120) au passé surcomposé – « avoir une relation intime avec quelqu’un ». Tels qu’ils sont employés dans ces deux exemples, ces procès s’apparentent donc à des accomplissements :

(174) Du soir qu’il la rencontra, René Vinci crut à l’inaltérable pureté de Suzanne Moraines ; il en douta moins encore quand il l’*eut possédée* [...] ; elle le trompa ; il fut divinement heureux. (France, *La vie littéraire*, 1891)

(175) Le corps de Kasey frémissait encore sous le sien. Jordan redressa la tête ; il voulait voir son visage à la lumière du jour après qu’il l’*eut aimée*. (Roberts, *Ce soir et à jamais*, 2000)

Passé surcomposé standard et passé antérieur sont ainsi deux temps du passé à valeur résultative. Tous deux connaissent les mêmes environnements syntaxiques préférentiels ainsi que les mêmes couplages préférentiels (ou non-préférentiels) avec les différents types de procès. Mais ces deux temps verbaux ne se contentent pas de partager ces caractéristiques. Ils possèdent également, chacun, un temps « acolyte » (respectivement le passé composé à valeur aoristique et le passé simple) avec lequel ils fonctionnent « en binôme ». Or comme le soulignent nombre d’auteurs (notamment Verbeken 2007), non seulement ces deux acolytes ont, entre eux, le même type de rapport que celui qui existe entre le passé surcomposé résultatif et le passé antérieur, mais encore les mêmes types de relations existent au sein des deux couples en jeu. En effet, comme le rappelle notamment Apothéloz (2012), le passé surcomposé « joue, vis-à-vis du PC, le même rôle que le passé antérieur vis-à-vis du passé simple » (p. 44). Or la situation n’a rien d’anodin : pourquoi la langue a-t-elle conservé deux couples de temps qui possèdent les mêmes caractéristiques temporelles et aspectuelles, s’utilisent dans les mêmes contextes syntaxiques, connaissent les mêmes combinaisons

préférentielles avec les différents types de procès et entretiennent, entre eux, des relations identiques ? Cette question n'a cessé de préoccuper les grammairiens depuis le milieu du XVI^e siècle.

8.9. Passé surcomposé résultatif et passé composé aoristique vs passé antérieur et passé simple

On trouve chez H. Estienne (1569) une des premières tentatives pour différencier le passé composé du passé simple. Selon lui, le premier référerait à un événement ayant eu lieu le jour où l'on s'exprime, tandis que le second renverrait à un événement plus ancien :

Nous avons aussi deux Preterits parfaits [le passé composé et le passé simple] : desquels il m'a semblé autresfois que l'un se pouvoit rapporter au Temps que les Grecs appellent Aoriste, c'est à dire Indefini, & non limité. Car quand nous disons, *j'ay parlé à luy, & luy ay faict response*, cela s'entend avoir esté faict ce jour là : mais quand on dit *je parlay à luy, & luy fei [fis] response*, ceci ne s'entend avoir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci, mais au paravant, sans toutesfois qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis. (H. Estienne, 1569, p. 61)

Baucoup ont lu dans ces lignes la source et le fondement de la fameuse « règle des 24 heures ». Fournier (2004) nuance toutefois à la fois le côté révolutionnaire et le caractère prétendument normatif de ce passage, qu'il replace dans son contexte. Lorsqu'il écrit ces lignes, rappelle Fournier, H. Estienne n'innove pas complètement : il s'inspire d'une idée de Pillot (1550) qui, dans son *Institutio linguae gallicae*, avait proposé de différencier le passé simple (« praeteritum definitum ») du passé composé (« praeteritum indefinitum ») selon que l'action était plus ou moins éloignée dans le passé. Or pour illustrer son idée, Pillot avait composé un exemple au passé simple avec l'adverbe « hier » (ex. 176) et un exemple au passé composé avec l'adverbe « aujourd'hui » (ex. 177) :

(176) *le leuz huer* l'epistre. (< Pillot, 1550, p. 20)

(177) *l'ay leu aujourd'huy* l'Evangile. (< Pillot, 1550, p. 20)

Pillot ne dit pas que le passé composé situe obligatoirement le procès dans la « journée d'énonciation » ni que le passé simple est réservé pour les faits plus anciens. Il utilise simplement ces deux exemples pour exprimer l'idée que l'éloignement temporel est plus grand avec le passé simple qu'avec le passé composé. Ainsi, comme le souligne Fournier, le « critère du jour de référence » (aujourd'hui vs antérieurement à aujourd'hui) n'est que « le durcissement d'un critère formulé de façon plus souple par ce premier auteur » et seulement « implicitement illustré par les exemples qu'il proposait » (p. 259).

Ce qui n'était à l'origine qu'une tentative de description sera pourtant considéré par certains comme une règle d'or, qui sera parfois appliquée sans beaucoup de nuances. À titre d'exemple, l'Académie, dans ses *Sentiments sur la tragi-comédie du Cid* (1638), condamne les passés simples contenus dans les deux vers suivants (c'est Don Gomès, le père de Chimène, qui parle) :

(178) Je l'avoue entre nous, quand je lui *fis* l'affront

J'eus le sang un peu chaud, et le bras un peu prompt. (Corneille, *Le Cid*, 1637)

L'Académie note : « [Don Gomès] n'a pû dire *je luy fis*, car l'action vient d'être faite, il falloit dire *quand je luy ai fait*, puis qu'il ne s'estoit point passé de nuit entre deux. » (p. 142)⁸⁸ Un peu plus de vingt ans plus tard, la *Grammaire de Port-Royal* (1660) insiste à son tour sur le fait qu'il ne faut pas employer le passé simple pour un événement s'étant déroulé le jour même : « *J'écrivis* ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons : car on dit par

88 Notons que Corneille se le tiendra pour dit et modifiera ces deux vers comme suit : « Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud / S'est trop ému d'un mot, et l'a porté trop haut. » Ce qui ne sera pas sans faire sourire Voltaire : « Un sang trop chaud qui le porte trop haut est bien pis qu'une faute contre la grammaire. » (*Commentaires sur le théâtre de Pierre Corneille*, 1764, vol. I, p. 77)

exemple *j'écrivis hier*, mais non pas *j'écrivis ce matin*, au lieu de quoi il faut dire *j'ai écrit ce matin* [. . .]. » (p. 344)

Naturellement, les restrictions à propos de l'usage du passé simple s'appliquent également au passé antérieur, dont l'emploi est lui aussi limité aux événements qui se sont déroulés avant le jour de la prise de parole. Ainsi, De Mauvillon (1756), déjà cité plus haut, critique l'emploi du passé antérieur dans le vers suivant, tiré de la pièce *Phèdre et Hippolyte* de Pradon (1677) :

(179) Après qu'il *eut parlé* quelque tems à la Reine,
Cher Idas, m'*a-t-il dit*, abandonnons Trézène. (Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, 1677)

La forme « eut parlé » est incorrecte, puisque « l'action de parler à la Reine [s'est] passée le même jour » (p. 123).

Fournier nuance toutefois à nouveau quelque peu l'idée selon laquelle les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles auraient tous appliqué de manière aussi rigide la règle des 24 heures. Selon lui, une telle intransigeance n'est en réalité pas si fréquente :

Rares sont [. . .] les grammaires de l'âge classique dans lesquelles la règle des 24 heures se trouve formulée de façon normative et fondée sur le seul critère de la nuit entre deux. Les enjeux de connaissances l'emportent sur l'intention de réguler. Étrangement, le texte grammatical dans lequel la règle des 24 heures est présentée dans l'une de ses versions les plus abruptes est la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot. (Fournier, 2004, p. 262)

Comme le soulignent Caron & Liu (1999), il faut d'ailleurs garder à l'esprit que la règle des 24 heures ne régit le plus souvent que l'emploi du passé simple, à propos duquel elle précise qu'il est restreint à l'expression des actions antérieures au jour de la parole. Du passé composé, il est généralement seulement dit qu'il *peut* être employé pour des événements s'étant produits le jour même – mais pas qu'il est limité à ces événements-là. Certains auteurs de l'époque classique, comme Mme de Sévigné, appliqueront pourtant scrupuleusement la règle des 24 heures, en employant systématiquement le couple passé composé et passé surcomposé pour les faits s'étant déroulés le même jour (ex. 180) et

le couple passé simple et passé antérieur pour les faits plus anciens (ex. 181) :

- (180) M. Fouquet **a parlé** aujourd'hui deux heures entières [. . .]. Quand M. Fouquet **a eu cessé** de parler, M. Pussort **s'est levé** impétueusement, et **a dit** : « Dieu merci, on ne se plaindra pas qu'on ne l'ait laissé parler tout son souil. » (Mme de Sévigné, *Correspondance*, 1664)
- (181) Madame la princesse de Conti **mourut** quelques heures après que **j'eus fermé** mon paquet, c'est-à-dire hier à quatre heures du matin, sans aucune connaissance, ni avoir jamais dit une seule parole de bon sens. (Mme de Sévigné, *Correspondance*, 1675)

Pour Fournier, la tentative des grammairiens pour expliquer la répartition des emplois du passé composé et du passé simple par la règle des 24 heures était toutefois condamnée à l'échec, dans la mesure où elle base « trop naïvement le principe de cette différence du côté du temps référentiel » (p. 255). La difficulté d'expliquer adéquatement l'emploi des temps verbaux uniquement par rapport au temps objectif écoulé entre le moment supposé de l'événement et le moment de la parole n'était toutefois pas ignorée des grammairiens de l'époque classique. On trouve ainsi, dès le début du XVII^e siècle, des tentatives pour aborder le problème sous un autre angle. Maupas (1607), par exemple, ne décrit pas le passé composé comme un temps renvoyant à des actions qui se seraient déroulées le jour où le locuteur s'exprime, mais à des actions qui se seraient déroulées à l'intérieur d'un intervalle temporel – quelle que soit la durée « objective » de cet intervalle – dans lequel le locuteur se trouve encore au moment où il parle (« notre siècle », « cette année », etc.). Quant au passé simple, il référerait à des actions liées à une période dans laquelle le locuteur ne se trouve plus au moment où il s'exprime (par exemple, « l'an mil cinq cent quatre vingts et dix ») :

[S]i l'on assigne quelque certain terme [indiquant que l'action est] du tout passé[sé], sans qu'il en reste aucune portion [. . .] vient en service le Défini [le passé simple]. Exemple : *L'an mil cinq cent quatre vingts et dix, le Roy obtint victoire de ses ennemis* [. . .]. Ou bien reste encore à passer quelque portion du temps préfix [du temps indiqué] et nommé, lequel est encore en flux, comme parlant du siècle où nous sommes encore, de l'an, du mois, semaine ou jour qui dure

encore, il faut prendre l'indéfini [le passé composé]. *De notre siècle sont advenues choses mémorables. Cette année, les vignes n'ont point rapporté.* (Maupas, 1973 [1607], p. 274–275)

Naturellement, le sort du passé surcomposé est lié à celui du passé composé, comme le sort du passé antérieur est lié à celui du passé simple. Dans cette vision, que beaucoup de grammairiens adopteront après Maupas, le surcomposé est présenté comme un temps utilisé pour marquer l'antériorité au sein d'une époque « dont il reste encore quelque partie à écouler » (Restaut, 1745, p. 206), « qui n'est pas finie » (De Condillac, 1986 [1775], p. 173) ou « qui n'est pas encore entièrement écoulé[e] » (Girault-Duvivier, 1822 [1811], p. 499).

Certains auteurs vont plus loin encore dans la réflexion, en mettant l'accent sur la place supposée occupée par le locuteur dans (ou hors de) la période considérée. L'époque propre au passé composé et au passé surcomposé est ainsi décrite comme « un temps passé [. . .] dans lequel on est encore » (Caminade, 1803 [1799], p. 214). L'idée selon laquelle le locuteur serait présent dans l'époque concernée par l'emploi du passé composé se trouve d'ailleurs déjà chez Maupas (1607), qui unit, dans sa description, l'idée d'un temps « encore en flux » et l'idée d'une période « où nous sommes encore » (p. 275). Comme le souligne Fournier (2004), l'influence de Maupas sur les réflexions des XVII^e et XVIII^e siècles est évidente. Quant à l'idée selon laquelle le passé composé et le passé surcomposé seraient utilisés pour référer à un intervalle temporel dans lequel se trouve le locuteur, elle est cette fois loin d'être « naïve » (pour reprendre le mot de Fournier). Certes, les exemples forgés par les grammairiens des XVII^e ou XVIII^e siècles donnent toujours quelque peu l'impression d'avoir été influencés par les exemples proposés par Pillot (1550). On trouve par exemple encore, à la toute fin du XVIII^e siècle, chez De Condillac (1798), les exemples suivants :

(182) Aujourd'hui dès que j'*ai eu soupé*, je *suis sorti*. (< De Condillac, 1798, p. 173)

(183) Hier dès que j'*eus soupé*, je *sortis*. (< De Condillac, 1798, p. 173)

Mais les explications données par ces différents auteurs, qui mettent l'accent sur la place du locuteur dans ou hors de la période dans laquelle

il situe les événements dont il parle, préfigurent la vision des deux « plans d'énonciation » que développera Benveniste (1959).

Dans les ouvrages du XX^e siècle, les différences entre le couple passé composé et passé surcomposé, d'une part, et le couple passé simple et passé antérieur, d'autre part, tendent plutôt à être expliquées en termes de registres de langue (informel *vs* formel) ou en termes de variations de type diamésique (oral *vs* écrit). Ainsi, le passé surcomposé est souvent décrit comme un « remplaçant » (Gaiffe *et alii* 1936, Souché 1936, Cayrou *et alii* 1948), un « substitut » (Foulet 1925) ou un « concurrent » (Brunot 1922) du passé antérieur, un *ersatz* qui serait propre à la « langue familière » (Gaiffe *et alii* 1936), aux « écrits informels » (Braun & Steiner 1976), au « langage courant » (Souché 1936), à la « langue de la conversation » (Braun & Steiner 1976) ou, simplement, à la « langue parlée » (Foulet 1925, Cayrou *et alii* 1948).

Comme nous l'avons vu, Benveniste (1959) fait toutefois l'hypothèse que ce n'est pas la distinction entre langue écrite et langue orale (pas plus qu'une quelconque distinction entre différents registres de langue) qui expliquerait les emplois respectifs du passé simple et du passé antérieur, d'une part, et du passé composé et du passé surcomposé, d'autre part, mais leur appartenance à deux systèmes d'énonciation distincts, respectivement qualifiés de système du « récit » (ou de l'« histoire ») et de système du « discours ». Dans le récit tel que décrit par Benveniste, les événements sont racontés sans intervention apparente d'un quelconque narrateur : on n'y trouve donc, dit-il, ni formes de première ou de deuxième personne, ni expressions déictiques spatiales ou temporelles. C'est au récit qu'appartiennent le passé simple et le passé antérieur. Dans le discours en revanche, les événements racontés sont le fait d'un locuteur-témoin : tous les pronoms personnels ainsi que tous les marqueurs déictiques sont possibles. C'est au discours qu'appartiennent le passé composé et le passé surcomposé. Dans la théorie de Benveniste, passé surcomposé et passé antérieur ne sont donc ni redondants, ni concurrents : ils ne sont pas en compétition, car ils ne jouent pas sur le « même terrain ». Tout au plus les deux formes *j'ai eu fait* et *j'eus fait* peuvent-elles être décrites comme des « homologues » ou des « équivalents » en ce qu'elles remplissent, chacune, la même fonction dans leurs plans d'énonciation respectifs.

La théorie de Benveniste a été aussi souvent reprise que critiquée. Il saute évidemment aux yeux que le passé simple et le passé antérieur (temps du récit) sont en réalité bien attestés à la première et à la deuxième personne (supposées propres au discours), non seulement dans les mémoires anciens mais également dans les textes autobiographiques modernes :

- (184) 23 février 2002. L'escorte arriva comme prévu un peu avant 4 heures du matin. Il faisait nuit et je m'habillai avec mon uniforme de campagne [. . .]. J'endossai ma veste en polaire et avant de partir, sur une impulsion, j'enlevai ma montre. Pom, ma chienne, était la seule debout dans la maison. Je l'embrassai entre les deux oreilles [. . .]. (Betancourt, *Même le silence a une fin*, 2010)

La théorie de Benveniste fournit néanmoins une base de réflexion intéressante, puisque, comme le souligne Apothéloz (2021), la plupart des linguistes considèrent aujourd'hui que (même s'il est employé avec des pronoms personnels de première ou de deuxième personne) le passé simple « représente le procès qu'il désigne comme situé dans un univers disjoint de l'univers de l'énonciation » (p. 74). Ainsi, dans l'exemple (184), l'univers de l'énonciation de l'auteure Ingrid Betancourt, qui met par écrit le récit de sa captivité chez les FARC, est présenté comme distinct de l'univers de l'otage Ingrid Betancourt dont l'histoire est racontée. Il s'agit bien sûr d'un choix énonciatif : l'auteure fait le choix de distinguer l'univers du « je » qui écrit du « je » qui a vécu les événements racontés. L'auteure raconte ainsi les actions de ce second « je » au passé simple. Mais quand ce « je » otage est mis en scène en train de s'exprimer, dans l'univers raconté, celui de la jungle, il emploie naturellement le passé composé (et les autres temps verbaux propres au discours, comme le futur simple) :

- (185) Je réfléchis avant de répondre. J'imaginai dans ma tête ce moment où j'aurais ma liberté dans une main et la vie de Lucho de l'autre : « Écoute-moi bien : nous *nous sommes évadés* ensemble. Nous *sortirons* ensemble ou nous ne *sortirons* pas. » Formulé de la sorte, cela devint un pacte. (Betancourt, *Même le silence a une fin*, 2010)

De fait, comme le résume Apothéloz (2021), passé simple et passé composé « diffèrent du point de vue de la relation qu'ils établissent

avec l'univers de l'énonciation » (p. 74). Et s'il se trouve que la narration au passé simple est formulée à la première personne, cela produit une forme de dédoublement du « je », le « je » raconté étant présenté comme évoluant dans un univers différent de celui du « je » racontant. En revanche, « le passé composé employé comme temps narratif conserve un lien particulier avec l'énonciation » (p. 40) : il est de fait logique que lorsque le « je » otage s'exprime (ex. 185), il emploie le passé composé, les événements qu'il raconte étant situés dans son propre univers d'énonciation.

On peut conclure ce chapitre en disant que le couple passé composé à valeur aoristique et passé surcomposé résultatif, d'une part, et le couple passé simple et passé antérieur, d'autre part, ne se différencient que par leur rapport au moment de l'énonciation. Tandis que le premier réunit dans un même univers le monde du racontant et celui du raconté, le second les distingue. Il nous semble ainsi que l'on peut garder les notions de « récit » et de « discours » proposées par Benveniste, tout en « assouplissant » un peu sa vision quant à l'emploi des pronoms. Le passé simple et le passé antérieur forment l'ossature du récit, une narration *présentée comme* située hors de l'univers de l'énonciation ; quant au passé composé et au passé surcomposé résultatif, ils forment l'ossature du discours, une narration *présentée comme* prenant place dans l'univers de l'énonciation.

8.10. D'autres temps verbaux dans la proposition principale ?

Nous avons parlé du rapport particulier qui existe entre le passé surcomposé résultatif et le passé composé à valeur aoristique, un rapport comparable à celui qui existe entre le passé antérieur et le passé simple. Qu'il s'agisse des emplois en subordinées temporelles ou des emplois en propositions indépendantes, le passé surcomposé résultatif est en effet, dans l'immense majorité des exemples que nous avons présentés jusqu'ici, employé en relation avec le passé composé à valeur de passé

processuel. Si l'on considère à présent le corpus dans son ensemble et que l'on se penche sur le cas particulier des emplois en subordonnées temporelles, on remarque que le passé composé est employé dans la proposition principale dans plus de 85 % des cas. Cela confirme l'existence d'une relation particulière entre ces deux temps verbaux. Mais reste qu'il en va différemment dans 15 % des cas. Quels sont alors, dans ces exemples, les temps verbaux qui se trouvent dans la proposition principale ?

8.10.1. *L'imparfait*

Lorsque le passé surcomposé résultatif est employé dans la subordonnée temporelle, l'imparfait est, dans notre corpus, le second temps verbal le plus représenté dans la proposition principale. Nous avons relevé 97 exemples de ce type, dont celui reproduit en (186) :

- (186) Je sais ce que c'est ! disait-il en lui frappant l'épaule ; j'ai été comme vous, moi aussi ! Quand j'*ai eu perdu* ma pauvre défunte, j'*allais* dans les champs pour être seul ; je *tombais* au pied d'un arbre, je *pleurais*, j'*appelais* le bon Dieu, je lui *disais* des sottises. (Flaubert, *Madame Bovary*, 1857 < Damourrette & Pichon, 1936, vol. V, p. 297)

Dans cet extrait, le père Rouault raconte à Charles Bovary, veuf depuis peu, qu'il comprend la souffrance que ce dernier ressent. Le passé surcomposé, dans la subordonnée en « quand », a toujours la même valeur de passé résultatif : il montre la phase qui suit le procès « perdre ma pauvre défunte », ce qui, en contexte, renvoie à la période durant laquelle le père Rouault est en deuil. Quant à l'imparfait, forme processuelle et non bornée (qui a, ici, une valeur habituelle), il est utilisé, dans la principale puis dans les énoncés suivants, pour référer à des procès (« aller », « tomber », « pleurer », etc.) qui se sont déroulés plusieurs fois durant cette phase post-processive.

L'effet produit par l'imparfait est différent dans les exemples (187) et (188). Dans ces exemples, le caractère non borné du temps verbal implique qu'au moment où a été atteinte la phase consécutive à un

premier procès, une autre situation avait déjà commencé et se poursuivait. Prenons d'abord l'exemple (187) :

- (187) Si on avait pu deviner... Quoique... Dès le départ, quand on *a eu laissé* le manœuvre qui nous avait fait la leçon à l'étage... moi, je *sentais* le gros désastre. (Bayon, *Le lycéen*, 1987 < Frantext)

Dans cet exemple, le caractère non borné de l'imparfait présente le procès « sentir » comme ayant débuté *avant* le début de la phase post-processive désignée par la forme surcomposée, ce qui, en contexte, contribue à souligner le « pressentiment » exprimé par le locuteur (il a commencé à « sentir le gros désastre » avant le début de la phase post-processive de « laisser le manœuvre à l'étage »). Un passé composé dans la principale aurait créé un effet différent. En (187'), il est en effet clair que le procès « sentir » se déroule *après* le début de la phase post-processive exprimée par le surcomposé :

- (187') Dès le départ, quand on *a eu laissé* le manœuvre, moi, j'*ai senti* le gros désastre.

Regardons à présent l'exemple (188) :

- (188) En entrant à Brême je me suis évanouie dans la voiture et, quand j'*ai eu repris* connaissance j'*étais* dans le salon entourée de mes parents et de la mère de Rosa. (Töpffer, *Rosa et Gertrude*, 1858 < Cornu, 1953, p. 97)

Dans cet exemple, le personnage de Gertrude emploie d'abord un passé composé à valeur aoristique (« je me suis évanouie ») pour référer à un événement précisément localisé dans le temps (« en entrant à Brême ») et considéré dans sa globalité. Puis, le passé surcomposé (« quand j'ai eu repris connaissance »), par son caractère résultatif, montre le moment qui fait suite au procès, c'est-à-dire le moment où elle est à nouveau consciente. Enfin, l'imparfait (« j'étais dans le salon »), par son caractère non borné, indique que le procès en question avait commencé *avant* l'entrée dans la phase post-processive (donc avant la reprise de connaissance) et qu'elle se poursuivait durant cette phase. Dans cet exemple, le jeu des temps verbaux permet de mettre en relief la conscience que le personnage a des événements. Dans le monde diégétique, Gertrude

s'évanouit, puis est emmenée dans le salon, où elle se réveille. Mais de son propre point de vue, elle se réveille, puis réalise qu'elle se trouve dans le salon, où elle a été emmenée, parce qu'elle s'est évanouie.

8.10.2. *Le plus-que-parfait*

Dans les exemples (187) et (188), les procès « sentir le gros désastre » et « être dans le salon » sont des procès atéliques, ce qui explique le choix de l'imparfait pour créer l'arrière-plan qui « accueille » la phase post-processive désignée par le surcomposé résultatif. Mais avec des procès de nature télique – comme « redevenir sérieux » (ex. 189) ou « sonner (l'heure de la vengeance) » (ex. 190) –, c'est le plus-que-parfait, également non borné mais résultatif, qui est utilisé pour créer le même effet :

(189) Quand j'**ai eu conté** ma consultation et son résultat, Ludovic **était redevenu** sérieux. (Prévost, *Lettres de femmes*, 1892 < Cornu, 1953, p. 98)

(190) Une fois que j'**ai eu achevé** mon entraînement, l'heure de ma vengeance **avait sonné** [. . .]. (2007, <http://forum.alfheim.fr>, consulté en avril 2013)

Dans ces exemples, le passé surcomposé et le plus-que-parfait mettent en concomitance deux états résultants : en (189), le personnage de Ludovic était déjà redevenu sérieux (et continuait à l'être) au début de la phase post-processive de « conter la consultation » ; en (190), l'heure de la vengeance avait déjà sonné (et « résonnait » encore) au moment où l'entraînement s'est trouvé terminé.

8.10.3. *Le conditionnel passé*

Outre l'imparfait et le plus-que-parfait, on rencontre également le conditionnel passé dans la proposition principale, comme en (191) ou en (192) :

(191) Quand j'*ai eu passé* mon bachot [. . .], j'*aurais* parfaitement *pu* devenir un avocat. (Zola, *Au bonheur des dames*, 1883 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1193)

(192) Il me semble qu'une fois qu'il *a eu su* ce qui en était, il *aurait* bien *pu* me dire d'entrer. (Huguenin, *Constant*, 1900 < www.ebooks-bnr.com)

Dans les deux cas – deux fois avec le verbe « pouvoir » –, le conditionnel passé permet d'indiquer qu'une certaine situation (« devenir avocat », « inviter quelqu'un à entrer ») aurait pu se produire (mais ne s'est pas produite) durant la phase qui a suivi un procès donné qui, lui, s'est effectivement produit (« passer le bac », « savoir ce qu'il en était »). Notons au passage que le passé surcomposé résultatif de l'exemple (192) produit une lecture télicisante de « savoir », « une fois qu'il a eu su » signifiant « une fois qu'il a eu appris » (ou « compris »).

8.10.4. *Le passé simple*

Parmi les cas où d'autres temps verbaux que le passé composé à valeur aoristique sont employés dans la proposition principale, on recense deux cas apparemment plus difficiles à expliquer. Le premier (déjà évoqué au point 6.3.3) est celui dans lequel c'est le passé simple qui est utilisé, dans des énoncés du type « quand il a eu fini, il me regarda ». Pourquoi employer le passé simple – et non le passé composé à valeur aoristique ? Pourquoi mélanger des formes de discours avec des formes de récit ? Vraisemblablement, la réponse (ou une réponse possible) apparaît lorsqu'on prend en compte le contexte large dans lequel se trouvent ces exemples. Considérons l'exemple (193), tiré du roman surréaliste de René Crevel *Êtes-vous fou ?* :

(193) La ci-devant veuve, Mme Dante soi-même, vient ouvrir, et sans avoir pris le temps d'un bonjour : « Vous ne m'auriez pas reconnue, hein ? Ne me regardez pas avec cette insistance, les jumelles. Et toi, cousine, tu n'en reviens pas non plus. C'est le pif. Je l'avais à la retroussette. Il ne pleuvra plus dedans. C'est la faute au sacré Italien. Quand il *a eu mangé* mes marchepieds et jusqu'à la dernière dent de Cocotte, il *se mit* à me battre, tant et si bien que me voilà

cabossée pour ma vie durant. Lui, un jour qu'il était de bonne humeur, m'**a montré** une de ses statues. » (Clevel, *Êtes-vous fou ?*, 1929 < Frantext)

Cet extrait rapporte, au discours direct, les propos, décousus voire incohérents, de la veuve Mme Dante, un personnage un peu loufoque qui dit la bonne aventure. Dans ce passage, Mme Dante emploie tour à tour le conditionnel passé, l'impératif présent, l'indicatif présent, l'imparfait, le passé surcomposé, le passé simple et le passé composé. Si on se concentre sur son récit des faits passés, elle emploie d'abord une forme de discours (« a eu mangé »), puis une forme de récit (« se mit »), puis à nouveau une forme de discours (« a montré »). Vraisemblablement, il est vain de chercher ici des causes énonciatives à ces variations : le « panachage » des temps verbaux semble plutôt refléter l'incohérence des propos de la protagoniste, qui saute du coq à l'âne et se perd (ou, du moins, nous perd) dans le fil décousu de ses paroles et de ses pensées.

L'extrait (194), tiré de *Voyage au bout de la nuit* de Céline, combine quant à lui trois temps narratifs différents : le présent (« avance », « doit », « glisse », etc.), le passé composé à valeur aoristique (« s'est dit », « ai fait ») et le passé simple (« fut », « laissai »). Le passé surcomposé (« a eu parlé ») est également utilisé, dans une subordonnée temporelle en « quand ». Comme en (193), ce passé surcomposé (temps du discours) est utilisé en relation avec le passé simple (temps du récit) :

(194) Cette expulsion de fœtus n'**avance** pas, le détroit **doit** être sec, ça ne **glisse** plus, ça **saigne** encore seulement. [. . .] Où il est le mari ? Je le **réclame**. Fallait le trouver le mari pour pouvoir diriger sa femme sur l'hôpital. Une parente me l'avait proposé de l'envoyer à l'hôpital. [. . .] Mais quand on **a eu parlé** d'hôpital, personne alors ne **fut** plus d'accord. Les uns en voulaient de l'hôpital, les autres s'y montraient absolument hostiles à cause des convenances. [. . .] On **s'est** même **dit** à ce propos-là des mots un peu durs entre parents qu'on oubliera jamais. [. . .] Mais c'est le mari, moi, pour ma part, que je désirais qu'on retrouve pour pouvoir le consulter, pour qu'on se décide enfin dans un sens ou dans l'autre. Le voilà qui **se met** à surgir d'un groupe, plus indécis encore que tous les autres le mari. [. . .] – C'est bien », que je lui **ai fait**, et je le **laissai** alors m'accompagner jusqu'en bas. (Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932)

À nouveau, dans un tel extrait, il paraît vain de chercher à tracer une frontière nette entre ce qui appartient au discours et ce qui appartient

au récit ou d'essayer de prouver que cela reflète des allers-retours du narrateur entre son univers d'énonciation et un autre univers.

De tels exemples montrent, comme nous l'avons vu précédemment et comme le soulignent notamment Revaz, Lugrin & Adam (1998), dans un article précisément intitulé « Pour en finir avec le couple récit / discours », que les frontières entre les deux plans d'énonciation ne sont pas toujours aussi « étanches » que Benveniste a pu le dire. Il est toutefois intéressant de relever que la « perméabilité » entre récit et discours est plus fréquente dans un sens que dans l'autre. En effet, les exemples où le passé simple (temps du récit) est utilisé « à la place » du passé composé (temps du discours) dans la proposition principale sont plutôt rares (ex. : *quand il a eu fini, il partit*). En revanche, le cas « inverse », où le passé antérieur (temps du récit) est employé « à la place » du passé surcomposé (temps du discours) dans la subordonnée temporelle sont étonnamment fréquents (ex. : *quand il eut fini, il est parti*). Nous reviendrons de fait plus en détail sur ce second cas de figure au point 8.11.2.

8.10.5. Le présent

Un autre cas particulier concerne les exemples où, au lieu du passé composé attendu, c'est le présent qui se trouve dans la proposition principale. Ce cas de figure est un peu plus fréquent que le précédent. Une première constatation que l'on peut faire est toutefois que les exemples de ce type se retrouvent souvent dans des contextes comparables à ceux que nous venons d'évoquer à propos du passé simple, c'est-à-dire dans des contextes où la narration est portée par différents temps verbaux :

- (195) On contait un fait réel. Un, il s'en venait aussi de Saint-Jean ou de Vissoie la nuit. Et en ça par le vieux chemin, il n'y avait pas la route alors. Tout à coup une inspiration : « Je vais prier cinq pater et cinq ave pour l'âme qui serait la plus abandonnée ou bien à qui il manquerait pas plus que cela pour être délivrée. » Et bien ! Il *prie*. Quand il *a eu fini*, il *entend* une voix, à côté, qui lui *dit* : « Merci ! Il y a cinquante ans que j'attendais ces cinq pater. » Et il *a vu* comme une flamme bleue partir en haut. [...] Mais il *a eu* comme une inspiration. Il *s'est dit* « je vais prier cinq pater, s'il y avait une âme qui serait à cela près ». (Crettaz, *Un village suisse*, 1982)

Dans cet extrait, les temps verbaux sont tous des temps de discours. Mais comme on le voit, la narration est portée à la fois par le présent (« prie », « entend », « dit ») et par le passé composé (« a vu », « a eu », « s'est dit »). On notera, de plus, que c'est le verbe « finir » qui est au passé surcomposé, un verbe particulièrement fréquent avec ce temps verbal.

Dans l'exemple (196), à nouveau tiré de *Voyage au bout de la nuit* de Céline, on retrouve, comme dans l'extrait discuté plus haut, un grand mélange de temps verbaux :

- (196) [O]n ne le *regretta* pas, mais tout de même ce départ créait un sacré vide dans la maison. [. . .] On se demandait ce qui allait pouvoir nous arriver à nous après un coup pareil. Mais on *a pas eu* le temps de se le demander longtemps, ni même de s'ennuyer non plus. Quelques jours à peine après qu'on l'*a eu reconduit* à la gare Baryton, voilà une visite qui *s'annonce* pour moi au bureau, pour moi tout spécialement. L'abbé Protiste. Je lui en *ai appris* alors moi des nouvelles ! Et des belles ! [. . .] Il n'en revenait pas Protiste en apprenant ça, et puis quand il *a eu compris* à la fin il ne discernait plus dans ce changement que le profit que je pouvais tirer moi d'une situation pareille. (Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932)

À nouveau, la narration est portée non seulement par des temps du récit mais également par des temps du discours. Et parmi ces derniers, on note à la fois la présence du passé composé et celle du présent (lequel est utilisé en relation avec le passé surcomposé). Cette même variation entre narration au passé composé et narration au présent se retrouve souvent, dans notre corpus, dans des exemples qui proviennent de contes traditionnels. Il en va ainsi dans l'extrait (197), tiré d'un conte de la Mauricie (région francophone du Canada) :

- (197) Le lendemain matin, il *s'est levé*. La table était mise. [. . .] Après qu'il *a eu mangé*, il *sort* dehors. « Bonjour, gros Jeune Homme ! – Bonjour, prince Honoré ! [. . .] ». Ah ! le soir *a arrivé*. Après qu'il *a eu soupé*, tout le temps à la même heure, il *entend* venir encore. Le géant *arrive*. « Tiens ! bonjour, prince Honoré ! » Il lui *fait* un salut. [. . .] Le lendemain matin, après qu'il *a eu déjeuné*, il s'en *va* trouver son gros Jeune Homme. [. . .] Ca fait que toujours le soir *a arrivé*. Il *a mangé* comme de coutume, il *a soupé*, tout ça. (Legaré, *Beau Sauvage et autres contes de la Mauricie*, 1990)

Dans cet extrait se côtoient et se mélangent le passé composé à valeur aoristique (« s'est levé », « a arrivé », « a mangé », etc.) et le présent

narratif (« sort », « entend », « arrive », etc.). Le passé surcomposé est quant à lui employé trois fois, dans des subordonnées temporelles, toujours en relation avec le présent (« après qu’il a eu mangé, il sort », « après qu’il a eu soupé, il l’entend » et « après qu’il a eu déjeuner, il s’en va »). On peut estimer que la variation dans les temps verbaux sert à produire une sorte de « dynamisme narratif » (quelques lignes plus loin, c’est d’ailleurs le passé simple qui sera utilisé). Mais on peut également remarquer que dans cet extrait comme dans ceux qui précèdent, le passé composé est toujours utilisé avec une valeur aoristique, et que pour exprimer la résultativité vis-à-vis du présent, c’est toujours le passé surcomposé qui est employé. On peut ainsi faire l’hypothèse que le passé surcomposé est utilisé pour renforcer la résultativité. Ce besoin pourrait s’expliquer par le fait que le passé « simplement » composé connaît à la fois des emplois processuels et des emplois résultatifs. Certes, dans des subordonnées temporelles du type « quand il a déjeuné, il s’en va », le passé composé ne peut qu’exprimer la résultativité. Mais il n’empêche que la forme verbale elle-même est, de manière générale, susceptible d’être soit processuelle soit résultative. Cela pourrait expliquer le besoin, notamment à l’oral (ex. 198 et 199), de renforcer la résultativité – en recourant à une forme verbale qui ne peut avoir que cette valeur-là :

(198) quand j’*ai eu fini* j’*attends* la deuxième question il *dit* « qu’est-ce que vous attendez ? » je *réponds* « j’attends la deuxième question » (Oral, Belgique, 2014)

(199) Alors il *marie* sa fille. Quand il *a eu marié* sa fille, son gendre *entreprend* un commerce. (Oral, 1932 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 297)

Dans ces exemples, une forme composée aurait suffi à exprimer la résultativité vis-à-vis de la forme simple. Mais la forme surcomposée semble « confirmer » cette valeur. On observe d’ailleurs que toutes les formes surcomposées sont susceptibles d’être utilisées pour renforcer la résultativité vis-à-vis des formes simples correspondantes (ex. : *quand il avait eu mangé, il partait* ; *quand il aura eu mangé, il partira* ; etc.). Nous reviendrons sur ce cas de figure-là au point 9.6.

Nous pouvons conclure ce tour d’horizon des temps verbaux employés dans la proposition principale en confirmant que le passé

surcomposé peut fonctionner avec d'autres temps verbaux que le passé composé : le but peut être d'utiliser les ressources offertes par les caractéristiques aspectuelles (imparfait, plus-que-parfait) ou modales (conditionnel passé) particulières de ces différents temps ou de varier les temps narratifs (passé simple, présent) afin de produire différents effets de sens. Il est toutefois indéniable que les cas que nous avons présentés restent des exceptions et que le passé composé à valeur aoristique est, de loin, le temps que l'on trouve le plus souvent dans la proposition principale lorsque le surcomposé résultatif est employé dans la subordonnée (comme nous l'avons indiqué plus haut, c'est le temps employé dans plus de 85 % des cas).

8.11. Le passé surcomposé résultatif est-il « nécessaire » ?

8.11.1. Possibilités de remplacement

Comme nous l'avons vu au Chapitre 5, certains auteurs cherchent à démontrer que le passé surcomposé est indispensable dans certains contextes, tandis que d'autres recommandent de l'éviter autant que possible et proposent aux usagers du français des tournures de remplacement. Lorsqu'on regarde les faits, on doit toutefois commencer par constater, avec Walter (1988), que certains locuteurs s'en passent fort bien :

Ceux pour qui le passé surcomposé est d'un usage naturel ne sont pas loin de penser que les autres, ceux qui ne l'emploient pas, sont des ignares et qu'ils se privent de distinctions subtiles que leur offre la conjugaison française. Que ces derniers se rassurent : l'observation et l'écoute de nos contemporains montrent qu'ils se débrouillent très bien autrement. Au lieu de dire « *Quand il a eu mangé* du gâteau, il s'est senti mal », on les entend dire : « *Une fois qu'il a mangé. . .* » ou « *Après avoir mangé. . .* » ce qui leur permet, d'une autre manière, de marquer l'antériorité d'un événement par rapport à un autre. (Walter, 1988, p. 172)

Comme Walter, Carruthers (1993) arrive à la conclusion que le passé surcomposé est loin d'être indispensable pour les locuteurs

francophones. Après avoir analysé les transcriptions de 126 entretiens, elle remarque que le surcomposé résultatif n'est utilisé que dans une minorité de cas : pour exprimer l'antériorité par rapport au passé composé, c'est, en règle générale, ce même passé composé qui est utilisé – et cela également dans des structures syntaxiques qui sembleraient requérir le surcomposé, telles que les subordonnées en « quand ».

Concernant le français écrit, nous avons quant à nous trouvé un nombre important d'occurrences de surcomposés dans des genres de textes différents et à toutes les époques. Mais pour prendre un exemple concret, nous ne sommes jamais tombée, au cours des dix dernières années, sur une occurrence de surcomposé résultatif en lisant la presse contemporaine, alors même que le récit des événements s'y fait généralement au passé composé et que les relations de chronologie entre les faits jouent un rôle important dans la description des événements. Nous avons en revanche relevé des centaines d'exemples dans lesquels le surcomposé aurait pu être employé, par exemple dans des subordonnées en « après que » :

(200) Après qu'il a donné plusieurs coups de klaxon pour alerter son conducteur, celui-ci *est* rapidement *venu* déplacer sa voiture. (Application RTS, 16 juil. 2016)

(201) Un Allemand de 38 ans *a été abattu* mercredi soir par la police près de Zurich, après qu'il a ouvert le feu sur les forces de l'ordre, blessant mortellement une femme qui l'accompagnait [. . .]. (www.rts.ch, 7 avril 2022)

Dans un tel contexte, le passé surcomposé aurait même été jugé « nécessaire » par un certain nombre de grammairiens. Rappelons que l'Académie (1719), précédemment citée, considérait comme incorrect le passé composé « ont dépouillé » dans la phrase de Vaugelas : « La Renommée ne les *a mis* dans le Ciel, qu'après qu'ils *ont dépouillé* ce qu'ils avoient de mortel. » Comme le souligne Carruthers (1993), de tels énoncés sont toutefois bien acceptés par les locuteurs. Elle indique en effet que la totalité des participants à l'enquête qu'elle a menée ont considéré les énoncés de ce type comme bien formés, pour la raison que les subordonnants « après que » ou « une fois que » sont des « marqueurs clairs d'antériorité » (p. 115). De fait, les exemples tels que

(200) ou (201) sont considérés à la fois comme non ambigus et comme « bien formés » par les locuteurs interrogés. Ces exemples, en effet, sont clairs quant à la chronologie des faits et ils ne posent pas de problèmes d'analyse sur le plan aspectuel : les deux passés composés, à valeur aoristique, désignent, chacun, le moment du procès proprement dit.

Utiliser « après que » et deux fois le passé composé n'est toutefois pas la seule possibilité pour mettre en place des relations de chronologie entre deux procès. Les locuteurs du français peuvent, entre autres, utiliser « après que » suivi du subjonctif (ex. 202), « après » suivi d'un infinitif passé (ex. 203), « après » suivi d'un substantif exprimant une action (ex. 204) ou diverses tournures participiales (ex. 205 à 208) :

(202) Jane Birkin **a eu** le droit à un sac Hermès à son nom en 1984, après qu'elle ait rencontré le directeur de la maison de couture [. . .]. (Application *Le Matin*, 30 mars 2017)

(203) Vendredi matin, à Berne, un homme **a perdu** la vie après être tombé d'un échafaudage érigé sur un pont en réfection. (Application *Le Matin*, 2 oct. 2015)

(204) Des protestations **se sont élevées** samedi en Allemagne après la diffusion de vidéos montrant des policiers évacuant en Saxe un bus de demandeurs d'asile qui refusaient de gagner leur foyer [. . .]. (Application *Le Matin*, 20 fév. 2016)

(205) **Remonté dans son cabinet**, Jean-Jacques **a repris** son manuscrit. (Lichtenberger, *Le sang nouveau*, 1914 < Cornu, 1953, p. 109)

(206) **La vaisselle faite**, j'**ai songé** un instant retourner à la montagne de papiers sur la table de ma salle à manger. (Reichs, *Délires mortels*, 2017)

(207) Au soir, **les enfants couchés**, j'**ai lancé** la conversation tout en pleurant. (2011, www.centreaide.com, consulté en juin 2017)

(208) Puis, **s'étant habillé**, il **a été laissé** seul avec l'aumônier de la prison. (*La Presse*, 24 mars 1895 < <http://gallica.bnf.fr>)

Pour Carruthers (1993), la diversité des moyens existants pour exprimer l'antériorité par rapport à un procès exprimé au passé composé à valeur aoristique apparaît comme une des deux principales raisons de la rareté

du surcomposé en français. La seconde, qui expliquerait la rareté du surcomposé à l'oral, tiendrait à la structure même du français parlé :

[L]a rareté du surcomposé est sans doute liée [. . .] à la structure syntaxique du français parlé. Il est clair, d'après les données du corpus, que l'emploi des subordonnées temporelles, par rapport à d'autres éléments pour marquer la consécution narrative en français parlé, est très limité. Parfois la succession dans le temps n'est pas marquée du tout : il s'agit de principales juxtaposées sans lien explicite. Souvent des événements qui se suivent dans le temps apparaissent dans des principales liées par des adverbes tels que « puis, ensuite, après », etc., adverbes qui sont très caractéristiques de la langue parlée. (Carruthers, 1993, p. 121)

Nous faisons la même constatation. Très souvent, lorsque les locuteurs mettent en place des séquences actionnelles ou narratives, la chronologie est simplement exprimée par l'ordre dans lequel les procès sont énoncés et/ou confirmée par des marqueurs tels que « puis » ou « et ». Les exemples de ce type sont légion, aussi bien à l'oral (ex. 209) qu'à l'écrit et, dans ce second cas, se retrouvent dans tous les types de textes : sms (ex. 210), témoignages (ex. 211), œuvres littéraires (ex. 212), etc. :

(209) après avoir fait mon diplôme de de maître céramiste j'ai je **suis revenue** | # |
_ | pis je **me suis installée** et puis j'**ai créé** ma propre entreprise (Oral, Suisse romande, 2008 < OFROM ; réf. unine08a11m)

(210) Et non, mwa **jme sui levé** to, on **a marché** ds les boi, on **est rentré** il été 14h et gt crevée. . . et pi j'ai glandé. . . et un tt pt peu **travaillé** [. . .]. (SMS, Belgique < sms4science ; réf. 60655, BE_2330)

(211) Yasmine et moi **avons commencé** notre troisième journée en salle d'opération avec Dustin. [. . .] Nous **avons remis** son foie à la bonne place. Nous **avons veillé** à ce que ses intestins ne soient pas entortillés, puis nous les **avons replacés** délicatement [. . .]. Nous **avons refermé** le trou dans la paroi et nous lui **avons** même **fait** quelque chose qui ressemble à un nombril. (2017, www.hospitalpourenfants.com, consulté en juin 2017)

(212) Il **est sorti, est revenu, a disposé** des chaises. Sur l'une d'elles, il **a empilé** des tasses autour d'une cafetière. (Camus, *L'étranger*, 1942)

La langue française ne manque ainsi pas de ressources pour exprimer des rapports de chronologie entre différents procès et il ne fait aucun

doute que le passé surcomposé résultatif en subordonnées temporelles n'est qu'une possibilité parmi d'autres pour marquer l'antériorité par rapport à un procès exprimé au passé composé à valeur aoristique. Aussi nous paraît-il peu pertinent, après ce tour d'horizon des possibilités de « remplacement », de chercher à prouver que l'emploi du passé surcomposé correspond à une « nécessité » communicative (de toute évidence, cela n'est pas le cas). En revanche, il nous semble intéressant de nous demander pourquoi le surcomposé est aussi souvent absent des contextes dans lesquels il aurait pu être employé. En particulier, si la langue permet de dire « quand il *a eu mangé*, il est parti », pourquoi dire, par exemple, « quand il *eut mangé*, il est parti » ou « quand il *a mangé*, il est parti » ?

8.11.2. Les subordonnées temporelles au passé antérieur

Comme nous l'avons déjà souligné et comme l'a notamment relevé Beaujot (1980a), les cas où le passé antérieur (*a priori* temps du récit) est utilisé pour marquer l'antériorité par rapport au passé composé (temps du discours) sont singulièrement fréquents. Même si nous n'avons pas recensé ces exemples de manière systématique, nous pouvons indiquer que nous les avons, lors de nos lectures personnelles, rencontrés beaucoup plus fréquemment que les exemples similaires au passé surcomposé résultatif. Ces exemples apparaissent avec une régularité remarquable dans tous les genres de textes : communiqués officiels (ex. 213), ouvrages de vulgarisation scientifique (ex. 214), bandes dessinées (ex. 215), blogs (ex. 216) – sans parler de tous les exemples littéraires relevés par Beaujot (1980a), sur lesquels nous revenons plus loin :

- (213) Après que le Conseil national et le Conseil des États *eurent* nettement *donné* leur accord au contre-projet, les auteurs de l'initiative *ont retiré* celle-ci. (Confédération Suisse, *Votation populaire du 24 septembre 2017 : explications du Conseil fédéral*)
- (214) Le syndrome d'Asperger *a été décrit* pour la première fois par Hans Asperger, psychiatre autrichien, en 1944, après qu'il *eut observé* 200 enfants présentant les mêmes caractéristiques. (Dachez, *La différence invisible*, 2016)

- (215) Après que Phyllis *eut drapé* avec art mon père dans sa toge, celui-ci *s'est rendu* devant l'autel de la maison avec mes trois frères [...] pour remercier les dieux de l'heureuse naissance. (Šimko & Roloff, *Prisca et Silvanus*, 1995)
- (216) Lorsque j'*eus* enfin *achevé* les trois numéros, j'*ai eu* l'impression de sortir d'une caverne. (2017, www.urban-comics.com, consulté en juin 2017)

Nous avons notamment rencontré plusieurs dizaines d'exemples de ce type dans la presse contemporaine :

- (217) Plus de 750 policiers et gendarmes *ont été déployés* hier à titre préventif devant les 59 lycées du département du Bas-Rhin (est de la France), après qu'un adolescent *eut menacé* sur Internet de commettre une fusillade. (*Le Matin*, 18 mai 2013)
- (218) Barack Obama n'est pas intervenu aux côtés des révoltés syriens en 2011, malgré les demandes d'une partie de son entourage. Il *n'est pas intervenu* non plus en 2013, après que Bachar el-Assad *eut gazé* une banlieue de Damas, franchissant la « ligne rouge » de l'ordre international qui interdit l'usage des armes chimiques. (*Le Temps*, 22 nov. 2016)

On pourrait penser que dans ces exemples, ce ne sont pas les passés antérieurs mais les passés composés qui « détonnent » et que là où les auteurs écrivent « ont été déployés » (ex. 217) ou « n'est pas intervenu » (ex. 218), ils auraient pu (ou dû) écrire « furent déployés » ou « n'intervint pas ». Cependant, outre que le récit des événements se fait généralement au passé composé dans la presse contemporaine, on constate que le passé antérieur apparaît également dans des récits qui correspondent en tout point à ce que Benveniste décrit comme des narrations de discours, avec, parfois, la présence affirmée d'un « narrateur-témoin ». Ainsi, dans les extraits suivants – respectivement tirés d'une lettre du général de La Fayette (ex. 219), d'un blog tenu par un médecin humanitaire (ex. 220) et d'un récit de fiction posté sur Internet (ex. 221) – on constate que ce sont bien des narrations au passé composé qui « hébergent » des passés antérieurs :

- (219) Nous avons jusqu'à présent occupé les branches d'York-River [...]. Quelques miliciens ont empêché les partis de l'ennemi de demeurer à Williamsburg [...] et de faux rapports leur ont donné quelques alarmes. Un autre corps de

milices [...] les a tenus enfermés dans Gloucestertown, et a fourragé tout à l'entour. Aussitôt que j'**eus reçu** vos ordres, j'ai écrit au gouverneur [...]. J'ai écrit au général Gregory [...]. J'ai prié le général Wayne de se porter vers le sud [...]. (La Fayette, *Correspondance*, 1781)

- (220) J'ai examiné Dustin lors de l'évaluation et j'ai confirmé que l'opération serait difficile et risquée. J'ai dit à sa mère qu'il valait probablement mieux ne rien faire. Prendre de bonnes décisions. Aussitôt que j'**eus prononcé** ces mots, j'ai vu la déception se peindre sur son visage. (2017, www.hopitalpourenfants.com, consulté en juin 2017)
- (221) De retour dans ma chambre, j'ai revêtu ma tenue de chasseur. J'ai enfilé à mon biceps gauche le talisman que m'avait offert Maraka, j'ai attaché à ma taille la ceinture que m'avait donnée Béréminé. Puis j'ai extrait de la tabatière le fétiche de Lonpofana. Je l'ai posé exactement sur l'empreinte qu'il avait laissée sur ma paume gauche et j'ai refermé mon poing sur lui. Je me suis concentré très fort pendant quelques minutes en faisant défiler les incantations, puis j'ai remis le fétiche dans sa tabatière. J'ai décroché mon fusil de sa place sur le mur et je l'ai brandi à bout de bras en lançant une nouvelle série d'incantations. Quand j'**eus fini**, j'ai raccroché l'arme et je suis sorti de ma chambre à reculons avant d'en refermer soigneusement la porte. (2009, récit de fiction posté sur <http://malijet.com>, consulté en 2017)

Dans les trois cas, les événements sont narrés, avec une grande régularité, au passé composé et à la première personne. Pourtant, par trois fois, c'est le passé antérieur qui apparaît dans les subordinées temporelles.

On pourrait croire que ces cas n'apparaissent que sous la plume de locuteurs qui ne possèdent pas le surcomposé dans leur « grammaire » et qui doivent donc recourir à d'autres solutions pour exprimer leurs pensées. On constate toutefois que l'usage du passé antérieur pour marquer l'antériorité par rapport au passé composé à valeur aoristique se retrouve même chez des auteurs qui pratiquent par ailleurs le surcomposé résultatif. À titre d'exemple, les deux extraits suivants sont tirés de deux textes scientifiques rédigés par le même Léon Clédat :

- (222) Après que l'*e* du radical atone **a eu disparu** par élision devant la flexion *-oir* de l'infinitif (*seoir, soir ; cheoir, choir*), la diphtongue de cette flexion **s'est substituée** à *e* et à *iè* des anciens radicaux [...]. (Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*, 1917)

- (223) Dès que le latin populaire [. . .] **eut assimilé** *habeo scriptas* à *scripsi* [. . .], les éléments de nos divers tens [sic] composés et surcomposés **se sont trouvés** dédagés [. . .]. (Clédat, *En marge des grammaires*, 1926)

De telles variations existent même au sein d'un même texte et force est de reconnaître que la situation n'a rien d'exceptionnel. Les exemples (224) et (225), repris à Beaujot (1980a), proviennent du même roman de Croussy : ils présentent la même structure syntaxique (subordonnées en « quand ») et le même sujet personnel (« nous »). Quant aux exemples (226) et (227), également repris à Beaujot, ils proviennent du même roman de San Antonio : ils présentent la même structure (subordonnées en « après que ») et la même marque d'un allocutaire (« tu »).

- (224) Quand il **a eu béni** la tombe, nous l'**avons remplie** de terre et de pierres. (Croussy, *Ne pleure pas, la guerre est bonne*, 1975 < Beaujot, 1980a, p. 86)

- (225) Quand nous eûmes contourné la lisière sud, nous avons aperçu, à perte de vue des mamelons qui devenaient de plus en plus bleus [. . .]. (Croussy, *Ne pleure pas, la guerre est bonne*, 1975 < Beaujot, 1980a, p. 88)

- (226) Après que je t'ai eu quitté, tu as compris qu'une seule possibilité s'offrait à toi. (San Antonio, *Si Signore*, 1974 < Beaujot, 1980a, p. 87)

- (227) Après qu'on t'eut enfermé dans le cercueil, il **est reparti** avec sa bande. (San Antonio, *Si Signore*, 1974 < Beaujot, 1980a, p. 91)

La fréquence des exemples au passé antérieur a depuis longtemps éveillé la curiosité des linguistes. Foulet (1925) s'étonne déjà de la phrase de Dauzat :

- (228) [C]ette loi n'**a pu** être établie qu'après que la grammaire historique **eut déterminé** dans chaque langue un rapport de filiation. (Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui*, 1908 < Foulet, 1925, p. 224)

Foulet s'interroge : « Qui ne sent [. . .] que le passé antérieur est mis là expressément pour éviter le passé surcomposé (*a eu déterminé*) que la logique de la phrase appelait si naturellement ? » (p. 224) Or si Foulet a raison et que le passé antérieur est utilisé « expressément pour éviter » le surcomposé, la question qui se pose alors est : pourquoi ?

Delattre (1950) s'étonne lui aussi que les participants à son enquête aient proposé des phrases telles « dès qu'il *fut habillé*, il est descendu », « dès qu'il *se fut habillé*, il est descendu » ou encore « dès qu'il *eut fini de s'habiller*, il est descendu » alors qu'ils auraient pu proposer « dès qu'il *s'est eu habillé*, il est descendu » (p. 106). L'hypothèse qu'avance Delattre est que, dans son enquête, le degré de formation des locuteurs interrogés a nui au surcomposé : « Le milieu auquel l'enquête s'adressait était très lettré (professeurs et conférenciers), trop lettré peut-être pour ne pas avoir subi quelque déformation professionnelle [. . .]. » (p. 108)

L'hypothèse de Delattre semble confortée par les recherches de Beaujot (1980a) et de Jolivet (1981 et 1984). Vraisemblablement, passé antérieur et surcomposé résultatif ont beau présenter une « identité de sens » (Jolivet, 1981, p. 136), un cas de « parfaite synonymie » (Beaujot, 1980a, p. 107), les deux formes se distinguent l'une de l'autre par des niveaux de prestige différents : le passé antérieur est toujours présenté comme plus désirable que le surcomposé. Beaujot, qui a parcouru les grammaires scolaires et les manuels d'enseignement, perçoit dans ces ouvrages une nette « supériorité culturelle du récit sur le discours » (p. 97). Quant à Jolivet, qui utilise des questionnaires pour cerner les pratiques des locuteurs, il constate que même si les participants à son enquête tendent à attribuer le même sens au passé surcomposé résultatif et au passé antérieur, c'est toujours, dans ces questionnaires (qui renforcent forcément les réflexes normatifs des personnes interrogées), le second qui est préféré. Pour Jolivet (1984), le passé antérieur semble ainsi fonctionner à la fois « comme temps relatif par rapport au passé simple et par rapport au passé composé » (p. 159). Comme nous l'avons souligné plus haut, Beaujot (1980a) propose quant à lui de considérer qu'il existe, en français contemporain, deux passés antérieurs différents. Le premier, correspondant en tout point au passé antérieur décrit par Benveniste, serait défectif (parce que compatible seulement avec les pronoms de troisième personne, c'est-à-dire, selon Benveniste, des pronoms de « non-personne »), il serait lié au passé simple et il appartiendrait au plan d'énonciation du récit. Le second serait non défectif (parce que susceptible d'être employé à la première et à la deuxième personne), il serait lié au passé composé et il appartiendrait au discours.

Beaujot propose cette hypothèse des deux passés antérieurs distincts (l'un appartenant au récit, l'autre au discours) pour préserver autant que faire se peut la théorie benvenistienne et la frontière nette entre les deux plans d'énonciation. De notre point de vue, il est évident qu'il s'agit toujours du « même » passé antérieur, *a priori* temps du récit et que s'il apparaît aussi souvent dans des contextes de discours « à la place » du surcomposé, c'est clairement pour des raisons plus sociolinguistiques que linguistiques. D'une part, parce que le statut normatif du passé surcomposé est des plus instables – ce dont les locuteurs sont très conscients (voir notamment les points 3.1 et 5.10). D'autre part, parce que le passé antérieur est, comme d'ailleurs le passé simple, une forme sociolinguistiquement valorisée. Ainsi, en face d'un passé surcomposé toujours entouré d'une forme de « suspicion », le passé antérieur apparaît comme une « valeur sûre ».

8.11.3. Les subordonnées en « quand » au passé composé

À proprement parler, le subordonnant « quand » marque la concomitance. Il peut de fait y avoir simultanéité entre les procès, si tous deux ont une valeur processuelle, comme en (229) :

- (229) Et sa voix [à l'aumônier] non plus n'a pas **tremblé** quand il m'a dit : « N'avez-vous donc aucun espoir et vivez-vous avec la pensée que vous allez mourir tout entier ? – Oui », ai-je répondu. (Camus, *L'étranger*, 1942)

Dans cet exemple, c'est *au moment où* l'aumônier « dit » sa question que sa voix « ne tremble pas ». Ou bien il peut y avoir un effet de consécuitivité, quand la forme contenue dans la subordonnée temporelle est résultative et que la forme contenue dans la principale est processuelle, comme en (230) :

- (230) Et puis, quand il **a eu mangé**, il **s'est promené** dans le château [. . .]. (Seignolle, *Contes, récits et légendes des pays de France*, 2015)

Dans cet exemple, le procès « manger » est présenté dans sa phase post-processive : le moment où il s'est déroulé apparaît donc comme antérieur au moment où se déroule le procès « se promener », présenté dans sa phase processive.

Si l'on observe les faits, on remarque toutefois que c'est souvent le même temps verbal (dans le cas qui nous intéresse, le passé composé) qui est employé à la fois dans la principale et dans la subordonnée en « quand », pour marquer ce qui semble pourtant être une relation d'antériorité. Comme le souligne Carruthers (1993), ces cas sont loin de constituer des exceptions. Ils seraient particulièrement fréquents à l'oral :

D'après les données, c'est surtout le passé composé qui est employé dans ce contexte. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir des exemples comme : *quand on a eu fini nos études nous sommes revenus à St. Étienne* ou *lorsque le colonel leur a eu expliqué qu'il fallait ou boire ou mourir* [...] ils ont compris, nous trouvons dans les exemples : *quand on a fini nos études nous sommes revenus à St. Étienne* ou *lorsque le colonel leur a expliqué qu'il fallait ou boire ou mourir* [...] ils ont compris. (Carruthers, 1993, p. 112–113)

Certes, dans nombre d'exemples de ce type, la chronologie entre les procès n'est pas ambiguë. Par exemple, en (231), ce n'est logiquement qu'après avoir demandé des renseignements que le locuteur a pu obtenir une réponse. Quant à la locutrice de (232), elle a évidemment commandé son plat avant d'être servie :

(231) Quand j'**ai demandé** des renseignements dans cette boutique, on m'**a** sommairement **répondu** qu'il fallait venir prendre une date de rendez-vous [...]. (2014, www.sous-notre-toit.fr, consulté en juin 2017)

(232) Ils ont une déco superbe mais quand j'**ai commandé** « tajine de Ikefta » on m'**a servi** un plat avec jouj kwirate [des boulettes de sardine]. (2005, www.bladi.info, consulté en juin 2017)

Il est d'ailleurs toujours possible de désambiguïser le rapport chronologique entre les procès en précisant combien de temps s'est écoulé entre les deux (ex. 233) ou bien en ajoutant un « ensuite » dans la proposition principale (ex. 234) :

(233) Quand je **suis entré** en prison, j'**ai compris** au bout de quelques jours que je n'aimerais pas parler de cette partie de ma vie. (Camus, *L'étranger*, 1942)

(234) Quand je lui **ai dit** qu'il était hors de question d'avoir les factures APRÈS la vente, il m'**a ensuite dit** qu'il n'y avait pas de facture. (2020, www.caroom.fr, consulté en janv. 2023)

Pourtant, même si les possibilités de désambiguïser existent, on rencontre régulièrement des cas où le rapport de chronologie entre les procès peut être interprété de deux manières. C'est selon nous le cas en (235) et en (236) :

(235) Ha. . . et il *c passé* kwa *kan t parti* la ba ? (SMS, La Réunion < sms4science ; réf. 4760, LR_164)

(236) Le code je l'*ai vu quand j'ai téléchargé* le projet du site en question. (2015, www.developpez.net, consulté en oct. 2018)

En (235), il ne nous semble pas possible de décider si la question porte sur ce qui s'est passé pendant le trajet ou une fois sur place. En (236), il nous paraît difficile de dire si le locuteur a vu le code pendant qu'il téléchargeait le projet ou une fois le téléchargement terminé. Selon Carruthers (1993), cette ambiguïté quant à la chronologie des faits toucherait la majorité des énoncés de ce type. Du moins en va-t-il ainsi dans le corpus de français oral sur lequel elle a travaillé.

Pour creuser plus avant la question, Carruthers (1993) a soumis à deux participants de son enquête des phrases contenant deux passés « simplement » composés, à la fois dans la subordonnée temporelle en « quand » et dans la proposition principale. Les deux participants devaient indiquer, pour chacun des exemples, s'ils estimaient que la subordonnée exprimait l'antériorité, s'ils considéraient qu'elle marquait un rapport de simultanéité ou s'ils trouvaient que l'on pouvait hésiter entre les deux interprétations. Les résultats obtenus par Carruthers sont paradoxaux. D'un côté, aucune phrase n'a obtenu deux fois le jugement « ambiguïté » (c'est-à-dire que dans chaque cas, le rapport chronologique a été jugé « non ambigu » par au moins un des deux participants). Mais de l'autre, dans un grand nombre de cas, l'interprétation donnée pour une même phrase a divergé entre les deux participants.

De ce constat paradoxal, Carruthers tire trois conclusions : premièrement, que les locuteurs cherchent à désambiguïser les énoncés en se fondant sur certains indices présents dans le cotexte ; deuxièmement, que les différents locuteurs ne se basent pas forcément sur les mêmes indices pour procéder à cette désambiguïstation ; troisièmement, que les

locuteurs, une fois qu'ils ont tranché en faveur d'une interprétation, ne considèrent plus les énoncés comme ambigus :

Il semble donc que l'emploi d'un passé composé dans ce contexte syntaxique puisse créer une situation de polyvalence où plusieurs interprétations temporelles sont possibles pour la même construction. Il semble d'ailleurs qu'il s'agisse ici d'une polyvalence qui est tolérée dans la langue parlée : au moins dans l'esprit des gens, ce ne sont pas des constructions ambiguës. (Carruthers, 1993, p. 117)

Si cette situation ne semble poser que peu de problèmes aux usagers de la langue, l'emploi du passé composé dans ce type d'exemples pose en revanche question aux linguistes : si le passé composé est potentiellement ambigu, pourquoi est-il aussi souvent préféré au passé surcomposé ? Hill (1984) avance l'idée que le choix du temps verbal pourrait être motivé par la façon dont les locuteurs conçoivent le procès :

What I have in mind might best be called the semantic deep structure or perhaps the semantic perspective. It includes anything and everything that affects the speaker's view of what he is describing at the time he constructs his sentence: how long it lasted, how important it was, how long ago it happened, and [...] whether he conceives it as an *action* in process or the *state* achieved as a result of the action. I would suggest that if he feels it to be an action he is likely to use the perfect tense, but if he feels it as a resultant state he is likely to use a *passé surcomposé*.⁸⁹ (Hill, 1984, p. 106)

Ainsi, dit Hill, les locuteurs qui, dans son enquête, ont choisi le passé surcomposé dans la phrase « lorsqu'il *a eu fini* son travail, il est rentré chez lui » ont « ressenti le fait d'avoir fini la journée de travail comme un

89 « Ce que j'ai en tête peut être appelé la "structure sémantique profonde" ou peut-être la "perspective sémantique". Cela englobe tout ce qui affecte le regard que le locuteur porte sur ce qu'il décrit au moment où il construit sa phrase : combien de temps la situation a duré, son degré d'importance, l'époque à laquelle elle s'est produite par rapport au moment de l'énonciation et [...] s'il conçoit cette situation comme une *action* en cours ou comme l'*état* atteint suite à l'action. Mon hypothèse est que si le locuteur ressent la situation comme une action, il aura tendance à utiliser le passé composé, mais que s'il la ressent comme un état résultant, il emploiera plutôt le passé surcomposé. » (Notre trad.)

état, qui a été atteint ».⁹⁰ En revanche, ceux qui ont choisi le passé composé (« lorsqu'il *a fini* son travail, il est rentré chez lui ») ont « ressenti *finir* comme une action dans une séquence d'actions ».⁹¹ Hill rend cette seconde idée par la glose : « He finished his work, then he went home. » (p. 107) Or le problème est que, précisément, le « then » rajouté dans la phrase anglaise pour marquer la chronologie des faits n'est pas exprimé en français, puisqu'en français, c'est le subordonnant « lorsque » qui est employé. Certes, d'un point de vue purement logique, le procès « rentrer chez soi » s'est vraisemblablement déroulé après le procès « finir le travail ». Mais du point de vue aspectuel, la phrase « lorsqu'il *a fini* son travail, il est rentré chez lui » est problématique. En effet, soit on comprend « a fini » comme une forme de parfait et, dans ce cas, c'est le présent qui devrait logiquement apparaître dans la principale (« lorsqu'il a fini son travail, il *rentre* chez lui ») ; soit on comprend « a fini » comme une forme aoristique, mais c'est alors le subordonnant « lorsque » qui semble dissonant. On s'attendrait à « *après qu'*il a fini son travail, il est rentré chez lui » ou à « il a fini son travail, *puis* il est rentré chez lui », ce dernier exemple correspondant cette fois (mais cette fois seulement) à la phrase proposée par Hill (1984) : « He finished his work, *then* he went home. » (p. 107)

Ce qui est étonnant, c'est que les exemples de ce type sont loin de n'apparaître que dans les questionnaires des enquêteurs, où les locuteurs sont sommés de choisir une forme verbale dans des structures syntaxiques préétablies. On retrouve des cas comparables dans toutes sortes de textes. L'extrait suivant, par exemple, est tiré d'un article en ligne :

(237) Max [un chien] a servi cinq ans dans l'armée américaine pour l'Air Force. Quand il *est décédé*, il *a été enterré* avec les honneurs de l'armée américaine et de ses frères d'arme. (2017, <http://likemag.com>, consulté en juin 2017)

90 En anglais : « felt the fact of having completed his day's work as a state which he had achieved ».

91 En anglais : « felt *finir* as an action in a sequence of actions ».

Une fois de plus, la chronologie est claire : le procès « décéder » s'est déroulé (du moins nous l'espérons) avant le procès « enterrer ». Mais, à nouveau, un tel exemple pose des problèmes sur le plan aspectuel, car la forme « est décédé » ne peut être analysée ni comme un présent résultatif (sur le plan temporel, « est décédé » est un passé) ni comme un aoriste (sur le plan aspectuel, « est décédé » a une valeur résultative). Le contexte semble ainsi donner à « est décédé » une valeur de passé résultatif que normalement il ne possède pas.

Apothéloz (2010a) fait des constatations similaires. Il note que dans un énoncé comme « quand elle a eu terminé la chanson, on a applaudi », seul le passé surcomposé est *a priori* acceptable dans la subordonnée temporelle, puisqu'un passé composé serait « aspectuellement problématique » :

En effet, d'une part le passé composé de la proposition principale, qui a ici valeur de prétérit, contraint d'interpréter celui de la subordonnée temporelle comme un temps du passé ; mais d'autre part, le passé composé à valeur de passé est en principe toujours une forme processuelle et non pas résultative (il ne peut être résultatif que dans le présent). [. . .] C'est sans doute dans ce type de contexte que la nécessité du passé surcomposé se fait le plus sentir. (Apothéloz, 2010a, p. 114–115)

Nous rejoignons pleinement l'idée selon laquelle seul le passé surcomposé dit « standard » permet, par sa valeur de passé résultatif, d'être cohérent sur le plan de l'aspect tout en exprimant la chronologie de manière non ambiguë, et que c'est donc dans ce type de contexte que l'emploi du passé surcomposé est le plus « justifié ». Pourtant, force est de reconnaître, avec Carruthers (1993), que le passé surcomposé n'est que rarement employé et que le passé composé, même potentiellement ambigu et même aspectuellement problématique, est généralement préféré, notamment à l'oral, par les locuteurs. Apothéloz (2020) a d'ailleurs également repéré un certain nombre d'exemples de ce type dans *L'étranger* de Camus, qu'il analyse dans un article intitulé « À propos d'un conflit aspectuo-temporel engendré par certains usages du passé composé » :

(238) Quand j'ai ouvert, il *est resté* un moment sur le seuil et il *m'a dit* : « Excusez-moi, excusez-moi. » (Camus, *L'étranger*, 1942 < Apothéloz, 2020, p. 76)

Apothéloz montre que dans de tels exemples, le passé composé contenu dans la subordonnée temporelle en « quand » est une forme aspectuellement problématique :

C'est ici le verbe de la subordonnée qui est concerné. En effet, le PC est en principe apte à deux types de désignations temporelles : ou bien il réfère au présent, auquel cas il est résultatif, « accompli » ; ou bien il réfère au passé, auquel cas il est processif, « inaccompli ». Or dans cet extrait, d'une part les trois PC désignent évidemment des situations passées [...] mais d'autre part, le PC de la subordonnée ne peut y être interprété que comme signifiant 'une fois la porte ouverte', autrement dit comme résultatif. La forme *j'ai ouvert* se trouve donc ici contrainte de signifier un état résultant dans le passé, valeur que le PC est en principe inapte à produire. (Apothéloz, 2020, p. 76)

Apothéloz fait l'hypothèse que si les exemples de ce type ne sont pas ressentis comme problématiques par les locuteurs, c'est que le conflit aspectuo-temporel se trouve résolu « moyennant certaines manipulations interprétatives » (p. 89). Ces dernières consistent, dit-il, « à faire subir à la signification du verbe ou de l'expression verbale une extension par absorption d'une phase contiguë », en l'occurrence, dans le cas qui nous intéresse, par « absorption de la phase résultative » (p. 89). Pour illustrer cette idée, Apothéloz prend l'exemple suivant :

(239) Quand ils *ont vu* qu'ils avaient assez de champ, ils *se sont enfuis* très vite, pendant que nous restions cloués sous le soleil et que Raymond tenait serré son bras dégouttant de sang. (Camus, *L'étranger*, 1942 < Apothéloz, 2020, p. 89)

Dans un tel exemple, dit-il, l'intervalle temporel ouvert par la subordonnée temporelle en « quand » inclut non seulement la phase processive du verbe « voir » mais également la phase post-processive de ce même verbe. C'est dans cet « intervalle étendu » (phase processive + phase post-processive) que le procès « s'enfuir » est localisé. Apothéloz conclut ainsi que « cette extension sémantique résout [...] le conflit, en ramenant la relation d'antériorité à celle de concomitance dans un même espace temporel » (p. 91). Cette hypothèse, nous semble-t-il, explique effectivement pourquoi les locuteurs ne ressentent pas de difficultés interprétatives lorsqu'ils sont confrontés à de tels exemples. Il nous semble en revanche que cela ne résout que partiellement le conflit aspectuo-temporel qui

touche le passé composé. En effet, si la subordonnée en « quand » inclut à la fois la phase processive et la phase post-processive du procès, cela signifie-il que, dans de tels emplois, le passé composé doit être considéré comme à la fois processuel *et* résultatif ?

8.11.4. Analyse de quelques subordonnées coordonnées

Comme nous l'avons vu, il n'existe pas qu'une façon d'exprimer l'antériorité en français et rien n'empêche un locuteur de varier sa façon de mettre en place des rapports de chronologie entre différents procès. Il est toutefois un cas qui interpelle particulièrement, celui où deux formes verbales différentes – mais *a priori* toutes deux destinées à remplir le même rôle, en l'occurrence le marquage de l'antériorité – figurent au sein de la même structure syntaxique, dans un même énoncé. Dans ce chapitre, nous allons ainsi nous pencher sur les variations qui peuvent exister au sein de subordonnées temporelles coordonnées – c'est-à-dire des structures où une première subordonnée, en « quand », en « dès que », en « une fois que », etc., est suivie par une deuxième subordonnée, introduite par « et que » ou simplement par « et » – dans lesquelles apparaît au moins une fois le surcomposé.

Le surcomposé est parfois employé dans les deux parties de la structure, comme dans les exemples suivants :

- (240) [Q]uand on **a eu fini** l'portrait **et qu'**on l'**a eu collé** sur un carton avec des fleurs dorées par dessus, j'm'ai aperçu qu'il s'était fait r'tirer en mêm' temps qu'moi, le ch'napan. (Chepfer, *Saynètes paysanneries*, 1922 < Frantext)
- (241) **Quand j'ai eu pris** la mesure de mon retard phénoménal **et que j'ai eu appelé** mon bureau pour prévenir que je n'étais pas morte je me suis dit qu'au point où j'en étais ce n'était plus la peine de courir. (Non daté, <http://bettiesdepat.ach.blogspot.ch>, consulté en juil. 2013)
- (242) C'est cette page [de la Bible] qui a été lue dans le silence de la chapelle Sixtine, en fin d'après-midi, le mardi 19 avril, **dès que** le nouveau Pape **a eu accepté** son élection canonique à la charge de Souverain Pontife **et a eu choisi** de s'appeler Benoît XVI. (2005, www.30giorni.it, consulté en avril 2013)

Dans les trois cas, les surcomposés résultatifs marquent des procès qui se sont déroulés *avant* le procès contenu dans la principale au passé composé. Le locuteur de (240) ne s'aperçoit que son rival a, comme lui, fait faire son portrait qu'une fois son propre portrait « fini » et « collé ». La locutrice de (241) ne se fait la réflexion qu'il n'est plus la peine de courir qu'après avoir « pris mesure » de son retard et avoir « appelé » le bureau. Enfin, en (242), la Bible est lue après que le Pape a « accepté » son élection et « choisi » son nom.

Précisons que même si les phases consécutives aux procès exprimés au surcomposé sont toutes « existantes » au moment où le procès exprimé au passé composé se déroule, il n'existe pas moins une chronologie entre le moment où chacune de ces phases post-processives commence. Dans les trois cas, on comprend en effet que le premier procès exprimé au surcomposé s'est déroulé avant le second – ou, plus précisément, que la phase consécutive au premier procès a débuté avant la phase consécutive au second procès. Ainsi, en (240), c'est seulement une fois « fini » que le portrait a pu être « collé ». En (241), c'est après avoir « pris mesure » de son retard que la locutrice a « appelé » le bureau. En (242) enfin, c'est après avoir « accepté » son élection que le nouveau Pape a « choisi » son nom.

À côté des cas où deux surcomposés sont coordonnés, on rencontre des cas où seule l'une des formes verbales est un passé surcomposé, l'autre pouvant être, selon les cas, un subjonctif passé (ex. 243), un passé antérieur (ex. 244) ou même un passé simple (245) :

(243) Après que l'équipe médicale **ait contrôlé** mes aptitudes physiques et que j'ai eu accepté les conditions de l'expérimentation j'ai été admis au protocole [. . .]. (2012, <http://blog.fondation-thierrylatran.eu>, consulté en avril 2013)

(244) Eh bien, monsieur, lorsque j'ai eu livré mon poignet à celui de la femme [. . .] et que le vieillard **eut ordonné** à cette femme de me presser [. . .] de toute sa force le poignet, j'ai prié d'arrêter au moment où le sang allait jaillir du bout de mes doigts. (Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, 1847 < Brunot, 1936 [1922], p. 484)

(245) Quand j'ai eu fait des cadeaux à tous mes proches, aux enfants des copains, des collègues, et que mon salon **fut** officiellement **transformé** en atelier clandestin [. . .], mon cher et tendre a sonné l'alerte [. . .]. (2014, <http://marchepc hbusque.canalblog.com>, consulté en fév. 2016)

Le cas qui semble toutefois le plus fréquent est celui où les subordonnées coordonnées contiennent d'un côté un passé surcomposé et de l'autre un passé composé, comme dans les exemples suivants :

(246) Quand on l'**a eu** bien **tracassé** [. . .] et qu'on lui **a** bien **répété** qu'on pouvait le vider comme un pet, alors [. . .] on s'est mis à le tolérer. (Céline, *Mort à crédit*, 1936 < Frontier, 1997, p. 494)

(247) Nous ajouterons que l'un de ces malades n'est revenu à une condition plus favorable que lorsqu'on **a eu apaisé** le trouble suscité par cette purgation inopportune, et qu'on l'**a mit** [sic] à l'usage de la poudre d'ipécacuanha avec l'opium. (*Bulletin général de thérapeutique médicale*, vol. XV, 1838)

Ces exemples posent toutefois les mêmes problèmes de « conflit aspectuo-temporel », pour reprendre la formule d'Apothéloz (2020), que les exemples étudiés plus haut. En effet, les passés composés contenus dans les subordonnées temporelles des exemples (246) et (247) ne peuvent être analysés ni comme des présents résultatifs (puisqu'il s'agit de passés) ni comme des passés processuels (puisqu'ils sont résultatifs). Ils semblent posséder une valeur de passé résultatif qu'*a priori* ils ne sont pas susceptibles de produire, mais que le contexte – et notamment la présence du surcomposé – semble leur accorder. Il est toutefois difficile d'expliquer pourquoi les subordonnées coordonnées contiennent d'une part un passé surcomposé et d'autre part un passé composé. On pourrait penser que dans les cas où la forme surcomposée est première, les locuteurs « se passent » de répéter ce temps, morphologiquement plus complexe, dans la suite de la construction subordonnée, la valeur « résultative » étant déjà « annoncée » par le surcomposé. Mais outre que cela ne résout pas le conflit aspectuo-temporel qui touche le passé composé, cela n'explique pas les cas où le surcomposé se trouve en deuxième position, comme en (248) ou en (249) :

(248) Quand vous m'**avez quittée**, et que je vous **ai eu perdu** de vue, je voulais m'enfuir à pied [. . .]. (Balzac, *Le père Goriot*, 1843 < Frantext)

(249) Lorsqu'à 5h30 ce matin, j'**ai ouvert** l'œil, terrassée par une poignante envie d'uriner et que j'**ai eu fait** ce que j'avais à faire pour le bien-être de ma vessie, je [. . .] me suis donné l'ordre [. . .] de retourner me coucher [. . .]. (2016, www.gersicottigersicotta.fr, consulté en juil. 2017)

Précisons qu'il faut naturellement distinguer ces exemples des cas où le passé composé contenu dans une partie de la structure renvoie bien à un procès *simultané* à celui exprimé dans la principale, auquel cas le passé composé de la subordonnée temporelle revêt clairement une valeur aoristique – et ne crée alors plus de conflit aspectuo-temporel. C'est le cas en (250) :

- (250) Ce n'est que lorsque nous *avons eu fini* et que nous *sommes allés* dans la cuisine chercher un verre d'eau que nous l'avons vue, cachée derrière la porte. (2008, <http://forum.magicmaman.com>, consulté en juil. 2017)

Dans cet exemple, il ne fait aucun doute que le procès « finir », exprimé au surcomposé et figurant dans la première partie de la subordonnée, s'est déroulé avant le procès « voir » contenu dans la principale. En revanche, le procès « aller », exprimé au passé composé et contenu dans la seconde partie de la même subordonnée est *simultané* au procès « voir ». En effet, la locutrice, une jeune maman, raconte que sa fille de quatre ans les a surpris, son mari et elle, en train de faire l'amour. Or, c'est bien *après* avoir fini de faire l'amour mais *au moment où* ils vont vers la cuisine que les parents tombent sur leur enfant, tapie derrière la porte de leur chambre à coucher. Dans un tel exemple, le passé composé utilisé pour le verbe « aller » ne présente pas de conflit aspectuo-temporel : il s'agit bien d'un passé composé aoristique qui présente le procès dans sa phase processive.

La situation était différente dans les exemples (246) à (249), où les procès présents dans les subordonnées coordonnées s'étaient tous déroulés avant le procès exprimé dans la principale. Nous avouons toutefois que nous peinons à expliquer pourquoi, dans de tels exemples, les locuteurs n'ont pas employé deux fois le surcomposé. Il nous est également difficile d'expliquer pourquoi le locuteur de (251) utilise un passé surcomposé (« ai eu fait »), puis un passé composé (« ai répondu »), puis à nouveau un passé surcomposé (« ai eu fait »), alors même que les trois procès sont présentés comme antérieurs au procès contenu dans la principale (ce n'est logiquement qu'une fois toutes ses tâches terminées que le locuteur se retrouve « au chômage technique ») :

- (251) Une fois que j'ai eu fait mon bilan, que j'ai répondu au seul mail que j'ai reçu et que j'ai eu fait le tour des sites internet que je surveille. . . ben je me retrouvais au chômage technique ! (2015, <http://obou.eklablog.com>, consulté en juil. 2017)

On peut néanmoins faire ici l'hypothèse que dans certains cas, les variations s'expliquent par le souci d'éviter certaines formes, notamment les formes avec auxiliaire « être » (*j'ai été parti*), les formes pronominales (*je me suis eu battu*) et les formes passives (*j'ai eu été jugé*). Le premier cas peut être illustré par les exemples (252) à (254). Dans ces trois exemples en effet, la forme surcomposée est utilisée pour les verbes demandant l'auxiliaire « avoir » (on relèvera qu'il s'agit trois fois du verbe « finir »), mais c'est le passé composé qui est utilisé pour les verbes demandant l'auxiliaire « être » :

- (252) À 20 ans, j'ai eu des rapports sexuels avec un homme dans une discothèque dans une espèce de bureau, car il était l'un des propriétaires. [. . .] Quand il a eu fini et que je suis sortie de la discothèque, j'avais tellement honte et je me sentais tellement coupable et sale que je n'ai rien dit à mes amies. (2015, <https://jesuisfeministe.com>, consulté en juil. 2017)
- (253) Lorsqu'il a eu fini et que je suis allée dans la salle de bains me nettoyer, il m'a enfermée à clé en me traitant de peine-à-jour. (Castillon, *On n'empêche pas un petit cœur d'aimer*, 2007)
- (254) J'ai eu un jour une entrevue avec un éminent ayatollah iranien qui a passé une heure à vitupérer les crimes de l'Occident. Quand il a eu fini et que sa colère est retombée, il a souri, m'a pris par les épaules et m'a dit : « J'aimerais bien revenir vous voir. » (Zeldin, *Les plaisirs cachés de la vie*, 2014)

Dans les exemples (255) à (257), on constate ensuite que les verbes non pronominaux sont conjugués au passé surcomposé, tandis que les verbes pronominaux sont conjugués au passé composé :

- (255) Quand ils ont eu terminé, et que notre seigneur Lucifer s'est déclaré satisfait du résultat, il les a conduits à leur propre terre [. . .]. (Barker, *Les évangiles écarlates*, 2016)
- (256) une fois qu'il a eu fini et qu'il s'est bien défoulé [. . .] il m'a laissée tranquille (Émission télé, France, « Toute une histoire », *RTSI*, 28 fév. 2014)

- (257) À Istanbul, quand je *su*s revenue pour travailler cet été et que j'*ai eu fini* mon job, j'*ai* été si heureuse de me retrouver seule dans cette ville [. . .]. (Non daté, <http://agatheistanbul.tumblr.com>, consulté en juil. 2017)

Dans les exemples (258) à (260), on remarque enfin que les subordonnées temporelles contiennent des procès exprimés au passé surcomposé lorsque les verbes sont à la voix active. Mais lorsque les verbes sont à la voix passive, les procès sont exprimés au passé composé :

- (258) Dès qu'ils *ont eu terminé* et que tout *a été rangé*, le Père Noël est arrivé. Il s'est installé à côté du sapin et a distribué des cadeaux [. . .]. (2014, www.lejsl.com, consulté en juil. 2017)

- (259) Plus on y pense [à avoir un enfant] moins ça marche la preuve en ai [est] pour des couples qui pensaient ne jamais en avoir et que dès qu'ils *ont eu adopté* et que le désir mental de faire un enfant *a été assouvi* il y a eu grossesse [. . .]. (Non daté, <http://fr.answers.yahoo.com>, consulté en mai 2013)

- (260) [U]ne fois qu'il *a été douché*, qu'il *a eu piqué* une petite sieste, qu'on *a eu mangé* le goûter, je propose qu'on aille jusqu'à la nouvelle maison voir où ils en sont [. . .]. (2008, <http://forum.psychologies.com>, consulté en juin 2017)

Notons encore une fois que dans ces différents exemples, la forme surcomposée n'est pas toujours première : en (257) et (260), c'est le passé composé qui est premier.

Nous ne pouvons pas chiffrer les phénomènes que nous présentons ici. Mais nous pouvons indiquer que si le statut des surcomposés en général est plutôt fluctuant au sein du discours normatif, l'emploi des formes du type *j'ai été parti*, *je me suis eu battu* et *j'ai eu été jugé* est en revanche le plus souvent déconseillé. La « réticence » des locuteurs face à de telles formes apparaît d'ailleurs régulièrement dans les enquêtes par questionnaires menées par les chercheurs.

Hill (1984), par exemple, a testé, par le biais de questionnaires, l'emploi des temps verbaux utilisés avec les verbes qui demandent l'auxiliaire « avoir » et avec les verbes qui demandent l'auxiliaire « être ». Les participants à son enquête ont reçu deux phrases « à trous », dans lesquelles ils devaient utiliser une fois le verbe « finir » (« lorsqu'il [finir] son travail, il est rentré chez lui ») et une fois le verbe « rentrer »

(« dès qu'il [rentre] il s'est assis dans un fauteuil »). Or si avec « finir » le passé surcomposé a été employé dans 22 % des cas, ce n'est plus que dans 2.9 % des cas que le passé surcomposé a été utilisé avec « rentrer ».⁹² Delattre (1950) remarque quant à lui que les locuteurs qu'il a interrogés se sont montrés particulièrement frileux vis-à-vis des surcomposés pronominaux : seuls deux participants à son enquête (sur un total d'une quinzaine de personnes) ont choisi la forme « dès qu'il *s'est eu habillé* », les autres participants ayant préféré d'autres tournures (« dès qu'il *fut habillé*, il est descendu », « dès qu'il *s'est habillé*, il est descendu », « dès qu'il *s'était habillé*, il est descendu », etc.). Carruthers (1993) fait des observations similaires. Elle relève en effet que la plupart des participants à son enquête ont jugé « inacceptables sur le plan grammatical » (p. 118) les séquences « quand il a été rentré » et « quand il s'est eu réveillé ».

Il est ainsi possible – mais la question reste à creuser – qu'avec le passé surcomposé les locuteurs emploient plus facilement les formes actives, non pronominales, et construites avec l'auxiliaire « avoir », que les autres formes du paradigme.

8.11.5. Conclusion

Il nous semble, au moment de conclure, nécessaire de distinguer deux questions qui, souvent, sont confondues dans le discours des grammairiens et des linguistes. La première est : les usagers du français peuvent-ils se passer du surcomposé résultatif ? À cette question, la réponse est « oui ». Les moyens de marquer autrement l'antériorité par rapport à un

92 Naturellement, la comparaison est peut-être quelque peu biaisée par le fait que le verbe « finir » est, comme nous l'avons vu (point 8.4.8), le verbe le plus fréquemment utilisé avec le surcomposé résultatif. Pour tester uniquement l'influence des auxiliaires, il aurait été intéressant de choisir d'autres verbes demandant l'auxiliaire « avoir ». Il est également possible que le choix du subordonnant (« lorsque » vs « dès que ») joue un rôle : Jolivet (1981) note en effet que les participants à son enquête se sont par exemple montrés plus sévères lorsque les formes surcomposées étaient employées avec « au moment où » que lorsqu'elles étaient utilisées avec « quand ».

procès exprimé au passé composé à valeur aoristique sont légion. Certes, toutes les solutions alternatives ne vont pas sans poser problème : le choix du passé antérieur ou l'usage du passé composé dans les subordonnées en « quand » soulèvent des questions complexes. Mais si les analystes sont intrigués ou déboussolés par ces cas, les locuteurs, eux, ne semblent pas s'en préoccuper outre mesure. Et d'ailleurs, dans l'éventualité où les locuteurs rechigneraient à employer le passé antérieur dans un contexte de discours ou à créer un « conflit aspectuo-temporel » en utilisant le passé composé, rien ne les contraindrait encore à employer le surcomposé : nombre d'autres solutions, non ambiguës et parfaitement cohérentes sur le plan aspectuel, se trouvent à leur disposition.

Une tout autre question est de savoir si l'abandon du passé surcomposé resterait sans conséquences pour la langue. À cette question, il nous semble que nous pouvons répondre « non ». Le surcomposé dit « standard » est en effet la seule forme verbale à même d'exprimer une valeur de passé résultatif dans un contexte de discours : le surcomposé standard ne fait ainsi double emploi avec aucune autre forme du système verbal du français.

9 – Les autres surcomposés résultatifs

Ce chapitre s'intéresse aux autres surcomposés résultatifs (les surcomposés à valeur expérientielle seront traités plus loin, aux Chapitres 10 et 11). Il propose de voir quel sens ont ces formes et quelles fonctions elles remplissent dans la langue. L'ordre de traitement de ces différentes formes a été établi selon le seul critère de la clarté du propos et du développement logique des idées. Nous allons ainsi analyser, dans l'ordre, le plus-que-parfait surcomposé (*j'avais eu fait*), le futur antérieur surcomposé (*j'aurai eu fait*), le conditionnel passé surcomposé (*j'aurais eu fait*), le subjonctif plus-que-parfait surcomposé (*j'eusse eu fait*), le passé antérieur surcomposé (*j'eus eu fait*), le subjonctif passé surcomposé (*que j'aie eu fait*), l'infinitif surcomposé (*avoir eu fait*) et le participe surcomposé (*ayant eu fait*). Enfin, en guise de conclusion, nous poserons la question : « Le paradigme résultatif est-il complet ? »

9.1. Le plus-que-parfait surcomposé (*j'avais eu fait*)

Sur le plan temporel, l'imparfait situe le procès dans le passé. Sur le plan aspectuel, il a toujours une valeur processuelle. Le plus-que-parfait est également un temps du passé. Mais contrairement à l'imparfait, il peut désigner la phase faisant suite au procès. Cette différence apparaît clairement dans l'exemple (1) :

- (1) À onze heures et demie, sœur Marie des anges **insistait** pour ramener la malade dans sa chambre. À midi, Mme Maigret **avait repris**, déçue, sa place dans son lit et la religieuse **essayait** de l'égayer sans y parvenir. (Simenon, *Les vacances de Maigret*, 1948 < Apothéloz & Combettes, journée d'études à l'Université de Lorraine, 2015)

Les formes verbales à l'imparfait montrent les procès proprement dits. Dans cet exemple, le plus-que-parfait désigne en revanche la phase post-processive. La localisation temporelle « à midi » ne renvoie donc pas au moment où le procès « reprendre sa place » se déroule : elle se situe quelque part dans l'état résultant. Ainsi, on ne sait pas à quelle heure exactement Mme Maigret s'est mise au lit. Le contexte nous indique certes que cela s'est passé entre 11h30 et midi ; mais la forme verbale nous dit seulement qu'à midi, elle *se trouvait* dans son lit.

Le plus-que-parfait, toutefois, ne possède pas toujours une valeur résultative. Il peut également, comme le passé composé et comme la plupart des temps verbaux composés, produire une lecture processuelle. Comme le soulignent Apothéloz & Combettes (2011), cette interprétation peut notamment être déclenchée par la présence d'adverbes qui caractérisent le déroulement du procès (ex. 2 et 3) ou de marqueurs de postériorité, qui en soulignent la chronologie (ex. 3) :

- (2) Pomme *s'était doucement levée*, après la dernière note de la symphonie. (Lainé, *La Dentellière*, 1974 < Apothéloz & Combettes, 2011, p. 234)
- (3) *Après*, la soirée *s'était égrenée mollement* ponctuée par les coups de pétards du western. (Giraud, *La coupure*, 1966 < Apothéloz & Combettes, 2011, p. 234)

Or lorsqu'il a une valeur processuelle, le plus-que-parfait peut servir à mettre en place des analepses, c'est-à-dire des séquences narratives qui sont présentées comme antérieures à la localisation temporelle principale du récit. Il en va ainsi dans l'exemple (4). Dans cet extrait, le récit fait un retour en arrière pour raconter l'origine de la frustration d'Amélie dans son mariage :

- (4) À dix-huit ans, Amélie *avait entendu* plaider M. de Muret dans une affaire qui eut le plus grand retentissement [. . .]. Elle *avait aimé* en lui une éloquence persuasive et une parole puissante. Elle *s'était sentie* émue aux accents entraînants de cette voix défendant l'opprimé [. . .]. Tout semblait présager une union heureuse et inaltérable. [. . .] Eh bien, non : M. de Muret n'*avait* bientôt plus *été* pour Amélie une âme de feu, un poète ; mais seulement un avocat ayant fait de bonnes études, et aujourd'hui faisant argent d'éloquence. Alors Amélie *s'était crue* sacrifiée. (*Revue du Calvados*, 1840)

Or c'est typiquement dans des séquences narratives de ce type que le plus-que-parfait surcomposé résultatif est le plus susceptible d'apparaître. De fait, l'extrait cité en (4) se poursuit ainsi :

- (5) Elle **avait versé** des larmes bien amères sur ses illusions de jeune fille effeuillées une à une au contact du positivisme marital. Quand elle **avait eu** bien **pleuré**, le dégoût **était venu**, puis l'indifférence, puis la haine. Blessée au cœur, elle **s'était posée** en victime ; de là au ridicule, il n'y avait qu'un pas : elle l'eût [sic] bientôt franchi. (*Revue du Calvados*, 1840)

La forme surcomposée « avait eu pleuré » désigne la phase qui, dans le passé, fait suite au procès « pleurer ». Mis en contraste avec le plus-que-parfait à valeur processuelle, le plus-que-parfait surcomposé crée un effet d'antériorité : c'est après les larmes qu'est venu le dégoût. Le rapport entre le plus-que-parfait surcomposé résultatif et le plus-que-parfait processuel (ex. 5) est ainsi le même que le rapport entre le plus-que-parfait résultatif et l'imparfait (ex. 1).

Les environnements syntaxiques dans lesquels le plus-que-parfait surcomposé est susceptible d'apparaître sont à peu de choses près les mêmes que ceux dans lesquels on trouve le passé surcomposé. Il s'agit le plus souvent de subordonnées temporelles :

- (6) Lorsque le comte de Vesoule **avait eu achevé** de s'organiser un perpétuel spectacle de beauté, il **s'était ennuyé**. (Daxhelet, *Cœur en détresse*, 1897)
- (7) Mais dès que j'**avais eu conquis** le diplôme de licencié es lettres, mes tantes m'**avaient fait** installer ce sanctuaire, confortable et d'aspect sévère [...]. (*L'Impartial*, 17 juin 1926 < <http://doc.rero.ch>)
- (8) M. de Monmort **avait convoqué** leur capitaine, aussitôt que la Superbe **avait eu repris** sa place au long du quai. (Chamson, *Superbe*, 1967 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1091)

Comme le passé surcomposé, le plus-que-parfait surcomposé est également bien attesté dans des structures temporelles en « à peine que » ou en « ne pas plutôt que » :

- (9) À peine **avait-il eu fini** de manger qu'il **s'était endormi** sur le canapé. (Wilson, Heaton & Duarte, *Une surprise pour l'hiver*, 2018)

- (10) Le Roi [. . .] haïssait les réformés, et il n'**avait pas eu plutôt pris** lui-même les rênes du gouvernement, **qu'il s'était mis** à restreindre les droits que leur avait reconnus l'édit de Nantes. (Dupont, *Histoire de la Rochelle*, 1830)

Dans les séquences analeptiques, où le plus-que-parfait fonctionne provisoirement comme le temps principal de la narration, le plus-que-parfait surcomposé apparaît également dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps. On retrouve dans ce cas-là l'effet commenté plus haut à propos du passé surcomposé. Comme on passe directement de la phase processive du procès qui précède à la phase post-processive du procès qui suit, le second procès est présenté comme s'étant déroulé si vite qu'il n'a pu être saisi qu'une fois terminé :

- (11) L'oncle David **avait dit** à Branchu de pousser le sable au milieu du tombeau, et, poussant lui-même à la roue, le cheval **avait eu bientôt gravi** la colline. Alors, l'oncle David **avait dit** à Branchu que s'il recommençait, il pouvait être sûr d'être dénoncé à la police, comme maltraitant les animaux. Mais Branchu lui **avait répondu** qu'il s'en moquait bien [. . .]. (Deltuf, *La ferme du manoir*, 1886)
- (12) Les cheveux en bataille, maigre et efflanquée dans sa robe de pensionnaire, un regard furieux dans ses yeux de braise, Isadora Damien **s'était exécutée**. Elle **avait servi** le porto, **placé** les invités à table, **manié** la sonnette du service avec un minimum de bonne grâce et **avait eu tôt fait** de décourager par ses réponses laconiques les convives qui voulaient lui plaire. (Pierson-Piérard, *Dora*, 2019)

Notons que dans l'exemple (12), le verbe lexical « décourager » est, comme souvent avec l'adverbe « tôt » et comme nous l'avons déjà souligné dans le cas du passé surcomposé, auxilié par la proforme « faire ».

Le plus-que-parfait surcomposé se trouve également dans des contextes syntaxiques que ne connaît pas le passé surcomposé, puisqu'il est régulièrement employé dans des subordinées hypothétiques en « si ». Il est alors généralement utilisé en relation avec le conditionnel passé :

- (13) [J]e **aurais embrassé** dix-fois, **si j'avais eu lu** ce qu'on t'écrit. (Restif de la Bretonne, *La paysanne pervertie*, 1784 < Havu, 2012, p. 185)

- (14) *Si j'avais eu commis* un crime semblable je n'en *aurais* certainement pas *fait* confiance à Émile Corne [. . .]. (*Journal des débats politiques et littéraires*, 1814 < <http://gallica.bnf.fr>)

Dans ces exemples, le conditionnel passé indique qu'à un moment donné du passé, un procès aurait pu se produire si le locuteur s'était trouvé, à ce moment-là, avoir achevé un autre procès, exprimé quant à lui au plus-que-parfait surcomposé. En (13), la locutrice dit qu'elle aurait pu réaliser plusieurs fois (en l'occurrence, dix fois) le procès « embrasser » si elle s'était trouvée dans l'état d'avoir achevé la lecture d'une lettre : par son caractère résultatif, le procès « lire » (qui ne s'est pas produit) apparaît ainsi comme antérieur au procès « embrasser dix fois » (qui ne s'est pas non plus produit). Le même effet d'antériorité apparaît en (14) : c'est seulement après avoir commis le crime en question (ce qu'il nie avoir fait) que le locuteur aurait pu (mais il ne l'a pas fait) en faire confiance à quelqu'un.

9.2. Le futur antérieur surcomposé (*j'aurai eu fait*)

Sur le plan temporel, le futur simple situe le procès après le moment de l'énonciation. Sur le plan aspectuel, il a toujours une valeur processuelle. Le futur antérieur est en revanche susceptible de désigner la phase faisant suite au procès : de fait, c'est cette phase post-processive qu'il situe dans le futur. Observons l'exemple (15) :

- (15) Alma a tout de suite pensé à Élie. [. . .] Élie doit avoir si mal. Il n'a plus de frère. [. . .] Quand il *aura fini* de pleurer son frère, il *pourra* vivre sa vie, recommencer. Il *donnera* un enfant à une femme qu'il *aura choisie*. [. . .] Alors, elle [Alma] *vivra* avec. Tant pis. Elle *racontera* à Noé le bonheur fou qu'elle a connu avec Samuel. (Cosimo, *Trois pas de deux*, 2010)

Dans cet extrait, le narrateur rend compte, au discours indirect libre, des pensées d'Alma, qui imagine l'avenir, à la fois pour elle et pour

le personnage nommé Élie. Dans cette séquence proleptique, le temps principal est le futur simple. Le futur antérieur est quant à lui employé deux fois (« aura fini », « aura choisie ») : de par sa valeur résultative, il montre les procès une fois achevés. Mis en contraste avec le futur simple processuel, il crée un effet d'antériorité : c'est une fois le deuil de son frère terminé qu'Élie pourra vivre sa vie ; c'est après avoir choisi une femme qu'Élie donnera un enfant à cette dernière.

Comme la plupart des temps composés, le futur antérieur peut toutefois également produire une interprétation processuelle, notamment favorisée, comme le souligne Apothéloz (2021), par la présence de localisateurs temporels :

- (16) Je t'écrirai ce que j'**aurai vu** cette après-midi au Centaure et l'accueil qu'on m'y **aura fait**. (Valéry, *Correspondance*, 1896 < Apothéloz, 2021, p. 67)

Le futur antérieur est également processuel dans son emploi dit « de conjecture », qui sert à émettre des suppositions quant à des faits passés. Comme l'écrit Meyer (2012), le futur antérieur de conjecture, « en tant que présomption sur le passé, fonde les énoncés qui cherchent à expliquer après coup un enchaînement de faits, sur le modèle de la reconstitution » (p. 1878). Dans l'exemple (17), tiré de la bande dessinée *Johan et Pirlouit* (dans laquelle le futur antérieur de conjecture est particulièrement fréquent), un des hommes de main du terrible Gracauchon contemple l'étang dans lequel les deux héros éponymes semblent avoir disparu. Il commence par observer la situation (« ils sont entrés dans l'étang et n'en sont pas ressortis »), en tire la conclusion qui s'impose (« mais alors [. . .] ils y sont encore »), imagine – grâce au futur antérieur de conjecture – ce qui a pu se passer (« ils auront glissé dans un trou et se seront noyés »), porte une évaluation sur le degré de certitude de sa propre hypothèse (« ça ne fait aucun doute ») puis, certain d'avoir vu juste, considère la besogne comme accomplie :

- (17) Morbleu ! Ce n'est pas possible ! Ils sont entrés dans l'étang et n'en sont pas ressortis !?. . . Mais alors. . . Hé ! Hé ! Mais oui ! Ils y sont encore !! Ils **auront glissé** dans un trou et se **seront noyés** ! Ça ne fait aucun doute ! Ha ! Ha ! Ha ! Allons, nous pouvons rentrer au château! (Peyo, *La source des dieux*, 1967)

Dans cet emploi « de conjecture », le futur antérieur est bien processuel. En l'occurrence, dans l'exemple (17), il désigne le moment où les héros ont (selon l'hypothèse de l'homme de main de Gracauchon) glissé et se sont (vraisemblablement) noyés. Or c'est précisément dans ces contextes-là, où le futur antérieur sert à mettre en place une suite actionnelle conjecturale, qu'est le plus susceptible d'apparaître le futur antérieur surcomposé. Il en va ainsi en (18) :

- (18) [Les journaux allemands] se mettent à crier sur tous les tons que nous voulions la guerre : « La France veut la guerre ! Le général Boulanger veut la guerre ! » [. . .] Pour ma part, j'aurais été directeur de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que j'aurais crié, sans la moindre hésitation, – après avoir lu l'article du *Figaro* – : « Le général Boulanger veut la guerre ! [. . .] » M. de Bismarck est donc excusable d'avoir commis l'erreur dont je parlais [croire que les Français allait déclarer la guerre]. Pour moi, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : c'est cet article qui a commencé à éveiller les susceptibilités du chancelier [. . .]. Ces susceptibilités *seront devenues* des appréhensions, sinon des craintes, *lorsque* le chancelier *aura eu pris* connaissance de l'article [. . .]. (Anonyme, *Paris sautera : la vérité à l'Alsace-Lorraine*, 1887 < www.forgottenbooks.com)

Dans cet exemple, l'auteur reproche à un article paru dans *Le Figaro* d'avoir provoqué chez les Allemands la crainte d'une nouvelle guerre avec la France. L'auteur défend ainsi du même coup Bismarck, le chancelier allemand : si ce dernier a cru que la France allait déclarer la guerre à l'Allemagne, c'est parce qu'il a été induit en erreur par l'article du *Figaro*. L'auteur du texte utilise ainsi le futur antérieur pour émettre une supposition quant à un événement passé. Le futur antérieur surcomposé (« aura eu pris ») possède pour sa part à la fois une valeur résultative et une valeur modale, qu'il hérite du contexte : il désigne le moment où le chancelier Bismarck a dû (valeur modale) être en possession (valeur résultative) du contenu de l'article du *Figaro*.

L'exemple (19) est quant à lui tiré d'un traité d'histoire de l'Abbé Dubos. Dans ce passage, l'auteur essaie d'imaginer quels ont été les dernières pensées et les derniers agissements de l'empereur romain Avitus (V^e siècle) :

- (19) Suivant l'apparence, le dessein que prit Avitus, dès qu'il eut été informé que même après son abdication ses ennemis en voulaient encore à sa vie,

fut de revenir dans les Gaules, pour y engager les Visigots qui l'avoient fait Empereur à prendre sa défense. Il *aura repassé* les Alpes avec ce projet ; mais *après que* ceux qu'il avoit envoyés pour sonder les intentions du roi Theodoric lui *auront eu rapporté* que ce prince étoit dans la résolution de ne point tirer l'épée contre les Romains, il *aura changé* ce projet en celui de se réfugier dans l'Église de Brioude, où étoit le tombeau de saint Julien Martyr. [. . .] Avitus *sera mort* quand il étoit en chemin pour exécuter cette dernière résolution. (Abbé Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, 1742)

Dans cet extrait, trois hypothèses sont faites au futur antérieur. Selon l'Abbé Dubos, Avitus, qui se trouvait en Italie, a vraisemblablement repassé les Alpes (« aura repassé ») pour tenter de trouver du soutien auprès des Wisigoths ; en apprenant que le roi Théodoric n'était pas prêt à le soutenir, il a vraisemblablement décidé de changer ses plans (« aura changé ») et d'aller plutôt se réfugier à Brioude ; mais il n'a pas atteint son but, puisqu'il est vraisemblablement mort (« sera mort ») en chemin. Tout en exprimant une valeur modale de conjecture, ces formes montrent le moment où les différents procès se sont (supposément) déroulés dans le passé. En effet, c'est bien le moment de la traversée des Alpes que désigne la forme « aura repassé » (et non le moment où la traversée est terminée) ; c'est le moment du changement de projet que montre la forme « aura changé » ; enfin, c'est le moment de la mort, survenue « en chemin », que désigne la forme « sera mort ». Ces formes, d'ailleurs, sont toutes paraphrasables par des passés composés à valeur aoristique accompagnés d'adverbes modaux (« vraisemblablement », « supposément », etc.). La forme surcomposée « auront eu rapporté » est quant à elle résultative : c'est au moment où il était en possession d'un certain savoir, celui qu'il ne recevrait pas d'aide du roi Théodoric, qu'Avitus a vraisemblablement changé ses plans.

L'exemple (20) provient d'un traité d'histoire naturelle de la fin du XVIII^e siècle. Dans cet extrait, l'auteur explique que, contrairement à ce qui avait pu être avancé par certains, les oursins se déplacent à l'aide de leurs piquants. L'auteur cherche ensuite à comprendre ce qui a pu induire en erreur le savant Gandolphe, lequel a pensé que les oursins se déplaçaient grâce à des sortes de jambes :

- (20) Les Naturalistes [...] ont eu raison de croire que les oursins se servent de leurs épines, au lieu de jambes. Je les ai vus marcher avec ces mêmes épines, dans des circonstances où il n'était possible de s'y méprendre. [...] Ce fait est donc certain, quelque contraire qu'il soit aux observations de M. Gandolphe : cependant, comme nous ne pouvons douter de sa bonne foi, il est bon d'examiner ce qui a pu tromper un Observateur habile. M. Gandolphe avait lu apparemment dans Pline que les hérissons, lorsqu'ils marchent, tournent en rond, ou qu'ils roulent sur eux-mêmes, *in orbem volvi* ; or ayant vu marcher des oursins la bouche en bas, comme ils marchent ordinairement, quoiqu'il soit probable qu'ils tournent comme une roue lorsqu'ils le veulent, ce fait lui **aura rendu** suspect ce que les Naturalistes en ont rapporté : enfin, il **aura cru** avec fondement qu'ils marchaient d'une manière différente de celle dont on l'a expliqué, après qu'il **aura eu observé** autour de leur bouche des jambes semblables à celles des étoiles [de mer] [...]. (Hochereau, *Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1777)

Dans ce passage, l'auteur utilise deux futurs antérieurs conjecturaux (« aura rendu », « aura cru »). Ces formes désignent respectivement le moment où le savant Gandolphe a vraisemblablement trouvé suspect l'hypothèse des naturalistes et celui où il a, selon l'hypothèse faite par l'auteur du traité, développé sa propre idée. En revanche, la forme surcomposée (« aura eu observé ») montre, elle, le moment où le procès s'est trouvé achevé : c'est une fois l'observation des oursins terminée que le savant Gandolphe a dû être amené à penser que ces bêtes avaient des sortes de pattes.

Dans les exemples (18) à (20), les futurs antérieurs surcomposés se trouvent dans des subordinées temporelles. Mais on rencontre également ce même futur antérieur surcomposé dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps :

- (21) Bientôt une fumée épaisse et bleuâtre s'éleva en épaisse spirale et se perdit dans le ciel. Les deux frères restèrent immobiles près du foyer le cœur agité et les yeux errants dans toutes les directions sur la prairie.
- Il faut qu'il soit bien loin, dit enfin Lucien, pour ne pas voir un pareil signal ; je parierais qu'on doit l'apercevoir à dix milles à la longue.
 - Oui, tout au moins, répondit Basile ; mais il faut si peu de temps pour s'éloigner de dix milles ! La chasse lui **aura fait** franchir une bonne partie de cette distance, puis, se trouvant perdu, il **aura eu** bientôt fait le reste au galop.

- À moins, dit Lucien, qu'il n'ait fait comme toi, et qu'il ne soit retourné sur ses propres traces.
- Non, ce n'est pas probable, le pauvre petit François n'y *aura* pas *songé*, il n'a pas encore assez d'expérience pour cela. (Mayne-Reid, *Les forêts vierges*, trad. de Bourdier, 1885)

Dans cet extrait, les deux frères Lucien et Basile allument un feu pour que le « pauvre petit François » puisse apercevoir l'endroit où ils se trouvent et revenir vers eux. Mais François ne revient pas. Les deux frères font alors plusieurs hypothèses, en utilisant différents moyens linguistiques. Lucien, tout d'abord, utilise le verbe « falloir » (« il faut qu'il soit bien loin »), qui a ici une valeur épistémique. Basile poursuit la réflexion en utilisant un futur antérieur de conjecture (« lui aura fait franchir »), qui désigne le moment (dans le passé) où le procès s'est probablement produit. Puis, il utilise un futur antérieur surcomposé (qui a également une valeur de conjecture, mais qui, contrairement au futur antérieur, est résultatif), dans une proposition indépendante contenant l'adverbe « bientôt » (« il aura eu bientôt fait »). Ce faisant, il indique que la phase post-processive de cet événement passé hypothétique a (vraisemblablement) été atteinte au bout de peu de temps. Basile commente alors le degré de certitude de l'hypothèse qu'a faite son frère (« non, ce n'est pas probable »), puis fait à son tour une supposition en employant à nouveau le futur antérieur de conjecture (« il n'y aura pas songé ») avant de donner un argument qui soutient cette hypothèse (« il n'a pas encore assez d'expérience »).

9.3. Le conditionnel passé surcomposé (*j'aurais eu fait*)

Si le conditionnel présent est toujours processuel, le conditionnel passé est en revanche susceptible de produire une lecture résultative. Il en va ainsi en (22) :

- (22) Jake Paul, 25 ans, a investi toute sa fortune dans des bitcoins à l'âge de 16 ans. Il est rapidement devenu millionnaire, mais aujourd'hui, il *aurait* tout

perdu, selon son frère, Logan Paul. (2022, www.blick.ch, consulté en janv. 2023)

Dans cet exemple, le conditionnel passé (à valeur médiative) permet au locuteur de rapporter des faits tout en indiquant qu'il n'en est pas la source (laquelle est ici indiquée, « selon son frère, Logan Paul ») et qu'il n'a donc pas pu les vérifier. Sur le plan aspectuel, la forme verbale désigne la phase post-processive de « perdre » : au moment où le journaliste écrit, Jake Paul « aurait tout perdu », donc il ne posséderait plus rien.

Comme la plupart des autres temps composés, le conditionnel passé peut toutefois également être processuel :

- (23) Mais quand je repense à Justine, à Maria, et à toutes les autres que je n'ai jamais rencontrées. Quand j'imagine ce que ma vie *aurait pu* être. . . Justine m'*aurait rendu* fou de jalousie. Je l'*aurais rendue* heureuse pourtant, j'*aurais porté* son cartable, elle *aurait porté* notre enfant. . . Quelques années après, elle m'*aurait trompé*. Elle *aurait fini* par m'abandonner pour un homme plus beau, plus intelligent [. . .]. Et moi je *serais resté* seul, divorcé, mon gamin un week-end sur deux. . . (Anastazia, *L'homme insipide*, 2012)

Dans cet exemple, les formes verbales surlignées sont toutes processuelles. Elles composent une séquence actionnelle, en l'occurrence hypothétique. Or, une fois de plus, c'est dans ce type de contextes que la forme surcomposée correspondante est le plus susceptible d'apparaître.

Il en va ainsi dans les exemples suivants, qui contiennent des conditionnels passés processuels et des conditionnels passés surcomposés résultatifs en subordonnées temporelles :

- (24) Ils *seraient descendus* dans un grand hôtel, ils *auraient vécu* de gambas grillées, de fruits de la passion et de punch entre deux baignades. Quand il *aurait eu dépensé* tout son argent, il *aurait conduit* à l'aéroport en taxi. Puis, à la nuit tombée, en smoking blanc, il *serait allé* paisiblement se noyer dans la lagune. (Châteaureynaud, *La faculté des songes*, 1982)
- (25) Puis il [Voltaire] ajoute : « L'échanson Montecuculli fut écartelé ; voilà l'horrible. Charles-Quint fut déclaré rebelle par le parlement de Paris ; voilà le ridicule. » Cependant, s'il eût écrit soixante ans plus tard, ces deux expressions ne lui *auraient plus suffi*. Lorsqu'il *aurait eu dit* : « Le roi de France et trois cent mille citoyens furent égorgés, fusillés, noyés. . . [. . .] » Quels mots

aurait-il mis au-dessous de pareilles choses ? (Hugo, *Littérature et philosophie mêlées*, 1834 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 462)

- (26) D'après une dépêche de Berlin [. . .], l'émeute du 22 mai contre les israélites de Rostoff *aurait été* fort grave. L'ordre n'*aurait été rétabli* que dans la nuit, après que la populace *aurait eu détruit* 130 maisons. (*La Presse*, 1836 < <http://gallica.bnf.fr>)

Dans ces trois exemples, le conditionnel passé est processuel. En (24) et en (25), il a une valeur modale et sert à mettre en place des récits contrefactuels : dans le premier cas, il est utilisé par le narrateur pour raconter ce qui aurait pu arriver, dans une « autre réalité », aux personnages de son récit ; dans le second cas, Hugo l'utilise pour imaginer ce que Voltaire aurait écrit s'il avait pris la plume soixante ans plus tard. En (26), l'auteur utilise le conditionnel passé (à valeur médiative) pour rendre compte d'une information qu'il tient d'une certaine source (« d'après une dépêche de Berlin ») et qu'il n'a pas pu vérifier lui-même.

Dans les trois cas, l'emploi du conditionnel passé processuel crée un environnement favorable à l'apparition du conditionnel passé surcomposé résultatif, qui permet de mettre en place des relations d'antériorité par rapport à la forme composée correspondante : c'est une fois son argent dépensé que le personnage de (24) aurait conduit son amie à l'aéroport ; c'est une fois la Révolution française décrite dans toute son horreur que Voltaire aurait dû choisir les mots adéquats pour la commenter (ex. 25) ; ce n'est qu'après la destruction de 130 maisons que l'ordre a – semble-t-il – pu être rétabli à Rostoff (ex. 26).

Comme les autres surcomposés résultatifs présentés jusqu'ici, le conditionnel passé surcomposé apparaît également dans des propositions indépendantes contenant un élément indiquant que la phase consécutive au procès a été (ou plutôt *aurait été*) atteinte au bout de peu de temps (si certaines conditions avaient été remplies) :

- (27) Un meunier ne laissa pour tous biens à trois enfants qu'il avait, que son moulin, son âne et son chat. Les partages furent bientôt faits : ni le notaire, ni le procureur n'y furent point appelés ; ils *auraient eu bientôt mangé* tout le pauvre patrimoine. (Perrault, *Histoires ou contes du temps passé*, 1697 < Cornu, 1953, p. 69)

- (28) [L]es ponts furent construits avec lenteur parce qu'on travailla deux jours et deux nuits à en préparer les matériaux, et que l'on employa cinq heures à faire le pont pour l'infanterie, et huit heures à faire celui pour les voitures, tandis que si l'on eût eu un équipage de ponts de bateaux, en moins de deux heures, et sans préparatifs, l'on **aurait eu construit** un pont. (De Chambras, *Histoire de l'Expédition de Russie*, 1823)
- (29) S'il n'y avait eu que l'argent qui comptait, la division entre les races **aurait eu tôt fait** de disparaître. (Harari, Vandermeulen & Casanave, *Sapiens : les piliers de la civilisation*, trad. de Dauzat, 2021)

Notons enfin qu'on trouve également le conditionnel passé surcomposé dans des constructions asyndétiques telles que (30) ou (31) :

- (30) **J'aurais eu remarqué** un cal volumineux, je l'**aurais signalé**. (Oral < Foulet, 1925, p. 225)
- (31) Remarque que tu lui **aurais eu expliqué**, elle t'**aurait rien dit**. (Oral < Cornu, 1953, p. 185)

Dans ces exemples, le conditionnel passé surcomposé, à valeur modale, joue le même rôle que le plus-que-parfait surcomposé dans les subordonnées hypothétiques en « si » (ex. 13 et 14). En (30) comme en (31), il s'agit en effet d'indiquer que si, à un moment du passé, un événement donné s'était trouvé réalisé, alors un autre événement aurait pu se dérouler – ou au contraire ne se serait pas déroulé.

9.4. Le subjonctif plus-que-parfait surcomposé (*j'eusse eu fait*)

Peu de formes surcomposées ont donné lieu à des traitements et des jugements aussi variés que le subjonctif plus-que-parfait surcomposé – raison pour laquelle nous commençons ici par proposer un bref aperçu de la manière dont ce temps a été abordé par les grammairiens.

Le subjonctif plus-que-parfait surcomposé est parfois traité avec les formes du type *j'aurais eu fait*, dans les commentaires consacrés aux formes surcomposées conditionnelles. Dans ce cas-là, les grammairiens soulèvent régulièrement le problème de la redondance : si *j'eusse eu fait* signifie la même chose que *j'aurais eu fait*, c'est que l'une est de trop (De Condillac 1775, Destutt de Tracy 1803–1815, Landais 1835, etc.). Il est également parfois commenté avec *que j'aie eu fait*, dans les remarques sur les surcomposés du subjonctif. C'est alors la question de l'obsolescence des formes de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif qui entre en jeu : si en français moderne, *que je fisse* et *que j'eusse fait* peuvent désormais être remplacés par *que je fasse* et *que j'aie fait*, alors *que j'eusse eu fait* a peu de chance d'avoir des contextes d'application où il ne pourra être remplacé par *que j'aie eu fait*. Aujourd'hui, le subjonctif plus-que-parfait surcomposé est généralement traité avec les formes du type *j'eus eu fait*, pour des raisons morphologiques et/ou énonciatives. Or lorsque les grammairiens (par exemple Imbs 1960) font ce rapprochement, c'est généralement pour souligner le caractère hautement improbable de ces deux formes verbales : rattachées à l'écrit par les temps composés à partir desquelles elles sont construites mais propres à l'oral du fait de leur appartenance au paradigme surcomposé, ces formes ne se réaliseraient nulle part.

Le subjonctif plus-que-parfait surcomposé est pourtant attesté. Certes peu fréquent comparativement aux autres surcomposés (notre corpus en contient 44 occurrences), il apparaît toutefois régulièrement dans des contextes hypothétiques tels que (32) ou (33) :

- (32) Je n'aurois jamais cru qu'il pût se trouver de si méchantes gens entre les Chrestiens [...] si je ne l'avois expérimenté moy mesme : Et quand mesme on me l'eust eu dit auparavant, il m'eût esté impossible de croire qu'il y eut des creatures si méchantes entre les Chrestiens [...]. (Bourignon, *Œuvres*, 1684).
- (33) Monsieur Schuckford prétend que Sennachérib avoit conquis l'Égypte avant que de se rendre maître de Lachis [...] ; mais les raisons qu'il apporte de son sentiment ne sont rien moins que convaincantes. Si ce Prince eût eu conquis l'Égypte, Rabsacès n'eût pas demandé si c'étoit dans le Roi d'Égypte qu'Ézéchas mettoit sa confiance. La demande de cet officier est une réfutation indirecte des motifs qu'auroit pû avoir Ézéchias de se flatter que le

secours des Égyptiens le délivrerait des Assyriens, & ce Prince n'*aurait* pas *pû* se flatter de ce secours, si Sennachérib *eût eu conquis* l'Égypte. (Gillet, *Nouvelle traduction de l'historien Joseph*, 1756)

Dans ces exemples, le subjonctif plus-que-parfait surcomposé remplit la même fonction que le plus-que-parfait surcomposé des subordonnées hypothétiques en « si » (ex. 13 et 14) ou le conditionnel passé surcomposé des constructions asyndétiques (ex. 30 et 31). Mis en contraste avec des formes composées processuelles (subjonctif plus-que-parfait et/ou conditionnel passé), il crée des effets d'antériorité. Même si elle avait été, à un moment donné du passé, en possession de certaines informations pour les avoir reçues précédemment, la locutrice de (32) n'aurait pas pu croire, à ce moment-là, que parmi les chrétiens pouvaient se trouver des êtres aussi méchants. Quant au locuteur de (33), il réfute la thèse selon laquelle le roi d'Assyrie Sennachérib aurait commencé par conquérir l'Égypte avant de conquérir la ville de Lakhis dans le Royaume de Juda. Son argument est que si, à un moment donné du passé, Sennachérib s'était trouvé avoir conquis l'Égypte, donc s'il la possédait, alors un certain nombre d'autres faits (pourtant attestés par les historiens) n'auraient plus eu de raison de se produire : Rabsacès n'aurait plus eu de raison de demander à Ézéchias, roi de Juda, si ce dernier espérait encore obtenir du secours du roi d'Égypte, et Ézéchias n'aurait plus eu de raison de répondre à cette question par l'affirmative.

Les exemples de subjonctifs plus-que-parfaits surcomposés sont, comme on peut s'y attendre, moins fréquents dans nos données datant des XX^e et XXI^e siècles. Notre corpus contient toutefois quelques exemples récents, qui sont tout à fait similaires aux exemples que nous venons de présenter :

- (34) Comment aurait-il fallu qu'il agît ? S'il *eût eu agi* avec pitié, les trafiquants en *auraient* davantage *profité* pour étendre leurs réseaux, ainsi que leur politique de terreur. (2012, www.jeuxvideo.com, consulté en mai 2013)

Dans cet exemple, le locuteur utilise le subjonctif plus-que-parfait surcomposé dans une subordonnée hypothétique en « si » pour ouvrir un intervalle temporel post-processif (et en l'occurrence hypothétique) dans lequel un autre fait (également hypothétique, mais exprimé au

conditionnel passé) aurait pu se produire (mais ne s'est pas produit). Comme précédemment, c'est la combinaison entre une forme résultative et une forme processuelle qui crée un effet d'antériorité.

Ainsi, même si le subjonctif plus-que-parfait surcomposé est déclaré impossible par un certain nombre de grammairiens qui considèrent qu'il n'a « nulle part sa place », ni dans la langue écrite ni dans la langue orale, il est pourtant plutôt bien attesté ; et, comme on le voit, il fonctionne de manière tout à fait régulière.

9.5. Le passé antérieur surcomposé (*j'eus eu fait*)

Comme nous l'avons vu, les formes composées peuvent être soit résultatives, soit processuelles. Et c'est dans les contextes où elles sont processuelles que les surcomposés correspondants sont le plus susceptible d'apparaître. Or il est une forme composée qui n'est jamais processuelle : le passé antérieur. Comme son homologue le passé surcomposé « standard », le passé antérieur est en effet toujours résultatif. De fait, si le passé antérieur ne peut pas être processuel, alors le contexte susceptible de favoriser l'apparition de la forme surcomposée correspondante ne se présente jamais. Sur ce point, les grammairiens semblent s'accorder : décrit avec *j'eusse eu fait* comme une « curiosité de grammairiens » (Arrivé *et alii*, 1986, p. 659), dont les attestations n'existent vraisemblablement nulle part « ailleurs que dans leurs grammaires » (De Condillac, 1986 [1775], p. 174), le passé antérieur surcomposé semble n'avoir aucun rôle à jouer. Clédat (1889) résume ainsi l'opinion générale lorsqu'il écrit qu'« il n'y a pas d'application possible du temps surcomposé avec l'auxiliaire au passé antérieur » (p. 228).

Même Damourette & Pichon (1936), qui en donnent par ailleurs des exemples authentiques, écrivent que le passé antérieur surcomposé semble dû « à une négligence de pensée » et qu'il n'y a pas lieu de considérer ce temps « comme une ressource normale du français »

(vol. V, p. 455). Dans tous les cas, concluent-ils, la forme surcomposée n'exprime rien de plus que la forme composée correspondante. C'est également la conclusion à laquelle nous arrivons : les formes *j'eus fait* et *j'eus eu fait* ont exactement le même sens. Rien ne semble donc justifier l'existence de la forme surcomposée. Pourtant, comme nous l'avons indiqué, le passé antérieur surcomposé est bel et bien attesté (notre corpus en contient 29 exemples).

La première chose que l'on constate est que ces formes verbales se trouvent dans des contextes syntaxiques typiques des surcomposés résultatifs, en particulier dans des subordonnées temporelles :

- (35) Quand [. . .] la voiture **l'eut eu franchie** [la barrière], le petit **courut** pour grimper auprès de son père. (Vialar, *Fusil à deux coups*, 1960 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1136)
- (36) Aussitôt donc qu'elle **eut eu donné** à cet ami les instructions nécessaires, elle **sortit** sur le champ [. . .]. (Godwin, *Les aventures de Caleb Williams*, 1794)
- (37) En 1815 eut lieu la première amélioration [de l'aqueduc de Montréal]. Mais ce ne fut qu'en 1845 que la ville a acheté de particuliers le système de l'aqueduc urbain. Dès que la compagnie cessionnaire **eut eu cédé** tous ses droits, les échevins de l'époque, s'inspirant d'idées de progrès, **firent** construire un réservoir pouvant contenir 3'000'000 de gallons impériaux. (2013, <http://jeanprovencher.com>, consulté en mai 2014)

On remarque toutefois que les surcomposés ne sont pas employés par rapport à des formes composées qui, en contexte, seraient processuelles (répétons que le passé antérieur n'est jamais processuel) : les surcomposés sont utilisés en relation avec le passé simple. Il semble donc que la forme surcomposée est utilisée pour renforcer la résultativité (qu'aurait déjà exprimée le passé antérieur).

9.6. Des formes surcomposées pour renforcer la résultativité ?

Le passé antérieur surcomposé n'est pas le seul surcomposé susceptible d'être employé pour renforcer la résultativité. En effet, outre le cas discuté précédemment où le passé surcomposé remplit cette fonction vis-à-vis du présent – nous redonnons en (38) un des exemples cités au point 8.10.5 –, on trouve des cas où le plus-que-parfait surcomposé, le futur antérieur surcomposé, le conditionnel passé surcomposé et le subjonctif plus-que-parfait surcomposé sont employés pour renforcer la résultativité vis-à-vis des formes simples correspondantes – ou, en (42), par rapport au passé simple :

- (38) quand j'**ai eu fini** j'**attends** la deuxième question il dit « qu'est-ce que vous attendez ? » je réponds « j'**attends** la deuxième question » (Oral, Belgique, 2014)
- (39) À peine Blitz **avait eu achevé** son discours que la foule **se prenait** à le huer. (2007, <http://board.ogame.fr>, consulté en avril 2013)
- (40) Ainsi, lorsqu'on **aura eu coupé** ces sarments vigoureux, féconds et bien mûris, on **choisira** un jour où la température sera douce et l'air calme. (Columelle, *De l'agriculture*, 1844 < <http://remacle.org>)
- (41) [L]es Indiens, acharnés à ma poursuite, ne s'inquiéteraient pas de chercher des traces jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés près de l'eau. Du moment qu'ils **auraient eu dépassé** l'embuscade, pas un ne **pourrait** s'échapper, car le défilé était bordé de chaque côté par des rochers à pic. (Mayne-Reid, *Les chasseurs de chevelures*, 1854)
- (42) Après que j'**eusse eu fini**, nous **fûmes invités**, Zilcken et moi, à une soirée chez les Haverman [. . .]. (Verlaine, *Quinze jours en Hollande*, 1893 < Grevisse & Goosse, 2011 [1936], p. 1136)

L'hypothèse que nous faisons est que, dans tous ces exemples, les surcomposés servent à renforcer la valeur résultative que les formes composées auraient déjà exprimée. C'est également dans ce sens que va Apothéloz (2019) :

Dans le cas du type résultatif, les données montrent que la présence d'une forme surcomposée peut obéir à deux motivations, selon l'environnement temporel dans lequel la forme est utilisée. Quand elle est couplée avec un temps composé simple, la forme surcomposée s'explique par une stricte logique aspectuo-temporelle, de sorte que sa motivation est en quelque sorte systémique. En revanche, quand elle est couplée avec un temps non composé, il n'est plus possible d'expliquer sa présence en évoquant la logique aspectuo-temporelle ; la seule explication est qu'elle permet alors de renforcer l'expression de la résultativité. (Apothéloz, 2019, p. 14)

Ainsi, le passé, le plus-que-parfait, le futur antérieur, le conditionnel passé et le subjonctif plus-que-parfait surcomposés servent soit à exprimer la résultativité (par rapport à des formes composées qui, en contexte, sont processuelles), soit à renforcer la résultativité (par rapport à des formes simples, qui sont quant à elles toujours processuelles).

En outre, comme les formes composées (passé antérieur excepté) peuvent, dans certains contextes, être processuelles, utiliser la forme surcomposée même dans les cas où son emploi n'est pas « nécessaire » peut également être une manière pour les locuteurs de confirmer la valeur résultative de la forme verbale. Autrement dit, en plus de la fonction de renforcement de la résultativité (par rapport à la forme simple), les surcomposés peuvent également remplir une fonction de désambiguïsation.

9.7. Le subjonctif passé surcomposé (*que j'aie eu fait*)

Comme (presque) tous les temps composés, le subjonctif passé peut être soit résultatif (ex. 43) soit processuel (ex. 44) :

- (43) Entre mes 9 et mes 12 ans, j'ai lu tous les livres du *Club des Cinq* et du *Clan des Sept*, d'Enid Blyton. Bien que j'aie aujourd'hui oublié une partie des intrigues ou des titres, je crois que chacun de ces ouvrages a contribué à mon envie de devenir écrivain. (Non daté, interview de l'écrivain Deon Meyer < www.babelio.com, consulté en janv. 2023)

- (44) Je n'ai pas été ce qu'on appelle un « soixante-huitard ». Bien que j'aie à ce moment-là *participé* aux défilés ou *organisé* la première assemblée générale du moment à la rue d'Ulm, j'étais réservé, inquiet même devant une certaine euphorie spontanéiste, fusionniste, antisindicaliste [. . .]. (Interview de Jacques Derrida, 1991 < <https://redaprenderycambiar.com>, consulté en janv. 2023)

Dans ces deux exemples, le mode subjonctif est dû au subordonnant concessif « bien que ». En (43), le subjonctif passé désigne la phase faisant suite au procès : au moment où le locuteur s'exprime, il « a oublié » (donc il « ne se rappelle plus ») le détail des intrigues ou les titres des livres dont il parle. En (44) en revanche, la forme verbale est processuelle : elle désigne le moment où les procès « participer » et « organiser » se sont déroulés.

La raison d'être du subjonctif passé surcomposé semble ainsi être la même que celle des autres surcomposés résultatifs : cette forme existe, parce que la forme composée correspondante peut être processuelle. On trouve d'ailleurs des contextes où les deux formes sont utilisées conjointement :

- (45) Quel dommage que tes deux filles, pourtant adultes, [. . .] t'en veuillent tant. « Chacun son chemin ! » et il semble qu'elles *aient choisi* le leur après que tu les *ais eu accompagné* et certainement bien *guidé*. (2009, www.thetimelessride.com, consulté en avril 2013)

Dans cet exemple, la locutrice emploie le mode subjonctif dans la proposition complétive qui suit le verbe modal « sembler ». À l'intérieur de cette complétive, elle met en place une relation de chronologie (également marquée par le subordonnant « après que ») entre un procès exprimé au subjonctif passé (processuel) et un procès exprimé au subjonctif passé surcomposé (résultatif) : c'est après que le père a « accompagné » et « guidé » ses filles que ces dernières ont « choisi » de prendre un chemin différent.

L'exemple suivant est comparable. Il est tiré d'un rapport de la Délégation des Commissions de Gestion (DCG), un organe qui, en Suisse, a pour charge de surveiller tout ce qui relève de la sécurité de l'État et du renseignement. Dans ce passage, la DCG reproche au Conseil fédéral (l'organe exécutif de la Confédération helvétique) non

seulement d'avoir décidé seul de mettre en œuvre le « projet Onyx » (un système d'espionnage de satellites), mais surtout de l'en avoir informée plus de 16 mois plus tard :

- (46) La DCG juge également problématique le fait qu'elle ait été informée du projet Onyx plus de 16 mois après que le Conseil fédéral ait eu décidé sa réalisation. La délégation est d'avis que ce projet aurait dû lui être communiqué sans délais. (Rapport de la Délégation des Commissions de Gestion des Chambres fédérales, 10 nov. 2003 < www.parlament.ch)

Dans cet extrait, le mode subjonctif est dû à la complétive introduite par « le fait que ». Comme dans l'exemple (45), c'est à l'intérieur de cette complétive que se trouvent à la fois le subjonctif passé et le subjonctif passé surcomposé : le premier est processuel et désigne la phase à laquelle le procès passif « être informé » a été réalisé ; la seconde montre pour sa part la phase post-processive du verbe « décider ».

On trouve également (c'est le cas le plus fréquent) le subjonctif passé surcomposé utilisé en relation avec le passé composé :

- (47) Après que nous ayons eu déchargé les chevaux, j'ai raconté à Pete et Gunther ce qui était arrivé. (Non daté, <http://illuminatimatrix.wordpress.com>, consulté en juil. 2014)
- (48) Après que mon mari ait eu adopté mes trois enfants (adoption simple), j'ai appris qu'il aurait pu adopter leur sœur décédée à titre posthume. (2009, <http://forum-juridique.net-iris.fr>, consulté en mai 2013)

Mis à part, naturellement, le choix du mode, ces subordonnées en « *après que* + subjonctif passé surcomposé » sont en tout point comparables aux subordonnées en « *après que* + passé surcomposé » que nous avons présentées plus haut (sur les questions particulières soulevées par les subordonnées en « après que », nous renvoyons donc au point 8.2.8).

On trouve également le subjonctif passé surcomposé dans des subordonnées en « avant (même) que » et en « jusqu'à ce que » :

- (49) Avant même qu'il n'ait eu réussi à rejoindre sa propre voiture, Barney comprit qu'ils l'avaient perdu [l'homme qu'ils suivaient]. (Adamo, *Web mortem*, 2009)

- (50) Sa mère, plutôt décrite comme dépressive, décéda avant qu'il n'ait eu atteint sa trentième année. (*Trouble de personnalité limite ou pathologies de la naissance psychique*, thèse de doctorat, Université du Québec, 2020 < <https://archipel.uqam.ca>)
- (51) Des cris redoublés ont interrompu l'orateur ; mais il est resté à la tribune jusqu'à ce que l'assemblée **ait eu décidé** que l'affaire serait renvoyée au comité [. . .]. (*Journal des états généraux convoqués par Louis XVI*, 1789 < <http://books.google.ch>)
- (52) Les voyageurs, satisfaits de cette expérience & ne voulant pas faire une plus longue course, se sont concertés pour descendre [de la montgolfière] ; mais s'apercevant [sic] que le vent les portoit sur les maisons de la rue de Seve [. . .] ils se sont élevés de nouveau & ont continué leur route en l'air, jusqu'à ce qu'ils aient eu dépassé Paris. (*Mercure de France*, 21 nov. 1783)

Mais quel est le rôle des formes surcomposées dans ces exemples ? Pour répondre à cette question, il faut se demander quelle valeur aurait eue le subjonctif passé dans le même contexte :

- (51') Il est resté à la tribune jusqu'à ce que l'assemblée **ait décidé** que l'affaire serait renvoyée au comité.
- (52') Ils ont continué leur route en l'air, jusqu'à ce qu'ils **aient dépassé** Paris.

Comme on le voit, la valeur aspectuelle de la forme verbale ne change pas : le subjonctif passé de (51') désigne la phase où la décision s'est trouvée prise ; quant à la forme composée de (52'), elle renvoie clairement au moment où le dépassement de Paris était terminé. Dans de tels contextes, seule la forme simple est à même de désigner le moment des procès proprement dits :

- (51'') Il est resté à la tribune jusqu'à ce que l'assemblée **décide** que l'affaire serait renvoyée au comité.
- (52'') Ils ont continué leur route en l'air jusqu'à ce qu'ils **dépassent** Paris.

De fait, si, dans de tels contextes, c'est la forme simple qui exprime la processualité et que c'est la forme composée qui exprime la résultativité,

alors la forme surcomposée ne fait que renforcer l'aspect résultatif qu'aurait déjà exprimé la forme composée.

Il est toutefois possible, à nouveau, que la forme surcomposée joue, en plus de son rôle de renforcement de la résultativité, un rôle de désambiguïsation (puisque, suivant le contexte, la forme composée peut être soit résultative soit processuelle).

9.8. L'infinif surcomposé (*avoir eu fait*)

L'infinif passé peut être soit résultatif (ex. 53) soit processuel (ex. 54) :

- (53) Je crois *avoir aujourd'hui compris* que la vie spirituelle commence lorsque l'on ose enfin entrer en résistance contre la part d'ombre qui nous empêche de choisir la vie. (2012, www.paperblog.fr, consulté en janv. 2023)
- (54) Les agents prennent contact avec l'appelante, qui affirme *avoir demandé gentiment* à son voisin de faire moins de bruit et d'*avoir en retour reçu* un violent coup de tête au visage. (2020, www.paris-normandie.fr, consulté en janv. 2023)

En (53), la forme verbale composée désigne la phase post-processive de « comprendre » : au moment où la locutrice s'exprime, elle « a compris » (donc elle « sait ») quand commence la vie spirituelle. En (54) en revanche, les deux infinitifs composés sont processuels. Ils servent à décrire la suite actionnelle telle que rapportée par « l'appelante » : elle a d'abord demandé « gentiment » à son voisin de faire moins de bruit ; puis, elle a reçu un « violent coup de tête au visage ».

Comme attendu, l'infinif surcomposé est quant à lui toujours résultatif. On le trouve, dans l'immense majorité des cas, après la préposition « après » :

- (55) Un train spécial, composé de deux voitures seulement, ramenait de Strasbourg à Mulhouse deux administrateurs de la Compagnie en société de plusieurs ingénieurs du corps royal des ponts-et-chaussées et de quelques autres personnes. *Après avoir eu dépassé* la station de Dornach, ce train spécial s'est jeté sur la queue du convoi ordinaire de Thann, marchant dans la même

direction. (*Journal des débats politiques et littéraires*, 1846 < <http://gallica.bnf.fr>)

- (56) Après avoir eu examiné la configuration du sol, je reconnus que ce bras de mer n'allait que jusqu'à dix minutes de là. (Monnet, *Une histoire au-dessus du crocodile*, 2022)

Si on remplace à nouveau ces formes surcomposées par les formes composées correspondantes, on remarque que, à cause de la préposition « après », la valeur aspectuelle des formes composées est potentiellement ambiguë :

- (55') Après avoir dépassé la station de Dornach, ce train spécial s'est jeté sur la queue du convoi ordinaire de Thann.
- (56') Après avoir examiné la configuration du sol, je reconnus que ce bras de mer n'allait que jusqu'à dix minutes de là.

Il est en effet difficile – voire impossible – de dire si les formes verbales surlignées sont processuelles ou résultatives, puisqu'on peut les lire aussi bien comme désignant le moment de déroulement du procès que comme désignant la phase post-processive. Cette difficulté d'analyse est due au fait que l'ensemble de la séquence « *après* + infinitif passé » renvoie, dans tous les cas, à l'intervalle temporel qui fait suite au procès. Il est ainsi possible qu'en (55) et en (56), l'infinitif surcomposé soit utilisé – comme le subjonctif passé surcomposé commenté plus haut – dans un but de « désambiguïsation » (contrairement à la forme composée, la forme surcomposée ne peut être, quel que soit le contexte, que résultative).

9.9. Le participe surcomposé (*ayant eu fait*)

Le participe composé peut, lui aussi, être soit résultatif (ex. 57) soit processuel (ex. 58) :

- (57) Jenny a passé la majeure partie de sa vie à Québec [...]. Ce n'est qu'après la naissance de leur deuxième enfant que son époux et elle décident de

s'envoler pour la Californie. [. . .] **Ayant à présent obtenu** sa carte verte [carte de résident permanent aux États-Unis], elle revient sur son périple et en parle à Expat.com. (2017, www.expat.com, consulté en janv. 2023)

- (58) Les élèves du collège du Clergeon **ayant vivement apprécié** les sorties au Bois de la salle organisées à l'automne dernier, une nouvelle rencontre avec l'Office National des Forêts s'est tenue pour mieux connaître les métiers autour de la gestion des forêts. (2022, www.mairie-rumilly74.fr, consulté en janv. 2023)

En (57), le participe composé désigne la phase post-processive d'« obtenir » et sert donc à indiquer qu'au moment où l'article est publié, Jenny « est en possession » de sa *green card*. En (58) en revanche, l'adverbe « vivement », qui caractérise le procès « apprécier », déclenche une lecture processuelle de la forme verbale.

Comme attendu, le participe surcomposé est quant à lui toujours résultatif :

- (59) La plupart des héros de ce temps-là se joignirent à lui. Theseus, Hercules, Castor & Pollux, frères ; Orphé & d'autres l'accompagnèrent. **Ayant eu traversé** la mer, Jason fit sa cour à Aetas, Roi de Colchis [. . .]. (Jaquet, *Droit public d'Allemagne*, 1782)
- (60) Ainsi, notre cher et bien-aimé d'Allah Mahmud Sâmî Ramazanoğlu (qu'Allah bénisse son secret) mourut à Adana (Turquie) en **ayant eu atteint** le rang de *hafiz* [personne qui connaît le Coran par cœur ; par extension, titre honorifique]. (2019, www.magazine-islam.com, consulté en janv. 2023)

Mais à nouveau, la question se pose : quelle est, en contexte, la fonction de ces surcomposés ? Pour répondre à cette question, on peut, une fois encore, les remplacer par des formes composées et observer ce qui se produit :

(59') **Ayant traversé** la mer, Jason fit sa cour à Aetas.

(60') Mahmud Sâmî Ramazanoğlu mourut à Adana en **ayant atteint** le rang de *hafiz*.

Comme on le voit, la valeur des formes verbales ne change pas : elles restent résultatives. En (59'), « ayant traversé la mer » signifie « une

fois de l'autre côté de la mer » ; en (60'), « en ayant atteint » signifie « en ayant, en possédant [le ranz de *hafiz*] ». À nouveau, seule la forme simple est à même, dans ce contexte, de désigner la phase processive :

(59'') (En) *traversant* la mer, Jason fit sa cour à Aetas.

(60'') Mahmud Sâmî Ramazanoğlu mourut à Adana en *atteignant* le rang de *hafiz*.

En (59''), le participe présent implique que Jason fait sa cour à Aetas *pendant* la traversée ; en (60''), il indique que le spécialiste du Coran est mort alors qu'il *était en train d'atteindre* le rang de *hafiz*.

De fait, à nouveau, si la forme simple exprime la processualité et la forme composée, la résultativité, alors la forme surcomposée ne fait que renforcer l'aspect résultatif qu'aurait déjà exprimé la forme composée.

En outre, la forme composée pouvant, hors contexte, être soit processuelle soit résultative, la forme surcomposée (qui, elle, est toujours résultative) peut, à nouveau, remplir une fonction de désambiguïsation.

9.10. Le paradigme surcomposé résultatif est-il complet ?

Neuf temps surcomposés à valeur résultative sont attestés dans notre corpus. Il nous paraît toutefois important de distinguer trois cas différents.

Une première catégorie contient les formes surcomposées dont la principale raison d'être est d'exprimer la résultativité par rapport à des formes composées qui, en contexte, sont processuelles. À ce premier groupe appartiennent le passé, le plus-que-parfait, le futur antérieur, le conditionnel passé et le subjonctif plus-que-parfait surcomposés – et, dans le rapport qu'il entretient vis-à-vis du passé composé à valeur aoristique, le subjonctif passé surcomposé. Chacune de ces formes peut toutefois également être employée en relation avec une forme simple. Dans ce cas-là, les formes surcomposées renforcent la résultativité

(qu'aurait déjà exprimée la forme composée correspondante). En outre, elles peuvent servir à confirmer que la forme verbale est bien résultative (puisque, hors contexte, les formes composées correspondantes peuvent être soit processuelles soit résultatives).

Le passé antérieur surcomposé constitue un cas à part. Même si on le trouve lui aussi dans des subordonnées temporelles qui marquent l'antériorité par rapport au procès contenu dans la proposition principale, il a, dans tous les cas, pour seule fonction de renforcer la résultativité. En effet, comme la forme composée correspondante, le passé antérieur, est elle-même toujours résultative, rien ne « justifie » *a priori* l'emploi de ce temps – si ce n'est, justement, cette fonction de renforcement.

L'infinif et le participe surcomposés, enfin, nous semblent principalement employés pour renforcer la résultativité qu'aurait déjà exprimée la forme composée correspondante et pour désambigüiser la valeur de la forme verbale, en confirmant qu'elle est bien résultative.

Le dernier cas qui nous reste à traiter est celui de l'impératif surcomposé. Notre corpus n'en contient aucun exemple. On peut toutefois soulever la question de manière théorique, en commençant par observer les formes impératives attestées. La situation est assez simple : l'impératif présent est toujours processuel ; quant à l'impératif passé, il est toujours résultatif.

Pour illustrer cela, observons l'extrait suivant, dans lequel un internaute donne des conseils à tous ceux qui prévoient de partir en randonnée :

- (61) **Partez** de préférence tôt le matin. **Ayez mangé** en fonction de l'effort à venir [. . .]. **Soyez** en permanence vigilant aux changements de météo, malgré vos recherches. [. . .] **Respectez** la nature, sa quiétude, **suivez** la trace des itinéraires. (2014, <http://onvqf.over-blog.com>, consulté en fév. 2023)

Comme on le voit, le locuteur utilise l'impératif présent pour indiquer ce que les randonneurs doivent faire à tel ou tel moment (au moment du départ, pendant la randonnée, etc.). Mais il utilise l'impératif passé pour indiquer qu'à un moment donné (en l'occurrence, au moment où ils se mettent en route), les randonneurs doivent être, si l'on peut s'exprimer ainsi, « dans l'état résultant d'un certain procès » (en l'occurrence, du

procès « manger »). En contexte, cela crée un effet d'antériorité : les randonneurs doivent manger *avant de* partir en randonnée.

On peut ainsi imaginer des cas où l'impératif surcomposé permettrait de renforcer la résultativité de la forme verbale :

(61') Au moment où vous partez, *ayez eu mangé* en fonction de l'effort à venir.

Cet exemple est certes forgé pour l'occasion et nous ne savons pas si nous aurons un jour l'occasion de découvrir un impératif surcomposé authentique. Mais dans la mesure où tous les surcomposés sont susceptibles d'être utilisés pour renforcer la résultativité qu'aurait déjà exprimée la forme composée correspondante, nous décidons de conclure ce chapitre en tenant le cas pour « théoriquement possible ».

De fait, si l'on accepte l'existence potentielle de l'impératif surcomposé, on peut répondre positivement à la question posée : le paradigme des temps surcomposés résultatifs est bel et bien complet.

10 – Le passé surcomposé dit « régional » : un parfait expérientiel

Dans ce chapitre, nous proposons une analyse sémantique du passé surcomposé dit « régional ». Nous approfondirons notamment l'hypothèse d'Apothélosz (2009, 2010a, 2010b et 2012) selon laquelle cette forme grammaticalise la valeur « expérientielle ».

10.1. La valeur expérientielle

La valeur expérientielle peut être exprimée par divers moyens linguistiques et être produite par différents temps verbaux. Dans la mesure où elle a été étudiée plus tôt – et, jusqu'il y a peu, plus en détail – par les aspectologues anglophones que par les linguistes francophones, nous ouvrons cette discussion par un exposé des différentes valeurs du *present perfect* (point 10.1.1). Nous étudions ensuite, pour le cas du français, aussi bien la valeur expérientielle du passé composé (point 10.1.2) que les emplois expérientiels des adverbes « déjà » et « jamais » (point 10.1.3).

10.1.1. La valeur expérientielle du present perfect

Traditionnellement, on distingue quatre valeurs susceptibles d'être produites par le *present perfect*. La première, qualifiée de « stative » (McCawley 1971), de « resultative past » (Leech 1971) ou de « perfect of result » (Comrie 1976), correspond à la valeur de « présent résultatif »

(ou de « parfait ») que nous avons décrite pour le passé composé du français : elle sert à désigner le résultat actuel du procès. Comme en français et comme le souligne notamment Leech (1971), auquel nous reprenons les exemples cités ci-après, de telles formes verbales sont toujours susceptibles d'être paraphrasées par des formules au présent. Par exemple, « the taxi has arrived » (*le taxi est arrivé*) peut être glosé par « the taxi is now here » (*le taxi est maintenant ici*) et « I've recovered from my illness » (*je me suis remis de ma maladie*) signifie « I'm now well again » (*je me sens à nouveau en forme*).

Un deuxième emploi, appelé « hot news » (McCawley 1971) ou « perfect of recent past » (Comrie 1976), peut être illustré par des exemples comme « Malcolm X has just been assassinated » (exemple de McCawley) ou « I have recently learned that the match is to be postponed » (exemple de Comrie). Dans cet emploi, le *present perfect* est accompagné d'adverbes (« just », « recently », etc.) qui rattachent le procès à un moment proche du moment de l'énonciation (précisons qu'avec tout autre type de localisateurs temporels, c'est le *simple past* qui serait utilisé). Ces énoncés peuvent être traduits en français par la périphrase verbale « venir (*juste*) de + infinitif » : *Malcolm X vient (juste) d'être assassiné ; je viens (juste) d'apprendre que le match est repoussé.*

Le troisième type, que McCawley nomme « universal », que Leech (1971) qualifie de « state-up-to-the-present » et que Comrie (1976) appelle « perfect of persistent situation », permet d'indiquer qu'une situation donnée s'étend, de manière homogène, à l'intérieur d'un certain intervalle temporel allant jusqu'au présent. Cet emploi peut être illustré par des exemples comme « I've known Max since 1960 » (exemple de McCawley) ou « we've lived here for ten years » (exemple de Comrie). Les différents exemples de ce type peuvent être traduits en français par des énoncés au présent accompagnés de compléments temporels en « depuis » : *je connais Max depuis 1960 ; nous habitons ici depuis dix ans.*

Enfin, le quatrième emploi, qui va retenir notre attention, est généralement qualifié de « perfect of experience » (Zandvoort 1932, Bauer 1970, Fenn 1987, etc.), d'« indefinite past » (Leech 1971), d'« existential perfect » (McCawley 1971, Michaelis 1994, Kiparsky 2002, etc.) ou, le plus souvent, d'« experiential perfect » (Comrie 1976, Fenn 1987, Klein

1994, Holisky 1997, Iatridou *et alii* 2001, Kroeger 2005, Mittwoch 2008, Mosegaard Hansen 2008, Davydova 2011, Croft 2012, etc.). Dans cet emploi, le *present perfect* indique (ou, dans les énoncés interrogatifs, demande si) une certaine situation s'est produite au moins une fois à l'intérieur d'un intervalle temporel s'étendant jusqu'au présent. Cette valeur peut être illustrée par des exemples comme « Bill has been to America » (exemple de Comrie) ou « Have you seen the Monet exhibition? » (exemple de McCawley). Ce dernier type peut être traduit en français avec un passé composé, éventuellement accompagné de l'adverbe « déjà », lequel a justement, dans cet emploi-là, une valeur expérientielle : *Bill est (déjà) allé en Amérique ; as-tu / avez-vous (déjà) vu l'exposition Monet ?*

Ce quatrième emploi du *present perfect* semble avoir été commenté pour la première fois par Reinard Willem Zandvoort (1932), dans un article intitulé « On the Perfect of Experience ». Dans cet article, Zandvoort renvoie à la *Grammar of Late Modern English* de Hendrik Poutsma (1929), qui cite – après Eduard Mätzner (1864) et George Caro (1899) – l'exemple suivant, tiré des *Pictures from Italy* de Charles Dickens :

- (1) I *have been* infinitely more affected in many English cathedrals when the organ has been playing, and in many English country churches when the congregation have been singing. (Dickens, *Pictures from Italy*, 1846 < Zandvoort, 1932, p. 11)

Trad. *J'ai été infiniment plus touché dans nombre de cathédrales anglaises quand l'orgue était en train de jouer, et dans nombre d'églises de campagne anglaises quand le chœur était en train de chanter.* (Notre trad.)

Zandvoort, qui constate que ce même extrait est repris par divers grammairiens, se demande ce qui a bien pu retenir leur attention. Après avoir collecté d'autres exemples du même type, il esquisse une réponse : « All the examples given [. . .] contain a statement based on personal (sometimes [. . .] collective) experience. »⁹³ (p. 15) C'est en ces termes qu'est décrite pour la première fois la valeur de « perfect of experience » du

93 « Tous les exemples donnés contiennent une affirmation basée sur une expérience personnelle (parfois collective). » (Notre trad.)

present perfect. Dans son ouvrage *A Handbook of English Grammar* (1957), Zandvoort précise cette définition comme suit : « The perfect of experience expresses what has happened, once or more than once, within the speaker's or writer's experience. »⁹⁴ (p. 62) La valeur expérientielle du *present perfect* véhicule donc l'idée qu'un procès s'est produit, une ou plus d'une fois (l'itérativité potentielle du procès constituant, nous y reviendrons, un des points-clefs de la description), à l'intérieur d'un certain intervalle temporel (qui correspond par défaut à la vie du locuteur).

Si on récapitule à présent les quatre valeurs du *present perfect* (nous utilisons désormais les étiquettes proposées par Comrie 1976) tout en faisant le lien avec le français, on peut mettre en avant que :

- La première valeur (« perfect of result ») correspond à la valeur de présent résultatif du passé composé (ex. : « the taxi has arrived » – *le taxi est arrivé*) ;
- La deuxième valeur (« perfect of recent past ») est en revanche rendue en français par la périphrase verbale « venir (*juste*) de + infinitif » (ex. : « Malcolm X has just been assassinated » – *Malcolm X vient juste d'être assassiné*) ;
- La troisième valeur (« perfect of persistent situation ») est traduite en français par le présent accompagné de « depuis » (ex. : « I've known Max since 1960 » – *je connais Max depuis 1960*) ;
- La quatrième valeur (« experiential perfect ») est *a priori* rendue par le passé composé, éventuellement accompagné de l'adverbe « déjà » (ex. : « Bill has been to America » – *Bill est déjà allé en Amérique*).

Précisons que le passé composé à valeur aoristique que connaît le français n'est pas mentionné ici, puisqu'en anglais standard, cette valeur n'est pas exprimée par le *present perfect* mais par le *simple past* (ex. : « I saw her yesterday » – *je l'ai vue hier*).

10.1.2. La valeur expérientielle du passé composé

L'emploi expérientiel est, depuis McCawley (1971), généralement présent dans les descriptions du *present perfect*, aussi bien dans les

94 « Le parfait d'expérience exprime ce qui s'est produit, une fois ou plus d'une fois, durant l'expérience du locuteur ou du scripteur. » (Notre trad.)

ouvrages ou articles spécialisés que dans les grammaires générales. En ce qui concerne le français, la valeur expérientielle du passé composé a en revanche été – jusqu’à une époque récente du moins – moins souvent prise en considération par les auteurs. Certes, certaines études la mentionnent (citons notamment Franckel 1989, Oh 1991, Vet 1992, Ritz 2002, Desclés & Guentchéva 2003 ou Vogeleer 2017), en la présentant comme l’une des valeurs que le passé composé peut hériter du contexte. Oh (1991) écrit par exemple, dans un article intitulé « Recherche contextuelle des valeurs du passé composé » :

Dans certaines langues, on reconnaît la valeur d’état d’expérience par un marqueur grammatical spécialisé [Oh cite, en note, le marqueur « *cuk* » en coréen], mais en français, c’est le contexte qui permet d’isoler cette valeur. [. . .] L’énoncé *j’ai fumé quelquefois quand j’étais étudiant* signifie « j’ai une certaine expérience de fumer dans le passé, précisément lorsque j’étais étudiant ». (Oh, 1991, p. 71)

Toutefois, les analyses sont rarement approfondies. Le plus souvent, les auteurs indiquent simplement quels sont les éléments qui, en contexte, orientent vers une lecture expérientielle du passé composé. À titre d’exemple, on lit chez Desclés & Guentcheva (2003), dans un article intitulé « Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle ? », que « la présence d’adverbes comme *toujours, jamais* ou *souvent* » (p. 52) ou d’« expressions de quantification comme *plusieurs fois, quelquefois* orientent [. . .] vers un filtrage de la valeur d’expérience » (p. 56).

Plus récemment, les emplois expérientiels du passé composé ont toutefois donné lieu à une série d’analyses et de commentaires plus détaillés, dans différents articles publiés par Apothéloz (2009, 2010a, 2010b, 2010c et 2012). Comme nous l’avons souligné plus haut (point 6.3.2), Apothéloz montre que les énoncés expérientiels présentent trois caractéristiques principales. Tout d’abord, ils prédisent qu’une certaine situation « a eu lieu » ou « a été le cas » ; ils peuvent, à ce titre, être reformulés par « il est arrivé que », une glose qui met en évidence la prédication d’existence liée à l’expérientialité. Une autre caractéristique des énoncés expérientiels est qu’ils ne peuvent référer qu’à des situations susceptibles de se reproduire (ou de s’être reproduites) : on

retrouve l'idée du « once or more than once » formulée par Zandvoort (1957). La dernière caractéristique fondamentale est que ces énoncés impliquent la présence d'un « intervalle de validation » : il s'agit de l'intervalle temporel à l'intérieur duquel le procès a pu, peut ou pourra se reproduire un certain nombre de fois.

Apothéloz se penche également sur les éléments qui, dans le cotexte, orientent vers une lecture expérientielle du passé composé. Il constate lui aussi qu'il s'agit souvent d'adverbes de fréquence. Il en va ainsi dans les exemples (2) et (3) :

- (2) *J'ai parfois surpris*, chez cet homme vraiment supérieur, un indéfinissable ton de mépris en face de Robert. (Gide, *Robert*, 1930 < Apothéloz, 2009, p. 104)
- (3) Aux paliers ou au fond, *j'ai souvent croisé* des dauphins, des poissons-lunes, des requins. (Monot & Ricard, *Les pêches méditerranéennes*, 2011)

Dans ces exemples, ce sont principalement les adverbes « parfois » (ex. 2) et « souvent » (ex. 3) qui confirment que le passé composé ne renvoie pas à un événement unique et qui, de fait, déclenchent une lecture expérientielle de l'énoncé. Dans l'exemple (3), on peut toutefois relever d'autres éléments du cotexte qui contribuent à cette interprétation : aussi bien l'expression « aux paliers ou au fond » que les compléments indéfinis « des dauphins, des poissons-lunes, des requins » orientent vers une lecture expérientielle de la forme verbale.

Comme les autres valeurs du passé composé, la valeur expérientielle dépend donc du co(n)texte. Comme le souligne Apothéloz (2012), certains énoncés se sont toutefois spécialisés dans l'expression de l'expérientialité. Il s'agit de tous les procès du type « j'ai connu mieux » (ex. 4), « j'ai connu pire » (ex. 4), « j'ai vécu pire » (ex. 5), etc. :

- (4) Bref, je repars, ne tente même pas le sprint [. . .] et termine en 2h57'16''. Ma foi, *j'ai connu* mieux, mais *j'ai* aussi *connu* pire. (2014, <http://ultra.ufoot.org>, consulté en juil. 2016)
- (5) Je passe au-dessus [des critiques]. *J'ai vécu* pire dans ma vie. (2015, www.melty.fr, consulté en juil. 2016)

Ces expressions peuvent en effet toujours être glosées par « il m'est (déjà) arrivé de connaître mieux », « il m'est (déjà) arrivé de connaître pire », etc. Relevons encore, dans l'exemple (5), l'expression « dans ma vie », qui explicite l'intervalle de validation – et correspond en l'occurrence en tout point à la description donnée par Zandvoort (« within the speaker's or writer's experience »).

10.1.3. « Déjà » et « jamais » expérientiels

Les études consacrées au passé composé sont loin de mentionner systématiquement son emploi expérientiel. En revanche, la majorité des études consacrées à l'adverbe « déjà » indiquent qu'il est susceptible d'exprimer une telle valeur :

[Un des emplois de « déjà »] consiste à marquer le passé d'expérience. [...] Réalisée exclusivement avec des verbes composés, cette acception se définit par « auparavant, à un moment donné du passé (marque que le procès exprimé dans l'énoncé a eu lieu au moins une fois) ». [...] La négation se fait par (*encore*) *jamais* [...]. (Buchi, 2004, p. 5–6)

On retrouve l'idée qu'avec la valeur expérientielle, les procès sont présentés comme ayant eu lieu « au moins une fois ». La présence de « déjà » peut ainsi orienter vers une lecture expérientielle du passé composé (ex. 6). Précisons toutefois que cela n'est pas toujours le cas, l'adverbe « déjà » pouvant également exprimer la « survenance précoce » du procès (ex. 7) :

- (6) Tu *as déjà mangé du* gâteau aux mirabelles ?
- (7) Tu *as déjà mangé le* gâteau aux mirabelles ?

La différence de lecture entre (6) et (7) ne tient ni au temps verbal ni à la présence de « déjà », mais à la nature du déterminant qui introduit le complément de verbe : en (6), l'article partitif « du » produit une lecture expérientielle ; en (7), l'article défini « le » provoque en revanche une lecture de survenance précoce.

Dans le passage cité ci-dessus, Buchi souligne également que la négation de la valeur expérientielle se fait par « ne jamais » (ex. 8) ou « ne encore jamais » (ex. 9) :

- (8) – *Avez-vous déjà consulté* le docteur Parpalaid ?
La dame : – Non, jamais. (Romains, *Knock*, 1924 < Buchi, 2004, p. 5)
- (9) L1 : Dis, tu *as* déjà *essayé* les vernis semi-permanents de la marque Elite99 ?
L2 : Non, je *n'ai* encore jamais *essayé* de vernis semi-permanent pour l'instant, malheureusement. (2015, www.forumfr.com, consulté en fév. 2016)

Dans ces exemples, le second locuteur répond à une question comportant un « déjà » à valeur expérientielle par une formule négative en « ne (encore) jamais », qui lui permet d'indiquer que jusqu'à présent, il n'a pas encore eu l'occasion de faire telle ou telle chose (consulter le docteur Parpalaid ou essayer un certain vernis à ongles). Précisons que si l'adverbe « déjà » a une valeur de survenance précoce, la négation se fait en revanche par « ne pas encore ». De fait, les questions (6) et (7) reçoivent des réponses (négatives) différentes :

- (6') L1 : Tu *as* déjà *mangé* du gâteau aux mirabelles ?
L2 : Non, jamais.
- (7') L1 : Tu *as* déjà *mangé* le gâteau aux mirabelles ?
L2 : Non, pas encore.

Dans leur ouvrage *Vers une théorie des aspects* (1979), Fuchs & Léonard notent que le « déjà » expérientiel insiste « sur le fait que la série de procès a commencé, de telle sorte qu'il y a eu au moins un précédent » (p. 248). Cette particularité explique qu'un certain nombre d'auteurs nomment cet emploi non pas « expérientiel », mais « répétitif » (Fuchs & Léonard 1979) ou « itératif » (citons Muller 1975, Hoepelman & Rohrer 1980, Mosegaard Hansen 2002 et 2008 et Buchi 2004). Comme nous venons de le voir, il est cependant tout à fait possible non pas d'asserter mais d'interroger sur l'existence d'un éventuel « précédent » qui, peut-être, n'a jamais eu lieu. Pour cette raison, certains auteurs préfèrent qualifier cet emploi d'« existentiel » (Apothéloz & Nowakowska 2013) ou d'« expérientiel » (Deloor 2010). Dans le

chapitre qu'il consacre à « déjà », Franckel (1989) parle quant à lui d'une « valeur de “passé d'expérience” » (p. 260). On retrouve donc, dans les étiquettes qualifiant cet emploi de « déjà », les notions utilisées pour décrire la valeur expérientielle du *present perfect* et du passé composé.

Dans certains contextes (notamment dans les questions rhétoriques), le « déjà » expérientiel peut être remplacé par « jamais » :

- (10) L'événement est passé assez inaperçu. Il est pourtant rarissime. Pour ne pas dire inédit. *A-t-on déjà vu* pareil naufrage dans l'histoire du tennis ? Je veux bien sûr parler du cas de Dinara Safina, battue 6/0, 6/0 par Kim Clijsters [. . .]. (2011, <https://fr.sports.yahoo.com>, consulté en fév. 2016)
- (11) *A-t-on jamais vu* pareil cheval ! C'est le diable qui l'a rendu si gros. (Guillaume d'Orange, *Le marquis au nez court*, XII^e s., trad. de Jonckbloet, 1867 < <https://fr.wikisource.org>)

En (10), la question rhétorique « A-t-on déjà vu pareil naufrage ? » souligne la rareté d'une défaite si absolue au tennis. En (11), la question (également rhétorique) « A-t-on jamais vu pareil cheval ! » (ponctuée cette fois avec un point d'exclamation) permet au locuteur d'indiquer que parmi les cas d'obésité chevaline qu'il a jusque-là rencontrés, celui dont il parle est sans doute le pire.

L'usage de « jamais » au lieu de « déjà » peut ainsi apparaître comme un moyen de confirmer que la question posée est bien rhétorique :

- (12) *A-t-on jamais vu* la France dans cet état ? *Avons-nous jamais connu* une telle colère ? *A-t-on jamais ressenti* une telle perte de crédit de la politique ? *A-t-on jamais ressenti* un tel climat de défiance, de suspicion, de renoncement ? (Discours de Nicolas Sarkozy, 6 nov. 2014 < www.boursorama.com, consulté en juil. 2017)

Dans cet exemple, les formules « passé composé + *jamais* expérientiel », qui se répètent à quatre reprises et qui renforcent le *pathos* du discours, permettent au locuteur – en l'occurrence l'ancien président français Nicolas Sarkozy – de souligner que les sentiments de « colère » et de « défiance » du peuple français connaissent, au moment de la prise de parole, un niveau jusque-là non égalé.

10.2. Gloser le sens du passé surcomposé dit « régional »

Avant qu'Apothéloz (2009, 2010a, 2010b et 2012) ne fasse l'hypothèse que les surcomposés dits « régionaux » grammaticalisent la valeur expérientielle, les différents auteurs qui s'étaient intéressés à ces formes avaient essayé d'en préciser le sens au moyen de diverses gloses ou reformulations. En particulier, le sens de ces surcomposés a souvent été rendu par la glose « il est arrivé que » (point 10.2.1) ou par des reformulations au passé composé accompagné de l'adverbe « déjà » (point 10.2.2) ou de différents adverbes de fréquence (point 10.2.3).

10.2.1. Avec le verbe « arriver » au passé composé

Comme nous l'avons vu, les énoncés expérientiels acceptent toujours d'être glosés par « il est arrivé que ». Or – et c'est là que la question de l'expérientialité rejoint celle du passé surcomposé – cette même glose est régulièrement utilisée par les auteurs qui cherchent à préciser le sens des formes surcomposées « régionales ».

Le premier à se servir d'une formule du type « il est arrivé que » pour tenter de rendre en français « standard » le sens des surcomposés « régionaux » semble être Desgrouais (1766). Comme nous l'avons déjà noté, il propose en effet aux Gascons de remplacer leur habituel « j'ai eu pris jusqu'à sept tasses de café » par un plus français « il m'est arrivé de prendre jusqu'à sept tasses de café » (p. 99). On retrouve cette formule septante ans plus tard dans l'ouvrage de Gabrielli (1836), qui conseille lui aussi – cette fois aux Provençaux – d'utiliser le verbe « arriver » plutôt que les surcomposés. Au XX^e siècle, cette même glose est proposée par un grand nombre d'auteurs, qui cherchent soit à rendre compte du sens des surcomposés régionaux (Foulet 1925, Frei 1929, Brun 1931, Von Wartburg & Zumthor 1947, Guiraud 1965, etc.), soit à traduire en français le sens des surcomposés expérientiels existant dans les dialectes occitans (Mistral 1878, Piat 1911, Ronjat 1937, Salvat 1943,

Cornu 1953, Camproux 1958, Bonnard 1960, Lafont 1991, etc.) ou francoprovençaux (Ahlborn 1946, Cornu 1953, etc.).

Les auteurs qui décrivent la valeur expérientielle du passé composé et les auteurs qui tentent de préciser le sens des surcomposés régionaux recourent ainsi à la même reformulation : « il est arrivé que ».⁹⁵

10.2.2. Avec le passé composé et un « déjà » expérientiel

Les auteurs qui cherchent à rendre compte du sens des surcomposés expérientiels pratiqués dans les français régionaux (ex. 13 et 14) ou dans les dialectes occitans (ex. 15) et francoprovençaux (ex. 16) recourent également, à côté des gloses en « il est arrivé que », à des gloses ou des traductions comportant une forme verbale au passé composé accompagné d'un « déjà » expérientiel :

- (13) Il **a eu fait** plus chaud. (< Bleton, 1982, p. 35)
Il a déjà fait plus chaud. (Glose de Bleton)
- (14) Ça s'échappe un détenu. On en **a eu vu**. (Thurre, *Farinet l'insoumis*, 1998
< Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1193)
On a déjà vu cela. (Glose de Grevisse & Goosse)
- (15) Parlas [. . .], boni gènt que sia' qui [. . .], **avès agu vist** de morto. (Occitan ;
Mistral, *Mirèio*, 1859 < Cornu, 1953, p. 219)
Trad. *Parlez, bonnes gens qui êtes ici, vous avez déjà vu des mortes.* (Trad.
de Cornu)

95 Notons que de telles gloses se rencontrent aussi dans les ouvrages portant sur les dialectes nord-italiens, dans lesquels existent également des surcomposés à valeur expérientielle. À titre d'exemple, Marchetti (1977 [1952], p. 232–233) traduit la phrase frioulane « ô crôt di vè vût dit » (litt. *je crois avoir eu dit*) par « credo che mi sia avvenuto di dire » (*je crois qu'il m'est arrivé de dire*). Quant à Benincà (1989, p. 578), elle traduit la phrase, également frioulane, « o aj bu:t vjodu:t il pape » (litt. *j'ai eu vu le Pape*) par « mi è capitato una volta di vedere il papa » (*il m'est arrivé une fois de voir le Pape*).

- (16) M'esönyö ke m'ã **zu rakôitö** sa istwère. (Patois valaisan < Bjerrome, 1957, p. 109)
 Trad. *Je me souviens qu'on m'a (déjà) raconté cette histoire.* (Trad. de Bjerrome)

Comme on le voit, dans ces quatre exemples, c'est l'adverbe « déjà » qui sert à rendre la valeur expérientielle de la forme surcomposée. Toutefois, les auteurs utilisent parfois conjointement, dans les gloses ou les traductions qu'ils proposent, la formule « il est arrivé que » et l'adverbe « déjà ». Il en va ainsi dans l'exemple (17) :

- (17) Vo-j **i** bin chur **jou yu** kemui mè dè hou gro chin dè bou [. . .]. (Patois gruérien < Cornu, 1953, p. 223)
 Trad. *Il vous est déjà arrivé, bien sûr, de voir de ces gros saints de bois.*
 (Trad. de Cornu)

La valeur expérientielle de la forme surcomposée francoprovençale (« i jou yu », litt. *avez eu vu*) est donc rendue en français par Cornu à la fois par le sens du lexème verbal « arriver » et par un « déjà » expérientiel.

10.2.3. Avec le passé composé et des marqueurs de fréquence

Les énoncés contenant des surcomposés régionaux sont également fréquemment glosés ou traduits par des énoncés au passé composé accompagné de divers adverbiaux de fréquence. On trouve déjà cela chez De Gabrielli (1836), qui propose aux Provençaux – outre d'employer la formule « il est arrivé que » – de remplacer les phrases du type « nous lui avons eu fait cette proposition » par des énoncés comme « nous lui avons souvent fait cette proposition » (p. 53–54). C'est également par différents marqueurs de fréquence – « plus d'une fois », « quelquefois », etc. – que les auteurs tentent de rendre compte du sens des surcomposés expérientiels dans les dialectes occitans (ex. 18) ou francoprovençaux (ex. 19) :

- (18) *I'ai agu presta* d'argent. (Occitan < Cornu, 1953, p. 218)
 Trad. *Je lui ai prêté plus d'une fois de l'argent.* (Trad. de Cornu)

- (19) Dz ên é *zau fê*, de tràkla. (Patois de l'Ain < Ahlborn, 1946, p. 79)
Trad. *J'ai quelquefois fait du fromage fort.* (Trad. d'Ahlborn)

Le fait que les auteurs rendent le sens des surcomposés expérientiels en utilisant le passé composé accompagné d'expressions telles que « plus d'une fois » ou « quelquefois » n'est bien sûr pas sans lien avec l'itérativité potentielle exprimée par le surcomposé. La dimension itérative du surcomposé « régional » est d'ailleurs soulignée par un certain nombre d'auteurs. À titre d'exemple, on lit chez Pierrehumbert (1926) que ces formes permettent d'exprimer « une action passée répétée plusieurs fois » (p. 31). Quant à Géa (1995), il écrit qu'elles indiquent une « action passée qui s'est répétée » (p. 70). Rappelons que c'est d'ailleurs ce point qui avait à l'origine retenu l'attention de Zandvoort (1932) lorsqu'il s'était penché sur le *present perfect* contenu dans l'extrait des *Pictures from Italy* de Dickens cité plus haut (ex. 1). Sa première observation portait en effet sur la dimension itérative de cet énoncé, qui avait jusque-là, selon lui, échappé aux grammairiens.

Ainsi, les auteurs qui, depuis le XVIII^e siècle, proposent de rendre en français « standard » le sens des surcomposés « régionaux » recourent soit à la glose expérientielle « il est arrivé que », soit à des énoncés au passé composé contenant des éléments qui orientent vers une lecture expérientielle. Ce n'est toutefois qu'en 1998 que Squartini fait explicitement le lien entre surcomposition « régionale » et expérientialité :

The *passé surcomposé* occurs in Southern France and French speaking Switzerland (the area influenced by Occitan and Franco-Provençal) in main clauses, mostly for denoting past situations, whose result is, according to Christmann (1958: 76), no longer valid at Speech Time [. . .]. In some cases there seems to be rather an « experiential » flavor [. . .]. The same phenomenon is found in Occitan [. . .] where the *Passé surcomposé* is not restricted to temporal clauses and is very frequent in what seems to be an experiential perfect. (Squartini, 1998, p. 204–205)⁹⁶

96 « Le passé surcomposé apparaît, au Sud de la France et en Suisse romande (le domaine influencé par l'occitan et le francoprovençal), dans des propositions principales, le plus souvent pour référer à des situations passées, dont le résultat n'est, selon Christmann (1958, p. 76), plus valable au moment de l'énonciation [. . .]. Dans certains cas, il semble y avoir plutôt une couleur "expérientielle" »

Pour la première fois, un auteur souligne ainsi explicitement que, dans les zones à substrats occitan et francoprovençal, les formes surcomposées peuvent avoir, en français régional comme dans les dialectes, une « couleur » expérientielle (en anglais : *experiential flavour*).

10.2.4. « Ça m'est (déjà) eu arrivé (plusieurs fois) »

Les formes surcomposées « régionales » grammaticalisent l'expérientialité. Comme nous aurons l'occasion de le démontrer par la suite, elles n'ont donc pas besoin du contexte pour produire cette lecture. Cela n'empêche toutefois pas que la valeur expérientielle de la forme surcomposée se trouve parfois confirmée par d'autres éléments. On trouve notamment de nombreux exemples dans lesquels c'est le verbe « arriver » qui se trouve surcomposé :

- (20) *c'est eu arrivé* qu'il me fasse la gueule pour un carré de chocolat (Oral, Suisse romande, 2016)
- (21) ça m'*est eu arrivé* de dire « je viens » et puis de ne pas venir et d'être remplacé [pour garder des troupeaux comme berger] (Oral, Suisse romande, 2017)
- (22) ça m'*est eu arrivé* de manger le même jour fondue et raclette (Oral, Suisse romande, 2015)

Ces exemples avec le verbe « arriver » au surcomposé expérientiel marquent donc deux fois l'expérientialité, par le sens du lexème verbal et par la surcomposition.

On trouve également de nombreux exemples dans lesquels le surcomposé est employé avec l'adverbe expérientiel « déjà » (ex. 23 et 24) ou avec différents adverbes de fréquence (ex. 25 et 26) :

[. . .]. Le même phénomène se retrouve d'ailleurs en occitan [. . .], où le passé surcomposé n'est pas limité aux subordinées temporelles et s'apparente fréquemment à ce qui semble être un parfait expérientiel. » (Notre trad.)

- (23) on m'a déjà eu dit que c'était égoïste [de ne pas vouloir d'enfants] (Oral, Suisse romande, 2017)
- (24) j'ai déjà eu regardé *Danse avec les stars* (Oral, Suisse romande, 2019)
- (25) avec Camille on a souvent eu joué [au jeu de société Abalone] (Oral, Suisse romande, 2015)
- (26) il m'a pas toujours eu raconté ce qu'il faisait dans ses voyages (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans de tels exemples, un passé composé aurait suffi – grâce à la présence de « déjà », de « souvent » et de « pas toujours » – à produire une lecture expérientielle de l'énoncé. Mais la forme surcomposée vient ici confirmer cette lecture.

Parfois, non seulement le verbe « arriver » est surcomposé, mais encore il est accompagné d'un « déjà » expérientiel (ex. 27 et 28) ou de diverses expressions de fréquence (ex. 29 et 30) :

- (27) En tant que photographe professionnel, ça m'est déjà eu arrivé de faire des retouches et franchement, au final, on n'y voit que du feu. (2005, <http://loisirs.aufeminin.com>, consulté en fév. 2016)
- (28) ça m'est déjà eu arrivé qu'elle [un chien] ne mange pas (Oral, Suisse romande, 2016)
- (29) ça m'est aussi eu arrivé une ou deux fois [d'avoir une réaction allergique] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (30) Alors, dixit le règlement : le chien doit être attelé au coureur [. . .] et courir devant son maître. [. . .] Après, si ton chien est à côté de toi sa fait pas grand chose, sa m'est eu arrivé plusieurs fois (surtout avec le chien de ma mère) on m'a jamais rien dit. (2009, <https://bordercolliemonamour.forumdediscussions.com>, consulté en janv. 2023)

Dans de tels cas, la valeur expérientielle est exprimée à la fois par le sens même du lexème verbal et par la surcomposition ; et, en plus de cela, elle est confirmée par l'adverbe « déjà » ou par les expressions de fréquence « une ou deux fois » et « plusieurs fois ».

10.3. Contraintes et possibilités de la valeur expérientielle

10.3.1. La contrainte d'une réitérabilité potentielle : « au moins une fois »

Les énoncés expérientiels impliquent que les procès se sont déroulés « au moins une fois ». Or pour que l'on puisse dire d'un procès qu'il s'est produit « au moins une fois », il faut en réalité que ce procès puisse, au moins potentiellement, se produire « plus d'une fois ». En effet, comme le souligne Osbourne (1998) à propos du *present perfect*, l'une des caractéristiques de l'emploi expérientiel « est de désigner un type d'événement susceptible d'être reproduit » (p. 91). La valeur expérientielle est ainsi incompatible avec tous les procès qui renvoient à des événements qui, pour quelque raison que ce soit (biologique, culturelle, sociale, etc.), ne peuvent *a priori* se produire qu'une seule fois. C'est pour cette raison qu'un énoncé comme « *Fred has been born in Paris » (Kiparsky, 2002, p. 4) n'est pas acceptable. Il en va de même de tous les procès du type « entrer à l'école primaire », « faire sa première communion », « perdre sa virginité », « passer son bac », « décéder », etc. qui ne peuvent renvoyer (pour un individu donné du moins) qu'à des procès à occurrence unique.

Dans le cas du passé composé, les énoncés suivants ne sont certes pas agrammaticaux :

(31) Il/elle *a perdu* sa virginité à 17 ans.

(32) Il *a passé* son bac à Toulouse. (< Apothéloz, 2012, p. 43)

Mais, comme le souligne Apothéloz (2012), ces énoncés ne peuvent pas recevoir une interprétation expérientielle. Ils reçoivent donc une lecture aoristique (ils seraient d'ailleurs traduits en anglais non par le *present perfect* mais par le *simple past*).

Dans le cas du surcomposé, de tels exemples ne sont pas acceptables :

(31') *Il/elle *a eu perdu* sa virginité à 17 ans.

(32') *Il *a eu passé* son bac à Toulouse.

Ces énoncés ne fonctionnent pas, car la valeur expérientielle de la forme verbale entre en contradiction avec le caractère non réitérable des procès.

10.3.2. *La possibilité d'une réitérabilité non réalisée I : « une (seule) fois »*

Comme nous l'avons souligné, la valeur expérientielle ne peut se réaliser que si l'événement dénoté par le procès est potentiellement réitérable. Muller (1975), qui s'intéresse aux emplois du « déjà » expérientiel, fait à ce propos la remarque suivante :

Cette analyse nous amène à faire une constatation curieuse : contrairement à ce à quoi on s'attend, un procès non réitérable ne reçoit pas une marque de fréquence égale à 1. [L'énoncé suivant] est ainsi impossible : **Elle a déjà fait une fois sa première communion*. (Muller, 1975, p. 23)

En effet, on ne peut pas dire d'un procès non réitérable qu'il s'est « déjà » produit (dans le sens expérientiel de « déjà ») ou qu'il s'est produit « au moins une fois ». En revanche, on peut tout à fait dire d'un procès potentiellement réitérable qu'il ne s'est en réalité produit qu'une seule fois :

(33) bon j'*ai eu triché* une fois [dans les analyses] (Oral, Suisse romande, 2015)

(34) L1 : Savez-vous de quelle manière il se procurait tous ces renseignements ?
L2 : J'*ai eu adressé* une fois à ce sujet une demande à Farinet et [lui] ne m'ayant pas répondu je ne l'ai plus interrogé depuis lors. (*Farinet devant la justice valaisanne*, dossiers de procédure pénale publiés par André Donnet, 1869–1880)⁹⁷

97 Dans ces exemples, l'expression « une fois » exprime bien l'occurrence unique d'un procès. Il ne s'agit pas d'une localisation temporelle indéfinie (au sens de « à un moment donné dans le passé ») – même si ce second « une fois » est

L'unicité explicite des procès n'entre toutefois pas en contradiction avec la valeur expérientielle, car si la formule « une fois » pose une unicité, elle présuppose en même temps une pluralité potentielle : les événements de (33) et (34) auraient théoriquement pu se produire plusieurs fois. En revanche, un énoncé comme « *Il est décédé tragiquement une fois » est dissonant. De la même manière, on ne peut pas ajouter à un procès non réitérable la précision « mais pas deux ». Avec le passé surcomposé expérientiel, c'est en revanche tout à fait possible. Ainsi, la locutrice de (35), après avoir indiqué qu'elle a fait une fois de la confiture de châtaigne, ajoute, avec quatre points d'exclamation : « Mais pas deux fois !!!! »

- (35) *J'ai eu fait* une fois de la confiture de châtaigne, mais pas deux fois !!!! Trop trop long. (2009, www.mercotte.fr, consulté en janv. 2023)

Dans certains cas bien particuliers, la valeur expérientielle semble porter sur des procès qui n'ont pu avoir lieu qu'une seule fois :

- (36) le dernier travail qu'on *a eu fait* ensemble c'était pour lister les crédits ECTS qu'on accordait aux étudiants [les crédits *European Credits Transfer System* sont des points, proportionnels au volume de travail, obtenus par les étudiants] (Oral, Suisse romande, 2013)

Dans cet exemple, le syntagme défini (« le dernier travail ») exprime une unicité et implique que le procès « faire le dernier travail » n'a pu se dérouler qu'une fois. Pourtant, la phrase n'est pas agrammaticale. La raison en est que si l'adjectif « dernier » porte sur un procès en particulier, il présuppose parallèlement l'existence d'autres procès du même type (en l'occurrence antérieurs). Cela suffit à sauver la lecture expérientielle – et à permettre l'emploi du surcomposé. L'exemple (37) est comparable :

également fréquent avec le surcomposé expérientiel. Par exemple : « L1 : François Silvant jouait le facteur Hyacinthe tu savais ça ? – L2 : une fois j'*ai eu su* » (Oral, Suisse romande, 2014).

- (37) Au reste, j'ai eu lu, pour la première fois [. . .], en Automne 1753 cet excellent ouvrage de piété de Mr Doddridge qui, à mon avis, est en ce genre, après l'Écriture, le plus excellent de tous. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol I, 1759)

Dans cet exemple, le complément « pour la première fois » renvoie à une occurrence particulière du procès « lire » – d'ailleurs précisément datée (« en automne 1753 »). Cependant, l'adjectif « première » présuppose, comme l'adjectif « dernier » de l'exemple (36), d'autres occurrences (en l'occurrence ultérieures) du procès.

10.3.3. La possibilité d'une répétibilité non réalisée II : « ne jamais »

Les exemples analysés précédemment ont montré que la fréquence effective des procès peut être égale à 1. Mais elle peut également être égale à 0. En effet, comme nous l'avons vu, la valeur expérientielle accepte la négation « ne (encore) jamais », qui indique qu'à l'intérieur d'un certain intervalle temporel, une situation donnée n'est jamais advenue :

- (38) – Vous savez que la maison est assurée contre l'incendie ? – Ma foi, non ! . . .
[. . .] On ne m'en a jamais eu causé. (Vallotton, *Portes entr'ouvertes*, 1905 < Cornu, 1953, p. 188)
- (39) Ça m'a fait bien rire [que ma mère m'achète des préservatifs], mais bon c'était pratique tout le temps où je suis resté chez mes parents, j'ai jamais eu acheté des présés ! (2011, www.comlive.net, consulté en avril 2013)
- (40) tu viens souvent [à la chorale] ? je t'ai jamais eu vue (Oral, Suisse romande, 2016)

La non-survenance des procès n'entre pas en contradiction avec la valeur expérientielle de la forme surcomposée, puisque cette valeur implique seulement que les procès soient *susceptibles* de se dérouler plus d'une fois. On trouve ainsi régulièrement des surcomposés expérientiels dans des propositions hypothétiques ou dans des interrogatives indirectes, qui mettent en doute ou qui interrogent quant à la survenue d'un procès donné :

- (41) [Mon grand-père] m'avait dit : « Je ne veux rien savoir d'elle [sa mère biologique]. » Je réalise aujourd'hui que nous n'avons jamais abordé ce sujet avec lui et je ne sais même pas [. . .] s'il l'**a eu abordé** avec quiconque [. . .]. (2007, <http://mupagrosabot.blogspot.ch>, consulté en avril 2013)
- (42) je sais pas si tu l'**as eu vue** [ma grand-mère dans le verger avec sa voiture] ? (Oral, Suisse romande, 2014)
- (43) je me rappelle même plus si ça m'**a eu blessée** (Oral, Suisse romande, 2013)

En (41), le locuteur indique ne pas savoir s'il est arrivé au moins une fois à son grand-père de parler de sa mère biologique. En (42), la locutrice demande, dans une question en « je ne sais pas si », si son interlocutrice a déjà eu l'occasion de voir sa grand-mère se rendre jusqu'au verger avec sa voiture. Enfin, en (43), la locutrice indique ne pas se rappeler s'il lui est arrivé de se sentir blessée par les propos désobligeants de sa grand-mère.

10.3.4. Remarque sur la négation

Comme nous l'avons vu, les énoncés expérientiels sont généralement niés par « ne (encore) jamais ». Il est ainsi logique que les surcomposés « régionaux », qui grammaticalisent l'expérientialité, soient niés de cette manière :

- (44) j'ai jamais eu entendu ça [certains types de phrases] (Oral, Suisse romande, 2016)

L'expérientialité peut toutefois connaître, dans certains cas, d'autres formes de négation. Par exemple, la négation « ne plus » peut servir à indiquer qu'un certain procès a été susceptible de se produire durant un intervalle temporel donné, mais qu'il ne s'est plus reproduit par la suite. Il en va ainsi en (45) :

- (45) je l'ai mise à deux mariages [une robe] et puis je l'ai plus eu mise (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans cet exemple, la locutrice indique, à l'aide d'un passé composé (qui peut ici recevoir aussi bien une lecture aoristique qu'une valeur expérimentielle), qu'elle a porté une certaine robe à deux reprises. Puis, elle indique avec un surcomposé expérimentiel nié en « ne plus » qu'il ne lui est ensuite plus arrivé de porter la robe en question.

La négation « ne pas » apparaît quant à elle généralement dans des tournures interrogatives qui, comme dans les exemples suivants, demandent une confirmation de la part de l'interlocuteur :

- (46) il a pas *eu chanté* aussi au chœur ? (Oral, Suisse romande, 2016)
- (47) mais elle l'a pas *eu fait* [de travailler en même temps dans deux Universités différentes] ? (Oral, Suisse romande, 2017)
- (48) ah mais il *est pas* *eu venu* aux pommes [cueillir les pommes] avec eux [ses parents] ? (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans les trois cas, les locuteurs demandent s'il est bien exact que certaines situations se sont produites au moins une fois.

Notons enfin que dans les *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, on trouve fréquemment, à côté de la négation « ne pas » (ex. 49), la variante « ne point » (ex. 50 et 51), souvent utilisées après le verbe « interroger ». Comme dans les exemples modernes en « ne pas » (ex. 46 à 48), il s'agit de demander, en l'occurrence aux personnes convoquées dans ce « tribunal des mœurs », de confirmer qu'elles ont bien, au moins une fois, commis les actes qui leur sont reprochés :

- (49) Interroguer se elle n'*ast pas* *heu demander* à son maistre d'argen pour lad. Donne Mye, ditz que non. (*Registres du Consistoire*, 25 fév. 1546)
- (50) Interroguer s'il *ne a point* *heu esté* vers la femme de quoy est la suspicion. (*Registres du Consistoire*, 29 juil. 1546)
- (51) Item inquies s'il *a poient* *eu pallarder* avec la fille de son maistre chez Anri Savoy. Nye aussi l'avoit incités à pallardise. (*Registres du Consistoire*, 29 janv. 1551)

Contrairement aux questions en « ne jamais », qui interrogent de manière « neutre » sur l'advenue possible d'une certaine situation, les questions en « ne pas » et en « ne point » apparaissent ainsi toujours comme des demandes de confirmation. Dans le contexte des *Registres du Consistoire*, cela contribue évidemment à souligner que si les prévenus se trouvent là où ils sont, c'est bien parce qu'on les suspecte d'avoir commis au moins une fois une action immorale ou inconvenante – on note d'ailleurs dans l'exemple (50) la formule « de quoy est la suspicion ».

10.3.5. La possibilité de préciser le nombre d'occurrences du procès

Comme le remarque Michaelis (1994), la question « Combien de fois ? » constitue toujours une réaction pertinente à un énoncé expérientiel :

[The sentence *I've been to Paris*] illustrates an idiomatic grammatical property of the existential perfect [. . .]. The sentence may be used to denote any number of visits to Paris by the speaker. Therefore, the question *How many times?* would be an appropriate response [. . .]. (Michaelis, 1994, p. 122)⁹⁸

Ce fait est également relevé par Muller (1975) et par Apothéloz (2010a), qui note :

Une réaction appropriée [à l'énoncé « J'ai vu des hommes qui donnaient leur vie l'un pour l'autre »], s'il est interprété comme parfait existentiel, pourrait être la question : *Combien de fois cela vous est-il arrivé ?* (Apothéloz, 2010a, p. 111)

98 « [La phrase *I've been to Paris*] illustre une propriété grammaticale idiomatique du parfait existentiel. La phrase peut être utilisée par le locuteur pour référer à un nombre indéterminé de visites à Paris. Ainsi, la question *Combien de fois ?* serait une réaction appropriée. » (Notre trad.) Notons encore qu'en anglais, comme le souligne notamment Comrie (1976), les énoncés au *present perfect* avec le verbe « to be » (ex. : *Bill has been to America*) sont par défaut interprétés comme expérientiels, alors que les énoncés au *present perfect* avec le verbe « to go » (ex. : *Bill has gone to America*) sont par défaut interprétés comme des « perfects of result » (p. 59).

Dans les énoncés au passé surcomposé comme dans tous les énoncés expérimentiels, le nombre d'occurrences du procès peut d'ailleurs être spontanément précisé par le locuteur :

- (52) *J'ai eu testé à deux reprises* de réaliser une purée de pommes de terre maison au Délimix et chaque fois grosse déception [...]. (2016, <https://dolphinatlantica.wordpress.com>, consulté en fév. 2016)
- (53) cela m'*est eu arrivé deux fois* de le voir [mon père] se piquer [à l'héroïne] (Oral, Suisse romande, 2018)
- (54) elle était tellement allergique aux chiens que ça l'*a eu fait* passer trois fois aux urgences (Oral, Suisse romande, 2017)

On constate toutefois que le nombre d'occurrences, quand il est indiqué, est souvent formulé de manière plus approximative : « une ou deux fois » (ex. 55), « deux (ou) trois fois » (ex. 56 et 57), « trois à quatre fois » (ex. 58), etc.

- (55) ah oui du Marsanne [sorte de vin] j'*ai eu goûté une ou deux fois* (Oral, Suisse romande, 2016)
- (56) j'*ai eu fait* ça deux trois fois [m'occuper des réservations pour le gîte] mais j'arrive pas trop disons que ça me fait chier (Oral, Suisse romande, 2017)
- (57) [Le locuteur a des problèmes d'alcoolisme :] il y a eu des gens que j'*ai eu croisés deux ou trois fois* dans le village pour parler un moment mais j'ai bu un thé froid ou un coca (Oral, Suisse romande, 2017)
- (58) sa mère *est eu venue* ici [en Suisse] trois à quatre fois c'était assez tendu entre elles (Oral, Suisse romande, 2017)

Comme nous l'avons vu plus haut, des adverbes de fréquence tels que « rarement » (ex. 59), « parfois » (ex. 60), « quelquefois » (ex. 61) ou « souvent » (ex. 62) sont également régulièrement employés avec le surcomposé expérimentiel :

- (59) j'*ai rarement eu mangé* aussi bien dans un hôtel (Oral, Suisse romande, 2017)

- (60) Il m'*a eu agacé* parfois, le bonhomme. Pas tant sur le fond que sur la forme. (2015, <http://cpourdireplus.over-blog.com>, consulté en mai 2013)
- (61) Je l'*ai eu acheté quelquefois* [un magazine], mais c'est vraiment du fric foutu en l'air. . . (2009, www.chassimages.com, consulté en avril 2013)
- (62) moi je l'*ai souven*t *eu vue* avec des cheveux courts (Oral, Suisse romande, 2014)

Dans le cas des surcomposés « régionaux », l'ajout de tels adverbes n'est pas indispensable pour déclencher une lecture expérientielle de l'énoncé. Ils ne sont toutefois pas redondants, puisqu'ils apportent des renseignements quant à la fréquence des procès.

On note également la présence relativement fréquente du quantifieur indéfini « des fois » :

- (63) on *a eu porté* des fois des sacs assez lourds (Oral, Suisse romande, 2014)
- (64) on *a eu essayé* des fois de pas le mettre [le siège spécial pour les enfants, dans la voiture] (Oral, Suisse romande, 2014)
- (65) j'en *ai eu jeté* des fois de ces trucs [des Tupperwares sales] (Oral, Suisse romande, 2015)

Vraisemblablement, la fonction de ces « des fois » est de confirmer que les procès ont bien eu lieu « plus d'une fois », ce qui, en contexte, sert généralement à renforcer l'argumentation : plus une situation a été vécue, et plus le locuteur est fondé à tirer argument de cette expérience (nous revenons au point 10.6.3 sur le rôle argumentatif des formes expérientielles).

10.3.6. La contrainte d'une répétabilité au moment de l'énonciation

Les linguistes qui étudient l'emploi expérientiel du *present perfect* soulignent généralement que les procès, en plus d'être potentiellement réitérables, doivent pouvoir se répéter encore *au moment de la parole*.

Après McCawley (1971), Comrie (1976) ou Michaelis (1994), Brugger (2001) insiste lui aussi sur ce point :

The English PrP [*present perfect*] not only « views » an event from the present moment, it often also requires that the events be capable of re-occurring at the present moment. This property is captured under the notion *Present Possibility Constraint* (PPC). For instance, the PrP sentence *Have you ever been to a Beatles concert?* is less felicitous than the almost identical one *Have you ever been to a Rolling Stones concert?* The difference is that, at the present moment, for instance January 2000, the probability of the Rolling Stones performing live is much higher than that of the Beatles, whose last performance was 30 years ago.⁹⁹ (Brugger, 2001, p. 255)

Cette « contrainte de possibilité présente » s'explique par la sémantique même du *present perfect*, qui est toujours lié au moment de l'énonciation. Ainsi, la question « *Have you ever been to a Beatles concert?* » est dissonante, parce qu'au moment où Brugger écrit, les Beatles ne donnent plus de concerts ; en revanche, la question presque similaire « *Have you ever been to a Rolling Stones concert?* » est acceptable, parce qu'au moment où la question est posée, il est toujours possible d'assister à un concert des Rolling Stones. De fait, ce ne sont pas des éléments linguistiques qui font varier ici le degré d'acceptabilité des questions expérientielles, mais des données extra-linguistiques.

La contrainte de possibilité présente ne touche pas le passé composé expérientiel, qui peut tout à fait être utilisé pour renvoyer à des faits qui ne sont plus susceptibles de se produire au moment de l'énonciation :

99 « Le *present perfect* anglais ne “regarde” pas seulement un événement depuis le moment présent ; il exige également souvent que les événements puissent se reproduire au moment présent. Cette caractéristique est désignée par la notion de “contrainte de possibilité présente”. Par exemple, la phrase au *present perfect* : *Have you ever been to a Beatles concert ?* est moins acceptable que la phrase presque identique *Have you ever been to a Rolling Stones concert ?* La différence est qu'au moment présent, en l'occurrence janvier 2000, la probabilité d'une performance sur scène des Rolling Stones est beaucoup plus élevée que la probabilité d'une telle performance des Beatles, dont le dernier concert remonte à 30 ans. » (Notre trad.)

- (66) Il alla faire un tour au cimetière, histoire de voir l'emplacement qu'on avait accordé à une fille qui n'était pas du pays. Une vieille dame, qui errait entre les tombes, lui indiqua l'endroit, près du caveau de famille des Rémond. [. . .]
 – Cela fait plaisir de voir qu'on ne l'a pas totalement oubliée ! dit-il à la dame.
 – [. . .] C'était une brave petite, j'**ai souvent parlé** avec elle. . . On ne devrait pas mourir à cet âge-là. (Tharaud, *Monsieur Thermidor et autres histoires*, 2012)
- (67) Je l'**ai croisé quelquefois** durant sa maladie et j'ai été impressionné par sa volonté de se battre. Son décès me touche énormément. (Hommage du politicien suisse Christophe Darbellay au politicien Pierre Weiss, *Le Temps*, 25 avril 2015 < www.letemps.ch, consulté en juil. 2016)

Dans ces deux exemples, les passés composés surlignés, accompagnés de « souvent » (ex. 66) et de « quelquefois » (ex. 67), possèdent une valeur expérientielle : ils signifient respectivement « il m'est souvent arrivé de parler avec elle » et « il m'est quelquefois arrivé de le croiser ». Mais les situations ne sont plus susceptibles de se reproduire au moment où les locuteurs prennent la parole, les deux personnes dont ils parlent étant décédées.

Les surcomposés expérientiels ne sont pas non plus touchés par la contrainte de possibilité présente. Ainsi, dans l'exemple (68), le pasteur Frêne utilise un surcomposé (« je l'ai eu vu ») à propos d'un homme, l'avocat Rosselet, dont il vient par ailleurs d'indiquer le décès :

- (68) M^r l'Avocat Rosselet l'ainé, Docteur en Droit, est mort à Berne sur la fin de Novembre 1786. Il étoit né en 1719. Je l'**ai eu vu** pour la première fois, qu'il étoit un beau grand jeune blondin, en 1745 chés M^r le Professeur Scheurer. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. V, 1787)

Dans les exemples (69) et (70) également, les locutrices utilisent des formes surcomposées pour parler d'activités que des personnes – décédées au moment où elles s'expriment – ont fait, une ou plus d'une fois, au cours de leurs vies :

- (69) Mais maintenant je me demande quoi mettre en 2ème prénom. [. . .] J'avais pensé à Marinette (la grand mère maternelle de mon chéri qui habitait loin et qui nous **a eu accueilli** en vacances). (2007, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en avril 2013)

(70) mon grand-père il **a eu pêché** la tortue (Oral, Suisse romande, 2015)

Contrairement au *present perfect*, le passé composé et le surcomposé dit « régional » n'exigent donc pas que les procès soient susceptibles de se reproduire au moment de l'énonciation. Toutefois, la contrainte de possibilité présente peut se trouver réactivée par l'ajout d'un « déjà » à valeur expérientielle. Comme le *present perfect*, le « déjà » expérientiel implique en effet, comme le souligne Muller (1975), que le procès qu'il accompagne soit susceptible de se reproduire au moment de la parole :

[D]éjà est souvent employé [. . .] comme un substitut des quantificateurs temporels (*quelquefois, souvent, etc. . .*) – fort commode d'ailleurs car il permet éventuellement de ne pas préciser cette quantité : *Je t'ai déjà dit (mille fois !) de faire attention*. Mais il ne peut être rattaché à cette catégorie d'adverbes, car il en diffère par une curieuse contrainte : il ne peut s'employer que si le procès est susceptible de se reproduire plus tard : ainsi, dans un éloge funèbre, peut-on trouver [. . .] *Il a quelquefois (souvent, etc.) fait du bien dans sa vie [mais pas] *Il a déjà fait du bien dans sa vie*. (Muller, 1975, p. 14)

La présence d'un « déjà » expérientiel active ainsi automatiquement la contrainte de possibilité présente, aussi bien dans les énoncés au passé composé expérientiel que dans les énoncés au surcomposé :

(71) il **a déjà eu été impliqué** dans une chute (Commentateur sportif, émission télé, Suisse romande, RTS2, 2014)

(72) ils **ont déjà eu joué** *Les lacs du Connemara* ? (Oral, Suisse romande, 2013)

(73) c'est quelque chose qu'elle **a déjà eu fait** [se montrer agressive] ? (Oral, Suisse romande, 2014)

L'énoncé (71) ne fonctionne que parce que le pilote est toujours actif ; s'il était décédé ou simplement à la retraite, un « déjà » rendrait cet énoncé dissonant. Il en va de même pour l'énoncé (72), dans lequel la locutrice demande s'il est déjà arrivé à une certaine fanfare d'interpréter *Les lacs du Connemara* de Michel Sardou. Là encore, l'énoncé ne serait pas acceptable si la fanfare n'existait plus. Enfin, en (73), la locutrice demande si la personne désignée par « elle » s'est déjà

comportée auparavant au moins une fois de manière agressive. Cette question serait à nouveau dissonante si la personne dont il est question était décédée. Il est ainsi impossible d'ajouter un « déjà » expérientiel à des énoncés au passé composé expérientiel (exemple de Muller 1975) ou au surcomposé expérientiel (ex. 71 à 73) sans activer *ipso facto* la contrainte de possibilité présente.

10.4. Intervalle de validation et localisation temporelle

10.4.1. Intervalle de validation : définition

Comme le souligne Apothéloz (2010a), tous les énoncés expérientiels sont liés à un intervalle temporel à l'intérieur duquel le procès est susceptible de se produire, une ou plus d'une fois. Cet intervalle peut rester implicite (il correspond alors généralement à la vie de la personne qui parle ou à l'existence de la personne ou de l'objet dont on parle). Mais les bornes gauche et droite de cet intervalle peuvent également être précisées :

Très souvent cet intervalle est implicite et doit être construit à partir de divers indices contextuels. Il peut aussi être spécifié. Par exemple, sa borne initiale aussi bien que sa borne terminale peuvent être précisées. [...] Quand aucune information complémentaire n'est donnée concernant cet intervalle, et que le référent du sujet grammatical du verbe est un individu humain, l'intervalle correspond assez souvent à une information générale qu'on pourrait paraphraser par : *au cours de mon (ton, son, etc.) existence.* (Apothéloz, 2009, p. 106)

Ainsi, la durée de l'intervalle de validation (ex. 74), la période – historique (ex. 75) ou personnelle (ex. 76) – à laquelle il correspond, l'emplacement de sa borne gauche (ex. 77) ou de sa borne droite (ex. 78), la distance séparant la borne gauche (ex. 79) ou la borne droite (ex. 80) du moment de l'énonciation, etc. peuvent être spécifiés :

- (74) J'en **ai eu fait** pendant quinze ans [de la compétition], j'ai plus participé que brillé ! (2017, www.eb-escalade.com, consulté en nov. 2017)
- (75) [la roulette russe] ça **a eu existé** pendant la guerre du Vietnam (Oral, Suisse romande, 2014)
- (76) Je suis prête à garder des enfants comme je **l'ai eu fait** pendant mes études. (Non daté, www.nounou-top.fr, consulté en août 2017)
- (77) Depuis 2011, j'**ai eu fait** pleins de modifs [de mon site web] un peu sale, et je comptais repartir à neuf. (2015, <http://forums.phpbb-fr.com>, consulté en août 2017)
- (78) Vélos sur galerie, j' **ai eu fait** jusqu'en 2007. (2014, www.forum-auto.com, consulté en août 2017)
- (79) C'est la 1^e fois que je regarde ce RS [Règlement Sportif] ski de fond alors que cela fait pas loin de 35 ans que je suis licencié à la FFS [Fédération Française de Ski] et j'**ai eu participé** à des épreuves nationales [. . .] dans ce laps de temps ! (2012, <http://o-news.fr>, consulté en fév. 2016)
- (80) Rouler la nuit dans les bois, je **l'ai eu fait** jusqu'à il y a trois ans. (2016, <https://forum.vttnet.org>, consulté en août 2017)

Dans la suite de ce chapitre, nous allons ainsi nous intéresser de plus près aux caractéristiques de cet intervalle de validation, d'abord dans le cas du *present perfect* et du passé composé, puis dans le cas du passé surcomposé.

10.4.2. L'intervalle de validation lié au present perfect

Dans le cas du *present perfect* expérientiel, la borne droite de l'intervalle de validation correspond par définition au moment de l'énonciation. Sans précisions, l'intervalle de validation sera ainsi compris comme correspondant à la totalité de l'existence du locuteur (ou bien de la personne ou de l'objet dont on parle) :

- (81) Bill **has been** to America. (< Comrie, 1976, p. 59)

(82) Princeton **has been visited** by Einstein. (< McCawley, 1971, p. 106)

L'énoncé (81) signifie que Bill est allé aux États-Unis au moins une fois depuis sa naissance ; l'énoncé (82), que l'Université de Princeton a reçu la visite d'Einstein au moins une fois depuis sa construction. Avec le *present perfect*, la borne droite de l'intervalle de validation (moment de l'énonciation) est ainsi inamovible. Comme le souligne Comrie (1976), la borne gauche est en revanche susceptible d'être déplacée :

Bill has been to America places no restriction on when Bill went to America, other than that it was sometime before the present. It is possible to restrict the period of time by specifying an earlier limit, in addition to the necessary later limit of the present moment, as in *Bill has been to America since the war*, which says that Bill has been to America at least once in the period between the war (earlier limit) and the present moment (later limit).¹⁰⁰ (Comrie, 1976, p. 59)

Dans le cas du *present perfect*, l'intervalle de validation peut donc commencer à n'importe quel moment du passé. Mais répétons qu'il doit dans tous les cas s'étendre jusqu'au moment de l'énonciation. Sinon, c'est une autre forme verbale qui doit être employée (notamment le *past perfect* ou la périphrase verbale *used to* + infinitif) :

(83) My father **had** often, during my imprisonment, **heard** me make the same assertion. (Shelley, *Frankenstein*, 1818)

(84) My grandmother, who died last year, **used to delight** us with her strudels and rich wine custards. (Gruber, *Solid Gold Weekend*, 2021)

100 « L'énoncé *Bill has been to America* n'implique aucune restriction quant à l'époque à laquelle Bill est allé en Amérique, à part qu'il y est allé à un ou des moments quelconques avant le présent. Mais il est possible de restreindre l'étendue temporelle en spécifiant une borne gauche, en plus de la nécessaire borne droite du moment présent, comme dans *Bill has been to America since the war*, qui signifie que Bill est allé en Amérique au moins une fois entre la guerre (borne gauche) et le moment présent (borne droite). » (Notre trad.)

Le locuteur de (83) parle d'un événement qui s'est produit « souvent » (« often ») à l'intérieur à l'intérieur d'un intervalle temporel entièrement situé dans le passé (« during my imprisonment »). Le *present perfect* n'étant pas possible, c'est le *past perfect* expérientiel qui est utilisé. En (84), le *present perfect* n'est pas non plus acceptable, puisqu'il vient d'être dit que la grand-mère de la locutrice est décédée (son décès est d'ailleurs précisément localisé dans le temps et est, de fait, logiquement formulé au *simple past* : « she died »). C'est ainsi la périphrase « *used to* + infinitif » qui est utilisée.

10.4.3. L'intervalle de validation lié au passé composé

Comme le souligne Apothéloz (notamment 2009 et 2010a), l'intervalle de validation du passé composé expérientiel semble être, par défaut, le même que celui du *present perfect*. Sans autres indications, on comprendra ainsi que l'intervalle de validation lié au passé composé correspond à la vie du locuteur (ex. 85) ou à l'existence d'une personne ou d'un objet donné (ex. 86) :

- (85) Je voyage souvent. Le plus facile pour moi, c'est de me rendre dans des pays dans lesquels je suis réellement allée un jour, et je *suis* souvent *allée* en Italie. Alors, j'y retourne de temps en temps. (Raabe, *Le piège*, 2016)
- (86) Cette marche du Sporting *a* parfois *subi* des intempéries comme la pluie, mais, dimanche, un merveilleux soleil a accompagné les marcheurs [. . .]. (2012, www.lejssl.com, consulté en août 2017)

En (85), l'énoncé expérientiel signifie « il m'est souvent arrivé [sous-entendu : au cours de ma vie] d'aller en Italie » ; en (86), « il est parfois arrivé à la marche du Sporting [sous-entendu : depuis qu'elle existe] de subir des intempéries ». Des précisions telles que « au cours de ma vie » (ex. 87) ou « au cours de son histoire » (ex. 88) peuvent d'ailleurs être explicitement données :

- (87) Au cours de ma vie, j'*ai* parfois *vu* des nuages un peu bizarres, des coups de foudre très surprenants. . . (Brix, *L'ire rationnelle*, 2011)

- (88) Au cours de son histoire, l'OIT [Organisation Internationale du Travail] *a connu* des succès, elle *a* parfois *subi* des revers, mais elle n'a jamais cessé de poursuivre les objectifs qu'elle s'était fixés [. . .]. (Non daté, www.ilo.org, consulté en août 2017)

Toutefois, contrairement au *present perfect*, le passé composé expérientiel accepte également d'être combiné avec des intervalles de validation qui ne s'étendent pas jusqu'au moment de l'énonciation. C'est ce que montrent les exemples (89) et (90) :

- (89) Pendant ma grossesse j'*ai* souvent *eu* des bouffées de chaleur, celle qui s'accompagne de naus[é]e et la sensation que tu vas tomber [. . .]. Et parfois juste j'avais des bouffées de chaleur avec le coeur qui s'accélère. Ma grossesse c'est bien passée mon bébé était en super bonne santé. (2012, www.mamanandco.fr, consulté en août 2017)
- (90) Pendant mon enfance, j'*ai* souvent *vu* mon père frapper ma mère. Dès le plus jeune âge, je ne pouvais pas croire que cela puisse paraître normal et que ma communauté l'accepte. (2016, www.sayenoughtoviolence.org, consulté en août 2017)

En (89), la locutrice partage une expérience qu'elle a vécue pendant sa grossesse (des bouffées de chaleur avec nausées et vertiges). Or elle n'est plus enceinte au moment où elle écrit. Quant au locuteur de (90), il fait référence à des actes de violence dont il lui est arrivé d'être le témoin durant son enfance. Or cette époque est révolue : au moment où il s'exprime, il a grandi et s'est engagé dans le combat contre les violences faites aux femmes.

10.4.4. *L'intervalle de validation lié au passé surcomposé : premiers jalons*

Quand on essaie de déterminer l'intervalle de validation lié au passé surcomposé expérientiel, on est d'abord tenté de poser la même hypothèse qu'Apothéloz (2010a), à savoir qu'il serait par défaut « entièrement localisé dans le passé, la borne terminale de cet intervalle [. . .]

étant elle-même située dans le passé » (p. 120). Dans de nombreux cas en effet, cela est explicitement confirmé par le cotexte :

- (91) Quand j'étais petit comme toi, David – il y a longtemps de ça ! – j'en **ai eu mangé** quelques-uns [des chardons] dans les pâtures ! (Huguenin, *Le solitaire des Sagnes*, 1893 < www.ebooks-bnr.com)
- (92) il **a eu fait** les scouts quand il était jeune (Oral, Suisse romande, 2017)
- (93) de temps en temps je les **ai eu croisés** à Neuchâtel par le passé (Oral, Suisse romande, 2013)

Comme le souligne Apothéloz (2009), le surcomposé expérientiel se trouve ainsi fréquemment dans des « routines contrastives » (p. 155) qui opposent un intervalle temporel durant lequel une situation donnée était susceptible de se reproduire à l'intervalle temporel englobant le moment de l'énonciation durant lequel cette situation ne se produit plus :

- (94) Avant le film, j'**ai eu mangé** de la perche du Nil et j'ai trouvé ça bon, mais maintenant, je ne peux plus. (Non daté, <http://fr.rec.cuisine.narkive.com>, consulté en sept. 2017)
- (95) j'**ai eu joué** l'accordéon pour euh à l'hôpital pour les vieux mais maintenant je peux plus aller je fatigue trop (Émission télé, Suisse Romande, « Mise au point », *RTSI*, 27 avril 2014)
- (96) de l'ecsta il en prend plus mais il en **a eu pris** (Oral, Suisse romande, 2013)

En (94), le locuteur indique qu'il y a eu une époque (dont on sait qu'elle s'est étendue jusqu'au moment où ce locuteur a visionné un certain documentaire) durant laquelle il lui arrivait de manger de la perche du Nil. Puis, il oppose cette première période à une seconde époque (qui s'étend du moment du visionnage jusqu'au moment de l'énonciation) durant laquelle cela ne lui est plus arrivé. Le locuteur de (95) indique qu'à une certaine époque il lui arrivait de jouer de l'accordéon dans les hôpitaux pour égayer les personnes âgées, avant de préciser qu'au moment où il parle il ne peut plus le faire (étant lui-même âgé et fatigué). Quant au locuteur de (96), il commence par dire, à propos

de la période englobant le moment de l'énonciation, que la personne désignée par « il » ne prend plus d'ecstasy. Puis, il explicite, avec une forme surcomposée, ce que la négation « ne plus » présupposait : il existait une époque durant laquelle il arrivait à cette personne d'en consommer.

10.4.5. *L'interprétation d'un « passé lointain »*

Comme nous venons de le voir, l'intervalle de validation lié au surcomposé expérimentiel est fréquemment situé entièrement dans le passé, la borne droite de cet intervalle étant elle-même située dans le passé. C'est cette caractéristique qui explique que nombre d'auteurs ont jugé que la première fonction des surcomposés « régionaux » était d'exprimer un « recul dans le passé » (Dauzat, 1900, p. 196) ou un « passé éloigné » (Dondaine, 1991, C1611–1612). Pour Clédats (1926b), les surcomposés régionaux correspondraient d'ailleurs à des formes composées accompagnées de « jadis » (p. 43). Pour Tesnière, (1935), ils exprimeraient une nuance du type « il fut un temps où » (p. 58). Certains auteurs « rajoutent » ainsi des adverbes tels que « autrefois » lorsqu'il s'agit de traduire en français le sens des surcomposés expérimentiels dialectaux, occitans (ex. 97) ou francoprovençaux (ex. 98) :

(97) *J'ai agu demoura.* (Occitan < Mistral, 1878, vol. I, p. 192)
Trad. *J'y ai eu demeuré autrefois.* (Trad. de Mistral)

(98) Si z *an zuwé modé* dawé loe frare ? (Dialecte savoyard < Cornu, 1953, p. 222)
Trad. *Se sont-elles séparées de leur frère autrefois ?* (Trad. de Cornu)

Des adverbes ou locutions adverbiales tels que « jadis », « autrefois » ou « à l'époque » sont d'ailleurs fréquents avec les surcomposés expérimentiels :

(99) La lueur du Soleil en étoit rougeatre [. . .]. Il en étoit de même de la lune. *J'ai eu vu jadis* quelque chose de semblable contre les montagnes dans quelques grands jours secs d'été [. . .]. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. IV, 1783)

- (100) Autrefois, j'**ai eu fait** des semi-marathons et je pense que j'aurais pu faire le marathon, et maintenant je trottine encore pour mon plaisir et essayer de garder la forme [. . .]. (Non daté, www.flickr.com, consulté en janv. 2023)
- (101) Bonjour, Je suis à la recherche de la thèse de PRÉNOM NOM sur les constructions siamoises. [. . .] Il me semble qu'elle **a eu entraîné** à la ruelle Vaucher à l'époque, mais peut-être je me trompe. . . (E-mail, Suisse romande, 2015)

On trouve également régulièrement des formules telles que « à une époque bien lointaine » (ex. 102), « il y a fort longtemps » (ex. 103) ou « il y a moult années » (ex. 104) :

- (102) Moi j'**ai eu tricoté**, à une époque bien lointaine, mais je ne m'y suis jamais remise. . . (2014, <http://lesmotsdisis.blogspot.fr>, consulté en fév. 2016)
- (103) J'**ai eu fait** ce genre d'écoutes comparatives [entre microsillon et CD] il y a fort longtemps dans le studio d'un preneur de son célèbre en son temps. (2005, www.homecinema-fr.com, consulté en janv. 2023)
- (104) Quant au cicatrisant [pour les arbres], j'**ai eu consulté** il y a moult années un ouvrage très ancien écrit par un Jardinier du Roy où il faisait mention et donnait la recette d'un badigeon fait à partir d'argile [. . .], mais je ne me souviens plus des proportions. (Non daté, <http://e-enviro.futura-sciences.com>, consulté en fév. 2016)

Tous ces localisateurs temporels se combinent parfaitement avec le passé surcomposé expérientiel. Ils fonctionneraient d'ailleurs également avec le passé composé (mais pas avec le *present perfect*).

10.4.6. L'interprétation d'un « passé révolu »

Même si le passé surcomposé expérientiel fonctionne très bien avec des localisateurs temporels qui situent la ou les occurrences du procès dans une époque présentée comme lointaine, on trouve également des exemples dans lesquels c'est au contraire une proximité temporelle entre la borne droite de l'intervalle de validation et le moment de l'énonciation qui est exprimée :

- (105) Cette poursuite d'étude doit notamment être menée sur les ravins du Muri-
 nand, de la Féloidière et du Mézérin qui *ont eu abrité* des populations de
 « Pieds blancs » [sorte d'écrevisse] *encore récemment*. (Master en sciences
 des sociétés et de leur environnement, Université de Lyon II, 2005 < [http://
 celluletechnique69.free.fr](http://celluletechnique69.free.fr))
- (106) *Dernièrement j'ai eu essayé* le dornenglanz [un accessoire de jeu pour le
 tennis de table]. (2015, www.tennis-de-table.com, consulté en fév. 2016)
- (107) Je l'*ai eu essayé* [un programme informatique] *il y a peu*, je l'ai même réins-
 tallé 2 fois sans problème. (Non daté, <http://dev.pcastuces.com>, consulté en
 fév. 2016)
- (108) Ne te fais pas de souci pour Togo je l'*ai eu vu il n'y a pas trois jours*. (Lettre
 de soldat, 1916 < Géa, 1995, p. 76)

Foulet (1925) souligne déjà que le passé surcomposé ne renseigne pas, en lui-même, sur l'éloignement temporel objectif qui sépare la situation désignée par la forme verbale et le moment de l'énonciation : « “Elle a eu marché” pose simplement le fait qu'à un moment indéterminé – qui peut être très proche ou très lointain – elle a marché. » (p. 232) Stefanini (1954) écrit quant à lui que le surcomposé met l'accent sur les conséquences, au moment présent, d'une situation qui ne se produit plus (indépendamment de son éloignement temporel objectif) : « Et parlera-t-on de recul dans le passé pour une phrase populaire comme “le café a eu été bon ici”, qui beaucoup plus qu'un détail historique sans intérêt nous donne le conseil d'aller dans un autre établissement ? » (p. 95) Pour De Boer (1927), la spécificité du surcomposé expérientiel n'est ainsi pas de renvoyer à un passé *lointain*, mais à un passé *révolu* :

Il ne s'agit pas, dans tout cela, de moments plus ou moins reculés, mais de la façon dont on envisage le passé. C'est une question d'*aspect* et non pas de *moment*. [. . .] Recul dans le passé ? Non, un passé qui n'existe *plus*. [. . .] Ce passé n'est pas lointain, mais *bien passé, définitivement passé*. (De Boer, 1927, p. 288)

Avec un autre vocabulaire, c'est également dans ce sens que va Apothéoz (2012) :

À vrai dire, le passé évoqué par le PSC régional n'est pas particulièrement lointain [. . .]. Simplement, la prédication d'existence constitutive du surcomposé-E

[expérientiel] est valide dans un intervalle temporel dont la borne terminale est elle-même localisée dans le passé. (Apothéloz, 2012, p. 53)

Ainsi, c'est la localisation dans le passé de la borne droite de l'intervalle de validation qui expliquerait que le sens véhiculé par le surcomposé expérientiel soit souvent analysé comme celui d'un passé « révolu » – quelle que soit la distance objective entre cette borne droite et le moment de l'énonciation.

10.4.7. Une contrainte de « non-répétabilité » au moment de l'énonciation ?

Les énoncés au *present perfect* expérientiel – comme d'ailleurs les énoncés au passé composé ou surcomposé comportant un « déjà » expérientiel – impliquent non seulement que l'intervalle de validation s'étende jusqu'au moment de l'énonciation, mais également que le procès soit toujours susceptible de se reproduire au moment de la parole. Le lien entre intervalle s'étendant obligatoirement jusqu'au présent et contrainte de possibilité présente semble ainsi acquis. Mais qu'en est-il lorsque l'intervalle de validation est entièrement situé dans le passé ? Y a-t-il, comme l'avance Apothéloz (2012), une contrainte de *non*-possibilité présente ?

[L]a prédication d'existence constitutive du surcomposé-E [expérientiel] est valide dans un intervalle temporel dont la borne terminale est elle-même localisée dans le passé. Ce qui implique, techniquement, que cette situation soit représentée comme actuellement non répétable. (Apothéloz 2012, p. 53)

On trouve, tout au long du XX^e siècle, des observations similaires chez nombre d'auteurs. Par exemple, Perrot (1956) note lui aussi que dans un énoncé tel que « j'ai eu joué au bridge », le surcomposé indique que « je suis quelqu'un sur qui on ne peut plus compter pour jouer » (p. 166). Cette hypothèse, logique sur le plan théorique, ne semble pourtant pas se vérifier dans les faits. Il existe, certes, des cas où la situation n'est objectivement plus réitérable, comme dans les exemples (109) et (110), qui impliquent chacun des êtres disparus :

- (109) Nous l'eusmes aussi [la chienne Doris] environ dans ce temps un soir au grand poile [sic] bas entre nous deux sur le lit de repos ; c'est ainsi qu'elle se plaisoit entre nous deux sur le même lit de repos au poile haut, ou cette petite bete **a tant eu été**, où elle s'aimoit tant et que nous appellions sa chambre. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. III, 1778)
- (110) Ben je sais pas vraiment si on peut appeler ça une légende mais [...] son nom est connu de partout [...] : pour ce qu'il **a eu fait**, ce qu'il **a eu accompli** et ce qu'il **a eu montré**, Wayne [Chuck Wayne, compositeur et guitariste de jazz américain, décédé en 1997] a été un grand ou du moins parmi les grands. (2012, www.2kmusic.com, consulté en avril 2013)

Mais il est également des cas où la situation est *toujours* susceptible de se répéter au moment de l'énonciation. On trouve ainsi des exemples où les locuteurs indiquent que la situation pourrait se reproduire (ex. 111), qu'elle se reproduira (ex. 112), qu'elle s'est déjà reproduite (ex. 113) ou qu'elle continue à se produire au moment de la parole (ex. 114) :

- (111) **J'ai eu dessiné jadis, je compte bien m'y remettre** [...]. (2014, <http://hippie-chocobo.blogspot.fr>, consulté en fév. 2016)
- (112) Ça m'est **eu arrivé, et ça m'arrivera encore** d'avoir des soucis après une nouvelle version, mais suffit d'être un peu pragmatique et d'avoir d'autre jeux sous la main. (2014, <http://forum.worldoftanks.eu>, consulté en mai 2015)
- (113) j'**ai eu fumé** et j'ai arrêté et j'**ai repris** avec l'adoption de notre fils dans l'angoisse de ne pas avoir les papiers (Oral, Suisse romande, 2017)
- (114) **J'ai eu vendu** des croquettes, **je le fais toujours** a titre informatif. (2015, www.forum-chien.com, consulté en juil. 2016)

Le fait que l'intervalle de validation soit explicitement situé dans le passé – « jadis » (ex. 111), « il fut un temps autrefois au temps jadis de naguère » (ex. 115) – n'entraîne ainsi pas d'impossibilité pour le procès de se reproduire au moment de l'énonciation :

- (115) **J'ai eu pratiqué** (il fut un temps autrefois au temps jadis de naguère) le Basket-Ball, **mais je serais partant pour m'y remettre**. (Non daté, <http://montpellier.onvasortir.com>, consulté en juil. 2016)

Le locuteur de (115) a beau insister sur le fait que la période où il a pratiqué le basket-ball se situe dans un passé lointain, il n'en exprime pas moins la possibilité de recommencer. De fait, un énoncé comme « elle a eu travaillé comme sage-femme » peut aussi bien être suivi de « mais elle souffre aujourd'hui d'Alzheimer et a tout oublié de son activité passée » que de « elle souhaite donc aider bénévolement des SDF à accoucher ». De la même manière, un énoncé comme « j'ai eu joué au bridge » – pour reprendre l'exemple de Perrot – peut aussi bien être suivi par « mais je n'ai plus touché de cartes depuis cinquante ans et je serais bien incapable de refaire une partie » que par « et les quelques souvenirs qui m'en restent me permettront à coup sûr de battre un blanc-bec comme toi ». C'est également dans ce sens que vont De Saussure & Sthioul,¹⁰¹ qui soulignent que, si les conditions s'y prêtent, les procès exprimés au surcomposé expérimentiel peuvent tout à fait se reproduire au moment de l'énonciation. D'où deux types d'enchaînements possibles : les « enchaînements typiques en *mais* oppositifs (qui annulent cette potentialité implicite) » (ex. 116) et les enchaînements « en *d'ailleurs* (qui la confirment) » (ex. 117).

(116) *J'ai eu été* malade ; mais je ne le suis plus. (< De Saussure & Sthioul)

(117) *J'ai eu été* malade ; d'ailleurs, je le suis peut-être à nouveau. (< De Saussure & Sthioul)

Notons toutefois qu'en (115), le « mais » avait un autre rôle, puisqu'il servait à introduire le fait que, contrairement à ce que l'on aurait pu déduire de la première partie de l'énoncé, le locuteur aurait envie de remettre au basket-ball.

Apothéloz (2012) considère toutefois les enchaînements du type de (117) comme « extrêmement improbables » (p. 56). Pour défendre sa position, il prend d'abord en exemple le passage suivant, au passé « simplement » composé :

101 Nous citons De Saussure & Sthioul d'après une publication postée sur le site www.univ-artois.fr (publication non datée, consultée en sept. 2017).

- (118) Raoul, dit Suzanne [...], si tu proposais à ces gens d'organiser leur fête. Elle ajouta vivement : tu *as* déjà *été* régisseur. Raoul se dérida. « Je ne serais pas embarrassé, certes. [...] » (Dabit, *L'hôtel du Nord*, 1929 < Apothéloz, 2012, p. 56)

Dans ce passage, Suzanne essaie de convaincre son mari Raoul d'organiser une fête. Son argument est qu'il possède l'expérience adéquate pour cela, puisqu'il lui est déjà arrivé, dans sa vie, d'exercer la fonction de régisseur. Pour Apothéloz, un surcomposé expérimentiel serait « improbable » dans un tel contexte :

[M]on sentiment de sujet parlant [...] est que dans ce type d'emploi, le surcomposé-E est [...] extrêmement improbable. La raison est la suivante : il s'agit dans cet extrait d'argumenter en faveur de la possibilité de répéter *actuellement* une certaine situation, identifiable à la fonction de régisseur ; cependant, le surcomposé-E, parce que la borne terminale de son intervalle de validation est située dans le passé, présente la situation qu'il évoque comme non répétable à T_0 . Mon hypothèse est que c'est cette non-répétabilité qui rend improbable le surcomposé-E dans ce contexte. (Apothéloz, 2012, p. 56)

Cette hypothèse ne semble toutefois pas se confirmer dans les faits. Dans de nombreux cas en effet, les locuteurs utilisent le surcomposé expérimentiel exactement comme le passé composé de (118), pour indiquer qu'une situation, précisément parce qu'elle s'est déjà produite, pourrait se reproduire. Sur Internet, nombreux sont ainsi les locuteurs qui proposent de mettre leur expérience (exprimée au surcomposé expérimentiel) à disposition des internautes, dans des contextes très similaires à l'exemple (118) :

- (119) Si vous avez besoin d'un coup de patte pour le forum, j'en *ai eu administré*, donc hésitez pas ! (2012, www.jeuxvideo.com, consulté en mai 2013)

L'énoncé (120) provient quant à lui d'une discussion, dans laquelle une locutrice explique que sa mère pourrait occuper sa retraite en soignant bénévolement les pieds des pensionnaires des maisons de retraite. Pour justifier son propos, elle ajoute :

- (120) parce qu'elle *a eu fait* ça aussi [soigner les pieds des gens] (Oral, Suisse romande, 2016)

En contexte, l'argumentation de la locutrice était : « Je suggère que ma mère pourrait soigner les pieds des pensionnaires des maisons de retraite, car je sais que, pour l'avoir fait dans le passé, elle possède l'expérience nécessaire pour cela. »

La locutrice de (121) demande quant à elle au pilote d'un bateau s'il est d'accord d'arrêter l'embarcation pour permettre à ses passagers de se baigner dans une zone pourtant réputée dangereuse pour la baignade. La locutrice justifie sa demande *a priori* déplacée en expliquant que c'est parce qu'elle a déjà eu l'occasion de se baigner à cet endroit qu'elle se permet de faire cette demande :

(121) c'est parce qu'on l'*a eu fait* [de se baigner vers le rocher du Diamant] qu'on demande [au pilote si on peut s'y arrêter aujourd'hui] (Oral, Suisse romande, 2016)

En (122), L1 demande à son médecin s'il est possible de fixer un rendez-vous après 19h. À cette question, le médecin (L2) répond : « Je l'ai eu fait. » Or cette réponse, en contexte, signifiait « oui » :

(122) L1 : ah mais est-ce que vous prenez des rendez-vous après 19h ?
L2 : je l'*ai eu fait* (Oral, Suisse romande, 2013)

Le locuteur de (123) indique quant à lui souffrir d'une « présomption d'agressivité » qui porte sur son comportement au moment où il s'exprime, précisément parce qu'il lui est déjà arrivé d'être agressif à un moment de sa vie :

(123) Le problème surtout c'est que parce que j'*ai eu été* agressif, maintenant dès que je vous contredit, vous me voyez agressif, même quand je le suit pas ! (2014, www.hamster-joueur.com, consulté en mars 2016)

Dans tous les cas, l'idée est la même : quelque chose peut se reproduire, précisément parce que cela s'est déjà produit. Certains contextes semblent d'ailleurs favoriser ce type d'enchaînement. Par exemple, si l'on tape sur Google des séquences telles que « j'ai eu pesé (jusqu'à) X kilos » ou « j'ai eu fait (jusqu'à) X kilos » (essai fait le 1^{er} septembre 2017), on obtient majoritairement des exemples où le surcomposé sert à argumenter que s'il est arrivé aux locuteurs de peser un certain poids

(haut ou bas) à une certaine époque, c'est qu'ils pourraient à nouveau peser le même poids, que cela les hante (ex. 124) ou que cela leur donne des raisons d'espérer (ex. 125) :

(124) J'ai perdu énormément de poids [mais] quand j'étais ado j'**ai eu fait** jusqu'à 70 kilos donc il faut que je me surveille en permanence !! (2006, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en sept. 2017)

(125) Je pèse dans les 69 kilos [...] et je souhaite perdre une dizaine de kilos [...] j'**ai eu pesé** il y a 10 ans [...] dans les 58 kilos. (Non daté, www.notrefamille.com, consulté en sept. 2017)

Lorsqu'on regarde les contextes dans lesquels ont été produits les exemples oraux que nous avons recueillis, on remarque également que dans un nombre important de cas les surcomposés sont utilisés pour souligner que ce qui s'est déjà produit peut se reproduire :

(126) faites attention avec les enfants elle [la chèvre] **a eu chargé** les gens qui rentraient dans le parc (Oral, Suisse romande, 2017)

(127) on l'**a eu vu** [le gypaète barbu, sorte de vautour] à ces heures [vers 21h] (Oral, Suisse romande, 2017)

L'énoncé « elle a eu chargé » de (126) est destiné à mettre en garde les allocutaires quant au fait que la chèvre est (toujours) susceptible de charger (précisément parce qu'elle a déjà eu ce type de comportement). En (127), le surcomposé « on a eu vu » indique aux interlocuteurs désireux de voir voler le gypaète qu'ils doivent rester attentifs même à la nuit tombante (la logique étant, à nouveau, que ce qui s'est déjà produit peut se reproduire). De fait, c'est bien parce qu'il lui est arrivé de se tromper par le passé que le locuteur de (128) est conscient qu'il n'est pas à l'abri de commettre une nouvelle erreur :

(128) ça peut m'arriver et ça **m'est eu arrivé** [de me tromper en mettant des notes] (Oral, Suisse romande, 2019)

On peut ainsi conclure que le passé surcomposé expérientiel n'empêche pas que le procès se reproduise au moment de l'énonciation (ou plus tard). On peut même aller plus loin, en soulignant que dans un certain

nombre de cas, les locuteurs utilisent le passé surcomposé précisément pour indiquer que c'est parce qu'une chose s'est déjà produite qu'elle pourrait se reproduire.

10.4.8. *L'intervalle de validation lié au passé surcomposé : une situation plus complexe que prévu ?*

Nous avons provisoirement accepté l'idée que dans le cas du surcomposé, la borne droite de l'intervalle de validation se situerait dans le passé. C'est ce qui expliquerait la fréquence des exemples opposant explicitement deux époques – l'une durant laquelle une certaine situation était susceptible de se reproduire, l'autre durant laquelle la situation en question ne se reproduit plus – et qui justifierait que le surcomposé soit souvent considéré comme exprimant un « passé lointain » ou un « passé révolu ». La situation, toutefois, semble plus complexe. Lorsqu'on parcourt les données, on constate certes que le passé surcomposé, contrairement au *present perfect*, accepte d'être lié à des époques entièrement situées dans le passé. Mais on remarque qu'il est également compatible, comme le *present perfect*, avec des expressions telles que « jusqu'à présent » (ex. 129) ou « à ce jour » (ex. 130), qui indiquent explicitement que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au moment de la prise de parole :

(129) Jusqu'à présent j'**ai eu fait** quelques photos mais toujours devant l'objectif [..]. (2014, www.posepartage.fr, consulté en août 2017)

(130) À ce jour j'**ai eu lu** quelques ouvrages dans ce domaine [l'exposition en photographie] mais aucun ne m'a réellement convaincu. (Non daté, www.declencheur.com < Apothéloz, 2012, p. 58)

On trouve également des expressions qui indiquent que l'intervalle de validation correspond à toute la vie du locuteur (ex. 131) ou à toute l'existence d'un objet donné (ex. 132) :

(131) Dans ma vie j'en **ai eu vu** des camions mais alors celui-ci me plaît très particulièrement. (2006, www.fond-ecran-image.com, consulté en mai 2017)

- (132) je pense que *c'est eu arrivé* une fois dans l'histoire de la clinique [que l'un des vétérinaires prenne un chien hospitalisé chez lui] (Oral, Suisse romande, 2016)

En (131), le locuteur qui utilise l'expression « dans ma vie » est, cela va de soi, toujours en vie. Quant à la clinique vétérinaire dont il est question en (132), elle est toujours en activité au moment de l'énonciation. De fait, dans les deux cas, l'intervalle de validation s'étend jusqu'au moment de la parole. Le passé surcomposé est d'ailleurs fréquemment combiné avec des « déjà » à valeur expérientielle. Or, comme nous l'avons précédemment souligné, le « déjà » expérientiel implique que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au moment de l'énonciation.

- (133) j'*ai déjà eu mangé* de la fondue avec de l'eau à la place du vin (Oral, Suisse romande, 2015)

- (134) tu *as déjà eu pris* des mélanges de raclettes comme ça toi ? (Oral, Suisse romande, 2019)

- (135) tu *as déjà eu mis* une cup [coupe menstruelle] toi ? (Oral, Suisse romande, 2019)

On pourrait d'ailleurs ajouter la précision « dans ma vie » (ex. 133) ou « dans ta vie » (ex. 134 et 135) sans que cela ne change quoi que ce soit à l'interprétation (c'est-à-dire à l'étendue présumée) de cet intervalle. Certains énoncés contiennent d'ailleurs explicitement, outre un « déjà » expérientiel, des indications telles que « en / dans ma vie » (ex. 136 et 137) ou « dans sa vie » (ex. 138) :

- (136) Beugnet en descendant le village ne crânait plus tant et se disait, j'*ai déjà* bien *eu fait* des boulettes en ma vie, mais ce sera certainement la plus grosse. (*Le conteur vaudois*, 1927 < www.e-periodica.ch)

- (137) Non Elisabeth pas tous les ours s'appellent Martin et pas tous les ânes s'appellent cadichon !!! Flicka était une jument et j'*ai déjà eu appelé* deux fois dans ma vie des chiennes flicka. (2011, www.petitions24.net, consulté en juil. 2013)

- (138) On dirait un débutant ! *A-t-il déjà eu fait* du vélo dans sa vie ? (2015, www.koreus.com, consulté en fév. 2016)

Relevons que l'exemple (137) comporte, en plus du « déjà » expérientiel et de l'expression « dans ma vie », une précision quant au nombre d'occurrences du procès (« deux fois »).

On pourrait penser que cette aptitude des surcomposés expérientiels à renvoyer à un intervalle de validation s'étendant jusqu'au moment de l'énonciation représente un développement second, plus récent. Mais vraisemblablement il n'en est rien. On trouve en effet de tels emplois, notamment avec des « déjà » expérientiels, dans les *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin* :

- (139) Lequel a proposer qu'il y a certains personnage à Giez, assavoir une femme laquelle **a desja heu esté** ici pour suspecion de pallardise [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 11 nov. 1546)
- (140) Confesse estre vray qu'elle **a eu desja esté** en Consistoire pource qu'il avient eu quelque desbas, une austre servante et elle. (*Registres du Consistoire*, 4 déc. 1550)

La borne droite de l'intervalle de validation lié au passé surcomposé peut ainsi aussi bien être située dans le passé que correspondre au moment de l'énonciation. Quant à la borne gauche, elle est également susceptible de bouger. Elle peut certes, comme dans les exemples (129) à (140), coïncider avec le commencement de la vie d'une personne ou le début de l'existence d'un objet. Mais elle peut également, comme dans les exemples (141) à (143), correspondre à n'importe quel autre moment du passé :

- (141) Depuis mon passage en ADSL nu [offre de France Telecom permettant aux opérateurs alternatifs de proposer un accès *Asymmetric Digital Subscriber Line* à leurs abonnés], j'**ai eu deja appelé** le 1033 [. . .]. (2007, www.c-alice.org, consulté en août 2013)
- (142) elle [ma tortue] **a eu fait** [pondre des œufs] depuis qu'elle a eu ces histoires [des problèmes de santé] elle **a eu fait** (Oral, Suisse romande, 2016)
- (143) tu **as eu recroisé depuis** ? (Oral, Suisse romande, 2019)

En (141), le locuteur indique qu'à l'intérieur du laps de temps qui sépare son passage en « ADSL nu » (borne gauche) du moment où il écrit son

commentaire dans le forum (borne droite), il lui est déjà arrivé au moins une fois d'appeler le 1033. Le locuteur de (142) indique quant à lui qu'entre le moment où sa tortue a eu des problèmes de santé (borne gauche) et le moment où il parle à son vétérinaire (borne droite), il est arrivé au moins une fois à la tortue en question de pondre des œufs. Enfin, la locutrice de (143) demande à son interlocuteur s'il lui est déjà arrivé de croiser une certaine personne depuis un événement donné (notons que le « depuis » fonctionne ici de manière anaphorique, puisqu'il signifie « depuis le moment / l'événement dont tu viens de me parler »).

Ainsi, même si le passé surcomposé est souvent considéré comme exprimant un passé lointain ou révolu, il ne renseigne pas sur la localisation de la borne droite de l'intervalle de validation. De fait, un exemple comme (144) peut, selon le contexte, signifier aussi bien (144') que (144'') :

(144) moi j'*ai eu lu* des choses sur le dadaïsme (Oral, Suisse romande, 2016)

(144') Dans ma vie, *il m'est arrivé de lire* des choses sur le dadaïsme.

(144'') Par le passé, *il m'est arrivé de lire* des choses sur le dadaïsme.

Selon nous, le passé surcomposé expérientiel n'a ainsi d'autre caractéristique que de grammaticaliser la valeur expérientielle : il ne renseigne, à lui seul, ni sur la localisation de la borne droite de l'intervalle de validation, ni sur la probabilité, pour le procès, de se reproduire au moment de l'énonciation (ou plus tard).

10.4.9. Nature de l'intervalle de validation

Fenn (1987) écrit, à propos du *present perfect* expérientiel : « The event is not viewed as occurring *throughout* the period [...] but rather at unspecified points *within* it. »¹⁰² (p. 76) L'intervalle de validation lié

102 « L'événement n'est pas vu comme se déroulant *tout au long* de la période [...], mais plutôt à des moments non spécifiés à *l'intérieur* de cette période. » (Notre trad.)

aux énoncés expérientiels, même s'il est continu, est ainsi occupé de manière « épisodique » par les diverses occurrences du procès. Il en va différemment de l'intervalle de validation lié à l'emploi du *present perfect* qualifié de « perfect of persistent situation » (Comrie 1976). Dans cet emploi-là en effet, la situation s'étend « de manière homogène » sur toute la durée de l'intervalle de validation (ex. : « we've lived here for ten years » – *nous habitons là depuis dix ans*). De fait, dans les exemples (145) et (146), les compléments en « pendant » n'indiquent pas le temps durant lequel les locuteurs ont effectivement pratiqué une certaine activité – le locuteur de (145) n'a pas conduit sa moto pendant un an et demi, pas plus que le locuteur de (146) n'a passé quatre années de suite à jouer au football – mais le temps durant lequel ils ont été susceptibles de pratiquer ces activités :

(145) *J'ai eu fait pendant un an et demi* d'aller bosser à moto (7 km), par tous les temps [. . .]. (2015, <http://forums.moto-station.com>, consulté en fév. 2016)

(146) Je ne pratique pas de sport en particulier même si j'*ai eu fait* du foot pendant 4 ans. (2014, <http://death-floyz.lebonforum.com>, consulté en mai 2015)

L'intervalle de validation peut également correspondre à une série de périodes de même nature : les vacances (ex. 147), les réunions de famille (ex. 148), les week-ends (ex. 149), etc.

(147) Bonjours, je suis maman d'un petit garçon et j'*ai eu fait pendant des vacances scolaires* d'allez travailler dans une crèches et pour cela je serai à disposition pour m'occuper de vos enfant a mon domicile. (Non daté, <https://yooopies.ch>, consulté en fév. 2016)

(148) J'ai aussi de bons souvenirs de toutes les Jam [sessions de jazz] qu'on *a eu fait pendant les réunions de famille*. (2010, www.patchomag.ch, consulté en fév. 2016)

(149) *J'ai eu skié pendant les weekends* oui, mais pas cette année. (2015, <https://ask.fm>, consulté en fév. 2016)

Dans ces exemples, les localisations temporelles désignent plusieurs intervalles de même nature durant lesquels certains procès ont été

susceptibles de se reproduire. Rien ne dit d'ailleurs que les procès se sont systématiquement produits durant les périodes en question. En (147), le déterminant indéfini (« des vacances scolaires ») laisse plutôt entendre que l'activité ne s'est pas produite lors de chaque période de vacances. En (148), le déterminant est certes défini (« les réunions de famille »), mais rien n'indique si les séances de jazz ont eu lieu à chaque fois ni si elles continuent de se produire au moment où le locuteur s'exprime (vraisemblablement cela n'est pas le cas). En (149) enfin, l'intervalle temporel qui « contenait » les week-ends durant lesquels le locuteur était susceptible d'aller skier est opposé à la période englobant le moment de l'énonciation (« cette année »), durant laquelle cela ne s'est plus produit.

Notons encore et pour conclure que les compléments en « pendant » ne servent pas toujours à préciser la durée de l'intervalle de validation. Ils peuvent également indiquer la durée du procès :

(150) on *s'est eu fait* la tête pendant quelques jours (Oral, Suisse romande, 2016)

(151) Perso des commandes sur des sites de dirt [type de VTT] j'en ai fais quelques centaines. Si tu veux avoir tes pièces en moins d'une semaine, faut se déplacer et acheter en shop. [. . .] Des pièces j'en *ai eu attendu* pendant 6 mois, et surrement pas pour le même prix. . . (2012, <https://dirt-bike.motards.net>, consulté en janv. 2023)

La locutrice de (150) dit qu'il lui est arrivé, à elle et à son compagnon, une ou plus d'une fois, de « se faire la tête » pendant une durée de « quelques jours » ; quant au locuteur de (151), il indique qu'il lui est déjà arrivé, une ou plus d'une fois, de devoir « attendre pendant six mois » des pièces qu'il avait commandées pour son VTT.

10.4.10. *Un intervalle de validation de nature textuelle*

L'intervalle de validation correspond en général à une partie ou à la totalité de l'existence d'une personne ou d'un objet. Mais il peut également correspondre à une « étendue » de nature textuelle. Il en va

notamment ainsi dans les exemples suivants, tirés du *Journal de ma vie* du pasteur jurassien Théophile Rémy Frêne :

- (152) Il y a un couple de Maisons ; la principale est occupée par David de Roche, Vénéralle Vieillard de 80 ans, encore Garçon et dont le Père est mort il y a plusieurs années, ainsi que je l'*ai eu remarqué dans ce Journal* [. . .]. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1794)
- (153) La dernière, qui est celle qui passa chés nous avec son Père il y a un an, est une très belle Personne, comme je l'*ai eu déjà remarqué dans ce Journal*, excepté qu'elle est un peu trop chargée d'embonpoint. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. VI, 1789)
- (154) Le lendemain 26 et jeudi l'après midi, il y eut chés M^r Falckeisen l'assemblée Ordinaire des Ecclésiastiques [. . .], dont j'*ai déjà eu parlé ci devant*. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. VI, 1789)

Les expressions de « deis discursive » (Levinson 1983) « dans ce journal » (ex. 152 et 153) et « ci-devant » (ex. 154) explicitent le fait que l'intervalle de validation lié au surcomposé correspond à l'étendue du texte que le scripteur a déjà mis sur le papier. Notons également, en (153) et en (154), la présence d'un « déjà » expérientiel, qui explicite le fait que cet intervalle textuel s'étend jusqu'à l'endroit précis où se trouve la plume du scripteur au moment où il rédige la phrase contenant le passé surcomposé.

10.4.11. L'interprétation d'une « imprécision temporelle »

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Leech (1971) qualifie la valeur expérientielle du *present perfect* d'« indefinite past ». Ceci pour deux raisons : premièrement, parce que le nombre effectif des occurrences du procès n'est (le plus souvent) pas spécifié ; deuxièmement, parce que la localisation temporelle de ces occurrences reste (généralement) indéterminée. Or des éléments de description similaires se retrouvent fréquemment dans les commentaires portant sur le surcomposé expérientiel. On lit par exemple chez Géa (1995) :

Dans l'usage du Midi, le surcomposé transporte [...] le procès dans « l'autre-fois » [...], sans que l'on sache combien de fois ce procès a été réalisé ni quand il a eu lieu exactement. [...]. Le procès ne reçoit [...] de son ancrage temporel dans le passé aucune détermination [...] et l'on ne peut guère préciser le moment de l'action [...]. (Géa, 1995, p. 72–74)

La question du nombre d'occurrences du procès et celle de la localisation de l'intervalle de validation ayant déjà été discutées, concentrons-nous à présent sur la question de la détermination (ou plutôt de l'indétermination) temporelle des occurrences du procès. Pour Frei (1971 [1929]), le passé surcomposé se serait spécialisé dans l'expression de cette indétermination : « [L]e français avancé semble s'être créé petit à petit une nouvelle catégorie grammaticale qui lui sert à traduire la notion de "passé indéterminé" ; c'est le passé antérieur surcomposé employé absolument : *j'en ai eu mangé*. » (p. 79–80) Cette idée se retrouve chez Dauzat (1900), pour qui le surcomposé dit « régional » va de pair avec une « indétermination quant à la date » (p. 196). Dauzat (1954a) accompagne ainsi la forme « je l'ai eu fait » de l'explication « je ne pourrais pas préciser à quel moment, car [...] mes souvenirs sont vagues » (p. 261). Le commentaire qu'il propose pour les formes dialectales va dans le même sens :

« *Ié sias agudo estado en Arle ?* » demande Andreoun à Mireille ; *y êtes-vous allée un jour ou l'autre ?* Et il ajoute : « *Ié sieu esta*, ièu que vous parle » (chant VIII). Cette fois, il n'emploie plus le surcomposé : car lui, il peut préciser. Autre exemple : le poète « a eu vu parfois » six bêtes grasses attelées à la charrue ; où ? quand ? il n'en sait rien, mais peu importe [...]. (Dauzat, 1954a, p. 261)

Cette idée se retrouve chez Humbert (1955), pour qui le surcomposé régional transmettrait une « idée de vague, d'imprécision » (p. 84), ou chez Guiraud (1965), pour qui la forme renverrait « à une certaine époque non déterminée » (p. 39).

Le passé surcomposé expérientiel fonctionne en effet très bien avec des références temporelles peu précises ou avec des expressions qui indiquent que la localisation temporelle du procès est floue ou incertaine aux yeux du locuteur :

(155) On ne peut quand-meme pas réclamer une terre sous prétexte qu'il y a x milliers d'annees elle **a eu appartenu** à des ancêtres. (2011, www.juif.org, consulté en juil. 2013)

(156) Cela va bientôt faire 10 ans que je retourne en France chaque année. Je présente mon passeport [. .] le gars le regarde à peine, le tamponne vaguement et je passe. La douane ? Où ça la douane ? Oh certes, ça **a eu été** comme ça (il y si longtemps que je ne sais quand). Mais c'est pus. (2007, www.agoravox.fr, consulté en mai 2017)

L'énoncé (157) est à cet égard intéressant. Le locuteur, qui indique avoir arrêté de fumer depuis neuf mois au moment où il s'exprime, dit qu'il rêve de pouvoir un jour dire « j'ai eu fumé ». Il poursuit en disant que, pour lui, cette expression renverrait le fait de fumer à « des temps lointains », si lointains qu'il en aurait perdu le souvenir. Il conclut en indiquant qu'« aujourd'hui, c'est pas encore d'actualité ». Or rappelons qu'au moment où il s'exprime, il a bel et bien arrêté de fumer (cet aspect-là est donc bien « d'actualité »). Mais ce dont il rêve, c'est de ne plus pouvoir localiser précisément l'époque à laquelle il fumait :

(157) Non, ce qui me gave, c'est que malgré mes 9 mois de défume, elle ne s'est toujours pas faite totalement oublier, cette maudite ! Je rêve d'un « **j'ai eu fumé** ». . . dans des temps lointains . . si lointains que je ne m'en souviens même plus . . Disons qu'aujourd'hui, c'est pas encore d'actualité. . . (2012, www.stop-dependance.ch, consulté en fév. 2016)

Il est ainsi indéniable que le passé surcomposé expérientiel se combine bien avec des localisations temporelles vagues. Mais cela signifie-t-il pour autant que toute référence temporelle soit impossible ?

10.4.12. Une localisation temporelle quand même ?

On lit parfois que le surcomposé expérientiel refuserait toute datation précise. Blanche-Benveniste (1977) écrit ainsi par exemple : « [I] ne faut jamais lui accoler une date ponctuelle. On ne dit pas **je l'ai eu rencontré en 1970* ; **ça m'est eu arrivé le premier janvier* [. .]. » (p. 145) En réalité, le surcomposé n'est pas incompatible avec des localisations

temporelles (nous reviendrons plus loin sur les exemples donnés par Blanche-Benveniste). Mais il existe effectivement des restrictions. Les localisations temporelles qui accompagnent le passé surcomposé ne peuvent être que de trois types : soit elles renseignent sur la localisation de l'intervalle de validation ; soit elles localisent le moment d'une ou plusieurs occurrences du procès ; soit elles permettent d'indiquer qu'il est arrivé au moins une fois qu'un procès se produise à un moment générique donné (un certain jour de la semaine, un certain jour du mois, etc.).

Le premier cas, où l'intervalle temporel est précisé, peut être illustré par les exemples suivants :

(158) Quand j'avais 20 ans, je *me suis eu retourné* sur des filles, croyant qu'elles avaient 17–18 ans [. . .] alors qu'elles n'avaient que 13 ou 14 ans. (Web < De Saussure & Sthioul, 2012a, p. 80)

(159) *j'ai eu été* à Tampa Bush Garden en 1990 (Oral, Suisse romande, 2014)

(160) Il joue aussi du Violon, comme nous l'*avons eu entendu* à Tavanne en 1766. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1774)

(161) Étant à Courtelary sur la fin d'8^{bre} et au commencement de 9^{bre}, je lus pour m'amuser une partie de Virgile, que j'achevai étant de retour à Pery. *J'ai eu lu* ce Poete [. . .] avec application et à réitérées fois en 1755. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. I, 1759)

En (158), la subordonnée temporelle « quand j'avais 20 ans » renvoie à l'intervalle temporel durant lequel le locuteur a été susceptible de vivre une certaine expérience (en l'occurrence, reluquer sans le vouloir de très jeunes filles). Il en va de même en (159), où « en 1990 » désigne l'intervalle durant lequel la locutrice est allée (une ou plus d'une fois) à Tampa Bush Garden, et en (160), où « en 1766 » peut être glosé par « à un certain nombre de reprises durant l'année 1766 ». En (161), la mention « à réitérées fois » confirme d'ailleurs que « en 1755 » est bien à interpréter comme un intervalle de validation.

La deuxième possibilité de localisation temporelle concerne les cas où se trouve précisé le moment (ou les moments) auquel une ou plusieurs occurrences du procès se sont produites :

- (162) Ensuite, c'était la ruée vers le cinéma Maule Baitha pour admirer la prestation des ateliers enfants de Tokia théâtre. *J'ai eu vu* mieux (l'an dernier par exemple), mais bon... [. . .]. (2011, <http://correspondant-de-presse-64.over-blog.com>, consulté en fév. 2017)
- (163) *J'ai eu pratiqué* l'écriture automatique 1 fois dans ma vie (il y a 19 ans [. . .]). (2015, www.youtube.com, consulté en juil. 2016)
- (164) Ces Demoiselles Macker [. . .] *ont eu travaillé* chés nous à différentes reprises ; la première fois en Août et 7^{bre} 1776 et la dernière fois en la même saison 1779, immédiatement avant le Mariage de M^{lle} Marianne. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. IV, 1780)

En (162), le locuteur indique qu'il lui est déjà arrivé d'assister à des prestations plus réussies des enfants du théâtre Tokia. Puis, il donne en guise d'illustration l'un des moments auxquels cela est arrivé (« l'an dernier »). L'exemple (163) contient quant à lui à la fois la mention de l'intervalle de validation (« dans ma vie »), le nombre d'occurrences (« une fois ») et la localisation par repérage déictique de cette unique occurrence (« il y a 19 ans »). En (164) enfin, le pasteur Frêne commence par indiquer que le procès dont il parle s'est produit « à différentes reprises ». Puis il précise quand ont eu lieu deux de ces occurrences, à savoir la première et la dernière (ce qui renseigne à la fois sur la localisation et sur l'extension de l'intervalle de validation).

Enfin, il est possible que les localisateurs temporels se trouvent dans la portée de l'expérientialité. Il en va ainsi dans les exemples (165) à (168) :

- (165) On *a eu fait* Noël le 22, et même si c'est pas Noël, le but c'est d'être réunis en famille. (2015, <http://bebe.ch>, consulté en fév. 2016)
- (166) ça *m'est eu arrivé* de recevoir le décompte de la poste le 4 ou 5 du mois (Oral, Suisse romande, 2017)
- (167) Je suis parfaitement contre le travail du dimanche, *j'ai eu travaillé le dimanche* (je sais ce que sais que d'être complètement décalé avec les rendez-vous familiaux et amicaux). (2013, www.agoravox.fr, consulté en janv. 2023)

- (168) Il [le bébé] *s'est* déjà *eu réveillé à 7h*, mais en général il reste tranquillement au lit jusqu'à ce qu'on vienne. . . (2011, <http://bebes.aufeminin.com>, consulté en mai 2016)

Tous ces exemples comportent des repérages temporels, qu'il s'agisse d'une date, d'un jour de la semaine ou d'une heure. Tous ces repérages ont cependant une valeur générique. En (165), la date du 22 décembre ne désigne pas une journée unique, mais une date du calendrier : ce que dit la locutrice, c'est qu'il lui est déjà arrivé au moins une fois de fêter Noël à la date du 22 décembre. Il en va de même en (166) : le locuteur dit qu'il lui est déjà arrivé de recevoir les décomptes de la poste au début du mois (alors qu'il aurait dû les recevoir à la fin du mois précédent). Le complément « le dimanche » de (167) ne désigne quant à lui pas un jour spécifique mais un jour générique. En (168) enfin, la locutrice oppose la situation générale (son bébé reste tranquillement dans son lit) à une situation particulière qui s'est produite une ou plus d'une fois (il lui est arrivé de se réveiller plus tôt, en l'occurrence à sept heures).

Ainsi, des exemples comme (169) ou (170), présentés par Blanche-Benveniste (1977) comme impossibles, nous semblent en réalité acceptables :

- (169) Je *l'ai eu rencontré en 1970*. (< Blanche-Benveniste, 1977, p. 145)

- (170) Ça *m'est eu arrivé le premier janvier*. (< Blanche-Benveniste, 1977, p. 145)

Mais ils ne fonctionnent que dans des contextes qui acceptent respectivement une lecture du complément « en 1970 » comme un intervalle de validation (ex. 169') et une lecture du complément « le premier janvier » soit comme la datation de l'une des occurrences (ex. 170') soit comme une datation générique incluse dans la portée de l'expérientia-lité (170'') :

- (169') Je *l'ai eu rencontré* [une ou plus d'une fois] en 1970.

- (170') Ça *m'est eu arrivé* [une fois, et cela a eu lieu] le premier janvier.

- (170'') Ça *m'est eu arrivé* [par ex. d'enfreindre mes bonnes résolutions] le premier janvier.

Ainsi, les surcomposés expérientiels acceptent les localisations temporelles qui s'accordent avec la valeur expérientielle grammaticalisée par la forme verbale (localisation de l'intervalle de validation, localisation d'une ou plusieurs occurrences du procès, datation générique à laquelle il est arrivé qu'un procès se produise).

10.5. Une dialectique entre deux époques

10.5.1. *Le parfait d'expérience : à la fois processuel et résultatif*

Les auteurs de la « première période » (point 6.1) se sont régulièrement demandé s'il fallait rattacher le surcomposé « régional » à la famille des *parfaits* (c'est-à-dire des formes résultatives) ou à celle des *prétérits* (c'est-à-dire des formes processuelles). Comme nous l'avons vu, Foulet (1925) considère que l'emploi régional est un parfait. Il propose même de l'appeler « parfait surcomposé » (p. 242) pour le différencier du type standard. Pour Clédât (1926b) en revanche, la forme régionale, parce qu'elle est susceptible d'être paraphrasée par une forme composée accompagnée de « jadis », doit être considérée comme un prétérit. Mais plus la discussion avance et moins les auteurs semblent prêts à trancher. Car le surcomposé expérientiel paraît tenir mystérieusement à la fois du parfait et du prétérit. À titre d'exemple, on lit chez Duraffour (1932), qui s'intéresse aux emplois du surcomposé dans le patois francoprovençal de Vaux (département de l'Ain) :

Vo l-a be yau konu ! « vous l'avez bien eu connu ». Il s'agit d'un passé considéré comme aboli, mais dont il reste cependant quelque chose : c'est donc une valeur intermédiaire entre le passé composé, dont la valeur *actuelle* est très accusée, et le parfait, qui appartient tout entier au passé. (Duraffour, 1932, p. 65)

Le surcomposé « régional » aurait ainsi une « valeur intermédiaire » un peu paradoxale. Il serait à la fois une forme de prétérit tournée vers le présent et une forme de parfait tournée vers le passé. Les auteurs,

toutefois, vont peu à peu préciser ce qui, dans les formes régionales, semble tenir du parfait et ce qui semble tenir du prétérit. On lit ainsi chez Stéfanini (1954) :

« J'ai mouillé ma chemise » note un simple fait ou bien l'état actuel de la chemise. « J'ai eu mouillé » exprime une expérience : *parfait de prétérit*, il sert à rappeler [...] que le sujet a actuellement (*parfait*) à sa disposition dans sa mémoire [...] le souvenir d'un acte accompli jadis (*prétérit*). (Stéfanini, 1954, p. 98)

Ce que le passé surcomposé a de prétérit, dit Stéfanini, c'est l'« acte accompli jadis ». Ce qu'il a de parfait, c'est la trace qui reste dans la « mémoire » du locuteur. Le surcomposé dit « régional » exprimerait ainsi l'existence d'une trace présente causée par un ou plusieurs faits passés. Camproux (1958) va dans le même sens quand il rend compte du sens des surcomposés expérimentiels présents dans les dialectes occitans :

« *I sias agudo estado en Arle ?* » signifie d'une façon bien précise « Êtes-vous maintenant dans l'état de quelqu'un qui *se trouva une fois ou l'autre* être allé en Arle ? » [...] « *M'es agu arriba de ié veire li prince Vitou e Louis, mai que d'une fes* » [...] signifie exactement « Je suis maintenant dans l'état de quelqu'un qui *se trouva y avoir vu en des moments que je ne puis plus préciser* et cela plusieurs fois, les princes Victor et Louis » [...]. (Camproux, 1958, p. 47)

Les paraphrases proposées par Camproux, malgré leur caractère un peu alambiqué, sont intéressantes, car elles conjuguent une expression au présent (« vous êtes / je suis maintenant dans l'état de ») qui renvoie précisément à la « trace » toujours existante au moment de l'énonciation et une expression au passé simple (« qui se trouva une fois ou l'autre être allé / avoir vu ») qui renvoie à l'idée que les procès qui ont causé cette trace ont eu lieu dans le passé. Plus récemment, l'analyse proposée par Apothéloz (2010a) rejoint cette idée :

Aspectuellement, ces surcomposés [expérimentiels] sont des formes à la fois processuelles et résultatives : d'une part, elles désignent une occurrence passée (une au moins) d'un type de situation ; mais d'autre part, elles désignent également une conséquence actuelle (expérience, trace mémorielle, etc.) de cette situation passée. C'est là aussi une caractéristique du parfait existentiel. (Apothéloz, 2010a, p. 117)

On retrouve ce genre de descriptions aussi bien chez les auteurs qui s'intéressent à l'emploi expérientiel du *present perfect* – « The experiential perfect conveys that the experience of the past situation has relevance to the present »¹⁰³ (Holisky, 1997, p. 258) – que chez les auteurs qui cherchent à décrire le sens du passé composé à valeur expérientielle : « L'énoncé *j'ai fumé quelquefois quand j'étais étudiant* signifie "j'ai une certaine expérience de fumer dans le passé, précisément lorsque j'étais étudiant" » (Oh, 1991, p. 71). Ce que le locuteur garde au moment présent (« j'ai »), ce qui est pertinent (« has relevance ») au moment où il s'exprime, c'est la trace laissée par un acte qui a été réalisé une ou plusieurs fois dans le passé (« the experience of the past situation », l'« expérience de fumer dans le passé »). Les formes verbales expérientielles échappent ainsi à la traditionnelle distinction entre aspect résultatif et aspect processuel. Elles sont, comme le souligne Apothéloz (2009), à la fois l'un et l'autre :

On décrit souvent les divers emplois du passé composé à partir de deux valeurs de base [. . .] : l'une qui est processuelle et entièrement tournée vers le passé (dite « inaccomplie » [. . .]), l'autre qui est résultative et tournée vers le présent (dite « accomplie »). Il est intéressant d'observer que les énoncés d'expérience résistent à cette distinction. [. . .] [L]es énoncés d'expérience échappent à la distinction aspectuelle « processuel » vs « résultatif », étant à la fois processuels et résultatifs. (Apothéloz, 2009, p. 108)

On comprend mieux que les auteurs de la première moitié du XX^e siècle aient eu du mal à choisir entre la famille des parfaits et celle des prétérits. Dans le cas des surcomposés expérientiels, les deux catégories sont à leur manière pertinentes. Ainsi, lorsque Clédât (1926b) décrit le surcomposé « régional » comme un prétérit, c'est sur le moment où le procès s'est produit (une ou plus d'une fois) qu'il se focalise. Mais lorsque Foulet (1925) décrit cette même forme comme un parfait, c'est avant tout la trace laissée par l'expérience qu'il prend en considération.

103 « Le parfait expérientiel véhicule l'idée que l'expérience liée à la situation passée a de la pertinence au moment présent. » (Notre trad.)

10.5.2. De l'appellation « parfait d'expérience »

Même si les formes verbales expérientielles semblent appartenir à la fois à la famille des prétérits et à la famille des parfaits, c'est, dans tous les cas, à la seconde catégorie que la notion proposée à l'origine par Zandvoort (1932), celle de « perfect of experience », les rattache formellement. Ce rattachement est, certes, parfois discuté. Ainsi, Kallen (1989) considère que les formes traditionnellement qualifiées de « parfait d'expérience » n'ont en réalité rien de parfait. Toutefois, la plupart des auteurs s'accordent à voir dans les formes expérientielles un certain type de parfait :

Ce qui semble à peu près certain [. . .], c'est que cet emploi du PSC [l'emploi expérientiel] peut être rangé dans la famille des parfaits, un accord quasi unanime existant quant à l'existence, dans l'emploi de ces formes, de certaines implications pour le présent de l'énonciateur ou de l'instance désignée par le sujet grammatical du verbe. (Apothéloz, 2010a, p. 99)

Ainsi, c'est avant tout l'existence de « certaines implications pour le présent » ou, comme le formule Schaden (2009), d'une « certaine pertinence actuelle » (p. 191) qui justifie le rattachement des formes expérientielles en général, et du passé surcomposé expérientiel en particulier, à la famille des parfaits. Comme nous l'avons vu plus haut, ce point représente d'ailleurs une des différences fondamentales entre le type dit « régional » et le type dit « standard » :

Ce qui différencie ces deux groupes d'utilisation du passé surcomposé est surtout la relation de l'éventualité par rapport au moment de l'énonciation : dans les [emplois expérientiels], le *passé surcomposé* véhicule une certaine « pertinence actuelle » de l'éventualité. (Schaden, 2009, p. 190–191)

Le fait que les formes expérientielles soient également tournées vers le passé n'est pas contradictoire avec l'idée de « parfait ». Au contraire, pour Apothéloz (2012), c'est précisément l'« une des caractéristiques des parfaits en général [que] de pouvoir renvoyer simultanément à deux temporalités : celle de la situation proprement dite, et celle de l'état résultant » (p. 55).

La notion d'« expérience » semble elle aussi plutôt fonctionnelle. Il est d'ailleurs à noter qu'elle apparaît non seulement sous la plume des aspectologues qui s'inspirent (directement ou indirectement) de Zandvoort (1932), mais également sous celle des auteurs qui, sans faire de lien explicite avec le concept de « parfait d'expérience », tentent, simplement, de décrire le sens des surcomposés « régionaux ». Nombreux sont en effet ceux qui recourent de manière spontanée à la notion d'« expérience » (Foulet 1925, Stéfanini 1954, Bonnard 1960, etc.). Nous rejoignons ainsi pleinement la remarque d'Apothéloz (2010c) :

Quoi qu'on puisse penser de cette appellation, dont on pourrait critiquer le caractère « psychologique », force est de reconnaître qu'elle rend assez bien compte des intentions sous-jacentes à la plupart des emplois observés. En effet, fondamentalement, les énoncés au parfait d'expérience servent à affirmer l'existence d'une situation passée [...] pour indiquer que, à un moment de référence postérieur à cette situation [...], il subsiste quelque chose de cette situation, sous la forme d'une trace mémorielle, d'un vécu, d'une « expérience » précisément. (Apothéloz, 2010c, p. 35–36)

Cette expérience acquise est d'ailleurs souvent thématifiée par les locuteurs, qui revendiquent une connaissance ou une aptitude particulière, acquise dans le passé mais toujours mobilisable au moment où ils s'expriment.

10.6. Des rendements du parfait d'expérience

10.6.1. *L'expérience passée : une connaissance présente*

Les auteurs qui cherchent à expliquer le rôle du surcomposé dit « régional » mettent souvent en avant le fait que cette forme verbale permettrait de faire montre d'un savoir acquis par l'expérience :

J'ai eu sous mes ordres en 1917 et 1918 un sergent-fourrier [qui] employait de façon bien distincte *nous avons fait* et *nous avons eu fait*. Si à propos de

l'exécution d'un ordre il me répondait *nous l'avons fait*, cela signifiait que l'ordre était exécuté [. .] ; s'il me répondait *nous l'avons eu fait*, cela signifiait qu'il n'avait pas besoin d'explications supplémentaires : il savait exécuter l'ordre pour l'avoir fait antérieurement [. .]. (Yvon, 1955, p. 44)

L'explication d'Yvon (déjà évoquée dans Yvon 1926) est intéressante. Le sergent-fourrier qui employait le surcomposé cherchait selon lui à indiquer, en utilisant cette forme, qu'il « n'avait pas besoin d'explications supplémentaires », qu'il « savait » faire ce qui lui était demandé (connaissance) « pour l'avoir fait antérieurement » (expérience). On trouve une idée tout à fait similaire chez Bonnard (1960) :

[Le surcomposé régional] montre en quelque sorte une seconde séquelle de l'action ; *déjeuner au restaurant* entraîne une séquelle physiologique qui dure le temps de la digestion, puis une seconde séquelle qui est un enrichissement d'expérience. *J'ai fait des gnocchi* signifie : nous allons les manger ; *j'en ai eu fait* signifie : je sais les faire. (Bonnard, 1960, p. 64)

Pour Bonnard comme pour Yvon, la forme surcomposée exprime un « enrichissement d'expérience » (même si, comme nous l'avons vu, le passé composé expérientiel est également susceptible de produire le même effet). Elle permet ainsi au locuteur d'indiquer qu'il « sait », au moment présent, faire quelque chose pour l'avoir fait antérieurement. Dans les exemples de notre corpus, le passé surcomposé permet effectivement régulièrement aux locuteurs non seulement de légitimer leurs prétentions en termes d'expérience (ex. 171 et 172) mais également de justifier les connaissances acquises grâce à ces expériences (ex. 173 et 174) :

- (171) J'ai de l'expérience dans le domaine [du baby-sitting] car j'ai eu gardé mes neveux et nièces plusieurs fois. (Non daté, <https://yoopies.fr>, consulté en fév. 2016)
- (172) Je suis une personne sérieuse, sociable, responsable et qualifié. [. .] Je suis une maman et j' ai eu gardé souvant des enfants de tout ages, donc j'ai assé d'expérience auprès des enfants. (Non daté, www.bourseauxservices.com, consulté en juil. 2017)
- (173) Je connais bien cette laine car je l'ai eu tricoté elle est très douce et bien jolie [. .]. (2007, <http://lachtitetricot.canalblog.com>, consulté en fév. 2016)

(174) *J'ai eu fait* des crises de spasmophilie. . . donc je connais. . . c'est dû au stress ou à un gros choc émotif. . . (2011, www.dukanaute.com, consulté en fév. 2016)

Ainsi, avoir eu pratiqué une certaine activité ou avoir eu vécu une certaine situation dans le passé, c'est posséder quelque chose au moment présent : une expérience (ex. 171 et 172) ou une connaissance acquise grâce à l'expérience (ex. 173 et 174). Parfois, l'expérience exprimée au surcomposé est présentée comme la cause d'une connaissance (*je connais car j'ai eu fait*). Parfois, c'est la connaissance qui est présentée comme la conséquence d'une expérience (*j'ai eu fait donc je connais*). On relèvera que dans les exemples (173) et (174), si l'expérience est formulée au passé surcomposé, la connaissance acquise est en revanche au présent. La locutrice de (173) dit de la laine (qu'elle connaît pour l'avoir tricotée) qu'elle « est très douce et bien jolie ». Quant à la locutrice de (174), elle dit des crises de spasmophilie (qu'elle connaît pour les avoir vécues) que « c'est dû au stress ou à un gros choc émotif ».

On retrouve la même logique dans l'exemple (175). À un enfant qui demande à son oncle s'il « connaît » le plongeur du « saut de l'ange », la grand-mère, qui assiste à la conversation, répond « il l'a eu fait », ce qui, en contexte, signifie « oui, il le connaît » :

(175) L1 [enfant] : tu connais le saut de l'ange ?
L2 [oncle de L1] : le plongeur ?
L3 [grand-mère de L1 et mère de L2] : il l'*a eu fait* quand il était jeune (Oral, Suisse romande, 2016)

L'exemple (176) est également intéressant à cet égard. Le locuteur utilise d'abord un passé surcomposé expérientiel pour dire qu'il lui est déjà arrivé de donner des cours de traduction (« j'ai eu donné »). Il reformule ensuite son propos avec un passé composé accompagné d'un adverbe de fréquence (« j'ai souvent donné »). Puis, il poursuit avec une formule contenant le mot « expérience » (« j'ai fait pas mal d'expériences comme ça »). Enfin, il conclut en indiquant l'état de ses connaissances, en l'occurrence non dans le présent mais à l'époque (« ça je connaissais pas mal ») :

- (176) moi j'**ai eu donné** des trucs comme ça des cours de traduction anglais-français ou allemand-français [...] j'**ai souvent donné** des cours comme ça [...] j'**ai fait pas mal d'expériences** comme ça [...] **ça je connaissais pas mal** (Oral, Suisse romande, 2022)

L'expérience vécue peut également devenir une composante de l'identité du locuteur. En ce sens, avoir eu fait quelque chose, ce n'est pas seulement posséder une connaissance, c'est pouvoir se définir comme celui qui possède cette connaissance. Foulet (1925) souligne déjà ce point, dans un passage où il commente l'énoncé « j'ai eu fait tant de pièces de vin » (p. 243), prononcé par un viticulteur d'une septantaine d'années :

[L]e temps surcomposé est un véritable parfait qui prolonge dans le présent les conséquences d'une action antérieure ; notre paysan septuagénaire est pour lui-même et ses voisins l'homme qui a fait autrefois cette belle récolte ; ce détail fait partie de sa personnalité morale. (Foulet, 1925, p. 243–244)

Pour Foulet, le vigneron *est* ainsi, au moment présent, dans sa « personnalité morale », celui qui « a fait autrefois » une certaine action. On remarque d'ailleurs que les locuteurs (notamment les internautes) utilisent régulièrement les surcomposés pour se présenter (par exemple lorsqu'ils « arrivent » sur un nouveau forum de discussion) :

- (177) Je ne sais pas si je dois me présenter ??? Allez j'y vais. . . J'ai 64 ans, 2 filles et une petite fille Emma. . . Je **suis** divorcée et remariée [. . .]. J'**habite** en Haute-Savoie. . . J'**ai eu tricoté, brodé, crocheté**, un peu de couture. . . mais [je ne suis] pas une petite main de Grands couturiers [. . .]. (2011, www.weightwatchers.fr, consulté en fév. 2016)

Dans cet extrait, la locutrice alterne des expressions au présent (« ai », « suis », « habite »), qui décrivent sa situation actuelle (âge, enfants et petits-enfants, état civil, lieu de domicile) et des expressions au surcomposé expérientiel (« j'ai eu tricoté, brodé, crocheté »), qui décrivent des activités qu'il lui est arrivé de pratiquer et qui, en contexte, contribuent à dresser son portrait. Précisons que ces propos ne sont pas tenus sur un forum qui serait consacré au bricolage ou aux arts textiles. Il s'agit d'une plateforme où des personnes souhaitant perdre du poids peuvent discuter de ce qui les préoccupe. De fait, la locutrice cherche moins à

indiquer à ses interlocuteurs le fait qu'elle possède des connaissances spécifiques en couture qu'à leur transmettre des informations sur sa personne et son chemin de vie. Mais naturellement, le passé surcomposé est également utilisé par les internautes qui arrivent sur des forums spécialisés :

- (178) Bonjours à tous. Je *m'appelle* Yann, j'*ai* 38 ans, je *suis* gardois [habitant de La Garde, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence]. Enfant, j'*ai eu fait* du judo de 1988–93, jusqu'à la ceinture bleu [. . .]. (Non daté, <https://karate-blog.net>, consulté en janv. 2023)
- (179) Bonjour à tous. On va commencer par des présentations : [. . .] Laurent, 45 ans, j'*habite* vers Lyon, dans l'Ain. [. . .] En pratique sportive, j'*ai* ski et apnée. [. . .] Et j'aimerais bien rajouter Canoë à ma liste de loisir récurrent. J'*ai eu fait dans ma tendre jeunesse* du kayak donc quelques bases sur la lecture des rapide mais vraiment les bases. D'où ma présence ici. (2018, www.eauxvives.org, consulté en janv. 2023)

Dans ces deux exemples, les internautes commencent par utiliser des formes verbales au présent, qui leur permettent de donner quelques informations générales (sur leur nom, leur âge, leurs loisirs, leur lieu d'origine ou de résidence). Puis, ils enchaînent avec des formes surcomposées qui, en contexte, indiquent quelle partie de leur parcours explique qu'ils se retrouvent sur les forums en question, respectivement consacrés aux arts martiaux et au kayaking : immédiatement après s'être présenté, Yann (ex. 178) explique qu'il « a eu fait du judo » ; quant à Laurent (ex. 179), il explique qu'il « a eu fait dans sa tendre jeunesse du kayak » et qu'il aimerait s'y remettre, « d'où sa présence ici ».

10.6.2. La question expérientielle : une demande de conseils

Quand on regarde l'utilisation des surcomposés « régionaux » et, plus largement, des énoncés expérientiels dans les forums de discussion, on remarque toutefois que les internautes discutent rarement expérience pour le seul plaisir de parler de leurs parcours de vie. Les échanges sont souvent plus intéressés :

(180) L1 : bonjour, [. . .] tu as déjà fait des LB [lissages brésiliens] ? Si oui lequel entre le LB et le botox a été un meilleur soin pour tes cheveux [. . .], lequel conseilles-tu ? Salut.

L2 : Alors oui j'ai eu fait plusieurs lb et botox [. . .]. Sinon niveau soin j'ai kiffé le botox [. . .]. Mais j'ai vu [. . .] que tu ne veux pas perdre tes ondulations, dc [donc] dans ce cas je te conseillerai le boots k hair [. . .] ! (2013, <http://lissage-bresilien.manucure.info>, consulté en fév. 2016)

Dans cet extrait, L1 demande à L2, à l'aide d'une question expérientielle formulée avec un passé composé et un « déjà » expérientiel, s'il est déjà arrivé à cette dernière de faire des lissages brésiliens. Comme on le voit, ce qui motive la question de L1, c'est moins l'envie de savoir si son interlocutrice a déjà, oui ou non, fait au moins une fois l'expérience des lissages brésiliens, que celle de connaître les conseils que son interlocutrice sera, de par son expérience, à même de lui donner (puisqu'elle-même hésite entre lissage brésilien et botox). L1 formule d'ailleurs cela explicitement dans la suite de son intervention : « Lequel conseilles-tu ? » L2 commence par répondre, à l'aide d'un passé surcomposé, qu'elle possède la double expérience demandée (« j'ai eu fait plusieurs lissages brésiliens et botox »). Puis, forte de son expérience, elle donne le conseil demandé (« je te conseillerais le *Boost K-Hair* »). L'échange reproduit en (181) est comparable :

(181) L1 : Bonjour, Je ne crois pas que ce sujet ait déjà été abordé ici. Certains d'entre vous ont-ils déjà investi dans un gîte, quel en est le retour d'expérience, le conseilleriez-vous ? [. . .]

L2 : Bonjour, Oui je l'ai eu pratiqué dans le Sud ; sur un plan humain [. . .], c'est très enrichissant. (2016, www.devenir-rentier.fr, consulté en juil. 2016)

Dans cet extrait, L1 pose, à tout interlocuteur susceptible de se sentir concerné, une question à valeur expérientielle, formulée à l'aide d'un passé composé et d'un « déjà » expérientiel : « Certains d'entre vous ont-ils déjà investi dans un gîte ? » Il fait ensuite suivre cette demande de deux autres questions. La première porte sur l'expérience des interlocuteurs potentiels : « Quel en est le retour d'expérience ? » La deuxième, comme en (180), porte sur d'éventuels conseils qui pourraient en découler : « Le conseilleriez-vous ? » L2 répond ainsi en deux temps. Il

indique d'abord, à l'aide d'un passé surcomposé, posséder l'expérience demandée : « Oui, je l'ai eu pratiqué. » Puis, il enchaîne en donnant son avis : « C'est très enrichissant. » L'attente d'un partage de connaissances n'est, certes, pas toujours formulée aussi explicitement qu'en (180) ou en (181). Elle n'en reste pas moins très souvent sous-jacente, comme en (182) :

- (182) L1 : Mais en ce qui concerne les autres planètes (Venus et Mars voire même Titan) je fais un peu au pif. Quelqu'un a t-il déjà expérimenté tout ça ? [. .]
L2 : Je n'ai jamais essayé pour d'autres planètes mais avec la Terre, je fais une désorbitation. [. .]
L1 : Oui je vois que ma question n'inspire pas grand monde.
L3 : J'ai eu fait plusieurs essais il y a longtemps, que ce soit sur Terre, Mars ou Venus. [. .] Il me semble que [la Terre] est la planète « visitable » dont l'atmosphère est la plus dense du système. Peut-être que Titan la surclasse, à voir. Pour les autres, on peut se permettre des rentrées au pif sans trop de risques [. .]. (2010, <http://orbiter.dansteph.com>, consulté en fév. 2016)

Dans cet exemple, tiré d'un forum consacré aux jeux vidéo, L1 pose une question adressée à tout interlocuteur potentiel. Il formule cette question à l'aide du pronom indéfini « quelqu'un », du verbe « expérimenter » au passé composé et d'un « déjà » expérientiel : « Quelqu'un a-t-il déjà expérimenté tout ça ? » Un deuxième internaute répond à la question posée, avec le verbe « essayer » dans une formule négative en « ne jamais » au passé composé : « Je n'ai jamais essayé. » De fait, il répond formellement à la question, mais il n'y répond pas pragmatiquement (puisqu'il ne comble pas les attentes de celui qui a posé la question). Logiquement, cette réponse déçoit L1 : « Je vois que ma question n'inspire pas grand monde. » Sa réaction montre qu'en posant une question expérientielle *a priori* « fermée », cet internaute cherchait en réalité moins à obtenir une réponse affirmative ou négative qu'à profiter des connaissances de ceux qu'il consulte. Un troisième locuteur intervient alors, non seulement pour indiquer qu'il lui est déjà arrivé de faire l'expérience demandée (« j'ai eu fait plusieurs essais »), mais surtout pour partager les connaissances que son expérience lui a permis d'acquérir.

10.6.3. Expérientialité et argumentation

Dans un article intitulé « De l'usage argumentatif du parfait d'expérience », Apothéloz (2010c) montre qu'il existe un lien particulier entre les énoncés à valeur expérientielle et les contextes argumentatifs. Les énoncés expérientiels sont en effet souvent utilisés pour étayer ou accréditer les thèses soutenues par les locuteurs. Apothéloz illustre cette idée avec, entre autres, les exemples suivants, au passé composé :

- (183) [E]n Angleterre aussi nous sommes fermement partisans des châtiments corporels pour les enfants, cela forme le caractère. J'*ai* moi-même *été rossé* à mort, je m'en porte fort bien. (Anouilh, *L'alouette*, 1953 < Apothéloz, 2010c, p. 30)
- (184) Beaucoup d'artistes célèbres ont eu des manies bizarres aux heures de travail. Balzac s'en attribuait plus qu'il n'en avait réellement, et on lui en a prêté plus encore. Je l'*ai surpris* plus d'une fois, en plein jour, travaillant comme tout le monde, sans excitants, sans costume, sans aucun signe d'enfantement douloureux, riant dès l'abord, l'œil limpide et le teint fleuri. (Sand, *Histoire de ma vie*, 1855 < Apothéloz, 2010c, p. 33)
- (185) Montauquier, il le connaît de vue : à la piscine, au supermarché, il l'*a* souvent *rencontré* avec ses chérubins. (Therame, *Bastienne*, 1985 < Apothéloz, 2010c, p. 34)

Comme l'analyse Apothéloz, la séquence « j'ai moi-même été rossé à mort, je m'en porte fort bien » (ex. 183) accrédite la thèse selon laquelle les châtiments corporels forment le caractère. En (184), l'énoncé expérientiel qui commence par « je l'ai surpris plus d'une fois » est quant à lui destiné à étayer la thèse selon laquelle Balzac s'attribuait plus de manies qu'il n'en avait réellement. En (185) enfin, l'énoncé expérientiel « il l'a souvent rencontré » accrédite la thèse selon laquelle la personne désignée par « il » connaît, au moins de vue, M. Montauquier. Dans notre corpus, le surcomposé expérientiel est fréquemment utilisé dans des contextes argumentatifs tout à fait similaires :

- (186) J'ai un american staff [. . .] très caline et douce avec les enfants, même si on est toujours à côté, non pas qu'elle est dangereuse, mais les enfants ont cette sale manie de prendre les animaux pour des jouets (ils leur tirent les oreilles,

les tapent oui oui je l'*ai eu vu* bcp de fois etc.) [. . .]. Le chien, bien qu'intelligent, attaque si il se sent agressé ou si il a peur. (2010, www.ladepeche.fr, consulté en sept. 2017)

- (187) [D]ans les croyances païennes celtiques ou autres [. . .], la femme était plus souvent représentée et vénérée que dans nos religions actuelles. [. . .] Pour témoignage, j'*ai eu assisté* à une cérémonie [chrétienne], où j'étais convié en l'honneur du baptême de la fille d'un couple d'ami. Le pasteur, lors de son discours, évoqua que si la femme est stérile, c'est par péché ! (2008, <http://forum.psychologies.com>, consulté en sept. 2017)

En (186), l'énoncé expérientiel « je l'ai eu vu beaucoup de fois » est destiné à étayer la thèse selon laquelle les enfants maltraitent souvent les animaux (notons qu'ici, cette thèse fonctionne elle-même comme un argument destiné à étayer la thèse principale soutenue par la locutrice, selon laquelle les enfants qui se font mordre ont souvent provoqué l'accident par leur comportement inadéquat). Quant au locuteur de (187), il utilise l'énoncé expérientiel qui commence par « j'ai eu assisté à une cérémonie » comme un argument pour soutenir la thèse selon laquelle les femmes étaient mieux considérées dans les « croyances païennes » que dans la religion chrétienne. Mais revenons aux exemples (183) à (185), au passé composé. Apothéloz (2010c) précise son analyse de la manière suivante :

[C']est parce que l'énonciateur a lui-même été rossé et qu'il s'en porte bien, qu'il est aujourd'hui fondé à porter un jugement positif sur les châtiments corporels [ex. 183] ; c'est parce qu'elle a surpris plusieurs fois Balzac travaillant normalement, « sans excitants », « en plein jour », que G. Sand est fondée à dire que les manies qu'on attribue à cet auteur sont, en partie du moins, de la pure affabulation [ex. 184] ; c'est parce qu'il sait que X a souvent rencontré Montauquier à la piscine et au supermarché que l'énonciateur de [185] est fondé à dire que X connaît Montauquier, ne serait-ce que de vue ; etc. (Apothéloz, 2010c, p. 36)

Dans ce passage, Apothéloz utilise à plusieurs reprises l'expression « être fondé à dire ». Ce qui est en effet souvent en jeu dans les passages argumentatifs où des énoncés expérientiels sont utilisés, c'est la légitimité même du locuteur à s'exprimer. C'est parce qu'il lui est arrivé au moins une fois de vivre telle ou telle expérience que le

locuteur est ensuite fondé à dire quelque chose, à donner un avis, à porter un jugement :

- (188) Par contre, sache que la seule chose que peuvent faire les vigiles à l'entrée lors de la fouille, c'est de te demander de mettre ton appareil [photo] aux vestiaires. Ils n'ont aucun autre droit. Je dis cela car j'ai eu vu des abus de leur part [. . .]. (2006, <http://forum.absolut-photo.com>, consulté en juil. 2017)
- (189) J'ai eu goûté le cochon [du saucisson à la viande de porc]. . . Je peux te dire que le halal est meilleur. . . (Non daté, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en sept. 2017)

En (188) comme en (189), ce qui est justifié par le surcomposé expérimentiel (« j'ai eu vu », « j'ai eu goûté »), c'est la légitimité du locuteur à s'exprimer, à prendre position (« je dis cela car », « je peux te dire que »). Les infinitifs surcomposés expérimentiels (ex. 190) et les participes surcomposés expérimentiels (ex. 191), sur lesquels nous reviendrons plus loin (points 11.1 et 11.2), sont également souvent utilisés dans ce type de contexte :

- (190) Pour avoir eu conduit une BX break [break de la marque Citroën], je peux dire que le MCV [break de Dacia] se comporte mieux [. . .]. (2010, www.logan-mcv.forum-dacia.com, consulté en juin 2014)
- (191) Ayant eu habité à côté de Vienne [. . .], je peux te dire que des poissons et des endroits vierges il en reste (comme partout). (2010, www.carpriver.net, consulté en sept. 2014)

C'est parce qu'il a l'expérience de la conduite d'un break de la marque Citroën (la « BX ») que le locuteur de (190) est fondé à dire qu'en comparaison le break de la marque Dacia (le « MCV ») est plus maniable. C'est parce qu'il a l'expérience de la vie à Vienne que le locuteur de (191) est fondé à dire qu'il reste des endroits sauvages dans la capitale autrichienne.

Notons encore que les énoncés au surcomposé expérimentiel peuvent même être employés pour accréditer la pertinence d'une injonction (ex. 192) ou d'une question (ex. 193) :

(192) fais gaffe avec ton parapluie tu *as eu arraché* une lampe avec une raquette !
(Oral, Suisse romande, 2016)

(193) est-ce que son frein va exploser ? on l'*a eu vu* parfois on l'*a eu vu* notamment sur la voiture de Jean-Éric Vergne (Journaliste sportif, émission télé, RTS2, 18 sept. 2016)

En (192), la locutrice indique qu'elle est fondée à demander à son interlocuteur de faire attention avec son parapluie, car elle sait que ce dernier est capable, pour l'avoir fait précédemment, de provoquer des dégâts lorsqu'il gesticule avec un objet dans la main (en l'occurrence, il lui est arrivé d'arracher une lampe avec une raquette). Quant au journaliste de (193), il pose une question (« est-ce que son frein va exploser ? »), puis souligne que cette dernière est pertinente, car il sait, pour l'avoir vu précédemment (« on l'a eu vu notamment sur la voiture de Jean-Éric Vergne »), que de tels incidents peuvent se produire.

10.6.4. De l'art de la litote : « j'ai déjà eu été plus mal »

Comme le souligne notamment Bleton (1982), les énoncés au surcomposé expérimentiel peuvent avoir valeur de litotes. Des énoncés comparatifs comme « j'ai eu connu mieux » ou « j'ai eu connu pire » servent ainsi souvent, en contexte, à indiquer qu'une situation est détestable ou, au contraire, fort appréciable :

(194) j'*ai eu connu* accueil plus chaleureux ! (Oral, Suisse romande, 2015)

(195) j'*ai eu été* des fois plus mal dans ma vie ! (Oral, Suisse romande, 2015)

L'exemple (194), prononcé au sortir d'un repas de famille, indiquait, en contexte, que le locuteur avait trouvé l'accueil glacial. L'exemple (195), prononcé quant à lui sur une plage des Caraïbes, soulignait clairement la joie du locuteur de se retrouver dans un lieu de rêve. Dans l'exemple (196), le message véhiculé par la litote « j'ai eu connu pire » est d'ailleurs explicitement formulé dans l'énoncé qui suit (« nous passons donc une excellente fin de journée ») :

(196) Nous tentons ensuite une randonnée au col de la Colombière, mais les nuages bas ne nous inspirent pas trop et nous abrég[e]ons pour faire du shopping à Chamonix. *J'ai eu connu pire* comme plan B. Nous passons donc une excellente fin de journée à Chamonix, au programme terrasses, petits desserts et quelques achats. Nous rentrons en début de soirée toutes contentes de notre week-end [. . .] ! (2014, <http://chouchou-chouchou.over-blog.com>, consulté en fév. 2017)

De tels énoncés figurent souvent dans des critiques ou bilans de toutes sortes, comme dans l'exemple (197), où le locuteur fait le bilan d'une journée passée à un festival de musique. Dans cet exemple, l'énoncé « on a eu connu mieux » est utilisé pour qualifier la nourriture, laquelle se retrouve ainsi, avec le prix du camping trop élevé, dans la liste des « moins » :

(197) Bilan de la journée. Les plus : on a eu de la chance avec le temps [. . .]. Excellente organisation en général, les bus, l'accès aux bars, les scènes, tout est vraiment nickel. [. . .] Le prix de la bière est correct. Les moins : La nourriture, *on a eu connu mieux*. . . [. . .] Le prix du camping est aussi élevé [. . .]. (2012, www.lordsofrock.net, consulté en fév. 2017)

Précisons toutefois que les expressions du type « avoir eu vu / connu pire » ou « avoir eu vu / connu mieux » n'ont pas toujours un caractère litotique. Dans certains cas, ces formules sont à prendre au pied de la lettre. Elles indiquent alors, littéralement, qu'une certaine expérience n'est pas la pire (ou la meilleure) de sa catégorie :

(198) Voilà, voilà ! froid ? Je ne sais que vous en dire ; *on a eu vu pire* que ça ! (Huguenin, *Derniers récits*, 1907 < www.ebooks-bnr.com)

(199) le temps un peu humide mais ça va *j'ai eu vu pire* (Oral, Suisse romande, 2021)

Dans ces deux exemples, l'un littéraire (ex. 198), l'autre saisi dans une conversation (ex. 199), le personnage mis en scène et le locuteur emploient la formule « on a / j'ai eu vu pire » pour indiquer qu'ils ont respectivement connu des jours plus froids et des temps plus humides. La lecture de ces énoncés n'est toutefois pas litotique. Il ne s'agit pas, en contexte, de dire qu'il fait chaud ou qu'il fait sec : le sens de ces énoncés

est, littéralement, que les températures ont déjà été plus froides ou que le temps a déjà été plus humide. Les expressions « avoir eu connu mieux » et « avoir eu connu pire » sont d'ailleurs parfois employées conjointement, pour qualifier la même expérience. Il ne peut plus, de fait, s'agir de litotes :

(200) La béquille latérale est accessible, on **a eu connu mieux**, mais on **a eu connu bien pire**. (2015, www.tigersport.fr, consulté en fév. 2017)

(201) L1 [cuisinier] : vous avez bien mangé ?

L2 [le chef Philippe Etchebest] : **j'ai eu mangé mieux** mais **j'ai eu** aussi **mangé pire** [silence] voilà (Chef Philippe Etchebest, émission télé, France, « Cauchemar en cuisine », *M6*, 14 sept. 2016)¹⁰⁴

L'exemple (200) provient d'un site consacré à la critique des nouveaux modèles de motos. Dans cet exemple, les deux énoncés « on a eu connu mieux » et « on a eu connu bien pire » servent, ensemble, à indiquer que l'endroit où est située la béquille sur un modèle particulier est « moyennement pratique ». En (201), le locuteur L1, en l'occurrence un cuisinier, demande au chef Philippe Etchebest, qu'il reçoit dans son restaurant, s'il a bien mangé. Le chef Etchebest répond en comparant le repas qu'il vient de faire avec les autres expériences culinaires qu'il a eu l'occasion de faire dans sa vie : « J'ai eu mangé mieux mais j'ai eu aussi mangé pire. » Le deuxième énoncé (« j'ai eu mangé pire ») indique que le « j'ai eu mangé mieux » n'est pas à comprendre comme une litote (au sens de « j'ai trouvé le repas détestable ») mais au sens littéral : ensemble, les deux énoncés indiquent que le repas est jugé « moyen » (l'ordre des énoncés parle toutefois, dans ce cas-là, plutôt en faveur du cuisinier).

Il peut, dans certains cas, être difficile de décider s'il s'agit ou non d'une litote :

104 La place où se trouve inséré l'adverbe « aussi » dans le syntagme verbal, après le « eu », est une exception : dans la grande majorité des cas, l'adverbe « aussi » est inséré avant le « eu » dans les formes expérientielles. Sur cette question, voir le point 12.2.2.

- (202) Ensuite, c'était la ruée vers le cinéma Maule Baitha pour admirer la prestation des ateliers enfants de Tokia théâtre. *J'ai eu vu* mieux (l'an dernier, par exemple), mais bon. . . On ne va pas taper trop fort : c'est des gosses, et ils ont eu le courage de monter sur la scène et de jouer ce qu'ils avaient à jouer ! (2011, <http://correspondant-de-presse-64.over-blog.com>, consulté en fév. 2017)

Dans cet exemple (déjà cité plus haut), le locuteur fait la critique d'une prestation au théâtre par une troupe enfantine. Il commence par dire : « J'ai eu vu mieux. » À ce stade de la lecture, c'est l'interprétation litotique qui prévaut (la prestation était mauvaise). Cette analyse est toutefois nuancée par le fait que le locuteur donne ensuite un exemple concret d'expérience meilleure (« l'an dernier, par exemple »), avant de tempérer sa remarque : « Mais bon. . . On ne va pas taper trop fort : c'est des gosses. »

10.6.5. Exclamations expérientielles : « qu'est-ce qu'on a eu ri ! »

Le surcomposé expérientiel est régulièrement employé, notamment à l'oral, dans des tournures exclamatives en « qu'est-ce que » :

- (203) qu'est-ce qu'on a eu ri à cause de ça ! [de la réceptionniste qui parle allemand avec un accent chinois] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (204) qu'est-ce qu'on a eu joué à ça [au Memory] ! (Oral, Suisse romande, 2016)
- (205) qu'est-ce qu'ils t'ont eu emmerdée sur ton physique ! (Oral, Suisse romande, 2016)

Ce que l'exclamation met *a priori* en évidence, c'est le nombre de fois où le procès s'est produit. Les exemples (203) à (205) peuvent en effet être paraphrasés par « ah combien de fois il est arrivé que » :

- (203') *Ah combien de fois il nous est arrivé* de rire à cause de ça !
- (204') *Ah combien de fois il nous est arrivé* de jouer au Memory !
- (205') *Ah combien de fois il leur est arrivé* de t'emmerder sur ton physique !

Dans notre corpus, la formule « combien de fois » est d'ailleurs parfois employée avec le surcomposé expérimentiel :

- (206) [C'est une employée des pompes funèbres qui parle :] combien de fois la nuit on *s'est eu levés* pour aller lever le corps ! (Oral, Suisse romande, 2015)
- (207) [A]u début la pâte présente un aspect franchement mou, au point d'être tenté de rajouter de la farine. . . ça c'est l'erreur ne surtout pas faire ! (et ô combien de fois je *l'ai eu faite* à mes débuts [. . .]) Il faut au contraire laisser le robot tourner. (2007, www.papillesetpupilles.fr, consulté en mai 2017)
- (208) Oh combien de fois j'*ai eu vu* ou *entendu* des participants [d'une course cycliste amateur] qui prenaient ceci ou cela a tel moment de la course ca me fait bien rigoler j'aimerais bien voir une fois un contrôle antidopage [. . .] je pense que la il y aurait du déchet [. . .]. (2013, www.20min.ch, consulté en mai 2017)

Dans ces exemples, la forme surcomposée se trouve intégrée dans des énoncés qui mettent explicitement l'accent sur la fréquence à laquelle un procès donné s'est produit.

Dans notre corpus figurent également des exclamations en « ce que », qui ont le même sens que les exclamations en « qu'est-ce que » :

- (209) ce qu'on a eu rigolé ! (Oral, Suisse romande, 2016)
- (210) L1 : vous êtes restés combien de temps [à Majorque] ?
L2 : dix jours ! mais ce qu'on en a eu fait ! (Oral, Suisse romande, 2014)

En (209), la locutrice, une grand-mère parlant des moments qu'elle a passés avec ses petits-enfants lorsqu'ils étaient petits, souligne le grand nombre de fois où il leur est arrivé de rire ensemble. Quant à la locutrice de (210), elle commence par indiquer qu'elle est restée seulement dix jours à Majorque. Mais elle précise ensuite, à l'aide du concessif « mais » et de l'exclamation « ce qu'on en a eu fait », que contrairement à ce qui aurait pu être déduit de la première proposition, elle a eu l'occasion de faire un grand nombre de choses durant ce court laps de temps.

Parfois, aucune particule exclamative n'est utilisée. C'est alors le ton à l'oral (ex. 211) ou la ponctuation à l'écrit (ex. 212 et 213) qui marquent la dimension exclamative de l'énoncé :

(211) ah mais on en **a eu fait** ! (Oral, Suisse romande, 2017)

(212) J'en **ai eu fait** des courses dans ce magasin !!! (Non daté, <http://blogpub.canalblog.com>, consulté en mai 2017)

(213) J'ai des angoisses de murs qui tombent, de jardinières qui tombent, de ballustrades en fer forgé qui tombent et j'en **ai eu fait** des cauchemars y a des années et pas qu'un !!! (2012, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mai 2017)

Dans le contexte de la conversation, l'exemple (211) signifiait : « Ah combien de choses nous avons faites ensemble ! » En (212), la locutrice indique, en joignant le surcomposé expérientiel à trois points d'exclamation, qu'il lui est arrivé un nombre important de fois d'aller faire les courses dans un certain magasin. Enfin, en (213), la locutrice dit qu'elle a souvent fait des cauchemars (on notera l'expression « et pas qu'un », litote soulignant la fréquence).

Si, dans les phrases affirmatives, la valeur expérientielle implique seulement que le procès s'est produit *au moins une fois*, dans les phrases exclamatives en revanche, ce que l'exclamation met en évidence, c'est le grand nombre de fois où le procès s'est produit. Pour cette raison, l'ajout d'un complément tel que « une fois, mais pas deux », possible dans les énoncés affirmatifs (ex. 214'), est dissonant dans les énoncés exclamatifs (ex. 214'') :

(214) **J'ai eu pardonné une fois** [l'infidélité de mon conjoint], je n'aurais jamais dû, dorénavant c'est non négociable. (Non daté, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en juil. 2016)

(214') **J'ai eu pardonné** l'infidélité de mon conjoint. Une fois, mais pas deux !

(214'') *Qu'est-ce que j'**ai eu pardonné** l'infidélité de mon conjoint ! Une fois, mais pas deux !

Ainsi, ce n'est pas la réitérabilité (potentielle) mais bien la réitération (effective) d'un procès que l'exclamation jointe à la valeur expérientielle met en évidence. En contexte, il peut toutefois apparaître, en plus de cela, l'idée que le procès était marqué par une intensité particulière. Reprenons les exemples (203) à (205) cités précédemment :

(203) qu'est-ce qu'on a eu ri à cause de ça ! (Oral, Suisse romande, 2016)

(204) qu'est-ce qu'on a eu joué à ça ! (Oral, Suisse romande, 2016)

(205) qu'est-ce qu'ils t'ont eu emmerdée sur ton physique ! (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans l'exemple (203), la locutrice souligne, par la tournure « qu'est-ce qu'on a eu ri ! », que non seulement ils ont souvent ri de l'accent chinois de la réceptionniste mais également qu'ils en ont à chaque fois beaucoup ri. En (204), l'exclamation « qu'est-ce qu'on a eu joué à ça ! » semble mettre l'accent aussi bien sur le nombre de parties réalisées que sur la ferveur des joueurs. Enfin, l'exclamation « qu'est-ce qu'ils t'ont eu emmerdée sur ton physique ! » (ex. 205) laisse non seulement entendre que l'allocutaire a reçu beaucoup de critiques mais également que les critiques ont été acerbes. L'idée qu'une exclamation surcomposée marquerait à la fois la fréquence et l'intensité des procès se retrouve d'ailleurs dans une traduction proposée par Cornu pour une forme surcomposée en patois jurassien :

(215) Onn on **o u vu** ! (Patois jurassien < Cornu, 1953, p. 223)
Trad. *On en a vu de toutes les couleurs* ! (Trad. de Cornu)

Cornu traduit la formule « onn on o u vu ! » (litt. *on en a eu vu*) par le passé composé et l'expression consacrée « de toutes les couleurs », qui souligne non seulement la fréquence mais également le caractère marquant et diversifié des expériences vécues.

Regardons enfin et pour conclure l'exemple (216), qui contient quant à lui une exclamation formulée négativement :

(216) qu'est-ce que j'ai pas eu fait avec ces gamines! (Oral, Suisse romande, 2021)

L'exclamation négative a ici une valeur rhétorique. En contexte, il s'agissait pour le locuteur, en l'occurrence un père de famille dont les filles sont à présent adultes, de dire qu'il a fait toutes les activités possibles et imaginables avec ses « gamines » : à nouveau, l'exclamation expérientielle met l'accent à la fois sur le nombre et sur la diversité des activités réalisées.

10.6.6. Proverbes : valeur expérientielle et valeur gnomique

La valeur expérientielle est également compatible avec la valeur gnomique. On relève ainsi, parmi les 5788 proverbes recensés sur le site du Ministère français de la Culture (www.culture.gouv.fr), 11 exemples contenant des surcomposés expérientiels.¹⁰⁵ Sur ces 11 cas, 10 sont accompagnés de la négation « ne jamais », comme dans les exemples suivants :

(217) On n'a jamais eu vu un couvreur rester sur un toit.

(218) Les grosses eaux n'ont jamais eu noyé tout le monde.

(219) Le bien de cabaretier et de cure [n'a jamais eu enrichi] les héritiers.

Ces proverbes, tous paraphrasables par « il n'est jamais arrivé que » expriment, en niant l'existence d'un seul contre-exemple, la permanence ou l'immutabilité de certaines réalités. Un passé composé à valeur expérientielle pourrait également faire l'affaire. Certains proverbes présentent d'ailleurs deux variantes, l'une au passé surcomposé (ex. 220), l'autre au passé composé (ex. 221) :

(220) Un pommier sauvage [n'a jamais eu porté] des poires à botzi [variété de poire propre au canton de Fribourg].

105 La plupart de ces proverbes sont également recensés sur les sites suivants : <http://environnement.ecole.free.fr>, <http://proverbes.dictons.over-blog.com>, <http://dicocitations.lemonde.fr> et <https://fr.wiktionary.org> (consultés en juil. 2017). Nous les citons toutefois ici d'après : www.culture.gouv.fr.

(221) On n'a jamais ramassé des poires à botzi sous un pommier sauvage.

Dans ces proverbes, la valeur de vérité ne porte pas seulement sur le passé ou sur une époque qui serait révolue. La vérité est intemporelle et si l'information posée est « il n'est jamais arrivé que », l'implicite qui l'accompagne est « et cela n'arrivera jamais ». Le site du Ministère français de la Culture recense d'ailleurs une version longue du proverbe cité en (220), qui indique explicitement que la vérité porte aussi sur l'avenir (ex. 222) :

(222) Un pommier sauvage n'a jamais eu porté des poires à botzi et jamais n'en portera.

Le site n'indique toutefois pas la signification des proverbes. Le seul pour lequel nous ayons pu obtenir une explication est le suivant :

(223) On n'a jamais eu vu un âne à courtes oreilles.

Dans un article intitulé « Les parties du visage dans les locutions populaires de la Gruyère », Gauchat (1903) cite en effet ce proverbe dans sa version en patois gruérien :

(224) On-n-a djèmê jou yu oun' âno a iourte-j-òròlyè. (Patois gruérien < Gauchat, 1903, p. 12)

Gauchat indique que ce proverbe signifie que « les sots sont toujours orgueilleux » (p. 12). Comme on le constate, cette explication de la signification du proverbe est formulée positivement (« toujours ») et comporte un présent à valeur gnomique (« sont »).

10.6.7. Le passé surcomposé expérientiel : un marqueur d'exceptionnalité ?

On lit souvent que les surcomposés « régionaux » seraient utilisés lorsque les faits dont parle le locuteur sont particulièrement rares (Ronjat 1913) ou, du moins, contraires aux habitudes. Šesták (1933) indique ainsi

que l'énoncé occitan « l'es agu arriba de menti » (litt. *il lui est eu arrivé de mentir*) implique « que de coutume la personne dont on parle est très franche » (p. 303). Le surcomposé se présenterait ainsi comme une forme verbale paradoxale, qui, tout en posant l'existence d'un fait (*il est déjà arrivé à quelqu'un de mentir*), supposerait l'existence d'une vérité allant dans le sens contraire (*la personne est généralement d'une grande honnêteté*). La « traduction » d'Ahlborn (1946) proposée pour l'exemple (225), en patois de l'Ain, rejoint sur ce point l'analyse de Šesták :

(225) òn **a zau senâ** de gôde a r'fyau (Patois de l'Ain < Ahlborn, 1946, p. 79)
Trad. *On a quelquefois semé du maïs à Ruffieu, mais on n'en sème pas en général.* (Trad. d'Ahlborn)

Ahlborn ne se contente pas de rajouter l'adverbe « quelquefois » (pour assurer la lecture expérientielle du passé composé contenu dans la traduction). Il précise encore, dans une structure concessive en « mais », que le procès en question (en l'occurrence, semer du maïs) est contraire aux habitudes (« on n'en sème pas en général »).

De l'idée d'un événement rare ou inhabituel, on passe facilement à l'idée d'un événement mémorable ou exceptionnel. Foulet (1925) commente ainsi l'énoncé « ça m'est eu arrivé [de doubler ma paie en changeant de maison] » en indiquant que le locuteur cite « un cas mémorable de son expérience passée » (p. 236). C'est d'ailleurs, selon Foulet, la capacité du surcomposé à souligner le caractère « étonnant » ou « merveilleux » d'un certain fait qui le distinguerait à la fois du passé simple et du passé composé :

Un paysan de soixante-dix ans vous dira par exemple : « en 1874 *je fis* tant de pièces de vin » [...] ; s'il parle de trois ou quatre ans, « *j'ai fait* tant de pièces de vin » ; et finalement comme d'un fait étonnant, comme d'un fait merveilleux « *j'ai eu fait* tant de pièces de vin ». Il nous semble que cet exemple illustre très bien la nuance propre de ces trois temps. (Foulet, 1925, p. 243)

Cohen (1970b) souligne également que certains de ses informateurs lui ont indiqué employer le surcomposé pour « insister sur quelque chose d'exceptionnel » (p. 165). Dans les exemples de notre corpus, le caractère exceptionnel du procès se trouve effectivement parfois mis en avant :

- (226) on allait deux fois par semaine à St-Étienne – même on a on *a eu ramassé* mais ça a été exceptionnel une tonne de fraises (Oral, 1989 < Carruthers, 1993, p. 196)
- (227) on *a eu vu* des trucs [des commentaires formulés par des enseignants dans des copies d'élèves] absolument incroyables (Oral, Suisse romande, 2017)

Le surcomposé expérientiel est d'ailleurs régulièrement utilisé avec des compléments en « *jusqu'à* + indication chiffrée », qui désignent l'expérience la plus marquante (la plus grande, la plus importante, etc.) de sa catégorie – en termes de poids (ex. 228), de durée (ex. 229), de nombre d'individus (ex. 230), etc. – et donc la plus forte argumentativement :

- (228) Ne te prends pas la tête avec tes kilos, les hommes aiment bien les femmes un peu ronde, la preuve *j'ai eu pesé* jusqu'à plus de 90 kg pour 163 cm et j'ai toujours eu bcp de succès. (2005, <http://astrologie.aufeminin.com>, consulté en fév. 2016)
- (229) Alors ici ça n'a pas été facile au début puis j'ai instauré tout un rituel pour le coucher du soir [. . .] *j'ai eu passé* jusqu'à une heure et demie dans sa chambre à côté du lit [. . .]. (2010, <http://test.bebe.ch>, consulté en fév. 2016)
- (230) L'histoire locale dit que Cransac *a eu accueilli* jusqu'à 5'000 curistes [. . .]. (2011, www.ladepeche.fr, consulté en avril 2013)

Dans ces exemples, les compléments en « *jusqu'à* » introduisent une expérience « record » et donc le cas le plus mémorable. On peut également mentionner la présence régulière du marqueur argumentatif « même » dans le syntagme surcomposé :

- (231) *j'ai même eu donné* de l'argent à un gars pour jouer à ma place (Oral, Suisse romande, 2016)
- (232) j'étais vendeur d'engrais [. . .] pour oh pour le pour tout le canton [de Neuchâtel] | _ | oui j'allais même euh | *j'ai même eu dû* aller jusque | _ | canton de Vaud (Oral, Suisse romande, 2015 < OFROM ; réf. unine15a58m)
- (233) Pour ma part [. . .] *il m'est arrivé de* pas du tout pouvoir me retenir [de faire pipi]. Genre, pendant mes grossesses, *j'ai eu fait* quelques fois pipi au lit

en rêvant [. . .], j'ai même eu fait pipi alors que je discutais avec mon mari. (2006, <https://bebe.ch>, consulté en janv. 2023)

L'adverbe « même » indique que l'argument qu'il accompagne est le plus fort de sa catégorie pour soutenir une certaine thèse. En (231), l'énoncé « j'ai même eu donné de l'argent à un gars pour jouer à ma place » est présenté par le locuteur comme le cas le plus exceptionnel – et donc comme l'argument le plus fort pour montrer à quel point il détestait participer aux concerts de fin d'année organisés par son école de musique. L'énoncé « j'ai même eu dû aller jusqu'au canton de Vaud » (ex. 232) est présenté par le vendeur d'engrais (qui travaillait normalement dans le canton de Neuchâtel) comme la situation la plus exceptionnelle – et donc, là aussi, comme l'argument le plus fort pour montrer qu'il distribuait son produit dans un large territoire. Enfin, la locutrice de (233) commence par dire qu'il « lui est arrivé » de ne pas pouvoir se retenir de faire pipi lorsqu'elle était enceinte. Elle donne un premier exemple au passé surcomposé accompagné d'un quantifieur de fréquence (« j'ai eu fait quelquefois pipi au lit en rêvant »). Puis, elle poursuit en disant : « J'ai même eu fait pipi alors que je discutais avec mon mari. » À nouveau, l'énoncé comportant le marqueur argumentatif « même » est présenté par la locutrice comme le cas le plus extrême – et donc le plus fort argumentativement pour montrer à quel point il lui était parfois impossible de se retenir d'uriner durant ses grossesses.

Le surcomposé apparaît ainsi effectivement souvent dans des contextes présentant un événement comme exceptionnel. Pourtant, lorsque Carruthers (1994) procède à des comptages à partir de son corpus, elle remarque que le trait « exceptionnalité » est loin d'apparaître dans tous les exemples :

First, it can be attributed not to a majority of the examples, but to a substantial minority (43/104). [. . .] Furthermore [. . .], the feature [exc] is accompanied by an explicit indication in the vast majority of cases (39/43), and in fourteen cases [. . .], not only mentioned explicitly but also stressed.¹⁰⁶ (Carruthers, 1994, p. 178–179)

106 « Premièrement, il [le trait “exceptionnalité”] peut être attribué non à la majorité des exemples, mais à une substantielle minorité (43/104) [. . .]. De plus [. . .], le trait “exceptionnalité” est, dans la grande majorité des cas (39/43), accompagné

Ainsi, non seulement le caractère exceptionnel de l'événement n'apparaît que dans une minorité de cas, mais encore, quand il apparaît, il semble tenir plus aux éléments du cotexte qu'à la forme verbale elle-même. Cet état de fait s'explique toutefois aisément. Ce que la forme verbale grammaticalise, c'est la valeur expérientielle. Et c'est cette valeur qui, de manière générale, se combine bien avec l'exceptionnalité (mais sans pour autant l'impliquer). Comme le souligne Apothéloz (2012) :

Le fait que le surcomposé-E soit souvent associé à des situations exceptionnelles ou rares n'est en réalité qu'une conséquence indirecte, purement contingente, de sa valeur de parfait d'expérience. Comme on l'a vu [. . .], le PC, dans les mêmes emplois, produit la même association, qui n'a d'ailleurs rien de systématique. Il y a effectivement une affinité, en quelque sorte « naturelle », entre les énoncés d'expérience et l'exceptionnalité (et donc aussi la superlativité) – affinité elle-même explicable par un principe de pertinence pragmatique. (Apothéloz, 2012, p. 52–53)

Raconter l'exceptionnel est en effet, de manière générale, plus pertinent sur le plan de la communication, que raconter l'habituel : ce qui vaut la peine d'être raconté (et en particulier dans la catégorie des « expériences vécues »), c'est l'« extra-ordinaire », au sens premier du terme. Ainsi, des énoncés comme « j'ai eu mangé de la viande », « j'ai eu fait des barbeuks carnins » ou « j'ai eu mangé des sandwiches au jambon » (ex. 234) sont forcément plus pertinents dans la bouche d'une végétarienne que dans celle d'une amatrice de viande rouge :

(234) *Je suis végétarienne depuis maintenant bien 3 ans. . . . Oui [. . .] [j'ai] grandi à côté d'une ferme, oui j'ai eu mangé de la viande, oui j'ai eu fais des barbeuks [barbecues] carnins les étés, oui j'ai eu mangé des sandwiches au jambon, oui je pensais que c'était normal [. . .].* (2017, www.facebook.com, consulté en août 2017)

Ainsi, pour n'importe quel locuteur aux pratiques alimentaires occidentales « traditionnelles », des énoncés comme « moi j'ai eu mangé de la marmotte à un anniversaire » (ex. 235), « elle a eu mangé dans la

d'une indication explicite et, dans 14 cas [. . .], non seulement mentionné mais aussi accentué. » (Notre trad.)

casserole » (ex. 236) ou « Jérôme il a eu pris une panache au petit déjeuner » (ex. 237) seront toujours plus pertinents (parce que plus informatifs) que « j'ai eu mangé du cake à un anniversaire », « elle a eu mangé dans une assiette » ou « il a eu bu du thé au petit-déjeuner / une bière panachée à l'apéro » :

(235) moi j'**ai eu mangé** de la marmotte à un anniversaire (Oral, Suisse romande, 2016)

(236) elle **a eu mangé** dans la casserole (Oral, Suisse romande, 2019)

(237) Jérôme il **a eu pris** une panache [bière panachée] au petit déjeuner (Oral, Suisse romande, 2016)

De fait, le passé surcomposé n'implique pas le caractère exceptionnel du procès. Mais la valeur expérientielle qu'il grammaticalise se combine bien avec les faits sortant de l'ordinaire – pour des raisons de pertinence communicative. Apothéloz (2009) souligne d'ailleurs que, dans le cas des questions posées au passé composé, « le caractère plus ou moins exceptionnel ou inhabituel du contenu de la question peut à lui seul influencer l'interprétation » (p. 114). Une question comme (238) a ainsi plus de probabilités d'être interprétée comme expérientielle qu'une question comme (239) :

(238) *Avez-vous mangé du chocolat ?* (< Apothéloz, 2009, p. 114)

(239) *Avez-vous mangé de la viande de castor ?* (< Apothéloz, 2009, p. 114)

On comprend à présent pourquoi des auteurs comme Foulet (1925), Šesták (1933), Ahlborn (1946) ou Cohen (1970b) ont mis en avant, dans leurs descriptions des emplois du passé surcomposé, le caractère exceptionnel des procès.

Le passé surcomposé accepte toutefois également d'être utilisé dans des contextes où c'est au contraire le caractère ordinaire ou habituel du procès qui est mis en avant. Il en va notamment ainsi lorsque la forme verbale est accompagnée de l'adverbe « toujours » :

(240) j'**ai toujours eu travaillé** à 40 % (Oral, Suisse romande, 2016)

(241) elle **a toujours eu fréquenté** des mecs comme ça [des hommes à problèmes]
(Oral, Suisse romande, 2017)

(242) J'ai mis carrément un grand bac de toilette pour chat [à mes cochons d'Inde].
[Mais] ils **ont toujours eu fait** leurs besoins partout et le fait de leur mettre
ce bac n'y a rien changé. (2017, <http://chonchons.superforum.fr>, consulté en
déc. 2017)

La locutrice de (240) emploie l'énoncé « j'ai toujours eu travaillé à 40 % » pour justifier le fait qu'elle ne compte pas travailler plus, malgré l'insistance de son mari. La locutrice de (241) utilise l'énoncé « elle a toujours eu fréquenté des mecs comme ça » pour expliquer qu'il ne sert à rien de faire entendre raison à son amie, qui a le chic pour sortir avec des hommes à problèmes. Quant à la locutrice de (242), elle souligne qu'elle a essayé de changer le comportement de ses cochons d'Inde, sans toutefois y parvenir : « Ils ont toujours eu fait leurs besoins partout. »

Ainsi, c'est parfois le caractère exceptionnel de l'événement qui donne sa pertinence à la prise de parole ; mais dans d'autres cas, c'est au contraire le caractère pérenne d'une situation qui a valeur d'argument. De fait, le message implicite lié aux énoncés au surcomposé expérientiel est lui aussi susceptible de varier. Et de « il a eu menti », on peut aussi bien comprendre, suivant le contexte, que « d'habitude c'est quelqu'un de très franc » (comme l'avancait Šesták) que, à l'inverse, « on ne peut pas lui faire confiance » :

(243) Elle t'**a** déjà **eu menti** donc tu ne lui fais pas confiance [. . .]. (Non daté,
<https://beta.answers.yahoo.com>, consulté en août 2017)

Notons qu'on retrouve, dans l'intervention de cette internaute, l'idée qu'une chose qui s'est déjà produite est, justement parce qu'elle s'est déjà produite, susceptible de se reproduire.

10.7. Aspect grammatical et aspect lexical

10.7.1. Le passé surcomposé expérientiel et les types de procès

Comme le soulignent notamment Squartini (1998) et Brugger (2001) et comme nous l'avons nous-même montré (Borel 2018), la valeur expérientielle se combine aisément avec tous les types de procès, aussi bien téliques qu'atéliques.

Le surcomposé expérientiel fonctionne sans difficulté avec les achèvements (procès téliques sans durée interne), tels que « déclencher l'alarme incendie » (ex. 244) ou « quitter son partenaire » (ex. 245) :

(244) on **a eu déclenché** l'alarme incendie avec ça [en soufflant sur des bougies pour les éteindre] (Oral, Suisse romande, 2017)

(245) Ne désespère pas. Moi aussi j'**ai eu quitté** mon partenaire à cause de sa jalousie [. . .]. (2003, www.psychomedia.qc.ca, consulté en janv. 2023)

Comme nous l'avons vu, les achèvements acceptent facilement les compléments en « à », qui localisent le procès dans le temps. De tels compléments se retrouvent donc également dans nos données :

(246) Mes pulsions sont d'aller dans des lieux de drague. Je **me suis eu levé à 5 heures du matin** pour aller dans un de ses lieux [. . .]. (Non daté, <http://djtoulo.ise.free.fr>, consulté en juil. 2016)

(247) Il n'y a pas de règle quant au moment de la réservation, moi par exemple, j'appelle souvent juste une heure avant voir même moins. J'**ai eu appelé à 11h45** pour une table à 12h15 [. . .]. (2009, www.neuchatelfamille.ch, consulté en juil. 2016)

Il faut toutefois préciser que dans ces exemples, ce ne sont pas seulement les verbes « se lever » et « appeler », mais bien les procès dans leur ensemble (« se lever à 5h du matin » et « appeler à 11h45 pour une table à 12h15 ») qui sont dans la portée de la valeur expérientielle.

Les accomplissements (procès téliques avec durée interne), tels que « écrire un article » (ex. 248) ou « lire *La couleur des sentiments* »

(ex. 249), fonctionnent également très bien avec le passé surcomposé expérientiel :

(248) Dans le temps, *j'ai eu écrit* un article sur les ambiguïtés d'un tel refus de l'apologétique. (2021, <https://twitter.com>, consulté en janv. 2023)

(249) Je ne connais pas du tout *Autant en emporte le vent* mais le résumé et la couverture de ce livre m'ont donné envie de découvrir ce roman, de même que la période historique aux USA pendant laquelle se situe le récit. *J'ai eu lu La couleur des sentiments* qui se déroulait à peu près dans le même contexte. (2017, www.babelio.com, consulté en janv. 2023)

Comme nous l'avons souligné, les accomplissements se combinent bien avec les compléments en « en », qui indiquent en combien de temps le procès a atteint son terme :

(250) *J'ai eu couru* il y a une décennie le 10 km en en 39'30''. (2014, www.kikourou.net, consulté en mai 2015)

(251) *J'ai eu fait* plusieurs fois Paris-Avignon en 5h30 avec un Coupé Alfa Roméo [. . .]. (2013, www.bfmtv.com, consulté en fév. 2016)

À nouveau, les compléments en « en » font toutefois partie du procès expérientiel : de fait, c'est l'ensemble des procès « courir le 10 km en 39'30'' » et « faire Paris-Avignon en 5h30 avec un Coupé Alfa Roméo » qui se trouvent dans la portée de l'expérientialité.

Le surcomposé expérientiel est également possible avec les procès atéliques de type activité, tels que « nager avec un léopard de mer » (ex. 252) ou « manger des bananes pas mûres » (ex. 253) :

(252) La péninsule d'Otago est aussi magique, avec, pour les chanceux, nage avec les pingouins [. . .]. [Pour ma part] *j'ai eu nagé* avec un léopard de mer. (2014, <https://voyageforum.com>, consulté en janv. 2023)

(253) on *a eu mangé* des bananes pas mûres (Oral, Suisse romande, 2019)

Comme nous l'avons vu, les activités se combinent bien avec les compléments en « pendant », qui précisent la durée du procès. De fait, on retrouve logiquement de tels compléments en « pendant » (ex. 150

ou 151 cités plus haut) ou des compléments comparables (ex. 254 et 255) dans les activités au passé surcomposé :

(254) *J'ai eu volé plus de 2 heures d'affilées* [. .] avec l'albatros. (2014, www.modelisme.com, consulté en fév. 2016)

(255) Ne donnez pas de rendez-vous à un Argentin, ou plutôt, ne venez pas à l'heure à ce rendez-vous ! 10, 15min de retard ?! Pour certains c'est plutôt 1h-1h30 ! [. .] Croyez-moi, *j'ai eu attendu plus d'1h30* plusieurs fois. . . (Non daté, <http://suiargumentina.over-blog.com>, consulté en mai 2015)

Ce que le locuteur de (254) dit, c'est qu'il lui est arrivé une ou plus d'une fois de faire « voler plus de 2 heures d'affilée » son avion télécommandé ; quant à la locutrice de (255), elle dit qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises d'« attendre plus d'1h30 » certaines personnes.

Enfin, le passé surcomposé expérientiel est tout à fait possible avec les états, du moins avec les états transitoires et réitérables (nous analyserons plus loin le cas de « être jeune », un état transitoire mais non réitérable) :

(256) *J'ai eu été malade dans les avions*, ça secoue passablement. . . tandis que dans les hélicoptères c'est tout de même plus confortable [. .]. (2010, www.routard.com, consulté en mai 2015)

(257) J'ai eu par le passé des comportements aberrants de la sorte. *J'ai eu été très horripilante, très chiant, très obtuse, très entêtée, très flipante, très généreuse de façon complètement démesurée*. . . (2012, <http://deboutdanslesfleurs.blogspot.fr>, consulté en mars 2016)

Les états ne posent ainsi pas de problèmes particuliers et des verbes comme « posséder » ou « habiter » (qui sont difficilement compatibles avec le surcomposé résultatif) sont bien attestés avec le surcomposé expérientiel :

(258) Je suis très proche [. .] [des] animaux, je possède notamment un chat et *j'ai eu possédé* des lapins. (Non daté, <https://wepetsitty.com>, consulté en sept. 2017)

(259) *J'ai eu habité* à Paris et, à l'époque, prendre les transports en commun était ma hantise. (2011, www.ladepeche.fr, consulté en janv. 2023)

Comme nous l'avons déjà souligné, les seules restrictions d'emploi que connaît le surcomposé « régional » sont celles qu'il hérite de la valeur expérimentielle qu'il grammaticalise. De fait, tant que rien ne vient contredire la réitérabilité potentielle du procès, tous les types de procès, téléliques comme atéliques, sont possibles.

Notons en conclusion que le surcomposé expérimentiel est même attesté avec des verbes qui présentent par ailleurs de fortes restrictions d'emploi, comme le verbe « faillir » (au sens de « être sur le point de ») :

(260) j'ai déjà eu failli aller chercher l'aspirateur à la maison [pour le passer au travail] (Oral, Suisse romande, 2016)

En contexte, cet énoncé fonctionnait comme un argument pour souligner combien les locaux dans lesquels travaillait la locutrice étaient sales : ils étaient tellement sales qu'elle avait été à deux doigts d'aller chercher son aspirateur personnel pour régler le problème.

10.7.2. « J'ai eu été jeune »

Nous avons été intriguée de trouver plusieurs attestations du surcomposé expérimentiel avec le procès « être jeune », un procès qui occupe un espace temporel *a priori* continu (au sens propre du terme, on ne peut pas être jeune puis cesser de l'être puis l'être à nouveau) et qui, surtout, n'est pas supposé se répéter (le dicton populaire ne dit-il pas que « l'on n'est jeune qu'une fois » ?). Nous avons trouvé de tels exemples aussi bien dans des œuvres littéraires (ex. 261) que dans des forums de discussion (ex. 262). Aussi proposons-nous d'ouvrir ici la discussion autour de ce cas particulier :

(261) Enfin, reprit M. Nestor avec une nuance d'indulgence dans la voix, les pommes de neige [les boules de neige], passe encore, on en **a eu jeté** ; je ne dis pas non ; **on a eu été jeune**, dans son temps ; s'il n'y avait que ça ! [Il n'y a pas « que ça », parce qu'un des enfants a mis un caillou à l'intérieur de la boule de neige qu'il a lancée à travers la cheminée de M. Nestor.] (Huguenin, *Derniers récits*, 1907 < www.ebooks-bnr.com)

(262) Oui c'est vrai mais en théorie [que les hommes devraient se soucier autant que les femmes de la contraception]. Mais pas dans les faits. Il vaut bien mieux que les femmes prennent seules leurs dispositions et n'attendent pas d'un homme qu'ils les prennent à leurs places. C'est avant tout une question de prudence. *J'ai eu été jeune*, a 18 ans je ne me préoccupait pas beaucoup de savoir si mes partenaires prenaient la pilule. À vrai dire, ça me passait complètement par dessus la tête. Devenus vieux et con, on réfléchis à ca. Pas à 17 ans. (2004, <http://forums.futura-sciences.com>, consulté en sept. 2017)

Comment expliquer qu'un procès tel que « être jeune » – transitoire mais non réitérable – puisse être combiné avec le surcomposé expérimentiel, qui n'accepte par définition que des procès susceptibles de se produire plus d'une fois ? La réponse est que l'information transmise par des séquences du type « j'ai eu été jeune » n'est jamais littérale. Autrement dit, il ne s'agit jamais, pour le locuteur, de donner à son interlocuteur l'information selon laquelle il a, avant d'avoir l'âge qui est le sien, « effectivement été jeune » (ce qui serait un truisme) ou qu'il « a été jeune au moins une fois » (ce qui impliquerait que l'on puisse être jeune plusieurs fois). L'impossibilité de lire ces exemples au sens littéral fait que l'on va déduire que le but communicationnel est autre.

L'objectif peut être d'exprimer que le fait d'avoir soi-même été jeune permet de ressentir de la compréhension pour les comportements de la jeunesse. C'est le cas en (261), où M. Nestor indique « avec une nuance d'indulgence dans la voix » que lui aussi « a eu jeté » des boules de neige lorsqu'il était enfant. Ou bien le but de l'énoncé peut être de revendiquer une certaine connaissance liée à une expérience propre à la jeunesse. C'est le cas en (262), où le locuteur indique savoir, de par sa propre expérience, que les jeunes hommes ne se préoccupent pas toujours de savoir si leurs partenaires féminines prennent la pilule contraceptive. Il ne s'agit donc pas de dire littéralement que le procès « être jeune » a eu lieu (et encore moins de dire qu'il a eu lieu une ou plus d'une fois). Il s'agit de renvoyer aux comportements qui sont liés à cette phase de la vie. À cet égard, l'exemple (263) est amusant :

(263) L1 : Prenez-vous un stupéfiant ?

L2 : *J'ai eu été jeune*. (2009, www.forumfr.com, consulté en sept. 2017)

À L1 qui demande aux internautes du forum s'ils prennent, au moment de l'énonciation, un quelconque stupéfiant, L2 répond : « J'ai eu été jeune. » Or cette réponse n'a de sens que si l'on dépasse le sens littéral et que l'on accède au sens implicite véhiculé par l'énoncé, à savoir : « J'ai été jeune autrefois ; la jeunesse est le temps où l'on fait des expériences, notamment celle de la drogue ; donc il m'est arrivé de prendre des stupéfiants ; mais je ne suis plus jeune au moment où je parle ; donc je ne prends plus de stupéfiants. »

Ainsi, dans les exemples (261) à (263), « j'ai eu été jeune » a bien, malgré les apparences, une valeur expérientielle. Mais le message n'est pas littéral : en utilisant cette expression, les locuteurs soulignent qu'ils connaissent (ou ont de l'indulgence pour) les comportements typiques de la jeunesse, pour les avoir eux-mêmes expérimentés.

10.7.3. *Les environnements préférentiels du passé surcomposé expérientiel*

Même si elles sont susceptibles d'être combinées avec tous les types de procès, les formes « régionales » connaissent certaines restrictions. Comme nous l'avons vu, la valeur expérientielle n'est compatible qu'avec des procès susceptibles de se reproduire. L'exemple (264) est ainsi agrammatical. Mais si l'on change la nature du complément de verbe (ex. 264'), l'énoncé devient tout à fait acceptable :

(264) *Il **a eu tué** le lapin Panpan en passant la tondeuse à gazon.

(264') Il **a eu tué** des grenouilles en passant la tondeuse à gazon.

Le surcomposé expérientiel est ainsi souvent accompagné, comme en (264'), de divers compléments indéfinis :

(265) j'**ai eu bu** du lait de soja à Yverdon (Oral, Suisse romande, 2016)

(266) la mère à Jo **a** souvent **eu fait** de la soupe aux petits pois (Oral, Suisse romande, 2019)

(267) *J'ai eu tué des lièvres* moi aussi avec du [calibre] 7,5 [. . .]. (2007, www.chassepassion.net, consulté en mai 2016)

(268) j'ai des copines qui *ont eu pris un chien* (Oral, Suisse romande, 2016)

En (265) et (266), c'est le partitif qui est employé (« du lait de soja », « de la soupe aux petits pois ») ; en (267), le déterminant indéfini pluriel (« des lièvres ») ; en (268), le déterminant indéfini singulier (« un chien »). Dans le cas du passé composé, la lecture expérientielle tient d'ailleurs parfois uniquement à la nature indéfinie du complément. Ainsi, comme le souligne Apothéloz (2010a), l'énoncé (269) a beaucoup plus de probabilités d'être interprété comme expérientiel que l'énoncé (270) :

(269) *Avez-vous déjà vu un* cadavre ? (< Apothéloz, 2010a, p. 110)

(270) *Avez-vous déjà vu le* cadavre ? (< Apothéloz, 2010a, p. 110)

Notons que le changement de déterminant fait également varier la valeur de « déjà » : s'il possède une valeur expérientielle en (269), il exprime en revanche la survenance précoce en (270).

On rencontre, certes, des cas où les déterminants sont définis. Mais les syntagmes nominaux possèdent alors généralement une valeur générique :

(271) *J'ai eu chassé l'alouette* pendant plusieurs années, que du bonheur [. . .]. (2007, www.palombe.com, consulté en juil. 2016)

(272) *J'ai eu porté le béret* lorsque j'étais tout petit. (2010, <http://chezdom.overblog.com>, consulté en juil. 2016)

(273) tu *as eu fait les vendanges* ? (Oral, Suisse romande, 2015)

Dans ces trois exemples, le déterminant défini est générique : « l'alouette », « le béret » et « les vendanges » ne désignent pas un oiseau, un couvre-chef ou une récolte en particulier, mais une catégorie d'oiseaux, de couvre-chefs ou de récoltes.

Quand le verbe est suivi d'un complément défini à valeur spécifique, il faut, pour que les énoncés soient grammaticaux, que le référent

soit susceptible de supporter plusieurs fois l'action qu'il subit. Ainsi, dans les exemples (274) à (277), les compléments désignent des personnes spécifiques (qu'il s'agisse du locuteur lui-même ou d'une tierce personne). Mais les procès contenus dans ces exemples (en l'occurrence, « inviter », « frapper », « voir » et « croiser ») peuvent tout à fait (contrairement à des procès comme « mettre au monde », « dépuceler » ou « tuer ») impliquer plusieurs fois le même « patient » (au sens actantiel du terme) :

(274) on m'a eu invité à des fêtes exotiques si tu vois ce que je veux dire (Oral, Suisse romande, 2020)

(275) ma mère m'a eu frappé je faisais des conneries (Oral, Suisse romande, 2017)

(276) je les ai eu vus tous les deux à Trois-Îlets avec la camionnette (Oral, Suisse romande, 2015)

(277) je l'ai eu croisé le remplaçant de mon médecin traitant il a l'air farfelu (Oral, Suisse romande, 2017)

Des verbes comme « manger » ou « fumer » sont en revanche incompatibles avec des compléments définis (ex. 278 et 279) – sauf si, à nouveau, ces compléments ont une valeur générique (ex. 280 à 282) :

(278) *J'ai eu mangé le reste du gâteau que tu as fait.

(279) *J'ai eu fumé ma dernière cigarette tout à l'heure.

(280) ce que j'ai eu mangé c'est les feuilles de manioc (Oral, Suisse romande, 2016)

(281) J'ai eu fumé la pipe. (2013, www.mots-croises.ch, consulté en janv. 2023)

(282) j'ai déjà eu mangé ce gâteau au citron (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans les trois derniers exemples, les déterminants définis (ex. 280 et 281) et démonstratif (ex. 282) ne désignent pas des feuilles, une pipe ou un gâteau en particulier, mais un type de feuilles, d'accessoire pour fumer ou de gâteau.

10.8. Les verbes non pronominaux avec auxiliaire « être »

Le type de procès n'ayant pas d'influence sur l'emploi des formes expé-
rientielles, les différents verbes qui se construisent avec l'auxiliaire
« être » sont bien attestés dans nos données (nous traitons le cas des
surcomposés pronominaux, résultatifs et expérientiels, au point 12.4).
Ces formes, qui se construisent toujours sur le modèle de *je suis eu*
parti, peuvent paraître étonnantes aux locuteurs qui ne les possèdent
pas dans leur « grammaire ». Pourtant, même si ces formes sur-
prennent, il ne s'agit pas de cas rarissimes ou marginaux : Foulet (1925)
les mentionne déjà et elles sont par ailleurs citées dans certaines gram-
maires générales, comme le *Précis de syntaxe contemporain* de Von
Wartburg & Zumthor (1947) ou *Le bon usage* de Grevisse & Goosse
(2016 [1936]). Pour notre part, nous possédons 172 exemples de formes
expérientielles non pronominales avec auxiliaire « être », provenant
aussi bien de sources orales que de sources écrites. Ces formes sont
donc bien attestées, mais comme relativement peu d'exemples authen-
tiques ont été publiés à ce jour dans la littérature scientifique, nous
profitons d'en donner ici un certain nombre d'exemples :

(283) on *est eu allés* à la Schweizerhalle [un restaurant] (Oral, Suisse romande, 2016)

(284) ah oui on *est* déjà *eu arrivés* par là [par cette route] (Oral, Suisse romande, 2016)

(285) à l'époque on *est eu montés* là en hiver (Oral, Suisse romande, 2016)

(286) je lui propose [à mon fils] qu'on se voie à la maison mon ami *est eu parti*
parfois [pendant que mon fils était là] (Oral, Suisse romande, 2018)

(287) je *suis eu rentrée* bien plus tard [après le travail] (Oral, Suisse romande, 2016)

(288) ouais des fois je *suis eu restée* [à l'apéritif après le travail] (Oral, Suisse
romande, 2015)

(289) on *est eu sortis* [ensemble] à l'adolescence (Oral, Suisse romande, 2017)

(290) il *est* déjà *eu tombé* c'est la deuxième fois qu'il tombe (Oral, Suisse romande,
2016)

(291) il **est eu venu** boire l'apéro chez moi (Oral, Suisse romande, 2017)

Les exemples cités ci-dessus proviennent de situations d'oral spontané et ont été recueillis en Suisse romande. Mais les formes du type *je suis eu parti* sont également attestées à l'écrit :

(292) J'y **suis eu allé** en famille [dans un village de vacances] mais il y a bien longtemps. (2014, www.kikourou.net, consulté en fév. 2016)

(293) **C'est eu arrivé** qu'ils [mes enfants] refusent d'avancer en promenade [. . .] en se laissant tomber par terre en criant. (2008, www.genevefamille.ch, consulté en oct. 2017)

(294) Ça m'embête d'acheter à nouveau une couverture [pour un cheval] que je vais [lui] mettre que quelques mois, mais [. . .] l'écurie est très très aérée (**c'est eu descendu** jusqu'à -15° même -18° en février dernier !) (2013, www.equi-partage.ch, consulté en mars 2016)

(295) Il m'arrive de monter dans les cevennes en HY [fourgon Citroën] ! [. . .] J'y **suis eu monté** avec une remorque [. . .] attelée pour aller chercher des « épaves » de Citroën. (2012, www.forumc6.com, consulté en mars 2016)

(296) On **est eu parti** de Genève, mais depuis l'augmentation du franc suisse, les prix s'en sont bien ressentis. (2016, <https://voyageforum.com>, consulté en oct. 2017)

(297) Oui Blajoux mes mouches [pour la pêche] sont excellente crois moi je **suis eu passé** parfois derrière des pêcheurs arrivé avant moi et pris la ou il avait fait capot. (Non daté, <http://exforumcml.forumactif.com>, consulté en oct. 2017)

(298) Elle [ma fille] **est eu rentré** en pleurant parce qu'elle jouait avec des copines et tout à coup elle lui ont dit : « Tu peux partir on ne veut plus jouer avec toi. » (2014, www.bebe.ch, consulté en mars 2016)

(299) Rester enfermer c'pas bon, j'**suis eu restée** des semaines sans sortir le bout du nez même pas sur mon balcon. (2008, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mars 2016)

(300) D'autre homme auront certainement plus de charme que moi [mais] je **suis eu sorti** avec des filles, soient « jolies », soit « voilà quoi » [. . .] elle m'ont toutes dit pareil : « À la base t'es pas mon style, mais tu m'as apporté ce que ceux qui ont m'ont style ne m'ont jamais apporté. » (2012, www.coachseduction.fr, consulté en mars 2016)

(301) C'est dingue les symptômes que tu décris je les connais [...] même que des fois je *suis eu tombée* dans les pommes. (2007, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mars 2016)

(302) Oui c'est bien lui. Je le connais car il *est eu venu* quand on bat les tournesol [...]. (2016, www.forum-les-agriculteurs.com, consulté en mars 2016)

Ces formes se rencontrent d'ailleurs dès l'époque des premières attestations du surcomposé expérientiel. Les plus anciens exemples que nous possédons proviennent des *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*. Dans les *Registres*, ces formes sont notamment attestées avec les verbes « entrer », « sortir » et « venir » :

(303) [A] derechief confessé estre vray que lad. *est heu entré* par dernier en la mayson de son maistre par trois fois. (*Registres du Consistoire*, 25 fév. 1546)

(304) Mesme led., aussi sa maistresse, *est bien eu sortie* de nuyt et demouré [...]. mesme jusque à la mynuyt. (*Registres du Consistoire*, 8 janv. 1551)

(305) Dictz qu'elle *est eu venue* ici [...] pour recepvre la Cene. (*Registres du Consistoire*, 21 mai 1551)

Nous avons également repéré des formes du type *je suis eu parti* dans 2 des 11 proverbes contenant des surcomposés expérientiels recensés sur le site du Ministère français de la Culture (www.culture.gouv.fr), l'un avec le verbe « sortir », l'autre avec le verbe « tomber » :

(306) Il [n']*est* jamais *eu sorti* de la farine d'un sac de charbon.

(307) Il [n']*est* jamais *eu tombé* des pommes d'un pommier sauvage.

Avant de conclure ce point sur les surcomposés expérientiels construits avec l'auxiliaire « être », soulignons encore que certains locuteurs du domaine occitan nous ont fait part de leur sentiment selon lequel ces formes ne seraient pas employées dans cette zone. Nous devons cependant indiquer ici que nous avons entendu exactement les mêmes affirmations en Suisse romande, où nous avons recueilli nos exemples oraux. Comme nous l'avons souligné au point 3.1, nous nous souvenons notamment d'une conversation que nous avons eue avec

une locutrice neuchâteloise, possédant une licence en lettres et ayant elle-même enseigné le français, qui a nous indiqué que selon elle les formes du type *je suis eu parti* étaient « impossibles » et qu'elle ne les avait jamais ni entendues ni employées. Mais seulement quelques instants avoir affirmé cela, elle nous a demandé : « Tu es déjà eu allée à Nancy pour le voir ? » Quand nous avons relevé cette phrase, il lui a fallu quelques instants pour « réaliser » ce qu'elle avait dit. Elle a répété plusieurs fois sa propre phrase pour en « analyser » la construction. Elle a confirmé qu'elle avait effectivement prononcé la forme « es eu allée ». Mais elle nous a indiqué rester interloquée face à cette construction.

Concernant le domaine occitan, on notera que De Gabrielli, dans son *Manuel du provençal ou les provincialismes corrigés* (1836), indique que les Provençaux utilisent la forme « ça m'est eu arrivé » (laquelle est construite sur le même modèle que *je suis eu parti*). En outre, Bres (communication personnelle) nous a indiqué avoir entendu la phrase « je suis eu sortie avec ce gars » prononcée par une jeune fille d'une quinzaine d'années originaire du Sud de la France. Enfin, on relèvera que les formes du type *je suis eu parti* sont par ailleurs bien attestées dans les dialectes occitans (voir notamment De Gabrielli 1836, Arnaud & Morin 1920, Šesták 1933, Camproux 1958, *Grammaire du provençal rhodanien et maritime* 1983 et Sibille 1994). Il est toutefois tout à fait possible que certains locuteurs ne soient pas « conscients » de l'existence de ces formes (qu'ils les utilisent sans s'en rendre compte ou qu'ils ne les emploient eux-mêmes pas).

10.9. La voix passive

Les formes surcomposées expérientielles sont également bien attestées à la voix passive, avec ou sans complément d'agent, à l'oral comme à l'écrit – et, pour l'écrit, au moins depuis l'époque des *Registres du Consistoire* (ex. 315 et 316). Mais comme, à nouveau, les études

consacrées aux surcomposés en proposent très peu d'exemples authentiques, nous profitons d'en donner ici quelques-uns :

- (308) j'*ai eu été jugée* par des médecins qui ne me connaissaient pas (Oral, Suisse romande, 2014)
- (309) ils *ont* jamais *eu été gênés* par l'autel [les membres de la fanfare, lors de leurs concerts dans l'église] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (310) par contre pour les rénovations d'orgue ce qui *a eu été fait* c'est vendre [symboliquement] les tuyaux (Oral, Suisse romande, 2014)
- (311) on a même son repas qui *a eu été offert* (Oral, Suisse romande, 2016)
- (312) j'*ai* tellement *eu été maltraitée* chez le dentiste (Oral, Suisse romande, 2016)
- (313) J'*ai eu été sifflé* [par les spectateurs], c'est vrai. Mais j'ai gagné six coupes sur douze au total, un titre sur deux et le seul doublé dans l'histoire du club. (2012, www.lenouvelliste.ch, consulté en janv. 2023)
- (314) Personnellement j'*ai eu été testée* positive [au Covid-19] côté français mais ce n'est pas pour cela que j'apparais sur SIDEPE [Système d'Information pour la Déclaration des Essais de Produits], du coup j'ai dû demander au pharmacien de m'éditer le QR code que je n'avais jamais reçu. (2022, <https://forum-assures.ameli.fr>, consulté en janv. 2023)
- (315) Remonstré si elle n'*ast* pas *eu esté admonesté* par les voysins de son mauvais trainct, le nye. (*Registres du Consistoire*, 22 janv. 1551)
- (316) Remonstré qui est le bruyt qu'elle est ensente [enceinte]. Nye y estre et que desja demourant au lieux de Fernex, en *a eu esté apellee* par deux fois au Consistoire de Gex, mais que c'est pour une maladie qu'elle a eu et aymeroit mieux estre grosse que ainsi. (*Registres du Consistoire*, 4 août 1552)

Ces exemples ne posent pas de problèmes d'analyse particuliers : ils sont construits de manière régulière, avec la forme surcomposée du verbe « être » suivi d'un participe passé, et ils possèdent tous une valeur expérientielle, que l'on peut gloser par « *il m'est arrivé d'être* + participe passé » ou « *il est arrivé que quelque chose soit* + participe passé ».

10.10. Le cas du verbe plein « avoir »

L'existence des formes surcomposées du verbe plein « avoir » est souvent remise en question, notamment parce qu'elles pourraient être le résultat de bribes (à l'oral) ou de répétitions involontaires (à l'écrit). En réalité, elles sont tout à fait attestées, et ce dans des contextes typiques de la valeur expérientielle, avec des « déjà » expérientiels (ex. 317 et 318), avec l'indication d'une connaissance actuelle (ex. 318), avec des précisions concernant le nombre de fois où le procès s'est produit (ex. 318), avec l'évocation de souvenirs (ex. 319), dans des contextes de contraste entre deux époques (ex. 320 et 321), etc.

(317) il [le chat d'un ami] a déjà eu eu des calculs rénaux (Oral, Suisse romande, 2015)

(318) je la connais cette alarme on l'a déjà eu eue deux fois (Oral, Suisse romande, 2016)

(319) et d'ailleurs je me souviens dans une évaluation de connaissances générales il y a eu eu des questions de français (Oral, Suisse romande, 2013)

(320) je l'ai plus [le numéro de téléphone] mais je l'ai eu eu (Oral, Suisse romande, 2015)

(321) j'en ai eu eu [des boucles pour les rideaux] mais j'en ai plus (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans l'exemple (322), que nous avons personnellement entendu et noté, le locuteur a clairement reformulé sa pensée, d'abord exprimée au passé composé, avec un passé surcomposé, vraisemblablement pour confirmer que son énoncé avait bien une valeur expérientielle – et non aoristique :

(322) [Le locuteur parle de la quantité de matière qu'il devait réviser pour certains examens à l'Université :] j'ai eu j'ai eu eu 15 classeurs de révision en même temps (Oral, Suisse romande, 2017)

La formule « comme on dit chez nous » de l'exemple (323) rend quant à elle très peu crédible l'idée d'une « faute de frappe » :

(323) [À propos d'un modèle de voiture de luxe :] Je l'*ai eu eue* (comme on dit chez nous) ! (2010, www.forum-auto.com, consulté en sept. 2016)

L'idée d'une faute de frappe en (323) est d'ailleurs d'autant moins probable que le « eu » du verbe plein « avoir » est accordé, contrairement au « eu » du verbe « avoir » auxiliaire. Or à la fois le non-accord du premier « eu » et l'accord du second correspondent parfaitement aux régularités observées (que nous présenterons plus en détail au point 12.3.2).

Pour conclure la réflexion, citons encore deux passages trouvés sur Internet dans lesquels les internautes proposent une réflexion métalinguistique sur les formes « a eu eu » et « ai eu eu » :

(324) La grammaire de Wagner et Pinchon, qui *a eu eu* la cote auprès des universitaires, mais ne l'a plus, donne les formes [surcomposées] suivantes [. . .]. [E]lle admet qu'en indépendantes elles ne sont usitées que dans le Sud de la France [. . .]. Elles évoquent un procès parvenu à son terme dans un lointain passé. D'où la malice de ma formulation : cette grammaire *a eu eu* la cote. . . (2006, www.languefrancaise.net, consulté en août 2016)

(325) En Suisse romande (mais également en France), il est possible d'avoir deux participes passés. [. . .] Une telle forme est utilisée pour qualifier une action assez longue ou répétitive dans le passé, mais qui est terminée maintenant : « Quand j'étais petit, j'*ai eu pris* le car postal pour aller à l'école. ». [. . .] En suivant cette règle, il serait donc possible d'entendre une phrase du style « je n'en ai plus maintenant, mais quand j'étais petit j'*ai eu eu* un chien ». (Rubrique « Le Romand pour les nuls », www.lausannebondyblog.ch, consulté en sept. 2016)

Dans l'extrait (324), le locuteur emploie « par malice » la forme « a eu eu » dans un contexte typique des surcomposés expérientiels, à savoir en contraste avec la situation présente (« mais ne l'a plus »). Quant au locuteur de (325), il explique comment les formes surcomposées se construisent, précise quel en est le sens, en donne un exemple, expose la possibilité théorique d'en construire avec le verbe plein « avoir » et enfin illustre cela avec un second exemple, qui met également en

opposition époque passée et époque présente (« je n'en ai plus maintenant, mais quand j'étais petit j'ai eu un chien »).

Ces quelques exemples suffisent, nous semble-t-il, à démontrer que le verbe plein « avoir » peut tout à fait être surcomposé. Ces formes ne présentent d'ailleurs pas de caractéristiques particulières, ni sur le plan sémantique ni sur le plan morphologique (si ce n'est, bien sûr, que la forme verbale contient deux fois le participe passé « eu »).

10.11. Affinités entre le passé surcomposé expérientiel et différents temps verbaux

10.11.1. *Passé surcomposé expérientiel et présent*

Un des temps verbaux les plus utilisés dans le cotexte proche du passé surcomposé expérientiel est l'indicatif présent. Comme nous l'avons déjà souligné, on retrouve notamment ces deux temps dans des « routines contrastives » (Apothéloz 2009), qui opposent un intervalle temporel passé durant lequel une certaine situation était susceptible de se produire à l'intervalle temporel englobant le moment de l'énonciation, durant lequel cette même situation ne se produit plus :

(326) elle [ma belle-mère] **a eu été** intrusive maintenant elle ne se le **permet** plus
(Oral, Suisse romande, 2017)

(327) ma sœur **a eu travaillé** quelques années en arrière mais elle ne **travaille** pas
[actuellement] elle vit avec ma mère (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans ces deux exemples, les locutrices utilisent le passé surcomposé et le présent pour parler de la même situation (respectivement le comportement intrusif de la belle-mère et la situation professionnelle de la sœur de la locutrice). Mais tandis que l'énoncé au surcomposé est exprimé positivement (quelque chose se produisait), l'énoncé au présent est formulé négativement (ce quelque chose ne se produit plus). On

note également, dans les deux cas, le marqueur concessif « mais », qui oppose les deux intervalles temporels.

Les exemples (328) et (329) sont également oppositionnels, mais la nature des oppositions est légèrement différente :

(328) *J'ai eu fait* de la boulange chaque jour pendant une période, mais [. . .] à présent, je *fait* mon pain ponctuellement. (2015, <http://mariechioca.canalblog.com>, consulté en juil. 2016)

(329) ça c'est le truc que je *prends tout le temps* [du foie gras au restaurant] enfin que j'*ai eu pris souvent* (Oral, Suisse romande, 2016)

En (328), l'opposition entre les deux intervalles temporels impliqués se joue sur la fréquence (« chaque jour » vs « ponctuellement ») à laquelle est (était) pratiquée une certaine activité (en l'occurrence, faire le pain soi-même). Dans l'exemple (329), un certain fait (manger du foie gras au restaurant) est d'abord présenté comme une régularité, une habitude toujours vraie au moment présent (« je prends »). Mais le locuteur se reprend (« enfin ») et utilise, à la place, le surcomposé (« j'ai eu pris »). Il ne s'agit plus seulement d'opposer deux intervalles temporels auxquels correspondent des pratiques différentes. Il s'agit surtout de nuancer l'information donnée : manger du foie gras n'est pas une pratique de tous les jours, c'est plutôt un plaisir occasionnel. On note d'ailleurs qu'en plus de modifier le temps verbal, le locuteur remplace la locution « tout le temps » par l'adverbe « souvent », un changement qui contribue également à l'atténuation du propos.

Dans l'exemple (330), le passé surcomposé est cette fois employé par L2 pour expliciter ce que l'intervention de L1, au présent et avec la négation « ne plus », présupposait :

(330) L1 : ah oui c'est des sortes de pommes qui *existent* plus
L2 : mais qui *ont eu existé* (Oral, Suisse romande, 2014)

En (331), la locutrice commence par indiquer, avec le surcomposé accompagné de la négation « ne jamais » qu'il ne lui est jamais arrivé de faire une certaine expérience (en l'occurrence faire des permanentes) avant de confirmer, cette fois avec le présent accompagné de

la négation « ne pas », que cela ne fait (toujours) pas partie de ses pratiques capillaires :

- (331) moi j'*ai* jamais *eu fait* de permanentes je *fais* pas de permanentes (Oral, Suisse romande, 2021)

Le passé surcomposé est également régulièrement employé pour répondre à une question posée au présent à valeur habituelle. Il en va ainsi dans les exemples suivants :

- (332) L1 : vous *ramassez* des fois les châtaignes ?
L2 : on *a eu fait* (Oral, Suisse romande, 2017)
- (333) L1 : vous *faites* des fêtes de quartier ?
L2 : on *a eu fait* on *a eu fait* (Oral, Suisse romande, 2013)
- (334) L1 : tu *fais* ton compost ?
L2 : oui j'*ai eu fait* j'*ai eu fait*
L3 : oui on *a eu fait* mais c'est astreignant (Oral, Suisse romande, 2014)

Le fait que la question soit posée au présent mais que la réponse soit formulée au passé surcomposé laisse entendre qu'il est bien arrivé aux locuteurs de faire telle ou telle activité, mais que l'activité en question n'est plus pratiquée au moment de la conversation (sinon, ils auraient logiquement répondu en employant eux aussi le présent). On notera toutefois qu'aussi bien L2 que L3 répondent « oui » à la question « tu fais ton compost ? » de l'exemple (334) : vraisemblablement, ce que valide cette réponse positive, c'est l'expérience qu'ils continuent à posséder au moment présent (ils sont toujours, au moment où ils parlent, des gens à qui il est arrivé de faire leur propre compost).

Comme nous l'avons vu, une réponse formulée au passé surcomposé peut toutefois également impliquer non seulement que la personne a fait quelque chose dans le passé, mais également qu'elle est toujours susceptible de le faire. Il en va ainsi dans l'exemple (335) déjà cité plus haut :

- (335) L1 : ah mais est-ce que vous *prenez* des rendez-vous après 19h ?
L2 : je l'*ai eu fait* (Oral, Suisse romande, 2013)

Rappelons que dans cet exemple, la réponse de L2, médecin, indique que « oui », il est susceptible de prendre des rendez-vous après 19h (même si le passé surcomposé laissait clairement entendre, en contexte, que prendre des rendez-vous à cette heure-là relevait plutôt de l'exception).

Le passé surcomposé est également employé pour répondre à des questions contenant des présents qui impliquent non des activités mais des états :

(336) L1 : toi tu *habites* dans un chalet aussi ?

L2 : j'*ai eu habité* dans un chalet de montagne (Oral, Suisse romande, 2017)

(337) L1 : c'est toi qui *es* graphiste ?

L2 : j'*ai eu été* (Oral, Suisse romande, 2013)

Le passé surcomposé utilisé dans les réponses permet aux locuteurs de répondre positivement à une partie de la question (« habiter dans un chalet » et « être graphiste ») sont des expériences qui ont été vraies à un moment donné) tout en répondant négativement à une autre partie de la question (la situation n'est plus vraie au moment de l'énonciation) : au moment où il parle, le locuteur de (336) n'habite plus dans un chalet, et celui de (337) n'est plus graphiste. Un passé « simplement » composé aurait d'ailleurs provoqué ici la même interprétation.

Le passé surcomposé utilisé par L2 dans le dialogue (338) a la même fonction. Il valide l'idée que le chien dont il est question est toujours, au moment de la conversation, un chien un peu « rebelle », mais moins parce qu'il « fait toujours de la résistance » que parce qu'« il en a eu fait beaucoup » par le passé :

(338) L1 [en parlant à un vieux chien] : alors papy on *fait* de la résistance ?

L2 [la propriétaire du chien] : oh il en *a eu fait* beaucoup (Oral, Suisse romande, 2016)

Répondre au passé surcomposé peut également permettre au locuteur de ne pas trop s'engager quant à la validité présente d'une certaine situation et de se prononcer seulement sur un état de fait antérieur. Il en va ainsi en (339) :

- (339) L1 : il [le médicament] *est* déjà dans le système ?
L2 : euh il *a eu été* oui (Oral, Suisse romande, 2016)

Tout en concluant sa réponse par « oui », L2 indique, en employant la forme surcomposée, qu'il ne peut pas jurer que le médicament soit toujours dans le système au moment où la question lui est posée : il peut seulement dire que cela a précédemment été le cas.

Le passé surcomposé et le présent sont en outre souvent employés conjointement dans des contextes où le premier exprime une expérience et où le second précise les connaissances acquises grâce à cette expérience :

- (340) ça *sert* à rien les Voltaren [anti-douleurs] moi j'*ai eu pris* mais ça *a* aucun effet (Oral, Suisse romande, 2016)
- (341) celui-là je l'*ai eu mangé* [un fruit] puis ça te *donne* un goût aigre dans la bouche (Oral, Suisse romande, 2015)
- (342) ça m'*est eu arrivé* de dire bonjour à quelqu'un qui vous remet pas c'*est* des grands moments de solitude (Oral, Suisse romande, 2014)

Dans ces trois exemples, les locuteurs commencent par partager une expérience qu'ils ont faite une ou plus d'une fois en employant le passé surcomposé. Puis, ils indiquent, en utilisant le présent, quelles sont les connaissances que ces expériences leur ont permis d'acquérir ou, du moins, à quelles conclusions ils sont arrivés suite à ces expériences. Ce type d'exemples est extrêmement fréquent dans notre corpus :

- (343) on l'*a eu fait* deux trois fois [de proposer un menu du jour] mais ça *vaut* pas la peine (Oral, Suisse romande, 2017)
- (344) j'*ai eu mangé* des poivrons et du concombre mais ça me *fait* roter alors j'*évite* maintenant (Oral, Suisse romande, 2019)
- (345) perso moi j'*ai* aussi *eu fait* comme ça au début [préparer des cours à la dernière minute] mais ça *va* juste pas quoi ! (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans ces exemples également, les locuteurs commencent par indiquer, en utilisant le passé surcomposé, qu'ils ont fait certaines expériences,

avant de formuler, en employant cette fois le présent, les leçons qu'ils en ont tirées.

Les expériences faites dans le passé ne conduisent toutefois pas toujours à un changement de comportement. Elles peuvent au contraire être liées à certaines constantes (qui sont quant à elle exprimées au présent). Il en va ainsi dans les exemples suivants :

(346) ça m'*est eu arrivé* d'oublier ma brosse à dents ben je lui *emprunte* la sienne
(Oral, Suisse romande, 2015)

(347) avec la petite fille que j'*ai eu gardée* qui a l'âge à Melinda on *va* là-bas [en forêt] (Oral, Suisse romande, 2016)

Les locutrices de (346) et (347) utilisent le surcomposé expérientiel et le présent d'habitude pour référer à des événements qui sont corrélés : c'est les fois où la locutrice de (346) oublie sa brosse à dents qu'elle emploie celle de son copain ; c'est les fois où elle garde la petite fille que la locutrice de (347) va en forêt. Dans ces exemples, le passé surcomposé n'implique pas que les procès ne se déroulent plus au moment de la parole : ils servent au contraire à ouvrir un « champ d'expérience », toujours valable au moment de l'énonciation, qui implique certaines régularités. L'exemple (348) est comparable :

(348) ah tu le *vois* des fois [le renard] ? moi je l'*ai eu vu l'année passée* des fois je *balance* des trucs [des restes de nourriture par la fenêtre] alors il *passe* (Oral, Suisse romande, 2019)

La locutrice commence par demander à sa voisine, en posant une question avec un présent d'habitude, si cette dernière « voit des fois » le renard. Puis, elle répond à sa propre question en utilisant le passé surcomposé avec une expression précisant l'intervalle de validation (« moi je l'ai eu vu l'année passée »). Elle indique ensuite, en utilisant à nouveau le présent, ce qui permet à cette expérience de se produire : c'est parce qu'elle « balance des fois » de la nourriture au renard (le lien logique étant formulé dans son propos par « alors ») que l'animal « passe » (et donc qu'elle a pu le voir, une ou plus d'une fois).

Le surcomposé expérientiel peut également être employé dans des subordonnées en « quand » (qui mettent en place un certain champ d'expérience) en relation avec un présent d'habitude (qui présente un fait se produisant habituellement dans le champ d'expérience en question). Il en va ainsi en (349) :

- (349) Quand j'ai eu essayé d'en parler à ma mère [du fait que je rêve de mon ex-copain] elle s'agace et me dit « oh ça suffit tourne ta page » et je me sens encore plus mal [. . .]. (2013, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en fév. 2016)

Dans cet exemple, la locutrice se sert du présent d'habitude pour présenter le « script » habituellement lié à une certaine situation (exprimée au passé surcomposé) : en l'occurrence, chaque fois qu'il lui arrive de dire à sa mère qu'elle rêve encore de son ex-copain, sa mère réagit de la même manière (elle est agacée et dit à sa fille de tourner la page), ce qui provoque la même réaction chez la locutrice (elle se sent encore plus mal).

Dans l'exemple (350), le présent est utilisé pour exprimer une vérité générale (la césarienne d'une brebis coûte le prix de la bête) que le locuteur a pu apprendre en faisant une certaine expérience (faire accoucher une brebis par césarienne chez le vétérinaire) :

- (350) Quand j'ai eu amené [. . .] une brebis pour une césarienne, c'est à peu près le prix de la brebis. . . (2011, www.agri-convivial.com, consulté en juil. 2013)

Ainsi, le passé surcomposé et le présent connaissent des affinités particulières. Suivant les cas, le présent permet : d'opposer une réalité présente à une situation passée (quant à elle exprimée au passé surcomposé) ; d'indiquer les connaissances (toujours existantes au moment de l'énonciation) acquises grâce à une expérience passée ; de préciser certaines régularités liées à une expérience *a priori* toujours susceptible de se reproduire au moment de la parole.

10.11.2. Passé surcomposé expérientiel et imparfait

Le surcomposé expérientiel fonctionne également très bien avec l'imparfait, qui a alors, le plus souvent, une valeur « habituelle ». En effet, la

lecture habituelle (ou itérative) de ce temps verbal s'accorde particulièrement bien avec l'itérativité potentielle impliquée par le passé surcomposé expérimentiel.

Un premier exemple de cette affinité est le cas où l'imparfait confirme *a posteriori* que le procès exprimé au surcomposé expérimentiel, qui aurait pu ne se produire qu'une seule fois, s'est en réalité déroulé plusieurs fois :

(351) un collègue sourd m'*a eu prise* en voiture il *mettait* la radio [pour moi] (Oral, Suisse romande, 2016)

(352) j'*ai eu été* chercher des médicaments pour lui je les lui *mettais* sur son bureau et il ne les *prenait* pas (Oral, Suisse romande, 2017)

(353) j'*ai* déjà *eu fait* ça me *coûtait* 180 francs (Oral, Suisse romande, 2019)

Si le passé composé avait été employé à la place de l'imparfait, le procès exprimé au passé surcomposé aurait pu être interprété comme ne s'étant réalisé qu'une seule fois :

(351') Un collègue sourd m'*a eu prise* en voiture, il *a mis* la radio pour moi.

(352') J'*ai eu été* chercher des médicaments pour lui, je les lui *ai mis* sur son bureau et il ne les *a pas pris*.

(353') J'*ai* déjà *eu fait* : ça m'*a coûté* 180 francs.

Apothéloz (2010a) remarque d'ailleurs que dans le cas du passé composé, c'est parfois la présence d'un imparfait d'habitude qui permet de confirmer après coup la lecture expérimentielle du passé composé. Ainsi en va-t-il en (354) :

(354) [A]ux yeux des Maoris, rien de plus naturel que de se manger les uns les autres. Les missionnaires les *ont souvent interrogés* à propos du cannibalisme. Ils leur *ont demandé* pourquoi ils devaient leurs frères ; à quoi les chefs *répondaient* que les poissons mangent les poissons [. . .]. (Verne, *Les enfants du capitaine Grant*, 1868 < Apothéloz, 2010a, p. 108)

Cet extrait comporte deux passés composés. Or si la lecture expérientielle va de soi dans le premier cas (« ont souvent interrogé »), c'est, dans le second cas (« ont demandé »), l'imparfait d'habitude (« répondaient ») qui valide rétrospectivement cette lecture :

Le premier [passé composé] est accompagné de l'adverbe *souvent*, qui contribue [...] à sélectionner cette interprétation [expérientielle]. Le second n'est accompagné d'aucun adverbial, mais il est lui aussi sous la portée sémantique de *souvent*. Le texte continue ensuite avec un imparfait (*répondaient*), ce qui confirme et proroge l'itérativité potentielle et l'indéfinitude du parfait existentiel. Il est intéressant de noter que si ces passés composés étaient interprétés comme des prétérīts, le texte continuerait avec un passé composé (*ont répondu*) également à valeur prétéritale. (Apothéloz, 2010a, p. 108)

Contrairement au passé composé, le passé surcomposé a toujours une valeur expérientielle. Le fait qu'il soit ou non suivi de l'imparfait n'a donc aucune influence sur son interprétation. Mais comme nous l'avons souligné, poursuivre le propos à l'imparfait permet d'indiquer ou de confirmer que le procès a bien eu lieu plus d'une fois. Ainsi, en (355), la locutrice parle de son fils, qui, avant de passer ses journées sur le canapé, était plutôt sportif. Elle indique :

(355) il **a eu fait** du fitness il **allait** même tous les jours (Oral, Suisse romande, 2016)

L'imparfait « il allait », accompagné du complément « tous les jours », invalide l'interprétation selon laquelle le fait d'aller au fitness aurait pu n'avoir lieu qu'une fois ou rester exceptionnel. À l'inverse, c'est parfois le passé surcomposé qui vient « corriger » ce que l'imparfait laissait entendre. Ainsi, en (356), la locutrice commence par indiquer, avec un imparfait d'habitude, que son mari, au début de leur mariage, cuisinait pour eux. Mais elle rectifie ensuite son propos, en utilisant le surcomposé. Ce faisant, elle indique qu'en réalité être aux fourneaux n'a jamais été une habitude pour son époux :

(356) il le **faisait** au début une tranche [de viande] et des légumes il l'**a eu fait** (Oral, Suisse romande, 2017)

L'imparfait peut également indiquer qu'une certaine situation se produisait, de manière régulière, en conséquence de la survenue d'un premier procès exprimé quant à lui au passé surcomposé. Il en va ainsi dans les exemples (357) et (358) :

(357) *j'ai eu essayé* d'avancer des arguments [face à mon mari] puis *c'était* « c'est pas comme ci c'est pas comme ça » (Oral, Suisse romande, 2017)

(358) [La locutrice se plaint que le copain de sa fille consomme trop d'alcool, même dans les cas où il est supposé ne pas boire :] ma fille *a eu ramassé* des cuites à la fête des vendanges au début [de leur relation] il *venait* la chercher [en étant lui-même] tout éméché (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans ces exemples, l'imparfait sert à exprimer certaines constantes : les fois où il est arrivé à la locutrice de (357) d'argumenter face à son mari, ce dernier a eu la même réaction cassante à son égard ; les fois où il est arrivé à la fille de la locutrice de (358) de trop boire lors de la fête des vendanges, son copain est venu la chercher en étant lui-même éméché.

En outre, il n'est pas rare qu'un locuteur commence par utiliser un surcomposé (pour indiquer qu'il lui est arrivé au moins une fois de faire une certaine expérience) puis qu'il continue avec des imparfaits d'habitude (pour décrire les différents procès qui composaient habituellement cette expérience) :

(359) Je suis pêcheur de truites dans le Cantal, et je prends mon pied à parcourir les ruisseaux des environs de Montsalvy : ils sont magnifiques, mais ne le répétez pas. *J'ai eu pêché* dans de telles conditions ; les truites que je *sortais* de l'eau je les *déposais* sur la glace recouverte de neige entourant les rochers [...]. (2009, www.ilaca.info, consulté en fév. 2016)

(360) Pendant la guerre, *j'ai eu mangé* du chat en casse-croûte. [...] On nous le *fourguait* pour du lapin. Certains les *chassaient* dans le quartier. Tout le monde ne *mangeait* pas au restaurant à Bordeaux. (Interview d'une femme ayant gagné « 15 millions de centimes au tiercé », 2010, www.sudouest.fr, consulté en juil. 2016)

En (359) comme en (360), l'usage de l'imparfait remplit une triple fonction. Premièrement, il confirme que les procès formulés au surcomposé (pêcher des truites, manger du chat) ont eu lieu plus d'une fois (sinon,

les locuteurs auraient continué au passé composé à valeur aoristique). Deuxièmement, il indique que les diverses occurrences des procès ont toutes eu lieu dans un champ d'expérience situé entièrement dans le passé (sinon, les locuteurs auraient continué au présent). Troisièmement, il donne des renseignements sur la manière dont les événements liés à ces expériences se déroulaient habituellement.

Dans les cas où le surcomposé expérientiel est utilisé dans une subordonnée, l'imparfait peut être utilisé dans la proposition principale. Il permet alors d'indiquer que toutes les fois où il est arrivé au locuteur de vivre une certaine expérience au sein d'un intervalle temporel donné, les conséquences (ex. 361) ou les circonstances (ex. 362) étaient les mêmes :

(361) [J]e sais qu'à chaque fois que j'ai eu fait ce type de rêve [prémonitoire quant à la naissance d'un bébé], je me *reveillais*, je *sautais* sur le téléphone et effectivement j'*apprenais* que le Bébé était né ! (2006, <http://entite.over-blog.com>, consulté en fév. 2016)

(362) Pour en revenir aux addictions, quand j'ai eu fumé des herbes exotiques, c'*était* clairement pour calmer la souffrance et le petit vélo là-haut : j'*étais* étudiante et fumer me *permettait* de travailler très bien les matières ennuyeuses sur lesquelles je *butais* autrement, ça me *donnait* une capacité de concentration que je crois n'avoir jamais retrouvé depuis. (2015, www.talentedifferent.com, consulté en fév. 2016)

En (361), l'imparfait d'habitude exprime les conséquences répétées (se réveiller, sauter sur le téléphone, apprendre une nouvelle) de la survenance d'un certain procès (faire le rêve prémonitoire de la naissance d'un bébé). En (362), l'imparfait permet à la locutrice de décrire le contexte et l'état d'esprit dans lesquels elle se trouvait lorsqu'il lui arrivait de pratiquer une certaine activité (en l'occurrence, fumer du cannabis).

Avant de conclure ce chapitre, remarquons encore la différence entre l'exemple (362) et l'exemple (363), que nous avons déjà cité plus haut et qui contient quant à lui un passé surcomposé résultatif :

(363) Je sais ce que c'est ! disait-il en lui frappant l'épaule ; j'ai été comme vous, moi aussi ! Quand j'*ai eu perdu* ma pauvre défunte, j'*allais* dans les champs

pour être seul ; je *tombais* au pied d'un arbre, je *pleurais*, j'*appelais* le bon Dieu, je lui *disais* des sottises. (Flaubert, *Madame Bovary*, 1857 < Damourrette & Pichon, 1936, vol. V, p. 297)

Dans les deux cas, la subordonnée temporelle en « quand » contient un passé surcomposé ; la proposition principale, des imparfaits. Mais tandis que la subordonnée temporelle en « quand » de l'exemple (362) peut être remplacée par « *les fois où il m'est arrivé de* + infinitif présent », celle de (363) peut être remplacée par « *après* + infinitif passé » :

(362') Les fois où il m'est arrivé de *fumer* des herbes exotiques, c'*était* clairement pour calmer ma souffrance.

(363') Après *avoir perdu* ma pauvre défunte, j'*allais* dans les champs pour être seul.

De fait, en (362), le rapport entre les procès est seulement logique (et pas chronologique) : c'est parce qu'elle souffrait (et au moment où elle souffrait) que la locutrice fumait du cannabis. En (363) en revanche, le rapport entre les procès est à la fois logique et chronologique : c'est après le décès de sa femme (et bien entendu à cause de son décès) que le locuteur allait dans les champs pour trouver la solitude.

On peut résumer ce point consacré à l'affinité entre le passé surcomposé expérientiel et l'imparfait en soulignant qu'elle est principalement due au fait que l'itérativité potentielle impliquée par le passé surcomposé se combine de manière particulièrement adéquate avec la valeur habituelle de l'imparfait.

10.11.3. *Passé surcomposé expérientiel et passé composé*

Comme le présent et l'imparfait, le passé composé est des plus fréquents dans le cotexte proche du passé surcomposé expérientiel. Le passé composé à valeur aoristique peut par exemple être employé pour désigner une ou plusieurs occurrences d'un procès précédemment évoqué au passé surcomposé :

(364) *c'est eu arrivé* [que ma chienne boite] la semaine passée elle *a boité* (Oral, Suisse romande, 2016)

(365) *j'ai eu été* au Rwanda et au Burundi [avec mon mari] mais il *est parti* seul [la première année] la deuxième fois je *suis allée* avec lui (Oral, Suisse romande, 2017)

Le locuteur de (364) indique, au passé surcomposé, qu'il est déjà arrivé à son chien de boiter. Puis, il sélectionne une occurrence du procès en question et la localise dans le temps : pour cela, il utilise le passé composé à valeur aoristique. Quant à la locutrice de (365), elle commence par dire, en utilisant le passé surcomposé, qu'il lui est arrivé d'accompagner son mari dans ses voyages au Rwanda et au Burundi. Puis, elle emploie le passé composé pour parler de deux voyages en particulier : la première année, il « est parti » seul ; la deuxième fois, elle « est allée » avec lui.

Observons encore l'exemple (366) :

(366) *J'ai eu tricoté* dans mon enfance auprès de ma grand-mère mais je n'*avais* jamais rien *réalisé* de concret. Je *me contentais* d'enchaîner les rangs sans aboutir nulle part. L'an dernier *j'ai fais* une belle écharpe bien chaude [. . .]. Cette année [. . .], *j'ai tricoté* mon 1er bonnet. (2012, <http://souslacarapce.blogg.org>, consulté en fév. 2016)

Dans cet exemple, la locutrice commence par indiquer, au passé surcomposé, qu'il lui est arrivé, à l'intérieur d'un intervalle temporel situé dans le passé (« dans mon enfance »), de faire du tricot. Puis, après avoir précisé (au plus-que-parfait et à l'imparfait) que ses productions étaient habituellement, à l'époque, plutôt limitées, elle donne deux exemples de réalisations récentes. Or cette fois les procès sont au passé composé à valeur aoristique. Ils sont précisément localisés dans le temps (« l'an dernier », « cette année ») et renvoient chacun à un événement unique et défini (« j'ai fait une belle écharpe bien chaude », « j'ai tricoté mon premier bonnet »).

Le passé composé à valeur aoristique est également souvent utilisé dans le cotexte proche du surcomposé expérientiel pour désigner les événements qui constituent les bornes – gauche ou droite – de l'intervalle de validation lié au passé surcomposé :

- (367) et puis euh là-dessus ben on s'est on *s'est connus* après on *s'est eu invités* on *s'est eu rendu* des services enfin moi particulièrement mais lui aussi des petits services (Émission télé, Suisse romande, « Temps présent », *RTSI*, 22 mai 2014)

Dans cet exemple, le passé composé à valeur aoristique « on s'est connus » (au sens de « on s'est rencontrés », « on a fait connaissance ») présente l'événement qui marque le début de l'intervalle temporel à l'intérieur duquel se sont produits, une ou plus d'une fois, les procès « s'inviter » et « se rendre des services ».

Dans les exemples (368) et (369), c'est cette fois l'événement marquant la fin de l'intervalle de validation qui est exprimé par le passé composé à valeur aoristique :

- (368) Fan de BD forcément [. . .], *j'ai eu dessiné*, *j'ai eu écrit* des bouquins (non publiés) et puis j'ai eu des enfants. (2015, www.bdggest.com, consulté en fév. 2016)

- (369) [J]*'ai eu aimé* [le maquereau]. Puis j'ai eu un salaire. . . (2010, <http://forum.aufeminin.com>, consulté en mai 2013)

Dans ces exemples, les internautes commencent par parler, au passé surcomposé, de certaines situations (dessiner, écrire, aimer le maquereau) propres à un certain intervalle temporel. Puis, ils racontent, non sans humour, au passé composé, l'advenue d'un événement (avoir des enfants, avoir un salaire) qui a mis fin à l'intervalle en question (et aux pratiques qui y étaient liées). Cela dit, comme nous l'avons vu précédemment, rien n'empêche que les événements se reproduisent, auquel cas le début du nouveau cycle peut lui aussi être exprimé au passé composé à valeur aoristique, comme en (370) ou dans l'exemple (371) déjà cité :

- (370) *J'ai eu joué* au tennis. Mais *j'ai arrêté* il y a 5 ans. Et [. . .] *j'ai retapé* pour la 1ère fois la balle ce week-end [. . .]. (2004, <http://forum.macbidouille.com>, consulté en juil. 2016)

- (371) *j'ai eu fumé* et *j'ai arrêté* et *j'ai repris* avec l'adoption de notre fils dans l'angoisse de ne pas avoir les papiers (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans les deux cas, les locuteurs indiquent, au passé surcomposé, qu'il leur est arrivé à une certaine époque de pratiquer une activité (jouer au tennis, fumer). Puis, ils utilisent le passé composé à valeur aoristique pour parler de l'événement qui constitue la borne droite de l'intervalle temporel (« j'ai arrêté »), lequel événement peut être localisé temporellement (« il y a cinq ans »). Enfin, les deux locuteurs indiquent, à l'aide d'un second passé composé à valeur aoristique, qu'au moment où ils parlent un nouveau « cycle d'expérience » a recommencé (« j'ai retapé la balle », « j'ai repris [la cigarette] »), le point de départ de ce nouveau cycle pouvant également être précisé (« ce week-end », « avec l'adoption de notre fils »).

En outre, le passé composé à valeur aoristique est utilisé à la suite du passé surcomposé, lorsque le procès exprimé au surcomposé n'a eu lieu qu'une seule fois :

(372) *j'ai eu essayé une fois mais bon ça a pas **marché*** [de « faire le Secret » pour retrouver des clefs perdues] (Oral, Suisse romande, 2016)¹⁰⁷

(373) *j'ai eu été une fois dans l'attente [que ma mère vienne s'excuser après une dispute] mais rien ne **s'est passé*** (Oral, Suisse romande, 2017)

Même en l'absence de la précision « une fois », le passé composé peut suffire à provoquer l'interprétation rétrospective selon laquelle le procès exprimé au passé surcomposé ne s'est en réalité produit qu'une seule fois :

(374) *j'ai eu tenté* de lui expliquer son attitude elle n'a pas **apprécié** (Oral, Suisse romande, 2017)

(375) *j'ai eu passé* au feu orange je me **suis fait** flasher (Émission télé, Suisse romande, « Temps Présent », RTSI, 30 oct. 2014)

107 En Suisse romande, le « Secret » désigne une pratique de guérison par la prière pratiquée par les « faiseurs ou faiseuses de Secret », qui ont reçu, après les avoir acceptés, leurs dons de guérison de la part d'un autre guérisseur. La locutrice de (372) indique ainsi qu'il lui est arrivé une fois de contacter un faiseur de Secret pour lui demander de l'aider, par la prière, à retrouver des clefs perdues, mais que cela n'a pas fonctionné.

Un imparfait dans la seconde partie de ces deux exemples aurait mené à une interprétation différente, en confirmant que les procès (en l'occurrence « tenter » et « passer ») se sont au contraire déroulés plus d'une fois :

(374') *J'ai eu tenté* de lui expliquer son attitude, mais elle n'*appréciait* pas.

(375') *J'ai eu passé* au feu orange, je me *faisais* flasher.

Il faut toutefois remarquer que contrairement à l'imparfait, qui confirme toujours que les procès exprimés au surcomposé ont bien eu lieu plusieurs fois, le passé composé peut, dans certains cas, permettre plusieurs lectures. Ainsi, un énoncé comme (376) peut potentiellement accepter plusieurs interprétations (376^a à 376^c) :

(376) Mais j'*ai eu fait* du jambon au madère [. . .] et j'en *ai donné* à mon fils donc le vin rouge cuit je pense pas de soucis [ne pose pas de problème pour les jeunes enfants]. (2010, www.bebe.ch, consulté en fév. 2016)

(376^a) *Il m'est arrivé (une fois) de faire* du jambon madère : à cette occasion, j'en *ai donné* à mon fils.

(376^b) Les fois où il m'est arrivé de faire du jambon madère, j'en *ai toujours donné* à mon fils.

(376^c) *Il m'est parfois arrivé de faire* du jambon madère : parmi ces occasions, *il m'est arrivé d'en donner* à mon fils.

Dans tous les cas, le passé surcomposé est expérientiel et peut donc à ce titre être glosé par « il m'est arrivé de ». Mais selon la première interprétation, le passé composé « a donné » est un aoriste : en conséquence, on interprète le procès « faire » exprimé au surcomposé comme ne s'étant produit qu'une seule fois (cette interprétation correspondant à la lecture des exemples 372 à 375). Selon la seconde interprétation, le passé composé « a donné » est également un aoriste, mais il présente cette fois le procès « donner » comme une conséquence toujours vraie du procès « faire du jambon madère ». En (376^c) enfin, le passé

composé est interprété comme un parfait expérientiel – il exprime alors une expérientialité à l'intérieur d'une autre expérientialité.

La seconde interprétation (selon laquelle le procès au passé composé exprime une conséquence toujours vraie de la survenue d'un procès exprimé au passé surcomposé) peut être illustrée par les exemples (377) à (380) :

(377) *J'ai eu acheté* du basilic en pot et à chaque fois j'*ai eu* des moucheron.
(2012, www.bebe.ch, consulté en avril 2013)

(378) *J'ai déjà eu acheté* des vartas [piles électriques de la marque Varta] et à chaque fois elles *ont* très mal *tenu* le coup [. . .]. (2008, www.ibiza2008.fr, consulté en avril 2013)

(379) *J'ai eu voyagé* en GB [Grande Bretagne] et j'*ai toujours été accueillie* à bras ouverts [. . .]. (2009, <https://fr.answers.yahoo.com>, consulté en fév. 2016)

(380) *J'ai eu téléphoné* à l'hôpital pour avoir des nouvelles de membres de ma famille et on m'en *a toujours donné* [. . .]. (2011, www.bebe.ch, consulté en fév. 2016)

Dans ces quatre exemples, l'interprétation est désambiguïsée par les marqueurs « à chaque fois » (ex. 377 et 378) et « toujours » (ex. 379 et 380), qui confirment que le commentaire apporté concerne bien toutes les occurrences du procès exprimé au passé surcomposé.

Enfin, la troisième interprétation (celle d'une expérientialité à l'intérieur d'une expérientialité) peut être illustrée par l'exemple suivant :

(381) [lors des fêtes d'anniversaire de nos enfants] on *a eu fait* des bricolages [et des activités] des fois ils [les enfants qu'on avait invités] *sont rentrés* [chez eux] avec des tournesols (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans cet extrait, le locuteur raconte que lorsque lui et sa femme organisaient des fêtes d'anniversaire pour leurs enfants, il leur arrivait d'organiser (« on a eu fait ») des ateliers bricolage ou d'autres activités pour occuper les enfants invités. Or, à l'intérieur de ce premier champ d'expérience, il leur est arrivé d'emmener les enfants cueillir des tournesols (« des fois ils sont rentrés avec des tournesols »). Dans cet exemple, un

second passé surcomposé aurait donc été possible (« des fois ils sont eu rentrés »). C'est d'ailleurs ce que l'on trouve dans l'exemple suivant :

(382) on *a eu fait* [ne rester qu'une semaine en Martinique] ah j'*ai eu pleuré* de rester qu'une semaine mais on *a eu fait* (Oral, Suisse romande, 2015)

La locutrice de (382), qui vit en Suisse depuis plus de quarante ans, est originaire de la Martinique, une île dans laquelle elle retourne régulièrement pour voir sa famille. Ce qu'elle dit dans cet extrait, c'est qu'il lui est déjà arrivé d'aller en Martinique pour seulement une semaine (« on a eu fait ») et que, lorsque cela s'est produit, il lui est arrivé (mais pas à chaque fois) d'en pleurer (« j'ai eu pleuré »).

Ainsi, comme le présent et l'imparfait, le passé composé s'accorde particulièrement bien avec le passé surcomposé. Dans les exemples que nous avons vus, le passé composé a le plus souvent une valeur aoristique : il sert à donner des précisions sur certaines occurrences du procès expérientiel ou bien à présenter les événements qui constituent les bornes de l'intervalle de validation. Mais parfois, le passé composé présent dans le cotexte immédiat du surcomposé a une valeur expérientielle : il ne faut en effet pas oublier que rien n'empêche les locuteurs qui possèdent le passé surcomposé expérientiel dans leur « grammaire » d'utiliser également le passé composé pour exprimer l'expérientialité.

10.12. Varier les formules expérientielles

Nous avons vu plus haut que le passé surcomposé résultatif n'est pas le seul moyen dont disposent les usagers du français pour exprimer l'antériorité par rapport à un procès exprimé au passé composé aoristique. De la même manière, le passé surcomposé expérientiel n'est pas la seule façon de dire qu'un procès a eu lieu une ou plus d'une fois. La majeure partie des locuteurs francophones (à l'échelle mondiale) ne possèdent d'ailleurs pas cet usage dans leur « grammaire ». Et rien n'oblige ceux

qui disposent du surcomposé expérientiel à toujours exprimer l'expérientialité de cette façon. Ils peuvent, certes, l'utiliser plusieurs fois de suite ; mais ils peuvent également alterner formes surcomposées et formes composées.

Parfois, les locuteurs emploient plusieurs surcomposés pour lister des exemples destinés à illustrer un certain champ d'expérience (et, en contexte, renforcer leur argumentation) :

(383) [Un père de famille liste les différentes choses qu'il a faites pour essayer de se rapprocher de son fils :] *j'ai eu fait* avec lui de la trottinette [. . .] *j'ai eu essayé* de lui demander ce qu'il voulait [. . .] *j'ai eu joué* avec lui aux jeux vidéo (Oral, Suisse romande, 2017)

(384) [Un professeur d'Université raconte qu'avant ses études, il avait travaillé dans divers domaines agricoles :] et puis *j'ai eu bossé* dans des exploitations agricoles aussi *j'ai eu bossé* dans l'Emmental *j'ai eu bossé* à Appenzell (Oral, Suisse romande, 2021)

(385) [Un homme s'exprime à propos des endroits où il a fréquenté des prostituées :] j'ai tout fait euh *j'ai eu fait* les salons [érotiques] *j'ai eu fait* les Pâquis [quartier « chaud » de Genève] *j'ai eu fait* aussi Boulevard Helvétique euh bon ça se passe en voiture (Émission télé, Suisse romande, « Mise au point », *RTSI*, 8 déc. 2013)

Une même forme verbale surcomposée peut également être répétée plusieurs fois, parce que, dans le contexte de la discussion, la répétition soutient l'argumentation :

(386) mais tu *as eu donné* toi tu *as eu donné* [. . .] oui mais tu *as eu donné* [de l'argent à des œuvres caritatives] (Oral, Suisse romande, 2014)

Ou bien un second surcomposé est utilisé parce que le locuteur reformule sa pensée avec un autre lexème verbal :

(387) ça m'*a eu pris* plus de temps pour mettre les notes *j'ai eu passé* plus de temps avec les experts pour mettre les notes (Oral, Suisse romande, 2022)

Il arrive toutefois également que les locuteurs commencent par employer un passé surcomposé, avant de reformuler la même idée avec un passé composé expérientiel :

(388) [En tant qu'expert aux examens de bac] ça m'**est eu arrivé** de pas comprendre ce qu'il voulait [ce que le professeur qui posait les questions attendait comme réponse] ça m'**est souvent arrivé** de ne pas comprendre ce qu'il attendait des étudiants (Oral, Suisse romande, 2022)

(389) L1 : Toi, tu n'as pas spécialement de lien avec les enseignants de langue et de culture ?

L2 : Si, je les **ai eu vus**, ouais ouais, je les **ai vus** quelquefois. (Transcription d'un entretien réalisé dans le cadre d'un Master en sciences sociales de l'Université de Lausanne en 2005, <https://serval.unil.ch>, consulté en nov. 2017)

Dans ces deux exemples, les locuteurs utilisent d'abord le passé surcomposé. Puis, ils reformulent leur propos au passé composé. Vraisemblablement, l'emploi du passé composé dans la reformulation s'explique, d'une part, parce que l'expérientialité est déjà annoncée par le surcomposé qui précède et, d'autre part, parce que le marqueur de fréquence qui est ajouté déclenche de toute façon une lecture expérientielle de la forme verbale.

Parfois, ce sont des expériences différentes qui sont alternativement exprimées au passé surcomposé et au passé composé. Il en va ainsi dans l'exemple suivant, tiré d'une petite annonce publiée par une internaute qui cherche à garder des enfants :

(390) J'**ai déjà eu** beaucoup **travaillé**, j'**ai eu fait** les maïs pendant l'été, j'**ai** aussi **eu gardé** un domaine équestre et **m'occupe** très souvent des animaux de mon entourage, j'**ai travaillé** pendant longtemps en boulangerie, j'**ai gardé** des enfants, notamment les copains et copines de mes frères et sœurs, et j'**ai** aussi **fais** de l'aide aux devoirs. (Non daté, <https://yoopies.fr>, consulté en fév. 2016)

Dans cet exemple, la locutrice liste ses diverses expériences de travail. Elle en évoque certaines au passé surcomposé (« j'ai déjà eu beaucoup travaillé », « j'ai eu fait les maïs », « j'ai aussi eu gardé un domaine équestre ») et d'autres au passé composé expérientiel (« j'ai gardé des enfants », « j'ai aussi fait de l'aide aux devoirs ») ou aoristique (« j'ai travaillé pendant longtemps en boulangerie »). Entre les deux, c'est un présent à valeur d'habitude qui est utilisé (« je m'occupe très souvent des animaux de mon entourage »). On pourrait ainsi se demander si le passé surcomposé et le passé composé expérientiel ont, dans un tel

exemple, des fonctions différentes. Par exemple, la variation entre le passé surcomposé et le passé composé s'explique-t-elle par une éventuelle distinction entre deux intervalles de validation, l'un qui serait entièrement situé dans le passé, l'autre qui s'étendrait jusqu'au moment de l'énonciation ? Selon nous, cela n'est pas le cas, notamment parce que le premier passé surcomposé (« j'ai déjà eu beaucoup travaillé ») est combiné avec un « déjà » expérientiel, qui implique que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au présent. Ce premier surcomposé semble d'ailleurs avoir une valeur hyperonymique, puisqu'il renvoie à l'ensemble des expériences professionnelles que la locutrice a faites jusque-là et dont elle va parler.

La locutrice de (391), qui attend un bébé, liste quant à elle les différents aliments déconseillés pour les femmes enceintes qu'il lui est arrivé de manger depuis le début de sa grossesse :

- (391) Moi perso, j'*ai eu mangé* du foie gras et une fois du saumon fumé [. . .], j'*ai mangé* des sushis, *il m'arrive de manger* de la charcut, j'*ai eu craqué* pour un tout petit bout de chèvre au lait cru etc. (2007, <http://grossesse.aufeminin.com>, consulté en juil. 2016)

Dans cet exemple aussi, l'intervalle de validation est le même pour toutes les formes verbales : il s'agit du laps de temps qui s'étend du moment où la locutrice a appris qu'elle était enceinte jusqu'au moment où elle s'exprime. Or, comme on le voit, la locutrice combine, là encore, le passé surcomposé (« j'ai eu mangé », « j'ai eu craqué »), le passé composé (« j'ai mangé ») et le présent, avec le verbe expérientiel « arriver » (« il m'arrive de manger de la charcuterie »).

Avant de conclure, on peut encore s'intéresser aux cas où le passé surcomposé est utilisé comme réponse à une question expérientielle. Parfois, la question contient elle-même un passé surcomposé :

- (392) L1 : tu l'*as eu mis* pour courir [la coupe menstruelle] ?
L2 : oui je l'*ai eu mis* (Oral, Suisse romande, 2019)
- (393) L1 : tu *as* jamais *eu joué* de ta vie ?
L2 : non
L3 : moi non plus j'*ai* jamais *eu joué* (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans d'autres cas, la question est formulée avec le verbe « arriver » au passé composé (ex. 394) ou bien avec un autre verbe au passé composé accompagné d'un « déjà » expérientiel (ex. 395 et 396) :

(394) L1 : ça vous **est arrivé** de travailler avec d'autres animaux que des chiens ou des chats ?

L2 [ostéopathe pour animaux] : j'**ai eu travaillé** avec des chèvres des moutons des lapins des chevaux aussi (Oral, Suisse romande, 2017)

(395) L1 : tu **as** déjà **vu** ça [une fleur de thé qui s'ouvre dans la tasse] ?

L2 : oui j'**ai** déjà **eu vu** (Oral, Suisse romande, 2017)

(396) L1 [un internaute] : T'**as** déjà **eu** des amendes d'excès de vitesse ?

L2 [le coureur automobile Sébastien Buemi] : Ça m'**est eu arrivé** mais pas beaucoup, une dizaine. (2009, www.20min.ch, consulté en mai 2015)

On notera qu'en (395), L2 reprend, dans sa réponse, le « déjà » expérientiel présent dans la question (il exprime donc l'expéientialité à la fois par le surcomposé et par l'adverbe « déjà »). Quant au coureur automobile Sébastien Buemi cité en (396), il répond avec le verbe « arriver » au passé surcomposé (il exprime donc également deux fois l'expéientialité, par le surcomposé et par le sens même du lexème verbal).

On pourrait penser que les locuteurs qui possèdent dans leur « grammaire » une forme verbale à même de grammaticaliser la valeur expéientielle l'emploient de manière systématique lorsqu'il s'agit d'exprimer l'expéientialité. Mais vraisemblablement, cela n'est pas le cas : il semble plutôt que les locuteurs alternent librement les différentes formules expéientielles dont ils disposent. De fait, rien ne les empêche d'exprimer parfois l'expéientialité avec le passé composé, comme le font les autres locuteurs francophones. Ainsi, ce que le passé surcomposé dit « régional » offre aux locuteurs des zones à substrats occitan et francoprovençal, c'est simplement une corde de plus à leur arc expéientiel.

10.13. Conclusion : l'expérientialité grammaticalisée

Dans le cas du passé composé et du *present perfect*, les formes verbales ne grammaticalisent pas l'expérientialité : elles l'héritent du contexte. Cette constatation entraîne trois conséquences. Premièrement, cela signifie que le passé composé et le *present perfect* ne peuvent, à eux seuls, garantir l'expression de l'expérientialité. Lié à cela, cela signifie que dans certains contextes peu spécifiés, la forme verbale peut potentiellement recevoir plusieurs lectures. Enfin, cela signifie que la forme verbale est possible dans des contextes qui entrent en contradiction avec la valeur expérientielle. Ainsi, en (397), ce n'est pas l'énoncé qui est agrammatical, c'est seulement la lecture expérientielle qui est impossible :

(397) [*Exp.] John L. Austin *est né* à Lancaster. (< Apothéloz, 2010a, p. 107)

Le passé surcomposé, en revanche, grammaticalise l'expérientialité. Trois conséquences sont également à tirer. Premièrement, cela signifie que le passé surcomposé n'a pas besoin du contexte pour produire la valeur expérientielle : une forme comme *je suis eu parti* (morphologiquement différente de la forme résultative *j'ai été parti*) a toujours, quel que soit le contexte, une valeur expérientielle. Deuxièmement, cela a pour conséquence que la forme verbale ne peut jamais recevoir une autre valeur : *je suis eu parti* ne possède jamais, dans aucun contexte, une valeur résultative ou aoristique. Troisièmement, cela signifie que la forme surcomposée est agrammaticale dans tous les contextes qui refusent une lecture expérientielle :

(397')*John L. Austin *est eu né* à Lancaster. (Adapté de : Apothéloz, 2010a, p. 107)¹⁰⁸

108 Notons que non seulement l'énoncé est agrammatical, mais encore que la forme verbale au singulier (« est eu né ») est en elle-même un peu douteuse, les êtres humains ne naissant qu'une seule fois. Toutefois, le verbe « naître » n'est *a priori* en lui-même pas impossible avec le surcomposé régional (ex. : « il nous *est eu né* des lapins albinos »).

Ainsi, s'il semble plus approprié de parler d'*énoncés* expérimentiels dans le cas du passé composé et du *present perfect*, on peut en revanche parler de *formes verbales* expérimentielles dans le cas du passé surcomposé (même si l'ensemble de l'énoncé hérite ensuite de cette valeur). Selon nous, la seule différence entre le passé surcomposé « régional » et le passé composé est que le premier grammaticalise la valeur expérimentielle, valeur que le second peut (mais *peut* seulement) exprimer quand le contexte favorise cette lecture.

Pour conclure ce chapitre, regardons encore l'exemple (398) :

- (398) L1 : mais toi tu *es* déjà *allé* [au marché de Noël de Montreux] ?
L2 : non pas encore
L1 : mais tu *es* déjà *eu allé* ?
L2 : ah oui bien sûr ! (Oral, Suisse romande, 2017)

Cet exemple, qui provient d'une situation d'oral spontané, met en scène deux locuteurs au début du mois de décembre 2017. La locutrice L1 demande à son interlocuteur, en utilisant le passé composé, s'il « est déjà allé » au marché de Noël de Montreux. La réponse de L2 (« non pas encore ») indique que ce dernier a interprété la question comme signifiant : « Cette année, as-tu déjà eu l'occasion d'aller au marché de Noël de Montreux ? » L1 reformule alors sa question : « Mais tu es déjà eu allé ? » Cette fois, la forme verbale ne peut que recevoir une lecture expérimentielle. L2 donne alors une tout autre réponse : « Ah oui bien sûr ! » En ajoutant le morphème « eu » dans la forme composée, L1 a désambiguïté la question : « Tu es déjà eu allé ? » ne peut que signifier : « T'est-il déjà arrivé au moins une fois dans ta vie d'aller au marché de Noël de Montreux ? »

11 – Les autres surcomposés expérimentiels

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux autres surcomposés expérimentiels. Comme pour les formes résultatives, nous avons établi l'ordre de traitement de ces différentes formes selon la manière qui nous a semblé la plus adéquate pour développer notre propos. L'ordre que nous proposons ici est différent de celui avec lequel nous avons traité les surcomposés résultatifs, mais le principe est le même : nous commençons par les cas pour lesquels l'analyse nous paraît la plus simple avant de poursuivre avec les cas dont l'analyse nous semble avoir un plus grand niveau de complexité.

Plus précisément, nous analysons d'abord le participe surcomposé (*ayant eu fait*), l'infinitif surcomposé (*avoir eu fait*), le subjonctif passé surcomposé (*que j'aie eu fait*), le plus-que-parfait surcomposé (*j'avais eu fait*), le futur antérieur surcomposé (*j'aurai eu fait*) et le conditionnel passé surcomposé (*j'aurais eu fait*). Puis, nous nous penchons sur le cas particulier du passé dit « hypercomposé » (*j'ai eu eu fait*). Finalement, nous nous demanderons à nouveau si le paradigme surcomposé expérimentiel peut être considéré comme complet, en nous interrogeant quant à l'existence éventuelle du subjonctif plus-que-parfait surcomposé (*j'eusse eu fait*), de l'impératif surcomposé (*Aie eu fait !*) et du passé antérieur surcomposé (*j'eus eu fait*).

11.1. Le participe surcomposé (*ayant eu fait*)

Dans les régions où est pratiqué le surcomposé dit « régional » existe également un participe surcomposé expérimentiel. Comme toutes les

formes expérientielles, le participe surcomposé implique l'existence d'un intervalle de validation, durant lequel le procès a été susceptible de se produire une ou plus d'une fois. Cet intervalle peut correspondre à une période entièrement située dans le passé : « par le passé » (ex. 1), « quand j'étais enfant » (ex. 2), etc. Dans ce cas-là, la situation exprimée au participe surcomposé peut être opposée à une autre situation (exprimée par exemple au participe présent) qui, elle, « est le cas » dans l'intervalle temporel englobant le moment de l'énonciation (ex. 3 et 4) :

- (1) *Ayant eu vécu par le passé* des attaques de paniques et des crises d'angoisse, [je trouve que] cet ouvrage éclaire sur les symptômes de ce mal mais aussi et surtout sur ses causes qui restent liées à l'histoire de chacun. (2014, www.amazon.fr, consulté en août 2014)
- (2) *Ayant eu fait* des bracelets brésiliens quand j'étais enfant, j'ai eu la plaisante surprise de retrouver un aspect similaire aux bracelets en chevron [. . .] dans le livre « La frivolité aux navettes » [. . .]. (2015, <https://oclairedelune.wordpress.com>, consulté en mars 2016)
- (3) Pour lire ce blog très régulièrement et ne faisant pas un 36/38 mais ayant eu fait un 36/38 je ne me sens pas attaquée ni dénigrée. . . Parce que l'on est jolie et bien faite on devrait se terrer, je ne crois pas. . . (2013, www.deedeeeparis.com, consulté en mai 2016)
- (4) L'idée de faire voler les préqualifiés bi [en vol bi-place], c'est bien que ce soit avec des passagers volants, pas ayant eu volé ! (2012, www.parapentiste.info, consulté en août 2014)

La locutrice de (3) précise que si, au moment de l'énonciation, elle ne fait pas une taille 36/38, elle a néanmoins vécu au moins une fois cette réalité : l'intervalle temporel lié au « ne faisant pas » s'oppose ainsi à l'intervalle lié au « ayant eu fait ». Toutefois, même si l'époque de la taille 36/38 est terminée, elle a laissé une trace (l'expérience) chez la locutrice, qui se sent fondée à donner son avis : les jolies filles n'ont pas à cacher leurs charmes. Quant au locuteur de (4), il oppose le participe présent « volant » (qu'il accorde comme un adjectif) au participe surcomposé « ayant eu volé », pour souligner que dans le domaine du

parapente, plus que l'expérience laissée par une activité passée, c'est le maintien à jour du savoir-faire qui compte.

Comme dans le cas du passé surcomposé, l'intervalle de validation est toutefois également susceptible de s'étendre jusqu'au moment de la prise de parole. Dans ce cas, la forme surcomposée peut être accompagnée de compléments tels que « depuis toutes ces années » (ex. 5) et/ou d'un « déjà » expérientiel (ex. 5 et 6) :

- (5) Sev, j'espère que tu t'accroches, je sais trop ce que tu dois ressentir **ayant eu vécu déjà** tellement d'échec depuis toutes ces années, mais il faut toujours rep[r]endre le dessus et y croire [. . .]. (2006, <http://forum.e-sante.fr>, consulté en août 2014)
- (6) Hélas tu as pleinement raison, en **ayant déjà eu fait** l'expérience sur wildstar, j'espère ne pas faire la même erreur [. . .]. (2015, <http://forums.jeuxonline.info>, consulté en mars 2016)

Relevons qu'en (6), le participe surcomposé est utilisé avec le procès « faire l'expérience », fréquent dans les énoncés expérientiels. Il en va de même en (7) :

- (7) Bonjour, [. . .] je vais avoir mon premier lapin ou ma première lapine. Mais je ne sais choisir ! Il paraît que les lapines sont moins victimes des « fureurs sexuelles » que les mâles. Donc je suis plus côté Pinette [femelle] mais il me faut l'avis de gens **ayant eu fait** l'expérience. (2009, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mars 2016)

Le participe surcomposé expérientiel se rencontre ainsi souvent dans des contextes qui portent sur l'expérience acquise par les locuteurs (ou leurs interlocuteurs) dans un domaine.

Dans les exemples (8) et (9), tirés de petites annonces en ligne, la forme surcomposée est utilisée pour justifier les prétentions des internautes à se présenter comme des personnes qualifiées dans les différents services qu'ils proposent :

- (8) Bonjour [. . .], je possède une bonne expérience dans la garde d'enfants **ayant déjà eu fait** beaucoup de garde d'enfant [. . .] dans un milieu professionnel (maternelle) lors des mes stages. (Non daté, www.maminou.com, consulté en mars 2016)

- (9) Je m'appelle Dominique j'ai 16 ans [. .]. Je recherche un (des) baby-sitting occasionnel. ***Ayant déjà eu fait*** quelque baby-sitting, je pense avoir un peu d'expérience avec les enfants à partir de 5 ans. (Non daté, www.nounou-top.fr, consulté en mars 2016)

Dans les deux cas, un « déjà » expérientiel indique que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au moment de l'énonciation : non seulement les locuteurs possèdent, au moment où ils s'expriment, une compétence, mais encore l'expérience à l'origine de cette compétence est présentée comme étant toujours pratiquée. Comme dans le cas du passé surcomposé, c'est ainsi surtout dans les contextes argumentatifs que l'on rencontre le participe surcomposé expérientiel :

- (10) ***L'ayant déjà eu fait je sais que*** ça epuise qd [quand] on n'a pas habitude [. .]. (2014, <http://astrologie.aufeminin.com>, consulté en mars 2016)
- (11) Le sommet battu par les vents violents fréquents culmine à 1699 mètres. ***L'ayant eu fait*** en raquette l'hiver, je crois savoir ce qu'est un climat polaire. (Non daté, <http://mesrandonnees.chez.com>, consulté en mars 2016)

Dans ces exemples, la forme verbale met en avant une expérience qui, en contexte, permet d'introduire et de justifier une connaissance : « je sais que » (ex. 10), « je crois savoir » (ex. 11). C'est d'ailleurs souvent, là encore, la légitimité du locuteur à s'exprimer qui est en jeu : « je peux dire que » (ex. 12), « je peux raconter comment » (ex. 13), etc.

- (12) Bonjour, ***ayant eu fait*** un crédit chez eux, je peux dire que ça été reglo, mais le problème de cette société c'est qu'elle m'a refusée un deuxième crédit alors que j'avais remboursé l'autre par anticipation [. .]. (2010, www.ciao.fr, consulté en mars 2016)
- (13) Y a de plus en plus d'éleveurs [de chiens] qui laissent l'acheteur dans la merde la plus totale en niant leurs responsabilités. Malheureusement pour eux, ***ayant eu subi et traité*** le problème, je peux raconter aux gens comment j'ai procédé légalement via avocat et experts véto. . . (2005, www.chien.com, consulté en août 2014)

Précisons encore que la forme expérientielle est, comme d'habitude, susceptible d'être niée en « ne jamais » :

- (14) Je vis dans la terreur de perdre ma maman de 80 ans avec qui je suis fusionnel et qui m'aide au quotidien et je sais qu'à son départ, la seule chose qui va me permettre de survivre en attendant de la retrouver, sera d'attendre des signes d'elle, mais **n'ayant jamais eu vu** des phénomènes paranormaux [. . .] je ne sais vraiment pas ce qui va se passer. (2017, www.disneycentralplaza.com, consulté en oct. 2017)

Dans cet exemple, le locuteur indique craindre de ne pas arriver à capter les signes que sa mère pourrait, une fois décédée, lui envoyer de l'au-delà, car au moment où il s'exprime, il ne lui est encore jamais arrivé d'expérimenter de tels phénomènes.

11.2. L'infinitif surcomposé (*avoir eu fait*)

Dans les régions à substrats occitan et francoprovençal existe également un infinitif surcomposé expérientiel. Cette forme est notamment bien représentée dans les *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*. Dans ces procès-verbaux, elle apparaît le plus souvent après des verbes tels que « confesser », « nier » ou « déposer » (dans le sens de « témoigner sous serment ») :

- (15) Confesse **avoir eu cocher** chez led. Ramel sependant que sa mere estoyt dehors. (*Registres du Consistoire*, 23 déc. 1546)
- (16) Item nye par espres **avoir eu menner** aud. lieux de Dovenne la femme de Jehan Roman [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 23 avril 1551)
- (17) Depose **avoir eu esté** chez le Rosseau [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 12 mars 1551)

Dans ces exemples, les prévenus confessent, nient ou témoignent qu'il leur est arrivé au moins une fois de commettre certains faits. Le contexte historique des *Registres du Consistoire* explique la fréquence de tels verbes devant l'infinitif surcomposé expérientiel. Mais dans d'autres contextes, d'autres verbes sont naturellement plus fréquents.

Par exemple, dans le *Journal de ma vie* du pasteur Frêne (ex. 18), dans les conversations en ligne (ex. 19) ou dans les conversations spontanées (ex. 20), ce sont plus souvent des verbes de souvenir qui précèdent l'infinitif surcomposé :

- (18) Je me rappelle de les **avoir eu vus** à Peri, il y a passé quarante ans. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1775)
- (19) Je me souviens l'**avoir eu vu** [un album] à l'époque dans un magasin de ma ville, mais je n'avais pas sauté le [p]as. Ce que j'ai regretté. (2012, www.forumpimpf.net, consulté en mars 2018)
- (20) [C'est une ostéopathe pour animaux qui parle :] j'ai le souvenir quand vous étiez encore sur Fribourg d'**avoir eu travaillé** sur le canapé (Oral, Suisse romande, 2018)

L'infinitif surcomposé est également régulièrement précédé de verbes de modalité :

- (21) Le 7. Août, je fus chés M^r d'Annonny, qui a un Cabinet de Curiosités, etc. Je crois en **avoir eu parlé** lors de mon voyage de Bâle en 1764. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1766)
- (22) Mon Allemand, tu sais, ce gros rouge de Cerlier que tu dois **avoir eu vu** dans les bals, s'est fait mettre dedans par rapport à une batterie à la Combe Girard. (Huguenin, *Récits de chez nous*, 1898 < Pierrehumbert, 1926, p. 31)
- (23) [C]e château étoit jadis un bâtiment respectable : fondé dans le XIII^e siècle par Ulric, tuteur du comte Berthoud de Neuchâtel, il fut alors entouré de hautes murailles [. . .] : on l'appela le « chatellard », nom qui par la terminaison paroît **avoir eu désigné** un édifice très-vaste. (Von Haller & Tsharner, *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, vol. II, 1777)

Il apparaît également après des verbes de parole :

- (24) Il y a eu cet hiver à Neuchatel M^r Potocki [. . .]. Mad^e Huguenin m'a dit l'**avoir eu vu** à Leipzig, à la Comédie ou au Concert, avec sa Maitresse âgée d'une vingtaine d'années, très belle, mais d'une taille Gigantesque [. . .]. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1775)

- (25) Son Maître, tenant Voiture de Louage à Berne, est un nommé Eggen, qui m'a **dît avoir eu conduit** dans la Prévoté un Seigneur Haut Inspecteur de Berne, et se bien rappeler d'avoir été et bien traité chés moi à la Cure de Tavanne. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. V, 1787)

Comme toutes les formes expérientielles, l'infinitif surcomposé est lié à un intervalle de validation, qui peut être exprimé. Parfois, cet intervalle est explicitement localisé dans le passé (comme dans la plupart des exemples ci-dessus). Mais l'intervalle de validation peut également s'étendre jusqu'au moment de la parole :

- (26) Bonsoir à tous ! Je me permets de poster un message [sur un sujet] qui doit **avoir déjà eu été abordé** mais me semble t-il de façon diffèrente. (2011, <http://battlelog.battlefield.com>, consulté en avril 2013)
- (27) Lad^e nye **avoir jamais eu esté** grosse [enceinte]. (*Registres du Consistoire*, 10 sept. 1551)

Il faut toutefois préciser que dans de tels exemples, ce ne sont pas seulement les « déjà » et « jamais » expérientiels qui impliquent que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au moment de la parole : c'est également (et surtout) le fait que le verbe qui précède l'infinitif surcomposé soit à l'indicatif présent. En effet, ce que ces adverbes expérientiels impliquent, c'est que l'intervalle de validation s'étend jusqu'à un certain point de repère. Lorsqu'ils sont combinés au passé surcomposé, ce point de repère correspond au moment de l'énonciation. Mais dans le cas de l'infinitif surcomposé (comme d'ailleurs dans le cas du participe surcomposé), ce point de repère est susceptible de bouger. La raison en est que les infinitifs (et les participes) sont non déterminés en termes d'époque. De fait, ils héritent leur époque du temps du verbe dont ils dépendent :

(27') Elle a nié **avoir déjà eu été** enceinte.

(27'') Elle niera **avoir déjà eu été** enceinte.

En (27'), le « déjà » expérientiel et le passé composé de la proposition principale impliquent, ensemble, que l'intervalle de validation lié

à l'infinitif surcomposé s'est étendu jusqu'au moment (passé) où la personne désignée par « elle » a nié. En (27'') en revanche, le « déjà » expérimentiel et le futur simple de la proposition principale impliquent que l'intervalle de validation s'étendra jusqu'au moment (futur) où la personne nierait.

Comme les autres formes expérimentielles, l'infinitif surcomposé se trouve principalement dans des contextes argumentatifs. Souvent précédée de la préposition « pour », qui revêt alors une valeur « de justification », la forme verbale exprime une expérience que le locuteur utilise pour justifier ses connaissances dans un domaine :

- (28) Pour avoir eu acheté des pièces aux USA, je sais qu'il y a en effet des taxes et autres (je pense aux frais de douane surtout) mais ça ne monte pas autant que ça. (2007, <http://super-ethanol.fr>, consulté en avril 2013)
- (29) Pour l'avoir eu chassé de nuit plusieurs fois [le dahu, animal imaginaire] dans ma jeunesse sans jamais de résultat car déjà à cette époque il se faisait rare, je pense qu'au jour d'aujourd'hui il ne doit en rester que de très rares spécimens dans nos montagnes et qu'il faut à tout prix les protéger [...]. (2012, www.patrol-gr.net, consulté en mai 2014)
- (30) Pour avoir eu conduit une BX break [break de la marque Citroën], je peux dire que le MCV [break de Dacia] se comporte mieux [...]. (2010, www.logan-mcv.forum-dacia.com, consulté en juin 2014)

Dans ces trois exemples, la préposition « pour » introduit une expérience qui, en contexte, sert à justifier un savoir (ex. 28), un avis (ex. 29) ou la légitimité du locuteur à s'exprimer (ex. 30). Précisons que même si l'expérience est explicitement liée à un intervalle de validation situé dans le passé – comme en (29), « dans ma jeunesse » –, la trace laissée par cette expérience (c'est-à-dire le savoir qui en résulte) appartient quant à elle toujours au présent des locuteurs. C'est d'ailleurs ce savoir qui leur donne force d'argument.

Dans l'exemple (31), c'est le comportement présent de la locutrice qui est expliqué par l'expérience exprimée par la forme surcomposée :

- (31) d'avoir eu été prise en stop ben maintenant quand je vois un auto-stoppeur je suis plus [davantage] prête à le prendre (Oral, Suisse romande, 2016)

Cet énoncé signifie : « Le fait qu'il me soit parfois arrivé d'être prise en auto-stop me rend aujourd'hui davantage prête à prendre des auto-stoppeurs. »

Précisons enfin que comme tous les énoncés expérientiels, l'infinif surcomposé peut être nié en « ne jamais », comme dans l'exemple suivant :

- (32) Mes amis de Thaïlande qui ont visité le Vietnam se plaignaient de n'*avoir jamais eu bien mangé* durant leurs séjours. (2007, www.forumvietnam.fr, consulté en mars 2016)

Dans cet exemple, la locutrice indique qu'il n'est pas arrivé une seule fois à ses amis de bien manger lors de leurs séjours au Vietnam (l'intervalle de validation correspond donc ici à une série de périodes de même nature, celle des vacances dans ce pays).

11.3. Le subjonctif passé surcomposé (*que j'aie eu fait*)

Le subjonctif passé surcomposé expérientiel est utilisé, comme on peut s'y attendre, pour exprimer l'expérientialité dans les contextes syntaxiques qui demandent le mode subjonctif. Il peut s'agir de subordonnées concessives en « quoique » ou en « bien que » :

- (33) J'allai, conduit par Made la Mairesse Schafter, dans la Chambre de M^r Schintz, que je n'aurois pas reconnu, quoique j'aye eu été chés lui à Zuric en 1780 [. . .]. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. V, 1789)
- (34) Il est neuf bien que je l'*aie eu allumé* une fois. (Non daté, www.2ememain.be, consulté en mai 2013)

En (33), le pasteur Frêne dit qu'à un moment donné, situé dans le passé, il n'aurait pas reconnu Monsieur Schintz (si le contexte ne lui avait pas fait comprendre que c'était bien lui), et ce malgré le fait qu'il lui était précédemment arrivé d'aller chez lui. Quant au locuteur de (34), il

indique qu'au moment où il s'exprime, le poêle qu'il cherche à vendre est neuf, même s'il reconnaît qu'il lui est arrivé de l'allumer (en l'occurrence « une fois »).

On relève également la présence de subjonctifs passés surcomposés expérimentiels dans des subordinées en « sans que » ou en « à moins que » :

- (35) Il y a actuellement 4 bébés de 0 à 15 mois dans la prison, incarcérés avec leur maman. [. . .] En juin 2007, 2 bébés de plus naîtront sans que leurs mères n'**aient eu consulté** de gynécologue. (2007, www.alombredelespoir.org, consulté en juil. 2014)
- (36) C'est difficile pour la plupart des gens d'imaginer le racisme, à moins qu'ils qu'ils **aient eu souffert** [. . .]. (Oral, 1972 < Hill, 1984, p. 91)

En (35), le locuteur indique que, durant un certain intervalle temporel situé dans le futur, deux bébés naîtront, dans une prison, sans qu'il ne soit précédemment arrivé à leur mère de voir de gynécologue. Quant au locuteur de (36), il explique que ce sont les personnes à qui il est arrivé de souffrir du racisme qui peuvent le mieux comprendre ce que les victimes ressentent. En (37) également, le locuteur indique que c'est parce que la personne désignée par « elle » avait précédemment vécu une expérience donnée qu'elle a pu manifester de la compréhension quand il est arrivé au locuteur de vivre la même expérience :

- (37) J'ai eu la chance que ça lui **soit eu arrivé** à elle une fois ; alors, elle ne s'en est pas indignée. (Oral, 1918 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 607)

Notons qu'on retrouve ici le verbe « arriver », fréquent avec les surcomposés expérimentiels.

Le subjonctif passé surcomposé peut également être accompagné d'un « jamais » expérimentiel (au sens de « déjà une fois »). Il en va ainsi dans l'exemple (38), tiré des *Récits du Cosandier* de l'écrivain neuchâtelois Oscar Huguenin. Le personnage qui s'exprime demande aux personnes de l'assemblée qui auraient déjà entendu une certaine histoire de se manifester :

- (38) Or donc, puisque c'est du neuf que vous voulez, quelque chose que je n'aie pas raconté depuis des années et des années, ni à la « louvrée » [veillée], ni à une noce, ni à un baptême, ni à un repas d'enterrement, je pourrais prendre l'histoire de la Bourguignote. S'il y a quelqu'un qui l'ait jamais « eu » entendue, qu'il le dise ! (Huguenin, *Récits du Cosandier*, 1890 < www.ebooks-bnr.com)

Mais si le « jamais » expérientiel est courant avec le subjonctif surcomposé, c'est surtout parce qu'il apparaît régulièrement dans des énoncés superlatifs tels que (39) ou (40) :

- (39) Super dimanche à l'heure du déjeuner, le meilleur que j'aie jamais eu mangé [. . .]. Le service était exceptionnel, la nourriture était délicieuse [. . .]. (2017, <https://fr.tripadvisor.ch>, consulté en oct. 2017)
- (40) [Je conseille comme « cadeau bien-être »] un coffret avec plusieurs huiles essentielles – pour débutant ou initiés (un des meilleurs cadeaux qu'on m'ait jamais eu fait – sans rire !). (Non daté, <http://lespetiteschosesdefanny.com>, consulté en oct. 2017)

Dans les contextes superlatifs de ce type, le subjonctif surcomposé expérientiel permet de souligner que parmi toutes les expériences que le locuteur a eu l'occasion de faire à l'intérieur d'un intervalle temporel donné, celle dont il parle est particulièrement remarquable. Dans son *Journal*, le pasteur Frêne use abondamment d'énoncés de ce type :

- (41) Cette année 1760 a été la plus fertile année en grains, surtout en froment, que j'aie eu passée. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. III, 1777)
- (42) En général, il a fait beau temps pendant les mois de février et de Mars, comme en Janvier. Ça a été un des plus beaux hivers que j'aie eu vus. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. V, 1787)

Les caractéristiques sémantiques du subjonctif passé surcomposé expérientiel sont ainsi tout à fait comparables aux caractéristiques sémantiques du passé surcomposé expérientiel.

11.4. Le plus-que-parfait surcomposé (*j'avais eu fait*)

Comme les autres formes du paradigme surcomposé expérientiel, le plus-que-parfait surcomposé indique qu'un certain événement s'est produit une ou plus d'une fois à l'intérieur d'un intervalle temporel donné :

- (43) avec PRÉNOM on *avait eu fait* des rôtis sur un grill électrique (Oral, Suisse romande, 2016)
- (44) ses frères ils mangent de la viande puis elle elle en *avait eu mangé* mais plutôt poulet poisson (Oral, Suisse romande, 2014)

Sur le plan sémantique, deux traits essentiels caractérisent le plus-que-parfait surcomposé expérientiel. Le premier concerne l'intervalle de validation. Dans le cas du passé surcomposé, l'intervalle de validation peut soit être entièrement situé dans le passé, soit s'étendre jusqu'au moment de l'énonciation. Dans le cas du plus-que-parfait surcomposé en revanche, cet intervalle est toujours situé entièrement dans le passé. Ainsi, cette forme verbale n'est jamais accompagnée de compléments tels que « jusqu'à présent », « à ce jour » ou « dans ma vie ». En revanche, on trouve fréquemment des compléments tels que « jadis » (ex. 45) ou « en mon enfance et en ma jeunesse » (ex. 46) :

- (45) On l'enterra ledit 2. janv. ; il étoit agé de 72. ans juste. Je l'avois encore vu le 31. octobre passé chés lui. Il se plaignoit qu'outre l'affoiblissement de la vue dont il étoit affligé depuis quelques années, il perdoit aussi le sens du toucher. D'ailleurs, il se portoit bien, gai, de bonne conversation, comme je l'*avois eu connu jadis*. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1775)
- (46) Je revoyois avec attendrissement tant de ces lieux que j'*avois eu fréquentés en mon enfance et en ma jeunesse*. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. II, 1792)

Comme le passé surcomposé, le plus-que-parfait surcomposé se trouve ainsi régulièrement dans des contextes qui opposent un intervalle temporel passé, durant lequel une situation était susceptible de se reproduire, à l'intervalle temporel englobant le moment de l'énonciation, durant lequel la situation en question ne se produit plus :

- (47) Petite Nora *avait eu dormi* avec nous mais c'était pas habituel, maintenant elle dort toute seule. (2002, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en juin 2014)

Mais contrairement au passé surcomposé, qui a besoin du contexte pour confirmer que l'intervalle de validation ne s'étend pas jusqu'au moment de l'énonciation, le plus-que-parfait surcomposé véhicule toujours cette information :

- (48) L1 : c'est qui qui *fait* des abdos ?
L2 : on *a fait* euh on *avait eu fait* (Oral, Suisse romande, 2015)

L'exemple (48) met en scène deux locuteurs qui discutent au sein d'un groupe. L1 demande qui, parmi les gens présents, font (présent d'habitude) des exercices d'abdominaux. L2 répond à l'aide d'un passé composé, qui semble avoir une valeur expérientielle : « On a fait. » Puis elle se reprend et précise : « Euh on avait eu fait. » Il est intéressant de constater que L2, en reformulant son propos, n'utilise pas « on a eu fait » mais « on avait eu fait », qui seul permet d'indiquer sans ambiguïté que l'intervalle de validation est situé entièrement dans le passé.

La deuxième différence entre le passé surcomposé et le plus-que-parfait surcomposé concerne la localisation du point de repère à partir duquel l'expérience est considérée. Dans le cas du passé surcomposé, l'expérience est toujours regardée depuis le moment de l'énonciation : que l'intervalle s'étende jusqu'au moment de l'énonciation ou qu'il soit entièrement situé dans le passé, l'état d'expérience est toujours lié au moment de la parole. Dans le cas du plus-que-parfait surcomposé en revanche, le point à partir duquel l'expérience est considérée est lui-même situé dans le passé. Dans l'exemple (45) cité plus haut, ce point est précisément indiqué. C'est à la date du 31 octobre 1774 que le pasteur Frêne a vu pour la dernière fois son ami, décédé depuis. C'est à cette date que l'ami en question « se portait bien ». Et, surtout, c'est à cette date que le pasteur Frêne pouvait faire état d'une certaine expérience, elle-même acquise antérieurement, celle d'avoir fréquenté cet ami en bonne santé et d'avoir connu sa gaieté naturelle.

L'extrait (49) est quant à lui tiré d'une émission de télévision qui réunit des agriculteurs, lesquels cuisinent, chacun à leur tour, pour les autres participants. Après le repas, chacun est invité à commenter, seul devant la caméra, le repas qu'il vient de déguster :

- (49) ça [une « torta bet », un flan au colostrum] c'était original hein c'est vrai que j'*avais eu goûté* euh avec des cerises mais il y a bien bien longtemps de ça (Émission télé, Suisse romande, « Un dîner à la ferme », *RTSI*, 19 juil. 2013)

Dans cet extrait, le locuteur parle de la « torta bet » qui lui a été servie en dessert. Il emploie alors une forme surcomposée (« j'*avais eu goûté* ») qui, comme tous les plus-que-parfaits surcomposés expérientiels, est liée à un intervalle de validation situé entièrement dans le passé. Cette forme indique en outre que l'expérience n'est pas considérée depuis le moment où le locuteur s'exprime (à ce moment-là, tous ceux qui ont participé au repas ont fait l'expérience de la torta bet) mais depuis le moment du repas : c'est au moment du dîner que le locuteur pouvait (contrairement aux autres participants) faire état de cette expérience. L'exemple (50) est comparable :

- (50) L1 : pis alors elles étaient pas terribles ces tripes ?
L2 : non j'en *avais eu mangé* des meilleures (Oral, Suisse romande, 2019)

En répondant « j'en *avais eu mangé* des meilleures », L2 indique que le point de référence n'est pas le moment où il parle (sinon il aurait dit « j'en ai eu mangé des meilleures »), mais le moment du repas au restaurant. Autrement dit, l'état d'expérience est localisé au moment où les tripes ont été consommées. Notons encore qu'en contexte, la réponse de L2 revêtait une valeur litotique, le message étant qu'il avait trouvé les tripes plutôt mauvaises (ce qu'annonçait d'ailleurs la réponse « non »).

Comme le passé surcomposé, le plus-que-parfait surcomposé est régulièrement employé avec le « déjà » expérientiel. Les implications, toutefois, ne sont pas les mêmes. Rappelons que lorsque le « déjà » expérientiel est associé au passé surcomposé, il implique, d'une part, que l'intervalle de validation s'étende jusqu'au moment de l'énonciation et, d'autre part, que la situation soit toujours susceptible de se reproduire à ce moment-là. En revanche, lorsqu'il est associé avec le

plus-que-parfait surcomposé, ce qu'implique l'adverbe « déjà », c'est d'une part que l'intervalle de validation s'étende *jusqu'au point de repère situé dans le passé* et d'autre part que la situation ait été susceptible de se reproduire *à ce moment-là du passé*. Pour plus de clarté, considérons les exemples (51) et (52) :

- (51) Le 12. Décembre mardi, j'allai le matin à Bellelai, où j'avais quelques choses à régler avec M^r l'Abbé. On dina à l'Abbatiale ; il y avoit M^r Zetter pensionnaire de Soleure, un Employé et un quidam, que j'**avois déjà eu vu**, de la Montagne des Bois, M^r Gauchler [. . .], M^r l'Abbé, les PP. Célérier et Provi-seur, le P. Etienne et moi. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. VII, 1797)
- (52) Fond d'écran changé hier, j'ai opté pour un que j'**avais déjà eu mis** (sur mon ancien ordi). (Non daté, www.terramysticarp.com, consulté en mars 2016)

En (51), le pasteur Frêne raconte, au passé simple et à l'imparfait, un dîner qu'il a fait avec différentes personnes à l'abbatiale de Bellelay à la date du 12 décembre 1797. La forme surcomposée « j'avais déjà eu vu » lui permet d'indiquer qu'au moment de ce repas, il lui était précédemment arrivé, une ou plus d'une fois, de voir une certaine personne. En (52), le repère temporel est exprimé par le déictique « hier ». C'est à ce moment-là que le locuteur possédait une certaine expérience, celle d'avoir précédemment mis, une ou plus d'une fois, un certain fond d'écran sur son ordinateur. Dans les deux cas, le « déjà » expérientiel indique que l'intervalle de validation s'étend jusqu'au point de repère à partir duquel l'expérience est considérée et qu'à ce moment-là, les situations en question étaient toujours susceptibles de se reproduire. En l'absence d'un tel « déjà », l'intervalle peut correspondre à une période plus ancienne (c'est-à-dire ne s'étendant pas jusqu'au point de repère). C'est le cas dans les exemples (53) et (54) :

- (53) Le 7. Juin Jeudi, jour de la foire de Bienne, qui fut fort grosse, je fus le matin à Nidau avec M^r Witz. Nous voulions faire visite à M^r Wild, administrateur du Bailliage de Nidau et chés qui j'**avois eu été** par deux fois avec le Chevalier de Berenfels lorsque lui, Mr Wild, étoit Advoyer de Buren. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. V, 1787)
- (54) J'ai laissé tomber tout support optique il y a des années déjà, car j'**avais eu acheté** un graveur de DVD très cher à une époque [. . .] et quelques années

plus tard aucun DVD n'était déjà plus lisible. . . (2011, <http://forum.nikonpassion.com>, consulté en avril 2013)

En (53), le pasteur Frêne raconte une visite qu'il a voulu faire à un dénommé Wild. Le point de repère est précisément indiqué : il s'agit du jeudi 7 juin 1787. C'est à ce moment-là que Frêne possédait une certaine expérience (être allé chez le dénommé Wild, en l'occurrence « par deux fois »). Ici, l'expérience est liée à un intervalle de validation (« lorsque M^r Wild étoit Advoyer de Buren ») qui ne s'étend pas jusqu'à la date repère du 7 juin 1787 (à ce moment-là, le dénommé Wild est administrateur du bailliage de Nidau). Quant au locuteur de (54), il indique qu'au moment où il s'exprime, cela fait longtemps qu'il a arrêté de graver des DVD au laser. C'est ce moment de l'arrêt qui constitue le point de repère dans le passé, puisque c'est à ce moment que le locuteur possédait une expérience (celle d'avoir acheté un graveur DVD très cher mais pas très fonctionnel). Quant à l'intervalle de validation durant lequel le procès « acheter » a pu se produire, il est clairement séparé du point de repère – puisqu'on sait que « quelques années » se sont écoulées entre le moment de l'achat du graveur et celui de la constatation de son obsolescence.

Il est également tout à fait possible que l'expérience ne se soit encore jamais produite (à un certain moment du passé qui correspond au point de repère temporel) :

(55) Le 26. Août furent achevés les Moissons. De mon souvenir, l'on n'*avait* *jamais eu fait* de si bonne heure. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. VI, 1793)

(56) Je vous raconte un peu ma petite histoire. J'ai commencé les essais bébé en juin 2007 [. . .] et pendant un an : rien. Ma gygy [gynécologue] m'a mise sous duphaston [. . .]. À la visite des 7 semaines, verdict écho : œuf clair et donc curetage (j'*avais jamais eu fait* ça avant et pendant mes 3 grossesses). (2009, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en oct. 2017)

En (55), durant toute la période qui précède le point de repère du 26 août 1793 et s'étend jusqu'à lui, il n'y a eu, d'après les souvenirs du pasteur Frêne, aucune expérience de moissons si tôt achevées. Mais au moment il s'exprime, cela, bien sûr, est arrivé. Il en va de même en (56). La locutrice raconte, au passé composé, ses essais pour tomber enceinte.

Elle précise, dans des énoncés averbaux, que, suite à une grossesse non évolutive, elle a dû subir un curetage. Elle utilise alors un plus-que-parfait surcomposé dans une formule négative (« je n'avais jamais eu fait ») pour indiquer qu'à ce moment-là de sa vie, elle n'avait encore jamais vécu cette expérience, puisque, comme elle le raconte par ailleurs, tout s'était bien passé lors de ses précédentes grossesses. Mais naturellement, au moment où la locutrice prend la parole, la situation est différente. À ce moment-là, elle a vécu l'expérience racontée dans l'extrait cité. On apprendra d'ailleurs (dans la suite de son témoignage) qu'entre cette première expérience (2008) et le moment de l'énonciation (2009), la locutrice a vécu d'autres fois encore cette situation.

11.5. Le futur antérieur surcomposé (*j'aurai eu fait*)

Il existe également un futur antérieur surcomposé expérientiel. Cette forme permet aux locuteurs d'indiquer qu'à un point de repère présenté comme postérieur au moment de l'énonciation, il sera possible de dire d'une certaine situation qu'elle s'est produite au moins une fois. Considérons l'exemple (57) :

- (57) J'ai tendance à être comme toi, mais en fait dis toi que même si tu le dis [que tu l'aimes] et que ça ne marche pas, au moins tu *auras eu essayé* [. . .]. Vaut mieux avoir des remords que des regrets. (2009, www.jeuxvideo.com, consulté en mars 2016)

Dans cet extrait, la locutrice encourage son interlocutrice à avouer son amour à un homme. Au moment de la discussion, l'aveu de l'amour n'a encore jamais été fait. Mais si l'interlocutrice suit le conseil donné, il y aura alors un moment dans le futur où, quoi qu'il se soit passé par ailleurs, elle possédera l'expérience d'avoir déclaré son amour à l'homme en question. L'exemple (58) est comparable :

- (58) Il va revenir. . . Il ne lâchera jamais sa chose si facilement. Et si par faiblesse tu craque et qu'il recommence [à s'emporter] tu aura plus de sureté en toi

parce que tu l'*aura* déjà *eu fait* une première fois [de t'affirmer]. (2008, <http://amour-couple.aufeminin.com>, consulté en mars 2016)

À nouveau, il s'agit d'une locutrice qui donne un conseil à son interlocutrice : elle lui conseille de s'affirmer face à un homme colérique. Elle lui dit qu'ainsi, si cet homme se remet en colère à un quelconque moment dans le futur, elle possédera à ce moment-là l'expérience de s'être précédemment affirmée face à lui, ce qui la rendra plus forte.

Dans les exemples (57) et (58), les situations ne se sont encore jamais produites au moment de l'énonciation (c'est d'ailleurs tout l'enjeu du propos, les deux locutrices essayant de convaincre leurs interlocutrices respectives de la pertinence d'adopter au moins une fois un certain comportement). Mais rien n'empêche que la situation impliquée par le futur antérieur surcomposé se soit déjà produite au moment de la parole. Ainsi en va-t-il dans l'extrait (59), qui met en scène un « aventurier » de l'émission Koh-Lanta :

(59) L1 [présentateur] : Bruno vous avez caché votre jeu au départ hein ? vous y êtes allé tranquillement sûrement mais à l'arrivée la première immunité individuelle de la tribu réunifiée elle est pour vous le doyen [. . .] alors ça fait quoi de battre tous ces petits jeunes ?

L2 : ben ça fait du bien [. . .] parce que moi je suis quelqu'un d'hyper nerveux et quand j'ai vu ce jeu-là je me suis dit c'est pas pour moi du tout euh me connaissant je suis ravi d'avoir gagné cette première immunité au moins j'en *aurai eu gagné* une et je suis très fier (Émission télé, France, « Koh-Lanta », M6, 14 oct. 2016)

À n'importe quel moment postérieur au moment de l'énonciation, depuis lequel le locuteur posera un regard rétrospectif sur son « aventure », le locuteur en question pourra dire qu'il lui est arrivé au moins une fois de gagner une épreuve individuelle.

Dans l'exemple (60), c'est même plusieurs fois (et c'est d'ailleurs, une fois de plus, tout l'enjeu du propos) que la locutrice a déjà vécu la situation dont elle parle au moment où elle s'exprime :

(60) tu imagines pas le nombre de fois dans ma vie où j'*aurai eu entendu* des conversations [téléphoniques] qui parlaient de moi (Oral, Suisse romande, 2016)

À nouveau, la locutrice projette un point de repère dans le futur, à partir duquel elle pose un regard rétrospectif sur l'intervalle de validation considéré qui, en l'espèce, correspond à toute la durée de sa vie : quoi qu'il arrive après le moment de l'énonciation, la locutrice aura, à la fin de son existence, l'expérience d'avoir (en l'occurrence, un grand nombre de fois) surpris des conversations téléphoniques qui parlaient d'elle.

11.6. Le conditionnel passé surcomposé (*j'aurais eu fait*)

Le conditionnel passé surcomposé est lui aussi attesté avec une valeur expérimentielle :

- (61) Je n'ai jamais fumé, jamais bu pendant mes grossesses [. . .] et pourtant mon premier bébé [est né avec une malformation cardiaque et est décédé]. Et heureusement que je n'avais ni fumé ni bu, sinon je crois que je n'aurais jamais pu m'en remettre. . . Je ne veux pas faire la morale, je sais que ce n'est pas facile [. . .] d'arrêter la cigarette, mais ce que je veux vous dire, c'est que je ne saurai jamais pourquoi mon fils est parti rejoindre les anges, pourquoi il avait cette put*** de malfo cardiaque. . . et je préfère ne pas le savoir, plutôt que de me dire que c'est à cause du tabac que j'*aurais eu fumé* pendant ma grossesse. . . ou de l'alcool que j'*aurais eu bu*. . . (2007, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mai 2014)

Dans cet extrait, la locutrice raconte que son bébé est né avec une malformation cardiaque, bien qu'elle n'ait jamais ni bu ni fumé en étant enceinte. Même si elle souffre de ne pas comprendre l'origine de cette malformation, elle indique être soulagée de savoir que les causes ne sont pas à rechercher du côté de comportements à risques qu'elle aurait pu avoir pendant la grossesse. De toute évidence, les conditionnels passés surcomposés « j'aurais eu fumé » et « j'aurais eu bu » ont une valeur expérimentielle. Les propos de la locutrice signifient en effet : « Je suis soulagée que mon bébé ne soit pas décédé à cause du tabac qu'il me

serait arrivé de fumer ou de l'alcool qu'il me serait arrivé de boire pendant la grossesse. »

Comme les autres formes expérientielles, le conditionnel passé surcomposé accepte la négation « ne jamais » :

- (62) J'ai continué quelques semaines le traitement. . . J'ai du arrêter. . . Je partais trop en délire [. . .] mes amis m'ont vu dans des sacrés états. . . Je me levais au milieu de la nuit car je voulais aller dehors me promener bref [j'ai fait] des choses que jamais j **aurais eu fait** dans mon état normal. . . (2014, <https://clubequilibrenaturel.com>, consulté en oct. 2017)

Dans ce passage, la locutrice raconte que durant un certain intervalle temporel (« quelques semaines »), elle a pris des médicaments, qui, en plus de lui causer des hallucinations, l'ont conduite à adopter un comportement anormal (par exemple, aller se promener dehors en pleine nuit). La locutrice oppose alors cette réalité à une autre réalité, qui aurait correspondu au même intervalle temporel mais durant lequel elle aurait été « dans son état normal ». On pourrait ainsi gloser cet exemple par : « Durant cette période, j'ai fait des choses qu'il ne me serait jamais arrivé de faire dans mon état normal. »

11.7. Le passé hypercomposé (*j'ai eu eu fait*)

Dans certains dialectes (notamment le patois vaudois – nous en proposerons des exemples au point 12.2.3) et dans le français de certaines régions¹⁰⁹ existe un passé hypercomposé, du type *j'ai eu eu fait*. Cette forme présente un redoublement du « eu » dans la forme verbale :

109 Nous n'avons pas ici les moyens de préciser ces régions. Nous pouvons seulement indiquer qu'il nous a semblé entendre ces formes en Suisse romande (mais dans le flux rapide des conversations spontanées, il est difficile d'être sûr de la forme effectivement produite). La question reste donc à creuser.

- (63) Aiglazur [. . .] je sais pas je le connais pas, j'*ai eu eu connu* un aiglazur il y a plusieurs années, mais pas entendu parler depuis, est ce le même ? (2013, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en janv. 2014)
- (64) [Comment] on fait le clown en smiley déjà ? J'*ai eu eu su* mais je ne sais plus. (2011, www.agoravox.fr, consulté en janv. 2018)
- (65) Oui je mixe entre migroche et denner [Migros et Denner sont deux entreprises suisses de grande distribution] rien a redire [. . .]. Ai même ma cousine qu[i] me dit trouver [ces magasins-là] moins cher que les autres mag. C est vrai que j'*ai eu eu acheté* de la viande séchée et je trouvais mon addition pas élevée ! (2012, www.bebe.ch, consulté en janv. 2014)

Il n'est certes jamais absolument possible d'assurer que dans de tels exemples tirés d'Internet, le second « eu » ne provient pas d'une maladresse ou d'une inattention du scripteur. Mais dans la mesure où ces formes sont bien attestées en patois vaudois (rappelons que Landry 1948, cité plus haut, évoquait également leur existence dans le français régional du canton de Vaud) et qu'elles apparaissent dans nos exemples en français dans des contextes où le propos est par ailleurs tout à fait cohérent, nous ouvrons le débat pour tenter de réfléchir à la fonction que ce redoublement du « eu » pourrait remplir.

Schaden (2009) émet l'hypothèse que « le *parfait hypercomposé* n'[est] pas sémantiquement distinct d'un *passé surcomposé* à valeur de superparfait » (p. 208). Autrement dit, le passé hypercomposé n'exprimerait rien de plus que le passé surcomposé expérientiel. Si cette analyse est correcte, cela signifie « qu'on ne peut plus maintenir un rapport direct entre forme et signification, et qu'il faudrait postuler un redoublement du parfait qui serait sémantiquement "vide" » (p. 208). Il existe en effet des cas où la complexification morphologique n'a pas de contrepartie sémantique. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons analysé certaines formes surcomposées résultatives, telles que *j'ai eu été parti* (point 8.5.2) ou *j'eus eu fait* (point 9.5), qui nous semblent sémantiquement identiques à *j'ai été parti* et *j'eus fait*. Dans de tels cas, la complexification morphologique semble uniquement remplir une fonction

de renforcement. Dans le cas du passé hypercomposé expérimentiel en revanche, il nous semble possible que le redoublement du « eu » ait de vraies implications sémantiques.

Plusieurs auteurs ont tenté d'expliquer à quoi correspondrait, sur le plan sémantique, la présence de ce deuxième « eu ». Nilsson-Ehle (1953–1954), un des premiers à s'être penché sur la question, émet l'hypothèse que l'existence des formes hypercomposées s'expliquerait par le besoin de « renforcer » le sens des surcomposés qui, dans certaines régions, se serait « affaibli » :

Parmi toutes les régions particulières qui font usage des surcomposés [régionaux], le canton de Vaud se distingue par le fait que les patois y sont allés jusqu'à créer des formes « hypersurcomposées » [. . .]. Nous voudrions faire remarquer que le phénomène de « l'hypersurcomposition » limité justement au type d'emploi C [emploi expérimentiel], répond peut-être dans une certaine mesure à un simple besoin de renforcer les « surcomposés ordinaires » là où ils ont été susceptibles de s'affaiblir. (Nilsson-Ehle, 1953–1954, p. 166)

L'hypothèse de Nilsson-Ehle sera reprise et précisée par Sneyders de Vogel (1955). L'élément qui, selon lui, se serait « affaibli » dans les surcomposés, c'est « le sens de ce qui est nettement dépassé » (p. 62). C'est donc ce trait sémantique-là que viendraient renforcer les formes hypercomposées :

[N]ous avons constaté plus haut, dans la prose de Saint Pierre Fourier¹¹⁰, que cette forme *j'ai eu fait*, à son tour, a subi l'usure du temps, peut s'affaiblir et perdre le sens de ce qui est nettement dépassé. [. . .] Une nouvelle formation qui exprimerait plus nettement la valeur qui tend à se perdre, aurait donc des chances de s'introduire dans la langue. Et, en effet, le patois du pays de Vaud connaît des formes hypersurcomposées du type *j'ai eu eu fait*, *j'avais eu eu fait* [. . .]. Il ne semble pas douteux que l'extension de ces formes hypersurcomposées soit due à l'affaiblissement des formes surcomposées [. . .]. (Sneyders de Vogel, 1955, p. 62)

Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les formes surcomposées se seraient « affaiblies » : d'une part, parce que les formes expérimentielles

110 Nous présenterons et analyserons au point 13.3.5 certaines formes surcomposées produites par cet auteur.

modernes peuvent tout à fait être liées à un intervalle temporel entièrement situé dans le passé ; d'autre part, parce que les surcomposés expérimentiels que l'on trouve par exemple dans les *Registres du Consistoire* pouvaient déjà être liés à un intervalle temporel s'étendant jusqu'au moment de l'énonciation. Néanmoins, nous trouvons intéressante l'hypothèse selon laquelle le passé hypercomposé pourrait servir à renforcer « le sens de ce qui est nettement dépassé ». Il est en effet possible que cette forme permette aux locuteurs qui l'emploient de garder l'idée d'un point de repère correspondant au moment de l'énonciation (contrairement au plus-que-parfait surcomposé, qui implique un point de repère antérieur), tout en précisant que l'intervalle de validation est entièrement situé dans le passé (contrairement au passé surcomposé, qui peut être lié à un intervalle de validation s'étendant jusqu'au présent).

C'est dans ce sens que semble aller (certes avec un autre vocabulaire et dans un autre cadre théorique) le 9^e fascicule du *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* (1934). Cet ouvrage, qui donne plusieurs exemples authentiques de formes hypercomposées en patois vaudois, présente ces dernières comme le « type redoublé » des formes surcomposées correspondantes et précise qu'elles servent « à reculer davantage le moment de l'action passée » (p. 161–162). À la lueur de ce commentaire, considérons l'exemple (66), qui contient successivement un passé surcomposé et un passé hypercomposé :

- (66) C'est surtout chez nous¹¹¹ qu'on choisit de donner des petits pots pour telles ou telles raisons [je le dis] d'ailleurs sans jugement aucun (j'**ai eu bossé** dans la restauration [. . .] et franchement j'**ai eu eu donné** régulièrement des petits pots à ma deuxième parce que j'avais le temps de rien faire [. . .]). (2008, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mars 2014)

Dans cet exemple, la locutrice commence par employer un passé surcomposé (« j'ai eu bossé ») pour indiquer qu'il lui est arrivé de

111 Le pronom « nous » a ici une valeur générique. Ce que la locutrice dit, c'est que ce sont en premier lieu les parents qui sont responsables de ce qu'ils donnent à manger à leurs enfants au sein de leur foyer.

travailler dans la restauration. Puis, elle poursuit en utilisant un passé hypercomposé (« j'ai eu eu donné ») pour indiquer qu'il lui est arrivé de nourrir sa fille avec des petits pots pour bébés tout préparés. Si l'on admet que la répétition du « eu » ne provient ni d'une maladresse ni d'une inattention, on peut faire l'hypothèse que la locutrice utilise ici une forme verbale surcomposée puis une forme verbale hypercomposée dans le but de différencier deux intervalles de validation.

Dans le cas de « j'ai eu bossé », l'intervalle de validation correspond vraisemblablement à la vie de la locutrice – et s'étend de fait jusqu'au moment de l'énonciation. De fait, « j'ai eu bossé » peut être paraphrasé par « dans ma vie il m'est arrivé de bosser ». La forme « j'ai eu eu donné » est en revanche spécifiquement liée à une époque révolue, précisément l'époque laquelle la locutrice travaillait dans la restauration. Dans les deux cas, le point de repère d'où l'expérience est considérée correspond au moment de l'énonciation. C'est bien au moment où elle s'exprime que la locutrice possède une double expérience (celle d'avoir travaillé dans la restauration et celle d'avoir donné, durant cette période, des petits pots à sa fille), une double expérience qui lui permet d'avoir un avis sur la question (donner des plats préparés à ses enfants est une question de choix) tout en se montrant compréhensive (elle-même donne son avis « sans jugement aucun »).

Selon cette hypothèse, le plus-que-parfait hypercomposé (*j'avais eu eu fait*) – dont nous ne possédons des attestations qu'en patois (nous en présentons quelques exemples au point 12.2.3) – pourrait servir à marquer que l'intervalle de validation est toujours antérieur au point de repère impliqué par la forme verbale. Ainsi, *j'avais eu eu fait* signifierait « à tel moment du passé, il m'était arrivé, dans une époque antérieure, de faire ».

Il est ainsi possible que les formes verbales hypercomposées permettent d'indiquer que l'intervalle de validation *ne s'étend pas* jusqu'au point de repère, que ce dernier corresponde au moment de l'énonciation (*j'ai eu eu fait*) ou à un moment antérieur (*j'avais eu eu fait*). Cette hypothèse reste toutefois à vérifier.

11.8. Le paradigme surcomposé expérientiel est-il complet ?

Les formes surcomposées expérientielles que nous avons présentées jusqu'ici sont toutes attestées. Le participe surcomposé permet de construire des subordonnées participiales à valeur expérientielle (signifiant approximativement « dans la mesure où il est arrivé au moins une fois que »). L'infinitif surcomposé sert à exprimer l'expérientialité après un « pour » justificatif ou après un verbe modal, de parole, de souvenir, etc. Le subjonctif passé surcomposé exprime l'expérientialité dans les structures qui demandent ce mode-là, notamment dans des subordonnées concessives ou dans des contextes superlatifs. Le plus-que-parfait surcomposé sélectionne pour sa part un intervalle de validation situé entièrement dans le passé et considère l'expérience à partir d'un point de repère lui-même situé dans le passé. Le futur antérieur surcomposé prolonge l'intervalle de validation au-delà du moment de l'énonciation et porte, depuis un point situé dans le futur, un regard rétrospectif sur l'expérience. Le conditionnel passé surcomposé permet de joindre la valeur conditionnelle à celle de l'expérientialité. Quant au passé hypercomposé, nous faisons l'hypothèse qu'il sert à indiquer qu'au moment de l'énonciation, une certaine expérience est possédée, pour avoir été acquise dans un intervalle temporel situé entièrement dans le passé.

Mais que dire du subjonctif plus-que-parfait surcomposé (*j'eusse eu fait*), de l'impératif surcomposé (*Aie eu fait !*) ou du passé antérieur surcomposé (*j'eus eu fait*) ? Acceptent-ils la valeur expérientielle ? Sont-ils attestés ?

Concernant le subjonctif plus-que-parfait surcomposé, nous n'avons pas trouvé d'exemples où la forme peut être analysée sans hésitation comme expérientielle. Certes, des exemples comme (67) sont imaginables :

- (67) Le pauvre homme ne se remit jamais de la mort précoce de son enfant adorée. Ah comme il eût aimé qu'elle eût vécu encore, et qu'avant de s'en aller, elle *eût eu connu*, ne serait-ce qu'une seule fois, le bonheur de quitter son lit et de courir dans le jardin.

Dans cet exemple, la forme « elle eût eu connu » pourrait être glosée par « il lui fût arrivé au moins une fois de connaître ». Mais aucun cas aussi clair ne se trouve dans notre corpus.

L'impératif surcomposé expérientiel n'est pas non plus attesté dans notre corpus (ni en français régional ni dans aucun dialecte). On peut certes à nouveau imaginer des exemples. Cette forme pourrait permettre à un locuteur d'indiquer à son allocutaire que ce dernier doit agir de telle sorte qu'à un moment donné il soit en mesure de faire état d'une certaine expérience :

- (68) Fais tes bagages, pars et parcours le monde. Et le jour où tu reviendras, *aie eu vécu* toutes sortes d'expériences qui auront fait de toi un être capable d'apprécier le moment présent.

Mais nous ne possédons aucun exemple authentique de ce type.

Enfin, notre corpus ne contient pas d'occurrences du passé antérieur expérientiel. Selon nous, cette absence s'explique par le fait que le passé antérieur, sur lequel ces formes seraient construites, ne peut lui-même jamais exprimer l'expérientialité (la seule valeur qu'il peut produire étant, comme nous l'avons vu, une valeur résultative). De fait, il n'est pas possible de « sélectionner », par l'ajout d'un « eu », une valeur que la forme composée n'est pas capable d'exprimer. Pour toutes les formes composées qui peuvent exprimer l'expérientialité, l'ajout d'un « eu » expérientiel est en revanche théoriquement possible.

De fait, nous concluons ce chapitre en constatant que contrairement au paradigme surcomposé résultatif, le paradigme surcomposé expérientiel n'est pas complet : même si nous acceptons l'existence (toute théorique) du subjonctif plus-que-parfait et de l'impératif surcomposés expérientiels, reste que le passé antérieur surcomposé, attesté avec une valeur résultative, n'est pas susceptible d'exprimer l'expérientialité.

12 – Analyse morphologique

Il est en général d'usage de commencer par présenter la structure morphologique des temps verbaux avant d'en analyser le sens. Dans cet ouvrage, nous avons toutefois décidé de commencer par étudier en profondeur le sens des surcomposés résultatifs et des surcomposés expérimentiels, avant d'en proposer une analyse morphologique. Il nous semblait en effet fondamental de décrire en détail les différences sémantiques entre les deux paradigmes surcomposés avant de présenter et de défendre nos hypothèses concernant la manière dont ces formes se construisent.

12.1. Présentation de quelques hypothèses

Les auteurs sont loin de s'accorder quant à la manière de concevoir la structure morphologique des formes surcomposées. Pas moins de six hypothèses différentes ont été proposées. Parmi celles-ci, trois se démarquent par la fréquence avec laquelle elles ont été citées, commentées ou reprises. Un premier groupe d'auteurs considère, après Foulet (1925), que les formes surcomposées sont des formes composées, dans lesquelles serait inséré un auxiliaire « additionnel ». D'autres estiment, à l'instar de Tesnière (1935 et 1939), qu'il s'agit de formes composées, dont l'*auxiliaire* serait lui-même composé. Une troisième manière d'analyser les surcomposés, défendue par Wilmet (2009) mais déjà avancée par Guillaume (1929), consiste à considérer qu'il s'agit de formes composées, dont l'*auxilié* serait composé.

À côté de ces trois hypothèses, qui seront présentées ci-après plus en détail, on trouve des analyses plus marginales, sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Pour Šesták (1933), les formes surcomposées doivent être analysées comme un « tout synthétique » (p. 190), indivisible. Abeillé & Godard (1996) souscrivent quant à elles à l'idée que les surcomposés seraient formés de trois constituants de même « rang » (c'est du moins ainsi que nous comprenons l'« arbre » qu'elles proposent). Selon ces deux hypothèses, les composants des surcomposés ne sont donc ni hiérarchisés ni hiérarchisables, soit qu'ils forment un tout insécable, soit qu'ils possèdent, chacun, un statut équivalent. Enfin, Bürgi (2007) avance l'hypothèse que les surcomposés proviendraient à l'origine de formes de passés antérieurs devant lesquelles aurait été ajouté un auxiliaire : selon cette hypothèse, c'est donc de *avoir* + *eut fait* que seraient nées les formes surcomposées.

12.1.1. *ai (+eu) fait* (Foulet 1925)

Selon l'hypothèse de Foulet (1925), les surcomposés proviendraient de l'ajout d'un auxiliaire à une forme déjà composée. Cette description a l'avantage de s'appliquer à l'ensemble des formes attestées, puisqu'elle repose uniquement sur le nombre de morphèmes auxiliaires et non sur la nature de ces auxiliaires. La description de Foulet convient ainsi aussi bien aux formes actives qu'aux formes passives (*avoir eu été jugé*), aux formes avec auxiliaire « avoir » (*avoir eu fait*) qu'aux formes avec auxiliaire « être » (*avoir été parti* et *être eu parti*) ; elle couvre même les formes pronominales (*s'être eu battu*). C'est d'ailleurs parce que la description de Foulet englobe également les surcomposés pronominaux que certains auteurs, comme Delattre (1950) ou Hill (1984), s'y rallient :

Lucien Foulet est [...] bien fondé de donner la définition suivante : « un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. . . » Après l'auxiliaire *être* qui reste attaché au pronom réfléchi (*s'est*), on a ajouté un auxiliaire de plus (*eu*) qui était celui de la grande majorité des temps surcomposés. (Delattre, 1950, p. 105)

[*Elle s'est eu apaisée*] is the only possible form. The other three permutations of the auxiliaries are not acceptable. *« Elle s'est été apaisée » because *être* is never conjugated with itself. *« Elle s'a eu apaisée » and *« elle s'a été apaisée » because normative grammar requires the presence of the auxiliary *être* immediately after the pronoun object. Whichever explanation one prefers, this particular difficulty underlines the wisdom of Foulet's definition [. . .] : « Un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. »¹¹² (Hill, 1984, p. 94–95)

L'hypothèse de Foulet n'explique toutefois ni comment ni pourquoi de *être parti* on peut aboutir aussi bien à *avoir été parti* qu'à *être eu parti*. Et elle ne suffit pas à expliquer la structure des surcomposés pronominaux (on note d'ailleurs qu'à la fois Delattre et Hill sont obligés de proposer des commentaires particuliers pour expliquer la formation de ces formes).

12.1.2. *ai eu + fait* (Tesnière 1935 et 1939)

En 1935, Tesnière publie un premier article consacré aux surcomposés, dans lequel il répond à l'étude de Foulet (1925) et à l'analyse morphologique proposée par ce dernier. Selon Tesnière, les surcomposés ne sont pas simplement des formes composées qui comporteraient un auxiliaire « de plus ». Ce sont des formes composées dont l'auxiliaire est lui-même composé.

Tesnière développe plus avant son hypothèse dans un second article, publié en 1939. Dans cette étude, Tesnière donne trois arguments, qu'il qualifie respectivement de « structural », d'« introspectif »

112 « [*Elle s'est eu apaisée*] est la seule forme possible. Les trois autres combinaisons des auxiliaires ne sont pas acceptables. *« Elle s'est été apaisée », parce que « être » n'est jamais conjugué avec lui-même. *« Elle s'a eu apaisée » et *« elle s'a été apaisée », parce que la grammaire normative demande la présence de l'auxiliaire « être » immédiatement après le pronom objet. Quelle que soit l'explication que l'on préfère, cette difficulté particulière met en évidence la pertinence de la définition de Foulet [. . .] : « Un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus. » » (Notre trad.)

et d'« historique ». Le premier argument avance que si les temps composés procèdent structurellement d'un « dédoublement » (*faire* → *avoir fait*), il est alors à la fois plus simple et plus logique de postuler que les surcomposés procèdent d'un « double dédoublement » (*faire* → *avoir fait* → *avoir eu fait*) plutôt que d'un « détriplement » (*faire* → *avoir eu fait*). L'argument dit « introspectif » repose sur le sentiment des sujets parlants, qui ressentiraient « une coupure plus forte » (p. 169) entre « eu » et « fait » qu'entre « avoir » et « eu », argument que Tesnière avait déjà avancé en 1935 : « On sent *j'ai eu // fini* et non *j'ai // eu fini*. » (p. 57) Enfin, l'argument historique est énoncé comme suit :

On sait qu'à Paris, puis dans tout le nord de la France, le passé simple *parla* est mort et a été remplacé par le passé composé *a parlé*. De même *eut* a été remplacé par *a eu*. Il était quasi inévitable que, parallèlement, *eut parlé* fût remplacé par *a eu parlé*. Dans ce temps surcomposé, *a eu* s'est historiquement substitué à *eut*, ce qui confirme la relative cohésion de *a eu* en face de *parlé*. (Tesnière, 1972 [1939], p. 169)

Cette analyse se retrouve dans certaines grammaires. À titre d'exemple, on lit dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* :

[D]ans un passé surcomposé comme *j'ai eu fini*, le groupe auxiliaire *j'ai eu* forme un bloc ; *eu* est dans un rapport plus étroit avec *ai* qu'avec *fini*. Le participe s'oppose au groupe auxiliaire. La forme se découpe : *J'ai eu / fini* et non pas *j'ai / eu fini*. On pourrait adopter la définition de Tesnière : « Un temps surcomposé est un temps composé dont l'auxiliaire est lui-même composé. » (Chevalier *et alii*, 2005 [1964], p. 330)

L'hypothèse de Tesnière montre comment et pourquoi des formes composées *avoir fait* et *être parti* on passe, par composition de l'auxiliaire, à *avoir eu fait* et *avoir été parti*. En revanche, elle n'explique pas l'existence de *être eu parti* ni la formation de *s'être eu battu*.

12.1.3. *ai + eu fait* (Wilmet 2009)

Wilmet (2009) propose une nouvelle analyse de la structure des surcomposés. Selon lui, ces derniers doivent être considérés comme

des formes composées dont l'*auxilié* est lui-même composé. Wilmet défend cette hypothèse en montrant que la structure des surcomposés pronominaux ne peut provenir d'une composition de l'auxiliaire. En effet, si l'auxiliaire était composé, la forme obtenue serait : **s'avoir été* + *battu*. Or cette forme n'existe pas. Pour aboutir à la forme attestée, c'est l'*auxilié* qu'il faut composer : *s'être* + *eu battu*. Précisons qu'on trouvait déjà une idée similaire chez Stéfanini (1962) : « Il *s'est eu / blessé* est inconcevable, mais non il *s'est / eu blessé*. » (p. 102)

C'est parce qu'elle offre une solution au problème posé par les formes pronominales que cette hypothèse sera ensuite reprise par certains auteurs :

[P]our la voix pronominale, si aucune occurrence des formes du type *il s'a été levé* n'a à notre connaissance jamais été relevée, la forme *il s'est eu levé* est en revanche clairement attestée, y compris en français standard [. . .]. Or, cette dernière formation implique une analyse selon laquelle [. . .] c'est l'*auxilié* qui est affecté par la surauxiliation. (De Saussure & Sthioul, 2012a, p. 84)

Si la théorie de Wilmet résout le problème des formes pronominales, elle n'explique en revanche pas la formation des formes du type *avoir été parti*. Ces formes, en effet, ne peuvent provenir d'une composition de l'*auxilié*. Si tel était le cas, on obtiendrait : **être* + *été parti*. Wilmet ajoute donc un « correctif » à son analyse. Ce correctif précise que puisque deux auxiliaires « être » ne peuvent se succéder (**être été*), alors « l'auxiliaire *être* de surcomposition change[é] l'auxiliaire *être* de composition en *avoir* » (p. 387). Ainsi, la forme **être été parti*, prédite par la théorie, se réalise sous la forme *avoir été parti*, suite au remplacement de « être » par « avoir ». Il nous semble que Wilmet explique de la même manière la formation de *être eu parti*, c'est-à-dire en appliquant le même « correctif ». Deux auxiliaires « être » ne pouvant se succéder (**être* + *été parti*), c'est, dans les formes dites « régionales », non le premier auxiliaire mais le second qui se change en « avoir » (*être eu parti*). Pour Wilmet, les surcomposés expérimentiels ont ainsi généralisé la présence d'un « *eu* tampon » (p. 387) dans toutes les formes, avec l'auxiliaire « avoir » comme avec l'auxiliaire « être ».

On peut toutefois se demander pourquoi opter pour une hypothèse qui ne fonctionne qu'avec un « correctif » (pour expliquer la structure de *avoir été parti* et de *être eu parti*) – puisque dans ce cas-là, on peut aussi bien adopter l'hypothèse de Tesnière en ajoutant un correctif (pour expliquer *être eu parti* et *s'être eu battu*).

Rappelons enfin que même si les raisons divergent, l'hypothèse d'une construction en *ai + eu fait* était déjà celle de Guillaume (1929). Selon lui, les surcomposés sont en effet construits à partir du participe passé composé (*eu fait*) – « forme morte complexe » du verbe car entièrement « détensive » – auquel est ajouté un auxiliaire (*avoir*) qui recrée une tension dans le verbe (pour plus de détails sur la théorie guillaumienne, voir le point 6.1.2).

12.2. Surcomposés résultatifs vs surcomposés expérimentiels : deux structures différentes

La plupart des auteurs se rallient, implicitement ou explicitement, à l'hypothèse selon laquelle les formes verbales contenues dans les deux paradigmes surcomposés, résultatifs et expérimentiels, auraient la même structure morphologique. Même Foulet, qui distingue pourtant très nettement ces deux types sur le plan sémantique (rappelons qu'il va jusqu'à proposer deux étiquettes différentes : « passé surcomposé » pour le type résultatif et « parfait surcomposé » pour le type expérimentiel), insiste sur le fait que tous les surcomposés se construisent de la même façon :

[L]es emplois [régionaux] que nous venons de signaler sont assurément inconnus à la langue correcte, mais les formes, notons-le, ne se distinguent pas de celles dont se sert [...] le français commun. « J'ai eu vendu » présente le même type morphologique que « dès que j'ai eu fini » ; « j'y ai eu été chanter » offre la même structure que « dès que j'ai eu été le voir, il s'est adouci » [...]. (Foulet, 1925, p. 234)

Nous allons pourtant défendre l'hypothèse (déjà présentée dans Borel 2018, 2019 et 2020) selon laquelle les formes résultatives et les formes expérientielles possèdent deux structures morphologiques différentes. Selon nous, les premières sont construites par composition de l'auxiliaire, tandis que les secondes sont construites par insertion du morphème « eu » dans un syntagme verbal composé. Trois arguments peuvent être avancés. Le premier réside dans la manière dont ces formes se construisent avec l'auxiliaire « être » : *avoir été parti* vs *être eu parti*. Le second est lié à la place des insertions dans le syntagme verbal surcomposé : avant ou après le « eu ». Enfin, le troisième argument réside dans le fait que seul le type expérientiel connaît des formes « hypercomposées » aussi bien dans le cas des verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « avoir » que dans le cas des verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « être » (pronominaux comme non pronominaux).

12.2.1. *La construction des verbes non pronominaux avec auxiliaire « être »*

Un premier argument pour considérer que les surcomposés résultatifs et les surcomposés expérientiels ont des structures morphologiques différentes réside dans la manière dont ces formes se construisent avec l'auxiliaire « être ». Depuis longtemps, les auteurs (citons Foulet 1925, Clédât 1926b, Stéfanini 1954, Carruthers 1993 et 1998, Wilmet 1997 et 2009, Apothéloz 2010 et De Saussure & Sthioul 2012a et 2012b) ont souligné que le type résultatif construit des formes en *avoir été parti* (ex. 1 à 2), tandis que le type expérientiel produit des formes en *être eu parti* (ex. 3 et 4) :

- (1) Quand tout le monde **a été parti**, Paule m'a fait signe de rester. (Gennari, *Journal*, 1959 < Togeby, 1982, p. 429)
- (2) Les discussions allant bon train, l'heure du repas **a été vite arrivée** [...]. (2013, www.charmoise-nature.fr, consulté en sept. 2017)

- (3) on ***est eu partis*** en [...] République dominicaine (Oral, Suisse romande, 2012 < Ofrom ; réf. unine12a14m)
- (4) [Madame reproche à Monsieur de toujours amener leur fils en retard l'école, ce que Monsieur nuance :] on ***est eu arrivés*** [à l'école] quand ça sonnait [quand la cloche sonnait] (Oral, Suisse romande, 2018)

Naturellement, ces considérations morphologiques ne concernent pas que le passé surcomposé. Ce sont tous les surcomposés résultatifs qui se construisent sur le modèle de *avoir été parti* (ex. 5 et 6). Et ce sont tous les surcomposés expérientiels qui se construisent sur le modèle de *être eu parti* (ex. 7 et 8) :

- (5) Elle avait envoyé Ringil dans sa chambre [...] et, dès qu'il ***avait été parti***, elle s'était retournée contre son mari comme une tempête. (Morgan, *Rien que l'acier*, 2012)
- (6) Elle n'***aurait pas été*** plutôt ***arrivée*** qu'elle s'en serait aperçue. (Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, 1919 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1136)
- (7) il ***était*** aussi ***eu venu*** deux trois fois (Oral, Suisse romande, 2015)
- (8) je me souviens y ***être eu allé*** avec mon père [à la fête des vigneronns] (Oral, Suisse romande, 2017)

Dans notre corpus, toutes les formes en *avoir été parti* possèdent une valeur résultative. Et toutes les formes en *être eu parti* ont une valeur expérientielle. Corrélativement, la valeur résultative n'est exprimée, pour les verbes qui demandent l'auxiliaire « être », que par des formes du type *avoir été parti*. Quant à la valeur expérientielle, elle n'est exprimée que par des formes du type *être eu parti*. La correspondance entre forme (*avoir été parti* vs *être eu parti*) et sens (valeur résultative vs valeur expérientielle) est donc absolue.

12.2.2. *La place des insertions dans les syntagmes verbaux surcomposés*

Un second élément qui plaide en faveur de l'hypothèse de deux paradigmes surcomposés distincts a été mis en avant par Jolivet (1986). Ce dernier suggère en effet que les formes résultatives et les formes expérientielles se différencient par « le degré de cohésion entre les constituants de la forme surcomposée, tel qu'il ressort de la position des éléments [. . .] insérés dans [l]e syntagme » (p. 109). Jolivet montre que dans le premier cas, les insertions se font généralement après le « eu », alors que dans le second cas, ces insertions se font principalement avant le « eu ».¹¹³

Dans notre corpus, seules deux insertions sont présentes à la fois dans les formes résultatives et dans les formes expérientielles. Il s'agit de l'adverbe « bien » (sur lequel nous revenons plus loin) et du pronom « tout » (ou de son pluriel « tous »). Dans le cas de « tout », nos observations vont dans le même sens que celles de Jolivet. Dans les surcomposés résultatifs, le pronom est dans la grande majorité des cas (17 fois sur 18)¹¹⁴ placé après le « eu » (ex. 9 et 10), tandis que dans les formes expérientielles, l'insertion se trouve (dans 3 cas sur 3) avant le « eu » (ex. 11 et 12) :

- (9) Après que Thierry nous **a eu tout raconté**, je l'ai renvoyé. (*Libération*, 10–11 mai 1997 < Frontier, 1997, p. 494)
- (10) Quand on **a eu tous fini** de rigoler, M. Bongrain nous a montré la photo d'un restaurant. (Gosciny, *Histoires inédites du Petit Nicolas*, 2004)

113 Les chiffres donnés par Jolivet sont les suivants. Dans le cas des formes résultatives en propositions indépendantes, les insertions se trouvent à 93 % après le « eu » (14/15). Dans le cas des formes résultatives en subordonnées temporelles, les insertions apparaissent à 90 % après le « eu » (18/20). Dans le cas des formes expérientielles, les insertions se trouvent à 85 % avant le « eu » (17/20).

114 La seule exception (tirée d'un conte en français régional du Missouri) est la suivante : « Après qu'i'ont **tous eu fini** d'dzîner, i' dzit à sa mère [. . .]. » (Carrière, *Tales from the French Folk-lore of Missouri*, 1937)

(11) on m'a tout eu dit [à propos de l'histoire de saint Nicolas] (Oral, Suisse romande, 2016)

(12) on a tous eu regardé ces émissions idiotes (Oral, Suisse romande, 2014)

Il pourrait être tentant de conclure ici la démonstration. Mais la situation se révèle en réalité plus complexe et mérite de fait d'être creusée plus avant. En effet, le plus souvent, ce ne sont pas les mêmes éléments qui se trouvent insérés dans les surcomposés résultatifs et dans les surcomposés expérimentiels – une observation déjà faite par Jolivet :

L'identité des éléments insérés paraît isoler assez bien les trois emplois du passé surcomposé.¹¹⁵ Cela n'a rien de surprenant pour l'emploi à valeur d'accompli puisqu'il est précisément défini par la présence [. . .] d'une détermination adverbiale qui [. . .] souligne la rapidité de l'accomplissement. L'emploi à valeur d'antériorité se combine avec des pronoms et une conjonction de coordination. [. . .] C'est avec l'emploi régional seul qu'apparaissent, avec une fréquence notable, des déterminations temporelles : *des fois, déjà, toujours* [. . .]. (Jolivet, 1986, p. 111)

Jolivet n'approfondit toutefois pas la question du lien entre la place des éléments insérés et la nature ou la portée de ces insertions. Il ne parvient donc pas à prouver que ce sont bien les formes verbales qui, par des degrés de cohésion divers entre les constituants, conditionnent le lieu où apparaissent les insertions. De fait, il se pourrait que ce soit, à l'inverse, la nature ou la portée des éléments insérés qui détermine le lieu de l'insertion. Nous proposons ainsi de creuser la question en examinant les exemples de notre corpus qui contiennent un ou plusieurs éléments insérés dans le syntagme verbal surcomposé. Pour ces comptages, nous nous concentrerons sur le cas du passé surcomposé.¹¹⁶

115 Les « trois emplois » dont parle Jolivet sont : l'emploi qu'il nomme « accompli » et qui correspond aux formes résultatives en propositions indépendantes (avec un élément indiquant que la phase post-processive a été atteinte au bout de peu de temps) ; l'emploi qu'il nomme « antérieur » et qui correspond aux formes résultatives en subordonnées temporelles ; enfin, l'emploi « régional » (expérientiel).

116 Nous avons fait le choix de nous focaliser ici sur le passé surcomposé pour deux raisons : d'une part, parce que le nombre d'occurrences de passés surcomposés

Cela représente 947 exemples : 191 dans le cas des formes résultatives, 756 dans le cas des formes expérientielles – dont 393 provenant des *Registres du Consistoire*.

Pour la clarté de la démonstration, nous commençons par nous pencher sur le cas des surcomposés expérientiels. Dans ces formes, la plupart des insertions se font bien, comme observé par Jolivet, avant le « eu ». Par exemple, c'est à cet endroit que se place, dans la (très) grande majorité des cas (170 cas sur 184),¹¹⁷ l'adverbe expérientiel « déjà », qui est l'insertion la plus fréquente dans les formes régionales :

- (13) j'**ai déjà eu fait** des repas simples le problème c'est de faire les commissions (Oral, Suisse romande, 2017)
- (14) on **est déjà eu allés** sur novembre [manger la « brisolée », un repas traditionnel valaisan qui a normalement lieu plus tôt en automne] (Oral, Suisse romande, 2015)
- (15) moi je **me suis déjà eu trompée** entre la noix de muscade et le clou de girofle (Oral, Suisse romande, 2016)

Les adverbes de fréquence comme « souvent » (ex. 16), de modalité comme « peut-être » (ex. 17), concessifs comme « pourtant » (ex. 18) ou argumentatifs comme « même » (ex. 19) se placent généralement au même endroit :

- (16) j'**ai souvent eu parlé** de l'expo 64 [exposition nationale suisse de 1964] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (17) j'**ai peut-être eu fait** des steaks-frites (Oral, Suisse romande, 2017)

avec insertions nous semblait suffisant pour en tirer des observations fiables ; d'autre part, parce que pour les autres temps surcomposés il nous a parfois été difficile de déterminer avec certitude si la forme verbale était résultative ou expérientielle (cette difficulté s'est notamment présentée dans le cas du conditionnel passé surcomposé, sur lequel nous reviendrons au point 13.4).

117 La plupart des exceptions proviennent des *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*. Par exemple : « Confesse estre vray qu'elle **a eu desja esté** en Consistoire pource qu'il avient eu quelque desbas, une austre servante et elle. » (*Registres du Consistoire*, 4 déc. 1550)

- (18) Je vous l'ai pourtant eu dit et répété ! (Auzias, 1982 < Boyer, 1990, p. 17)
- (19) c'est joli [une plante] j'ai même eu fait des bouquets avec ça (Oral, Suisse romande, 2018)

C'est également avant le « eu » que se trouve l'adverbe « bien » quand il a le sens de « effectivement » et qu'il sert à renforcer une affirmation, souvent avant le marqueur concessif « mais » :

- (20) A bien confessé qu'il a bien eu ouy dire qu'elle estoyt grosse. (*Registres du Consistoire*, 17 fév. 1547)
- (21) J'ai bien eu livré des marchandises à Maret Maurice-Eugène, mais jamais en vue de cette association. (*Farinet devant la justice valaisanne*, dossiers de procédure pénale publiés par André Donnet, vol. II, 1869–1880)
- (22) [Le matin je mange des] tartines de beurre (avec du pain) [. . .] [J]'ai bien eu essayé d'autres trucs parfois [. . .]. Mais, bon, du pain et du beurre ça reste le plus « pratique ». (2004, <http://forums.macg.co>, consulté en mars 2016)

Tous les exemples expérimentiels cités jusqu'ici vont dans le sens des observations de Jolivet : les insertions se placent massivement avant le « eu ». Cependant, si l'on étudie de plus près les exemples de notre corpus, on remarque que lorsqu'il s'agit d'adverbes qui portent sur le procès dénoté par le verbe, pour préciser la manière dont ce procès se déroule, ces adverbes se placent *après* le « eu », c'est-à-dire juste devant le participe passé du verbe conjugué. Il en va par exemple ainsi de l'adverbe « bien », lorsqu'il sert non pas à renforcer une affirmation (ex. 20 à 22 ci-dessus) mais à évaluer ou à préciser le procès exprimé par le verbe : « bien jouer » au sens de « posséder une bonne technique ou une bonne qualité de jeu » (ex. 23), « bien connaître » au sens de « posséder une bonne connaissance de quelque chose » (ex. 24), « bien manger » au sens de « faire un bon repas » (ex. 25), etc.

- (23) tu as eu bien joué pourtant (Oral, Ain < Foulet, 1925, p. 231)
- (24) Sinon j'ai eu bien connu Amiens la ville de naissance de mes grands-parents paternel. (Non daté, www.jumeaux-et-plus.fr, consulté en mars 2016)

- (25) Groupon me permet de redécouvrir ce restaurant où j'ai eu bien mangé par le passé [. . .]. (2014, www.tripadvisor.fr, consulté en mars 2016)

Dans ces exemples, « bien » s'oppose à « mal », lequel peut d'ailleurs également apparaître (lui aussi après le « eu ») dans le syntagme surcomposé expérientiel : « mal jouer » au sens de « posséder une mauvaise technique ou une mauvaise qualité de jeu » (ex. 26), « mal manger » au sens de « faire un mauvais repas » (ex. 27), « se mal gouverner » au sens de « se comporter de manière inappropriée » (ex. 28), etc.

- (26) Par exemple j'ai eu (mal) joué au foot pendant longtemps. (2015, <http://forum.hardware.fr>, consulté en mars 2016)

- (27) « Une fois sur deux bof ». J'ai eu bien mangé et j'ai eu mal mangé. La dernière fois c'était pas bon [. . .]. (2015, www.tripadvisor.fr, consulté en mars 2016)

- (28) Laquelle a proposé que la femme de Pierre Soutiez [. . .] a heu ditz chez ung laborier nommer Jaquet que lad. s'est heu mal gouverner de son corps [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 19 août 1546)

Ainsi, quand « bien » porte sur l'ensemble de l'énoncé à valeur expérientielle, il se trouve juste avant le « eu », marqueur expérientiel. Mais quand il s'oppose à « mal » et sert à qualifier le procès dénoté par le verbe, il se trouve après le « eu », soit devant le participe passé du verbe sur lequel il porte.

Si l'on reformule avec le verbe « arriver » les différents exemples cités, on voit que la place de l'adverbe « bien » varie en fonction de ce sur quoi il porte. Ainsi, lorsqu'il renforce une affirmation et porte sur l'expérientialité, il se retrouve au sein même de la glose expérientielle (ex. 21'). En revanche, lorsqu'il porte sur le procès dénoté par le verbe (et qu'il fait donc lui-même partie du procès), il se retrouve hors de la formule expérientielle (ex. 27') :

- (21') **Il m'est bien arrivé de** livrer des marchandises à Maret Maurice-Eugène, mais jamais en vue de cette association.

- (27') Dans ce restaurant, **il m'est arrivé de bien** manger et **il m'est arrivé de mal** manger.

« Bien » n'est pas le seul adverbe qui varie de place au sein du syntagme surcomposé expérientiel en fonction de sa portée. L'adverbe « beaucoup » peut lui aussi se trouver avant ou après le « eu ». Quand il indique que le procès s'est produit à de nombreuses reprises (et qu'il a donc le sens de « souvent », « fréquemment »), il se place généralement avant le « eu » (ex. 29 et 30). En revanche, quand il porte sur le verbe (par exemple « beaucoup aimer » au sens de « aimer vivement », ex. 31) ou qu'il précise l'objet du verbe (par exemple le nombre de brochets pêchés, ex. 32), il se place après le « eu » :

- (29) j'ai beaucoup eu lu au lit [mais maintenant je ne le fais plus] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (30) on l'a beaucoup eu pris [avec nous] c'était le premier [notre premier enfant] (Oral, Suisse romande, 2019)
- (31) J'ai eu beaucoup aimé ce restaurant, mais cela fait deux fois que je suis très déçue de leurs prestations. (Non daté, www.linternaute.com, consulté en mai 2015)
- (32) on en a eu beaucoup pris [des brochets dans le lac] (Oral, Suisse romande, 2016)

Il est également intéressant d'observer l'endroit où se placent les adverbes de négation. Lorsque la négation porte sur le fait que le procès est (ou non) advenu, les adverbes de négation se placent avant le « eu » :

- (33) Donc on a jamais eu parlé [ensemble] ? (Chat en ligne, Suisse romande, 2016)
- (34) il a pas eu chanté aussi au chœur ? (Oral, Suisse romande, 2016)

Si l'on reformule ces exemples avec « il est arrivé que », on voit que c'est sur le verbe « arriver » que portent ces négations (ex. 33' et 34'). Ce qui est nié (ou interrogé), c'est la survenue même des événements considérés :

- (33') Donc il (ne) nous est jamais arrivé de parler ensemble ?
- (34') Il (ne) lui est pas arrivé de chanter aussi au chœur ?

Il peut toutefois arriver que la négation ne serve pas à nier l'advenue d'un procès, mais fasse partie d'un procès grammaticalement négatif, comme « ne pas dormir » au sens d'« avoir une insomnie ». Dans ce cas, il ne s'agit plus de dire qu'une expérience ne s'est *jamais* ou *pas* produite. Il s'agit de dire qu'une expérience (négative) a bel et bien eu lieu, une ou plus d'une fois. Il en va ainsi en (35) :

(35) [de cette histoire] j'en *ai eu pas dormi* (Oral, Suisse romande, 2016)

Dans cet exemple, l'adverbe de négation « pas » se trouve après le « eu », car il ne nie pas l'advenue du procès : il fait partie du procès grammaticalement négatif « ne pas dormir ». De Saussure, Raeber & Sthioul (2016) donnent également des exemples (forgés) de ce type (en l'occurrence, « j'ai eu pas payé mes impôts » et « j'ai eu pas mangé pendant trois jours »), qu'ils commentent comme suit : « [L]'énoncé affirme qu'occasionnellement un procès a bien eu lieu, celui de *ne pas payer ses impôts* (qui est un exemple typique de la “négation d'événements” [. . .]) ou de *ne pas manger pendant trois jours*. » (p. 32)

Si l'on reformule l'exemple (35) avec le verbe « arriver », on voit que, contrairement à ce qui se passait en (33') et en (34'), la négation se trouve cette fois hors de la glose expérientielle, soit juste devant le verbe « dormir » :

(35') *Il m'est arrivé de (ne) pas* dormir à cause de cette histoire.

Il est aussi possible que plusieurs éléments soient insérés dans le même syntagme verbal. Si tous portent sur la dimension expérientielle du procès, ils se placent ensemble avant le « eu ». Ainsi, dans les exemples suivants, « tous » (ex. 36), « aussi » (ex. 37), « sûrement » (ex. 38), « même » (ex. 39) et « pourtant » (ex. 40) partagent la place avec des « déjà » expérientiels :

(36) vous *avez tous déjà eu fait* les « oreilles » [une figure de vol en parapente] (Oral, Suisse romande, 2016)

(37) j'en *ai aussi déjà eu perdu* [des balles du chien pendant les balades] (Oral, Suisse romande, 2016)

- (38) je l'ai sûrement déjà eu fait fumer un pét' [pétard] et prendre le volant (Oral, Suisse romande, 2014)
- (39) on a déjà eu fait ça [récupérer de vieux tissus pour des costumes] il y a 3 ou 4 ans on a même déjà eu cousu des jupes de pom-pom girls sans rien acheter à part l'élastique (Oral, Suisse romande, 2016)
- (40) Oh ! je sais bien que ça amuse le monde, mais on a pourtant déjà eu vu des mariages plus fous que celui-là. (Vallotton, *Le messenger boîteux*, 1909 < Cornu, 1953, p. 171)

En revanche, si une insertion porte sur l'advenue du procès tandis que l'autre qualifie le procès dénoté par le verbe, chacune occupe la place qui lui revient. Ainsi, dans les exemples suivants, « toujours » (ex. 41), « jamais » (ex. 42) et « rarement » (ex. 43) sont placés avant le « eu ». En revanche, « bien » (dans le sens de « beaucoup », ex. 41) et « autant » (ex. 42 et 43) se trouvent après le « eu » :

- (41) il a toujours eu bien mangé (Oral, Suisse romande, 2016)
- (42) Faire du catch ! Quelle idée ?! C'était bien la première fois en GN [grandeur nature] que je préparais des combats dont tous les résultats ou presque étaient scriptés. Je n'ai jamais eu autant mangé physiquement en GN et paradoxalement jamais de façon aussi sécurisée et aussi agréable ! (2014, www.electro-gn.com, consulté en oct. 2017)¹¹⁸
- (43) Ça a un côté très clodo [de chercher des denrées alimentaires comestibles dans les poubelles des magasins] qui me rebute encore un peu mais je dois reconnaître que j'ai rarement eu autant pris plaisir à manger. (2012, <http://northbysouthwest.fr>, consulté en oct. 2017)

Il en résulte que l'énoncé suivant est théoriquement possible :

- (44) Dans ce restaurant on a bien eu bien mangé, mais maintenant on y mange mal.

118 « Manger » signifie ici « être éprouvé physiquement » : le locuteur explique qu'il ne lui est jamais arrivé d'être aussi éprouvé physiquement que lors de ce stage de combat « grandeur nature » mais que les combats étant chorégraphiés (« scriptés »), cela n'a pas été trop pénible.

Ainsi, la présence d'insertions après le « eu » dans le syntagme surcomposé expérientiel n'est pas à considérer comme « irrégulière » ou « agrammaticale » (Bürgi, 2007, p. 44). C'est la place normale pour les insertions qui portent non sur l'advenue du procès mais sur le procès dénoté par le verbe.

Dans les syntagmes surcomposés résultatifs, les insertions se font, sauf cas exceptionnels, après le « eu » (certaines de ces exceptions sont commentées au point 3.3). Dans le cas des surcomposés en propositions indépendantes, il s'agit généralement d'adverbes (en l'occurrence « bientôt », « tôt », « tantôt » et « vite ») qui indiquent que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps. Dans 87 cas sur 91 (soit 96 %), ces insertions se trouvent après le « eu » :¹¹⁹

- (45) En pratique, le peuple **a eu bientôt fait** de décider que le mot [« automobile »] était féminin. (Vendryes, *Le langage*, 1921)
- (46) Après sa mort, on **a eu tôt fait** de gazer tout cela et de nous donner à croire qu'il ne s'agissait que de chansons et de farandoles dans les rues d'Assise. (Green, *Journal*, 1950 < Frantext)
- (47) Bertillon **a eu tantôt fait** de lui constituer un état civil avec un rare paquet de condamnations. (Clémenceau, *L'iniquité*, 1899 < Frantext)
- (48) Vendredi, vers les huit heures du soir, un violent incendie s'est déclaré à Domessin [. . .]. L'élément dévastateur **a eu vite accompli** la besogne. (*Journal indicateur de la Savoie*, 1888 < www.memoireetactualite.org)

Dans le cas des formes en subordonnées temporelles, il s'agit notamment des éléments « plutôt » et « sitôt » (dans les structures en « ne pas plutôt / sitôt que ») :

- (49) Je m'attendais bien à la réponse qu'a faite mon père. Ah ! je ne l'ai pas eu plutôt **entendue** que l'idée m'est venue que Dieu me donnait aussi l'âme de mon père à sauver. (Bazin, *Magnificat*, 1931 < Cornu, 1953, p. 163)

119 Les 4 exceptions proviennent à nouveau des *Tales from Missouri*. Par exemple : « Quand 'l a arrivé sus l'champ d'bataille, i'a **bétôt eu détruit** la moqué d'l'armée des enn'mis [. . .]. » (Carrière, *Tales from the French Folk-lore of Missouri*, 1937)

- (50) À l'ouverture de la porte de votre chambre [. . .], je n'ai pas eu sitôt fait le premier pas, que le premier objet qui s'est présenté à mes yeux a été votre royale personne. (Bussy-Rabutin, *L'histoire amoureuse des Gaules*, 1665 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 299)

On trouve également des adverbes ou des locutions adverbiales qui précisent le degré de complétion du procès : « à moitié », « presque », « complètement », etc.

- (51) Et lorsqu'il a eu à moitié convaincu sa sœur, il a annoncé qu'il y avait justement [. . .] à côté de chez lui une belle propriété à vendre [. . .]. (Darien, *À bas les cœurs*, 1889 < Beaujot, 1980a, p. 86)
- (52) Et quand j'ai eu presque terminé [de tricoter un châle], mes loulous [enfants] m'ont dit : « Oh c'est joli ce que tu fais. . . c'est un tapis ? » (2016, www.lai-nes-passion.com, consulté en janv. 2023)
- (53) Quand j'en ai eu complètement fini avec ces merdes, j'ai retrouvé Tyler et je lui ai proposé de l'aider à s'en sortir. . . (2008, <http://emma-lucas.skyrock.com>, consulté en oct. 2017)

Il peut aussi s'agir d'adverbes qui télicisent le procès, tels « bien », « assez » ou « trop » :

- (54) Ma joie n'a pas duré longtemps. Quand j'ai eu bien regardé les étranges toupies plantées là comme des quilles et qui, betteraves par la forme, étaient choux par la couleur, un malaise m'a pris. (*Le Monde*, 8 mai 1957 < Grevisse & Goosse, 2016 [1936], p. 1136)
- (55) Et puis, quand [l'oiseau] a eu assez mangé, il a chanté. (Non daté, www.lebl-ogdemax.fr, consulté en oct. 2018)
- (56) Quand j'ai eu trop pleuré, je suis partie. (Richard, *L'antilope et l'oiseau*, 2012)

Comme dans le cas des surcomposés expérimentiels, il se peut que plusieurs insertions soient placées dans le même syntagme verbal. Elles occupent alors toutes la même place après le « eu » :

- (57) L'impératrice est très belle, mais je l'ai eu vite assez vue, tandis que l'empereur, je ne me lasse pas de le regarder [. . .]. (Gyp, *Souvenirs d'une petite fille*, 1928 < Frantext)

- (58) Édmond, une fois qu'on lui *a eu bien tout expliqué*, a conclu en disant : « C'est de la tarte », une de ses expressions favorites. (Boudard, *La cerise*, 1963 < Frantext)
- (59) Tous les bustes, [...] les moulures [...], on les *a eu bientôt, sans exception, tous recensés*. (Bayon, *Le lycéen*, 1987 < Frantext)

Contrairement au type expérientiel, le type résultatif accepte difficilement d'être combiné avec des adverbes de manière qui renseignent sur la façon dont le procès s'est déroulé ou a été accompli. La combinaison est *a priori* défavorable à cause de la valeur résultative de la forme verbale, qui montre le procès non dans sa phase processive mais dans sa phase post-processive. En effet, si la forme verbale présente le procès une fois achevé, il devient difficile de lui adjoindre un adverbe qui décrirait la manière dont le procès s'est déroulé. Notre corpus en contient toutefois quelques (rares) exemples, comme en (60), où la longue insertion, placée après le « heu », décrit la manière dont M. de Montmorency s'est adressé à la Dame :

- (60) Le jour ensuyvant [...] après que Mr de Montmorency [...] a heu présanté à la dicte Dame, à l'issue de ses prières, le dict pouvoir, et luy *a heu, en très honorable façon et avec parolles à ce convenables, faict* la réquisition en tel cas requise [elle] a dict, tout hault, que, premier que jurer, elle vous vouloit bien déclarer qu'elle n'avoit, pour encores, randu [...] le chasteau de Humes [...]. (La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, *Correspondance diplomatique*, 1572 < www.gutenberg.org)

Cette insertion ne modifie toutefois pas la valeur de la forme verbale, qui désigne la phase post-processive (en l'occurrence la phase qui fait suite au procès « faire la réquisition en très honorable façon et avec parolles à ce convenables »).

À nouveau, les diverses remarques que nous avons faites à propos de la place des insertions dans le syntagme verbal ne concernent pas que le passé surcomposé. Elles sont valables pour l'ensemble des formes de chacun des deux paradigmes surcomposés, expérientiel et résultatif. Ainsi, dans les différents surcomposés expérientiels, les insertions se placent avant le « eu » quand elles portent sur l'advenue

du procès (ex. 61 et 62), mais après le « eu » lorsqu'elles qualifient le procès dénoté par le verbe (ex. 63) :

- (61) on l'**avait certainement déjà eu testée** [la leucose chez un chat] (Oral, Suisse romande, 2016)
- (62) Confesse **avoir bien eu dit** aud. Lectz que s'i volloit ballé led. nein à Paguet, qui le feroit recouvrés une grosse somme que luy estoit deu en France de douze mille flourins [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 18 déc. 1550)
- (63) Nous **avons eu bien mangé**, mais [. . .] en décembre mauvaise surprise, la pizza était plus que moyenne [. . .]. (2017, <https://fr.tripadvisor.ch>, consulté en oct. 2017)

Dans le cas des surcomposés résultatifs, les diverses insertions – expressions « de rapidité » (ex. 64), adverbes qui télicisent le procès (ex. 65), etc. – se placent en revanche après le « eu » :

- (64) Une Assemblée permanente [. . .] **aurait eu bientôt aboli** ces distinctions, sources de jalousies et d'insultes [. . .]. (Burke, *Réflexions sur la Révolution de France*, 1823)
- (65) Quand elle **avait eu bien pleuré**, le dégoût était venu, puis l'indifférence, puis la haine. (*Revue du Calvados*, 1840)

En conclusion, la place des insertions varie dans le cas des surcomposés expérimentiels, car sur le plan morphologique, le « eu » ne fait partie ni de l'auxiliaire ni de l'auxilié : il est, comme nous le montrerons plus en détail ci-après (point 12.3.2), un marqueur d'expérientialité placé au sein d'un syntagme verbal composé. De fait, si les insertions portent sur l'advenue du procès, elles se placent avant le « eu » ; en revanche, si elles qualifient le procès dénoté par le verbe, elles se placent devant le participe passé du verbe conjugué. Dans le cas des surcomposés résultatifs en revanche, les insertions se placent après le « eu », car les deux premiers éléments forment une unité, l'auxiliaire composé : il y a donc une cohésion beaucoup plus forte entre ces deux éléments qu'entre le « eu » et le participe passé du verbe conjugué (comme le soulignaient d'ailleurs Tesnière 1939 et Chevalier *et alii* 1964).

Dans le tableau suivant, nous présentons quelques données chiffrées concernant la place de certaines insertions à l'intérieur des formes verbales au passé surcomposé, résultatif puis expérientiel :

	INSERTIONS	Avant le « eu »	Après le « eu »
PASSÉ SURCOMPOSÉ RÉSULTATIF	« tout / tous »	1	18
	« [ne pas] plutôt / sitôt [que] »	3	12
	« bientôt », « tôt » « tantôt » et « vite »	4	87
PASSÉ SURCOMPOSÉ EXPÉRIENTIEL	« tout / tous »	3	0
	« déjà »	170	14
	« même »	8	0

Tableau 8 : Place de quelques insertions au sein des passés surcomposés contenus dans le corpus (résultatifs et expérientiels)

12.2.3. L'existence de formes expérientielles hypercomposées

Un troisième argument pour défendre l'idée que le paradigme surcomposé résultatif et le paradigme surcomposé expérientiel présenteraient deux structures morphologiques différentes est que seules les formes expérientielles présentent des structures hypercomposées aussi bien pour les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « avoir » (*avoir eu eu fait*) que pour les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « être », pronominaux (*s'être eu eu battu*) comme non pronominaux (*être eu eu parti*).¹²⁰ Quoique rares, ces formes sont plutôt bien attestées,

120 Nous n'avons rencontré aucun exemple de formes hypercomposées résultatives avec auxiliaire « avoir » ou avec les verbes pronominaux. Nous n'avons pas non plus trouvé d'études qui mentionneraient leur existence. Nous avons en revanche évoqué l'existence (point 8.5.2) de formes hypercomposées pour les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « être », du type *avoir eu été parti*. La structure

notamment en patois vaudois, depuis l'étude de Cornu (1953), qui a attiré l'attention des linguistes sur leur existence. Comme nous l'avons vu au point 11.7, elles se laissent parfois rencontrer en français dans les écrits informels, notamment sur Internet :

- (66) Remarque, pas obligé d'être au 10^{ème} [de millimètre] près avec cette largeur, j'**ai eu eu fait** des montages qui tolère 2,5mm de différence. . . (2011, <http://forum.velovert.com>, consulté en oct. 2017)
- (67) [J]'adore la Boxe française, kasi 10 ans de pratique et compét au compteur [. . .] et les arts martiaux en général [. . .], depuis 4 ans je cour [. . .]. Sinon j'**ai eu eu été** passioné par la pêche à l'anguille [. . .] ! (2009, www.west-riders.fr, consulté en mars 2014)

Certes, comme nous l'avons déjà souligné, il est difficile de prouver que dans ces exemples, la répétition du « eu » n'est pas due à une simple inattention ou à une maladresse du scripteur. Mais comme nous l'avons dit, ces formes sont par ailleurs bien attestées en patois vaudois. Or dans les textes en patois, il est clair que l'hypercomposition est volontaire, puisque les deux « eu » sont le plus souvent graphiés de manières distinctes, l'un « u », l'autre « âo » (ex. 68), « au » (ex. 69) ou « oe » (ex. 70)¹²¹ – les différents « z » insérés dans les formes verbales étant quant à eux uniquement euphoniques :

- (68) Sé on mouï d'affère du que l'**a zâo z'u età** dâo Grand Conset. (Patois vaudois < Reymond & Bossard, 1979, p. 128)
Trad. *Il sait un tas de choses depuis qu'il a eu eu été au Grand Conseil.* (Notre trad.)
- (69) Mon père-gran **a zau zu improntaon** capitô [. . .]. (Patois vaudois ; *La pinte où l'on va*, 1801 < Cornu, 1953, p. 225)
Trad. *Mon grand-père a eu eu emprunté des capitaux.* (Notre trad.)

de ces formes nous semble toutefois différente de celle des formes expérientielles. Nous analysons en effet (((avoir) eu) été) parti mais être (+eu) (+eu) parti.

121 Notre corpus contient 21 occurrences de formes hypercomposées en patois vaudois (principalement reprises au GPSR 1934 et à Cornu 1953). Dans 90 % des cas (19/21), les deux participes passés du verbe « avoir » sont graphiés différemment l'un de l'autre.

- (70) Me fyo bin kə vo n'a pā *zoe zu konyu* Abran Dagon. (Patois vaudois ; *Les deux lièvres et la poix*, 1910 < GPSR, 1934, fasc. XI, p. 162)
Trad. *Je pense bien que n'avez pas eu eu connu* Abran Dagon. (Notre trad.)

Comme nous l'avons souligné, les formes hypercomposées sont également attestées avec les verbes qui demandent l'auxiliaire « être », aussi bien non pronominaux (ex. 68) que pronominaux (ex. 71) :

- (71) *Etès-vo* jamè *z'âo z'u allâ* pè lo Grand Conset ? (Patois vaudois ; *Le conteur vaudois*, 1885 < GPSR, fasc. XI, 1934, p. 162)
Trad. *Êtes-vous jamais eu eu allé* au Grand Conseil ? (Notre trad.)
- (72) Vo saray don, Messieu, ce vo plié d'acuta,
Que ma fêlie et cé cor *se son zau zu ama*. (Patois vaudois ; *Le conte de Craizu*, 1906 < Cornu, 1953, p. 226)
Trad. *Vous saurez donc, Messieurs, s'il vous plaît d'écouter, que ma fille et cet individu se sont eu eu aimés*. (Notre trad.)

L'exemple (71) est d'ailleurs particulièrement intéressant, en ce que la même forme verbale « *etès-vo jamè z'âo z'u allâ* » présente l'ensemble des particularités morphologiques propres aux formes expérimentielles : construite sur le modèle de *être eu parti*, elle contient une insertion placée avant le marqueur expérimentiel « eu », lequel est ici doublé.

Précisons que la possibilité d'hypercomposer les formes verbales expérimentielles ne concerne pas que le passé hypercomposé. D'autres formes sont attestées, par exemple le plus-que-parfait hypercomposé (ex. 73) ou l'infinitif hypercomposé (ex. 74) :

- (73) Sa fenna qu'*avâi z'âo z'u étâ* à maitré on municipiau [. . .]. (Patois vaudois ; *Le conteur vaudois*, 1887 < Cornu, 1953, p. 231)
Trad. *Sa femme, qui avait eu eu été* bonne chez un municipal [. . .]. (Notre trad.)
- (74) Sè cognessont po *s'étrè z'âo z'u vus*. (Patois vaudois ; *Le conteur vaudois*, 1893 < GPSR, fasc. XI, 1934, p. 162)
Trad. *Ils se connaissent pour s'être eu eu vus*. (Notre trad.)

Enfin, des exemples de formes hypercomposées passives (*avoir eu eu été jugé*) ont même été recensés. Ces formes contiennent ainsi quatre morphèmes auxiliaires (*avoir eu eu été*) et quatre participes passés consécutifs (*eu eu été jugé*) :

- (75) On gaillâ qu'*avâi z'âo z'u étâ recrutâ* dein l'artiléri [. . .]. (Patois vaudois ; *Le conteur vaudois*, 1887 < Cornu, 1953, p. 231)
Trad. *Un gaillard qui avait eu eu été recruté dans l'artillerie* [. . .]. (Notre trad.)

La possibilité d'ajouter un « eu » dans les diverses formes surcomposées expérientielles pour créer des structures hypercomposées nous apparaît ainsi comme un troisième argument pour considérer que le type résultatif et le type expérientiel possèdent des structures morphologiques différentes. En effet, c'est parce que les formes expérientielles sont construites par l'ajout d'un « eu », marqueur expérientiel, sur le modèle de *avoir (+eu) fait*, que cela rend possible l'ajout d'un second « eu » pour créer des formes hypercomposées, sur le modèle de *avoir (+eu) (+eu) fait* (pour une hypothèse quant au sens de ces formes, voir le point 11.7).

12.3. Analyse du morphème « eu »

Selon l'hypothèse de Foulet (1925), le morphème « eu » est, dans tous les surcomposés, un auxiliaire « additionnel » inséré dans une forme verbale composée. Selon Tesnière (1935 et 1939), le « eu » fait, dans tous les cas, partie de l'auxiliaire composé. Enfin, selon Wilmet (2009), le « eu » fait partie de l'auxilié composé. Selon notre hypothèse, le « eu » des formes résultatives et le « eu » des formes expérientielles sont toutefois différents : dans le premier cas, il fait partie de l'auxiliaire composé ; dans le second cas, il s'agit d'un marqueur d'expéientialité inséré dans un syntagme verbal composé.

12.3.1. Le « eu » (et le « été ») des formes surcomposées résultatatives : une partie de l'auxiliaire

Selon l'analyse que nous défendons, les surcomposés résultatifs sont des formes composées dont l'auxiliaire est lui-même composé. De fait, dans les surcomposés avec auxiliaire « avoir » (*avoir eu fait*) comme dans ceux avec auxiliaire « être » (*avoir été parti*), les participes passés « eu » et « été » font partie des auxiliaires composés. C'est d'ailleurs selon nous parce qu'il est ressenti comme faisant partie de l'auxiliaire que le « eu » reste invariable dans les contextes qui requièrent l'accord du participe. C'est en tout cas ce que l'on constate aussi bien dans les textes des écrivains (ex. 76 et 77) que dans les transcriptions d'oral proposées par les linguistes (ex. 78 et 79) :

- (76) Mais quand le gaillard vous l'*a eu prise et payée*, alors la chanson a viré de ton. (Budry & Chevallier, *Le quart d'heure vaudois*, 1970)
- (77) Après qu'on *s'est eu quittés*, je suis allée reprendre un glasse au Toboggan [. . .]. (San-Antonio, *Entre la vie et la morgue*, 1971 < Beaujot, 1980a, p. 112)
- (78) Quand il m'*a eu accouchée*, il m'a dit : « Il ne faut plus en avoir. » (Oral, 1930 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 296)
- (79) C'est effrayant ce qui s'est passé dimanche quand je vous *ai eu quittés*. (Oral, 1930 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 295)

La plupart des auteurs de grammaires ou de manuels qui se penchent sur cette question (citons Humbert 1955, Dupré 1972, Hanse 1983, Riegel *et alii* 1994, Frontier 1997 et Fonkou 2012) indiquent d'ailleurs que le « eu » *doit* rester invariable, puisque, précisément, il fait partie de l'auxiliaire. Nous n'avons trouvé que deux ouvrages (Littré 1872–1877 et Grevisse 2004) qui indiquent qu'un accord du « eu » est toléré. Toutefois, aucun ne recommande cet accord. Pour Littré, il est « plus naturel » de ne pas le faire. Quant à Grevisse, il renvoie à la remarque de Littré. Notre corpus de formes résultatives (hors exemples tirés d'Internet) ne contient que deux exemples dans lesquels le « eu » est accordé :

- (80) [L]e dernier jour, quand je l'*ai eue veillée*, vers les huit heures du matin, elle a repris sa connaissance [. . .]. (Ramuz, *Aimé Pache*, 1911 < Frantext)
- (81) [D]ès que je l'*ai eue connue*, la dernière venue, ce fut le coup de foudre et j'ai tordu le cou à la muse pour ne jamais l'entendre crier [. . .]. (Cendrars, *Bourlinguer*, 1948 < Frantext)

L'accord du « eu » dans ces exemples nous semble toutefois difficile à expliquer. On peut certes remarquer que les auteurs, Ramuz et Cendrars, sont tous deux suisses. Mais il semble peu pertinent d'expliquer l'accord du « eu » en invoquant une influence de l'emploi régional puisque, dans les formes expérientielles non plus, le « eu » n'est, comme nous le verrons (point 12.3.2), généralement pas accordé. Peut-être peut-on analyser les exemples de ce type comme des cas d'hypercorrection ? C'est du moins ainsi que nous analysons les exemples suivants, trouvés sur Internet :

- (82) Mes études me prenaient tout mon temps donc dès que je les *ai eues finies*, je me suis lancée dans la confection de bijoux [. . .]. (2014, <http://amandinelabare.blogspot.ch>, consulté en nov. 2017)
- (83) Moi, j'ai mal dormi, je n'ai même pas pu aller sur mon blog car quand j'*ai eus terminés* mes divers messages je souffrais trop donc j'ai tout éteint. (2016, <http://nimousette.publicoton.fr>, consulté en nov. 2017)

L'exemple (83) ne peut d'ailleurs être analysé que comme un cas d'hypercorrection. En effet, les participes passés de la forme surcomposée (« eus » et « terminés ») sont tous deux accordés, alors même que l'accord est dans ce cas formellement incorrect, puisque le complément d'objet direct (« mes divers messages ») se trouve après le verbe.

12.3.2. Le « eu » des formes surcomposées expérientielles : un marqueur d'expérientialité

Le « statut » du morphème « eu » dans les formes expérientielles a depuis longtemps intrigué les linguistes. Pour certains, ce « eu » serait comparable à une sorte de particule temporelle invariable, de nature

quasi-adverbiale, insérée dans la forme composée. On lit ainsi chez Šesták (1933) que « le participe *eu* pourrait être expliqué et considéré comme un adverbe de temps servant à mieux expliquer le recul dans le passé » (p. 293). Pour Ahlborn (1946) également, « à force de s'employer [. . .] devant un participe passé pour marquer un fait lointain ou rare, “eu” a fini par devenir une espèce de particule temporelle invariable » (p. 79). Dans d'autres textes, on lit que ce « eu » s'apparente à « un adverbe équivalent à “autrefois”, “jadis”, “déjà” [. . .] qui déterminerait le verbe auxiliaire » (Jolivet, 1986, p. 114), à « une sorte d'indicateur temporel équivalent à “jadis” ou “autrefois” » (Rolland, 2010, p. 36) ou à une « particule » à valeur expressive (Carruthers 1994).

Même si nous nous éloignons à la fois de l'idée que le « eu » marquerait l'éloignement dans le passé et de l'idée qu'il fonctionnerait comme un marqueur d'expressivité, nous rejoignons en revanche l'hypothèse selon laquelle le « eu » posséderait, dans les formes dites « régionales », une fonction et un sens particuliers. Selon nous, le « eu » est un marqueur d'expérientialité. Il permet de fait de sélectionner la valeur expérientielle des formes composées correspondantes. Ainsi, *j'ai eu fait* équivaut à *j'ai fait* « avec sélection de la valeur expérientielle », tout comme *j'avais eu fait*, *avoir eu fait*, *ayant eu fait*, etc. correspondent à *j'avais fait*, *avoir fait*, *ayant fait*, etc. « avec sélection de la valeur expérientielle ». En ce sens, la fonction du « eu » peut être comparée à celle du « déjà » expérientiel, qui permet lui aussi, dans certains cas, de sélectionner la valeur expérientielle des formes verbales composées. Mais à la différence du « eu », « déjà » ne peut qu'*orienter* vers une lecture expérientielle. De fait, dans un énoncé comme « j'ai déjà lu ce livre », l'adverbe « déjà » peut, suivant le contexte, recevoir une lecture expérientielle, de survenance précoce ou occurrence-factuelle (sur les différentes valeurs de « déjà », voir notamment Apothéloz & Nowakowska 2013). Le « eu » des surcomposés est en revanche non ambigu. Il ne possède qu'une seule valeur et une seule fonction : il grammaticalise l'expérientialité. Ainsi, une forme comme *je suis eu parti* ne peut ainsi que signifier, quel que soit le contexte, « il m'est arrivé au moins une fois de partir ». Soulignons d'ailleurs que le cas n'est pas unique et que d'autres langues possèdent de tels marqueurs expérientiels (par exemple, la particule « *cuk* » du coréen ou la particule « *guo* » du mandarin).

Sur le plan historique, il est indéniable que le « eu » des surcomposés expérientiels provient du participe passé de l’auxiliaire « avoir ». Pour cette raison, nous continuons à le considérer comme un participe passé et non comme un adverbe. Nous reconnaissons toutefois ne pas très bien savoir ni pourquoi ni comment ce participe passé a pu évoluer pour devenir un marqueur expérientiel (pour une étude diachronique des surcomposés, voir le point 13.3).

Si l’on se penche à présent sur la question de l’accord, on remarque que le « eu » des formes expérientielles n’est généralement pas accordé. À nouveau, il en va ainsi aussi bien dans les textes des écrivains (ex. 84 et 85) que dans les transcriptions d’oral proposées par les linguistes (ex. 86 et 87) :

- (84) Sa sœur Joséphine, – vous ne l’avez pas **eu connue**, c’est du trop vieux, – avait marié Elie Sandoz [. . .]. (Huguenin, *Gens de cœur*, 1896 < www.ebo oks-bnr.com)
- (85) Et les enfants ! Il y en a trois. Je me rappelle de les **avoir eu vus** ; ils ont l’air gentils, bien convenables. (Vallotton, *Portes entr’ouvertes*, 1905 < Natsch, 1927, p. 57)
- (86) On **s’est eu assises** ici. (Oral, Lausanne < Cornu, 1953, p. 170)
- (87) dans le sein de notre syndicat on faisait des des sorties piquenique où on invitait toute la famille [. . .] ma femme aussi quoi elle **est eu venue** (Oral, 1989 < Carruthers, 1993, p. 204)

On trouve, certes, de rares exemples où le « eu » est accordé :

- (88) Mais vous savez, il y avait des fois, c’étaient les ouvriers qui allaient et venaient du Pont ou du Séchey qui m’apportaient et me ramenaient mon travail, tandis que ma voisine qui travaillait pour son beau-frère, elle devait aller lui apporter son travail tous les jours à cinq heures et par tous les temps. Elle **s’est eue perdue** dans la neige qui tourbillonnait en allant porter son travail. (Transcription d’une interview d’une ménagère à domicile originaire de la Vallée de Joux, 1975 < www.histoirevalleedejoux.ch)

La transcription citée ici provient d’un fascicule de la collection *Jadis*, publiée par les éditions romandes Le Pèlerin. Cette collection propose

la publication de « textes parlés » (selon leur formule) et a pour but de valoriser le patrimoine des régions, les métiers d'autrefois, la mémoire des aînés, etc. Comme on le voit, la transcription est très travaillée (les bribes ne sont pas reproduites, la ponctuation est ajoutée, etc.) ; aussi serions-nous tentée, là encore, d'analyser l'accord du « eu » comme un cas d'hypercorrection.

Avant de conclure, notons encore que si certains auteurs, comme Tesnière (1939), indiquent que les locuteurs « ressentent » les formes résultatives comme « *j'ai eu // fait* » (p. 57), avec une coupure après le « eu », les usagers de la langue semblent en revanche ressentir les surcomposés expérientiels comme des formes composées dans lesquelles est inséré un « eu ». Sur Internet, on ne compte d'ailleurs plus, comme nous l'avons déjà souligné, les exemples où le « eu » des formes expérientielles est mis en évidence :

- (89) Vous savez, pour ceux qui me connaissent un peu, que j'*ai* « *eu* » *fait* du Vol à Voile d[ur]ant quelques années [. . .]. (2007, www.x-plane.fr, consulté en juil. 2016)
- (90) Moi aussi, un jour, j'*ai* « *eu* » *fait* du beurre de coco. Quel souvenir. . . mes papilles en tremblent encore [. . .]. (2012, <http://bledormant.canalblog.com>, consulté en juil. 2016)

En outre, certains auteurs soulignent, à l'instar de Desgrouais (1766), que les locuteurs qui pratiquent les surcomposés expérientiels « ajoutent » des « eu » aux formes composées – un commentaire que l'on ne retrouve jamais à propos des surcomposés résultatifs.

Relevons enfin qu'un certain nombre d'auteurs (notamment Foulet 1925, Clédât 1926b, De Boer 1927, Šesták 1933, Christmann 1958 et Jolivet 1986) soulignent que contrairement au « eu » des surcomposés résultatifs, le « eu » des surcomposés expérientiels est, à l'oral, susceptible d'être accentué. C'est également notre sentiment. Nous ne possédons toutefois pas assez de données pour confirmer cette intuition. Aussi nous semblerait-il intéressant de poursuivre cette recherche pour tenter de comprendre ce que les locuteurs cherchent à exprimer lorsqu'ils accentuent le « eu ».

12.3.3. L'ellipse de constituants dans les syntagmes verbaux surcomposés

Dans les cas où plusieurs verbes sont coordonnés, il arrive qu'une partie de la structure verbale ne soit pas répétée. Dans le cas des surcomposés résultatifs, c'est alors l'ensemble de l'auxiliaire composé qui se trouve ellipsé. Autrement dit, ce sont seulement les participes passés des verbes conjugués qui sont formulés :

- (91) Hier, j'ai parcouru les sentiers où nous fûmes ensemble. Et quand j'**ai eu appuyé** mon fusil à quelque chêne, et **contemplé** les talus rongés de primevères, et **entendu** ces oiseaux, et **touché** cette moisson, et **aspiré** ce jeune parfum des eaux courantes, j'ai ressenti pour la première fois que le printemps ne renaissait pas tout entier. (Jammes, *Feuilles dans le vent*, 1923 < Damourrette & Pichon, 1936, vol. V, p. 294)
- (92) Quand il **a eu bu** et **mangé** [. . .], il a écrit sur un papier. (Mauriac, *Les chemins de la mer*, 1939 < Sten, 1952, p. 228)

Notre corpus ne contient pas un seul exemple où la seconde forme verbale commencerait à partir du « eu », comme en (92') :

- (92') ? Quand il **a eu bu** et **eu mangé**, il a écrit sur un papier.

Cela nous semble renforcer l'analyse selon laquelle, dans les formes résultatives, le « eu » fait partie de l'auxiliaire : il n'a donc pas de « raison » de se retrouver seul.

On trouve naturellement des exemples similaires dans le cas des formes expérientielles, où toute la suite *avoir* + *eu* est ellipsée et où seul le participe passé des verbes conjugués est présent :

- (93) L1 : Loisir ?
L2 : Ordinateur, internet et informatique... La faute à qui ? La faute à Guppy... !!¹²² J'**ai eu lu**, j'**ai eu écrit**, j'**ai eu peint** et **dessiné**, j'**ai eu marché**

122 « Guppy » est un logiciel de création de sites Internet. Ce que le locuteur dit ici, c'est qu'avant d'être « obsédé » par ce logiciel et de consacrer tous ses loisirs à la création de sites Internet, il pratiquait diverses autres activités.

et *visité*, j'*ai eu écouté* et *joué* de la musique [. . .]. Mais, tout excès a une fin. . . je me la souhaite pour bientôt ! (Non daté, <http://chezclo.free.fr> < Apothéloz, 2010, p. 120)

- (94) *J'ai eu acheté* et *revendu* un QU-AX cross 24 [un vélo monocycle] en super état pour 130€. (2012, <http://forum.monocycle.info>, consulté en avril 2013)

Mais – et c'est là que les choses deviennent intéressantes – on rencontre également des cas où seul l'auxiliaire (il ne s'agit donc plus ici de l'auxiliaire composé des formes résultatives, mais de l'auxiliaire « simple » des formes expérientielles) est ellipsé, et où la séquence « *eu* + participe passé » fonctionne « seule » :

- (95) J'en ramasse des bouteilles en verre, des PET, des canettes, berlingots, paquets de clopes et de mouchoirs, lors de mes ballades. *Suis eu rentrée* avec des sacs remplis de verre, d'autres remplis de canettes, jetés dans les champs, abords ou forêt. Sans compter des déchets industriels métalliques [. . .]. *Eu trouvé* la vidange d'un cendrier qui devait être énorme et sans fin, du même seul fumeur, au moins 2000 mégots, jamais vu ça, dans un champs. (2015, www.equinet.ch, consulté en avril 2018)

Après avoir employé un surcomposé expérientiel « complet » (« suis eu rentrée »), la locutrice produit une seconde forme expérientielle, mais sans répéter l'auxiliaire : elle ne formule que le « *eu* », marqueur expérientiel, et le participe passé du verbe conjugué (« *eu trouvé* »). Soulignons que dans cet exemple, c'est l'auxiliaire en tant que fonction qui n'est pas répété et non l'auxiliaire en tant que forme verbale (puisque si le premier syntagme verbal maintient l'auxiliaire « être », dans le second c'est l'auxiliaire « avoir » qui est ellipsé).

Avant de conclure, regardons encore l'exemple (96) :

- (96) ouais il y a moins de respect par exemple *ça arrive des fois qu'on fasse pleurer une prof* enfin on *a eu* [suivi d'un silence] (Émission télé, Suisse romande, « Temps présent », RTSI, 9 janv. 2014)

Dans cet exemple, le locuteur (un écolier âgé d'une douzaine d'années) commence par utiliser le verbe « arriver », au présent, pour indiquer qu'une certaine situation (« faire pleurer une prof ») se produit parfois

dans un intervalle temporel qui englobe le moment de l'énonciation. Mais il se reprend ensuite et corrige : « Enfin on a eu. » Lorsqu'on écoute l'enregistrement (précisons que nous avons pu télécharger l'émission et réécouter l'exemple plusieurs fois), on se rend compte que le garçon n'a pas été interrompu ou ne s'est pas interrompu dans son propos : l'intonème est clairement conclusif. L'énoncé « enfin on a eu » signifie « enfin c'est déjà arrivé au moins une fois ». La tête lexicale (« faire pleurer ») n'est pas formulée, mais il n'y a pas d'ambiguïté, car elle est présente dans le contexte gauche (à la suite du verbe expérientiel « arriver »).

Ainsi, la séquence « eu trouvé » de (95) ellipse l'auxiliaire mais maintient le marqueur expérientiel « eu » et le participe passé du verbe conjugué. En revanche, la séquence « a eu » de (96) maintient l'auxiliaire et le marqueur expérientiel « eu », mais ellipse le participe passé du verbe conjugué.

Ces différentes observations nous semblent renforcer l'hypothèse selon laquelle le participe passé « eu » fait partie de l'auxiliaire dans le cas des surcomposés résultatifs, mais fonctionne comme un marqueur d'expérientialité inséré dans un syntagme verbal composé dans le cas des surcomposés expérientiels.

12.4. Le cas des verbes pronominaux

C'est Beauzée (1765) qui, le premier, évoque la possibilité de former des surcomposés pronominaux :

De même que l'on dit, *dès que j'ai eu chanté, je suis parti pour vous voir* [. . .], *dès que j'ai été sorti, vous êtes arrivé* ; pourquoi ne diroit-on pas dans le même sens & avec autant de certé, de précision & peut-être de fondement, *dès que je me suis eu informé, je vous ai écrit* ? Au lieu donc de dire, *après que je m'ai été promené long-tems*, expression justement condamnée par M. de Dangeau ; on dira, *après que je me suis eu promené long-tems*, ou *après m'être eu promené long-tems*. (Beauzée, 1765, p. 107)

Même si certains auteurs après Beauzée considéreront qu'en réalité ces formes n'existent pas ou sont « imaginaires » (De Beauclair 1795, Sicard 1798 ou, plus récemment, Hooke & Miller 1945, Martin 1971, Hanse 1983, etc.), d'autres continueront toutefois, et ce jusqu'à l'époque moderne (Damourette & Pichon 1936, Le Bidois 1962, etc.), de s'en remettre à Beauzée :

La question des tiroirs bisantérieurs de la voix réflexive est particulièrement délicate. Nous laissons la parole à Beauzée, qui expose très clairement la question, et témoigne de beaucoup de bon sens [. . .]. Il n'y a pas de doute que les formes du type « je me suis eu embarqué » n'existent. (Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 723–724)

Foulet (1925) est le premier à donner des exemples authentiques de ces formes. Et dès lors, elles feront couler beaucoup d'encre (Delattre 1950 et Stéfanini 1954 se penchent notamment de près sur la question). Si le problème des surcomposés pronominaux intéresse autant les auteurs du XX^e siècle, c'est parce que beaucoup cherchent à comprendre pourquoi ces formes se construisent non sur le modèle de **s'avoir été battu* mais sur celui de *s'être eu battu*. Il en va en effet ainsi aussi bien dans le cas des surcomposés résultatifs (ex. 97 et 98) que dans le cas des surcomposés expérientiels (ex. 99 et 100) :

- (97) Quand on *s'est eu assises*, ma mère m'a parlé des inquiétudes que X lui donnait. (Oral < Cornu, 1953, p. 166)
- (98) Après qu'il *s'est eu rincé* l'œil, il a passé à l'autre saladier. (Aymé, *En arrière*, 1950 < Togeby, 1982, p. 429)
- (99) Cet homme à cet egard a du malheur ; il *s'est déjà eu cassé* une jambe en amenant un char de bois. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. VII, 1799)
- (100) je *me suis eu mis* de l'orange [de l'huile essentielle d'orange] ici [dans le décolleté] ça j'aime bien je vous expliquerai pourquoi (Oral, Suisse romande, 2017)

Formes résultatives et formes expérientielles présentent ainsi, dans le cas des verbes pronominaux, la même structure formelle. Selon nous,

le même résultat provient toutefois de deux causes différentes. Dans le cas du type résultatif, les formes se construisent, comme toujours, par composition de l'auxiliaire. Mais à cause de l'impossibilité pour le pronom personnel réfléchi de se retrouver devant l'auxiliaire « avoir », la forme attendue **s'avoir été battu* ne se réalise pas. Il se produit alors une permutation des auxiliaires, la forme effectivement réalisée étant : *s'être eu battu*. C'est du moins l'explication à laquelle nous nous rallions – que l'on trouve à la fois dans certaines grammaires (citons *Le bon usage*) et dans les travaux de certains linguistes (notamment Barceló & Bres 2006). Dans le cas du type expérientiel en revanche, les formes pronominales sont construites, comme toutes les formes expérientielles, à partir des formes composées, dans lesquelles est inséré le marqueur expérientiel « eu » : *s'être (+eu) battu*. Ainsi, dans ce second cas, pas besoin de « correctif » : la forme effectivement réalisée correspond en tout point aux prédictions de la théorie.

PARTIE IV : PISTES À EXPLORER ET CONCLUSION

13 – Pistes de réflexion pour des études futures

13.1. Précisions diatopiques

13.1.1. Aire géographique des formes surcomposées résultatives

Les surcomposés résultatifs sont *a priori* présents dans tout le monde francophone. Notre corpus contient ainsi aussi bien des exemples écrits (presse, littérature, lettres, SMS, etc.) que des exemples oraux (conversations spontanées, émissions de télévision ou de radio, etc.) provenant des différents pays et régions francophones européens. Les formes surcomposées résultatives se rencontrent également dans les régions francophones du Canada (elles sont notamment bien représentées dans le Corpus de Français Parlé au Québec) et des États-Unis (comme nous l'avons déjà dit, nous avons trouvé près d'une centaine d'exemples dans les *Tales from the French Folk-lore of Missouri* publiés en 1937). Enfin, même s'il ne nous a pas été possible de mener une enquête approfondie sur les autres régions francophones, nous pouvons tout de même indiquer que nous avons régulièrement, au cours de nos recherches, rencontré les surcomposés résultatifs dans des textes (articles de presse, œuvres littéraires, forums de discussion, etc.) provenant de différents pays ou régions francophones du continent africain.

On relèvera enfin que, sur le plan dialectal, les formes surcomposées résultatives sont présentes aussi bien dans les parlers d'oïl que dans les parlers occitans et francoprovençaux.¹²³

123 Pour les formes surcomposées dans les dialectes d'oïl, nous renvoyons à : Sigart (1866), Piétrement (1888), Thévenin (1898), Heuillard (1903), Grignard (1909),

13.1.2. Précisions sur le domaine francoprovençal

Walter (1981) indique que dans le domaine francoprovençal, les locuteurs n'utiliseraient pas – les Valaisans exceptés – les formes « standard ». On peut toutefois facilement démontrer qu'en réalité, les formes résultatives sont attestées aussi bien dans les zones qui ignorent l'emploi expérientiel que dans celles qui le pratiquent. Si l'on consulte la littérature romande, on remarque ainsi que nombreux sont les écrivains qui recourent aux deux types de surcomposés. C'est notamment le cas de l'écrivain neuchâtelois Oscar Huguenin (ex. 1 et 2) ou de l'auteure vaudoise Henriette Desmeules-Chollet (ex. 3 et 4) :

- (1) [Q]uand je l'**ai eu dit**, il a empêché les autres de me tomber dessus, et c'est lui qui a dit qu'il fallait me pardonner [. . .]. (Huguenin, *Derniers récits*, 1907 < www.ebooks-bnr.com)
- (2) Moi, par exemple, j'**ai eu travaillé** un peu partout, dans la principauté [. . .]. (Huguenin, *Récits du Cosandier*, 1890 < www.ebooks-bnr.com)
- (3) Quand il **a eu fini** de boire le lait, elle lui a dit : « [. . .] je vous l'avais donné de bon cœur [. . .]. » (Desmeules-Chollet, *Avis de la bonne Mère-Grand*, 1822)
- (4) **J'ai eu porté**, les unes après les autres, jusqu'à huit lettres pour le même débiteur [. . .]. (Desmeules-Chollet, *Rose et Lisette ou Les deux servantes*, 1835)

On trouve également la double pratique des formes résultatives et expérientielles dans le *Journal* du pasteur jurassien Théophile Rémy Frêne et dans les écrits du géographe suisse Henri Descombes (nous n'avons pas réussi à déterminer son canton d'origine). L'emploi parallèle des

Ledieu (1909), Juret (1917), Cornu (1953), Remacle (1956) et Régnier (1974). Pour les surcomposés dans les dialectes d'oc, à : Mistral (1878), Dauzat (1900), Piat (1911), Ronjat (1913 et 1937), Arnaud & Morin (1920), Alibert (1935), Cornu (1953), Camproux (1958), Lafont (1967 et 1991), Schlieben-Lange (1971) et Sibille (1994). Enfin, pour les surcomposés dans les patois francoprovençaux, à : Gilliéron (1880), Dobschall (1901), Pierrehumbert (1926), Duraffour (1932 et 1969), GPSR (1934), Dupraz (1938), Humbert (1943), Ahlborn (1946), Cornu (1953), Bjerrome (1957), Reymond & Bossard (1979) et Dondaine (1991).

surcomposés résultatifs et expérientiels concerne aussi les « simples » locuteurs. Ainsi, les exemples (5) et (6) ont été prononcés par la même locutrice fribourgeoise, les exemples (7) et (8) par la même locutrice vaudoise, et les exemples (9) et (10) par la même locutrice lyonnaise :

- (5) je suis passée quand ils *ont eu fini* de nettoyer l'appart (Oral, Fribourg, 2016)
- (6) ça m'*est eu arrivé* de ne pas respecter les feux rouges [à vélo] (Oral, Fribourg, 2016)
- (7) j'ai vu ton message trop tard quand j'*ai eu fini* de comater (Oral, Vaud, 2017)
- (8) j'*ai* rarement *eu mangé* aussi bien dans un hôtel (Oral, Vaud, 2017)
- (9) quand elle *a eu fini* son brevet d'avocat elle lui a payé [ses études] (Oral, Rhône, 2016)
- (10) nous on *a eu fait* du camping sauvage (Oral, Rhône, 2016)

D'après nos observations, les locuteurs qui emploient le type expérientiel sont ainsi tout à fait susceptibles d'employer également le type résultatif. Il semblerait même, selon les observations de Carruthers (1998), que les locuteurs qui utilisent les formes expérientielles recourent plus souvent aux formes résultatives que ceux qui ne possèdent pas l'emploi expérientiel dans leur « grammaire ».

Précisons encore que, dans une publication ultérieure, Walter (1988) est elle-même revenue sur ses propos et a reconnu qu'aussi bien les surcomposés expérientiels que les surcomposés résultatifs sont utilisés dans le domaine occitan comme dans le domaine francoprovençal.

13.1.3. Aire géographique des formes surcomposées expérientielles

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner : la précision avec laquelle Foulet (1925) détermine l'aire géographique des formes expérientielles est remarquable. Alors qu'il n'existe encore aucune recherche approfondie sur la question, Foulet parvient à déterminer que si les formes résultatives sont susceptibles d'apparaître dans tout le domaine gallo-roman,

les formes expérientielles sont en revanche limitées aux zones à substrats francoprovençal et occitan (même si, pour cette seconde région, Foulet parle seulement d'« une grande partie du domaine de la langue d'oc », p. 247). La plupart des linguistes qui se sont penchés sur la question ont depuis validé cette assertion : les formes surcomposées expérientielles sont effectivement attestées aussi bien dans les français régionaux des zones occitane et francoprovençale que dans les dialectes (autrefois) parlés dans ces régions.

On rencontre pourtant, et cela même dans des ouvrages récents, trois types d'imprécisions relatives à l'aire de distribution des surcomposés expérientiels. Premièrement, certains auteurs (citons Dudan 1943 ou Rézeau 2001) laissent entendre que tous les surcomposés – expérientiels comme résultatifs – seraient des régionalismes. Deuxièmement, certains (par exemple Le Bidois 1962) augmentent l'aire de répartition supposée des formes expérientielles en les localisant dans toutes les régions ressenties comme « marginales » ou « décentralisées ». Troisièmement, certains auteurs réduisent au contraire le domaine dans lequel ces formes seraient utilisées : Wilmet (1997) note par exemple qu'elles ne survivent « plus guère qu'en Suisse romande et en zone franco-provençale » (p. 371) – alors que cet emploi est, comme nous l'avons vu, également présent dans le domaine occitan.

13.1.4. Des formes expérientielles en domaine d'oïl ?

De manière générale, les surcomposés expérientiels ne sont pas utilisés dans le domaine d'oïl. Pourtant, comme l'avait déjà relevé Cornu (1953), ces formes sont en réalité attestées dans certaines zones d'oïl proches des domaines occitan et francoprovençal. En ce qui concerne la Suisse, un cas exemplaire est constitué par le canton du Jura et par la partie francophone du canton de Berne. Ces deux régions se trouvent en domaine d'oïl (contrairement aux autres cantons romands, situés en domaine francoprovençal). Mais les formes surcomposées expérientielles y sont bien attestées. Nous avons d'ailleurs pu en recueillir de nombreux exemples.

Ce que nous avons constaté pour le Jura et le Jura bernois a également été relevé pour certaines régions de France. Taverdet (1977) confirme ainsi l'existence de l'emploi expérientiel dans la région de Dijon (en zone d'oïl mais non loin du domaine francoprovençal). Quant à Régnier (1974), il témoigne de cet usage dans le Morvan (également en zone d'oïl, mais proche à la fois de la zone francoprovençale et de la zone occitane).

On notera, là encore, que ce phénomène touche non seulement les français régionaux de ces régions limitrophes, mais également les dialectes : Cornu (1953) et Régnier (1974) donnent respectivement des exemples de surcomposés expérientiels en patois du Jura bernois et en dialecte du Morvan.

Il pourrait ainsi être intéressant de creuser cette question et de voir notamment : jusqu'où s'étend précisément l'aire d'emploi des surcomposés expérientiels (qu'on arrête habituellement, de manière un peu trop abrupte, à la frontière linguistique qui sépare les domaines occitan et francoprovençal du domaine d'oïl) ; de déterminer s'il existe une zone « tampon » dans laquelle ces formes seraient comprises mais pas employées (puisque'il est évident qu'à partir d'un certain point en zone d'oïl ces formes ne sont plus utilisées, mais qu'on imagine mal que ces formes soient, dès ce point précis, « incompréhensibles » pour les locuteurs d'à côté) ; et, enfin, de regarder si ces formes sont diachroniquement attestées plus tard dans ces régions d'oïl limitrophes que dans les domaines occitan et francoprovençal (ce qui serait logique si ces formes ont été adoptées en zone d'oïl sous l'influence linguistique des deux autres domaines gallo-romans).

13.2. Au chapitre de la variation

Outre la dimension diatopique, évidente dans le cas des surcomposés, il nous paraît intéressant de nous demander si l'emploi des surcomposés pourrait être sensible à d'autres formes de variations, notamment

diamésiques (en fonction du canal de communication, oral ou écrit), *diastratiques* (suivant le milieu socio-professionnel ou socio-culturel des locuteurs), *diaphasiques* (selon le caractère plus ou moins formel de la situation de communication), *micro-diachroniques* (en fonction de l'âge des locuteurs) ou *idiolectales* (selon les habitudes langagières propres à chaque individu).

13.2.1. Des variations diamésiques ?

Un élément souvent souligné par les auteurs, surtout depuis le début du XX^e siècle, est que les surcomposés seraient propres à la langue orale. La réflexion qui mène à cette idée est la suivante : le passé simple et le passé antérieur ne sont plus employés à l'oral ; à l'oral, ces temps ont été remplacés par le passé composé à valeur aoristique et par le passé surcomposé ; donc – et c'est là que le bât blesse – le passé surcomposé, et partant tous les surcomposés, seraient propres au français parlé. On ne compte plus les études en tout genre qui présentent cela comme une évidence : « Le système des formes surcomposées appartient essentiellement [...] à la langue parlée » (Imbs, 1960, p. 5) ; « les formes surcomposées appartiennent indéniablement à la langue parlée » (Burger, 1962, p. 68) ; « les formes surcomposées [...] apparaissent surtout dans la langue parlée » (Bénac & Burney, 1977 [1975], p. 47). Nous pourrions multiplier les citations allant dans le même sens.

Les auteurs qui citent des formes authentiques doivent toutefois reconnaître que les exemples qu'ils donnent sont, le plus souvent, tirés de textes écrits et même, dans un grand nombre de cas, de textes littéraires. Mais beaucoup précisent alors que lorsque les surcomposés sont employés à l'écrit, ils sont utilisés dans les « formes de la langue écrite les plus proches de la langue parlée » (Imbs, 1960, p. 131) et/ou dans les dialogues (Wilmet 2009). Pour beaucoup, les surcomposés, liés « à l'origine » à la langue orale, ne seraient d'ailleurs apparus que récemment dans la langue écrite. À titre d'exemple, Martinon considère, encore en 1927, que l'usage du surcomposé à l'écrit est une nouveauté ; quant à Dubois (1964), il souligne que si les surcomposés ont de plus

en plus « tendance à pénétrer » le langage écrit, c'est précisément parce que l'écrit est de plus en plus influencé par l'oral (p. 184).

On est frappé de l'étonnant consensus (il s'agit d'ailleurs de l'un des rares consensus concernant les surcomposés) qui existe sur ce point à la fois parmi les grammairiens et parmi les linguistes. Nous devons toutefois indiquer que malgré le fait que la grande majorité des auteurs aillent dans ce sens, nous n'avons pour notre part aucune raison de penser que les formes surcomposées entretiendraient un rapport particulier avec la langue orale. Au contraire, certaines formes (en l'occurrence, les formes surcomposées du passé antérieur, du subjonctif plus-que-parfait et du participe) ne sont dans notre corpus attestées qu'à l'écrit. Quant aux autres surcomposés, ils sont représentés aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Parmi les textes écrits, ils sont utilisés dans tous les types de textes. Et dans les œuvres littéraires, ces formes sont très loin d'être cantonnées aux dialogues : beaucoup d'auteurs les emploient aussi bien lorsqu'ils font parler des personnages que lorsque le propos est le fait du narrateur (que ce dernier soit intra- ou extradiégétique).

L'idée que les surcomposés seraient propres à la langue orale provient ainsi d'un faux raisonnement. Insistons sur le fait que ce n'est pas parce qu'en français moderne le passé simple et le passé antérieur sont pratiquement limités à la langue écrite qu'en conséquence le passé surcomposé et, partant, les autres surcomposés sont pour autant propres à la langue parlée (personne, nous semble-t-il, n'aurait d'ailleurs l'idée de soutenir que, puisque le passé simple est devenu un temps de l'écrit, alors le passé composé à valeur aoristique appartient à la langue orale).

13.2.2. Des variations diastratiques ?

C'est surtout à partir du début du XX^e siècle que les linguistes et les grammairiens commencent à émettre des hypothèses quant au profil socio-professionnel ou socio-culturel des « surcomposeurs ». Une des premières remarques de cet ordre se trouve chez Foulet (1925), qui indique que selon lui « le peuple emploie bien plus de formes surcomposées que les gens cultivés » (p. 231). Plus récemment, on retrouve

cette idée chez Chevalier *et alii* (2005 [1964]), qui écrivent que ces formes « sont souvent populaires et ignorées par de larges couches de la bourgeoisie » (p. 331).

Ainsi, plus le milieu social serait éduqué et cultivé et moins les surcomposés seraient employés. C'était d'ailleurs l'hypothèse avancée par Delattre (1950) pour expliquer que, parmi les participants à son enquête (selon ses termes, des « professeurs » et des « conférenciers »), seule une infime minorité avait employé le passé surcomposé dans des phrases « à trous ». Le même genre de raisonnement est proposé par Géa (1995), qui s'interroge sur les raisons du faible taux de surcomposés trouvés dans des lettres de deux soldats de la Grande Guerre : « Sans doute ces occurrences peu fréquentes s'expliquent-elles par la position de bons élèves des scripteurs (n'oublions pas qu'ils possèdent le Certificat d'études). » (p. 76) Ainsi, ni les « gens cultivés », ni la « bourgeoisie », ni les « professeurs », ni les « conférenciers », ni les « bons élèves possédant le Certificat d'études » ne feraient un usage régulier des surcomposés.

De fait, ce sont les milieux décrits comme « populaires » qui sont le plus souvent associés à l'emploi des surcomposés, notamment « régionaux ». Ainsi, dans *Le français populaire* de la collection « Que sais-je ? », Guiraud (1965) explique que les exemples tels que « j'ai eu vendu des cartes à cinq sous la douzaine » (l'exemple est repris à Foulet) sont propres à la « langue populaire ». Dans la nouvelle version du même ouvrage, rédigée cette fois par Gadet (1992), la notion de « régionalisme » est rajoutée. Mais l'idée que ces formes seraient propres à la langue « populaire » ne disparaît pas pour autant : ces temps sont de fait décrits comme « à la fois régionaux et populaires » (p. 56).

L'assimilation, souvent faite, entre les emplois expérimentiels et le milieu « populaire » peut être illustrée par un exemple, tout à fait symptomatique, celui de la manière dont certains grammairiens ont commenté l'exemple (11), tiré du *Côté de Guermantes* de Proust :

- (11) Comme M. le Curé nous l'*a eu fait* ressortir bien des fois, s'il y a une femme qui peut compter d'aller près du bon Dieu, sûr et certain que c'est elle. (Proust, *Le côté de Guermantes*, 1920–1921 < Damourette & Pichon, 1936, vol. V, p. 301)

Dans cet extrait, c'est la servante Françoise qui parle. Si l'origine géographique du *personnage* n'est pas connue, on sait en revanche que la *personne* qui l'a inspiré, Céleste Albaret (la servante de Proust), était originaire d'Auxillac, en Lozère. Or dans cette région sont utilisés les surcomposés expérientiels. De fait, selon nous, ce n'est pas parce que Françoise appartient au milieu « populaire » qu'elle emploie le surcomposé expérientiel, mais parce que son idiolecte est calqué sur celui de Céleste Albaret. Un argument allant dans ce sens est que les autres personnages « populaires » de la *Recherche du temps perdu* n'emploient pas les surcomposés expérientiels.

À titre d'exemple, en (12), Françoise pose une question expérientielle à son valet de pied Joseph en utilisant le passé surcomposé. Mais dans sa réponse, Joseph (pourtant issu du même milieu que Françoise) utilise quant à lui le passé composé :

- (12) – Oh ! Méséglise, disait Françoise [. . .]. Oui tu peux le dire, mon fils, c'est assez joli Méséglise, reprenait-elle en riant finement ; mais comment que tu en *as eu entendu* causer, toi, de Méséglise ?
– Comment que j'*ai entendu* causer de Méséglise ? mais c'est bien connu ; on m'en *a causé* et même souventes fois *causé*, répondait-il [. . .]. (Proust, *Le côté de Guermantes*, 1920–1921 < Frantext)

Selon nous, les surcomposés de Françoise – même s'ils sont peut-être employés par Proust pour caractériser *un* certain type de parler « populaire » – sont vraisemblablement dus en premier lieu à l'origine géographique de Céleste Albaret. Pourtant, lorsque les grammairiens citent ces exemples, ils s'arrêtent systématiquement à la constatation que le personnage de Françoise est l'incarnation même du milieu populaire :

La langue populaire emploie même ces formes surcomposées dans des phrases qui ne contiennent ni rapport d'antériorité ni aucun adverbe de temps : *Comme M. le Curé nous l'a eu fait ressortir bien des fois. . .* (dit la Françoise de Proust) [. . .]. Ces emplois ne sont pas à imiter. (Colin, 2002 [1994], p. 596)

Il est d'ailleurs amusant de relever que Colin ne précise qui est supposé parler (« dit la Françoise de Proust » ou, plus loin, pour un exemple tiré de Jules Romains, « c'est un marchand de vin qui parle ») que lorsqu'il s'agit de surcomposés dont l'emploi « n'est pas à imiter ». Quand les exemples

illustrent les emplois « standard » du surcomposé, ce sont uniquement les noms des écrivains qui sont donnés (Proust, Aymé, Vercel, etc.).

Lorsque ce n'est pas la classe « populaire » qui est associée aux surcomposés, c'est le monde « paysan ». On trouve cette idée aussi bien chez certains auteurs qui commentent (ou, le plus souvent, critiquent) l'emploi « régional » que sous la plume ou dans la bouche des locuteurs eux-mêmes. Nous avons ainsi trouvé de nombreuses remarques allant dans ce sens sur les forums de discussion. En outre, un certain nombre de locuteurs suisses romands nous ont assuré que si nous voulions collecter des surcomposés, c'était chez les « paysans » qu'il fallait aller. D'ailleurs, lorsque les locuteurs emploient eux-mêmes les surcomposés, il n'est pas rare qu'ils les accompagnent de remarques métalinguistiques allant dans ce sens :

- (13) je le connais plus je *l'ai eu connu* comme disaient les paysans à l'époque
(Oral, Suisse romande, 2013)

Selon nous, rien ne prouve toutefois que les surcomposés expérimentiels seraient plus fréquemment employés par les locuteurs du monde agricole. Mais il est clair que le sketch de Fernand Raynaud, qui met en scène un agriculteur qui ne cesse de répéter que « ça a eu payé » (voir le point 3.2), a grandement contribué à entretenir cette croyance.

Le surcomposé résultatif est lui aussi régulièrement associé au monde paysan. Le rapprochement est toutefois souvent fait de manière moins directe. Par exemple – mais ils sont loin d'être les seuls –, Riegel *et alii* (1994) citent des extraits littéraires (tirés des œuvres de La Fontaine, de Maupassant ou de Flaubert) pour présenter le passé antérieur. Mais au moment d'illustrer l'emploi du surcomposé résultatif, ils en donnent un seul exemple, forgé pour l'occasion, qui met en scène le paysan Panturle à son labour (!) :

- (14) Quand Panturle *a eu labouré* son champ, il a déjeuné. (< Riegel *et alii*, 2016 [1994], p. 451)

Certains auteurs affirment toutefois que les surcomposés seraient en réalité utilisés par tous les locuteurs, indépendamment de leur milieu

socio-professionnel ou socio-culturel. Cette idée est ancienne, puisqu'on la trouve déjà chez Beauzée (1765), qui écrit, à propos des surcomposés (en l'occurrence pronominaux), qu'on les entend « tous les jours, dans les conversations des puristes les plus rigoureux » (vol. XVI, p. 107). Un siècle et demi plus tard, Damourette & Pichon (1970 [1936]) soutiennent eux aussi que les surcomposés sont employés « aussi bien dans la classe cultivée que dans le vulgaire [populaire] » (p. 295). Cornu (1953) arrive, exemples à l'appui, à la même conclusion.

La seule recherche approfondie que nous ayons trouvée sur la question est celle de Carruthers (1992). Dans cet article, elle rend compte des résultats d'une enquête qu'elle a menée par questionnaires dans les lycées de trois villes françaises : Voiron (en zone francoprovençale), Roanne (en zone francoprovençale mais proche du domaine d'oïl) et Paris. Pour réaliser cette enquête, elle a bénéficié de la collaboration de 398 locuteurs francophones, qu'elle classe en cinq groupes « socio-scolaires » différents :

- 1) Membres du corps enseignant
- 2) Membres du personnel de service
- 3) Élèves de section scientifique (17–18 ans)
- 4) Élèves de section technique (17–18 ans)
- 5) Élèves plus jeunes (13 ans)

Le questionnaire utilisé par Carruthers se compose de deux parties. Une première série de questions teste la capacité des locuteurs à produire des surcomposés résultatifs dans des phrases « à trous ». Une deuxième série concerne les jugements d'acceptabilité portés par les locuteurs sur les surcomposés, aussi bien résultatifs qu'expérientiels (les différentes formes peuvent être considérées comme « acceptables », « d'un statut un peu douteux » ou « inacceptables », p. 148).¹²⁴ Précisons encore

124 On notera que les trois jugements proposés par Carruthers (1992) ne sont pas symétriques, puisque « acceptable » paraît plutôt neutre en face de « un peu douteux » et « inacceptable », qui sont négatifs. Les locuteurs n'ont donc pas la possibilité d'indiquer qu'ils trouvent les formes proposées « très adéquates », « particulièrement élégantes » ou « remarquablement utiles ».

que dans les deux parties du questionnaire ont été prises en compte diverses variables, telles que l'auxiliaire de composition ou l'aspect lexical du verbe.

En ce qui concerne les formes résultatives, l'enquête révèle qu'elles ont été davantage produites par les locuteurs appartenant aux groupes socio-scolaires élevés (membres du corps enseignant et élèves de section scientifique). Comme le souligne Carruthers, ce résultat contredit donc « ceux qui sont d'avis qu'il [le surcomposé résultatif] est employé plutôt par la classe populaire et va aussi à l'encontre de ceux qui pensent qu'on le trouve également dans toutes les couches sociales » (p. 149). Concernant les jugements d'acceptabilité, ces formes ont toutefois été jugées de manière globalement comparable par les différents groupes (même si, à l'intérieur des groupes, existaient des différences relatives à l'âge des locuteurs).¹²⁵

Concernant les formes expérientielles, le questionnaire de Carruthers ne permet pas de tester leur production. Mais il les soumet néanmoins au jugement des locuteurs. Sans surprise, ce sont ceux qui possèdent le surcomposé expérientiel dans leur « grammaire » qui émettent les jugements les plus favorables à leur égard. La variable diatopique n'est toutefois pas la seule qui influence ici le jugement des locuteurs interrogés : l'enquête de Carruthers montre en effet que les surcomposés expérientiels sont, cette fois, jugés plus négativement par les locuteurs appartenant aux catégories socio-scolaires élevées (membres du corps enseignant et élèves de section scientifique) que par les autres locuteurs.

Pour notre part, nous n'avons pas mené d'enquête sur le statut socio-professionnel ou socio-culturel des surcomposeurs. Mais à chaque fois que cela a été possible, nous avons noté, notamment pour

125 Deux graphiques proposés en fin d'article (figure 6, p. 157) présentent les « réponses positives » (c'est-à-dire, si nous comprenons bien, les réponses des locuteurs ayant jugé le surcomposé résultatif « acceptable »). Ces graphiques montrent que le surcomposé avec auxiliaire « avoir » (« dès qu'il *a eu fini* ses études, il est parti en Australie ») a été mieux jugé que le surcomposé avec auxiliaire « être » (« dès qu'il *a été rentré*, il s'est assis dans un fauteuil »). Nous n'arivons toutefois pas à tirer de ces graphiques des données chiffrées plus précises.

les formes orales recueillies « à la volée », la formation et/ou le métier des locuteurs ayant produit des surcomposés (notons que les personnes qui nous ont aidée à collecter des exemples ont été invitées à faire de même). Or lorsqu'on parcourt ces données, on constate que tous les niveaux de formation sont représentés, sans qu'il soit possible de repérer des tendances particulières : les surcomposés contenus dans notre corpus, résultatifs comme expérientiels, ont été produits aussi bien par des locuteurs ayant une formation académique (professeurs d'Université, chercheurs, enseignants de lycée, médecins, vétérinaires, pasteurs, etc.) que par des locuteurs ayant un niveau d'études « intermédiaire » (laborantins, instituteurs, informaticiens, employés de commerce, etc.) ou un niveau d'études moins élevé (aides-soignants, mécaniciens, vendeurs, etc.).

En conclusion, rien ne nous permet, en l'état actuel de nos connaissances, de confirmer que les surcomposés seraient plus fréquents dans certains milieux socio-professionnels que d'autres ou que leur fréquence d'utilisation pourrait être relative au degré de formation des locuteurs.

13.2.3. Des variations diaphasiques ?

Nous ne disposons malheureusement pas d'assez de données pour déterminer si la fréquence d'emploi des surcomposés pourrait varier selon le caractère plus ou moins formel de la situation de communication.

La seule chose que nous pouvons indiquer est que nous avons relevé des exemples de surcomposés, aussi bien expérientiels que résultatifs, dans tous les types d'écrits, des plus informels (SMS, Whatsapps, forums de discussion, etc.) aux plus formels (traités scientifiques, thèses de doctorat, etc.), et dans tous les types de prises de parole, là aussi des plus informelles (conversations familières) aux plus formelles (interviews, enseignements, conférences, etc.).

Nous ne sommes toutefois pas en mesure d'évaluer si la fréquence d'emploi des surcomposés augmente ou diminue selon le degré de formalité de la situation de communication. La seule chose que l'on peut noter (mais on s'éloigne alors de la dimension diaphasique à proprement

parler) est que les surcomposés résultatifs se trouvent généralement dans des contextes narratifs, tandis que les surcomposés expérientiels apparaissent le plus souvent dans des contextes argumentatifs.

13.2.4. *Des variations « micro-diachroniques » ?*

On lit régulièrement que les formes surcomposées (notamment expérientielles) seraient plutôt employées par les personnes âgées (et que, lié à cela, elles seraient potentiellement « en voie de disparition »). À titre d'exemple, le journal *20 Minutes* du 3 novembre 2015, qui rend compte du sondage réalisé par Mathieu Avanzi et Federica Diémoz auprès de 10'000 francophones (entre mai et octobre 2015) quant à leur emploi des régionalismes, écrit : « Le passé surcomposé est un temps verbal utilisé surtout par les aînés. » Le journal *24 heures*, qui rend compte le même jour de la même enquête, donne toutefois une lecture des faits sensiblement différente. Il souligne en effet que ce que l'enquête démontre, c'est seulement que les locuteurs *ont le sentiment que* les surcomposés seraient davantage employés par les personnes âgées : « À propos de ces expressions [dont le surcomposé expérientiel, mais pas uniquement], les chercheurs ont reçu des centaines de témoignages tels que “ma grand-mère le dit, mais pas moi”. » En parcourant les forums de discussion, nous avons nous aussi rencontré de nombreuses remarques allant dans ce sens :

[À propos du passé surcomposé :] Aujourd'hui, il n'y a plus que quelques dinosaures qui l'emploient (et dinosaures) à l'oral, oui, je pense. (2006 www.languefrancaise.net, consulté en nov. 2022)

La courtoisie n'est plus ce qu'elle « a eu été », comme aurait dit ma grand-mère d'un ton malicieux. (2016, <http://collegesaintjacquesouragahio1.over-blog.com>, consulté en mai 2017)

Et en plus, il parle au surcomposé (« j'ai eu pêché »), comme ma Mémé ! (2013, <http://fishingurbanklubb.forumactif.org>, consulté en fév. 2016)

On notera toutefois qu'il ne s'agit là que du sentiment spontané des locuteurs. Or, comme nous l'avons plusieurs fois souligné (notamment au point 3.1), les locuteurs ont souvent l'impression qu'eux-mêmes n'emploient pas les surcomposés (même quand leurs propres pratiques langagières prouvent le contraire). En outre, ce même genre de commentaires – du type « ma grand-mère le dit, mais pas moi » – apparaissent régulièrement dans les discussions portant sur les régionalismes en général et pas seulement sur les surcomposés expérientiels (rappelons d'ailleurs que dans l'article du *24 heures*, la remarque ne portait pas que sur les surcomposés). De fait, il n'est pas possible de tirer de ce type d'observations des données fiables sur l'âge réel des surcomposés.

Dans notre corpus figurent, il est vrai, très peu d'exemples produits par des enfants (il faut toutefois préciser que ni nous ni les personnes ayant collecté des données pour nous n'ont véritablement eu l'occasion de passer du temps avec des enfants). En revanche, nous avons un certain nombre d'exemples produits par des adolescents. Et ensuite, tous les âges sont bien représentés (aussi bien pour les surcomposés résultatifs que pour les surcomposés expérientiels), sans que l'on puisse établir de tendances particulières.

13.2.5. *Des variations idiolectales ?*

Il est évident que les surcomposés, aussi bien résultatifs qu'expérientiels, ne sont pas pratiqués par tous les locuteurs francophones. Et il est tout aussi clair que, parmi ceux qui les emploient, tous ne les utilisent pas avec la même fréquence.

Quand on se penche sur les données écrites de notre corpus, on remarque que certains auteurs recourent très fréquemment aux surcomposés (citons Restif de la Bretonne¹²⁶, Mme de Sévigné, Flaubert, Balzac

126 La fréquence des surcomposés dans les écrits de Restif de la Bretonne est soulignée par François Jost, auteur d'une édition critique du *Paysan pervers* (1977) : il a repéré, uniquement dans cette œuvre, plus d'une cinquantaine de surcomposés résultatifs, employés aussi bien avec les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « avoir » qu'avec ceux qui se construisent avec l'auxiliaire « être ».

ou, parmi les auteurs suisses romands, Huguenin) quand d'autres y recourent occasionnellement (citons Bossuet, Descartes, Molière, Voltaire, Hugo, Zola, Maupassant ou Proust) ou bien ne les emploient jamais. Parmi les auteurs chez lesquels nous n'avons pas trouvé de surcomposés figurent logiquement surtout des versificateurs, qui sont confrontés à des contraintes métriques particulières, mais également des prosateurs (nous n'avons, par exemple, relevé aucun surcomposé chez Rousseau, pourtant d'origine genevoise).

Les *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin* illustrent particulièrement bien le rôle de la dimension idiolectale dans l'emploi des surcomposés. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, nous avons parcouru, de la manière la plus systématique possible, les 17 volumes des *Registres* publiés à ce jour (couvrant la période allant de février 1542 à février 1561). Dans ces 17 volumes, nous avons « moissonné » 2553 formes surcomposées. Or nous avons ensuite réalisé que toutes ces formes ont été produites par le même secrétaire, le notaire genevois Jean Porral (qui a travaillé pour le Consistoire de juillet 1544 à février 1548 puis, après une interruption de deux ans, de février 1550 à février 1557). Nous n'avons donc relevé aucun exemple de surcomposé sous la plume des quatre autres greffiers ayant rédigé les procès-verbaux entre 1542 et 1561. Pourtant, *a priori*, comme le soulignent les éditeurs des *Registres*, « Porral écrivait comme tout autre notaire genevois » (vol. II, *Préface*). De fait, l'emploi fréquent des surcomposés dans les procès-verbaux rédigés par Porral, comme d'ailleurs son absence dans les textes des autres secrétaires, semble s'expliquer avant tout par des raisons d'ordre idiolectal.

Nous tirons un bilan similaire à propos de l'emploi des surcomposés fait par les divers locuteurs que nous avons côtoyés durant les dix années qu'a duré notre recherche. Certaines personnes de notre entourage proche (membres de la famille et amis, mais aussi voisins ou collègues) n'ont pas employé une seule fois les surcomposés devant nous (et parmi ces personnes se trouvaient aussi bien des gens qui savaient sur quoi nous travaillions que des personnes qui ignoraient tout de nos recherches), tandis que d'autres ont en fait un usage répété. À titre d'illustration, notre corpus contient 38 exemples produits par une

même locutrice fribourgeoise âgée d'une trentaine d'années, que nous n'avons pourtant rencontrée qu'à quelques occasions ; et une locutrice neuchâteloise âgée d'une soixantaine d'années, que nous avons certes plus souvent côtoyée, nous a fourni à son insu près d'une soixantaine d'exemples (précisons qu'elle ignorait sur quoi nous travaillions).

Il est ainsi possible que la fréquence d'emploi des surcomposés (ou l'emploi des surcomposés tout court) tienne plus aux habitudes langagières propres à chaque individu que, par exemple, à son origine géographique (au sein d'un domaine gallo-roman donné), au canal de communication (oral ou écrit), à son milieu socio-professionnel, au degré de formalité de la situation de communication ou à son âge.

Après avoir « épluché » les exemples de surcomposés trouvés dans le corpus Frantext, Havu (2013) arrive à une conclusion similaire : lui aussi note que « les facteurs qui déterminent leur présence ou absence dans les textes d'un écrivain sont très hétérogènes », si bien qu'« il semble difficile, voire impossible, d'en déceler les véritables causes » (p. 54).

S'il est difficile de déterminer pourquoi un locuteur donné emploie ou n'emploie pas les formes surcomposées, on peut toutefois rappeler que non seulement l'antériorité par rapport à un procès exprimé au passé composé à valeur aoristique mais encore l'expérientialité sont susceptibles d'être exprimées par d'autres moyens linguistiques. Ainsi, même s'il est clair que dans les domaines occitan et francoprovençal, tous les locuteurs ont au minimum une compétence passive des surcomposés « régionaux » (contrairement aux locuteurs de zone d'oïl), ils peuvent tout à fait produire autrement la valeur expérientielle. Dans certains cas, ce non-emploi peut s'expliquer par l'influence de l'école (quelques personnes de Suisse romande nous ont dit avoir « consciemment » arrêté d'employer les surcomposés dès l'école primaire, suite à des remarques de la part de leurs enseignants). Mais cela n'est vraisemblablement pas toujours le cas.

13.3. Étude diachronique

Dans cet exposé (qui poursuit la réflexion proposée dans Borel 2017), nous commençons par présenter les plus anciennes attestations de formes surcomposées résultatives (point 13.3.1) et expérientielles (point 13.3.2) présentes dans notre corpus. Puis, nous nous interrogeons sur l'interprétation de certains exemples anciens qui ne nous semblent correspondre ni aux formes surcomposées résultatives ni aux formes surcomposées expérientielles que connaît le français moderne (point 13.3.3), en présentant notamment des cas où ces formes semblent servir à annuler la persistance de l'état résultant qu'aurait impliqué une forme « simplement » composée (point 13.3.4). Enfin (point 13.3.5), nous revenons au cas des formes « régionales » en montrant que, dans certains textes produits entre le milieu du XVI^e et la fin du XVIII^e siècle, ces formes semblent avoir une valeur plus factuelle (*il est effectivement arrivé que*) que proprement expérientielle (*il est arrivé une ou plus d'une fois que*).

13.3.1. Premières attestations du passé surcomposé résultatif (XV^e siècle)

À notre connaissance, la plus ancienne forme surcomposée résultative attestée se trouve dans *Les erreurs du jugement de la belle dame sans merci*, rédigé vers 1430. C'est Foulet (1925) qui, le premier, cite cet exemple :

- (15) [Q]uant l'en lui **a eu polu**
Son honneur, sans cause et a tort,
Je ne sçay quelz gens ont volu
La chargier de crime de mort. (*Les erreurs du jugement*, env. 1430 ; édition Piaget, 1904)

Dans cet exemple, la forme « a eu polu » (c'est-à-dire « a eu sali ») apparaît dans une subordonnée temporelle en « quand ». Cette forme

présente le procès « polluer » dans sa phase post-processive. Le déroulement du procès « polluer » apparaît ainsi comme antérieur au déroulement du procès « vouloir », exprimé quant à lui dans la proposition principale au passé composé à valeur aoristique (« ont voulu »).

Dès le milieu du XV^e siècle, on trouve le passé surcomposé résultatif dans différents types de subordinées temporelles, non seulement en « quand » (ex. 15), mais également en « après que » ou en « ne point si tost que » :

(16) Interrogué s'il congnoit point ung nommé Tartas, dit que non. Et apres qu'il a eu pensé ung peu, a dit qu'il congnoit bien ung nommé Nicolas le Besgue ; et aulcunes fois s'appelle Nicolas le Roy, et aulcunes fois Tartas. (Procès-verbal, Dijon, 1455 < Foulet, 1925, p. 209)

(17) *Point n'ay si tost eu parlé*
Qu'i m'a pris ; j'en suis tout esmeu ! (Farce nouvelle des coquins à cinq personages, env. 1480–1490 ; édition Cohen, 1949)

Dès cette époque, le passé surcomposé à valeur résultatif est également attesté dans des propositions indépendantes contenant un élément marquant que la phase consécutive au procès a été atteinte au bout de peu de temps :

(18) Tu l'*as eu bien tost *avisée**,
Or va, je viendray sans attendre. (*Farce*, XV^e siècle < Wilmet, 1970, p. 392)

Dans ces différents exemples, le passé surcomposé est en tout point comparable au type « standard » que connaît le français moderne : il s'agit d'un passé résultatif, qui fonctionne le plus souvent en relation avec des passés composés à valeur aoristique. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si le passé surcomposé résultatif est attesté dans notre corpus à partir du milieu du XV^e siècle, époque à laquelle le passé composé à valeur aoristique commence véritablement à se développer (le lien entre le développement du passé composé aoristique et l'apparition des formes surcomposées résultatives au XV^e siècle est notamment souligné par Martin 1971).

13.3.2. Premières attestations du passé surcomposé expérientiel (XVI^e siècle)

Dans notre corpus, les formes expérientielles sont attestées, dans les textes rédigés en français, à partir du XVI^e siècle. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, ces formes sont très bien représentées dans les *Registres du Consistoire de Genève*, aussi bien avec les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « avoir » qu'avec les verbes qui se construisent avec l'auxiliaire « être » (pronominaux comme non pronominaux) :

- (19) Interroguer s'il n'a jamais **heu embrasser** de quelque fille auprès d'ung buyson. A confessé que ouy, aulcune fois [quelques fois]. (*Registres du Consistoire*, 26 nov. 1545)
- (20) Lad. respond que sad. belle-mere ne l'a faict que injurier, luy dizant « Putte ! » et « Pallarde ! », et qu'elle s'en **est heu plainte** [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 12 août 1546)
- (21) Interroguer se lad. Donne Mye, sa maistresse, n'est point **heu allé** toute seule chez led. de La Pala, le nye n'en savoir rien [. . .]. (*Registres du Consistoire*, 25 fév. 1546)

Selon nous, ce n'est toutefois pas parce que l'emploi résultatif est attesté *en français* plus tôt que l'emploi expérientiel que le second découle forcément du premier. Notre hypothèse est plutôt que les deux emplois ont évolué parallèlement. Des emplois expérientiels qui nous semblent comparables à ceux du français moderne sont d'ailleurs présents dans certains textes dialectaux datant du Moyen Âge. À titre d'illustration, on trouve, dans les *Légendes francoprovençales en prose* (il s'agit d'un recueil de textes traduits du latin en ancien lyonnais au milieu du XIII^e siècle) un exemple de passé surcomposé que nous analysons comme expérientiel :

- (22) Adonc li dit nostre sire Jesu Crist : « Jo hai .i. homen mout covinablo, qui m'est mout fiais, que je **ai eu tramis** en diverses parties, et tot lo loier de son asfanago il m'aporte. Cest homen jo lai trametrei avoi toi [. . .]. » (*Légendes*

francoprovençales en prose, 1^{ère} moitié du XIII^e s. ; édition Mussafia & Gartner, 1895)

Trad. *Notre seigneur Jésus Christ dit alors* : « *J'ai un homme qui conviendra très bien à la tâche, qui m'est très fidèle, que j'ai eu envoyé en divers endroits, et qui m'apporte tout le bénéfice de son travail. Cet homme, je l'enverrai avec toi.* » (Notre trad.)

Dans cet extrait, le Christ s'adresse à l'envoyé du roi d'Inde, qui cherche pour son maître des hommes à même de construire de beaux palais et de belles maisons. Le Christ lui parle alors de l'apôtre Thomas. Il dit de lui qu'il l'« a eu tramis », c'est-à-dire qu'il l'« a eu envoyé », en différents endroits du monde. Dans cet exemple, la forme surcomposée nous paraît expérientielle (une lecture notamment favorisée par l'expression plurielle « en diverses parties »). Selon cette analyse, le Christ indiquerait à l'envoyé du roi d'Inde qu'il lui est déjà arrivé d'envoyer l'apôtre Thomas en mission, et que c'est cette expérience – positive – qui le pousse à présent à considérer cet apôtre comme quelqu'un d'adéquat pour la nouvelle tâche. Le Christ poursuit d'ailleurs son propos avec un présent à valeur d'habitude : « Tot lo loier de son asfanago il m'apporte », c'est-à-dire « il m'apporte tout le bénéfice de son travail ».

13.3.3. *Des formes surcomposées anciennes ni résultatives ni expérientielles ?*

La plupart des surcomposés datant d'avant le milieu du XV^e siècle posent toutefois d'importantes difficultés d'analyse. Tout d'abord, il n'est pas toujours facile de déterminer avec certitude si les formes verbales sont bien surcomposées – ou bien s'il s'agit de formes composées du verbe « être » suivies d'un attribut :

- (23) Et de tout feray relacion
Au bon roy Charles bien aymé,
De vostre grant perfection
Et bon voloir bien confermé,
Lequel **avez eu afermé**
Au bon droit, comme il appartient ;
Puis Dieu le vous a consommé,

Que jamès n'oublie les siens. (*Le mistere du Siege d'Orleans*, env. 1435–1440 ; édition Guessard & De Certain, 1862)

Trad. *Je rapporterai tout cela au bien aimé roi Charles, je rapporterai votre grande perfection et votre bonne volonté bien assurée, que vous avez eu affirmée de manière juste [litt. par le bon droit] comme il convient ; puis, Dieu, qui n'oublie jamais les siens, l'a accomplie.* (Notre trad.)

Dans cet exemple (cité pour la première fois par Damourette & Pichon 1936), Jeanne d'Arc s'adresse aux Orléanais : elle leur promet de rapporter au roi Charles VII la vaillance dont ils ont fait preuve. Même si la forme verbale surlignée est généralement considérée par les auteurs comme un passé surcomposé, force est de constater que la séquence « avez eu afermé » se prête en réalité à deux lectures. Ou bien on comprend que ce sont les Orléanais qui ont affirmé leur volonté, auquel cas il s'agit bien d'un surcomposé : c'est l'analyse que proposent notamment Damourette & Pichon (1936), Cornu (1953) et Stéfani (1954). Ou bien on comprend que les Orléanais ont vu leur volonté rendue plus ferme (par le « bon droit »), auquel cas il s'agit d'une forme composée suivi d'un participe passé attribut de l'objet : c'est l'hypothèse qu'avancera plus tard le même Stéfani (1970). Pour notre part, nous tendons à penser qu'il ne s'agit pas d'une forme surcomposée. Selon nous, ce ne sont pas les Orléanais qui ont eux-mêmes rendu leurs « aspirations » plus fermes : ce sont les faits (la bataille qui a été gagnée) qui confirment que leurs aspirations étaient bien fondées (il est d'ailleurs clair, en contexte, que c'est Dieu qui a permis cet accomplissement). Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

L'exemple (24), cité pour la première fois par Wagner (1954), est quant à lui tiré de la branche VII du *Roman de Renart*, qui date de la fin du XII^e siècle. Il contient la forme « avons eüz retraiz » (c'est-à-dire « avons eu raconté ») qui est bien, cette fois, un passé surcomposé et qui constitue de fait la plus ancienne attestation d'une forme surcomposée que nous possédons :

- (24) Renart, dist Isengrin, entent,
Je sui cil qui mon droit atent
Des granz anuiz que tu [m']as faiz,
Que nous **avons eüz retraiz** ;

Ne me sont encor amandé,

Si l'avoit li rois conmendé. (*Roman de Renart*, branche VIII, env. 1187–1189 ; édition Dufournet *et alii*, 2013)

Trad. *Renart, dit Isengrin, écoute-moi ! J'attends justice pour les dommages que tu m'as causés et que nous avons eu racontés. Ils ne sont pas encore réparés ; pourtant, le roi l'avait ordonné.* (Notre trad.)

Toutefois, cette forme nous intrigue en ce qu'elle ne nous semble correspondre ni au type résultatif ni au type expérientiel. En effet, la forme n'est pas résultative, puisque c'est la phase processive de « retraire » qu'elle désigne, comme le ferait un passé composé à valeur aoristique. D'ailleurs, aucun effet d'antériorité ne se dégage par rapport au procès « faire » au passé composé (au contraire, le procès « retraire » ne peut logiquement que *succéder* au procès « faire », puisque les plaignants n'ont pu dénoncer les agissements de Renart qu'*après* que les faits en question ont été commis). Et elle n'est pas non plus expérientielle. Isengrin, en effet, ne dit pas qu'il lui est arrivé au moins une fois de se plaindre des agissements de Renart : il se réfère aux propos qu'il vient de tenir devant le tribunal. Dufournet *et alii* (2013) traduisent d'ailleurs ce passage par : « Je revendique justice pour tous les dommages que tu m'as causés et que *nous venons de rapporter*. » (p. 589, nous soulignons) De tels exemples restent ainsi pour nous mystérieux et une étude diachronique plus approfondie mériterait à notre avis d'être menée.

13.3.4. *Annuler la persistance de l'état résultant : le cas de « avoir eu épousé »*

Parmi les formes « anciennes », c'est-à-dire qui ne nous semblent rattachables ni aux surcomposés résultatifs ni aux surcomposés expérientiels que connaît le français moderne, se trouve un cas particulier : les formes surcomposées du verbe « épouser ». Dans nombre d'exemples, ces formes sont utilisées pour annuler la persistance de l'état résultant qu'aurait impliquée une forme verbale composée. Dans cet emploi-là, il nous semble que les surcomposés rejoignent la description donnée par Bonnard (1960), qui les présente comme servant à exprimer une « seconde séquelle » : « *Épouser* entraîne une première séquelle : être

marié ; *avoir eu épousé*, dans les exemples du XV^e siècle [. . .], montre la seconde séquelle : être veuf. » (p. 64)

Dans l'extrait suivant, qui date de la fin du XVI^e siècle, on trouve, dans le même passage, la forme surcomposée « a eu espousé » et la forme composée « a espousé ». Or, comme on le voit, la première est utilisée pour parler du premier mariage de Claude de l'Église, quand la seconde est utilisée à propos du deuxième :

- (25) Claude de l'Église, escuyer, m'a dict estre frère aîné audict Jean cy dessus et estre filz desdicts George et Jeanne le Beufz. Ledict Claude en première nopces a eu espousé Ysabeau Barisien, fille de noble homme Jean Barisien et de Barbe. Duquel mariage est sorty ung filz appellé François de Leglise, et en deuxiesme nopces a espousé Nicolle Bellamy, dont est yssus ung filz appellé Claude de Leglise. (Richier, *Recherche*, 1581 ; édition Wenusch, 2011)

On trouve des emplois comparables avec le plus-que-parfait surcomposé :

- (26) Icelluy, seigneur de Memorenchy *avoit eu espousé* une dame du pays d'Artois, fille du grand seigneur de Fosseulx, laquelle estoit morte, mais d'elle estoient demoiirés deux fils [. . .]. (Du Clercq, *Mémoires*, 1459 < <https://archive.org>)
- (27) Quand il fut là venu, le duc Anthoine de Brabant, qui *avoit eu espousé en premières nocces* la fille du conte Valeran, baila au conte Valeran le gouvernement de la duchié de Luxembourg, qui estoit a luy de par sa seconde femme. (De Fenin, *Mémoires*, 1407–1427 < Cornu, 1953, p. 39)

À nouveau, les surcomposés semblent avoir pour première fonction de nier la persistance de l'état résultant qu'aurait impliquée la forme composée correspondante. Dans ces exemples, le contexte confirme d'ailleurs que les personnages ne sont plus mariés à l'époque des événements racontés. C'est également ce que souligne Cornu (1953), qui note, à propos de l'exemple reproduit en (27) :

L'auteur [. . .] nous dit lui-même clairement qu'à l'époque des événements qu'il rapporte la fille du comte de Valeran était morte, c'est-à-dire que le duc Anthoine de Brabant qui l'avait épousée n'était plus alors son mari. La nuance exprimée par le plus-que-parfait surcomposé est évidente : il désigne un état qui n'était

plus quand se produisirent les autres faits dont le mémorialiste nous entretient. (Cornu, 1952, p. 39)

Cet emploi particulier des surcomposés avec le verbe « épouser » est attesté jusqu'à une époque étonnamment récente (en tout cas le milieu du XVIII^e siècle). Cette longévité semble due au rôle particulier que les surcomposés du verbe « épouser » ont rempli dans les documents officiels. Sur le site www.notaire21.fr, on trouve ainsi nombre d'exemples de contrats de mariage, comme celui reproduit en (28). Comme on le voit, ce contrat, qui date de la deuxième moitié du XVII^e siècle, liste les « tesmoins requis » lors du mariage entre Claude Vitu et Claudine Frèrebeau. Or parmi ces témoins, certains sont veufs, ce qui est systématiquement indiqué par la formule participiale « ayant eu épousé » (qui présente l'avantage de pouvoir mentionner ensuite le nom de l'épouse décédée) :

- (28) [Contrat de mariage entre] VITU Claude laboureur demeurant à Quemigny, majeur usant de ses droits, fils de furent Bernard VITU laboureur demeurant à Quemigny et de Marguerite THORIDENET, de l'avis de Jean VITU son frère, Jean THORIDENET [. . .], François NEFFLE dudit Quemigny *ayant eu épousé* ladite feue THORIDENET, Jean SENET, mari de Guillemette THORIDENET sa tante, Blaise PERRIER dudit Quemigny *ayant heu épousé* feue Philiberte FOUTOILLET tante audit feu Bernard VITU d'une part [et] FREREBEAU Claudine fille Anthoine FREREBEAU, tissier de toile demeurant à Quemigny et de Bénigne MOINGEARD sa femme, de l'avis de Claude FREREBEAU cousin germain audit Anthoine FREBEAU [. . .], Bernard JULLEBIER *ayant heu espousé* feue Anne FREBEAU sa sœur, Jacques ALEXANDRE, jardinier audit Quemigny et Benoist MARCHAND laboureur audit lieu, tesmoins requis. (Contrat de mariage, 1667 < www.notaires21.fr, consulté en sept. 2014)

Dans cet extrait, les trois formes « ayant eu épousé » sont suivies de l'adjectif « feu » – ce qui, naturellement, empêche une éventuelle lecture expérientielle. On notera d'ailleurs la remarque préliminaire du site Internet : « Le lecteur ne sera pas dérouté par la transcription fidèle de certaines expressions de ce notaire royal telle que “aiant heu espousé” [. . .], c'est-à-dire “veuf de”. » (www.notaires21.fr, consulté en sept. 2014)

Il nous semblerait intéressant de poursuivre la discussion, notamment en cherchant si le passé surcomposé a servi dans d'autres cas (c'est-à-dire avec d'autres verbes) à invalider la persistance de l'état résultant qu'aurait impliquée la forme composée. Pour notre part, nous avons toutefois l'impression qu'il s'agit là d'un cas particulier, lié au sens même du lexème verbal « épouser » et à la nécessité de distinguer de manière claire, dans les documents juridiques, les cas où la personne est toujours mariée au moment de l'établissement d'un document (ou à la période considérée) des cas où la personne n'est plus mariée. Nous n'avons pour notre part pas trouvé d'exemples comparables avec d'autres verbes.

13.3.5. *Des formes surcomposées factuelles*

Un autre cas qui nous a intriguée pendant nos recherches est celui que nous avons baptisé le « cas lorrain » (Borel 2019). Nous avons en effet eu l'impression que certaines formes produites dans la région lorraine entre le XIV^e et le XVII^e siècle présentaient des caractéristiques sémantiques particulières. Notre attention avait d'abord été retenue par des exemples trouvés dans le *Psautier lorrain* (qui date du milieu du XIV^e siècle) :

- (29) Sire il [li pechours] ont ton pueple humiliet. Et ont ton heritaige lasseit et traillieit. Les pources ueues et estrainges soruenans ont tueit et murtri. Et les pources pupilles et orpherins il **ont ehut occiz**. (*Psautier lorrain*, 1365 ; édition Apfelstedt, 1881)
Trad. *Seigneur, les pécheurs ont humilié ton peuple, ils ont affaibli et malmené ton héritage. Ils ont tué et assassiné les pauvres veuves et les étrangers. Et ils ont eu massacré les pauvres orphelins.* (Notre trad.)
- (30) Les dolours de mort m'ont assaillit et enuironneit. Et li peril d'enfer m'ont troueit. I'**ai ehut troueuit** tribulation et meschief et dolour. Et i'ai lou nom de nostre signour appelleit. (*Psautier lorrain*, 1365 ; édition Apfelstedt, 1881)
Trad. *Les douleurs de la mort m'ont assailli et entouré. Et les périls de l'enfer m'ont trouvé. J'ai eu connu des tourments, des malheurs et des souffrances. Et j'ai invoqué le nom de notre Seigneur.* (Notre trad.)

Si l'on observe d'abord les passés composés contenus dans ces exemples, on note qu'ils ont vraisemblablement une valeur factuelle. En effet, ils ne forment pas des séquences narratives (qui impliqueraient une chronologie entre les procès) : ils se contentent de « lister » des faits qui se sont produits (dans des passages de type plutôt argumentatif). Mais quels sont donc le sens et le rôle des surcomposés ? Il nous semble que, comme les passés composés de ces exemples, les passés surcomposés sont factuels. Autrement dit, la meilleure glose n'est pas « il est arrivé au moins une fois que » mais « il est effectivement arrivé que » :

(29') Ils ont tué et assassiné les pauvres veuves et les étrangers. Et *il est effectivement arrivé qu'ils ont massacré les pauvres orphelins.*

(30') Les douleurs de la mort m'ont assailli et entouré. Et les périls de l'enfer m'ont trouvé. *Il est effectivement arrivé que j'ai connu des tourments, des malheurs et des souffrances.*

Selon nous, la même lecture peut être faite des surcomposés employés par Philippe de Vigneulle, d'origine messine, dans ses *Chroniques de la ville de Metz* (qui datent de la première moitié du XVI^e siècle) :

(31) Et avec cette chainaille [chiennaille] vint [. . .] celluy Philippe [. . .] au Hault chemin, sur la terre de Mets ; et, de prime venue, *ont eu boutté* les feux en cinq ou en six villaiges, et enmenaient buefz, vaiches, chevaux et brebis, avec aucuns prisonniers [. . .]. (Philippe de Vigneulle, *Chroniques de la ville de Metz*, 1^{ère} moitié du XVI^e siècle)

(32) Mais premier ont boutté les feux au villaige, tellement que sept maisons y furent brullées ; puis ce fait, *ont eu porté* force paille et estrain [chaumē] autour d'icelle eglise et ont boutté le feu dedans [. . .]. (Philippe de Vigneulle, *Chroniques de la ville de Metz*, 1^{ère} moitié du XVI^e siècle)

À nouveau, les surcomposés n'indiquent pas que les événements se sont produits une ou plus d'une fois : ils disent de certains faits qu'ils se sont effectivement produits. Il nous semble d'ailleurs que Philippe de Vigneulle utilise les surcomposés quand il veut insister sur le fait que certains événements particulièrement choquants sont réellement advenus : il est bien vrai que les ennemis ont bouté le feu à cinq ou six villages

(ex. 31) ; et ils ont vraiment mis de la paille et du chaume autour de l'église pour faire partir le brasier (ex. 32). Nous avons d'ailleurs l'impression que dans le *Psautier lorrain* également, les surcomposés sont utilisés lorsque l'auteur cherche à souligner que certains faits, présentés comme particulièrement dramatiques, se sont effectivement produits : il est bien vrai que même les orphelins (et pas seulement les veuves et les étrangers) ont été massacrés (ex. 29) ; et il est bien vrai que malgré sa foi en Dieu, l'auteur a connu des tourments, des malheurs et des souffrances (ex. 30).

C'est encore une valeur factuelle que produisent à notre sens les surcomposés que Saint Pierre Fourier, religieux lorrain du XVII^e siècle, utilise dans ses écrits :

- (33) Mr. Le Prieur de Chaumousey [...] me mande que Mr. leur Abbé lui *a eu témoigné* qu'il serait bien aise de conférer à un de nos Pères le prioré de Manonviller. (Saint Pierre Fourier, 1^{ère} moitié du XVII^e siècle < Derréal, 1942, p. 270–271)
- (34) Vous pouvez [...] lui donner l'habit [...] et n'est pas [...] nécessaire qu'elle sorte du chœur comme *ont eu fait* les vôtres autres [sic] jusques à maintenant. (Saint Pierre Fourier, 1^{ère} moitié du XVII^e siècle < Derréal, 1942, p. 271)

Il est ainsi possible que ces surcomposés « lorrains », qui ont dans tous ces textes une valeur factuelle, servent à désambiguïser le sens de la forme verbale (le passé composé étant, selon le contexte, susceptible de produire différentes lectures).

Si nous revenons à présent du côté de la Suisse romande, il nous semble que certains exemples produits entre le milieu du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle se prêtent également mieux à une lecture factuelle qu'à une lecture proprement expérientielle. Il en va notamment ainsi de certains exemples trouvés dans les *Registres du Consistoire*.

Certes, comme nous l'avons plusieurs fois souligné (voir notamment le point 13.3.2), la majorité des exemples trouvés dans les *Registres* correspondent en tout point aux surcomposés expérientiels modernes. Toutefois, dans quelques cas, la lecture expérientielle est empêchée par le fait que les procès qui sont surcomposés sont clairement non réitérables. C'est donc la lecture factuelle qui prévaut :

- (35) Auquel furent faictes remontrances d'ung enfant qu'il **a eu porter** à bastemes et alors furent tenu les propos que se le ministre ne l'eusse vullu batizer au nom de Martin, qu'il y eusse eu des coupt. (*Registres du Consistoire*, 3 fév. 1547)
- (36) Lequel a proposé qui **a eu fiancé** une fille pour femme, laquelle est presente, nommé Marguerite Ylaret, de La Rochelle, en la presence des parens d'elle. Et en a presenté une atestation signé par cinq tesmon, demandant ratiffié leur mariage. (*Registres du Consistoire*, 7 avril 1552)

Il nous semble que l'on peut faire ici deux hypothèses différentes. Soit c'est le secrétaire Porral (qui, rappelons-le, est l'unique auteur des 2553 surcomposés que nous avons trouvés dans les 17 volumes des *Registres*) qui tend à généraliser l'emploi du surcomposé, et ce même dans des contextes qui sont incompatibles avec la valeur expérientielle : en ce cas, il s'agit d'une variante idiolectale. Soit le passé surcomposé « régional » a connu autrefois en Suisse romande des emplois factuels comparables à ceux que nous avons relevés dans l'Est de la France.

Un argument qui pourrait aller dans le sens de la seconde hypothèse est le fait que nous avons également repéré, dans le *Journal de ma vie* du pasteur jurassien Frêne, un ou deux surcomposés qui, nous semble-t-il, tendent plus vers la factualité que vers l'expérientialité :

- (37) Je vis dans la Chambre de reception les tableaux des quatre Saisons que Mr le Doyen **a eu achettés** de feu Made la Ministre Môchard, après qu'ils ont longtems été dans notre Salle basse à Tavanne [. . .]. (Frêne, *Journal de ma vie*, vol. IV, 1795)

Ici aussi, la lecture expérientielle du surcomposé est contrariée par le fait que le procès « acheter les tableaux des quatre saisons » est (pour un acheteur donné) un procès à occurrence unique. De fait, cela déclenche une lecture plutôt factuelle de la forme verbale.

Un tel emploi nous semble aujourd'hui hautement improbable en Suisse romande. Les exemples que nous avons recueillis en Romandie impliquent en effet toujours des procès réitérables – et sont de fait tous paraphrasables par « il est arrivé au moins une fois que ». Tous, sauf quelques rares exceptions. Nous avons évoqué plus haut (point 10.7.2)

le cas de l'énoncé « j'ai eu été jeune ». Toutefois, l'exception n'en était pas vraiment une, puisque nous avons montré que cette formule n'était jamais à prendre au sens littéral. Une autre de ces « raretés » est constituée par l'exemple suivant :

- (38) L1 : elle est gazeuse l'eau ?
L2 : euh elle **a eu été** gazeuse (Oral, Suisse romande, 2016)

Comme dans le cas de « j'ai eu été jeune », la glose « il est arrivé au moins une fois que » ne fonctionne pas, le procès « être gazeux » n'étant (pour l'eau contenue dans une bouteille donnée) pas réitérable. Toutefois, il est évident que la réponse de L2 n'est pas non plus à prendre littéralement : en répondant que l'eau « a eu été gazeuse », L2 cherche avant tout à dire avec humour à son interlocuteur que, depuis le temps qu'elle est sur la table, l'eau n'est vraisemblablement plus gazeuse.

13.4. Des formes surcomposées modernes ni résultatives ni expérientielles ? Le cas du conditionnel passé surcomposé

Dans les chapitres précédents, nous avons montré qu'il existe deux paradigmes distincts de formes surcomposées. On trouve d'une part des formes résultatives qui se construisent par composition de l'auxiliaire, et d'autre part des formes expérientielles qui se construisent par insertion du morphème expérientiel « eu » dans un syntagme composé. En contexte, l'appartenance d'une forme donnée à l'un ou l'autre paradigme est le plus souvent claire (et, dans le cas des formes qui se construisent avec l'auxiliaire « être », elle est évidente). Pourtant, nous avons été intriguée par certains cas qui ne nous semblent se rattacher ni à l'un ni à l'autre type. Cela concerne en particulier le conditionnel passé surcomposé. En effet, outre les emplois clairement résultatifs (ex. 39) et les emplois clairement expérientiels (ex. 40) – nous redonnons ici des exemples commentés précédemment –, nous avons rencontré des cas

qui nous paraissent aussi difficilement rattachables à l'une qu'à l'autre catégorie (ex. 41 et 42) :

- (39) Ils seraient descendus dans un grand hôtel, ils auraient vécu de gambas grillées, de fruits de la passion [. . .]. Quand il **aurait eu dépensé** tout son argent, il l'aurait conduite à l'aéroport en taxi. (Châteaureynaud, *La faculté des songes*, 1982)
- (40) Je ne saurai jamais pourquoi mon fils [. . .] avait cette put*** de malfo cardiaque. . . et je préfère ne pas le savoir, plutôt que de me dire que c'est à cause du tabac que j'**aurais eu fumé** pendant ma grossesse. . . ou de l'alcool que j'**aurais[s] eu bu**. . . (2007, <http://forum.doctissimo.fr>, consulté en mai 2014)
- (41) Si je l'avais [un spa gonflable] je suis certaine que je m'en servirai[s]. Mais j'**aurais eu aimé** savoir à combien ça revenait en entretien à l'année (eau, électricité. . .). (2016, www.communiplace.fr, consulté en oct. 2018)
- (42) Bonsoir, Je désire me mettre au craft¹²⁷ et j'**aurais[s] eu aimé** savoir ce qu'il fallait faire [. . .] pour que ça me coûte le moins cher et ce suivant les craft. (2007, <https://forums.jeuxonline.info>, consulté en oct. 2018)

Les surcomposés de (41) et de (42) acceptent aussi difficilement les gloses que nous proposons habituellement pour la valeur résultative (ex. 39') que celles que nous proposons pour la valeur expérientielle (ex. 40'). Aucune des deux reformulations (41' et 41'') ne nous semble ainsi réellement convaincante :

- (39') *Après avoir dépensé / quand il aurait fini de dépenser / quand il se serait trouvé dans l'état d'avoir dépensé* tout son argent, il l'aurait conduite à l'aéroport en taxi.
- (40') Je préfère ne pas le savoir plutôt que de me dire que c'est à cause du tabac qu'il *me serait arrivé de fumer* pendant ma grossesse ou de l'alcool qu'il *me serait arrivé de boire*.

127 Le terme « craft » désigne l'« artisanat » dans les jeux en ligne, c'est-à-dire la faculté, pour un personnage, de fabriquer des objets utiles dans le jeu.

(41') ? Je *me serais trouvé dans l'état d'avoir aimé* savoir à combien ça revenait.

(41'') ? Il *me serait arrivé d'aimer* savoir à combien ça revenait.

Non seulement aucune de ces deux gloses ne nous convainc, mais en plus, s'il fallait vraiment avoir à choisir entre les deux, nous ne saurions en faveur de laquelle pencher.

L'hypothèse que nous faisons est que la surcomposition sert ici à « atténuer » une demande. On sait en effet que certains temps verbaux, comme l'imparfait, peuvent produire ce genre d'effet. Comme le souligne Maingueneau (1999 [1994]), une phrase telle que « je voulais vous demander un service » permet d'exprimer un « désir présent » (p. 95) tout en « ménageant » l'allocutaire, le temps verbal opérant « un phénomène d'euphémisation [...] grâce à un décalage temporel [...] qui produit une désactualisation » (p. 109). Or le même effet peut être produit par le conditionnel présent, qui produit une « désactualisation » sur le plan modal, ou par le conditionnel passé, qui associe « les deux mécanismes (décalage temporel et mise au conditionnel) » (p. 109).

Dans les exemples (41) et (42), les souhaits exprimés par les locuteurs sont, pour reprendre la formule de Maingueneau, des « désirs présents » : les internautes souhaitent, au moment où ils s'expriment, obtenir certains renseignements. Mais en employant le conditionnel passé surcomposé, ils atténuent, nous semblent-ils, la force de leur demande – toute demande représentant par définition, comme le souligne notamment Kerbrat-Orecchioni (1992), une menace potentielle aussi bien pour la face du locuteur que pour celle de l'interlocuteur. La forme surcomposée renforce ainsi la « désactualisation » (et, de fait, l'effet d'atténuation) qu'aurait produite la forme composée correspondante.

Dans d'autres cas, le conditionnel passé surcomposé nous semble utilisé pour atténuer une critique :

(43) j'*aurais eu pensé* que tu nous aurais laissé prendre quelques sushis (Oral, Suisse romande, 2016)

(44) ça m'*aurait eu fait* plaisir de te voir un moment (Oral, Suisse romande, 2016)

- (45) j'*aurais* moi *eu aimé* un petit peu plus de farce au chorizo (Chef Philippe Etchebest, émission télé, France, « Objectif Top Chef », M6, 2017)

En (43), la locutrice indique à son interlocuteur qu'elle est, au moment où elle s'exprime, déçue de ne pas pouvoir prendre des sushis (précisons qu'en contexte, les sushis étaient encore « accessibles » au moment où la locutrice s'est exprimée – mais elle n'avait pas reçu l'autorisation d'en prendre, car ils étaient destinés à d'autres personnes). La locutrice de (44) dit quant à elle qu'elle regrette de ne pas avoir la possibilité de voir son interlocutrice (parce que cette dernière n'est pas disponible) ; en utilisant le surcomposé, elle semble chercher à atténuer ce qui, en contexte, sonnait quand même un peu comme un reproche. Enfin, en (45), le locuteur, en l'occurrence le chef Philippe Etchebest, indique qu'il aurait aimé plus de farce au chorizo dans le plat qu'il a goûté. Une fois encore, il paraît toutefois chercher à atténuer sa critique (précisons que dans cette émission, le chef Etchebest juge de très jeunes cuisiniers, vis-à-vis desquels il émet de manière générale des critiques moins acerbes que celles qu'il adresse, dans d'autres émissions, à des cuisiniers adultes).

Contrairement aux surcomposés contenus dans les exemples (41) et (42), les surcomposés des exemples (43) à (45) ont une dimension contrefactuelle. Néanmoins, il nous semble que dans tous ces exemples, la surcomposition est utilisée comme moyen d'atténuation supplémentaire (par rapport à l'effet d'atténuation qu'aurait déjà produit la forme composée) soit dans l'expression d'un désir, soit dans la formulation d'une critique. Nous trouverions toutefois intéressant de poursuivre cette hypothèse.

14 – Conclusion : une homonymie partielle

On lit régulièrement que la principale distinction (voire la seule distinction pertinente) parmi les surcomposés serait d'ordre syntaxique. C'est d'ailleurs par cette mise au point que de nombreux auteurs commencent leurs études consacrées aux surcomposés :

Comme nous pouvons le constater, les emplois du passé surcomposé présentent une première division fondamentale entre les emplois qui se réalisent dans les propositions subordonnées (y compris les cas de subordination inversée) et ceux qui se trouvent dans des propositions principales. (Havu, 2012, p. 180)

C'est ainsi souvent d'après des critères syntaxiques que sont ensuite classées, en diverses catégories, les formes verbales surcomposées recueillies par les auteurs. Hill (1984), par exemple, range d'un côté les emplois en subordonnées temporelles et de l'autre les emplois en propositions indépendantes. Or dans cette seconde catégorie, Hill intègre aussi bien des formes résultatives (ex. 1) que des formes expérientielles (ex. 2) :

- (1) Ce petit vin [. . .] **a eu** vite **grisé** tous ces buveurs de bière. (Daudet, *Robert Helmont*, 1888 < Hill, 1984, p. 95–96)
- (2) **j'ai eu vendu** des cartes à cinq sous la douzaine (Oral < Hill, 1984, p. 96 < Foulet)

Comme on s'en doute, le traitement commun de tous les surcomposés en propositions indépendantes mène toutefois à des confusions. Par exemple, Verbeke (2007), qui commence lui aussi par opérer cette distinction entre le passé surcomposé en subordonnées temporelles et le passé surcomposé « employé seul », en vient à considérer qu'aussi bien des emplois résultatifs comme « j'ai eu fini tôt aujourd'hui » que des emplois expérientiels comme « ça a eu payé » appartiennent au même type « régional » (p. 33–34).

Les auteurs tendent également à classer dans une même catégorie les emplois « régionaux » (expérientiels) et les emplois « anciens » (non expérientiels). On lit ainsi chez Damourette & Pichon (1936) que « le tiroir du type *il a eu fait* a possédé et possède encore en d'autres lieux des emplois exprimant une nuance spéciale du passé sans double antériorité » (p. 300). Pour illustrer leurs propos, les auteurs citent de fait aussi bien des formes expérientielles modernes que des formes anciennes non expérientielles. Stéfanini (1954) classe également dans une même catégorie (celle des « parfaits de parfait ») des énoncés expérientiels tels que « j'ai eu joué au bridge » (p. 93) et des exemples anciens dans lesquels la forme surcomposée est utilisée pour invalider la persistance de l'état résultant (par exemple, l'énoncé « j'ai eu épousé cette femme », qui implique, dit Stéfanini, qu'« actuellement je ne suis plus son mari », p. 91). Enfin, Wilmet (2009) propose lui aussi un commentaire commun pour des énoncés tels que « j'ai eu chassé en montagne » et tels que « il a eu mon père épousé » (p. 393).

Ainsi, le critère syntaxique, explicitement formulé ou implicitement accepté, fait que les auteurs tendent à classer dans une seule et même catégorie des exemples aussi différents que (3), (4) ou (5) :

- (3) Paulette *a eu épousé* feu Jean le Meunier.
- (4) L'escroc a rencontré la belle héritière en mai et l'*a eu* bientôt *épousée*.
- (5) Lors de ses voyages en Iran, il a conclu plusieurs fois des « mariages temporaires ». Je ne sais pas combien de femmes il *a eu* « officiellement » *épousées* là-bas !

Dans les trois cas, les surcomposés sont, certes, employés dans des propositions indépendantes. Mais le sens de ces formes n'est pas le même : en (3), le surcomposé (qui ne connaît plus cet emploi en français moderne) sert à invalider la persistance de l'état résultant ; en (4), il s'agit d'un passé résultatif, tout à fait « standard », qui désigne la phase faisant suite au procès ; en (5) enfin, il s'agit de l'emploi dit « régional », à valeur expérientielle.

On oublie d'ailleurs souvent de signaler que de la même manière que les formes dites « standard » peuvent se trouver dans des propositions

indépendantes (sans que cela ne modifie en rien leur valeur résultative), les formes dites « régionales » peuvent se trouver dans des subordonnées temporelles (sans que cela n'affecte leur valeur expérientielle). Ainsi, dans les exemples suivants, les formes surcomposées sont bien expérientielles :

- (6) quand on **a eu fait** des sorties en catamaran on **a vu** beaucoup de marsouins (Oral, Suisse romande, 2015)
- (7) Lorsque j'**ai eu fait** des sorties nature avec des enfants j'**ai** plutôt **eu** tendance à les laisser manipuler [les choses qu'ils trouvaient dehors]. (2009, www.insee.cte.org, consulté en fév. 2016)

Les surcomposés contenus dans ces exemples ne sont pas résultatifs. Aucun effet d'antériorité ne se dégage d'ailleurs par rapport aux procès exprimés au passé composé dans la proposition principale : ce n'est pas *après* mais *pendant* les sorties en catamaran que les marsouins ont pu être aperçus (ex. 6) ; ce n'est pas *après* mais *pendant* les « sorties nature » que les enfants ont pu manipuler leurs trouvailles (ex. 7). De fait, dans ces exemples, l'ensemble de la subordonnée expérientielle peut être reformulée par « les fois où il est arrivé que » :

- (6') **Les fois où il nous est arrivé de faire des sorties en catamaran**, on a vu beaucoup de marsouins.
- (7') **Les fois où il m'est arrivé de faire des sorties nature avec des enfants**, j'ai plutôt eu tendance à les laisser manipuler ce qu'ils trouvaient.

Il est vrai que, dans certains contextes peu spécifiés, les surcomposés modernes sont susceptibles de prêter à deux lectures :

- (8) **J'ai eu fini** mon travail à minuit.

Cet énoncé peut recevoir aussi bien une interprétation résultative (que l'on peut gloser par « [ce jour-là] je me suis trouvé avoir fini mon travail à minuit ») qu'une interprétation expérientielle (que l'on peut rendre par « il m'est déjà arrivé, une ou plus d'une fois, de finir mon travail

à minuit »). Mais il faut rappeler qu'il en est ainsi seulement pour les formes avec auxiliaire « avoir » et pour les verbes pronominaux. Dans le cas des verbes non pronominaux avec auxiliaire « être », les formes verbales ne peuvent donner lieu qu'à une seule interprétation : les formes du type *avoir été parti* sont toujours résultatives ; les formes du type *être eu parti* sont toujours expérientielles. Nous nous trouvons ainsi face à un cas d'homonymie partielle. Il y a une homonymie dans le cas de *avoir eu fait* et de *s'être eu battu*. Mais l'homonymie disparaît dans le cas de *avoir été parti* vs *être eu parti*.

Cette situation d'homonymie n'empêche toutefois pas, répétons-le, que, dans tous les cas, les formes résultatives et les formes expérientielles présentent des structures morphologiques distinctes : les surcomposés résultatifs se construisent par composition de l'auxiliaire, tandis que les surcomposés expérientiels se construisent par insertion du marqueur expérientiel « eu » dans le syntagme verbal composé. La correspondance entre sens (résultatif vs expérientiel) et forme (forme composée avec auxiliaire composé vs forme composée avec insertion du « eu ») étant absolue, nous concluons qu'il existe deux paradigmes surcomposés distincts, qui contiennent des temps verbaux différents, lesquels possèdent, chacun, des caractéristiques sémantiques et morphologiques qui leur sont propres.

RÉFÉRENCES

Bibliographie

- ABEILLÉ Anne & GODARD Danièle (1996), « La complémentation des auxiliaires français », *Langages* 122, p. 32–61.
- ABEILLÉ Anne & GODARD Danièle (dir.) (2021), *La grande grammaire du français*, Arles, Actes Sud.
- ACADÉMIE FRANCAISE (1996 [1719–1720]), *Remarques sur le Quinte-Curce de Vaugelas*, édition critique de W. Ayres-Bennett & Ph. Caron, GEHLF, Presses de l'École Normale Supérieure.
- AGRIGOROAIEI Valentina & CĂRĂUȘU Alexandru (1987), « Modèles logico-temporels pour représenter des structures temporelles du français », *Revue roumaine de linguistique* 32/1, p. 171–181.
- AHLBORN Gunnar (1946), *Le patois de Ruffieu-en-Valromey (Ain)*, Göteborg, Elanders Boktryckeri Aktiebolag.
- ALEMAND Louis-Augustin (1688), *Nouvelles observations ou Guerre civile des François sur la langue*, Paris, Langlois.
- ALIBÈRT Loïs (1976 [1935]), *Gramatica occitana*, Montpellier, Centre d'Études Occitanes.
- (D') ALLAIS Denis Vairasse (1681), *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française*, Paris, D'Allais.
- AMMANN Andreas (2007), « The Fate of “Redundant” Verbal Forms: Double Perfect Constructions in the Languages of Europe », *Sprachtypologie und Universalienforschung* 60/3, p. 186–204.
- ANDRY DE BOISREGARD Nicolas (1689), *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, Paris, D'Houry.

- APOTHÉLOZ Denis (2009), « La quasi-synonymie du passé composé et du passé surcomposé dit “régional” », *Pratiques* 141–142, p. 98–120.
- APOTHÉLOZ Denis (2010a), « Le passé surcomposé et la valeur de parfait existentiel », *Journal of French Language Studies* 20/1, p. 105–126.
- APOTHÉLOZ Denis (2010b), « Le passé surcomposé existentiel », *Études romanes de Brno* 31/1, p. 97–109.
- APOTHÉLOZ Denis (2010c), « De l’usage argumentatif du parfait d’expérience », in : J. Górnkiewicz, H. Grzmil-Tylutki & I. Piechnik (dir.), *En quête de sens : études dédiées à Marcela Świątkowska*, Cracovie, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego, p. 29–38.
- APOTHÉLOZ Denis (2012), « La concurrence du passé composé et du passé surcomposé dans l’expression de la valeur du parfait d’expérience », in : A. Rihs & L. De Saussure (dir.), *Études de sémantique et pragmatique françaises*, Berne, Lang, p. 39–65.
- APOTHÉLOZ Denis (2019), « La surcomposition verbale et ses emplois en français », *Cahier Chronos* 30, p. 13–37.
- APOTHÉLOZ Denis (2020), « À propos d’un conflit aspectuo-temporel engendré par certains usages du passé composé », in : É. Corre, D.-T. Do-Hurinville & H.-L. Dao (dir.), *L’Étranger de Camus et ses traductions : questions de temps, d’aspect, de modalité et d’évidentialité*, Amsterdam, Benjamins, p. 75–94.
- APOTHÉLOZ Denis (2021), « Les temps verbaux », in : *Encyclopédie grammaticale du français* (en ligne : encyclogram.fr).
- APOTHÉLOZ Denis & BOREL Marine (à paraître), « Les formes verbales surcomposées à valeur expérientielle en Suisse romande », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*.
- APOTHÉLOZ Denis & COMBETTES Bernard (2011), « Saillance et aspect verbal : le cas du plus-que-parfait », in : O. Inkova (dir.), *Saillance : aspects linguistiques et communicatifs de la mise en évidence dans un texte*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 225–246.
- APOTHÉLOZ Denis & NOWAKOWSKA Małgorzata (2010), « La résultativité et la valeur de parfait en français et en polonais », *Cahiers Chronos* 21, p. 1–23.

- APOTHÉLOZ Denis & NOWAKOWSKA Małgorzata (2013), « “Déjà” et le sens des énoncés », *Cahiers Chronos* 26, p. 355–386.
- APPUHN Hans-Günter (1966), « Die “hyperperiphrastischen Tempora” im Französischen und im Deutschen », *Die Neueren Sprachen* 15, p. 237–243.
- ARNAUD François & MORIN Gabriel (1920), *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, Paris, Champion.
- ARNAULD Antoine & LANCELOT Claude (1966 [1660]), *Grammaire générale et raisonnée ou La Grammaire de Port-Royal*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag.
- ARRIVÉ Michel *et alii* (1986), *La grammaire d’aujourd’hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- AVANZI Mathieu (à paraître), « Regional Variation in the French of France », in : W. Ayres-Bennett & M. McLaughin (dir.), *The Oxford Handbook of the French Language*, Oxford, Oxford University Press.
- AYER Cyprien (1885 [1876]), *Grammaire comparée de la langue française*, Genève, Georg.
- AYRES-BENNETT Wendy (1994), « Quelques considérations sur l’usage des formes surcomposées en français du XVI^e au XVIII^e siècle », in : *Opérateurs et constructions syntaxiques : évolution des marques et des distributions du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Presses de l’École Normale Supérieure, p. 149–175.
- AYRES-BENNETT Wendy & CARON Philippe (1997), *Les Remarques de l’Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas 1719–1720 : contribution à une histoire de la norme grammaticale & rhétorique en France*, Paris, Presses de l’École Normale Supérieure.
- AYRES-BENNETT Wendy & CARRUTHERS Janice (1992), « “Une regrettable et fort disgracieuse faute de français” ? : The Description and Analysis of the French *Surcomposés* from 1530 to the Present Day », *Transactions of the Philological Society* 90/2, p. 219–257.
- BARCELÓ Gérard Joan & BRES Jacques (2006), *Les temps de l’indicatif en français*, Paris, Ophrys.
- BASTIN Jean (1892), « Le passé antérieur en français », *Revue de philologie française et provençale* 6, p. 218–221.
- BAUCHE Henri (1929), *Le langage populaire*, Paris, Payot.

- BAUER Gero (1970), « The English “Perfect” reconsidered », *Journal of Linguistics* 6/2, p. 189–198.
- BAYLON Christian & FABRE Paul (1978), *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- (DE) BEAUCLAIR Paul-Louis (1795), *Cours de Gallicismes*, vol. II, Francfort, Chez l’Auteur.
- BEAUJOT Jean-Pierre (1980a), « Quand passé surcomposé et passé antérieur sont de parfaits synonymes », *Bulletin du Centre d’Analyse du discours* 4, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 81–122.
- BEAUJOT Jean-Pierre (1980b), « Si le passé surcomposé n’existait pas, il faudrait l’inventer », *Bulletin de Recherche sur l’Enseignement du Français* 24, p. 23–38.
- BEAUJOT Jean-Pierre (1984), « Statut linguistique et statut socio-culturel des formes surcomposées en français moderne », in : S. Auroux et alii (dir.), *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 597–604.
- BEAUZÉE Nicolas (1765), « Temps », in : D. Diderot & J. D’Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton & Durand, vol. XVI, p. 96–117.
- BEAUZÉE Nicolas (1974 [1767]), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l’étude de toutes les langues*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag.
- BELLOT Jacques (1578), *The French Grammar*, Londres, Marshe.
- BELLOT Jacques (1970 [1588]), *The French Methode*, Londres, Menston.
- BÉNAC Henri & BURNEY Pierre (1977 [1975]), *Guide de conjugaison française*, Paris, Hachette.
- BENINCÀ Paola (1989), « Friaulisch: Interne Sprachgeschichte I. Grammatik », in : G. Holtus, M. Metzeltin & Ch. Schmitt (dir.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, vol. III, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 563–585.
- BENVENISTE Émile (1959), « Les relations de temps dans le verbe français », *Bulletin de la Société de Linguistique* 54, p. 69–82.

- BENVENISTE Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, vol. I, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE Émile (1998 [1974]), *Problèmes de linguistique générale*, vol. II, Paris, Gallimard.
- BERAULT Pierre (1688), *A New, Plain, Short and Compleat French and English Grammar*, Londres, Hodgkin.
- BERTINETTO Pier Marco (1987), « Why the *Passé antérieur* should be called *Passé immédiatement antérieur* », *Linguistics* 25/1, p. 341–360.
- Bescherelle : la conjugaison, dictionnaire de 12000 verbes* (1995 [1990]), Paris, Hatier.
- BESCHERELLE Louis Nicolas & Henri (1842), *Le véritable manuel des conjugaisons*, Paris, Dentu.
- BJERROME Gunnar (1957), *Le patois de Bagnes (Valais)*, Stockholm, Almqvist & Wiksell.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire (1977), « L'un chasse l'autre : le domaine des auxiliaires », in : Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, *Recherches sur le français parlé*, Aix-en-Provence, Université de Provence, p. 100–148.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire & JEANJEAN Colette (1987), *Le français parlé : transcription et édition*, Institut National de la Langue Française, Paris, Didier Érudition.
- BLETON Paul (1982), « La surcomposition dans le verbe français », *Canadian Journal of Linguistics* 27/1, p. 31–40.
- BLOCH Oscar & GEORGIN René (1937), *Grammaire française : classe de quatrième et classes supérieures*, Paris, Hachette.
- (DE) BOER Cornelis (1927), « Études de syntaxe française I : les temps “surcomposés” du français », *Revue de linguistique romane* 3, p. 283–295.
- (DE) BOER Cornelis (1933), *Introduction à l'étude de la syntaxe du français*, Groningue, Noordhoff.
- (DE) BOER Cornelis (1947), *Syntaxe du français moderne*, Leiden, Universitaire Pers Leiden.

- BOINVILLIERS Jean Étienne Judith Forestier (1803), *Grammaire raisonnée ou Cours théorique et pratique de la langue française*, Paris, Barbou.
- BONIFACE Alexandre (1843 [1829]), *Grammaire français méthodique et raisonnée*, Paris, Delalain.
- BONNARD Henri (1971 [1950]), *Grammaire française des lycées et des collèges*, Paris, Société Universitaire d'Éditions et de Librairie.
- BONNARD Henri (1960), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Romance Philology* 14, p. 61–68.
- BOREL Marine (2017), « Apparition et évolution du passé surcomposé en français », in : S. Prévost & B. Fagard (dir.), *Le français en diachronie*, Berne, Lang, p. 189–215.
- BOREL Marine (2018), « Formes surcomposées “standard” et formes surcomposées “régionales” », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2018* (en ligne : <https://doi.org/10.1051/shsc onf/20184612007>).
- BOREL Marine (2019), *Les formes verbales surcomposées en français*, Thèse de doctorat, Université de Fribourg et Université de Lorraine.
- BOREL Marine (2020), « Les formes verbales surcomposées à valeur expérientielle : une particularité des régions à substrat occitan et francoprovençal », *L'information grammaticale* 166, p. 52–59.
- BORILLO Andrée (1991), « De la nature compositionnelle de l'aspect », in : C. Fuchs (dir.), *Les typologies de procès*, Paris, Klincksieck, p. 97–102.
- BOSQUET Jean (1972 [1586]), *Éléments ou institutions de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints.
- BOUHOURS Dominique (1674), *Doutes sur la langue française*, Paris, Mabre-Cramoisy.
- BOUHOURS Dominique (1675), *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Mabre-Cramoisy.
- BOURCIEZ Jean (1955), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Revue des langues romanes* 72, p. 123–125.
- BOYER Henri (1990), *Clés sociolinguistiques pour le « francitan »*, Montpellier, CRDP.

- BRASSEUR Isidore (1840), *A New and Compendious Theoretical and Practical Grammar of the French Language*, Londres, Bossange, Barthés & Lowell.
- BRAUN Theodore E. D. & STEINER Roger J. (1976), « Two Neglected Tenses in Contemporary Textbooks: the *Passé Antérieur* and the *Passé Surcomposé* », *The French Review* 49/4, p. 736–742.
- BRUGGER Gerhard (2001), « Temporal modification, the 24–hour Rule and the Localization of Reference Time », in : J. Gutiérrez-Rexach & L. Silva-Villar (dir.), *Current Issues in Spanish Syntax and Semantics*, p. 243–269.
- BRUN Auguste (1931), *Le français de Marseille*, Marseille, Institut Historique de Provence.
- BRUNOT Ferdinand (1889 [1887]), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.
- BRUNOT Ferdinand (1936 [1922]), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BRUNOT Ferdinand (1932), *Observations sur la grammaire de l'Académie française*, Paris, Droz.
- BRUNOT Ferdinand (1966), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Colin.
- BRUNOT Ferdinand & BONY Nicolas (1908), *Méthode de langue française*, vol. III, Paris, Colin.
- BUCHI Éva (2004), « Approche diachronique de la (poly)pragmaticalisation de fr. *déjà* », in : *Actes du XXIV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, p. 251–264.
- BUFFIER Claude (1729 [1709]), *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Musier, Giffart, Chaubert & Bordilet.
- BURGER André (1962), « Essai d'analyse d'un système de valeurs », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 19, p. 67–76.
- BÜRGI Anne (2007), « Analyse de l'émergence et du sens du surcomposé », in : P. Larrivée (dir.), *Variation et stabilité du français : des notions aux opérations*, Louvain, Peeters, p. 33–49.
- BURIDANT Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- BUSSE Winfried & DOUGNAC Françoise (1992), *François-Urbain Domergue : le grammairien patriote (1745–1810)*, Tübingen, Narr.

- CAMINADE Marc-Alexandre (1803 [1799]), *Premiers éléments de la langue française ou Grammaire usuelle et complète*, Paris, Agasse & Garnery.
- CAMPROUX Charles (1958), *Étude syntaxique des parlers gévaudanais*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CARO George (1899), « Das Englische Perfectum und Praeteritum in ihrem Verhältnis zu einander: Historisch Untersucht », *Anglia* 21, p. 56–88.
- CARON Philippe & LIU Yu-Chang (1999), « Nouvelles données sur la concurrence du passé simple et du passé composé dans la littérature épistolaire », *L'information grammaticale* 82, p. 38–50.
- CARRUTHERS Janice (1992), « Une étude sociolinguistique des formes surcomposées en français contemporain », *Actas do XIX Congresso internacional de Lingüística e Filoloxía Románicas*, vol. III, p. 145–162.
- CARRUTHERS Janice (1993), « Passé composé, passé surcomposé : marqueurs de l'antériorité en français parlé », in : G. Hilty (dir.), *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, vol. I, p. 110–122.
- CARRUTHERS Janice (1994), « The *Passé Surcomposé Régional*: Towards a Definition of Its Function in Contemporary Spoken French », *Journal of French Language Studies* 4/2, p. 171–190.
- CARRUTHERS Janice (1996), « The *Passé Surcomposé général*: On the Relationship between a Rare Tense and Discourse Organization », *Romance Philology* 50/1, p. 183–200.
- CARRUTHERS Janice (1998), « Surcomposé “général” et surcomposé “régional” : deux formes distinctes ? », in : G. Ruffino (dir.), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, vol. II, p. 143–154.
- CARRUTHERS Janice (1999), « A Problem in Sociolinguistic Methodology: Investigating a Rare Syntactic Form », *Journal of French language Studies* 9/2, p. 1–24.
- CAUCHIE Antoine (2001 [1586]), *Grammaire française*, Paris, Champion.

- CAYROU Gaston *et alii* (1948), *Le français d'aujourd'hui : grammaire du bon usage*, Paris, Colin.
- CHAMBAUD Lewis (1758), *A Grammar of the French Tongue*, Londres, Millar.
- CHAPELAIN Jean & CONRART Valentin (1638), *Les sentiments de l'Académie Française sur la Tragi-Comédie du Cid*, Paris, Camusat.
- CHARTRAND Suzanne-Geneviève *et alii* (1999), *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Boucherville, Graficor.
- CHASSANG Alexis (1882 [1876]), *Nouvelle grammaire française*, Paris, Garnier.
- CHERVEL André (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français : histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHEVALIER Jean-Claude *et alii* (2005 [1964]), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- CHIFLET Laurent (1668), *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris, Maugé.
- CHRISTMANN Hans Helmut (1958), « Zu den Formen surcomposées im Französischen », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur* 68, p. 72–100.
- CLÉDAT Léon (1889), *Nouvelle grammaire historique du français*, Paris, Garnier.
- CLÉDAT Léon (1926a), « Propos du “Temps” », *Revue de philologie française et de littérature* 38, p. 58–60.
- CLÉDAT Léon (1926b), « En marge des grammaires : les tens [sic] composés et surcomposés », *Revue de philologie française et de littérature* 38, p. 33–47.
- COHEN Marcel (1970a), « J'en ai eu vendu de plus beaux », *in : Toujours des regards sur la langue française*, Paris, Éditions Sociales, p. 156–161.
- COHEN Marcel (1970b), « Après que nous avons eu goûté, nous étions partis nous promener », *in : Toujours des regards sur la langue française*, Paris, Éditions Sociales, p. 162–166.
- COLIN Jean-Paul (2002 [1994]), *Dictionnaires des difficultés du français*, Paris, Le Robert.

- COMRIE Bernard (1976), *Aspect: An Introduction to the Study of Verbal Aspect and Related Problems*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (DE) CONDILLAC Étienne Bonnot (1986 [1775]), *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : grammaire*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann & Holzboog.
- (DE) CONDILLAC Étienne Bonnot (1798), *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues avec leur application particulière à la langue française*, Paris, Ducour.
- CORNU Maurice (1953), *Les formes surcomposées en français*, Berne, Francke.
- COURT DE GÉBELIN Antoine (1774), *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans l'histoire naturelle de la parole ou Grammaire universelle et comparative*, Paris, Chez l'Auteur.
- CROFT William (2012), *Verbs: Aspect and Causal Structure*, Oxford, Oxford University Press.
- DAMOURETTE Jacques & PICHON Édouard (1970 [1936]), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, vol. V, Paris, D'Artrey.
- (Abbé de) DANGEAU Louis de Courcillon (1927 [1694]), *Opuscules sur la grammaire*, Uppsala, Almqvist & Wiksells Boktryckeri.
- DAUZAT Albert (1900), *Morphologie du patois de Vinzelles*, Paris, Bouillon.
- DAUZAT Albert (1930), *Histoire de la langue française*, Paris, Payot.
- DAUZAT Albert (1943), *Le génie de la langue française*, Paris, Payot.
- DAUZAT Albert (1945), *Études de linguistique française*, Paris, D'Artrey.
- DAUZAT Albert (1952 [1947]), *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, Éditions de l'Institut d'Art Contemporain.
- DAUZAT Albert (1954a), « À propos des temps surcomposés : surcomposé provençal et surcomposé français », *Le français moderne* 22/4, p. 259–262.
- DAUZAT Albert (1954b), « Les temps surcomposés », *Le Monde*, 17 novembre 1954.

- DAVYDOVA Julia (2011), *The Present Perfect in Non-native Englishes: A Corpus-based Study of Variation*, Berlin, Mouton De Gruyter.
- DELATTRE Pierre (1950), « Le surcomposé réfléchi en subordonnée temporelle », *Le français moderne* 18/2, p. 95–108.
- DELOOR Sandrine (2010), « *J'ai déjà mangé* : expérience ou résultat ? », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 28, p. 25–46.
- DEMANDRE A. (1769), *Dictionnaire de l'élocution française*, vol. I, Paris, Lacombe.
- DERRÉAL Hélène (1942), *La langue de Saint Pierre Fourier : contribution à l'étude du français parlé en Lorraine au XVII^e siècle*, Paris, Droz.
- DESAINLIENS Claude (1972 [1573]), *The French Schoole-Maister*, Londres, Veale.
- DESAINLIENS Claude (1970 [1576]), *The French Littleton*, Londres, Vautrollier.
- DESCLÉS Jean-Pierre & GUENTCHEVA Zlatka (2003), « Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle ? », *Langue française* 138, p. 48–60.
- DESCOUBES Françoise & PAUL Joëlle (1988), *Grammaire française : quatrième-troisième*, Paris, Bordas.
- DESGROUAIS (1766), *Les gasconismes corrigés : ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler & écrire correctement & principalement aux jeunes gens dont l'éducation n'est point encore formée*, Toulouse, Robert.
- DESTUTT DE TRACY Antoine Louis Claude (1970 [1803–1815]), *Éléments d'idéologie*, vol. II, Paris, Vrin.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1762), 4^e édition, Paris, Institut de France.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1835), 6^e édition, Paris, Institut de France.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1878), 7^e édition, Paris, Institut de France.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1932–1935), 8^e édition, Paris, Institut de France.

- DOBSCHALL Gertrud (1901), *Wortfügung im Patois von Bournois (département du Doubs)*, Darmstadt, Otto.
- DOMERGUE François-Urbain (1782), *Grammaire française simplifiée : nouvelle édition*, Paris, Durand.
- DOMERGUE François-Urbain (1791), *Grammaire française simplifiée : quatrième édition, augmentée de toutes les règles nouvelles auxquelles ont donné lieu les discussions du Journal de la langue française*, Paris, Chez l'Auteur.
- DONDAINE Lucien (1991), *Atlas linguistique et ethnographique et de la Franche-Comté*, vol. IV, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- DROZ P. (1842), *A French and English Grammar*, Londres, Longman, Darton & Clark.
- DUBOIS Jacques (1998 [1531]), *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*, Paris, Champion.
- DUBOIS Jean (1964), *Grammaire structurale du français*, vol. II, Paris, Larousse.
- DUBOIS Jean & DUBOIS-CHARLIER Françoise (1970), *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse.
- DUBOIS Jean & LAGANE René (1973), *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.
- DUDAN Camille (1943), *Le français, notre langue*, Bienne, Éditions du Chandelier.
- DÜEZ Nathanaël (1973 [1669]), *Le vray et parfait guidon de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints.
- DUHAMEL Georges (1934), *Discours aux nuages*, Paris, Éditions du Siècle.
- DUNNE M. (1831), *A New Grammar of the French Language*, Dublin, Coldwell.
- DUPRAZ Jules (1938), « Notes sur le patois de Saxel », *Revue de linguistique romane* 14, p. 279–330.
- DUPRÉ Paul (1972), *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, vol. III, Paris, Éditions de Trévise.

- DURAFFOUR Antonin (1932), *Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919–1931*, Grenoble, Institut Phonétique de Grenoble.
- DURAFFOUR Antonin (1969), *Glossaire des patois franco-provençaux*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- DUSSOUCHET Jean Jacques (1904), *Cours primaire de grammaire française : cours supérieur et complémentaire*, Paris, Hachette.
- ENGEL Dulcie M. (1996), « Le passé du passé », *Word* 47/1, p. 41–62.
- ENGEL Dulcie M. (2002), « Les nouveaux temps du passé ? », in : E. Labeau & P. Larrivée (dir.), *Les temps du passé français et leur enseignement*, Amsterdam, Rodopi, p. 1–13.
- EROMS Hans-Werner (1984), « Die doppelten Perfekt- und Plusquamperfektformen im Deutschen », in : H.-W. Eroms, B. Gajek & H. Kolb (dir.), *Studia Linguistica et Philologica: Festschrift für Klaus Matzel zum sechzigsten Geburtstag*, Heidelberg, Winter, p. 343–351.
- ERONDELL Peter (1605), *The French Garden*, Londres, White.
- ESTIENNE Henri (1569), *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, Paris, Du Puis.
- ESTIENNE Henri (1968 [1582]), *Hypomneses de Gallica Lingua*, Genève, Slatkine Reprints.
- ESTIENNE Robert (2003 [1557]), *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Champion.
- FENN Peter (1987), *A Semantic and Pragmatic Examination of the English Perfect*, Tübingen, Narr.
- (DE) FENNE François (1696), *Institutio Linguae Gallicae*, Leiden, Boutesteyn.
- FÉRAUD Jean-François (1787–1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy.
- FESTEATU Paul (1701 [1667]), *French Grammar*, Londres, Midwinter & Leigh.
- FÉVRIER Jean (1952), « Langue française mon beau souci : surcomposons », *La Croix*, 21 avril 1952.

- FONKOU Michel (2012), *Règles, techniques et pratiques de la rédaction administrative*, Paris, L'Harmattan.
- FONTAINE Claude François Joseph (1795), *Vocabulaire orthographique par ordre de sons ou peinture méthodique de tous les sons de la langue française*, Paris, Morin.
- FOULET Lucien (1923 [1919]), *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion.
- FOULET Lucien (1925), « Le développement des formes surcomposées », *Romania* 51, p. 203–252.
- FOURNIER Jean-Marie (2004), « Crise de langue et conscience linguistique : la question de la règle des 24 heures », *XVII^e siècle* 223, p. 251–264.
- FOURNIER Jean-Marie (2013), *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*, Lyon, École Normale Supérieure de Lyon.
- FRANCKEL Jean-Jacques (1989), *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève, Droz.
- FREI Henri (1971 [1929]), *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine Reprints.
- (Abbé) FROMANT (1769 [1756]), *Réflexions sur les fondemens de l'art de parler, pour servir d'éclaircissements & de supplément à la Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Hardy.
- FRONTIER Alain (1997), *La grammaire du français*, Paris, Belin.
- FUCHS Catherine & LÉONARD Anne-Marie (1979), *Vers une théorie des aspects*, Berlin, De Gruyter.
- GACHET Frédéric (2010), « Les structures temporelles en à peine : évolution diachronique et fonctionnement syntaxique », in : F. Neveu et alii (dir.), *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2010*, Paris, Institut de Linguistique française.
- GADET Françoise (1992), *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? ».
- GAIFFE Félix et alii (dir.) (1936), *Grammaire Larousse du XX^e siècle*, Paris, Larousse.
- (DE) GABRIELLI C. F. J. B. (1836), *Manuel du provençal ou les provincialismes corrigés*, Marseille, Camoin & Masvert.

- GALICHET Georges (1947), *Essai de grammaire psychologique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GALICHET Georges et alii (1977 [1965]), *Grammaire française expliquée : classes de 4^e et de 3^e*, Paris, Hatier-Lavauzelle.
- GAMILLSCHEG Ernst (1957), *Historische französische Syntax*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- GARNIER Jean (1972 [1558]), *Institutio Gallicae Linguae*, Genève, Slatkine Reprints.
- GAUCHAT Louis (1903) « Les parties du visage dans les locutions populaires de la Gruyère », *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* 2/1, p. 9–12.
- GÉA Jean-Michel (1995), « Entre norme et usage : quelques formes surcomposées dans les lettres de deux soldats méridionaux de la Grande Guerre », *Langage et société* 71, p. 65–85.
- GENOUVRIER Émile & GRUWEZ Claudine (1973), *Français et exercices structuraux au CM2*, Paris, Larousse.
- GEORGIN René (1961 [1952]), *Difficultés et finesses de notre langue*, Paris, Bonne.
- GILLIÉRON Jules (1880), *Patois de la commune de Vionnaz*, Paris, Vieweg.
- GIRARD Gabriel (1747), *Les vrais principes de la langue française*, Paris, Droz.
- GIRAULT-DUVIVIER Charles-Pierre (1822 [1811]), *Grammaires des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Paris, Janet & Cotelle.
- Glossaire des patois de la Suisse Romande* (1934), Neuchâtel, Victor Attinger, fasc. XI.
- GOSSELIN Laurent (1996), *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GOSSET Y., TROUILHÉ J. & QUIEDEVILLE R. (1979), *Guide pratique pour conjuguer sans fautes*, Paris, Foucher.
- GOUGENHEIM Georges (1938), *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.

- GOUGENHEIM Georges (1958), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Le français moderne* 26/1, p. 60–62.
- Grammaire de l'Académie française* (1932), Paris, Firmin-Didot.
- Grammaire du provençal rhodanien et maritime* (1983), Eguilles, Comitat Sestian d'Estudis Occitans.
- Grand Larousse de la Langue Française* (1971–1978), Paris, Larousse.
- GREVISSE Maurice (2009 [2004]), *Savoir accorder le participe passé*, Bruxelles, De Boeck & Duculot.
- GREVISSE Maurice & GOOSSE André (2016 [1936]), *Le bon usage : grammaire française*, Bruxelles, De Boeck & Duculot.
- GRIGNARD Adelin (1909), « Phonétique et morphologie des dialectes de l'Ouest-wallon », *Bulletin de la société liégeoise de littérature wallonne* 50, p. 377–520.
- GRIMAREST Jean-Léonor (1973 [1712]), *Éclaircissements sur les principes de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints.
- GROSS Maurice (1968), *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- GUILLAUME Gustave (1929), *Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- GUILLAUME Gustave (1973 [1964]), *Langage et science du langage*, Paris, Nizet & Québec, Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME Gustave (1987), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle & André Joly*, Québec, Presses de l'Université de Laval & Lille, Presses Universitaires de Lille.
- GUIRAUD Pierre (1965), *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? ».
- HAMEL Augustin & SCHNEEGANS Valentin (1912), *Grammaire classique de la langue française : cours supérieur*, Paris, Delalain.
- HANRIOT Édouard & HULEUX Émile (1889), *Cours régulier de langue française*, Paris, Picard & Kaan.
- HANSE Joseph (1994 [1983]), *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Louvain-La-Neuve, De Boeck & Duculot.

- HARRIS James (1751), *Hermes or a Philosophical Inquiry Concerning Language and Universal Grammar*, Londres, Woodfaal.
- HASS Norman (2016), *Doppelte Zeitformen im Deutschen und im Französischen*, Hamburg, Buske.
- HAVU Jukka (2012), « Le passé surcomposé dans le français classique », in : C. Guillot *et alii* (dir.), *Le changement en français : études de linguistique diachronique*, Berne, Lang, p. 177–191.
- HAVU Jukka (2013), « Le passé surcomposé en français classique et moderne », in : F. Sullet-Nylander, H. Engel & G. Engwall (dir.), *La linguistique dans tous les sens*, Stockholm, Académie royale suédoise des belles-lettres, d’histoire et des antiquités, p. 37–57.
- HENRY Albert (1957), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Zeitschrift für Romanische Philologie* 73/3–4, p. 309–312.
- HEUILLARD Charles (1903), *Étude sur le patois de la commune de Gaye, Canton de Sézanne (Marne)*, Sainte-Ménéhould, Heuillard.
- HILL J.-K. (1984), « “À la recherche de temps perdus”: The Double Compound Forms of the Verb in Present-day French », *Word* 35, p. 89–112.
- HOEPELMAN Jaap & ROHRER Christian (1980), « “Déjà” et “encore” et les temps du passé en français », in : J. David & R. Martin (dir.), *La notion d’aspect*, Paris, Klincksieck, p. 119–143.
- HOLISKY Dee Ann (1997), *Notes on Grammar*, Washington, Orchises Press.
- HOLTUS Günter (1984), « L’emploi des formes surcomposées dans les variétés linguistiques du français et l’attitude des grammairiens », *Französisch Heute* 3, p. 312–329.
- HOLTUS Günter (1995), « Zur Verbreitung der *formes surcomposées* in den romanischen Sprachen », in : W. Dahmen *et alii* (dir.), *Konvergenz und Divergenz in den romanischen Sprachen: Romanistisches Kolloquium VIII*, Tübingen, Narr, p. 85–114.
- HOOKE Malcolm K. & MILLER Meta H. (1945), *French Review Grammar*, New York, Holt.
- HUMBERT Jean (1943), *Louis Bornet (1818–1880) et le patois de la Gruyère*, Bulle, Éditions du Comté.

- HUMBERT Jean (1955), *Cultivons notre langue*, Fribourg, Éditions du Panorama.
- HUMBERT Jean (1956), « Le français au pays de Fribourg », in : M. Zermatten *et alii* (dir.), *La langue française en terre romande*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, p. 103–162.
- IATRIDOU Sabine *et alii* (2001), « Observations about the form and meaning of the Perfect », in : M. J. Kenstowicz (dir.), *Ken Hale: A Life in Language*, Cambridge, MIT Presse, p. 153–204.
- IMBS Paul (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne : essai de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck.
- IRSON Claude (1973 [1662]), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints.
- JOLIVET Rémi (1981), « Méthodes d'approche d'un continu linguistique : l'exemple des formes verbales surcomposées en français », *Bulletin de la section de Linguistique de la Faculté des Lettres de Lausanne* 4, p. 133–205.
- JOLIVET Rémi (1984), « L'acceptabilité des formes verbales surcomposées », *Le français moderne* 52/3–4, p. 159–182.
- JOLIVET Rémi (1986), « Le passé surcomposé : emploi “général” et emploi “régional” : examen des insertions dans le syntagme verbal surcomposé », in : *Mélanges d'onomastique, linguistique et philologie offerts à Monsieur Raymond Sindou, par ses collègues, ses amis et ses élèves*, vol. II, Bâle, Centre du FEW, p. 109–116.
- JUDGE Anne & HEALEY Frank George (1983), *A Reference Grammar of Modern French*, Londres, Arnold.
- JULLIEN Bernard (1852a), *Traité complet de grammaire française*, Paris, Hachette.
- JULLIEN Bernard (1852b), *Vocabulaire grammatical de la langue française*, Paris, Hachette.
- JULLIEN Bernard (1853), *Manuel de la conjugaison des verbes français*, Paris, Hachette.
- JURET C. (1917), « Morphologie du patois de Pierrecourt », *Zeitschrift für romanische Philologie* 38, p. 641–662.
- KALLEN Jeffrey L. (1989), « Tense and Aspect Categories in Irish English », *English World-Wide* 10, p. 1–39.

- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1992), *Les interactions verbales*, Paris, Colin, 3 vol.
- KIPARSKY Paul (2002), « Event Structure and the Perfect », in : D. Beaver *et alii* (dir.), *The Construction of Meaning*, Stanford, CSLI Publications, p. 113–136.
- KLARE Johannes (1964), « Die doppelt umschriebenen Zeiten (*temps surcomposés*) im Deutschen und Französischen », *Beiträge zur romanische Philologie* 3/2, p. 116–119.
- KLEIN Hans-Wilhelm (1956), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen* 192, p. 104.
- KLEIN Wolfgang (1994), *Time in Language*, Londres, Routledge.
- KNECHT Pierre & RUBATTEL Christian (1984), « À propos de la dimension sociolinguistique du français en Suisse romande », *Le français moderne* 52, p. 138–150.
- KROEGER Paul (2005), *Analyzing Grammar: An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KURYŁOWICZ Jerzy (1960), *Esquisses linguistiques*, Cracovie, Polska Akademia Nauk.
- KURYŁOWICZ Jerzy (1966), « L'évolution des catégories grammaticales », in : É. Benveniste *et alii* (dir.), *Problèmes du langage*, Paris, Gallimard, p. 54–71.
- LABOV William (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- LAFITTE-HOUSSAT Jacques (1954), *Nouvelle méthode de Langue française, classes de 4^e et 3^e*, Paris, Hachette.
- LAFONT Robert (1967), *La phrase occitane : essai d'analyse systématique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAFONT Robert (1991), « Okzitanisch : interne Sprachgeschichte I. Grammatik », in : G. Holtus, M. Metzeltin & Ch. Schmitt (dir.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, vol. V/2, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 12–17.
- LAMBRECHT Knud (1994), *Information Structure and Sentence Form*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LANDAIS Napoléon (1850 [1834]), *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, Paris, Didier.

- LANDAIS Napoléon (1860 [1835]), *Grammaire générale des grammaires françaises*, Paris, Didier.
- LANDRY Charles-François (1948), « Découvrir ce qui est nôtre : richesses vaudoises », *Le nouveau conteur vaudois* 76/2, p. 334.
- LARIVE & FLEURY (1871), *La deuxième année de grammaire*, Paris, Colin.
- LAVEAUX Jean-Charles (1818), *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, Paris, Lefèvre.
- LE BIDOIS Robert (1962), « Plaidoyer pour les temps “surcomposés” », *Le Monde*, 24 octobre 1962.
- LE BIDOIS Robert & LE BIDOIS Georges (1967), *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard.
- LECLAIR Lucien (1866), *Petite grammaire des écoles primaires*, Paris, Belin.
- LECLAIR Lucien (1872), *Traité d'analyse grammaticale et logique*, Paris, Belin.
- LECLAIR Lucien & ROUZÉ Clodomir-Joseph (1885), *Cours de grammaire française : cours supérieur*, Paris, Belin.
- LEDIEU Alcuis (1909), *Petite grammaire du patois picard*, Paris, Welter.
- LEECH Geoffrey Neil (1971), *Meaning and the English Verb*, London, Longman.
- LE GOFFIC Pierre (1997), *Formes conjuguées du verbe français*, Paris, Ophrys.
- LE GUERN Michel (1986), « Notes sur le verbe français », in : S. Rémi-Giraud & M. Le Guern (dir.), *Sur le verbe*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 9–60.
- LETELLIER Charles-Constant (1817), *Grammaire française à l'usage des pensionnats*, Paris, Leprieur.
- LEVINSON Stephen C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LÉVIZAC Jean Pons Victor Lecoutz (1822 [1797]), *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue*, vol. II, Paris, Rémont.
- LHOMOND Charles François (1808 [1780]), *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas.

- LITTRÉ Emile (1872–1877), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- LITVINOV Viktor (1969), « Die doppelte Perfektstreckung im Deutschen », *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung* 22, p. 16–24.
- LITVINOV Viktor & RADČENKO Vladimir (1998), *Doppelte Perfektbildungen in der Deutschen Literatursprache*, Tübingen, Stauffenburg.
- LÜDTKE Helmut (1959), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Romanische Forschungen* 71/3–4, p. 469–470.
- MAINGUENEAU Dominique (1999 [1994]), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- MAJUMDAR Margaret & MORRIS Alison (1980), « The French Pluperfect Tense as a Punctual Past », *Archivum linguisticum* 11, p. 1–12.
- MARCHETTI Giuseppe (1977 [1952]), *Lineamenti di grammatica friulana*, Udine, Società Filologica Friulana.
- MARTIN Robert (1971), *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- MARTINON Philippe (1927), *Comment on parle en français : la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, Paris, Larousse.
- MASSET Jean (1979 [1606]), *L'exact et facile acheminement à la langue française*, Paris, Le Temps.
- MATTHEY Marinette (2003), « Le français langue de contact en Suisse romande », *Glottopol* 2, p. 92–100.
- MÄTZNER Eduard (1843), *Syntax der neufranzösischen Sprache*, Berlin, Dümmler.
- MÄTZNER Eduard (1864), *Englische Grammatik*, vol. II, Berlin, Weidmann.
- MAUGER Claude (1689), *Nouvelle méthode exacte et facile pour acquérir en peu de temps l'usage de la langue française*, Amsterdam, Pujolas.

- MAUGER Claude & FESTEATU Paul (1696), *Nouvelle double grammaire française-angloise et angloise-française*, La Haye, Moetjens.
- MAUGER Gaston (1968), *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*, Paris, Hachette.
- MAUPAS Charles (1607), *Grammaire française*, Blois, Cottereau.
- MAUPAS Charles (1618), *Grammaire et syntaxe française*, Paris, Bacot.
- (DE) MAUVILLON Eléazar (1756), *Traité général du Stile*, Amsterdam, Schreuder.
- McCRAWLEY James D. (1971), « Tense and Time Reference in English », in : Ch. J. Fillmore & D. T. Langendoen (dir.), *Studies in Linguistic Semantics*, New York, Holt. p. 96–113.
- MEIGRET Louis (1887 [1550]), *Le tretté de la grammaire françoëze*, Heilbronn, Henninger.
- MELCHIOR Luca (2012), « Tra esperienzialità e iteratività: il “passé surcomposé à valeur spéciale” in francese (e in altri idiomi romanzi) », *Revue de linguistique romane* 76, p 65–98.
- MEYER Jean-Paul (2012), « Tintin et le futur antérieur : de la conjoncture à l'anaphore », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2012* (en ligne : <https://doi.org/10.1051/shsconf/20120100278>).
- MICHAELIS Laura A. (1994), « The Ambiguity of the English Present Perfect », *Linguistics* 30, p. 111–157.
- MIÈGE Guy (1678), *A New French Grammar*, Londres, Bassett.
- MISTRAL Frédéric (1878), *Lou tresor dóu felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, vol. I, Aix-en-Provence, Remondet-Aubin.
- MITTWOCH Anita (2008), « The English Resultative Perfect and its Relationship to the Experiential Perfect and the Simple Past Tense », *Linguistics and Philosophy* 31/3, p. 323–351.
- MOIGNET Gérard (2002 [1973]), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- MOIGNET Gérard (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- MOSEGAARD HANSEN Maj-Britt (2002), « From Aspectuality to Discourse Marking: The Case of French *déjà* and *encore* », *Belgian Journal of Linguistics* 16, p. 23–51.

- MOSEGAARD HANSEN Maj-Britt (2008), *Particles at the Semantics/Pragmatics Interface: Synchronic and Diachronic Issues*, Amsterdam, Benjamins.
- MOZIN Dominique Joseph (1806 [1802]), *Französische Sprachlehre*, Tübingen, Cotta.
- MULLER Claude (1975), « Remarques syntactico-sémantiques sur certains adverbes de temps », *Le français moderne* 43, p. 12–38.
- NATSCH Clara (1927), *Poulain de la Barre's Bemerkungen zum Genfer-Französisch*, Coire, Bündner.
- NILSSON-EHLE Hans (1953–1954), « Remarques sur les formes surcomposées en français », *Studia neophilologica* 26, p. 157–167.
- NOËL François-Joseph-Michel & CHAPSAL Charles-Pierre (1823), *Nouvelle grammaire française*, Paris, D'Aumont.
- NYROP Kristoffer (1930), *Grammaire historique de la langue française*, vol. VI, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag.
- OH Hyun-Gum (1991), « Recherche contextuelle des valeurs du passé composé », *Cahiers de Praxématique* 19, p. 61–79.
- OSBOURNE John (1998), « Les emplois “temporels” du *present perfect* », *Anglophonia : French Journal of English Studies* 2, p. 85–106.
- LOUDIN Antoine (1972 [1632]), *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Genève, Slatkine Reprints.
- PAESANI Katherine A. (2001), *The Syntax and Semantics of the Passé Surcomposé in Modern French*, thèse de doctorat, Indiana University, non publié.
- PALSGRAVE John (2003 [1530]), *L'Esclarcissement de la langue francoyse*, Paris, Champion.
- PERROT Jean (1956), « Réflexions sur les systèmes verbaux du latin et du français », *Revue des langues romanes* 72, p. 137–169.
- Le Petit Robert* (2012 [1967]), Paris, Le Robert.
- PIAT Louis (1997 [1911]), *Grammaire générale populaire des dialectes occitaniens*, Berre l'Étang, Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc.
- (DE LA) PICHONNAYE Guillaume (1968 [1576]), *A Playne Treatise to Learne in a Short Space the French Tongue*, Londres, Menston.

- PICOCHÉ Jacqueline & MARCHELLO-NIZIA Christiane (1991 [1989]), *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- PIERREHUMBERT William (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Victor Attinger.
- PIÈTREMONT Charles-Alexandre (1888), *Le patois briard du canton d'Esternay*, Paris, Maisonneuve & Leclerc.
- (DE) PIETRO Jean-François & MATTHEY Marinette (1993), « “Comme Suisses romands, on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte. . .” : entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel (Suisse) », *CILL* 19/3–4, p. 121–136.
- PILLOT Jean (1972 [1550]), *Gallicae Linguae Institutio*, Genève, Slatkine Reprints.
- POHL Jacques (1962), *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, Palais des Académies.
- POLETTI Cecilia (2009), « Double Auxiliaries, Anteriority and Terminativity », *Journal of Comparative Germanic Linguistics* 12, p. 31–48.
- POULLAIN DE LA BARRE François (1691), *Essais des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, Genève, [s. n.].
- POUTSMA Hendrik (1929), *Grammar of Late Modern English*, Groningen, Noordhoff.
- PRIKHODKINE Alexei (2011), *Dynamique normative du français en usage en Suisse romande*, Paris, L'Harmattan.
- RÉGNIER Claude (1974), « Passé simple, passé composé, passé surcomposé dans les parlers du Morvan », in : *Mélanges d'histoire littéraire, de linguistique et de philologie romanes offerts à Charles Rostaing*, vol. II, Liège, Association des Romanistes de l'Université de Liège, p. 855–870.
- RÉGNIER-DESMARIS François-Séraphin (1706), *Traité de la grammaire française*, Paris, Coignard.
- REICHENBACH Hans (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, The Macmillan Company.

- REMACLE Louis (1956), *Syntaxe du parler wallon de la Gleize*, vol. II, Paris, Les Belles-Lettres.
- RESTAUT Pierre (1745 [1730]), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, Paris, Lottin.
- REVAZ Françoise, LUGRIN Gilles & ADAM Jean-Michel (1998), « Pour en finir avec le couple récit / discours », *Pratiques* 100, p. 81–98.
- REY Alain (2006 [1992]), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- REYMOND Jules & BOSSARD Maurice (1979), *Le patois vaudois*, Lausanne, Payot.
- RÉZEAU Pierre (dir.) (2001), *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, De Boeck & Duculot.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe & RIOUL René (2016 [1994]), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RIFFATERRE Michael (1956), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *The Romanic Review* 47, p. 155–157.
- RITTER Eugène (1905), « Les quatre dictionnaires français », *Bulletin de l'Institut national genevois* 36, Genève, Kündig.
- RITZ Marie-Eve (2002), « The semantics of the *Passé Composé* in contemporary French: towards a unified representation », *Cahiers Chronos* 9, p. 31–50.
- ROCHEROLLES Édouard & PESSONNEAUX Raoul (1888), *Cours supérieur de grammaire et de langue française*, Paris, Picard.
- RÖDEL Michael (2007), *Doppelte Perfektbildungen und die Organisation von Tempus im Deutschen*, Tübingen, Stauffenburg.
- ROHRER Christian (1982), « Why the *Passé Antérieur* should be called *Passé Postérieur* », in : *Philosophical Essays Dedicated to Lennart Aqvist on his Fiftieth Birthday*, Uppsala, University of Uppsala, p. 322–329.
- ROLLAND Jean-Claude (2010), *Deux études de grammaire française*, publié par l'Auteur.

- RONJAT Jules (1913), *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon, Protat.
- RONJAT Jules (1937), *Grammaire istorique [sic] des parlers provençaux modernes*, vol. III, Montpellier, Société des Langues Romanes.
- ROTGÈS E. (1896), *Nouveau cours de langue française : cours moyen et supérieur*, Paris, Belin.
- The Royal French Grammar* (1709), Londres, Levi.
- (DE) SAINT-MAURICE Alcide (1672), *Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise*, Paris, Loyson.
- SAINT PHORIEN ANDRÉ M. (1830), *The French Teacher*, Londres, Brooke.
- SALVAT Josèp (1978 [1943]), *Gramatica occitana dels parlars lengadocians*, Toulouse, Collègi d'Occitània.
- SANDMANN M. (1954–1955), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Vox romanica* 14, p. 381–387.
- (DE) SAUSSURE Louis, RAEBER Thierry & STHIOUL Bertrand (2016), « Aspect sporadique et négation », *Syntaxe et sémantique* 17, p. 17–36.
- (DE) SAUSSURE Louis & STHIOUL Bertrand (non daté), « Le(s) passé(s) surcomposé(s) : analyse pragmatique », site de l'Université d'Artois (en ligne : www.univ-artois.fr).
- (DE) SAUSSURE Louis & STHIOUL Bertrand (2012a), « Formes et interprétations du passé surcomposé : unité sémantique d'une variation diatopique », *Langages* 188, p. 75–94.
- (DE) SAUSSURE Louis & STHIOUL Bertrand (2012b), « The Surcomposé Past Tense », in : R. Binnick (dir.), *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, New York, Oxford University Press, p. 586–610.
- SCHADEN Gerhard (2009), *Composés et surcomposés : le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol*, Paris, L'Harmattan.
- SCHLIEBEN-LANGE Brigitte (1971), *Okzitanische und katalanische Verbprobleme*, Tübingen, Niemeyer.
- SCHOGT Henry Gilius (1968), *Le système verbal du français contemporain*, La Hague & Paris, Mouton.

- ŠESTÁK Antonin (1933), « Les temps surcomposés en français : critique des théories de M. M. Lucien Foulet, Léon Clédat, C. de Boer, etc. », *Časopis pro moderní filologii* 19, p. 186–193 et 292–307.
- SIBILLE Jean (1994), « Los temps subrecompausats dels verbes conjugats ambe èsser, en occitan » (« Les temps surcomposés des verbes conjugués avec être en occitan »), *Estudis Occitans* 15, p. 27–34.
- SICARD Roch Ambroise (1798), *Eléments de grammaire générale appliqués à la langue française*, Paris, Bourlotton.
- SIGART Joseph-Désiré (1866), *Glossaire étymologique montois ou dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles, Flatau.
- SINGY Pascal (1996), *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociologique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- SNEYDERS DE VOGEL Kornelis (1927 [1919]), *Syntaxe historique du français*, Groningue, Wolters.
- SNEYDERS DE VOGEL Kornelis (1955), « Les formes surcomposées en français », *Neophilologus* 39, p. 59–63.
- SOUCHÉ Aimé (1936), *La grammaire nouvelle et le français au cours supérieur et au cours complémentaire*, Paris, Nathan.
- SOUCHÉ Aimé & LAMAISON Jacques (1955), *La grammaire et le français, leçons et exercices : classes de 4^e et de 3^e des lycées et collèges et des cours complémentaires*, Paris, Nathan.
- SQUARTINI Mario (1998), *Verbal Periphrases in Romance: Aspect, Actionality and Grammaticalization*, Berlin, De Gruyter.
- STÉFANINI Jean (1954), « La tradition grammaticale française et les temps surcomposés », *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix* 28, p. 67–108.
- STÉFANINI Jean (1962), *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Gap, Louis-Jean.
- STÉFANINI Jean (1970), « Notes sur les formes surcomposées », in : *Mélanges de linguistique, de philologie et de littérature offerts à Monsieur Albert Henry par le centre de philologie et de littératures romanes de Strasbourg*, Paris, Klinksieck, p. 287–296.
- STEN Holger (1952), *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.

- STHIOUL Bertrand (2006), « Le(s) passé(s) surcomposé(s) : temps, aspect, subjectivité », *Travaux neuchâtelois de linguistique* 45, p. 115–132.
- STHIOUL Bertrand (2021), « Le passé surcomposé face à la norme : dénigrement, simplifications et contradictions », in : D. Aquino-Weber, S. Cotelli Kureth & C. Skupien Dekens (dir.), *La norme du français et sa diffusion dans l'histoire*, Paris, Champion, p. 223–241.
- TALLEMANT Paul (1972 [1698]), *Remarques et décisions de l'Académie françoise*, Genève, Slatkine Reprints.
- TAVERDET Gérard (1977), « Le français régional dans la Côte bourguignonne », in : G. Taverdet & G. Straka (dir.), *Les français régionaux : colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron*, Paris, Klincksieck, p. 35–42.
- (DU) TERME Laurence (1619), *The Flower de Luce Planted in England*, Londres, Okes.
- TESNIÈRE Lucien (1935), « À propos des temps surcomposés », *Bulletin de la faculté des Lettres de Strasbourg*, décembre 1935, p. 56–59.
- TESNIÈRE Lucien (1972 [1939]), « Théorie structurale des temps composés », in : *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*, Genève, Slatkine Reprints, p. 153–183.
- THÉRIVE André (1929), *Querelles de langage*, Paris, Stock.
- THÉVENIN Joseph (1898), *Monographie du patois de Vaudioux (Jura)*, Lons-Le-Saunier, Declume.
- THIBAUT André (2008), « Lexicographie scientifique et aménagement linguistique : l'expérience du *Dictionnaire suisse romand* », in : Cl. Bavoux (dir.), *Le français des dictionnaires ou Le français des (auteurs de) dictionnaires*, Bruxelles, De Boeck, p. 89–100.
- THIÉBAULT Dieudonné (1977 [1802]), *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique, et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann.
- THUROT François (1796), *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, Paris, Imprimerie de la République.

- TOGEBY Knud (1982), *Grammaire française*, vol. II, Copenhague, Akademisk Forlag.
- (DE LA) TOUCHE Pierre (1973 [1696]), *L'art de bien parler françois*, Genève, Slatkine Reprints.
- (DU) VAL Jean-Baptiste (1604), *L'Eschole française*, Paris, Foucault.
- (Abbé) VALLART (1744), *Grammaire française*, Paris, Desaint & Sailant.
- (DE) VAUGELAS Claude Favre (1647), *Remarques sur la langue française*, Paris, Camusat & Le Petit.
- VENDLER Zeno (1957), « Verbs and Times », *The Philolosophical Review* 66/2, p. 143–160.
- VERBEKEN Dominique (2007), « L'emploi du passé surcomposé : une question de stratégie ? », in : M. Abecassis et alii (dir.), *Le français parlé au XXI^e siècle : normes et variations dans les discours et en interaction*, vol. II, Paris, L'Harmattan, p. 21–36.
- VET Co (1980), *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain*, Genève, Droz.
- VET Co (1992), « Le passé composé : contextes d'emploi et interprétation », *Cahiers de praxématique* 19, p. 37–59.
- VOGELEER Svetlana (2017), « Les faits, la modalité épistémique et le parfait existentiel », in : N. Flaux et alii (dir.), *De la passion du sens en linguistique : hommage à Danièle Van de Velde*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, p. 397-414.
- VOLTAIRE (1764), *Commentaires sur le théâtre de Pierre Corneille*, Cramer, Genève.
- WAGNER Robert-Léon (1954), « Compte rendu de : *Les formes surcomposées en français* de Maurice Cornu », *Bulletin de la société de linguistique de Paris* 50, p. 97–100.
- WAGNER Robert-Léon & PINCHON Jacqueline (1977 [1962]), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WAGNIÈRE Jean-Louis (1826), *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, Paris, André.
- (DE) WAILLY Noël François (1803 [1754]), *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, Barbou.

- WALTER Henriette (1981), « Le surcomposé dans les usages actuels du français », in : *Actants, voix et aspects verbaux : actes des journées d'études linguistiques de l'Université d'Angers (22–23 mai 1979)*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, p. 24–42.
- WALTER Henriette (1988), *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont.
- (VON) WARTBURG Walther & ZUMTHOR Paul (1958 [1947]), *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, Francke.
- (DU) WES Giles (1972 [1532]), *An Introductory for to Learn to Read, to Pronounce and to Speak French*, Menston, Scolar Press.
- WILMET Marc (1970), *Le système de l'indicatif en moyen français*, Genève, Droz.
- WILMET Marc (1973), « Antériorité et postérité : réflexions sur le passé antérieur », *Revue de linguistique romane* 37, p. 274–291.
- WILMET Marc (1997), *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette & Bruxelles, Duculot.
- WILMET Marc (2009), « Le passé surcomposé sous la loupe », *Journal of French Language Studies* 19, p. 381–399.
- WODROEPHE John (1623), *The True Marrowe of the French Tongue*, Dort, Vincentz.
- YVON Henri (1926), « Questions de méthode en syntaxe », *Romania* 52, p. 134–146.
- YVON Henri (1954), « Étude de notre vocabulaire grammatical : nomenclature des “tiroirs” de l'indicatif », *Le français moderne* 22, p. 11–28.
- YVON Henri (1955), « À propos des temps surcomposés », *Le français moderne* 23, p. 44.
- YVON Henri (1956), « Pour une nomenclature grammaticale claire et précise », *Le français moderne* 24, p. 161–167.
- ZANDVOORT Reinard Willem (1932), « On the Perfect of Experience », *English Studies* 14, p. 11–20 et 76–79.
- ZANDVOORT Reinard Willem (1957), *A Handbook of English Grammar*, London, Longmans, Green and Co.

Webographie

www.academie-francaise.fr : site de l'Académie française

www.archive.org : plateforme d'archivage en ligne

http://artfl-project.uchicago.edu : bibliothèque numérique de l'Université de Chicago

https://babel.hathitrust.org : bibliothèque numérique de Hathi Trust

https://books.google.fr : bibliothèque numérique de Google

www.cnrtl.fr : site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

www.culture.gouv.fr : site du Ministère français de la Culture

http://doc.rero.ch : bibliothèque numérique romande

www.ebooks-bnr.com : bibliothèque numérique romande

www.ebooksgratuits.com : bibliothèque numérique

www.e-periodica.ch : bibliothèque virtuelle de revues numérisées

www.forgottenbooks.com : bibliothèque numérique

https://gallica.bnf.fr : bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France

www.gutenberg.org : bibliothèque numérique

www.memoireetactualite.org : patrimoine écrit et graphique en Auvergne-Rhône-Alpes

http://newspaper.archives.rero.ch : archives numériques de la presse suisse

www.retronews.fr : site des archives de presse de la Bibliothèque Nationale de France

Articles de presse commentant ou évoquant l'usage des surcomposés

20 Minutes : 03.11.2015.

24 heures : 03.11.2015.

Action Française : 11.08.1932.

L'Alsace française : 22.04.1934.

Der Bund : 04.01.1948.

Le Canard enchaîné : 14.02.2018.

Comoedia : 28.01.1933.

Construire : 13.02.2001 ; 13.03.2001.

Le Coopérateur de France : 24.01.1953.

Le Courrier de Vaugelas : 15.08.1879.

La Croix : 07.07.1929 ; 08.05.1932 ; 07.08.1932 ; 09.10.1938 ; 24.07.1940 ;
19.01.1941 ; 16.05.1942 ; 20.04.1952 ; 23.02.1958 ; 08.03.1958.

L'Écho de Paris : 12.03.1934.

L'Étudiant Français : 27.04.1937.

Excelsior : 14.08.1926.

L'Express : 19.09.1968.

Le Figaro : 07.09.1945 ; 26.07.1961.

Le Figaro littéraire : 16.12.1950 ; 23.12.1950 ; 30.12.1950 ; 03.11.1969.

Gil Blas : 19.07.1912.

L'Impartial : 13.07.1966.

Le Journal du Jura : 27.03.1931 ; 16.02.1933.

La Liberté : 31.12.1954 ; 08.01.1955 ; 12.01.1957 ; 24.08.1957 ; 09.01.1971.

La Lumière : 07.10.1933.

Midi Libre : 20.01.1953 ; 01.01.1957 ; 22.01.1957 ; 11.02.1958 ; 24.11.1959.

Le Monde : 17.11.1954 ; 24.10.1962.

Les Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques : 26.06.1926 ;
09.11.1929 ; 10.10.1931 ; 03.09.1932.

L'Œuvre : 07.05.1929 ; 12.05.1931 ; 01.05.1934 ; 08.05.1938 ; 22.05.1938 ;
11.12.1938.

Paris-Midi : 09.07.1912 ; 13.07.1912.

Le Rhône : 19.08.1955.

La Sentinelle : 21.12.1929.

Le Temps : 07.03.1935.

La Tribune de Genève : 03.11.2015.

Le Volume : 05.10.1901.

Corpus consultés

Corpus oraux

Corpus Enquêtes SocioLinguistiques à Orléans (ESLO1 et ESLO2)

Le corpus ESLO est un projet du LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique) de l'Université d'Orléans.

Référence : BAUDE Olivier & DUGUA Céline (2016), « Les ESLO, du portrait sonore au paysage digital », *Corpus* 15, p. 29–56.

Lien du corpus : <http://eslo.huma-num.fr>

Corpus de Français Parlé Parisien des années 2000 (CFPP2000)

Le corpus CFPP2000 est un projet du laboratoire CLESTHIA (Langage, systèmes, discours) de l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris III).

Référence : BRANCA-ROSOFF Sonia, FLEURY Serge, LEFEUVRE Florence & PIRES Mat (2012), *Discours sur la ville : Corpus de Français Parlé Parisien des années 2000 (CFPP2000)*.

Lien du corpus : <http://cfpp2000.univ-paris3.fr>

Corpus de Français Parlé au Québec (CFPQ)

Le corpus CFPQ est un projet du CATIFQ (Centre d'Analyse et de Traitement Informatique du Français Québécois) de l'Université de Sherbrooke.

Référence : DOSTIE Gaétane (2016), « Le Corpus de français parlé au Québec (CFPQ) et la langue des conversations familiales : exemple de

mise à profit des données à partir d'un examen lexico-sémantique de la séquence *je sais pas* », *Corpus* 15, p. 115–133.

Lien du corpus : <https://recherche.flsh.usherbrooke.ca/cfpq>

Corpus de Langue Parlée en Interaction (CLAPI)

Le corpus CLAPI est un projet du laboratoire ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations) rattaché à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS et soutenu par le CNRS, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon.

Référence 1 : Groupe ICOR (BALDAUF-QUILLIATRE Heike, COLÓN DE CARVAJAL Isabel, ÉTIENNE Carole, JOUIN-CHARDON Émilie, TESTON-BONNARD Sandra & TRAVERSO Véronique) (2016), « CLAPI, une base de données multimodale pour la parole en interaction : apports et dilemmes », in : M. Avanzi, M.-J. Béguelin & F. Diémoz (dir.), *Corpus de français parlés et français parlés des corpus*, p. 165–194.

Référence 2 : Groupe ICOR (BERT Michel, BRUXELLES Sylvie, ÉTIENNE Carole, JOUIN-CHARDON Émilie, LASCAR Justine, MONDADA Lorenza, TESTON Sandra & TRAVERSO Véronique) (2010), « Grands corpus et linguistique outillée pour l'étude du français en interaction (plateforme CLAPI et corpus CIEL) », *Pratiques* 147–148, p. 17–35.

Lien du corpus : <http://clapi.ish-lyon.cnrs.fr>

Corpus Oral de français de Suisse romande (OFROM)

Le corpus OFROM est un projet développé sous la direction de Mathieu Avanzi, Marie-José Béguelin et Federica Diémoz à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

Référence : AVANZI Mathieu, BÉGUELIN Marie-José & DIÉMOZ Federica (2012–2017), *Présentation du corpus OFROM (Corpus Oral de français de Suisse romande)*, Université de Neuchâtel.

Lien du corpus : <http://ofrom.unine.ch>

Corpus Phonologie du Français Contemporain (PFC)

Le projet PFC est mené en collaboration par des équipes françaises (Universités de Paris X, de Rouen et de Toulouse II) et internationales (Allemagne, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, Suède et Suisse).

Référence : DURAND Jacques, LAKS Bernard & LYCHE Chantal (2002), « La phonologie du français contemporain : usages, variétés et structure », in : C. Pusch & W. Raible (dir.), *Romanistische Korpuslinguistik / Romance Corpus Linguistics*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, p. 93–106.

Lien du corpus : www.projet-pfc.net

Corpus écrits

Corpus FRANTEXT

Le corpus FRANTEXT est une base de données écrites développée au laboratoire ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), rattaché à l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

Lien du corpus : www.frantext.fr

Corpus SMS4SCIENCE

Le corpus SMS4SCIENCE est un projet coordonné par le CENTAL (Centre de Traitement Automatique du Langage) de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et enrichi par la collaboration de diverses Universités partenaires belges et internationales (Canada, Espagne, France, Grèce, Italie, Réunion et Suisse).

Lien du projet : **www.sms4science.org**

Liste des tableaux de présentation des données

Tableau 1 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données écrites et orales confondues, formes standard et régionales confondues)	10
Tableau 2 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données écrites, formes standard et régionales confondues)	20
Tableau 3 : Nombre d'exemples authentiques collectés pour chaque temps verbal et chaque type de verbe (données orales, formes standard et régionales confondues)	28
Tableau 4 : Nombre de passés surcomposés résultatifs en subordonnées temporelles contenus dans le corpus, classés selon le type de subordonnée et la source (écrite ou orale)	205
Tableau 5 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus, classés selon leur emploi (en subordonnées temporelles ou en propositions indépendantes, avec ou sans expression « de rapidité ») et selon la source (écrite ou orale)	218
Tableau 6 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus employés avec les verbes « finir », « achever » et « terminer » (données écrites)	245
Tableau 7 : Nombre de passés surcomposés résultatifs contenus dans le corpus employés avec les verbes « finir », « achever » et « terminer » (données orales)	246
Tableau 8 : Place de quelques insertions au sein des passés surcomposés contenus dans le corpus (résultatifs et expérimentiels)	501

Liste des figures

Figure 1 : Système des temps de l'indicatif (Beauzée, 1765, p. 109)	67
Figure 2 : Conjugaison du verbe « faire » (Thurot, 1796, p. 132)	68
Figure 3 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Yvon, 1956, p. 167)	69
Figure 4 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Wilmet, 1997, p. 284)	69
Figure 5 : Les temps verbaux du français (reproduit d'après : Martin, 1971, p. 132)	71
Figure 6 : Conjugaison du verbe « chanter » (reproduit d'après : Chevalier <i>et alii</i> , 2005 [1964], p. 300–301)	73
Figure 7 : Les temps verbaux organisés selon les deux plans d'énonciation (Beaujot, 1984, p. 599)	75
Figure 8 : Caractéristiques sémantiques des différents types de procès	186
Figure 9 : Verbes surcomposés dans Frantext 1600–1800 (reproduit d'après : Havu, 2012, p. 183)	232

Favoriser la confrontation interdisciplinaire et internationale de toutes les formes de recherches consacrées à la communication humaine, en publiant sans délai des travaux scientifiques d'actualité: tel est le rôle de la collection Sciences pour la communication. Elle se propose de réunir des études portant sur tous les langages, naturels ou artificiels, et relevant de toutes les disciplines sémiologiques: linguistique, psychologie ou sociologie du langage, sémiotiques diverses, logique, traitement automatique, systèmes formels, etc. Ces textes s'adressent à tous ceux qui voudront, à quelque titre que ce soit et où que ce soit, se tenir au courant des développements les plus récents des sciences du langage.

Ouvrages parus

SC!

1. Alain Berrendonner – L'éternel grammairien · Etude du discours normatif, 1982 (épuisé)
2. Jacques Moeschler – Dire et contredire · Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, 1982 (épuisé)
3. C. Bertaux, J.-P. Desclés, D. Dubarle, Y. Gentilhomme, J.-B. Grize, I. Mel'čuk, P. Scheurer et R. Thom – Linguistique et mathématiques · Peut-on construire un discours cohérent en linguistique? · Table ronde organisée par l'ATALA, le Séminaire de philosophie et mathématiques de l'École Normale Supérieure de Paris et le Centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel (Neuchâtel, 29-31 mai 1980), 1982
4. Marie-Jeanne Borel, Jean-Blaise Grize et Denis Miéville – Essai de logique naturelle, 1983, 1992
5. P. Bange, A. Bannour, A. Berrendonner, O. Ducrot, J. Kohler-Chesny, G. Lüdi, Ch. Perelman, B. Py et E. Roulet – Logique, argumentation, conversation · Actes du Colloque de pragmatique (Fribourg, 1981), 1983
6. Alphonse Costadau: Traité des signes (tome I) – Edition établie, présentée et annotée par Odile Le Guern-Forel, 1983
7. Abdelmadjid Ali Bouacha – Le discours universitaire · La rhétorique et ses pouvoirs, 1984
8. Maurice de Montmollin – L'intelligence de la tâche · Eléments d'ergonomie cognitive, 1984, 1986 (épuisé)
9. Jean-Blaise Grize (éd.) – Sémiologie du raisonnement · Textes de D. Apothéloz, M.-J. Borel, J.-B. Grize, D. Miéville, C. Péquegnat, 1984
10. Catherine Fuchs (éd.) – Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles · Textes de G. Bès, G. Boulakia, N. Catach, F. François, J.-B. Grize, R. Martin, D. Slakta, 1985
11. E. Roulet, A. Auchlin, J. Moeschler, C. Rubattel et M. Schelling – L'articulation du discours en français contemporain, 1985, 1987, 1991 (épuisé)
12. Norbert Dupont – Linguistique du détachement en français, 1985
13. Yves Gentilhomme – Essai d'approche microsystemique · Théorie et pratique · Application dans le domaine des sciences du langage, 1985
14. Thomas Bearth – L'articulation du temps et de l'aspect dans le discours toura, 1986
15. Herman Parret – Prolégomènes à la théorie de l'énonciation · De Husserl à la pragmatique, 1987
16. Marc Bonhomme – Linguistique de la métonymie · Préface de M. Le Guern, 1987 (épuisé)
17. Jacques Rouault – Linguistique automatique · Applications documentaires, 1987
18. Pierre Bange (éd.) – L'analyse des interactions verbales: «La dame de Caluire. Une consultation» · Actes du Colloque tenu à l'Université Lyon II (13-15 décembre 1985), 1987
19. Georges Kleiber – Du côté de la référence verbale · Les phrases habituelles, 1987

20. Marianne Kilani-Schoch – Introduction à la morphologie naturelle, 1988
21. Claudine Jacquenod – Contribution à une étude du concept de fiction, 1988
22. Jean-Claude Beacco – La rhétorique de l'historien · Une analyse linguistique du discours, 1988
23. Bruno de Foucault – Les structures linguistiques de la genèse des jeux de mots, 1988
24. Inge Egner – Analyse conversationnelle de l'échange réparateur en wobé · Parler WEE de Côte d'Ivoire, 1988
25. Daniel Peraya – La communication scalène · Une analyse sociosémiotique de situations pédagogiques, 1989
26. Christian Rubattel (éd.) – Modèles du discours · Recherches actuelles en Suisse romande Actes des Rencontres de linguistique française (Crêt-Bérard, 1988), 1989
27. Emilio Gattico – Logica e psicologia · Studi piagetiani e postpiagetiani, 1989
28. Marie-José Reichler-Béguelin (éd.) – Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage · Actes du Colloque de Fribourg (11-12 mars 1988), 1989
29. Pierre Dupont – Eléments logico-sémantiques pour l'analyse de la proposition, 1990
30. Jacques Wittwer – L'analyse relationnelle · Une physique de la phrase écrite · Introduction à la psychosyntaxmatique, 1990
31. Michel Chambreuil et Jean-Claude Pariente – Langue naturelle et logique · La sémantique intentionnelle de Richard Montague, 1990
32. Alain Berrendonner et Herman Parret (éds) – L'interaction communicative, 1990 (épuisé)
33. Jacqueline Bideaud et Olivier Houdé – Cognition et développement · Boîte à outils théoriques · Préface de Jean-Blaise Grize, 1991 (épuisé)
34. Beat Münch – Les constructions référentielles dans les actualités télévisées · Essai de typologie discursive, 1992
35. Jacques Theureau – Le cours d'action · Analyse sémio-logique · Essai d'une anthropologie cognitive située, 1992 (épuisé)
36. Léonardo Pinsky (†) – Concevoir pour l'action et la communication · Essais d'ergonomie cognitive · Textes rassemblés par Jacques Theureau et collab., 1992
37. Jean-Paul Bernié – Raisonner pour résumer · Une approche systémique du texte, 1993
38. Antoine Auchlin – Faire, montrer, dire – Pragmatique comparée de l'énonciation en français et en chinois, 1993
39. Zlatka Guentcheva – Thématization de l'objet en bulgare, 1993
40. Corinne Rossari – Les opérations de reformulation · Analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français – italien, 1993, 1997
41. Sophie Moirand, Abdelmadjid Ali Bouacha, Jean-Claude Beacco et André Collinot (éds) – Parcours linguistiques de discours spécialisés · Colloque en Sorbonne les 23-24-25 septembre 1992, 1994, 1995

42. Josiane Boutet – Construire le sens · Préface de Jean-Blaise Grize, 1994, 1997
43. Michel Goyens – Emergence et évolution du syntagme nominal en français, 1994
44. Daniel Duprey – L'universalité de «bien» · Linguistique et philosophie du langage, 1995
45. Chantal Rittaud-Hutinet – La phonopragmatique, 1995
46. Stéphane Robert (éd.) – Langage et sciences humaines: propos croisés · Actes du colloque «Langues et langages» en hommage à Antoine Culioli (Ecole normale supérieure. Paris, 11 décembre 1992), 1995
47. Gisèle Holtzer – La page et le petit écran: culture et télévision · Le cas d'Apostrophes, 1996
48. Jean Wirtz – Métadiscours et déceptivité · Julien Torma vu par le Collège de 'Pataphysique, 1996
49. Vlad Alexandrescu – Le paradoxe chez Blaise Pascal · Préface de Oswald Ducrot, 1997
50. Michèle Grossen et Bernard Py (éds) – Pratiques sociales et médiations symboliques, 1997
51. Daniel Luzzati, Jean-Claude Beacco, Reza Mir-Samii, Michel Murat et Martial Vivet (éds) – Le Dialogique · Colloque international sur les formes philosophiques, linguistiques, littéraires, et cognitives du dialogue (Université du Maine, 15-16 septembre 1994), 1997
52. Denis Miéville et Alain Berrendonner (éds) – Logique, discours et pensée · Mélanges offerts à Jean-Blaise Grize, 1997, 1999
53. Claude Guimier (éd.) – La thématization dans les langues · Actes du colloque de Caen, 9 -11 octobre 1997, 1999, 2000
54. Jean-Philippe Babin – Lexique mental et morphologie lexicale, 1998, 2000
55. Thérèse Jeanneret – La coénonciation en français · Approches discursive, conversationnelle et syntaxique, 1999
56. Pierre Boudon – Le réseau du sens · Une approche monadologique pour la compréhension du discours, 1999 (épuisé)
58. Jacques Moeschler et Marie-José Béguelin (éds) – Référence temporelle et nominale. Actes du 3e cycle romand de Sciences du langage, Cluny (15–20 avril 1996), 2000
59. Henriette Gezundhajt – Adverbes en *-ment* et opérations énonciatives · Analyse linguistique et discursive, 2000
60. Christa Thomsen – Stratégies d'argumentation et de politesse dans les conversations d'affaires · La séquence de requête, 2000
61. Anne-Claude Berthoud et Lorenza Mondada (éds) – Modèles du discours en confrontation, 2000
62. Eddy Roulet, Anne Grobet, Laurent Filliettaz, avec la collaboration de Marcel Burger – Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours, 2001
63. Annie Kuyumcuyan – Diction et mention · Pour une pragmatique du discours narratif, 2002

64. Patrizia Giuliano – La négation linguistique dans l’acquisition d’une langue étrangère
Un débat conclu? 2004
65. Pierre Boudon – Le réseau du sens II · Extension d’un principe monadologique à
l’ensemble du discours, 2002
66. Pascal Singy (éd.) – Le français parlé dans le domaine francoprovençal · Une réalité
plurinationale, 2002
67. Violaine de Nuchèze et Jean-Marc Colletta (éds) – Guide terminologique pour l’ana-
lyse des discours · Lexique des approches pragmatiques du langage, 2002
68. Hanne Leth Andersen et Henning Nølke – Macro-syntaxe et macro-sémantique ·
Actes du colloque international d’Århus, 17-19 mai 2001, 2002
69. Jean Charconnet – Analogie et logique naturelle · Une étude des traces linguistiques
du raisonnement analogique à travers différents discours, 2003
70. Christopher Laenzlinger – Initiation à la Syntaxe formelle du français · Le modèle
Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle, 2003
71. Hanne Leth Andersen et Christa Thomsen (éds) – Sept approches à un corpus · Ana-
lyses du français parlé, 2004
72. Patricia Schulz – Description critique du concept traditionnel de «métaphore», 2004
73. Joël Gapany – Formes et fonctions des relatives en français · Etude syntaxique et
sémantique, 2004
74. Anne Catherine Simon – La structuration prosodique du discours en français · Une
approche multidimensionnelle et expérientielle, 2004
75. Corinne Rossari, Anne Beaulieu-Masson, Corina Cojocariu et Anna Razgouliaeva –
Autour des connecteurs · Réflexions sur l’énonciation et la portée, 2004
76. Pascal Singy (éd.) – Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique,
2004
77. Liana Pop – La grammaire graduelle, à une virgule près, 2005
78. Injoo Choi-Jonin, Myriam Bras, Anne Dagnac et Magali Rouquier (éds) – Questions
de classification en linguistique: méthodes et descriptions · Mélanges offerts au Pro-
fesseur Christian Molinier, 2005
79. Marc Bonhomme – Le discours métonymique, 2005
80. Jasmina Milićević – La paraphrase · Modélisation de la paraphrase langagière, 2007
81. Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds) – Les linguistes et la norme · Aspects norma-
tifs du discours linguistique, 2007
82. Agnès Celle, Stéphane Gresset et Ruth Huart (éds) – Les connecteurs, jalons du dis-
cours, 2007
83. Nicolas Pepin – Identités fragmentées · Eléments pour une grammaire de l’identité,
2007
84. Olivier Bertrand, Sophie Prévost, Michel Charolles, Jacques François et Catherine
Schneidecker (éds) – Discours, diachronie, stylistique du français · Etudes en hom-
mage à Bernard Combettes, 2008

85. Sylvie Mellet (dir.) – Concession et dialogisme · Les connecteurs concessifs à l'épreuve des corpus, 2008
86. Benjamin Fagard, Sophie Prévost, Bernard Combettes et Olivier Bertrand (éds) – Evolutions en français · Etudes de linguistique diachronique, 2008
87. Denis Apothéloz, Bernard Combettes et Franck Neveu (éds) – Les linguistiques du détachement · Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006), 2009
88. Aris Xanthos – Apprentissage automatique de la morphologie · Le cas des structures racine–schème, 2008
89. Bernard Combettes, Céline Guillot, Evelyne Oppermann-Marsaux, Sophie Prévost et Amalia Rodríguez Somolinos (éds) – Le changement en français · Etudes de linguistique diachronique, 2010
90. Camino Álvarez Castro, Flor M^a Bango de la Campa et María Luisa Donaire (éds) – Liens linguistiques · Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants, 2010
91. Marie-José Béguelin, Mathieu Avanzi et Gilles Corminboeuf (éds) – La Parataxe · Entre dépendance et intégration; Tome 1, 2010
92. Marie-José Béguelin, Mathieu Avanzi et Gilles Corminboeuf (éds) – La Parataxe · Structures, marquages et exploitations discursives; Tome 2, 2010
93. Nelly Flaux, Dejan Stosic et Co Vet (éds) – Interpréter les temps verbaux, 2010
94. Christian Plantin – Les bonnes raisons des émotions · Principes et méthode pour l'étude du discours *émotionné*, 2011
95. Dany Amiot, Walter De Mulder, Estelle Moline et Dejan Stosic (éds) – *Ars Grammatica* · Hommages à Nelly Flaux, 2011
96. André Horak (éd.) – La litote · Hommage à Marc Bonhomme, 2011
97. Franck Neveu, Nicole Le Querler et Peter Blumenthal (éds) – Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition · Mélanges en l'honneur du Professeur Jacques François, 2011
98. Louis de Saussure et Alain Rihs (éds) – Etudes de sémantique et pragmatique françaises, 2012
99. L. de Saussure, A. Borillo et M. Vuillaume (éds) – Grammaire, lexique, référence. Regards sur le sens · Mélanges offerts à Georges Kleiber pour ses quarante ans de carrière, 2012
100. Groupe de Fribourg – Grammaire de la période, 2012
101. C. Guillot, B. Combettes, A. Lavrentiev, E. Oppermann-Marsaux et S. Prévost (éd.) – Le changement en français · Etudes de linguistique diachronique, 2012
102. Gudrun Vanderbauwhede – Le déterminant démonstratif en français et en néerlandais · Théorie, description, acquisition, 2012
103. Genoveva Puskás – Initiation au Programme Minimaliste · Eléments de syntaxe comparative, 2013

104. Coco Norén, Kerstin Jonasson, Henning Nølke et Maria Svensson (éds) – Modalité, évidentialité et autres friandises langagières · Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans, 2013
105. Jean-Claude Anscombre, María Luisa Donaire et Pierre Patrick Haillet (éds) – Opérateurs discursifs du français · Eléments de description sémantique et pragmatique, 2013.
106. Laurent Gosselin, Yann Mathet, Patrice Enjalbert et Gérard Becher (éds) – Aspects de l'itération · L'expression de la répétition en français: analyse linguistique et formalisation, 2013
107. Alain Rihs – Subjonctif, gérondif et participe présent en français · Une pragmatique de la dépendance verbale, 2013
108. Emmanuelle Labeau and Jacques Bres (éds) – Evolution in Romance Verbal Systems, 2013
109. Alda Mari – Modalités et Temps · Des modèles aux données, 2015
110. Christiane Soum-Favaro, Annelise Coquillon et Jean-Pierre Chevrot (éds) – La liaison: approches contemporaines, 2014
111. Marion Fossard et Marie-José Béguelin (éds) – Nouvelles perspectives sur l'anaphore · Points de vue linguistique, psycholinguistique et acquisitionnel, 2014
112. Thierry Herman et Steve Oswald (éds.) – Rhétorique et cognition / Rhetoric and Cognition, 2014
113. Giovanni Gobber and Andrea Rocci (éds) – Language, reason and education, 2014 · Studies in honor of Eddo Rigotti, 2014
114. Elena Siminiciuc – L'ironie dans la presse satirique · Etude sémantico-pragmatique, 2015
115. Milton N. Campos – Traversée · Essai sur la communication, 2015
116. Gaétane Dostie & Pascale Hadermann (éds) – La dia-variation en français actuel · Etudes sur corpus, approches croisées et ouvrages de référence, 2015
117. Anne Carlier, Michèle Goyens & Béatrice Lamiroy (éds) – Le français en diachronie · Nouveaux objets et méthodes, 2015
118. Charlotte Meisner – La variation pluridimensionnelle · Une analyse de la négation en français, 2016
119. Laurence Rouanne & Jean-Claude Anscombre – Histoires de dire · Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe *dire*, 2016
120. Sophie Prévost & Benjamin Fagard (éds) – Le français en diachronie · Dépendances syntaxiques, morphosyntaxe verbale, grammaticalisation, 2017
121. Laura Baranzini – Le futur dans les langues romanes, 2017
122. Élisabeth Richard (éd.) – Des organisations dynamiques de l'oral, 2017

123. Jean-Claude Anscombre, María Luisa Donaire, Pierre Patrick Haillet (éds) – Opérateurs discursifs du français, 2 · Éléments de description sémantique et pragmatique, 2018
124. Marie-José Béguelin, Aidan Coveney et Alexander Guryev (éds) – L’interrogative en français, 2018
125. Thierry Herman, Jérôme Jacquin, Steve Oswald (éds) – Les mots de l’argumentation, 2018
126. Laure Anne Johnsen – La sous-détermination référentielle et les désignateurs vagues en français contemporain, 2019
127. Jean-Claude Anscombre et Laurence Rouanne (éds) – Histoires de dire 2 · Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe *dire*, 2020
128. Ioana-Maria Stoenică – Actions et conduites mimo-gestuelles dans l’usage conversationnel des relatives en français, 2020
129. Seung-Un Choi - Éléments de sémantique du Coréen: Textes recueillis, révisés et annotés par Jean-Claude Anscombre (CNRS-LDD Cergy-Pontoise), 2020
130. Federica Diémoz, Gaétane Dostie, Pascale Hadermann, Florence Lefeuvre (éds) - Le français innovant, 2020
131. Giuseppe Cosenza / Claire A. Forel / Genoveva Puskas / Thomas Robert (éds) - Saussure and Chomsky · Converging and Diverging, 2022
132. Kira Boulat - The Pragmatics of Commitment, 2023
133. Jean-Claude Anscombre / Georges Kleiber (éds) - Histoires de dire 3 · Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe «dire», 2023
134. Groupe de Fribourg – L’inversion du clitique sujet et ses fonctions en français contemporain, 2024
135. Antonia Lopez - Étude linguistique du proverbe espagnol et de ses variantes en synchronie, 2023
136. Marine Borel - Les formes verbales surcomposées en français, 2024